This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

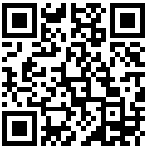

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493095

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
V67-

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Huitième Volume

ANNÉE 1879-1880 — Nos 3 — 4

Chaque année, 4 numéros trimestriels

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24

ET CHEZ DELIGNE ET RENART, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5

MDCCCLXXXI

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

HISTOIRE

ÉTUDES

SUR LES

MŒURS DU V^me^ SIÈCLE

DEUX VIERGES. — LEUR POÈTE A LA COUR DE GONDEBAUD

Par M. DURAND DES AULNOIS, *Membre titulaire.*

Alacimus Avitus, archevêque de Vienne (Gaule) au v^e^ siècle, était de famille impériale. Il avait pour allié le célèbre Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, qui avait épousé une Avita.

Ce n'était pas leur seule affinité. Derniers débris de l'ancienne civilisation romaine, ils avaient conservé dans ce siècle de décadence le culte de la poésie : aussi tous deux se croyaient-ils poètes.

Avitus se trompait peut-être ; la grâce et le charme se laissent trop souvent désirer dans

Digitized by Google

ses vers, et ce n'est pas de lui qu'on pourrait dire :

D'où vient qu'à son insu, mariés à sa voix,
Les mots harmonieux s'enchaînent sous ses doigts,
Et qu'en mètres brillants, sa verve cadencée,
Comme un courant limpide emporte sa pensée ?

Il ne sait pas, comme Sidoine Apollinaire, faire revivre son époque, où le Romain civilisé cotoie le Hérule aux yeux verts et le Visigoth aux grands favoris roux. Il ne sait pas, comme Ausone, avec sa verve quelque peu magistrale d'ancien professeur d'éloquence, nous donner le portrait de ses contemporains célèbres.

Ce qui n'empêcha pas les poésies d'Avitus de faire, trois siècles plus tard, les délices de Charlemagne et de Théodulphe, évêque d'Orléans, l'un de ses familiers. Ce dernier, qui nous a laissé plusieurs poèmes, rangeait Avitus dans sa bibliothèque choisie, entre Arator et Fortunat, mais au-dessus de Virgile et d'Ovide (1). Cependant il faut savoir gré à notre poète des détails intéressants qu'il nous a conservés sur les us et coutumes du temps. C'est le plus grand intérêt qu'offre son poème dédié à sa sœur Fuscine et destiné à la consoler d'être restée vierge, si tant est qu'il lui fallut des consolations (2).

Dès sa naissance elle avait été vouée à Dieu et à la virginité par sa mère, ce qui nous est

(1) Theodulphi carminum liber quartus. De libris quos legere solibam.
(2) De consolatoria castitatis laude ad Fuscinam sororem.

Digitized by Google

nettement attesté par Avitus (1). Aussi Fuscine ne fut-elle pas élevée comme les enfants de son âge et de son rang. Les autres portaient des colliers ornés de pierreries et de longues boucles d'oreilles d'or et de perles, elles avaient des robes de soie et de pourpre « mollia vel tactu quæ mittunt vellera ceres » et des vêtements où les métaux précieux étaient mêlés à la trame. « Nec te contexit nito quie fulgurat auro. Vestis ductilibus includenis fila talentis. » (Vers 36.)

C'est que le luxe tout oriental de la cour de Rome s'était répandu jusque dans les provinces les plus reculées de l'Empire. Je n'oserais dire toutefois que ces étoffes précieuses se fabriquaient dans les Gaules ; les Orientaux ont su bien avant nous allier les métaux aux tissus pour leur donner plus de chatoiements et de splendeurs, et ils semblent en avoir gardé pour eux, jusqu'à présent, l'industrie et le monopole.

Fuscine, toutefois, ne suivait pas les modes du temps. Sa mère l'avait vouée au blanc, symbole de son innocence, et prenait un soin pieux à filer de sa main et à tisser la robe de pure laine que portait sa fille.

Vers l'âge de douze ans, la jeune vierge renouvela le vœu qui avait accompagné sa naissance; — jusque-là elle n'était pas engagée : « Délices de ma vie, lui avait dit sa mère, fais

(1) Confestim Christo victuram dedicat uni
Ac deinceps paribus castum servare cubile
Constituit votis caro cum pignore mater
Et mox consecrat Christo, qui protinus ipsis
Accepit in cunis lactentia membra dicatis.

Digitized by Google

que mon vœu s'accomplisse ; je t'ai mise au monde pour le Christ et je t'ai consacrée à lui autant que je le pouvais ; achève ce que j'ai commencé ; il dépend de toi d'ajouter tes vœux à ceux que j'ai formés dès ta naissance. »

C'était un âge bien tendre que douze ans pour prononcer les vœux, et le poète n'a pas l'air de s'en douter ; cependant il y avait contre cet usage bien des réclamations ; en 457 nous trouvons même un édit de Majorien qui défendait aux vierges de prendre le voile avant 40 ans ; c'était aller d'un extrême à l'autre.

Quoi qu'il en soit, tout en se consacrant à Dieu, Fuscine ne paraît pas s'être cloîtrée dans un monastère ; il n'en fallait pas moins une rare énergie, à cette époque à demi barbare, pour vivre dans le monde de la vie religieuse ; la femme n'était pas encore émancipée ; et comme les anciens Athéniens, bien des hommes ne croyaient femme honnête que la mère de famille occupée aux soins des enfants et du ménage, et ne comprenaient pas le dévouement aux malades, quel que fût leur sexe, d'une jeune fille sans époux.

Ces difficultés n'arrêtèrent point Fuscine ; elle vécut chaste et pure ; et quand Avitus lui adressa son éloge de la chasteté, cette chère sœur était fort âgée. Aussi ne lui en propose-t-il la lecture qu'à titre de délassement aux fatigues de sa vie :

Rite fatigatam poteris hoc carmine mentem
Ludicro et feriis tete oblectare remissis.

Digitized by Google

Et dans un langage bien réaliste pour un poète, il passe en revue tous les tracas et soucis d'un ménage, ce qui n'a rien de bien nouveau. Je ne vous représenterai pas avec lui la jeune épousée, captive du lit conjugal (quæ captiva thori), servante de son mari (quæ subjecta viro et dominum passura); je passerai sous silence : les fatigues de la maternité, les naissances d'enfants contrefaits et difformes et la perte douloureuse d'un fils.

Œmylia Hylaria, tante du poète Ausone, qui devait être un peu plus âgée que Fuscine, s'était peut-être fait de semblables réflexions. Enfant, elle jouait avec l'entrain d'un garçon, ce qui lui valut le surnom d'Hylaria, tant il est vrai que rien n'est nouveau, pas même les sobriquets; jeune fille, elle étudia et pratiqua la médecine à Bordeaux. Avec son caractère de garçon, impatient de toute contrainte, elle ne devait pas tenir au mariage, et les arguments du poète auraient pu lui sembler bons.

Mais Fuscine avait un tempérament plus féminin, et la religion pouvait seule contenir les élans de son cœur. Je n'accorde donc pas confiance aux arguments que lui développe son frère, pas plus qu'aux nombreux exemples par lesquels il achève son œuvre. Je ne lui en ferai pas de reproches toutefois, puisque cela nous vaut le curieux récit que voici :

Il y avait au v^e^ siècle une jeune vierge qui s'appelait Eugénie et montrait une rare vocation pour la vie monastique. Comme la règle lui paraissait trop douce dans les communautés de

Digitized by Google

femmes, elle se présenta dans un costume et sous un nom d'homme dans un couvent d'austères religieux. Elle ne tarda pas à les édifier par sa grande piété et fut admise à faire des vœux sous le nom de père Eugénius.

Il n'était pas de religieux plus zélé que lui à porter secours aux malades. Tous désiraient être soignés de sa main, parce que, malgré sa robe virile, il avait de ces attentions délicates que possède seul le génie féminin.

Une dame de haut rang et de grande fortune, trompée par les apparences, feint d'être malade; elle l'appelle à son chevet : c'est pour lui déclarer son amour; mais le père Eugénius s'enfuit aussitôt, poursuivi par cette furie qui l'accuse d'attentat. Le peuple indigné le traîne au pied du tribunal qui, suivant les mœurs du peuple romain, siégeait sur la place publique. On allait le condamner quand, pour sauvegarder l'honneur de la communauté, il prend une résolution virile, — et alors se passe un spectacle émouvant, — car, faisant abnégation de sa personne, le père Eugénius fait connaître son véritable sexe au tribunal et au peuple, qui éclate en applaudissements et tourne sa colère contre l'infâme calomniatrice. C'est ainsi que la chasteté sortit triomphante de cette délicate épreuve.

Et trois siècles plus tard, dans son poème sur les vierges célèbres, Anthémus, évêque des Saxons, chantait encore les louanges du père Eugénius.

Digitized by Google

Eugeniam porro claris natalibus ortam
Quis digne
Rusticus explanet
Intantum ut proprios dempsisset femina crines
Ac sexum simulans, posset tonsura virilis
Hac ratione rudi, sic occultare latentem.

Mais si l'on peut discuter la valeur littéraire des poèmes d'Avitus, personne ne lui contestera le haut rang que sa dialectique puissante et son esprit de conduite lui ont valu dans l'Eglise comme théologien et comme évêque. Il entretint des relations avec ce qu'il y avait de plus éminent au v^e^ siècle; je n'en veux pour preuve que ses lettres à Ansemundus, prince de la cour des Burgondes ; à Césaire, évêque d'Arles, qui envoya en Bourgogne, pendant une disette, des bateaux chargés de froment; au sénateur de Constantinople, Celer, qui fit la guerre de Perse; aux évêques de Constantinople et de Rome ; au roi des Francs, Clovis, pour le glorifier de sa conversion.

Il entretint surtout des relations suivies avec Gondebaud, roi des Burgondes, dans l'espoir de le convertir à la religion catholique, et le roi écoutait favorablement ce prince de l'Eglise et de l'Empire romain, et se faisait même un plaisir de lui répondre.

Les circonstances parurent donc favorables aux évêques francs pour convertir Gondebaud et son peuple, comme Remy avait fait de Clovis et de ses sujets. Et vers l'an 500, ceux qui résidaient près de la frontière burgonde se

Digitized by Google

réunirent dans ce pieux dessein, et il fut décidé qu'ils iraient ensemble à la résidence du roi pour lui demander audience.

Avitus, quoique n'étant pas le plus âgé, reçut la mission de porter la parole ; et, dans le récit de cette visite mémorable, je ne ferai souvent que traduire le manuscrit de Jérôme Vignerius, auteur du temps, afin de conserver à ce colloque toute son originalité.

« Si Votre Excellence veut procurer la paix à « l'Eglise, nous sommes prêts à montrer que « notre foi est conforme à l'Evangile, si clai- « rement, que le doute ne sera plus permis. « Vous avez, parmi les vôtres, des évêques qui « sont versés dans toutes les sciences, ordonnez- « leur de discuter avec nous leur symbole, et « vous verrez s'ils peuvent répondre à nos « raisons comme nous sommes prêts à réfuter « les leurs. »

A quoi le roi répondit : « Si votre foi est vé- « ritable, pourquoi vos évêques n'empêchent- « ils pas le roi des Francs de se joindre à mes « ennemis pour détruire mon royaume ; car la « foi véritable ne permet pas d'envier le bien « d'autrui et d'avoir soif du sang des peuples? « Qu'il montre donc sa foi par ses œu- « vres. »

Ce malin roi des Burgondes ne vous paraît-il pas un rusé politique? Il reçoit, sans doute, les évêques francs avec beaucoup de déférence, afin de ne pas froisser les sentiments de ses sujets catholiques ; et s'il avait pu habilement détourner de ses Etats les armes de Clovis en s'assurant

Digitized by Google

l'amitié et l'appui des évêques francs, cela eût mieux fait son affaire qu'une conversion.

Avitus ne se laisse pas déconcerter par cette question d'autant plus délicate qu'il ne peut appuyer sur les causes de cette déclaration de guerre, et il répond avec une habileté consommée :

« Nous ignorons, ô roi, par quels conseils et « pour quelle cause le roi des Francs fait ce que « vous dites ; l'Ecriture nous apprend seulement « que, pour avoir abandonné la loi de Dieu, les « royaumes sont souvent renversés. Mais ren- « dez à votre peuple la vraie foi, et il vous don- « nera la paix sur vos frontières ; car, si vous « avez la paix avec lui, vous l'aurez avec les « vôtres, et vos ennemis ne prévaudront pas « contre vous. »

Au point de vue politique, ce conseil même était bon à suivre. Ce qui fit la force de Clovis, ce fut, en effet, sa conversion. Comment, avec sa petite troupe de braves guerriers, aurait-il pu faire et maintenir tant de conquêtes, s'il n'avait pas été soutenu, dans les pays envahis, par la population catholique?

De tous les rois barbares, c'était le seul qui eût la même religion que les peuples vaincus ; et pour se donner un maître, ils préférèrent naturellement celui qui avait leur foi. Que serait-il advenu si Gondebaud eût abjuré la foi arienne? Le royaume des Francs n'aurait peut-être pas eu les glorieuses destinées que l'avenir lui réservait.

Mais le roi dit : « Est-ce que je ne professe

Digitized by Google

« pas la vraie religion pour ne pas adorer trois « dieux : l'Evangile ne parle jamais que d'un « Dieu unique ? »

« Nous n'adorons pas trois dieux, répondit « Avitus, mais un Dieu en trois personnes. »

Et comme il se voyait pacifiquement écouté par le roi, il renouvela sa proposition de discuter la foi avec les évêques Ariens, en présence du roi, des sénateurs et du peuple. En même temps tous les évêques se jetèrent aux pieds du roi, qui, relevant gracieusement Avitus, lui promit une réponse prochaine.

Le lendemain, en effet, il manda près de lui les évêques Etienne et Avitus. « Vous avez, leur « dit-il, ce que vous désirez, car mes prêtres sont « prêts à vous prouver que personne ne peut « être co-éternel et co-substantiel du père, mais « je ne veux pas que cela se passe devant tout « mon peuple, pour éviter des troubles, mais « seulement devant mes sénateurs et les quel- « ques personnes que j'inviterai, tout comme « vous pourrez y convier les vôtres, mais en « petit nombre, et cela demain, en ce lieu. »

Les évêques prirent alors congé du roi. C'était la veille de la fête de saint Justin, patron de Lyon ; aussi décidèrent-ils, à l'unanimité, qu'ils passeraient la nuit en prières près du tombeau du saint, pour qu'il exauçât les vœux de leur cœur.

Au jour dit, tous les évêques se rendirent auprès du roi avec beaucoup de diacres et de fidèles, parmi lesquels se trouvaient Placide et Lucain, qui étaient chefs de la milice royale.

Digitized by Google

Les évêques Ariens vinrent avec leurs partisans.

Et comme Avitus faisait l'exposé de sa foi en l'appuyant sur les Ecritures, le trouble se mit dans l'esprit des Ariens. Et Boniface, ne pouvant rien répondre aux preuves fournies par son adversaire, ne trouva rien de mieux que de lui poser des questions difficiles, dans l'espoir de fatiguer le roi.

Avitus ne se laissa pas surprendre, et serrant de près son adversaire, il le somma d'abandonner les faux fuyants et de répondre à ses preuves comme il offrait ensuite de répondre aux siennes. Boniface éclata en injures et en imprécations contre les catholiques, qu'il appelait des charlatans et des adorateurs de plusieurs dieux.

Gondebaud, voyant que la discussion tournait à la confusion de Boniface, voulut donner à ses esprits le temps de se remettre, et renvoya la discussion au lendemain.

Tous les évêques catholiques se retirèrent avec les fidèles et s'en allèrent remercier Dieu de cette première victoire.

Le jour suivant, ils revinrent à la demeure royale, et sur le seuil, ils trouvèrent Aredius, Grand du Palais, qui voulut leur persuader de retourner sur leurs pas. « De telles discussions ne peuvent qu'exaspérer la multitude, il n'en peut résulter rien de bon. »

Je ne doute pas qu'Aredius ne fût un émissaire de Gondebaud qui voyait la discussion prendre une tournure tout autre que celle qu'il espérait.

Si les évêques catholiques s'étaient retirés, on

Digitized by Google

n'aurait pas manqué de soutenir qu'ils avaient déserté la lutte et s'étaient déclarés vaincus. Quel meilleur moyen d'arrêter l'entraînement des peuples vers la vraie religion et de les amener à l'Arianisme ! Quel meilleur moyen d'opérer la fusion entre les Burgondes et les Gallo-Romains que de leur donner l'unité de croyance !

« L'évêque Etienne devina le piège et répon-
« dit à Aredius que la recherche de la vérité
« par amour du prochain ne pouvait amener
« aucune émeute ; mais qu'elle devait être
« fort utile pour unir les cœurs ; car rien n'est
« plus aimable que la vérité, belle parole que
« Cicéron avait dite, je crois, dans son *De*
« *officiis*. »

Il ajoute qu'ils venaient par ordre royal, et Aredius n'osa plus insister. Ils entrèrent donc au palais, et dès que le roi les vit, il quitta son siège pour aller au-devant d'eux ; et se plaçant entre les évêques Etienne et Avitus, il leur parla beaucoup du roi des Francs qu'il acccusait de soulever son frère contre lui.

C'est que le terrible roi des Francs causait de grand soucis au roi Gondebaud. N'était-ce pas Gondebaud qui avait massacré le père et la mère de Clotilde et fait périr son oncle dans les flammes pour n'avoir pas à partager avec eux l'héritage du roi Gondiocre? La loi du sang demandait vengeance : Gondebaud le savait bien, et dans l'amabilité qu'il montrait aux évêques francs, se mêlait sans doute beaucoup d'habileté ; quel bonheur c'eût été pour lui si,

Digitized by Google

par leur intermédiaire, il avait pu écarter de sa tête l'épée menaçante du grand roi.

« Mais les évêques répondirent avec beaucoup « de finesse que le meilleur moyen d'avoir la « paix était d'avoir la même croyance, et qu'ils « s'emploieraient de tout leur pouvoir dans ce « but s'il voulait se faire catholique. »

Gondebaud ne répondit rien et ouvrit la séance aussitôt.

Alors Avitus montra que ses fidèles n'adoraient qu'un seul Dieu, avec une telle évidence que Boniface ne trouva rien à objecter. Mais il éclata en imprécations plus violentes que la veille, à tel point que sa voix s'enroua complétement et que la suffocation lui coupa la parole.

Avitus dit alors au roi :

« Que votre majesté veuille bien leur ordon- « ner de me répondre pour qu'on voie de quel « côté est la vérité. »

Mais le roi ne répondait pas ni les Ariens non plus, tant ils étaient stupéfaits de la doctrine et de la sagesse d'Avitus.

C'est pourquoi ce dernier rompit le silence : « Si les vôtres ne peuvent répondre à nos rai- « sons, qui nous empêche de nous unir tous « dans une même croyance ? » Et comme ils murmuraient entre eux :

« Si je ne puis vous convaincre, je ne doute « pas que Dieu ne vienne à notre aide. Allons « tous au tombeau de saint Justin, et que le « Seigneur prononce par la voix de son servi- « teur. »

Le roi étonné semblait y consentir.

Digitized by Google

« Cependant il faut croire que le miracle de Tolbiac était encore présent à l'esprit des Ariens et qu'ils eurent peur, mais quelle foi ardente et vive animait les catholiques à cette époque pour oser une telle épreuve! »

Quoi qu'il en soit, les Ariens dirent qu'ils ne voulaient pas faire comme Saül et encourir la malédiction divine, et qu'ils ne voulaient pas, comme les catholiques, avoir recours à des sortilèges, qu'il leur suffisait d'avoir les Ecritures Saintes pour eux.

Le roi, qui déjà s'était levé, conduisit par la main Etienne et Avitus jusqu'à sa chambre et, comme ils entraient, il les embrassa en leur disant de prier pour lui.

Cette scène avait, en effet, frappé le roi, mais il ne voulait pas montrer à son peuple les perplexités de sa conscience. C'était dans sa chambre et loin de tous regards qu'il avait donné ce témoignage aux évêques catholiques.

J'en ai pour garant ce que Grégoire de Tours nous dit de son caractère irrésolu et craintif. Il nous apprend que le roi Gondebaud demanda à Avitus de lui donner secrètement le baptême.

« Si vous croyez, pourquoi ne suivez-vous pas les préceptes du Maître? Quand vous partez à la guerre, vous vous mettez à la tête de vos soldats et ils vous suivent là où vous les conduisez; est-il rien de plus beau pour vous que de les mener à la vérité? Il ne faut pas braver Dieu. Celui-là ne l'aime pas, qui préfère son royaume terrestre à celui qui l'attend au ciel. »

Digitized by Google

Confus de cette réponse, le roi ne se sentit cependant pas le courage d'abjurer; il craignit pour son trône et mourut entouré d'Ariens.

C'est Vignerius qui a fourni la relation du colloque de Lyon devant Gondebaud; les détails qu'il donne sont fort précis et offrent une belle couleur locale. L'intervention d'Arédius, la conduite hésitante du roi, la pensée de se rendre au tombeau de saint Justin, sont bien en rapport avec les mœurs du temps. Les lettres d'Avitus, qui nous ont été conservées, nous montrent d'ailleurs qu'il avait de fréquents rapports avec Gondebaud. Et Agobard, évêque de Lyon, écrivant contre la loi burgonde, nous dit qu'Avitus avait souvent discuté les questions de foi dans de fréquents entretiens à la cour « quicum eodem Gondobado frequenter de fide altercans, et dialogos in præsenti conficiens et epistolas absenti respondens, plura et clara ingenii sui et virtutis opera reliquit. » Avitus, dans une lettre, raconte qu'il se réunit avec plusieurs de ses collègues autour du tombeau de saint Justin. Dacherius et Sirmond ont admis cette pièce dans leurs recueils. Du Roure, dans son « Histoire de Théodoric », 1846, Techener, liv. III, chap. I, parlant de l'entretien de l'évêque Epiphane avec Théodoric, regrette qu'on n'en ait pas conservé la relation et ajoute : « Un tel entretien aurait eu plus de prix encore que la curieuse controverse que l'histoire a conservée entre saint Avit de Vienne et le roi des Bourguignons, Gondebaud, sur l'hérésie d'Arius », et, au livre IV, il nous parle des liaisons de Césaire

Digitized by Google

avec Gondebaud dès le temps de la conférence de saint Avit, en 501.

Au surplus, ce fut Avitus qui obtint plus tard la conversion à la foi catholique de Sigismond, fils de Gondebaud.

Mais il était dit que le royaume burgonde finirait comme il avait commencé, dans le crime et dans le sang. Le baptême n'empêcha pas Sigismond d'étrangler un de ses fils et il périt lui-même avec sa femme et son dernier enfant dans un puits, où il fut jeté par les fils de Clovis. C'est ainsi que fut acquittée la dette sanglante de Gondebaud envers la reine des Francs.

Digitized by Google

UNIV OF MICH.

Digitized by Google

JEAN DE GERSON

(1363–1429)

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LE VILLAGE NATAL ET LA FAMILLE

Du Chancelier GERSON

Par M. HENRI JADART, *Membre titulaire.*

AVANT-PROPOS

M. Villemain parlant à l'Académie française le 11 août 1836, du concours d'éloquence dont Gerson devait être le sujet, a tracé de ce grand personnage un complet et rapide éloge : «Gerson, disait-il, placé entre la fin du moyen-âge et l'essor de la renaissance, philosophe succédant aux scolastiques, réformateur intrépide, contradicteur des puissances injustes et des préjugés funestes, tantôt ambassadeur du roi de France, tantôt pauvre pèlerin cachant la fin de sa vie dans une école de faubourg où il instruit les enfants du peuple, voilà l'homme dont une biographie éloquente et caractérisée retrouverait les vertus, le génie, l'influence, et ferait partout respecter le nom.» Plus sommairement encore, deux vieux auteurs avaient peint à merveille le portrait de notre compatriote : « Il y avoit, écrivait l'archevêque de Reims, Juvénal des Ursins, un notable docteur en Théologie et de grande réputation, nommé Maistre Iean Iarson,

Digitized by Google

lequel estoit Chancelier de Nostre-Dame de Paris, et curé de Sainct-Jean-en-Grève, qui avoit accoustumé de s'acquitter loyaument. » Hubert Meurier, l'un des orateurs rémois du XVIe siècle, l'appelait à son tour : « Ce bon père champenois, perle des sçavants, homme entier, sincère, libre et vertueux à reprendre toutes sortes d'abus. »

Il est plus facile de résumer le rôle de Gerson que de l'approfondir selon les règles de la critique moderne : pour embrasser une telle vie et analyser des œuvres si multiples, il faudrait un travail considérable dans la recherche des sources et la pleine connaissance de cette époque tumultueuse de la guerre de Cent ans et du grand schisme, époque de déchirements confus, prélude de l'unité nationale. Répondant à l'appel de l'Académie française, M. Prosper Faugère et M. Dupré-Lasalle ont publié en 1838, deux éloges du chancelier qui fixent d'une façon saisissante les grands traits de sa mission et l'enseignement qui en découle. Avant eux et depuis, parurent les travaux de M. l'abbé l'Ecuy, de MM. Schmidt, Jourdain, Thomassy, Le Roy, Boulliot, Em. de Bonnechose, E. Henry, Paulin Paris, Bourret, Schwab, Gence, Vert, Aubé, Darche, et de tant d'autres auteurs qui en France ou en Allemagne, ont consacré une étude à creuser quelques chapitres de cette vaste histoire, sans qu'une main puissante ait tenté de les relier dans une œuvre d'ensemble. Laissant à part les innombrables polémiques sur l'auteur de l'Imitation, le *Répertoire des Sources historiques*

Digitized by Google

du moyen-âge énumérait en 1878, soixante-neuf publications spéciales sur Gerson. Cette illustre mémoire toujours vivante dans les annales de la France, n'est donc pas sur le point d'être oubliée chez ceux qui fouillent l'inépuisable fonds de nos gloires littéraires ; un jour viendra où les matériaux épars se grouperont pour ériger le monument définitif, mais jusque-là les plus modestes travailleurs ont le devoir de publier leurs recherches.

Celles que contient ce travail sur l'origine et la famille du chancelier, empruntent leur raison d'être à une circonstance fort honorable pour son pays natal. Après que Paris eut placé en 1874 la statue de Gerson au portail de la Sorbonne, et que Lyon lui en eut élevé une autre en 1880 sur la place Saint-Paul, le village de Barby voulut reconstruire son église paroissiale sous les auspices de ce grand nom : ayant parcouru dès l'enfance les sentiers de ce terroir, il n'est pas de sujet plus attrayant pour moi que de contribuer à y réveiller le souvenir de Gerson, en intéressant ses compatriotes à ce glorieux héritage. Les traces qui en sauvegardent la tradition y sont restées vivantes, l'épitaphe d'Elisabeth la Chardenière se lit toujours sur la muraille de l'église, et les vieillards montrent encore l'endroit où se trouvait le *pignon de Gerson*, le dernier débris du foyer qui l'a vu naître. Ces sentiments de respect populaire sont un honneur pour le pays qui les conserve, en même temps qu'un secours précieux pour le chercheur qui les consulte : avec leur aide, il

Digitized by Google

devient aisé de reconstituer ces détails précis sur l'origine et sur la famille, qui offrent tant de charmes dans l'étude des hommes célèbres. En ajoutant aux renseignements locaux les pièces inédites des archives qui les éclairent ou les complètent, l'histoire apparaît dans tout son jour, rattachant le présent au passé dans un tableau dont l'intérêt frappe les plus indifférents.

Cependant, avant de parcourir les minutieux détails qui concernent le village de Gerson et la famille d'Arnaut le Charlier, il est nécessaire de présenter un aperçu de la vie du personnage à la renommée duquel son berceau doit toute sa gloire. Quelle existence plus instructive et plus digne d'être offerte en exemple que celle du docteur très-chrétien, celui que Benoît XIV appelait la plus brillante lumière de son siècle ? Gerson, disait de même Bossuet, a été appelé par nos pères le *Docteur très-chrétien* non-seulement à cause de ses vertus, mais parce qu'il fut en son temps l'une des lumières de la France. Pacificateur et réformateur tout ensemble, il est un exemple pour tous les temps, parce que tous les temps ont besoin de paix et de réforme. Aussi, empruntant aux meilleurs biographes et à ses œuvres elles-mêmes leurs traits les plus expressifs, cette étude doit d'abord retracer brièvement le rôle littéraire, politique et religieux de l'illustre chancelier. Faisant œuvre de vulgarisation plutôt que d'érudition, cet aperçu ne pourra approfondir ni les graves affaires auxquelles il fut mêlé, ni les con-

Digitized by Google

tradictions de quelques-uns de ses actes ; du moins prenant les choses de haut, comme nous y invite sa devise : *Sursum corda,* il tendra à faire mieux connaître l'étendue de son action et les bienfaits de sa charitable influence. Continuant ce qui s'est fait en 1878, à la mémoire de Mabillon dans son village de Saint-Pierremont, cette œuvre poursuit le noble but que s'est attribué l'Académie de Reims, celui de populariser nos grands hommes au milieu de leurs compatriotes.

Gerson n'a pas vécu sur sa terre natale, mais il s'y intéressa constamment ; lui qui parut avec éclat en tant de lieux de la chrétienté, à Paris, à Bruges, à Pise, à Constance et à Lyon, il garda de son humble village et de sa famille un inaltérable souvenir, qui se manifeste dans les poésies, les traités ou les lettres qu'il adressait à ses frères et à ses sœurs. Il se plut à s'intituler jusque dans son testament *prêtre rémois,* et il a laissé en cette qualité deux monuments curieux de sa science et de son zèle pour notre pays : son jugement sur les visions d'Ermine et son discours au concile de Reims de 1408, où se retrouvent maints détails sur la vie locale et les affaires rémoises à cette époque.

Puisse l'ensemble de ces recherches, malgré d'inévitables lacunes et d'évidentes imperfections, contribuer à remettre en lumière une figure dont les traits sont ineffaçables ! Gerson eut assez de vertu et de grandeur d'âme pour personnifier encore à nos yeux la vieille foi de nos pères dans son patriotisme et sa sincérité ; il représente

Digitized by Google

dans ce qu'elle eut de plus national, cette antique Eglise de France dont les traditions sagement comprises, pourraient encore guérir tant de préjugés et raffermir tant d'esprits ; comme les âmes ardentes et généreuses de tous les temps, il n'a pas fléchi devant Baal, selon le langage de l'Ecriture, mais il s'est humilié au contraire devant Dieu afin de rester libre devant les hommes; pour ramener la concorde dans la société civile comme dans la société religieuse, il a combattu les violents et les oppresseurs, rachetant ses fautes par l'abnégation et le désintéressement; aussi la France n'a pas cessé de respecter son caractère et de s'intéresser à sa mémoire.

Digitized by Google

Digitized by Google

Sursum Corda

A LA MÉMOIRE DE

JEAN DE GERSON,

CHANCELIER DE N.-D. ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS,
NÉ A GERSON, PAROISSE DE BARBY, LE 14 DÉC^BRE 1363,
D'ARNAUT LE CHARLIER ET D'ELIZABETH LA CHARDENIÈRE,
MORT A LYON LE 12 JUILLET 1429.

THÉOLOGIEN, MORALISTE,
ORATEUR ÉCOUTÉ DU PEUPLE, DES PRINCES, DES CONCILES,
IL EUT UNE GRANDE AUTORITÉ
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA RÉFORME DES ABUS.
EXILÉ VOLONTAIRE POUR LA DÉFENSE DU DROIT,
APRÈS AVOIR ÉTÉ LA LUMIÈRE DE SON SIÈCLE,
IL CONSACRA SES DERNIERS JOURS A CATÉCHISER LES ENFANTS.
SES ÉCRITS COMME SES VERTUS LUI VALURENT LE SURNOM
DE DOCTEUR TRÈS-CHRÉTIEN,
ET PLUSIEURS L'ONT JUGÉ DIGNE D'ÊTRE L'AUTEUR
DU LIVRE DE L'IMITATION.

Se souvenant d'un si grand homme,
Ses compatriotes lui ont érigé ce monument
l'an du Seigneur M.DCCC.LXXXI.

Inscription commémorative
placée par les soins de l'Académie de Reims
dans la nouvelle église de Barby, 1881.

Digitized by Google

CHAPITRE I

APERÇU DE LA VIE ET DES ŒUVRES DU CHANCELIER GERSON

(1363-1429)

Caractère de ce grand homme et de ses œuvres. — Son origine et ses études. — Son rôle dans les affaires de l'Université. — Son influence littéraire. — Son autorité pacificatrice dans les débats politiques. — Sa mission réformatrice dans l'Eglise. — Son exil et sa mort à Lyon. — Souvenir persistant de ses vertus.

Aux jours troublés du grand schisme d'Occident et de la guerre de Cent ans, alors que la France était envahie et la chrétienté bouleversée, apparurent heureusement quelques vigoureux esprits qui surent dominer leur siècle et préparer un avenir meilleur : Jean de Gerson est un de ces hommes, homme d'Eglise et d'Etat à la fois ; caractère robuste et âme mystique tout ensemble (1) ; orateur et écrivain ; simple docteur, lumière de l'université et des conciles ; tantôt l'ami et le confident des princes, tantôt leur censeur impitoyable ; âme profondément chrétienne, tout enflammée de patriotisme ;

(1) Gerson s'était composé à Constance, en 1416, un écu mystique dont les emblèmes, décrits par lui, sont reproduits sur ses plus anciens portraits : sur un fond d'azur, imitant les cieux, rayonnent le soleil, la lune et cinq étoiles, au milieu desquels un cœur ailé, marqué de la lettre T (Croix), symbolise l'amour de Gerson pour la patrie céleste et pour les hautes pensées qu'elle suscite. Une devise parlante l'accompagne : SVRSVM CORDA, *en haut les cœurs*. — Voir la gravure en tête des éditions gothiques des œuvres de Gerson et de celles de 1606 et de 1706 : c'est son type primitif qui est reproduit ci-contre.

Digitized by Google

soutien de la royauté telle que les siècles l'avaient faite dans son essence, mais réformateur ardent des abus ; humble quoique haut personnage, devant tout au vrai mérite et rien à l'éclat trop envié des dignités. Sous ces aspects divers, le chancelier nous apparaît avec ses défauts et ses qualités, comme une incarnation du génie français au XIV^e^ siècle. Issu du peuple, il le défendit contre l'oligarchie de la noblesse, en cherchant à faire de la royauté le point d'appui et l'instrument des progrès populaires. Contradicteur des préjugés funestes, se servant de l'opinion du temps, de l'opinion religieuse, pour flétrir les doctrines impies, corruptrices ou tyranniques, il agit, il parla, il écrivit sans se lasser et sans rien craindre. Il eut sa part des préjugés et des erreurs de son siècle, mais il les atténua souvent par le bon sens. Dans l'exil comme à la tête de l'université, il régenta et enseigna, terminant sa carrière militante et féconde, son pèlerinage comme il disait, par l'éducation des petits enfants. Un tel homme reste un modèle et sa vie une grande leçon.

Quatre siècles et demi ont maintenant passé sur la tombe de Gerson ; pour le connaître, il ne faut pas le mesurer aux idées de notre temps, mais le prendre avec son époque : c'est là qu'il faut étudier cette figure douce et austère à la fois. Sans doute au fond les idées ne changent pas, quoique leur forme extérieure varie d'âge en âge : l'homme n'habitait alors la terre qu'en vue du ciel, et de toutes les querelles d'ici-bas, la plus importante était toujours la question reli-

Digitized by Google

gieuse. C'est avec cette notion du temps où il vécut, qu'il convient d'ouvrir les cinq volumes in-folio, qui renferment pour nous l'édition probablement définitive, quoique bien incomplète, des œuvres du chancelier : sans prétendre louer ni admirer tous les traités contenus en ces tomes plus célèbres que connus des érudits modernes, on ne peut s'empêcher d'en reconnaître l'étonnante multiplicité et l'autorité féconde. En voici le tableau récapitulatif par ordre de matières : on y trouve vingt-deux écrits sur la méthode des études, sept traités contre les superstitions, huit traités sur les dogmes, quatre-vingt-trois sermons du propre du temps ou des saints, vingt-cinq discours relatifs au schisme avant le concile de Constance et vingt-quatre autres ayant trait à cette célèbre assemblée, trente traités sur le for de la pénitence, seize traités sur les devoirs des prélats, des clercs et des fidèles, quatorze traités sur la discipline monastique, trente-cinq traités sur la morale, quatre opuscules d'œuvres mystiques, sept traités d'exégèse, six lettres et discours familiers en français, treize discours politiques ou allocutions universitaires, et enfin dix-sept pièces diverses de poésies latines (1).

A cette nomenclature de l'édition donnée par Ellies Du Pin en 1706, contenant à peu près tout ce qui fut imprimé des œuvres de Gerson depuis

(1) La valeur de Gerson comme poëte a été étudiée par M. Saint-Marc-Girardin, qui a donné l'analyse du *Josephina* dans son étude sur l'Epopée chrétienne, *Revue des Deux-Mondes*, Livr. du 15 Août 1849, p. 638 à 646.

Digitized by Google

les incunables jusqu'au XVIII[e] siècle, il faudrait ajouter les manuscrits inédits que la Bibliothèque nationale et d'autres dépôts publics recèlent encore de pièces attribuées à l'universel écrivain; il faudrait surtout, comme l'a tenté l'abbé Bourret pour les sermons, remettre en lumière tant de pages en vieux français, dédaignées ou incomprises par les éditeurs latins. Mais la critique aurait à discerner en même temps les œuvres que l'immense influence du chancelier fit attribuer à sa plume pour les couvrir de l'autorité de son nom.

Cependant tout incomplète que nous l'ayons, l'œuvre de Gerson permet de le juger; il fut un puissant orateur au témoignage de ses contemporains (1); il fut un moraliste éclairé pour son temps, un légiste perspicace, un théologien plus profond que subtil, c'est-à-dire un sage docteur prêchant la vérité par sa conviction ; il fut un politique tempéré, offrant dans saint Louis les traditions de la monarchie française, luttant contre les factieux et contre l'envahissement anglais au nom du sentiment national qui commençait à éclore; Gerson fut surtout, comme le démontrent ses écrits, un chrétien vaillant et sincère dont il y aura toujours profit à approfondir le rôle et à consulter les œuvres.

(1) Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris sous Charles VI* (1407-1434), signale en ces termes l'éloquence de Gerson : « Grant chose estoit de Paris quant maistre Eustace de Pavilly, maistre Jehan Jarçon, frère Jacques le grant, le maistre des Mathurins et autres docteurs et clercs soloient preschier tant d'excellens sermons. » *Histoire générale de Paris, Paris et ses historiens*, par Le Roux de Lincy, in-4°, Impr. Imp. 1867, p. 233.

Digitized by Google

I

Dans le comté de Rethel, riche apanage de la maison de Flandre, qui devait bientôt échoir aux puissants ducs de Bourgogne, Jean naquit le 14 décembre 1363, au hameau de Gerson. Ses parents étaient pauvres, mais leurs sentiments s'élevaient bien plus haut que leur fortune, parce que chez eux, à l'amour et à la crainte de Dieu s'alliaient toutes les vertus domestiques : le nombre et l'union de leurs douze enfants donnaient à cette religieuse famille un aspect vraiment patriarcal ; le père avait nom Arnaut le Charlier, la mère, Elisabeth la Chardenière, « qui fin belle eut et vie entière » nous dit son épitaphe ; cette pieuse femme dont une lettre manuscrite nous a été conservée, transmit à son fils quelque chose de doux et d'affectueux, qui se sent profondément dans les productions françaises du chancelier. Cette nouvelle Monique veilla avec une tendre sollicitude à développer dans le cœur de ses enfants l'amour et la foi qui l'embrasaient. Aussi le docile Jean reproduisit tout entière en son âme celle de sa mère Elisabeth, renouvelant ainsi la destinée des hommes célèbres par leurs vertus, qui la plupart ont dû, après Dieu, tout ce qu'ils furent à la providence maternelle. Ses premières années s'écoulèrent dans une existence simple et pieuse, dont il garda jusqu'à la mort un délicieux souvenir. Mais cette lumière n'était pas

Digitized by Google

destinée à rester cachée sous le boisseau, car ses parents avaient coutume de dire : « Quand le premier des enfants se porte bien, les autres en sont communément meilleurs ; » ils créèrent donc à leur premier-né une sorte de droit d'aînesse, usage alors fréquent même dans les campagnes, et ils firent des sacrifices pour lui procurer l'éducation dont ils pensaient que les avantages se répartiraient un jour sur les siens. Ils ne se trompèrent pas, et Gerson sembla n'avoir devancé ses frères dans la vie que pour leur en ouvrir la carrière : « Nos bons père et mère, écrivait-il à ses sœurs (1), ayant exposé leurs biens et héritages communs pour me faire apprendre la sainte écriture, raison veut que vous participiez au profit. » Modèle de piété filiale et d'amitié fraternelle, Gerson nous révèle déjà tous les trésors d'amour cachés dans son cœur ; cette tendre affection fut le charme indestructible de sa vie privée, et il dut en être bien payé en retour, car tous les siens semblèrent à l'envi marcher sur ses traces. Nicolas et un second Jean entrèrent chez les Célestins ; un troisième Jean devint bénédictin à Saint-Remy de Reims, leur neveu Thomas fut chanoine de Notre-Dame de Reims et chantre du chapitre de Saint-Martin de Tours (2). D'un autre côté, le chancelier représenta si bien à ses sœurs les avantages de la virginité, qu'il n'en vit qu'une se marier et persuada à celles

(1) *Opera Gersonii*, t. III, p. 805, Dialogue spirituel de Gerson avec ses sœurs.

(2) *Boulliot*, Biographie ardennaise, t. I, p. 460. — *Faugère*, *passim*.

Digitized by Google

qui survécurent de mener en commun la vie religieuse. « C'est ainsi que l'attrait du cloître, où les plébéïens, surtout au XIV^e^ siècle, aimaient à s'affranchir de leurs dernières servitudes, réunit la famille d'Arnaut le Charlier dans l'amour et la science de Dieu. »

Ce fut en 1377, à l'âge de quatorze ans, que Gerson partit pour Paris et fut admis boursier au collège de Navarre. Il y passa quatre années parmi les élèves de la société des artiens, étudiant avec eux les sept arts libéraux dans cette maison de calme et de paix, comme l'appelle Clémangis. Son travail opiniâtre le fit bientôt remarquer, la douceur de son caractère lui acquit l'affection de ses maîtres, et l'on vit se former entre lui et Pierre d'Ailly cette forte amitié qui les unit plus tard dans la défense de la vérité. Reçu maître ès arts en 1382, Gerson passa dans la société des théologiens; il trouva pour compagnons d'étude ceux qui allaient bientôt prendre part avec lui aux affaires politiques et religieuses; c'étaient Clémangis, Gilles Deschamps, Laurent de Chavanges et le fameux Pierre d'Ailly, qu'on surnomma plus tard le *Marteau des Hérétiques*. Un des livres qui exercèrent une grande influence sur l'esprit du jeune théologien, fut l'*Itinéraire de l'âme à Dieu*, cette œuvre mystique et douce de saint Bonaventure; « Comme saint Augustin et Bossuet à la lecture de la Bible, Gerson fut dès lors initié à l'ineffable extase de la foi, il comprit l'harmonie qui rattache l'homme à Dieu par la grâce, et en même temps l'excellence de la rai-

Digitized by Google

son transportée sur ces sublimes hauteurs (1). » Sa jeune âme illuminée tout à coup, se consacra au célibat du lettré qui devait être aussi celui du sacerdoce, et dans un traité empreint d'un reflet virginal, il célébra les *noces du théologien avec la sagesse*, désormais sa seule fiancée, et l'amour de sa vie (2).

II

L'élan vers le beau suprême et la philosophie mystique ne détournait pas Gerson de la vie pratique, et dès sa jeunesse il remplit activement les fonctions que son mérite lui fit confier au sein de l'Université. Deux fois (1383, 1384) la charge de procureur de la nation de France lui fut remise ; il était encore simple bachelier qu'on l'adjoignit à une ambassade de docteurs qui allaient solliciter du pape la condamnation de Montesson, dominicain qui niait la Conception Immaculée de la Sainte-Vierge. La piété française ne pouvait souffrir le doute dans ce qui lui semblait une question d'honneur pour Notre-Dame, la dame par excellence du chevalier chrétien : le Pape d'Avignon (1388) donna gain

(1) *Thomassy*, Jean Gerson, chap. I, p. 15 et suiv.

(2) « Patuit hoc in illis primis opusculis exercitii sui scholastici, in studio theologiæ Parisiensi, de nuptiis sapientiæ, quæ miro jucundoque artificio quantum ex aliquibus concipi potest, studio florenti peregit sumpto themate, *Quæsivi sponsam mihi eam assumere...* » *Lettre du frère du Chancelier sur ses écrits*, Oper. Gers., 1606, T. I, prelimin. 27.

Digitized by Google

de cause aux écoles de Paris (1) et les Jacobins durent leur faire amende honorable. S'il combattait l'erreur, il entoura toute sa vie d'une douce charité ceux qui l'avaient commise : ce fut lui qui obtint (1403) la rentrée des Frères-prêcheurs au sein de l'Université. Cette autre mère qui l'avait nourri dès son enfance, comme il le dit quelque part, se réjouissait à bon droit de la nouvelle lumière qui sortait de son sein : le professeur de théologie du collège de Navarre, docteur en 1392 à l'âge de 30 ans, après 17 ans d'études, chanoine de la cathédrale de Paris, devint en 1395, aux applaudissements des quatre nations, le successeur de Pierre d'Ailly dans le poste éminent et envié de chancelier de Notre-Dame; il devenait ainsi le représentant de la Papauté au sein de la plus savante école du monde chrétien (2). Au moyen-âge, la chevalerie d'un côté et de l'autre la science que l'on nommait *clergie*, étaient les deux supports de la société, « deux piliers sans faille qui moult conviennent ensemble », comme dit le *Livre des Gestes* de Boucicaut. Au XIV^e^ siècle, la chevalerie dégénérée n'exerçait plus le rôle temporel qui lui était départi dans le monde politique ; la science religieuse restait au contraire l'instrument de l'activité morale du royaume très-chrétien.

(1) *Bulæus, Hist. univ. par., t. IV, p. 644.*

(2) Paucis postquam Theologus inauguratus est annis, Cancellarii Parisiensis adeptus; tam honorifice gessit, quam qui honorificentissime, ut deinceps etiam hodieque, audito Parisiensis Cancellarii nomine, Cancellarius non alius præter Gersonem intelligatur. *Launoy*, Hist. coll. navar., p. 481.

Digitized by Google

La Fille aînée des rois était bien en face de la France et de Rome : « mère des estudes et défenseresse de la foy, lumière de saincte Eglise. » Ainsi comprenons-nous le rôle littéraire, religieux et politique, que la seule force des choses confiait à l'université de Paris, et la mission du chancelier son plus durable représentant. Gerson sorti de la classe laborieuse, connaissait tous ceux qu'il avait laissés derrière et au-dessous de lui; sa propre expérience lui apprenait combien était féconde cette terre du peuple, où prennent racine tant de plantes généreuses ; il voulut faire circuler la vérité chrétienne dans tous les rangs, et prenant pour devise le *Sursum corda* du prêtre sacrifiant, inaugurer par la vertu et le dévouement, ce rôle de sage réformateur que Bossuet lui attribue.

Installé au cloître de Notre-Dame, le nouveau chancelier traversa sans se démentir jamais, les orages que ses actes appelaient sur sa tête. Dans cette vie si remplie on ne peut tout signaler : apprenons du moins par ses principales réformes comment on détruit des abus sans ruine ni bouleversement. La méthode théologique s'offrait d'abord à ses censures : l'étude des vérités dégénérait en une sorte d'escrime intellectuelle, où les raisonnements les plus bizarres étaient les plus admirés; la majesté des écritures disparaissait au milieu des subtilités et des rêveries. Admirateur profond de l'Ange de l'école et surtout disciple mystique de saint Bonaventure, Gerson bannit les questions inutiles ainsi que la vaine curiosité, et ramena les docteurs à l'étude de

Digitized by Google

l'écriture et à la connaissance des faits chrétiens (1). Sur d'autres points de discipline scolaire, la lutte fut vive ; placé entre la cour déchirée de factions et l'université en proie aux intrigues, le prudent chancelier craignit pour son indépendance ; il échappa vers 1397 au contact brûlant des affaires dans le doyenné de Bruges, que son protecteur le duc de Bourgogne venait de lui procurer (2). Ce fut dans cette retraite de Flandre que, sentant redoubler sa première ferveur pour le mysticisme, il écrivit le *De monte contemplationis*. Quand il revint à Paris vers 1401, reprendre avec un nouveau courage ses délicates fonctions, il songea tout d'abord à réformer l'enseignement populaire, comme nous l'avons vu auparavant améliorer les hautes études des lettrés. Apôtre d'un évangile qui veut l'égalité devant Dieu, Gerson parla au peuple de ses devoirs en langue vulgaire : « Je veuil escripre en françois plus que en latin... Entendez-vous, petits enfants, fils et filles, je vous escripray votre ABC qui contient plusieurs points de notre religion chrétienne. » Il composa des traités français dans l'intention expresse de mettre la morale et la piété à la portée de tous, « car ceulx du latin, comme il le dit, en ont acés. » Dans ces diverses

(1) « Discemus non tam disputare quam vivere. » *Op. Gers.*, t. I, p. 104.

(2) *Causæ propter quas cancellariam dimittere volebat.* Ista est pars angustiarum et calamitatum in officio cancellariæ Parisiensis, quarum consideratione et sanctissimorum Dei timentium consiliis cedere simpliciter et gratis fixus institui. *Op. Gers.*, II, 825.

Digitized by Google

œuvres de dévotion intime et familière, adressées pour la plupart à ses sœurs germaines, Gerson s'abandonnait à sa nature et s'inspirait uniquement de son cœur : il nous révèle cette délicatesse de pureté et de sentiment que les rudes combats de la vie active n'avaient point émoussée. Ainsi l'éducation morale et religieuse de la jeunesse et des simples gens fut la première comme la dernière pensée de Gerson, l'œuvre la plus douce comme le soin le plus constant de sa vie (1).

A ce point de vue, Gerson est resté un des bons génies de la France : dans un langage pratique et affectueux, il a tracé sur l'éducation des règles qui survivent aux variations des mœurs, parce qu'elles s'appuient sur la morale chrétienne, la base permanente de notre civilisation. Nous consultons les philosophes de l'antiquité et des temps modernes sur les graves problèmes dont dépend le sort des jeunes générations, pourquoi ne pas recueillir aussi l'enseignement d'un sage de l'Université? C'est ce qu'a compris récemment l'auteur d'un ouvrage sur l'éducation, dont l'Académie des sciences morales et politiques a couronné le travail : « Parmi les maîtres, dit M. Gabriel Compayré, qui dès le moyen-âge comprirent la nécessité de la douceur, de la bonté, et qui furent non des

(1) La plupart des œuvres françaises de Gerson ont été malheureusement traduites et éditées en latin ; on trouve dans le t. III de l'édition d'Anvers : *la Mendicité spirituelle*, la *Montagne de contemplation*, les *Regulæ morales*, les *Monita vitæ christianæ*, et les *Lettres et dialogues familiers*.

Digitized by Google

pédants hérissés de syllogismes, mais des éducateurs dans le vrai sens du mot, la postérité ne doit pas oublier Gerson. Né du peuple, le chancelier de l'Université aimait le peuple : il était presque le seul à plaider, auprès de Charles VI et de ses ministres, la cause des deshérités de ce monde. Dès le XIV^e^ siècle, il écrivait en langue vulgaire de petits traités élémentaires à l'usage et à la portée des *simples gens*. Avec lui, la dialectique s'effaça pour laisser parler le cœur et céder la place au sentiment. Son petit livre *de parvulis trahendis ad Christum*, est déjà une œuvre de pédagogie humaine. Il y recommande aux maîtres la patience (*les caresses attirent l'enfance mieux que la terreur*), et en même temps une vigilance active. Il se préoccupe de la faiblesse de l'enfance et des dangers qui la menacent. Il compare les enfants à de frêles plantes, à des fleurs qu'il faut arroser, qu'il faut protéger contre les influences mauvaises. Il condamne la lecture du *Roman de la Rose* et déplore qu'on expose la pureté des jeunes gens aux images lascives de la poésie. Il se plaint de la rareté des bons maîtres, demande que le professeur ait pour ses élèves une tendresse de père et interdit l'usage des châtiments corporels. Il se montre à nous en un mot comme une âme simple mais grande et supérieure à son temps » (1) Ces

(1) *Histoire critique des doctrines de l'Éducation en France*, par Gabriel Compayré, Hachette, 1879, t. 1, p. 51. — Cet ouvrage donne d'intéressants aperçus sur la mission de trois autres éducateurs

Digitized by Google

souvenirs de Gerson ont de nos jours une opportunité frappante : la nécessité de propager universellement la culture de l'esprit en sauvegardant la croyance et les mœurs, doit reporter l'attention vers les vieux maîtres de l'Université, auxquels on peut demander, non les méthodes que le temps a usées, mais les vues profondes qu'ils ont acquises par l'expérience.

Placé à la tête du corps le plus éclairé qu'il y ait en Europe, le chancelier devait non-seulement veiller à l'instruction, mais encore maintenir et défendre la morale. Gerson obtint que les condamnés à mort fussent accompagnés d'un prêtre pour en recevoir les dernières consolations ; (1) les cordeliers assistèrent d'abord les criminels et eurent pour successeurs les docteurs de la maison de Sorbonne : « Sublime fonction du prêtre, disait Châteaubriand, qui commença en 1393 par l'édit d'un roi de France malheureux, et qui devait donner en 1793 un dernier consolateur à un roi de France encore plus infortuné ! » Dans les innombrables traités que l'activité du chancelier publiait, nous en remarquons un qui fait justice des superstitions de l'astrologie et de la magie (2). Ce que racontent les contemporains sur les folies de

issus du pays rémois : J.-B. de la Salle (T. II, p. 333), Antoine Pluche (T. II, p. 33), Blanchard, l'auteur de *l'Ecole des Mœurs*, T. II, p. 149).

(1) Considerationes quinque ut condemnatis ad mortem permittatur confiteri. *Oper. Gers., II, 138.*

(2) *Histoire de Satan par l'abbé Lecanu, p. 280 et suiv.*

Digitized by Google

l'opinion populaire est inouï, et quand une voix courageuse s'élevait pour les réprimer, les clameurs de la multitude couvraient sa protestation. Les processions des Flagellants et quelques écrits empreints d'un mysticisme dangereux, furent énergiquement blâmés par celui que ses ennemis appelaient un nouveau Caton : « Ecce, inquiunt, tertiis è cœlis cecidit Cato » (1).

Un ouvrage qui résume la frivolité et la corruption des hautes classes, *le Roman de la Rose*, fournit à Gerson une occasion éclatante de lutter pour la vérité morale ; il s'unit à Christine de Pisan, humble chambrière de la reine, pour relever l'honneur de la femme chrétienne et combattre « pour l'accroissement de vertu et le destruisement de vice, en face des clercs et maîtres subtils. » Jehan de Meung se qualifiait en effet de *très excellent et irrépréhensible docteur en sainte et divine Ecriture*; damoiseaux et châtelaines se jetaient à l'envi sur la licencieuse continuation du poëme chevaleresque de Guillaume de Lorris. Le chancelier ne trouva pas de meilleure arme pour combattre cette coupable tendance que de citer le pervers écrivain « en cour saincte de chrestienté, » et d'écrire sa *Vision contre le Roman de la Rose* (2). Il m'a

(1) *Oper. Gers.*, t. I, p. 121, voir *Trilogium Theologizatæ Astrol. — Contra superstitiosam dierum observantiam. — De sculptura et fabricatione idolatrica imaginum astrologicarum. — Contra sectam Flagellantium. — De erroribus circa artem magicam.*

(2) *Oper. Gers.*, Anvers, tom. III, col. 294. *De innocentia puerili.* — Ibid. Col. 767, *Tractatus contra Romantium de Rosa.* — Ibid. Col. 309, *Quinque conclusiones super ludo stultorum.*

Digitized by Google

semblé, raconte Gerson, que je m'envolais au sénat de la chrétienté; là sont réunis les conseillers de cet incorruptible parlement : la Justice, la Miséricorde, la Vérité, le Courage; l'assemblée est présidée par la Raison. Les greffiers sont la Science et la Prudence. Le procureur général est l'Eloquence théologique, aux discours doux et modérés. La fidèle Conscience remplit le rôle d'huissier et fait l'appel des causes. « Après que j'eus contemplé ce spectacle avec admiration, poursuit-il naïvement, je vis la Conscience se lever et demander la parole. Elle tenait en main copie d'une plainte intentée contre Jean de Meung par la Chasteté; les outrages sont énumérés sous sept chefs principaux : l'assemblée entière est complice de l'impudente audace de ce scandale. Le coupable est absent, le président réclame un avocat d'office, et une foule immense se lève en tumulte pour excuser l'œuvre maudite : les uns demandent grâce pour la jeunesse de l'auteur, haut philosophe, clerc très-profond, érudit incomparable; d'autres prétendent trouver sous la licence du langage un esprit de pénitence et pallient ainsi leur propre corruption. Après cette défense, l'Eloquence théologique en son réquisitoire, réfute toutes les excuses, puis s'écrie dans ses conclusions : Hors d'ici un tel livre, que la lecture en soit interdite à jamais ! *Auferatur et exterminetur* ! Ce beau discours venait de finir, termine Gerson, quand je sentis l'heure où mon cœur retournait à son ancien état, et m'étant levé, je passai dans ma biblio-

Digitized by Google

thèque (1). » Il est curieux d'analyser ce document, frappant exemple de la profonde conviction qu'apportait Gerson dans sa lutte incessante contre les productions dangereuses.

Si nous passons de la littérature au domaine des arts, le Caton chrétien a beaucoup aussi à proscrire ou à blâmer. Quelle différence, ou plutôt quel douloureux contraste avec les créations du règne de saint Louis ! A la place des œuvres chastes et pures inspirées par le spiritualisme du XIII^e^ siècle, on voit souvent à l'époque du grand schisme l'exubérance du matérialisme le plus grossier. La naïve fête du *Deposuit* était devenue la bouffone *fête des fous* ; les mystères chrétiens burlesquement travestis faisaient de la maison de prière un lieu de scandale. Jésus avec le fouet chassait les marchands du temple : Gerson en chassa la folie par la parole.

III

Telles étaient les erreurs de la pensée et la lutte énergique du chancelier de l'Université. Les maux de la politique n'étaient pas moindres : bien des larmes et du sang avaient coulé depuis Poitiers et Azincourt, à travers ce règne de deuil où les destinées du royaume étaient entre les mains d'un roi à la raison débile, d'une reine corrompue, d'ambitieux et d'intrigants tuteurs.

(1) *E. Henry, Hist. de la Poésie française au moyen-âge*, 1855, p. 323.

Digitized by Google

Entre tous ces princes dont l'égoïsme égalait la perversité, il est consolant de voir un homme honnête et éclairé devenir par le seul ascendant de ses loyales intentions le défenseur des opprimés. Gerson ne fut pas seulement le *justum et tenacem* d'Horace, il fut pour son temps le juste chrétien qui a des consolations pour toutes les douleurs, de la patience dans tous les maux : « Et pource que en compagnie où il estoit, raconte Juvénal des Ursins, il dust dire que les manières qu'on tenoit, n'estoient pas bien honnestes, ne selon Dieu, et le disoit d'un bon amour et affection, on le voulut prendre, mais il se mit ès haultes voutes de Nostre-Dame et fut son Hostel tout pillé et désrobé (1). » A chaque évènement politique, il élevait la voix au nom de l'Université de Paris, en présence du roi, du dauphin et des seigneurs de la cour. Dans un langage énergique et respectueux, il touchait à toutes les grandes questions de l'origine et de la légitimité du pouvoir, il exposait les droits et les devoirs du prince, comme homme, comme chef de la société civile et comme chrétien : « On trouve dans ces remontrances, dit l'abbé Bourret, une science profonde du droit, des pensées élevées, des points de vue justes et pris de haut (2). » Gerson s'y montre le disciple de Pierre

(1) *Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims*, Histoire de Charles VI et choses mémorables. *Passim*. Ce sage auteur dit ailleurs, en parlant de la proposition du chancelier au Louvre en 1405 : « Si on eust voulu garder le contenu en icelle, en bonne police et gouvernement, les choses eussent bien esté. » *Edit.* in-4°, Paris. 1614, p. 219.

(2) *L'abbé Bourret* (aujourd'hui évêque de Rodez), Essai sur les *Sermons français* de Gerson, p. 3.

Digitized by Google

d'Ailly et semble même pour son époque, sans être néanmoins partisan du gouvernement populaire, un hardi précurseur de la liberté et des droits du peuple. « Mais on avoit beau prescher, continue Juvénal des Ursins, car les seigneurs et ceux qui estoient autour n'en tenoient compte, et ne songeoient qu'à leurs profits particuliers. » Parfois cependant, outre ses propositions solennelles à la cour, dans sa prédication populaire, Gerson, curé de Saint-Jean-en-Grève (1), eut des accents d'une tendre pitié pour le peuple et d'une énergique censure contre la mollesse des seigneurs. « Petits et foibles effans n'avoient aucune manière de se venger, fors crier mercy et miséricordieuse pitié... » Il ajoutait en se tournant vers le roi et les régents : « Toy, prince, tu ne faictz pas tels maux, mais advise si Dieu jugera justement contre toy en disant : je ne te puniray point, mais si les diables d'enfer te tourmentent, je ne les empescheray point. »

Personne n'a mieux peint que Michelet le caractère du chancelier : « Contre la matérialité de Saint-Jacques-la-Boucherie, s'élevait à deux pas la spiritualité de Saint-Jean : son curé était le grand docteur du temps, Jean Gerson, cet homme de combat et de contradiction, mystique, ennemi des mystiques, mais plus ennemi encore des hommes de matière et de brutalité, pauvre et impuissant curé de Saint-Jean, entre les folies de Saint-Paul et les violences de Saint-Jacques, il censura les princes, il attaqua les

(1) *Piganiol de la Force*, Description de Paris, t. III, 195.

Digitized by Google

bouchers..... Rien de plus touchant, ajoute ailleurs Michelet, et en même temps rien de plus hardi que les paroles par lesquelles ce grand prédicateur populaire, bravant les ambitions rivales qui attendaient la succession du malade, s'adressait à lui et disait : *Rex in sempiternum vive !* O mon roi, vivez toujours ! (1) »

En face de la tyrannie des princes, aussi bien qu'au milieu des scènes de l'anarchie, le chancelier montrait une courageuse fermeté et une égalité d'âme étonnante ; entouré des luttes des Armagnacs contre les Bourguignons, assiégé plusieurs fois par les bouchers de Caboche (1413), il composa un *Traité sur la Musique*, où il écrivit dans l'admirable candeur de son âme : « Considérant que Dieu envoye sa miséricorde au jour de la prospérité et son cantique au jour de la tribulation, nous croyons à propos, dans les ténèbres profondes de cette tempête publique, d'écrire sur les cantiques, et de nous adresser à la postérité, si la malignité bruyante a rendu sourdes à nos accents les oreilles de l'âge présent (2). » Il y étudie à la fois l'harmonie des sens et celle du cœur et en fait le complément de son mysticisme. L'auteur capable d'écrire un tel ouvrage en un pareil moment, appartenait tout entier au parti de la modération. Il était de celui des hommes de bien, prélats et bourgeois, magistrats et doc-

(1) *Michelet*, Histoire de France, in-8°, t. II, p. 48 et 74. — Discours de Gerson en 1405 et 1413.

(2) *Opera Gersonii*, Plures Tractatus de Canticis, t. III, col. 619. — *Fétis*, Biographie musicale (1862), III, 465.

Digitized by Google

teurs, qui voulaient le triomphe de la justice et se donnaient à qui fournirait des gages de pacifiques intentions (1). Gerson prononça de nombreux discours sur la pacification, ce *beau don de paix,* au sujet duquel il disait : « Crions tous, les plus grands comme les plus petits, crions à la paix, comme on crie au feu et à l'eau, quand l'incendie menace de dévorer nos maisons ! »

Le duc d'Orléans à la tête de la cour et de la noblesse, luttait contre son rival, le duc de Bourgogne qui s'appuyait sur la bourgeoisie et le peuple : entre ces factions oppressives, point de roi. Gerson fut d'abord le zélé partisan de Philippe-le-Hardi, en qui il aimait à voir le soutien des pauvres et des petits. Il continua son dévouement à Jean-sans-Peur dans ses premiers dissentiments avec le duc d'Orléans, jusqu'à ce crime, triste témoignage des mœurs du xv^e^ siècle, qui vint aggraver la situation désastreuse du royaume et menacer en même temps par l'apologie qu'on en fit, les principes les plus sacrés de la morale. Louis d'Orléans fut assassiné par les ordres de son cousin le duc de Bourgogne, le 23 novembre 1407, mais, fort de sa puissance et des faveurs du peuple qu'il s'était concilié en le flattant, Jean-sans-Peur comptait sur le droit du plus fort pour assurer son impunité et convertir son forfait en acte vertueux. C'est alors que s'engagea la lutte

(1) *Travaux de l'Académie de Reims, E. Henry,* professeur d'histoire, *Essai sur la vie politique de Jean Gerson,* 1855, t. XXI, n° 2, p. 146.

Digitized by Google

sans merci où Gerson combattit le fils de son bienfaiteur devenu meurtrier. Un docteur s'était fait le lâche et pervers instrument de l'orgueil du Bourguignon, au point d'ériger en doctrine d'Etat le plus odieux des crimes, et de prêter le secours de son éloquence affamée et servile à cette monstrueuse apologie. Jean-sans-Peur avait d'abord feint une hypocrite douleur et pleuré à la funèbre cérémonie des Blancs-Manteaux ; puis il s'était enfui quand le duc de Berry l'accusa, mais il revint dans Paris escorté de la plèbe des bouchers et Jean Petit allait louer son crime au milieu de la plus morne consternation. Une voix cependant brava le tyran et demanda compte du sang à cet autre Caïn : cette voix fut celle de Gerson, d'autant plus enclin à poursuivre le tyrannicide qu'on l'avait accusé de le prêcher aussi. Dans sa chaire de Saint-Jean, il avait déjà flétri le guet-à-pens de la rue Barbette et proclamé le précepte du décalogue : *Tu ne tueras pas ;* il prononça à Notre-Dame l'éloge de la victime et obtint de la faculté de théologie une condamnation solennelle des doctrines de Jean Petit, après la mort de ce dernier et au bout de sept ans d'efforts. Cette anarchique apologie fut publiquement brûlée sur le Parvis par ordre de l'évêque, et Charles VI, rendu à lui-même par l'horrible trépas de son frère, promit justice à l'inconsolable Valentine Visconti, désavouant tout ce que l'impudent Jean Petit prétendait obtenir de sa faiblesse. Dans sa longue harangue, hérissée de toutes les subtilités de l'Ecole, divisée en

Digitized by Google

douze parties en l'honneur des Apôtres, ce dernier invoquait la magie et la superstition, Moïse et Aristote, les Pères et l'Ecriture, pour prouver que son maître avait bien mérité du roi et qu'il était digne d'amour, d'honneurs et de richesses. Son incorruptible adversaire déjoua ses arguments et ramena l'opinion des gens éclairés aux saines notions de la justice (1).

Aujourd'hui il paraîtrait à peine nécessaire de protester contre l'assassinat politique érigé en système, mais au XV^e^ siècle les lois avaient peu de force, et les mœurs ne tempéraient pas les passions. Gerson, usant de l'ascendant moral de l'Université et de l'Eglise, fit donc l'œuvre d'un citoyen vertueux en condamnant le meurtre du duc d'Orléans : il lui était réservé de subir pour son courage politique les amers soucis de l'exil et de la pauvreté. Par cette conduite généreuse, comme par tous les autres actes de sa vie civile, le chancelier Gerson avec Jeanne d'Arc et Jean des Ursins, se montre à nous le partisan de l'avenir dans une époque où tout semblait désespéré ; il mit au service de la France des convictions profondes, une modération sans faiblesse, tous les instincts patriotiques du cœur, tous les sentiments chrétiens de l'âme.

(1) *J. Gersonii Opera*, studio, L. E. Dupin, 1706. Tomus quintus monumenta omnia et acta ad causam Johannis Parvi pertinentia complectitur.

Digitized by Google

IV

Il serait temps de montrer Jean Gerson sur une scène plus vaste, et de dire la part qu'il prit dans ce grand débat qui remuait l'Europe lorsqu'il devint chancelier, le grand schisme d'Occident. Nos pères furent souvent témoins des tempêtes qui assaillirent la barque de l'Eglise, et les orages dont elle triompha devinrent une des plus grandes preuves de sa divinité : « Bien scay, dit Froissart, qu'au temps advenir on s'esmervillera de telles choses, et comme l'Eglise peut cheoir en tels troubles, ne sy longtemps y demourer. Mais ce fut une playe envoyée de Dieu pour adviser et faire considérer au clergé le grand estat et superfluité qu'ils tenoient et faisoient..... néanmoins la plus part n'en tenoient compte, et par ce les choses alloient maulvaisement, et sy notre foy n'eust esté enfermée en la grâce et en la main du saint Esprit qui illumine les cœurs desvoyés et les tient fermes en unité, elle eut croulé ou branlé (1). » Les contemporains attestent l'ardente activité du chancelier pour ramener la paix et rétablir l'autorité du Pontife dans l'état d'où le schisme l'avait fait décheoir. A l'entre-

(1) *Chroniques de Froissart*, livre II, chap. XLIX et L. — Montaigne a dit aussi : « C'est un effect de la providence divine de permettre la Saincte Eglise estre agitée comme nous la voyons de tant de troubles et d'orages, pour esveiller par le contraste les âmes pies. » *Essais*, liv. II, c. 15.

Digitized by Google

vue d'Avignon en face de Benoît XIII, plus tard à Marseille en 1403 et à Tarascon en 1404, de même au concile provincial de Reims tenu en 1408 par l'archevêque Guy de Roye, dans les conseils des princes comme à l'Université, Gerson exprimait la vive douleur de son âme en face des maux de l'Eglise (1). Le moyen qu'il proposa d'abord pour remédier à ces désastreuses discussions, fut la renonciation, mais en vain en 1409, à Pise, il usa de son influence pour faire élire Alexandre V et obtenir des deux rivaux une abdication devenue indispensable, l'entente fut impossible et au lieu de deux papes, il y en eut trois. « Quel déchirant spectacle que celui de ces trois Pontifes, qui, semblables aux soldats romains du jour de la passion, se disputaient les lambeaux sanglants de la tunique du Christ ! » En présence de cette sacrilège anarchie, les plus fermes esprits conseillèrent un suprême effort : le concile de Constance fut convoqué en 1414. C'est pour rétablir l'unité dans l'Eglise que Gerson composa le traité de l'*Auferibilité du pape*, et dicta ainsi au concile le seul moyen d'éteindre le schisme par la déchéance des trois rivaux et l'élection de Martin V. Qui oserait le blâmer d'avoir concouru de la sorte à renouer la chaîne des pontifes légitimes et à rétablir la paix ?

« Il faut voir, dit Michelet, avec quelle vivacité Jean Gerson célèbre ce beau don

(1) *Mgr Gousset, Actes de la Province de Reims*, t. II, p. 638. *Marlot, Rem. Hist.* t. II. p. 695. — Schmidt, *Jean Gerson*, p. 29.

Digitized by Google

de la paix, dans un de ces moments d'espoir où l'on crut à la cession des deux papes. Ce sermon est plutôt un hymne, l'ardent prédicateur devient poëte et rime sans le vouloir, nul doute que ces rimes n'aient été redites et chantées par la foule émue qui les entendait :

« Allons, allons sans attarder,
« Allons de paix le droit sentier...
« Grâces à Dieu, honneur et gloire,
« Quand il nous a donné victoire. »

« Elevons nos cœurs, o dévôt peuple chrétien! mettons hors toute autre cure, donnons cette heure à considérer ce beau don de paix qui approche : que de fois depuis près de trente ans, avons-nous demandé la paix, soupiré la paix : *veniat pax* ! » Toutefois Gerson doute encore. Si la cession s'opère, ce sera un don de Dieu et non de l'homme, il y a trop d'exemples de la fragilité humaine: Ajax, Caton, Médée, les anges même « qui tresbuchèrent du ciel, » enfin les apôtres et notamment saint Pierre, « qui à la voix d'une femmelette renya Notre-Seigneur (1). »

Si les écrits de Gerson relatifs à la réforme et au gouvernement de l'Eglise, ont été engagés à fond dans les polémiques des derniers siècles, c'est qu'ils offraient une grande autorité, mais on a parfois oublié la raison d'être de ces hardis traités : le grand schisme fut une ère de déchi-

(1) *Opera Gersonii*, t. IV, p. 567. — *Michelet*. Hist. de France, t. IV, p. 74.

Digitized by Google

rements et d'abus tels qu'à ces maux extrêmes, il fallait des remèdes extrêmes. Ce n'était pas trop, l'expérience l'a prouvé, de la voix universelle de l'Eglise pour rétablir l'unité et l'union du chef avec les membres ; ce n'eut pas été trop non plus de cet accord unanime pour sauver au siècle suivant l'intégrité de la chrétienté. Gerson d'ailleurs a respecté fermement la tradition et la hiérarchie puisqu'un des objets de son zèle fut la reconciliation de l'Eglise grecque avec Rome, et qu'il manifesta contre l'hérésie de Bohême et contre Jean Huss une vigueur de répression impitoyable. Au surplus, quels qu'aient été les efforts et les moyens du chancelier pour conjurer une crise qui brisait la république chrétienne, sa foi pure et constante n'eut d'égale que son désintéressement. C'est pourquoi tout esprit impartial admirera l'intrépidité de Gerson, qui marcha toujours droit vers son noble but, quels qu'aient été ses préjugés et ses erreurs, sans souci de son intérêt personnel, ne connaissant ni l'orgueilleuse révolte, ni l'abject servilisme, ces deux excès que Tacite a caractérisés comme les écueils de la droiture : *inter abruptam contumaciam et deforme obsequium iter pergere.* Il a mérité qu'un contemporain, Juvenal des Ursins, lui donnât cet éloge « qu'il avoit accoustumé de s'acquitter loyaument, » c'est-à-dire qu'il le recommandât à la postérité comme l'un des rares grands hommes qui joignirent la conviction dans les principes à la sincérité dans les actes.

En ce point, Gerson apprend à tous les

Digitized by Google

âges comment on peut dire hautement la vérité sans faiblir dans la foi ; c'est ce qu'ont démontré d'illustres théologiens, parmi lesquels Bossuet: « Gerson, écrit-il, est le plus célèbre de tous les docteurs catholiques qui ont déploré les abus et en ont demandé la réformation, et nul n'a proposé avec plus de force la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres.... Mais il y avoit deux sortes d'esprits qui demandoient la réformation : les uns vraiment pacifiques et vrais enfans de l'Eglise, en déploroient les maux sans aigreur, en proposoient avec respect la réformation, dont aussi ils toléroient humblement le délai, et loin de la vouloir procurer par la rupture, ils regardoient au contraire la rupture comme le comble de tous les maux : au milieu des abus ils admiroient la divine Providence, qui savoit, selon ses promesses, conserver la foi de l'Eglise : et si on sembloit leur refuser la réformation des mœurs, sans s'aigrir et sans s'emporter, ils s'estimoient assez heureux de ce que rien ne les empêchoit de la faire parfaitement en eux-mêmes. C'étoient-là les Forts de l'Eglise (1). » Voilà comment Bossuet appréciait en Gerson le réformateur orthodoxe.

Gerson parut à Constance comme ambassadeur du roi de France, de l'Université de Paris et de la province de Sens : « Il était alors dans la maturité de son génie, et telle fut l'autorité qu'il exerça par sa science vaste et solide, et

(1) *Bossuet, Hist. des Variations des Eglises Protestantes*, in-12, Paris, 1747, t. I, p. 5 et 6.

Digitized by Google

par la pureté de son caractère, que cette assemblée, composée des hommes les plus éminents de l'Europe, lui décerna d'un seul mot le plus glorieux éloge, en lui donnant un titre qui l'associait à la mission de son roi et de sa patrie : celui de *Docteur Très-Chrétien.* » Les écrivains, les conciles et les synodes ont répété cet éloge, que nous retrouvons consacré par les siècles, dans les écrits de notre immortel Bossuet. Le plus heureux résultat du concile fut l'élection de Martin V, qui rétablit la primauté du Pontife de Rome et lui confia la tâche de la réformation de l'Eglise. L'hérésie de Bohême y fut solennellement condamnée : après la sentence des Pères, le bras séculier livra au bûcher Jean Huss, par ce motif alors admis dans le droit public, que l'erreur en s'attaquant au dogme menaçait aussi la société dont elle sapait les fondements avec ceux de la foi. Personne plus que Gerson ne chercha à éviter ce lugubre châtiment à l'aide d'une rétractation, mais il ne recula pas devant cette fatale condamnation que l'opiniâtre hérésiarque maintint sur sa tête. Le représentant de l'Université avait encore une autre mission, il devait requérir l'anathème de l'assemblée sur la doctrine de Jean Petit : il émut tous les cœurs en faisant le tableau de la triste condition des orphelins du malheureux duc d'Orléans, et de l'infortune de l'inconsolée Valentine Visconti (1).

(1) Valentine Visconti avait pris pour devise une chantepleur et ces mots : *Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.* — *Op. Gers.*, II, 284.

Digitized by Google

Sa voix devint énergique et pressante lorsqu'il réclama la confirmation de la sentence prononcée par l'évêque de Paris ; malgré les cabales et l'or des Bourguignons, la cause de la justice fut gagnée, mais la sentence du concile sur le tyrannicide ne fut pas directement prononcée contre Jean Petit, comme l'avait demandé le chancelier, et ses efforts échouèrent en partie.

« Gerson sortait de Constance en 1418, avec la consolation de n'avoir point faibli sous sa tâche ; mais tandis que les prélats du concile allaient retrouver le repos et l'opulence dans leurs palais, il prenait dans sa main le bâton du voyageur et jetait sur son épaule la besace du pèlerin. » Le duc de Bourgogne triomphait à Paris, et son implacable ressentiment croissait de jour en jour contre le vénérable chancelier qui avait osé lui résister jusqu'au bout : Gerson lui épargna un nouveau crime en prenant le chemin de l'exil (1). « Je suis saisi, dit M. Faugère, de je ne sais quel mâle et profond attendrissement, quand je me représente cet homme, dont la renommée remplissait le monde chrétien, proscrit maintenant, sa tête mise à prix, sans pays et sans famille, gravissant seul à pied les montagnes de la Bavière ! mais l'homme de génie souffrait pour la vérité : sur le chevet grossier où sa tête s'est reposée, à l'humble table où il a brisé le pain noir de

(1) Lire dans le tome XXV des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 335, *E. Henry*, Gerson dans l'exil, 15 mai 1418 au 15 novembre 1419. — Gerson n'était pas seul, comme le dit M. Faugère, il avait pour compagnon Jacques de Cirésio, son secrétaire.

Digitized by Google

l'hospitalité, il a été assisté de ce qu'il y a de plus sublime dans l'intelligence et dans la foi... Un jour, quand cette épreuve sera terminée, il en sortira un livre plein de grandeur et de simplicité, où l'esprit de l'homme apparaîtra avec un ineffable caractère de résignation, d'humilité et de majesté. Ce livre, c'est l'*Imitation* que le mystique vieillard rapportait sans doute avec lui, du moins en partie, quand il revint de l'exil (1). » Dans sa retraite à l'abbaye de Moelck, où plus tard on retrouva des manuscrits du livre précieux, Gerson pouvait bien écrire ces mots : *Il n'est personne au monde, fût-il roi ou pape, qui soit exempt de tribulation* (2). N'est-ce pas là une allusion frappante aux misères de Charles VI et à la fuite de Jean XXIII ? A bien des pages aussi, on retrouve ce mot de *Pèlerinage* qu'affectionnait Gerson, lui dont le nom signifie en hébreu *Pèlerin*, et qui n'avait encore trouvé dans la vie que des stations passagères et constamment agitées. Toutefois il convenait qu'un auteur qui parle si bien de l'humilité nous en fournît le premier l'exemple et n'attachât pas son nom à son œuvre inspi-

(1) *Eloge de Gerson, par Pr. Faugère*, p. 58, 79, passim.

(2) *De Imitat. Christi*, ch. XXII du Livre I, par. 3. — Voir aussi sur ces rapprochements les *Etudes sur les Mystères et sur divers manuscrits de J. Gerson*, par Onés. Le Roy, p. 413 à 475. Malgré des travaux plus récents, la question de l'auteur de l'Imitation restera longtemps encore en litige, mais il sera toujours naturel d'en rattacher beaucoup de textes à la vie de Gerson, ou de les comparer à de nombreux passages de ses écrits. La critique n'effacera jamais le *dignus habetur* que Bossuet accorda à Gerson, comme à l'auteur possible du livre immortel. Cela suffit à sa gloire. (*Defens. Declarat. Cleri Gall.*, in-4°, Bâle, 1730, t. I, p. 11.)

Digitized by Google

rée. Cette obscurité donne à ce livre quelque chose de sacré, il semble qu'émané du ciel dans un jour de miséricorde, il ne doive porter avec lui rien qui annonce la main des hommes. Vers le même temps à Rattenberg dans le Tyrol, le vénérable exilé composa la *Consolation de la Théologie*, dernier écho de sa vie politique terminée à Constance. C'est alors que, comme Boëce, le dernier des vieux Romains, le chancelier eût pu dire : « J'ai joui sans crime des faveurs précaires de la fortune ; je puis y renoncer sans regret, et dédaigner la fureur impuissante de mes ennemis qui me laissent le bonheur puisqu'ils me laissent la vertu. » Frédéric, duc d'Autriche, offrit à Gerson une chaire à l'Université de Vienne ; mais l'amour de la patrie parlait trop haut dans ce noble cœur, le vieillard exilé voulut revoir la France et mourir sur sa terre natale : « Salut, disait-il, O Nazareth, doux sol de la patrie, amis, et toi, temple de Jérusalem, sur la montagne de Sion ! »

V

Gerson se rendit en 1419 dans la fidèle cité de Lyon où la cause du dauphin triomphait. Tandis qu'à Paris dominaient Henri V et les Bourguignons passés aux Anglais, tandis que l'assassinat du pont de Montereau, sanglante punition du crime de la rue Barbette, menaçait de nouvelles dissensions, Gerson, comme le

Digitized by Google

pilote dans un port sûr après la tempête, passa les dix dernières années de sa vie près du cloître des Célestins dont son frère était prieur (1). A l'abri des orages de l'orgueil et du moindre souffle des vanités humaines, la paix inaltérable de son cœur lui donna comme l'avant-goût du ciel. Mais à mesure que son âme s'élevait vers Dieu, l'humilité le rapprochait des petits de la terre et lui faisait chérir de pauvres et naïfs enfants qu'il réunissait chaque jour dans l'église Saint-Laurent ou dans la collégiale de Saint-Paul : il conviait leur innocence à prendre part au lait bienfaisant de la doctrine évangélique. « C'est ainsi que devenu simple ouvrier dans la généreuse entreprise dont il avait jadis été le chef, il en accomplissait les moindres détails, n'en trouvant aucun indigne de celui qui avait rempli les universités de sa doctrine et les conciles de l'autorité de son nom (2). » Il nous reste de lui un opuscule empreint d'une simplicité sublime, d'une onction et d'une douceur qui rappellent la tendresse des paroles du Christ; c'est le *de Parvulis ad Christum trahendis :* « Venez avec confiance, petits enfants ; échangeons nos biens spirituels, car pour vos biens temporels, je n'en veux pas. Venez, je vous donnerai l'instruction et vous me la rendrez en prières, ou plutôt nous prierons tous ensemble et les uns pour les autres. » Quelle effusion ! quelle douce sympathie ! A cette

(1) *Joannes Cancell. Paris. Germano suo ordin. cœlest. Monacho,* cette lettre se trouve dans l'Apol. de Richer, p. 305.

(2) *R. Thomassy,* Jean Gerson, pages 295 à 301, auxquelles est emprunté tout ce récit de la fin de Gerson.

Digitized by Google

voix qui les caressait avec l'amour d'une mère, les petits enfants joignaient pieusement leurs mains et répétaient en chœur cette prière que le chancelier leur avait apprise : *Mon Dieu, mon Créateur, ayez pitié de votre serviteur Jean Gerson!* Nul regret du passé, nulle envie des grandeurs ne venaient troubler ces scènes touchantes : tout ce que la providence d'une mère avait fait pour lui, tout ce que Dieu lui avait prêté de faveurs et de vertus dans sa première éducation, il aimait à le rendre à de faibles et innocentes créatures, qui ne méritaient pas d'être moins bien partagées que lui (1).

Au milieu de ce calme harmonieux, Gerson n'oubliait pas cependant sa patrie désolée par l'invasion : il pleurait sur elle, et cette douleur filiale était la seule qui lui rappelât qu'il n'est pas ici-bas de repos ni de bonheur assuré. Et quelle dût être sa joie lorsque, prêt à s'éteindre, il vit se lever à l'horizon assombri de la France l'étoile radieuse de Jeanne d'Arc. La vénération que ses vertus et ses luttes avaient inspirée, rendait bien vivace encore son souvenir; une tradition nous le montre en mai 1429, consulté de Poitiers sur la mission de cette vierge inspirée par Dieu pour sauver le trône de saint Louis; et Gerson répondant à cet appel, aurait rompu son long silence et protégé la pieuse fille contre d'injustes préventions (2). Elle se relevait cette

(1) « Omne suum tempus, orando, meditando, concionando, componendo et præsertim parvulos in fidei Christianæ rudimentis quotidie informando, impendit. » *Vita J. Gers.* par Richer, *Apol.* p. 307.

(2) *De puella aut virgine aurelianensi*, écrit attribué à Gerson.

Digitized by Google

noble cause de la monarchie légitime et nationale : la vieille chevalerie ressuscita avec la Pucelle d'Orléans et retrouva en elle son enthousiasme primitif, tempéré et fortifié à la fois par le bon sens plébéïen. La vierge de Domremy réveilla toutes les pensées de sacrifice et de dévouement : après un siècle de douloureuses luttes dans l'Eglise comme dans l'Etat, elle apparaît comme la glorieuse personnification de toutes les vertus patriotiques et religieuses. Il était réservé au docteur très chrétien de la saluer sur son lit de mort et de bénir en elle l'aurore de l'affranchissement national (1).

L'unité avait été rendue à l'Eglise, la liberté et l'indépendance étaient désormais assurées à la France : tels étaient les événements civilisateurs qui se levaient alors sur le monde. Du fond de sa sainte retraite, Gerson n'eût donc qu'à louer le ciel, quant au seuil de l'éternité, il se rappela la condition obscure de sa naissance et put y comparer la modestie de sa fin dernière. Il mourut à Lyon le 12 juillet 1429, au milieu de sa famille adoptive; la veille encore il commentait le *Cantique des Cantiques ;* on l'enterra dans l'église Saint-Laurent et l'on inscrivit sur sa

(1) *Wallon*, Jeanne d'Arc, p. 93. — *Guizot*, Hist. de France, t. II, p. 310. — Gerson figure, à ce titre de défenseur de Jeanne d'Arc, dans les frises du *Catholicon*, projet de peinture murale de M. Lumière, conservé à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris, reproduit dans *Jeanne d'Arc*, ouvr. illustré, Didot, 1876, p. 153. — En éditant cette Défense de la Pucelle, M. J. Quicherat la considère comme le dernier ouvrage sorti de la plume de Gerson. *Procès de Jeanne d'Arc, Soc. de l'Hist. de Fr.*, t. III, 1845, p. 298 à 306. — *Opera Gersonii*, 1706, t. IV, p. 864. — *A. Gabourd*, Hist. de Fr., t. VIII, p. 274. — *Henri Martin*, Conf. sur Jeanne d'Arc, 1864.

Digitized by Google

tombe ces mots qui sont pour tous les siècles l'enseignement de ce grand homme : *Pœnitemini et credite Evangelio!* Le peuple de Lyon entoura ce tombeau d'un culte vénéré; il mit le chancelier au nombre de ses plus chères illustrations (1). Après les troubles de la Réforme (1643), le cardinal Alphonse de Richelieu releva son mausolée que détruisit encore la tourmente de 1793, mais sa statue rétablie de nos jours (1880) avec un soin pieux, redit à la France que la grande cité conserve un reconnaissant souvenir du célèbre Gerson.

Telle fut cette carrière pleine d'utiles leçons; Gerson nous y est apparu tour à tour témoin, acteur et juge dans les débats où s'agitaient les destinées du monde chrétien. Grand par son mérite et l'ascendant de sa vertu, il n'emprunta pas l'éclat d'une fastueuse existence, ni la pompe des hautes dignités si précaire; il sut, simple docteur, se grandir au-dessus de son siècle, s'emparer de toutes les pensées de découverte, en féconder le résultat dans le monde moral où il établit vraiment son empire et son influence (2). « Tandis que son action, dit M. Thomassy, à la fois douce et forte, corrosive pour les abus,

(1) *Joannes Charlerius de Gerson in tumulo gloriosus a Stephano Berney Lugdunensi, oculato Teste.* Se trouve dans *l'Apologie de Gerson*, par Richer, p. 324-337.

(2) Peu d'écrivains ont mieux jugé Gerson que Claude Hémeré : « Præter ejus admirabilem eruditionem, flagranti in Deum pietate, charitate in homines vere christiana, et candida morum simplicitate plurimum commendandus fuit, rigidus antiquæ disciplinæ vindex. » *De Academia Parisiensi*, in-4°, 1637, p. 134. Ce même ouvrage nous apprend que de 1423 à 1429, Gerson resté chancelier malgré son

Digitized by Google

vivifiante pour les améliorations, accélère la chute du moyen-âge en décadence, il préside d'un autre côté à la naissance d'un monde nouveau, à l'éducation de générations nouvelles qu'il embrassait avec amour pour les préserver du contact impur d'une société en dissolution. Double sujet de méditation, qui, à travers le règne douloureux et ensanglanté de Charles VI, au milieu du spectacle le plus déchirant et le plus lamentable qu'offre notre histoire, résume une destinée pleine de jours et de nobles pensées, de vicissitudes et de bonnes œuvres ; tableau complet qui nous révèle toutes les faces d'un grand caractère et d'un beau génie.» En assistant aux épreuves de la grandeur comme à celles de l'abaissement, nous avons appris comment on peut faire le bien dans toutes les conditions sociales, dans toutes les circonstances de la vie, et parce que Gerson fut un grand homme de bien, sa mémoire survit aux révolutions ; maintenant encore l'orateur politique et religieux du xv^e^ siècle nous apparaît au milieu des ténèbres et de la confusion de son époque, brillant de toutes les clartés de la science, de toute la majesté de la vertu.

Si le spectacle de cette noble vie séduit, le point de départ en fera mieux comprendre encore

absence, fut suppléé par *Reginaldus de Fontanis* (1423), *Dominicus Petit* (1427), *Petrus de Dirreio* et *Joannes Pulchripater* ; ses successeurs furent jusqu'en 1453 *Hugo Majoris* et *Guillelmus Erardi*, désignés par le chapitre de N.-D. C'est comme membre de ce chapitre, que Gerson prononça devant le roi son discours en faveur de l'Hôtel-Dieu, exhortation charitable qui prouve son affection pratique pour les pauvres et les malades. *Opera Gers.*, 1606, IV, 953.

Digitized by Google

la véritable caractère, car le chancelier garda de son origine une empreinte ineffaçable. Se figure-t-on combien de hauts personnages et d'illustres docteurs sont sortis au moyen-âge des rangs obscurs du menu peuple des campagnes ? Les listes des maîtres de l'Université qui ont adopté le nom de leur bourgade natale, formeraient de vrais répertoires géographiques pleins d'intérêt pour la biographie régionale : à eux seuls ils suffiraient à prouver comment, en dépit d'institutions qui sembleraient contraires, l'éclosion du talent se manifesta constamment dans les rangs populaires. Il resterait à comprendre par quelle somme d'efforts et de travail, à l'aide de quelle main tutélaire, cette émancipation s'opéra : l'Eglise y eut assurément la plus large part. Quant à Gerson, issu de souche rurale, il conserva le ferme bon sens, la rude ténacité, l'âpre persévérance du laboureur, mais il hérita de cette douceur intime du foyer domestique, de cette tendre affection qu'une mère communique par l'enfance à la vie tout entière. Ni les luttes, ni les triomphes n'éteignirent jamais en lui le culte de la famille ; ils le rapprochèrent au contraire des ignorants et des humbles par le souvenir de sa condition première. En retour, quelle vigueur d'expressions lui valut son amour pour sa langue native, notre idiome vulgaire qu'il émancipa et grandit avec lui !

Dans l'exil comme au sein de la patrie, Gerson aima profondément sa terre natale, où il voulait assurer la paix en donnant dans ce

Digitized by Google

but de sages conseils, comme celui-ci (1), aux hommes d'Etat : « Il sembleroit, dit-il, très expédient que des principales parties du royaume fussent aucuns appellez et ouiz, tant nobles que clercs, pour exposer franchement le misérable estat de leur pais : car trop mieux le sçavent par veue d'œil, et par expérience que ne font ceux qui sont tant aises en leurs hostels à Paris, où est toute la gresse du royaume, et où la vie se retraict au cueur. Plus meuvent choses veues et congneues, que seulement ouyes. Si doit aussi la fille du roy (l'université) en ce cas estre bien ouye et creue. Car les parens de tant d'escoliers qui viennent de toutes parts, et conséquemment, les escoliers s'en sentent bien tous, comme vous pouvez sçavoir. » Ainsi le chancelier resta en perpétuelle communication avec la France rurale dont il était l'un des fils, et pour laquelle il ne désirait rien plus que la paix, tant avait été vive en son âme l'impression des maux de la guerre de Cent ans qu'il vit dans son enfance. La paix dans l'ordre matériel, intellectuel et moral, voilà donc le but des efforts de ce grand homme, et cet amour de la paix, il en avait pris le germe dans ce village de Gerson dont il a immortalisé le nom, au sein de cette tranquille famille d'Arnaut le Charlier et d'Elisabeth la Chardenière. Aussi, l'historique de cette localité et de ce ménage rural formera l'introduction la plus opportune à une histoire de Jean de Gerson,

(1) *Opera Gersonii*, 1706, IV, 605, en latin ; en français dans la *Harangue de 1405*, 3e édit., 1824, p. 31.

Digitized by Google

et donnera occasion d étudier l'un des plus intéressants aspects de sa vie, celui de ses relations avec sa famille et avec son pays natal.

Digitized by Google

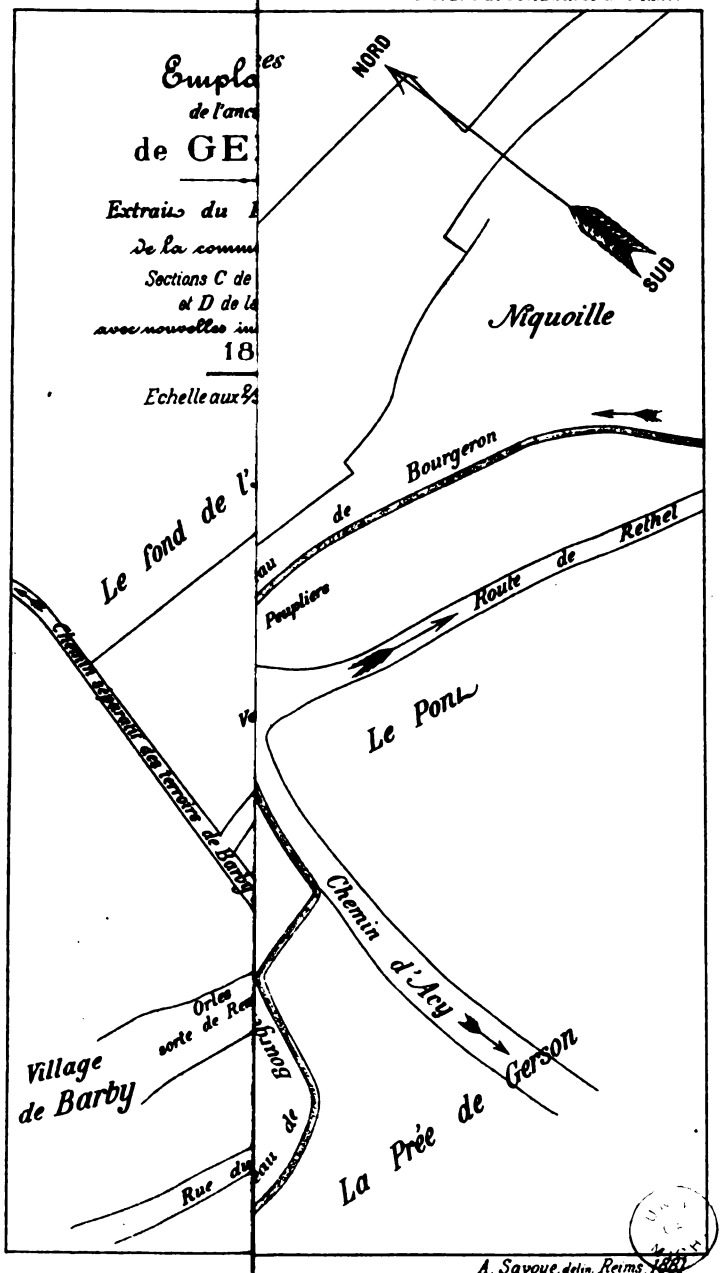

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

LE VILLAGE DE GERSON DU IX^e^ AU XVII^e^ SIÈCLE.

Son emplacement. — Gerson au IX^e^ siècle selon le Polyptyque de Saint-Remy. — Barby. — Gerson jusqu'au XVI^e^ siècle d'après les Charles. — La chapelle Saint-Martin. — Ruine du village de Gerson au XVII^e^ siècle et partage de son territoire en 1791. — Fouilles modernes, état actuel.

En suivant dans la vallée de l'Aisne la route qui conduit de Rethel à Château-Porcien (1), on traverse à peu de distance avant Barby le petit ruisseau de Bourgeron, dont les eaux bordées de saules et de peupliers descendent de Bertoncourt et de Sorbon. Au-delà du pont, se dresse une croix en fer toute moderne qui a succédé à d'autres plus anciennes, nommées de temps immémorial sur les plans et les cartes, la *Croix Saint-Martin*; elle marque l'emplacement de la chapelle Saint-Martin, fondée à une époque inconnue pour l'utilité du village disparu de Gerson, lequel s'étendait sur le coteau voisin dans la direction de Barby ; plus loin au couchant,

(1) La colline qui portait le village de Gerson est à trois kil. O. de Rethel, et non pas à 7 kil. comme l'indique la *Nouvelle Géographie Universelle* par Elisée Reclus, in-4°, Hachette, 1877, p. 826. — L'étymologie du mot *Gerson* est introuvable, parce qu'il est un nom antéromain, antérieur à la conquête des Gaules, d'après un renseignement de M. Longnon.

Digitized by Google

se trouvait la paroisse commune aux deux localités. La route remplace actuellement dans son parcours, depuis la croix jusqu'aux premières maisons de Barby, la grande rue de Gerson, dont les demeures placées à droite et à gauche aboutissaient à des jardins ou chènevières qui survivent sur la hauteur et dans le vallon (1). Ces vergers encore enclos de haies, suffiraient à eux seuls pour témoigner qu'ils dépendaient de maisons aujourd'hui anéanties, et dont la charrue laboure depuis longtemps le sol, sans en avoir complètement nivelé les traces. A l'aspect des lieux que caractérise un entourage de remparts en terre et de fossés encore apparents à l'est et au nord, aux fouilles qui ont amené dans cette enceinte la découverte de caves en ruines et de débris de toutes sortes, viennent se joindre les désignations du cadastre qui établissent d'une façon irrécusable l'endroit précis de la patrie du chancelier Gerson. Au pied du petit monticule, à la croisée des chemins, une croix en bois voisine de la croix Saint-Martin est désignée sous le nom de *Croix de Gerson* (2) ; c'est en face de ces croix, de l'autre côté de la route, m'ont assuré plusieurs vieillards, que se dressa

(1) Les pommiers de ces enclos ont, comme tous ceux de la région, subi la terrible gelée de décembre 1879, qui en a fait périr le plus grand nombre. Ainsi les jardins de Gerson, entretenus jusque-là, vont probablement disparaître en partie à leur tour deux siècles après le village.

(2) La croix Saint-Martin est aussi appelée *Croix Hersigny* en souvenir d'un accident, et on nomme *Croix Faynot* l'autre, toute moderne d'ailleurs, qui concourt aussi par sa situation à perpétuer le nom de Gerson.

Digitized by Google

longtemps la dernière muraille du village : sur un mamelon semé de fragments de grandes tuiles et de pierres dures, la tradition voit la place de la *Tour de Gerson*, aux environs de laquelle se trouvait la ruine qui disparut à la fin du XVII^e^ siècle, connue dans le pays sous le nom de *Pignon de Gerson*, comme si un sentiment de respect eût préservé plus longtemps de la destruction le seul vestige de la demeure d'Arnaut le Charlier.

Aujourd'hui toute ruine a péri, *etiam periere ruinæ*, et ce n'est qu'à l'aide des lieux-dits qu'il est possible de reconstituer un village anéanti comme plusieurs autres de la région. Le groupe d'habitations le plus considérable devait se trouver à gauche de la route en allant à Barby, sur le coteau que traverse un chemin de labour, dans l'espace appelé encore *Gerson* au plan cadastral ; mais tous les environs, depuis la croix Saint-Martin, au-dessus et au-dessous de la route jusqu'aux rues de Barby, ont pu être habités plus ou moins à des dates reculées, selon le degré de prospérité ou de malheur du pays. Au bas, dans la vallée, le cadastre désigne la *Prée de Gerson ;* sur le sommet de la colline, il précise les *Chènevières de Gerson ;* et à l'est, sur le versant du mont blanc que l'on nomme le *Haut de Gerson* et qui domine le ruisseau, il indique *les Vignes*, l'emplacement du vignoble. Alentour, un terroir assez vaste mesurait le finage de Gerson, qui s'étendait depuis Barby jusqu'aux portes de Rethel et plus loin vers Sorbon jusqu'au *Grimont de Gerson.*

Digitized by Google

Le village de Gerson, tout en ayant une existence propre, fut donc contigu et en quelque sorte juxtaposé à celui de Barby, le chef-lieu de la paroisse, avec lequel il se fondit dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, à la suite des désastres occasionnés par les guerres. Quel lieu, en effet, prédisposé davantage à la ruine que celui de ces malheureux villages situés entre Rethel et Château-Porcien, villes dont les sièges déjà nombreux au temps des Armagnacs et des Bourguignons, se multiplièrent tant de fois aux jours néfastes de la Ligue et de la Fronde ! Prospères et riches peut-être avant le XIV[e] siècle, ils eurent à subir des horreurs et des pillages inconnus ou du moins très-restreints de nos jours. La disparition de Gerson dut s'opérer peu à peu à la suite de ces calamités et ne fut définitive que vers 1660 ; néanmoins le terroir survécut aux habitants et ne fut divisé qu'en 1791 : les habitants eux-mêmes furent officiellement convoqués selon la coutume, au tiers-état du bailliage de Reims en 1789, et défaut fut donné contre eux (1). Chose singulière, Barby et Gerson, si rapprochés l'un de l'autre qu'ils se confondirent, dépendaient de deux ressorts différents : Barby de Vitry ou du Rethélois, et Gerson du Vermandois ou du Rémois. Cette

(1) HENRI PARIS, *Les cahiers du bailliage de Reims en 1789*, in-8°, 1869, *Documents*, p. 38, 95, 103. *Gerson près Rethel, paroisse de Barby, défaillant, delay de quinzaine pour comparoître*, p. 105. — M. C.-F. Loizon, curé de Barby, comparut comme curé de Gerson, mais on donna défaut contre M. Mercier, chapelain de la chapelle de Saint-Martin de Gerson, non comparant.

Digitized by Google

bizarrerie ne s'explique qu'en remontant bien loin dans le passé aux origines curieuses des deux villages, ce qui prouve qu'en histoire il y a profit à approfondir les moindres détails, aussi bien pour l'intérêt qu'ils présentent en eux-mêmes que pour la lumière qu'ils répandent sur nos institutions et nos grands hommes.

§ I. — GERSON AU IXe SIÈCLE D'APRÈS LE POLYPTYQUE DE SAINT-REMY

Le village de Gerson est l'un des plus anciens domaines de Saint-Remy de Reims, et ainsi s'expliquent les relations de la famille d'Arnaut le Charlier avec la célèbre abbaye.

Le soin particulier que mirent les moines à noter l'état de leurs domaines et la condition de leurs colons se révèle pour le IXe siècle, dans le fameux *Polyptyque de Saint-Remy* publié par M. Guérard en 1853 ; on y trouve le dénombrement des manses et des familles de Gerson au temps du fils de Charlemagne (vers 845), et par là même un aperçu de la vie agricole et sociale d'un village à cette époque lointaine. Voici le texte de ce précieux recueil, commenté et traduit selon les notions du savant éditeur (1).

(1) M. Guérard a condensé des renseignements sûrs et précis dans la préface du *Polyptyque d'Irminon*, dans la *Statistique de Palaiseau* (in-8° impr. roy., 1832), et dans la préface du *Polyptyque de S. Remy*, (in-4°. impr. imp., 1853). Les textes relatifs à Gerson se trouvent aux pages 25 et 79 de ce dernier ouvrage, rare et intéressante édition d'un document de la plus haute valeur historique. Dans son *Etude sur les*

Digitized by Google

POLYPTYCHUM SANCTI REMIGII SIVE LIBER CENSUUM MONASTERII SANCTI REMIGII REMENSIS

XIII. *Notitia census debiti villarum S. Remigii quantum solvitur ab ipsis, quibusve terminis.*

. . . . . .

10. — *De Gersone*, VI solidi et dimidius, in festo S. Remigii et in Maio III oves.

Habentur illic VI mansi. Unus quisque conducit duo modios frumenti ad locum monasterii.

. . . . . .

FISCI. XXI. GERSON

1. — In Gersone est mansus dominicatus cum aedificiis suisque adjacentiis. Sunt ibi campi XVII, ubi seminantur frumenti modii XXX, sigili XXX; pratum, ibi colliguntur foeni carri VI; vinea, ubi colliguntur vini modii VI.

2. — Angelerus ingenuus cum infantibus V, tenet mansum ingenuilem I. Arat hibernatica satione mappam I, perticas in longum LX, latum VI; corrogatas III; aestiva satione, similiter. Dat annis singulis in hostelicia foetam 1 cum agno, pullos III, ova XV; ligni, ad monasterium, carrum 1; in villa carros II; ad substratum carrum dimidium; ad cortem vel

POLYPTYQUE DE SAINT-REMY OU LIVRE DES REVENUS DU MONASTÈRE DE SAINT-REMY DE REIMS

XIII. *Relevé du cens ou des rentes assises sur les domaines de Saint-Remy, des redevances et de leurs termes.*

. . . . . .

10. — Le domaine de Gerson paye six sous et demi (182 francs de notre valeur actuelle, le sou ou 12 deniers valant alors 28 fr.) à la fête de Saint-Remy, et donne au mois de mai trois brebis.

Nous y possédons six manses (habitations rustiques avec un lot de terres), qui doivent amener chacun deux muids (1 hectolitre 35 litres 78 cent.) de froment à la place du monastère.

. . . . . .

21e DOMAINE. GERSON

1. — Il y a à Gerson un manse seigneurial avec ses bâtiments et ses dépendances. Alentour sont 17 champs, dans lesquels on sème 30 muids (20 hect., 36 lit., 70 cent.) de froment et autant de seigle; un pré où l'on récolte six chariots de foin; un vignoble qui produit six muids (4 hectol., 7 litres, 34 cent.) de vin.

2. — *Angelerus*, colon, avec 5 enfants, occupe un manse (maison et terres) cedé en tenure. Il donne les labours d'hiver à une quantité de nos terres d'une mesure de 60 perches du long sur 6 perches de large (contenance de 42 ares 10 c., la perche mesurant 3 m. 42); il nous doit en outre trois journées de labours faits avec des bœufs; il donne les labours d'été à la

Pagi Remenses (Franck, 1872, p. 117), M. Longnon tout en reportant au milieu du XIe siècle la date du Polyptyque, soutient néanmoins que la plupart des descriptions de fiscs datent certainement du IXe et du Xe siècle.

Digitized by Google

vineam claudendam facit mensuram ; in vineritia dimidium carrum aut denarios XII : capplim diebus XV, ipsumque deducens ; scindulas C, caroperas et manoperas.

même quantité de terre. Il doit en outre comme prestation pour la guerre une brebis mere avec son agneau, trois poulets et quinze œufs; il fait un charroi de bois au monastère et deux charrois dansle village ; il fait une charretée (demi-charroi) pour amener la litière ; il fait même tâche pour la clôture du domaine ou de la vigne ; il fait pour la conduite des vins un demi-charroi ou paye douze deniers ; il travaille quinze jours pour la façon et la conduite du bois à brûler ; il fournit C bardeaux, charrois et main-d'œuvre.

3. — Grimhildis ingenua, cum infantibus VII, mansum ingenuilem I, similiter ut supra. — Maintrannus ingenuus, cum infantibus VII, similiter. — Leutherus extraneus, mansum I, similiter. — Genesius extraneus similiter. — Flotgrimmus, major, liber, similiter.

3. — *Grimhildis*, colone, avec sept enfants, tient un manse dans les mêmes conditions. — *Maintrannus*, colon, avec sept enfants, de même. — *Leutherus*, étranger fixé à Gerson, de même. — *Genesius*, aussi étranger, de même. — *Flotgrimmus*, le maire du domaine, homme libre, de même.

4. — Hidulfus ingenuus et Rothildis, soror, ingenua, cum infantibus II, similiter. — Angelbertus et Theuthildis, extranei, similiter. — Laidulfus et Agroinus, extranei, similiter. — Teutgrimmus ingenuus et Tanculfus extraneus, similiter. — Gerinus mansum dimidium. Facit medietatem similiter.

4.—*Hidulfus*, colon, et *Rothildis* sa sœur, colone, avec deux enfants, de même. — *Angelbertus* et *Theuthildis*, étrangers fixés à Gerson, de même. — *Laidulfus* et *Agroinus*, aussi étrangers, de même. — *Teutgrimmus*, colon, et *Tanculfus*, homme du dehors, de meme. — *Gerinus* tient moitié d'un manse et doit moitié des redevances énumérées plus haut.

5. — Hunoaldus habet sessum I. Facit in anno corrogatas II et in messe dies IIII. — Hartveus extraneus, sessum 1, similiter. — Joseph ingenuus, similiter. — Grimoldus ingenuus, similiter.

5. — *Hunoaldus* a la jouissance d'un lot de terres, cédé en tenure; il doit en retour dans l'année deux journées de labour avec les bœufs, et quatre jours de travail à la moisson. — *Hartveus*, étranger habitant Gerson, tient un lot égal et doit de même. — *Joseph*, colon, de même. — *Grimoldus*, colon, de même.

6. — Forenses homines facientes unusquisque dies III : Mauringus ingenuus, forensis. Erleboldus nepos, accola, ingenuus. Haimora, soror, accola. — Adelhagdis, forensis, ingenua, cum infantibus IIII.

6. — Liste des forains (hommes de Gerson habitant ailleurs) qui doivent chacun trois jours de travail : *Mauringus*, colon au dehors ; son neveu (ou petit-fils) *Erleboldus*, colon fixé à Gerson, et *Haimora*, sa sœur, aussi à

Digitized by Google

7. — Summa : Excepto manso dominicato, sunt mansi ingenuiles X et dimidius, et solvunt foetas X cum agnis X, anniculum I, pullos XXXI et dimidium, ova CLVII et dimidium, ligni ad monasterium carros X et dimidium, in ipsa villa XXI, ad substratum et materiamen carros X et dimidium, de vineritia aut carros V et dimidium, ant solidos X et dimidium, scindulas IL.

Gerson. — *Adelhagdis*, colone, avec quatre enfants, qui habite hors de Gerson.

7. — Total : Outre le manse seigneurial, nous avons à Gerson 10 manses (fermes avec bâtiments) tenus par des colons, et moitié d'un autre manse. Il nous est dû pour ces manses dix brebis mères avec leurs agneaux, un agneau d'un an, 31 poulets et demi, 157 œufs et demi, 10 charrois et demi de bois jusqu'au monastère, 21 dans le village, 10 charrois et demi pour le fumier et les échalas, 5 charrois et demi pour la conduite des vins ou 10 sous et demi, IL bardeaux (ais pour les couvertures).

Cette notice donne les éléments d'un relevé fort intéressant sur l'état des personnes et des terres, grâce à la multiplicité de ses détails qui précisent jusqu'à la moitié d'un œuf.

Quant aux personnes, il ne s'en trouvait aucune dénommée comme esclave sur les 23 dont la liste est donnée: 14 sont désignées comme *ingenui*, hommes affranchis ou *colons*. « Le colon, dit M. Fr. Passy, est attaché à la terre, il ne peut la quitter, mais au moins il a un toit ; on ne peut l'arracher à cette terre qu'il cultive, le vendre sans elle, l'enlever à sa famille qui l'occupe avec lui. C'est un commencement d'existence morale (1). » Le colon a son nom personnel, son ménage, ses enfants : ces derniers sont au nombre de 25 pour les cinq familles dont la progéniture est indiquée. — En outre des colons, le Polyptyque fait mention de 2 forains, hommes du pays fixés ailleurs, et de

(1) *L'Histoire du Travail*, par Frédéric Passy, in-18°, Paris, 1872, p. 68.

Digitized by Google

8 *extranei*, c'est-à-dire de 8 étrangers, nés hors de Gerson où ils étaient venus s'établir sur les terres de Saint-Remy. — Enfin le registre mentionne un seul homme libre, *Flotgrimmus*, le maire, l'officier institué dans le domaine pour la surveillance et la police.

Quant aux terres, elles étaient distribuées en onze petites fermes ou manses, plus une moitié de manse et quatre tenures sans bâtiments ; le manse principal, dont les autres étaient en quelque sorte tributaires perpétuels, était régi par le propriétaire lui-même, et son intendant y employait les redevances en nature (labours, charrois, animaux) fournies chaque année par les tenanciers. De la sorte, chaque colon travaillait pour lui dans son manse et à son profit, mais il cultivait pour sa part la terre du seigneur en acquittant ainsi son fermage. En outre des prestations en nature, chaque manse devait à Saint-Remy un *cens* qui est fixé dans la première partie du Polyptyque : à Gerson, le cens dû par tous les manses est de 6 sous et demi, plus 12 muids de froment conduits au monastère et trois brebis de mai. Cette organisation était un grand progrès pour l'époque, car M. Guérard, qui l'a approfondie avec une patience de bénédictin, en résumait ainsi les résultats : « Les familles, quoiqu'elles soient en général assez chargées d'enfants, sont loin de paraître dans l'indigence.... Ce n'est pas douteux qu'au commencement du IX^e^ siècle, l'agriculture présente un état surprenant de prospérité (1). »

(1) *Polyptyque d'Irminon*, t. I, p. 636. Lire au surplus toute l'admirable introduction de cet ouvrage qu'il est impossible d'analyser ici.

Digitized by Google

Au point de vue de la dimension du domaine et de ses productions, voici les principales données que fournit sur Gerson le Polyptyque : les dix manses et demi tenus par les colons étaient d'égale contenance puisque leurs redevances sont identiques, et rien n'empêche de supposer que chacun d'eux pouvait cultiver autant de terres que le manse seigneurial ; c'est ce que formule M. Guérard en disant « qu'à chaque habitation rurale était attachée, à perpétuité, une quantité de terre déterminée et en principe invariable. » Or le manse seigneurial contenait 17 champs qui nécessitaient pour semence 60 muids ou 40 hectol., soit en blé soit en seigle ; en prenant la mesure actuelle qui compte 3 hectol. de semence par hectare, on trouve que les terres cultivées par ce manse seigneurial devaient former un lot d'environ 13 hectares et demi, soit pour les 11 manses et demi, en les supposant égaux, un domaine de 155 hectares 25 centiares ; il faut y joindre les quatre marchés de terres dont le fermage était peu considérable et dont la contenance ne devait guère dépasser deux hectares. A ces cultures en céréales s'ajoutaient les vignes et les prés ; ces derniers donnaient au principal manse 6 chariots de foin menés par deux bœufs, ce qui représente, d'après M. Guérard, 3,000 kgrs de foin : or le rendement moyen actuel d'un hectare de prairie s'évaluant à 3,000 kgrs, nous pouvons supposer que ce manse en possédait une portion d'un hectare, ce qui ferait un total pour 11 manses égaux de plus de 11 hectares ; — quant aux vignes, leur rendement est

Digitized by Google

prévu à six muids ou 4 hectolitres 7 litres pour le manse domanial : le produit moyen actuel des vignobles de la vallée de l'Aisne étant d'une pièce (2 hectol.) par cinq ares, les vignes des 11 manses de Gerson pouvaient avoir une étendue d'un peu plus d'un hectare. En résumé, l'abbaye rémoise aurait été d'après ces calculs, propriétaire au IXe siècle, dans ce domaine de Gerson, d'un ensemble de quinze petites fermes, qui faisaient valoir 170 hectares en terres, prés ou vignes, et fournissaient ainsi la subsistance d'une vingtaine de familles. On peut compter vingt familles quoiqu'il n'y eût que 11 manses, parce qu'il y avait quatre manses occupés par deux familles, le demi manse occupé aussi par une famille, et enfin les quatre tenures sans bâtiments qui faisaient vivre autant de familles sur les terres de Saint-Remy. Chaque famille de colon, d'après M. Guérard, comprenait, outre les enfants, un esclave, serf domestique, *mancipium*, ce qui permet d'évaluer les vingt feux de Gerson, tenanciers de Saint-Remy, comme formant une population d'au moins 100 habitants. Si l'on suppose les manses tributaires inférieurs de moitié au manse principal, le domaine aurait encore eu près de cent hectares de superficie.

Saint-Remy ne possédait à Gerson ni toutes les maisons du village, ni toutes les pièces du terroir, car le Polyptyque indique quatre tenanciers non logés dans les manses, et d'autre part tout indique que le finage de la localité, qui comprenait en 1790 plus de 500 hectares, devait en contenir plus de 170 cultivés au temps de

Digitized by Google

Charlemagne. Il serait téméraire de pousser plus loin les investigations de cet essai d'une statistique à dix siècles de distance ; du moins il en résulte un aperçu certain du progrès en voie de s'opérer dans les populations rurales depuis l'ère gallo-romaine et les invasions barbares. Le nombre des colons, *ingenui*, c'est-à dire des familles de laboureurs attachées au sol et en vivant, s'accroissait de plus en plus à mesure que le nombre des esclaves, *servi*, diminuait sous l'influence évidente des idées chrétiennes. Ce qui resta le point d'appui du colon, devenu le *vilain* sous le régime féodal, c'était la fixité de ses redevances, qui lui permettait de résister au-delà à toute prétention du seigneur, car ce dernier n'avait *mie plenière poeste sur son villain*. Les moines firent donc œuvre de civilisation en fixant minutieusement leurs droits, et l'espèce de bail que relate le Polyptyque de Saint-Remy devint un instrument de progrès pour les colons du petit domaine de Gerson (1).

§ 2. — BARBY ET LE PRIEURÉ DE NOVY.

Tandis que l'existence de Gerson est attestée dès le IX^e^ siècle, celle de Barby apparaît pour la première fois en 1097, dans la donation de l'alleu de Novy, faite par Hugues I, comte de

(1) Voir sur l'état des classes rurales du VI^e^ au XIV^e^ siècle, les 7^e^ et 8^e^ leçons de l'*Histoire de la Civilisation en France* par M. Guizot.

Digitized by Google

Rethel, à l'abbaye de la Sauve-Majeure (diocèse de Bordeaux) : « Je donne aussi, dit la charte, le village de Barby avec ses habitants, franc de toute charge, libre de toute coutume, seigneurie, corvée, et autre droit m'appartenant ; y sont compris tous les hommes qui de Perthes, de Tagnon ou de Rethel, sont venus s'y fixer, et sur lesquels je ne retiens que le cens personnel (1). » La fondation du prieuré de Novy eut lieu postérieurement, et depuis lors son prieur fut constamment le seigneur de Barby en vertu de la libéralité du comte de Rethel ; il fut aussi jusqu'à la révolution, le décimateur de moitié des dimes de Barby. Toutefois l'abbé de Saint-Remy qui avait déjà toutes les dimes de Gerson, eut également le quart des dimes de Barby et le droit de présentation à la cure commune aux deux localités. Mais à part ces droits sur l'église Saint-Jean-Baptiste, l'abbé de Saint-Remy ne posséda aucun pouvoir temporel sur Barby, qui resta soumis pour toutes les redevances féodales aux moines de Novy sous la garde des comtes de Rethel. C'est ce qu'exprime fort clairement le terrier du Rethélois de 1470 : *Barby de les*

(1) « Dono etiam villam que vocatur Balbeium cum habitatoribus suis similiter quitam et ab omni consuetudine et dominatione et corveia et ab omni jure meo liberam ; et omnibus etiam illis qui de Pertas, et Tanion et Registeste ad predictum locum habitandi gratia se contulerint, preter capitis censum persolvendum.... » *Cartulaire du Prieuré de Notre-Dame de Novy* (Archives des Ardennes, H, 11). L'analyse s'en trouve rédigée par M. E. de Barthélemy, au t. VI, p. 41 à 61, de la *Revue Historique des Ardennes* de M. Sénemaud. Voir sur Barby les pièces 1, 11, 16, 21, 24, 25, 44, 50, 56, 61, 65 de ce cartulaire, qu'il serait intéressant de publier en entier.

Digitized by Google

Jerson, y lit-on, *la ville est aux religieux de Novy, et tout la justice tenue en garde du conte de Rethel et resortissans au chastel de Rethel* (1). Barby suivit en conséquence le sort de toutes les localités de la prévôté de Rethel, et fut incorporé au ressort du bailliage de Vitry en Perthois dont il suivit la coutume. Gerson au contraire, qui eut toujours pour seigneur et principal propriétaire l'abbaye de Saint-Remy, fut annexé comme Reims à la justice du Vermandois qui lui imposa sa coutume, encore obligatoire sur son terroir quand le village eut disparu. Les comtes de Rethel possédèrent néanmoins ou rapinèrent quelques droits sur Gerson, comme ils le firent sur tant de domaines des églises, mais l'abbé de Saint-Remy put maintenir intacte sa seigneurie jusqu'à la révolution.

Il serait difficile de préciser lequel de Gerson ou de Barby fut plus important au moyen-âge : les moines de Saint-Remy et ceux de Novy durent à l'envi attirer les colons sur leurs domaines à l'aide des concessions et des franchises octroyées par des chartes : la charte de Barby du mois de février 1264 (pièce LXV du Cartulaire) accordait aux habitants neuf échevins et un mayeur pour être les juges de leurs contestations ; elle stipulait qu'on réserverait une place dans les terrains du prieuré pour laisser élever des maisons en ce lieu par les

(1) *Terrier de la conté de Rethel collacioné par Jehan Robert tabellion juré en Rethélois le IIIe jour de Juin 1470.* (Bibl. Nat., mss., supp. Fr., 1045.)

Digitized by Google

étrangers qui viendraient s'y fixer dans l'année ; en retour de ces faveurs, les moines ne manquèrent pas de régulariser leur droit de taille fixé à 28 livres parisis, et leur droit de 12e denier sur tout achat d'immeuble (1). Un fait qui indique une certaine agglomération, c'est la résidence d'un curé à Barby au commencement du XIIIe siècle : on voit en effet Thibaut léguer en cette qualité à la cure du lieu (pièce XI du Cartulaire), au mois de février 1213, la maison qu'il a fait construire audit Barby sur la terre du prieuré, sous un cens annuel de 5 sols au profit du prieuré et à charge de célébrer son obit.

Les moines de Novy avaient obtenu dès 1205 du comte de Rethel qu'il renoncerait à tout droit de gîte et demeure à Barby, mais ils n'avaient pu faire exempter leurs vassaux des charrois qu'ils devaient à ce seigneur pour les fortifications de Rethel, ni des chevauchées et du service militaire. A un siècle de distance, malgré les termes de la donation de 1097, le prieuré de Novy était ainsi obligé de partager ses droits féodaux sur Barby avec ses puissants voisins (Pièce LXV du Cartulaire) A travers les dissensions de leus maîtres, les colons continuaient leur besogne laborieuse qui devait les enrichir et les émanciper un jour.

(1) Gerson dut avoir comme Barby sa charte d'affranchissement au XIIIe siecle, car la déclaration de 1411 porte qu'il y a « en la ville de Jerson, maieur, eschevins et autres officiers en justice qui ont cognoissance de toutes les causes, cas et procès. » (*Archives de Reims*, Fonds Saint-Remy, 182, 1.)

Digitized by Google

§ 3. — GERSON D'APRÈS LES CHARTES DU X^e^ AU XVI^e^ SIÈCLE.

La grande abbaye rémoise ne manqua pas de faire confirmer la libre possession de ses domaines par les rois et les papes, dès que le régime féodal eut appelé la convoitise des seigneurs laïques sur ses biens épars en tant de lieux. Gerson figure dans la plupart de ces diplômes et bulles : vers 990, Hugues Capet (1), et en 1090, Philippe I^er^, roi de France, déclaraient vouloir sauvegarder contre toute oppression ou fiscalité étrangère les terres de Saint-Remy, à savoir..... Saulx-Saint-Remy, Bazancourt, Beine, Herpy, Thugny, Vieux-Saint-Remy, *Gerson*, Juniville, Givry, Bairon (2). — En 1145, le pape Eugène III désignait également dans un privilège d'exemption la terre de Gerson, *Gersonem*, avec les églises de Rethel et de Barby, *ecclesiam S. Mariæ in burgo regitestensi, ecclesiam Barbeii*, sur lesquelles le monastère de Saint-Remy étendait sa juridiction. — En 1154, Adrien IV donnait à Liège une

(1) Ce magnifique diplôme sur vélin, scellé, avec le chiffre autographe du roi, ne porte pas de date. Il cite comme domaine de Saint-Remy, *Gerson* avec l'orthographe actuelle, sans décliner *Gerso* comme le Polyptyque et d'autres actes postérieurs Il est le document original le plus ancien des *Archives de Reims*, Fonds Saint-Remy, liasse, 15, n° 2.

(2) « Salicem S. Remigii, Basilicam curtem, Bainam, Erpeium, Tuniacum, Vicum, *Gersum*, Jehennevillam, Givereium, Bairum... » Pour cette pièce et les suivantes, voir les *Archives adm. de Reims*, par P. Varin, t. I, p. 241, 312, 328, 345, 701.

Digitized by Google

nouvelle bulle confirmative de l'immunité des biens de Saint-Remy, *De immunitate rerum B. Remigii*, où se trouve indiquée l'église de Rethel avec ses écoles et ses autres dépendances comme Gerson avec son église, celle de Barby évidemment (1).

Les religieux de Saint-Remy ne se contentaient pas de protéger, ils récupéraient et accroissaient leurs domaines : en 1166, Hugues de Rethel, qui abandonna le comté à son frère et se fit moine à Saint-Remy, fit largesse à ce monastère de tous ses droits sur Gerson, *apud Gersonem quicquid habebat pater meus* ; il céda en outre au prieuré de Rethel la propriété perpétuelle du moulin de Bourgeron, petite usine située sur le ruisseau de ce nom dans le voisinage de Gerson (2). — En 1203, le seigneur de

(1) « Ecclesiam S. Mariæ extra muros castri Retesti cum censu burgi et scolis ceterisque appenditiis suis videlicet Gersonem cum ecclesia... » *Cartulaire B de Saint-Remy, p. 18, Bibl. de Reims.*

(2) M. Jolibois indique à tort (*Hist. de Rethel*, p. 24) le moulin de Bourgeron comme situé à Rethel sur l'Aisne. La cense de Bourgeron, où les moines de Saint-Remy eurent un domaine, était située au terrroir de Gerson, sur le ruisseau de ce nom, aux environs du pont d'Arcole, auberge sur la route d'Ecly. La carte de Cassini indique encore le *ruisseau du Moulinet* à peu de distance de Barby, à l'endroit où se trouvait depuis le XII[e] siècle le moulin de Bourgeron. La cense était plus haut sur le même ruisseau que le moulin : dans la vente que firent (*cart. A de Saint-Remy*, p. 439), en 1258, *Joannes dictus Maurois* et *Asselota* son épouse, à Dom Aubert, prieur de Rethel, le moulin est désigné ainsi : *molendinum situm inter villam de Gerson ex una parte et domum quandam dictam de Bourgeron ex altera.* Le moulin fut reconstruit en 1561, et les bâtiments de la cense avaient disparu avec Gerson dans le XVII[e] siècle, comme l'indiquent les baux de 1561 à 1758 conservés aux Archives de la Marne. En 1767, l'abbaye de Saint-Remy louait encore à Bourgeron 237 jours cinquante-sept verges de terre et trente-deux arpents onze verges de prés aux laboureurs des villages voisins.

Digitized by Google

Rethel avait usurpé le droit de gîte et le service militaire sur le domaine de Gerson : un concordat intervint entre le comte Hugues II et l'abbé Pierre, qui excepta de ces charges les habitants de Gerson, *homines de Gersonno.... ab expeditionibus comitis sunt immunes.* — Nonobstant cet accord, pareille invasion se reproduisit dans la suite, et il fallut une nouvelle charte, en 1248, pour interdire à Jean I de Rethel de venir loger, manger ou séjourner avec sa famille dans le domaine de Gerson, *in domo de Gerson et in domo de Querceto* (le Chesnois) *juxta Givereium... de cetero non intrabo causâ comedendi, jacendi vel pernoctandi,* prohibition très favorable à la paix des laboureurs, car la venue d'une telle suite avec le logement des gens de guerre et les pilleries qu'il entraînait, formèrent jusqu'aux temps modernes l'une des plus effroyables calamités des campagnes.

Le prieuré de Rethel qui relevait des bénédictins de Saint-Remy, acquit de son côté différents biens et droits sur le terroir de Gerson. En 1261, le mardi après la Quinquagésime, *feria secunda post Dominicam qua cantatur Esto mihi,* un acte intervint par-devant Guillaume de Chartreuve, official du cardinal Octoboni, archidiacre de Reims, entre le prieur de Rethel et Oudard de Rethel, clerc, assisté de son frère Beaudoin : ces derniers y vendaient audit prieur, moyennant cent sous parisis, tous les cens qu'ils avaient sur les terroirs de Sorbon, Gerson et Rethel, *omnes census quos habebant in territoriis de Sorbonno, de Gersonno et*

Digitized by Google

de Regiteste. Cette charte du cartulaire de Saint-Remy est également fort curieuse pour certains détails locaux qu'elle énumère : on y voit par exemple, que le clerc Oudard possédait à Rethel, une maison dans la rue d'Evigny, *in vico qui dicitur de Vigny*; or ce nom *Viniacum*, (le même probablement que celui du lieudit actuel *Avigny*) qui doit être celui d'un village disparu des environs de Rethel, figure en 1145 dans la liste des églises dépendantes de celle de Rethel avec Barby et Avançon : *Ecclesiam Viniaci, Aventionis, Barbeii*, dont la possession est confirmée à Saint-Remy par Eugène III. Il y aurait grand intérêt pour l'histoire à retrouver l'emplacement de tant de localités de la région, dont le nom même serait aujourd'hui anéanti sans la persistance des lieux-dits de chaque terroir.

Une autre acquisition du prieuré de Rethel sur le terroir de Gerson, faite en 1264, contient de non moins précieux renseignements sur l'état des habitants du pays (1) : cette charte, datée du jeudi après la mi-carême, *feria quarta post Letare Iherusalem,* est passée par-devant les officiaux de Reims, le siège vacant. On y voit comparaître, en présence de Gossvin de Rethel, clerc de la cour de Reims, d'une part

(1) Carta quod Guido de Macheronmainil dedit plurimos redditus quos habebat in villa de Gerson pro XII modiis et dimidii avene annui redditus percipiendis in terragiis et redditibus de Novion. Mars 1264. *Cartulaire A de Saint-Remy*, p. 440, aux archives de Reims. — Les noms propres extraits de cette pièce sont donnés sans traduction, afin de fournir un texte à l'étude si curieuse de la formation des noms de famille. V. cette charte et la précédente *in extenso* à l'appendice.

Digitized by Google

Guy de Machéroménil, écuyer, *armiger*, et de l'autre le prieur de Rethel ; un échange intervient entre eux relativement à une rente annuelle de 12 muids 1/2 d'avoine, que Guy devait au prieuré sur son domaine de Novion ; le prieuré le tient quitte de cette rente et en retour, Guy lui cède les droits en grains et en argent qu'il percevait à Gerson. A cette occasion, Guy énumère cinquante personnes et autant de terres de Gerson qui lui sont redevables: en premier lieu, chaque feu lui doit à la Saint-Remy d'octobre 3 mines (1/2 septier) d'avoine, 2 deniers et une obole à raison du droit de sauvement, *ratione salvamenti ;* ensuite il perçoit comme cens annuel à la même date, pour prairies et terres tenues de lui, des débiteurs suivants : *Bela relicta* (veuve de) *Lamfridi,* sept deniers moins un tournois pour prés *en noielle* (aux Noëls). — *Helota de Haises,* un tournois pour la même tenure. — *Dota filia Helote,* 2 deniers pour prés au même lieu. — *Mainsendis relicta Raouleti,* 6 deniers pour sa terre proche *Aubeletus.* — *Relicta Terrici Nortant et Alardus* son frère, 2 deniers et un obole pour leurs prés voisins de *Hayricus Furnarius* (fournier). — *Odelina relicta Ponceti,* 3 oboles pour son pré proche *Raulinus Messarius* et *Terricus.* — *Poncardus dictus Chardeniers,* 6 deniers pour des terres proches de *Alardus Paumarius.* — *Perresonnus filius Iohannis dicti Lecotot,* un obole pour son pré voisin dudit *Palmarius* et de *Gerardus dictus Galen.* — *Johannes dictus Hachete,* 3 deniers pour son

Digitized by Google

pré voisin de *Hairicus Lescohier*. — *Ponceletus filius Prevosti de Barbeio*, 8 deniers pour sa tenure voisine d'*Aubeletus* et d'*Alardus Palmarius*. — *Aubeletus de Barbeio*, 4 septiers de blé pour terres voisines de *Ponceletus filius Prevosti de Barbeio* d'une part et de *Colctus Rousseletus* d'autre part. Le même un septier pour sa terre près *Lecocot* sur le bord de l'Aisne. — *Bela relicta Lamfredi*, *Perrotus* son fils, et *Aelidis* veuve de *Oudardus de Pratis*, 4 septiers pour leurs prés près la couture des moines. — *Emmelota* veuve de *Terricus Lescohier* et les enfants de *Raulinus*, 5 quartels pour leur terre près de la veuve de *Lamfredus*. — *Henricus Lathomus* (le carrier) *de Barbeio*, un quartel pour sa terre près le gué de l'Aisne. — *Robinetus des Haises*, un quartel pour sa terre près de *Hairicus Lathomus*. — *Iehanninus filius Iaquemini de Gerson*, un quartel et demi pour sa terre près de *Robinetus*. — *Poncardus dictus Rex*, un quartel pour sa terre près de *Palmarius*. — *Iohannes filius Renaudardi*, un quartel pour sa terre près desdits *Rex* et *Palmarius*. — *Emmelina soror Hondouini Maugart*, 2 quartels 1/2 pour sa terre près *Hairicus Furnarius*. — *Hairicus Furnarius*, trois quartels pour sa terre près la veuve *Nortant* et *Mainsendis de Barbi*. — *Raulinus Messarius*, 3 quartels pour sa terre près *Hairicus Furnarius* et 6 quartels pour sa terre près *Aubeletus de Barby*. — *Robeletus* 3 quartels pour sa terre près *Raulinus Messarius*. — *Dyota relicta* (veuve de) *Couteri Lathomi*,

Digitized by Google

3 quartels pour sa terre près *Robeletus*. — *Oude lina relicta Ponceti*, un quartel pour sa terre près *Raulinus Messarius*. — *Perressonnus filius Johannis Cocot*, 2 quartels pour sa terre près *Alardus Palmarius* et *Gerardus Gaillon*. — *Oudinus Maugars*, 3 quartels pour sa terre près *la Hachette*. — *Johannes dictus Hachete*, 3 quartels pour sa terre près *Houdoninus*.— *Jeholetus filius Lessoret* (essorillé, à qui on a coupé les oreilles), un quartel d'avoine pour sa terre voisine du pré de *Renaudetus*.

Tous ces 28 débiteurs sont indiqués dans la charte comme domiciliés à Gerson, *focarii et mansionarii de Gerson*, et toutes ces parcelles de terres sont assises dans la *prée de Gerson*, *in pratella de Gerson*, preuve manifeste du morcellement de la propriété au XIII^e^ siècle et de la grande quantité des petits propriétaires ruraux ; en effet, ils étaient tous tenus vis-à-vis de Guy de Machéroménil à des redevances diverses, mais le fond leur appartenait : c'était leur terre, *terra sua*, est-il dit de chacun d'eux. Il est vrai que l'impôt perçu était lourd, car il comprenait outre les échéances annuelles de la Saint-Remy, d'abord le douzième denier sur chaque vente de ces biens, et ensuite un droit successoral qui se payait à tout héritage, *ex escheantia quoquomodo proveniant heredibus*, lequel droit s'entendait de toute la semence en blé, *bladi quantum seminari potest*, ou à défaut de culture, de quatre deniers par chaque jour de terre. Telle était la fiscalité de l'époque, multiple comme toutes les fiscalités, mais dans

Digitized by Google

les temps prospères encore inférieure à l'épargne du travailleur. Le prieuré de Rethel ou Saint-Remy dont il dépendait, ne manquait pas une occasion d'arrondir son domaine, car les moines achetèrent en 1370 quinze nouvelles pièces au village et terroir de Gerson (1).

A l'époque de la naissance de Jean de Gerson (1363), son petit village que l'on peut supposer jusque-là en voie de prospérité relative, ressentait les atteintes de la terrible guerre de Cent ans. Avant cette néfaste période, il régnait en France, dit M. Siméon Luce, « une aisance générale dont notre pays n'a peut-être retrouvé l'équivalent qu'à une époque assez récente. » Mais dès le désastre de Poitiers (1356), l'invasion précipita ses terribles conséquences : d'après le même historien, les compagnies anglo-navarraises vinrent occuper en 1359 et 1360 les forts d'Attigny, de Bourcq, de Chesne et de Rethel (2) ; on devine le contre-coup qu'en ressentirent les villages voisins.

Les impôts, loin de diminuer en ces temps calamiteux, allaient s'accroissant à un tel point que le chancelier Gerson, témoin dans son enfance des maux de sa famille, faisait à Charles VI en 1405, cette peinture du laboureur taillable à

(1) Le 15 février 1370, vente faite sous le scel de la baillie de Laon, par Jean Leblons et sa femme à M. l'abbé de Saint-Remy, de trente pièces d'héritages situées en divers lieux et terroirs, savoir au village et terroir de Gerson quinze pièces, au terroir de Rethel cinq pièces et au terroir de Barby dix pièces. *Inventaire des chartes de Saint-Remy, par Lemoine*, 1783, t. II. p. 36. Arch. de Reims.

(2) *Hist. de Bertrand du Guesclin*, par Siméon Luce, in-8, 1876, t. I, p. 56 et 463.

Digitized by Google

merci : « Las un povre homme aura il payé son imposition, sa taille, sa gabelle, son fouage, son quatriesme, les esprons du Roy, la saincture de la Royne, les truages, les chaucées, les passages, peu luy demeure ; puis viendra encores une taille qui sera créée, et sergens de venir et de engager pots et poilles. Le povre homme naura pain à manger..... » C'étaient bien là les misères qui accablaient au XVe siècle les habitants de Gerson quand ils obtinrent de leurs seigneurs un adoucissemeut à leurs redevances (1). Il faut rendre cette justice aux religieux qu'ils furent les plus compatissants de tous les maîtres féodaux, parce qu'ils géraient leurs biens par eux-mêmes et se trouvaient en contact direct avec les gens de la campagne. C'est ainsi que le 10 Juillet 1447, l'abbé et les moines de Saint-Remy consentirent, pour terminer tous différends, à réduire pour neuf ans la rente de 10 livres des habitants de Gerson, en une rente de 4 livres, « pour pitié et compation d'iceulx (2). » Leur misère alla croissant,

(1) Un état des revenus du prieuré de Rethel, dressé le 25 mars 1411, porte que la taille de dix livres due par les habitants de Gerson, leur a esté pour certain temps advenue et de grâce modérée à trente-deux solz parisis pour regard de la povreté desdict habitans, au petit nombre qu'ils sont et aux charges qu'ils ont à supporter. » *Archives de Reims*, fonds Saint-Remy, liasse 182, pièce 1. — Compte du 14 janvier 1541, même liasse, pièce 3.

(2) « Le 10 juillet 1447, transaction passée sous le scel de la baillie de Laon entre le procureur fondé de Mgr l'Abbé et les religieux de Saint-Remy, demandeurs d'une part, et les habitants de Gerson près Rethel, deffendeurs d'autre part ; par laquelle pour terminer tous procès, il a été accordé « que les dits deffendeurs congnoissent et confessent devoir ausdts demandeurs lad. rente, taille ou assise de

Digitized by Google

car en 1541, un compte relatif à cette même taille porte « que Monseigneur le Révérendissime leur a amodéré pour 10 ans à 50 sols tournois. » Si les bénédictins de Saint-Remy allégeaient le fardeau des paysans, ils ne pouvaient les garantir contre les exactions des huissiers du fisc, ni surtout contre les pilleries des gens de guerre, et il faut pour se rendre compte des malheurs de notre pays sous la guerre de Cent ans, poursuivre le tableau qu'en dressait Jean de Gerson : « Le pauvre homme n'aura pain à manger, disait-il du paysan en général, sinon par advanture aucun peu de seigle ou d'orge, sa pauvre femme gerra, et aurront quatre ou six petits enfans au fouyer, ou au four, qui par advanture sera chauld, demanderont du pain, crieront à la rage de faim. La pauvre mere si naura que bouter es dens que un peu de pain ou il y ait du sel. Or devroit bien suffire cette misere : viendront ces paillars (les sergents) qui chergeront tout : ils trouveront par advanture une poule avec quatre poussins, que la femme nourrissoit pour vendre et payer le demeurant de sa taille, ou une de nouvel créée, tout sera prins, et happé et querez qui paye. Et se l'homme ou la femme en parlent, ils seront

dix livres pour chascun an perpétuellement au jour de Saint-Remy au lieu dudit prieuré de Notre-Dame de Rethel au commis dudit Mgr l'abbé, en et sur peine desdits douze deniers parisis, et par ce présent accord a été modérée et ramenée ladite rente de dix livres par an jusques à 9 ans, à la somme de quatre livres parisis, pour pitié et compation d'iceulx deffendeurs... et lesdits 9 ans finis ladite rente de dix livres parisis aura son plain cours. » *Arch. de Reims, Invent. de Lemoine*, t. III, p. 266.

Digitized by Google

vilennez, rançonnez et garçonnez, se ils veulent poursuivre le payement ils perdront leurs iournées, ils despendront au double, et finablement n'en auront rien : fors par adventure une cedule chantant que on doibt a tel tant, voire dit l'autre, et devra. Que vous semble il que peult avoir pis le pauvre bonhomme? peult avoir pis. Certes encore est le plus grief, s'entrebattront gens d'armes, qui ne sont point contens de rien prendre ou rien n'a, mais menassent de paroles, et battront de faict l'homme ou la femme, ou bouteront le feu en l'hostel s'ils ne rançonnent, et font finances à tort et à travers, d'argent, ou de vins et vivres : je me tais des efforcemens de femmes vefves et autres. Ce par adventure semble petite chose, pource que ie ne parle que d'un homme. Croyez, Messeigneurs, tout de certain comme la mort, que il en y a mil et mil, et plus de dix mil par le royaume pis demenez que ie n'ay dit (1). » Frappante coïncidence ! Gerson tenait ce franc langage au Louvre en 1405, alors que son village natal était décimé au point d'obtenir, six ans plus tard, en 1411, un allégement de ses seigneurs, *pour regard de la povreté des habitants, au petit nombre qu'ils sont et aux charges qu'ils ont à supporter*.

Tel était au vrai l'état lamentable des villages jusqu'au rétablissement de l'unité nationale dont Jeanne d'Arc fut la martyre ; les dégâts de

(1) *Harengue faicte au nom de l'Université devant le roy par Maistre Iehan Gerson*, 3e édit. in-8, Paris, 1824, p. 36.

Digitized by Google

la guerre civile et étrangère demandèrent des siècles pour se guérir, mais ils se guérirent néanmoins, grâce à l'énergique vitalité des travailleurs. La meilleure preuve de ce relèvement, c'est qu'en 1507 l'église de Barby sortait de ses ruines et s'embellissait de sculptures et de peintures à fresque.

Au commencement du XVI^e^ siècle, les habitants de Gerson prirent parti en faveur de l'abbé de Saint-Remy dans un procès que ce dernier soutenait contre Phillebert Boutillac, écuyer seigneur d'Acy, relativement à la propriété d'une prairie dite *Ellain* ou les *Noëlles*, sise sur leur terroir ; le différend était porté au bailliage de Vermandois où ils déclarèrent que la propriété de ce domaine appartenait à Saint-Remy, et qu'eux ne pouvaient y prétendre qu'au droit de vaine pâture (1). Cette intervention indique la continuation du bon accord entre les religieux et leurs tenanciers de Gerson, ce que confirment aussi les comptes dressés en 1541, 1546, 1549 par les receveurs du prieuré de Rethel, et soumis à l'abbé de Saint-Remy : on y voit figurer la recette du domaine de Gerson pour sa mairie, ses assises et pâtures, cens et

(1) « Le 3 juillet 1505, déclaration donnée sous le scel de la baillie de Laon par les habitans du village de Gerson sur la propriété de la faisse d'Ellain et les Noëlles, près la rivière d'Aisne. Lesquels habitans ont dit et déclaré qu'ils ne prétendoient aucun droit esdit. faisses et confessoient qu'elles appartenoient à messieurs de Saint-Remy, tant en droit de propriété que seigneurie, sauf le droit de vain pasturage, ainsi qu'ils ont accoustumé avoir de toute ancienneté partout ledit terroir de Gerson après la tonture ou dépouille desdites terres. » *Archives de Reims. Invent. de Saint-Remy, par Lemoine*, t. II, p. 36. — Voir *Ibid*, t. III, p. 231.

Digitized by Google

rentes (1). Six ans plus tard, 3 novembre 1556, les gens de Gerson comparaissaient à Reims à l'assemblée des trois ordres pour la réformation générale des coutumes de Vermandois, ainsi que le constate en ces termes le procès-verbal du tiers-état: «... les manans et habitans de Roizy, de Saulx-Sainct-Remy, de *Jarson*, de Pouilly, etc... tous comparant par le dict Tropmignot leur procureur (2). »

La patrie de Jean de Gerson continuait donc encore à tenir son rang dans la contrée, mais sa population ne comptait que trente-six feux en 1541, c'est-à-dire environ cent cinquante habitants ; elle était restée vraisemblablement inférieure à son chiffre d'avant la guerre de Cent ans ; il y eut en effet alors une émigration rurale et un malaise dans toutes les classes dont les effets se firent sentir plus d'un siècle, tant le mal avait été profond ! C'est encore le chancelier Gerson, vrai chroniqueur rural, qui nous apprend le mieux les fléaux des campagnes : « Quant ménages, dit-il, se sont partis par tels outrages, quantes mortalitez en sont venues sur enfans, hommes et bestes par defaulte de nourriture, ou par malle nourriture : les labourages se laissent à faire, c'est pitié de le savoir : car ils n'ont de quoy semer, ou ne osent tenir chevaux ne bœufs, pour doubte des princes ou gens d'armes, ou

(1) *Arch. de Reims*, F. Saint-Remy, Pr. de Rethel, liasse 182. Pièces reproduites à l'Appendice.

(2) *Arch. Législ. de Reims, par Varin*, 1re partie, p. 903.

Digitized by Google

n'ont courage de labourer par ce que rien ne leur demeure. Et leurs enfans, par lesquels les anciens peres devroient estre aidez, incontinent s'en partent : nous aymons mieux, dient ils, faire le gallin gallant, que labourer sans rien avoir : ainsi fault aucunefois que les bonnes gens froissez de vieillesse tirent à la charrue quand ils deussent avoir repos. Et quoy oultre les vaillans nobles bien rentez ne peuvent estre payez de leurs hommes et rentiers, ou rien n'a, le Roy perd son droict, ceux de l'Eglise le sentent toutefois très bien (1). »

Après les guerres du XV^e^ siècle, quand les blessures allaient s'en guérir, vinrent se déchaîner au XVI^e^ siècle ces tristes guerres de religion, suivies de nouveaux troubles civils qui cette fois anéantirent Gerson.

§ 4. — LA CHAPELLE SAINT-MARTIN

Le véritable centre des villages au moyen-âge était la paroisse, *la mère-église*, comme on disait : autour d'elle, suivant la position des hameaux, se groupaient comme des filles, les *chapelles de secours* destinées à pourvoir aux besoins religieux des habitations éloignées, sous la direction et avec toutes réserves des droits du curé. C'est ainsi que l'église Saint-Jean-Baptiste, située à l'extrémité de Barby dans

(1) *Même discours de 1405*, p. 87. Ce récit des maux passés ne console-t-il pas des maux présents, bien moindres en somme et guérissables aussi : *O passi graviora, dabit Deus his quoque finem !*

Digitized by Google

l'enclos des moines de Novy, avait à Gerson une annexe pour les besoins du culte sous le vocable de Saint-Martin ; cette chapelle dont l'origine est inconnue, pouvait remonter à la même antiquité que le village qu'elle desservait. Mais l'église paroissiale, distante d'un kilomètre et demi de Gerson, n'en conserva pas moins toutes ses prérogatives pour les actes solennels de la vie, et spécialement pour le cimetière, comme le prouve la tombe d'Elisabeth la Chardenière. Cette chapelle, qui s'éleva jusqu'à la destruction de Gerson aux environs de la croix actuelle de Saint-Martin, fut dotée et pourvue d'une chapellenie en titre au commencement du XIV^e^ siècle, par la libéralité d'une famille de Gerson.

La charte qui relate cette fondation, datée du 16 avril 1317, est un des plus curieux documents de l'histoire de Gerson, autant par ses détails sur le culte qu'on y célébrait, que par les noms des habitants et des terres qui y sont relatés : son intérêt en nécessite la publication textuelle parmi les pièces justificatives de cette étude ; une simple analyse en expliquera le caractère. Pierre dit de Rome, *Petrus dictus de Roma,* et son épouse Emmelote, qui habitaient Gerson, désirèrent fréquenter davantage la chapelle Saint-Martin, dans laquelle on ne disait la messe qu'une ou deux fois par an et encore par faveur ; ils voulurent y établir de leurs deniers un chapelain perpétuel qui y dirait ou ferait dire la messe au moins trois fois la semaine, et y entretiendrait avec les ressources de la fon-

Digitized by Google

dation un luminaire décent, des ornements, un missel, un calice et une lampe pour y brûler chaque nuit. Les fondateurs se réservaient la nomination du premier chapelain et en attribuaient le titre à un clerc du pays, Jean, fils de feu Oudard, en son vivant boucher de Gerson, qu'ils aimaient et affectionnaient tendrement. La collation dans l'avenir était réservée à Roger, abbé de Saint-Remy et à ses successeurs, en respectant les droits du prieuré de Rethel et de l'église paroissiale de Barby. Cet accord fut reçu par les officiaux de Reims, en présence de Colin de Gerson, clerc et notaire de la cour rémoise ; et en conséquence, Pierre de Rome et sa femme firent la déclaration détaillée des biens donnés par eux pour assurer leur fondation : c'est d'abord une maison avec ses dépendances sise à Gerson, voisine de celle de Jean Culot et de Maressonne, fille de Renaud, immeuble grevé de la redevance : 1° de quatre deniers parisis et d'une poule à la Saint-Remy d'octobre ; 2° d'une fouace, *focacia*, gâteau cuit au foyer, de la valeur de trois deniers parisis, d'une poule et d'un denier à Noël ; 3° d'une autre poule à la Pentecôte, le tout à livrer au prieur de Rethel. Puis vient la liste de vingt-sept pièces de terres et prés d'une contenance de soixante-dix quartels, plus vingt journaux et six verges, ce qui fait, à la mesure vermandoise, environ quarante-trois arpents et demi, ou dix-huit hectares. Cette largesse indique une fortune considérable en biens fonds chez un habitant de Gerson au XIV^e^ siècle, mais il faut tenir compte des charges dont la

Digitized by Google

propriété était grevée au profit du prieuré de Rethel : ainsi, la charte énumère pour chaque parcelle les servitudes qui y sont attachées; pour la plupart ce sont les droits de terrage qui étaient de la vingtième gerbe ; pour les autres, c'est une redevance totale de trois deniers parisis, cinq oboles, deux piecettes, plus deux quartels et dix-neuf écuelles de blé. Cependant il s'y trouve deux pièces qui sont désignées comme libres de tout joug, *quitti ab omni jugo et onere servitutis*. Les époques de payements sont presque toutes fixées à la Saint-Remy d'octobre, *ad festum beati Remigii in vindemiis*, époque habituelle des vendanges ; d'autres sont indiquées à la Saint-Simon et au jour des Ames ; la redevance d'une obole tournoise est destinée pour l'huile à Pâques, *oleo ad sanctum Pascha*.

Une autre particularité de cette charte de fondation, c'est qu'elle relate en 1317, à la différence de la charte de Guy de Machéroménil en 1264, beaucoup de noms en français. Voici ceux des lieux-dits, dont quelques-uns figurent encore au cadastre : *à la Soreigne — en Retonchamp (auj. Retronchamp) — en Hazemont — à la bonne Vauzelle — à la Roinse — en Revenissart (auj. Renichart) — en Coirelle — à la Marsière — ens Auches — en la prée de Avigny* (1). Quant aux noms d'hommes, ils sont en latin pour le prénom et souvent en langue vulgaire pour le surnom, qui allait devenir le nom de famille

(1) Ce lieudit pourrait bien être celui du village de 1145, appelé *Viniacum*, dont la rue d'Evigny à Rethel perpétuerait le nom.

Digitized by Google

héréditaire, par exemple, *Culot*, *Hachette*, *Mailot*, *Hérode*, *Paumier de Bretoncourt*, *Haqueit*, *de Vervin*, *Haimet*, *Picavet*. D'autres encore se devinent sous la forme latine : *de Puteo*, Dupuy, *de Valle*, Duval, *Permentarius*, Parmentier, *Matricularius*, Marlier, *Boivinus*, Boivin, *Jacardus*, Jacquart. Ceux qui n'ont pas de surnom sont désignés par le nom de leur père, *Colinus filius Joannis* ; ceux qui proviennent d'un village voisin, par le nom de ce village, *Oudardus de Aussoncia ;* ceux qui ont une dignité, par cette dignité, *Poncardus*, Ponsart, maire de Barby ; Jean, maire de Gerson. On trouvera beaucoup d'autres indications dans ce document qui énumère quarante-six habitants du pays, avec leurs usages et leurs propriétés au XIV^e^ siècle (1).

Ainsi fondée, la chapellenie de Saint-Martin pourvut aux nécessités quotidiennes du culte, mais l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste continua sa juridiction sur Gerson comme sur Barby (2). L'abbé de Saint-Remy fit encore une collation du bénéfice de Saint-Martin le 10 dé-

(1) Archives de Reims. *Cartulaire A de Saint-Remy*, gr. in-folio vélin, p. 541. — *Inventaire de Lemoine*, t. II, p. 36.

(2) Pouillés de 1312 et de 1346 dans les *Arch. Adm. de Reims* par Varin, t. II, p. 1080. *Parrochia de Barbeyo fundata in hon. B. Johannis Baptiste. Patronus Abbas S. Remigii Remensis.* Ce document indique le revenu de la cure de Barby à quarante livres et sa taxe aux décimes à quarante sous. Quant à la chapelle Saint-Martin, sa taxe aux décimes aurait été de 6 fr., selon cette mention *la Ville de Gerson, 6 fr.*, qui figure dans la liste dressée en 1364 des paroisses du doyenné de Justine soumises à cet impôt. Les décimes étaient levés par le roi sur les bénéfices ecclésiastiques : voir aux Archives de Reims le *Livre des Villages du diocèse de Reims pour asseoir decimes. 1364, f° 160.*

Digitized by Google

cembre 1613, ce qui indiquerait l'accomplissement jusque-là des intentions des fondateurs, mais la régularité du service qui s'y célébrait ne devait pas être bien satisfaisante. En effet, dans un procès-verbal de recherches des droits de Saint-Remy sur Gerson dressé en 1616, on lit : « Fault sçavoir pour la chapel de Gerson pour le service ce quy ce faict, et à fault que le service ne ce célèbre il fault faire saisir, et revient des droits à ceuz qui son en recepte. » Plus tard, en 1642, dans une déclaration de la cense de Gerson, on voit figurer parmi les héritages imposés au terrage, « la chapelle de Gerson, vingt-quatre escuelles demy moitié (1). » De cette date à la révolution, la chapelle disparut avec le village, sans qu'on s'inquiétât de satisfaire aux charges pieuses dont étaient grevés ses revenus : « Cette chapelle, dit l'abbé Bauny en 1777, étoit située autrefois à Gerson, village détruit qui dépendoit de Barby proche Rethel et du doyenné de ce nom. Elle est sous l'invocation de saint Martin et on en prend possession aujourd'hui dans l'église de Barby. Elle dépendoit de M. l'abbé de Saint-Remy, mais elle est aujourd'hui à la nomination du roi à cause de la réunion de l'abbaye de Saint-Remy à l'archevêché. Son revenu consiste en terres et en prez loués environ 100 livres. *On ne lui connoit point de charges.* Elle est estimée aux décimes 80 livres et le titulaire paye de taxe 13

(1) Archives de Reims. *Fonds Saint-Remy, prieuré de Rethel,* 182. Dans la même liasse, un compte de 1541 porte en recette *la chapelle Saint-Martin pour sa teneur, trois poulles.*

Digitized by Google

livres 12 sols. Son titulaire est M. Mercier, prêtre du diocèse de Reims (1). » Ainsi, par un abus déplorable, la fondation faite en 1317 par Pierre de Rome resta durant les derniers siècles de l'ancien régime, un de ces bénéfices détournés de leur religieuse origine et devenus inutiles sans compensation pour le pays.

Une croix, selon les prescriptions liturgiques, marqua seule l'emplacement de l'antique chapelle Saint-Martin, à la suite de sa destruction causée par l'abandon où elle resta après la ruine du village ; le terrain d'alentour dont le sol est jonché de pierres dures, forme encore aujourd'hui un espace distinct, séparé par des chemins des autres propriétés, et conserve son vocable comme *lieu-dit*, seul vestige du culte rendu pendant de longs siècles en cet endroit au grand apôtre des Gaules.

§ 5. — CONSISTANCE DU DOMAINE DE GERSON.

Avant de constater la ruine totale de Gerson, il est intéressant de résumer les phases successives qu'il traversa au point de vue de ses redevances féodales, d'abord perçues par le prieuré de Rethel, puis par la mense abbatiale de Saint-Remy après la mise en commende de l'abbaye. Un *état des revenus* du prieuré de Rethel, dressé le 25 mars 1411, évalue « les droits de

(1) *Pouillé de Bauny*, mss. de l'arch. de Reims, p. 121 du volume des chapelles.

Digitized by Google

justice (mairie et amendes) à quarante sols parisis, ceux de four banal à quatorze sols, ceux d'estraiges (dus par les étrangers) à quatre muids de grains, les cens en argent à trente-deux sols, les rentes en grains à trois muids, les rentes en volailles de 80 à 100 poules, la redevance dite *l'Avoine Nicart*, de 6 quartels d'avoine par chaque feu, au total à 2 muids; enfin la taille des bourgeois est réduite à 32 sols, *pour regard de la pauvreté des habitants et de leur petit nombre.*» Le *compte de 1541* n'indique pas une situation plus prospère : la taille des bourgeois y est fixée à 50 sols tournois, et les droits de pâturages appelés *taille des vaches*, y sont portés à 100 sols tournois ; les surcens et rentes en argent sont indiqués en 95 articles pour l'échéance de Noël, et en 56 articles pour l'échéance de la Saint-Jean-Baptiste: les héritages qui y sont assujettis consistent en 14 maisons et granges, 26 jardins, 24 tenures et le reste en terres ou prés. Les maisons sont situées *à la Vieille ville*, *à la nefve rue*, *à la Rue bas*, et les jardins *à la Chipotte*, *au Buisson*, *à Sainct-Martin ;* quant aux terres ou prés, ils sont placés *dessus Gerson*, *dessoubs Gerson*, *royé le Ruisseau*, *emmy Gerson*, *à la Chipotière*, *à Nicuyt*, *à Vigny*, *au Hault-Courtil*, *à la Ruelle*, *à la Marlière* (1).

(1) Il existe sur le terroir de Barby, dans la direction d'Ecly, le chemin *de l'Echarson*, dont le nom a de l'analogie avec ceux de *Gerson* et de *Arson* (aujourd'hui Resson, commune de Pargny), sans qu'il nous soit possible d'en tirer aucune donnée sur leur étymologie. Il est grand temps de relever toutes ces appellations lors des prochains travaux sur le cadastre. L'Académie de Clermont vient de commencer

Digitized by Google

A la suite, se trouvent les noms des 36 chefs de ménage ou feux qui formaient alors l'ensemble du village. — Un *état des dépendances* du prieuré de Rethel en 1549, relate les mêmes perceptions pour « la terre et seigneurie de Gerson avec la justice haulte, moyenne et basse dudict lieu, » et en outre les dîmes louées à cinq personnes cette année même, moyennant 650 livres de loyer. En résumé à cette date, les seuls droits seigneuriaux montaient à 15 livres 17 sols 6 deniers en argent, à 18 septiers de froment, et à 39 septiers 2 quartels d'avoine. Mais à ces droits seigneuriaux, il faut joindre les fermages de la cense, propriété de Saint-Remy, l'ancien *mansus dominicatus* du Polyptyque, domaine conservé plus ou moins intact depuis le IX^e^ siècle: en 1411, on le désignait ainsi : *une grand vielle maison, grange, cens, lieu et pourpris avec plusieurs et grand nombre de terre arables... appendans de toute ancienneté à la dicte maison, et sans laquelle rend et vault de louage par an sept muids et demy de grains.* Les bâtiments de la cense avaient disparu en 1642 et probablement aussi la plus grande partie des maisons du village.

Les guerres de la Ligue avaient amené, dans les environs de Rethel et de Château-Porcien, un désarroi complet parmi les exploitations rurales et comme conséquence, de longs retards dans les redevances féodales Lorsque chacun put, grâce à la paix qu'avait ramenée Henri IV, ré-

le relevé des noms de terroir de tout le département du Puy-de-Dôme, travail si profitable aux archéologues, linguistes, historiens et géographes. *Bulletin de cette Société*, avril 1881.

Digitized by Google

tablir ses droits et vérifier ses titres, l'abbaye de Saint-Remy fit dresser, en 1616, un *Mémoire des terres assize au terroir de Gerson quy estoit esance despandant du priouré de Rethel, lesquelles terres sont à présent à plusieurs personnes quy les posedde : Il faut sçavoir à quelles titres* (1). Ce fut dans le même esprit de recherches et revendications que fut rédigée le 2 décembre 1642, la *Déclaration des cens, rentes tant en grains, argant que poulles, deub à monseigneur l'abbé de Saint-Remy de Reims, à cause de son prioré de Rethel, par les personnes cy après nommez à cause des censes qu'ils tiennent et quy dependent dudict prioré, assises ès villages et terroir de Gerson, Bourgeron, Bertoncourt, Novion, Macheronmesnil, Seuil, Resson, Sorbon et Rethel.* Cette pièce donne la liste des terres qui composaient la censé de Gerson, sans faire mention d'une maison de culture ; puis, ce qui indique encore mieux l'état de ruine du village, elle ajoute au nombre des dépendances, *une place quy est maintenante en labour ou souloit ci-devant avoir esté des bastiments scize audict Gerson en lieudict la Vieille-Ville, comme elle se contient, royé Guillaume Raulet d'une part et les prez de la cense d'autre.* Il y avait cependant alors,

(1) Ce document, ainsi que le suivant, se trouve aux archives de Reims *Fonds Saint-Remy, Prieuré de Rethel*, 182, *renseignements.* Ce dossier contient aussi la *taille des Laiz* (bourgeois) et la *taille des vaches* (droit de pâture) due en 1616 par la justice, eschevins, au sergent de Gerson au jour Saint-Martin d'hiver, montant à la somme de sept livres dix sols. — Quant à la mairie, un compte de 1511 (même liasse) l'évalue à cent sols tournois soldés par Jehan Le Bien qui l'a tenu ceste année de trois la dernière.» *Pièce n° 3.*

Digitized by Google

malgré le délabrement vraisemblable du village, un certain nombre d'habitants qui résidaient encore à Gerson, car la même déclaration parle plus loin des droits de bourgeoisie que *chascun habitant de Gerson, plein mesnage, doit solder en six quartels d'avoine à la mesure de Chasteau et sept livres dix sols pour la taille des vaches.* Les baux passés en cette année 1642, devant Augier notaire à Reims, énumèrent également les dépendances de la terre et seigneurie de Gerson, à laquelle se trouve jointe la cense voisine de Bourgeron, dont les bâtiments étaient déjà anéantis comme la plupart de ceux de Gerson (1).

En effet la *Déclaration des héritages et droits du prieuré de Rethel en 1642*, énumérant en 108 articles, les chènevières, jardins, terres, place, maisons et masures de Gerson, donne tout-à-fait l'aspect d'une localité aux trois quarts ruinée (2) : une vingtaine de chènevières, parmi lesquelles se trouve celle de la *vefve Nicolas le Charlier*, indique la grande place que tenait la culture du chanvre dans la localité; elles étaient situées *à la nefve rue, à la rue haulte, à la Chipotte,*

(1) Arch. de Reims, *Invent. de Lemoine*, t. III, p. 231. — Les baux qu'il cite sont aux Archives de la Marne à Châlons, ainsi que tant d'autres papiers intéressant les villages des Ardennes.

(2) « Autres cens et rentes tant en argent que poulles sur plusieurs héritages sis dans l'enclos et terroir de Gerson, qui est de chacun quinze verges des chènevières, une poule et quatre deniers tournois, payable le jour de feste de saint Estienne, lendemain de Noel et chascun an excepté celle de la vieille ville et les chènevières de la Chipotte.» *Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Reims*, F. Saint-Remy, pr. de Rethel, liasse 181, renseign., pièce 19, cahier in-4°.

Digitized by Google

royée la rue publique, budant aux fossés, lieudit Saint-Martin, royé la chapelle de Gerson. Quant aux masures ou maisons (*masura, pro mansura, mansio, domus,* dit le Glossaire de Du Cange), le même compte de 1612 les détaille minutieusement : il désigne sous le nom de *place* l'endroit où les ruines elles-mêmes ont péri, *la place de la masure de la cense dudit Gerson ;* sous le nom de *masure* des bâtiments délabrés, *une masure venant de Baltazard Raulet, royé la ruelle d'une part et les héritiers Jean Périn d'autre, doibt demy poullet et deux deniers ;* et sous le nom de *maison et tenure*, une habitation avec jardin et dépendances, *la maison et tenure de Pierre Nepveux doibt par an cinq deniers, royé la rue de part et d'autre.. et quand il y a locataire elle doibt trois poulles.* Le village se composait donc alors d'une douzaine de masures et maisons, sises *à la rue bas, à la neufve rue, à la rue haulte ;* l'un des habitants, *Jacques Raimbaut avait sa maison et tenure royée la chapelle de Saint-Martin.* Enfin, détail singulier et inexpliqué, l'une des tenures était qualifiée *la tenure de Mre Jean Gerson*, et se trouvait *au milieu de la ville*, partagée entre Jean Guillaume, la vefve Jean Ferand et Nicolle le Viel vefve de Jacques Raulet (1). Quelle relation existe-t-il entre le chancelier Jean Gerson et ce petit domaine qui conservait encore son nom

(1) « Jean Guillaume pour moitié de la tenure Mre Jean Gerson, scise au milieu de la ville, doibt y compris une chènevière, deux poulles. La veuve Jean Ferand pour sa part de la tenure Mre Jean Gerson doibt une poulle et demy et six deniers, » *Ibid.*

Digitized by Google

deux siècles et demi après sa mort ? Il serait difficile de le préciser, mais on peut y voir la raison d'être du *Pignon de Gerson*, cette ruine qui dura jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, et dont un manuscrit de cette époque parlait encore comme d'un souvenir des parents de Gerson (1).

§ 6. — RUINE DU VILLAGE DE GERSON

Il faut arriver aux guerres de la Fronde, qui sévirent si cruellement dans le Rethélois, pour voir disparaître le village de Gerson : les sièges de Rethel des mois d'octobre 1652 et juillet 1653 furent l'occasion d'une série de désastres irréparables dans la ville et surtout aux environs. Le procès-verbal des dégâts causés au prieuré par l'artillerie, rédigé le 13 août 1653, constate tout le long de la nef plus de mille coups de mousquets et fusils, huit à dix coups de canons dans les combles et plus de vingt coups au colombier (2). Que l'on juge de l'état des campagnes pillées à merci par les bandes d'aventuriers, incendiées par caprice, rançonnées dans des proportions inouïes ! « Cette cruel

(1) « L'on voyoit encore de nos jours un titre de leur maison (d'Arnoul Charlier et d'Elizabeth) à Gerson, que l'injure du tems ne pouvoit abattre. » Extrait d'un recueil mss. anonyme intitulé *De l'Antiquité de la ville de Rethel*, daté de 1764. J'ai copié ce passage sur une copie faite en 1757 par Baucheron, chantre et clerc d'avocat à Rethel.

(2) Arch. de Reims, *Fonds Saint-Remy*. — Prieuré de Rethel. — Renseignements, 182.

Digitized by Google

guerre, dit Jean Taté sous l'année 1654, avoit tellement ruiné et désolé le pays qu'il n'y restoit plus de maisons dans plusieurs villages comme à Condé. Il n'y en avoit plus à Herpy, il n'y est resté que celle-là où il y a une petite tourelle ; à Ecly, partie d'une maison de la grande cour et la grand'grange qui estoit comme une halle... et les autres villages ainsy réduits au même état que les susdits (1). » On peut lire à la suite le navrant procès-verbal des ruines qui s'étaient accumulées à Château de 1650 jusqu'à 1654, pour comprendre les détails épouvantables d'une guerre civile dont l'histoire ne mentionne que sommairement le caractère destructeur.

Gerson, tout rapproché de Rethel, y trouva cette fois la ruine pour ne plus s'en relever, et l'on s'explique combien disparaissait facilement une localité de cette époque avec ses murs de torchis, ses toitures de chaume, aliments si favorables aux rapides incendies. Barby subit assurément en partie le même sort que Gerson, car on n'y voit pas, sauf l'église, trace d'anciennes habitations, mais la reconstruction y suivit de plus ou moins près le fléau du désastre, parce que là était le chef-lieu de la paroisse :

(1) *Chronique inédite de Jean Taté, greffier de l'hôtel-de-ville de Château-Porcien*, p. 52 de mon mss. — Les luttes de la Fronde, qui se concentrèrent surtout à la frontière des Pays-Bas espagnols, étaient la continuation des guerres qui se perpétuèrent de 1618 à 1659 : on les désigne encore dans la Haute-Champagne sous le nom de *longue guerre*. Durant cette période néfaste, les gens des villages se réfugiaient dans les souterrains creusés dans la craie : on en retrouve à Barby de fort étendus au milieu du pays sous la rue principale.

Digitized by Google

les habitants de Gerson, au lieu de réparer leurs masures ou de rebâtir leurs demeures sur les anciennes fondations, préférèrent se grouper au centre de l'agglomération ; et dès lors, pensons-nous, Gerson ne fit plus qu'un avec Barby. Les remparts grossiers qui entouraient le village disparu et qui sont encore très-visibles, devinrent bientôt, avec les chènevières et les jardins, les seuls indices des anciennes habitations.

Les registres paroissiaux, conservés aux archives de l'état-civil à la mairie de Barby, ne remontent pas plus haut que 1677, ce qui indique les pillages et l'état de ruine antérieur du village. Le premier cahier est intitulé : *Registre des batesmes, mariages, mortuaires de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste du village de Barby diocèse de Reims*, et ne fait nulle mention de Gerson ; les autres cahiers jusqu'à la révolution ne donnent pas davantage d'indications sur cette localité dès lors anéantie (1). Le nom de Gerson ne reparaît officiellement qu'en 1791 sur une cloche bénite par Remy Colson, qui s'intitulait *curé de la paroisse de Barby et Gerson.* Au surplus, Barby ne reprit lui-même que progressivement le chiffre normal de sa population, car le registre de 1677 ne contient en tout que douze actes, celui de 1678, vingt actes, et celui

(1) Les registres de Barby sont reliés avec soin en cinq volumes : 1677 à 1699 — 1700 à 1717 — 1718 à 1740 — 1741 à 1779 — 1780 à 1799. — Ils ne contiennent aucune mention en dehors des actes, mais donnent les noms des curés, maîtres d'école, personnes notables.

Digitized by Google

de 1679 le même nombre (1). Bien plus, en 1663, dans son procès-verbal de visite des paroisses du doyenné de Justine, Me Paul Taillet constatait qu'il n'y avait à Barby ni curé résidant, ni maître d'école, ni belle-mère (sage-femme), et en suivant sa course à travers les villages dévastés, il notait qu'à Sorbon « le village a esté tout ruiné.» En 1671, un autre visiteur, Me Egan, constatait pour la paroisse de Barby 120 communiants seulement, c'est-à-dire environ 160 habitants. Ce dernier chiffre donne l'idée de l'abaissement des populations rurales à cette époque et du temps qu'il fallut pour les rétablir ; à la fin du XVIIIe siècle, Barby avait atteint à peu près sa population actuelle : trois cent trente communiants d'après le pouillé de Bauny (1777) ou quatre-vingt-dix-sept feux d'après le dénombrement de Saugrain (1735), ce qui équivaut à environ 400 habitants. Lorsque Maurice Le Tellier, ce vigilant archevêque qui pansa tant de blessures dans nos campagnes appauvries, dressa le 19 avril 1678, son procès-verbal de visite de la paroisse de Barby, il ne signala sur Gerson que l'attribution de ses dîmes, ajoutant toutefois que *c'est le lieu de la naissance de ce fameux docteur Jean Gerson.*

(1) Le registre porte en 1677, 8 baptêmes, 1 mariage et 3 sépultures. Celui de 1678, 10 baptêmes, 2 mariages et 8 sépultures. Celui de 1679, 10 baptêmes, 7 mariages et 3 sépultures. Celui de 1680, 10 baptêmes, pas de mariage et 5 sépultures. Le curé était alors M. Guillaume Camart, et les maîtres d'école, Bouvy, Jean Berteaux, Jean Petit. — Le registre des visites du doyenné est un mss. de la Bibl. de Reims. — Les notes de Maurice Le Tellier sont à la Bibl. Nat., mss., F. Fr., 6025, 6026.

Digitized by Google

Si les archives de Reims et de Rethel ne fournissent aucun document sur le fait même de la destruction de Gerson, c'est que sa ruine n'entraîna la perte d'aucun des droits acquis sur son terroir. Mais la tradition est constante pour reporter à la Fronde le désastre qui, consommant tous les autres, ne laissa derrière lui que des masures : en 1840, M. Billaudel père visita à Barby M. Rousseau, ancien maire alors âgé de 81 ans, dont il apprit « que le village de Gerson aurait été complètement incendié et détruit pendant un siège de Rethel de 1650 à 1653 (1). » Ce souvenir transmis par les vieillards, concorde avec toutes les pièces et baux de l'abbaye de Saint-Remy, qui ne relatent plus, à partir de cette date, que des terres et prés sur le terroir de Gerson. Deux mentions de maisons s'y trouvent seules : l'une en 1749, relativement à la construction d'un moulin à vent et de bâtiments sur dix quartels lieudit *l'Alouette* moyennant cinq livres de rente ; l'autre en 1778, relativement à un cens de trois quarts de quartel d'avoine sur un terrain, maison et ginguette de Gerson, lieudit *la moinerie joignant le chemin de Rethel* (2). Mais ces endroits ne paraissent être nullement sur l'emplacement de l'ancien village, où il ne devait pas rester pierre

(1) *Portraits et histoire des Hommes utiles, par Jarry de Mancy*, in-8°, Paris, 1841, p. 223.

(2) *Inventaire de Lemoine*, t. II, *Gerson*, pièces XI et XIII. — Le moulin à vent était voisin de ceux de Hottin aujourd'hui tous disparus (1878). — La *ginguette* de Gerson devait se trouver dans le groupe de maisons, au-dessus des promenades de Rethel, encore appelées *les guinguettes*, ou le moulin de Gerson.

Digitized by Google

sur pierre au début du dernier siècle. En effet, dans un exemplaire de l'*Apologia pro Joanne Gersonno* de Richer, que je possède, volume provenant de la bibliothèque des Minimes de Rethel, il se trouve sur le feuillet de garde une note manuscrite contenant diverses indications, parmi lesquelles on lit : « Ce village de Gerson étoit près de Rethel des dépendances de la paroisse de Barby,... il est entièrement ruiné mais il n'y a pas vingt-cinq ans (cela est escrit en 1708) qu'on voioit encore un reste de muraille de la maison natale de Gerson, que les gens du païs appelloient le pignon de Gerson (1). » Cette note, destinée à une réédition du *Dictionnaire de Moréri*, reproduite dans le recueil manuscrit du chanoine Lacourt, avait été rédigée par M. Colot « scavant ecclésiastique du Clermontois en Arragone, diocèse de Rheims, amateur de la vérité et des recherches de l'antiquité, » qui la communiqua au *Journal Historique* (2). Il en résulte clairement que les derniers débris de Gerson avaient disparu à la fin du XVII[e] siècle, et une tradition locale rapporte que les matériaux provenant de la tour ou Pignon de Gerson servirent à la construction des murailles de cette maison de Barby, appelée quelquefois *le Château*, que possédèrent

(1) Ce livre, in-4°, Leyde, 1676, renferme à la page 302 un beau portrait de Gerson en pélerin. Il porte sur le titre la signature *Chastellain 1707*, et la mention *Ex Bibliotheca Minimorum Rethelliensium.*

(2) *Manuscrits de Lacourt*, Bibl. de Reims, cartulaire. *Varia Selecta*, f° 4. — *Journal Historique. La Clef du cabinet des Princes de l'Europe*, in-12, Paris, 1706, p. 207.

Digitized by Google

MM. Dubus de Bois-Vicomte et Desrobert, et qu'occupe actuellement M. Féquant-Camus (1).

Malgré la disparition du village, les abbés commendataires de Saint-Remy, titulaires de la seigneurie de Gerson, maintinrent tout le formalisme de leurs droits féodaux ainsi que les titres de bailli et de procureur fiscal dont ils décoraient les avocats de Rethel. Aussi les procès ne chômaient point : l'un d'eux qui dura de 1714 à 1715, offre quelques particularités intéressantes. A cette date, le seigneur était « Mre Antoine Gualterio, cardinal ; le bailli était Jean Tiercelet, licentiez es Loix, advocat au siège ducal de Mazarin et juge en garde des terres et seigneurie de Gerson, Bourgeron et dépendances » ; le procureur fiscal était maître Thomas Durand ; les audiences se tenaient au prieuré de Mazarin ; la coutume de Vermandois régissait le terroir de Gerson et les appels se portaient au bailliage de Vermandois à Reims. Par suite du délaissement où il se trouvait, le terroir de Gerson était l'objet de toutes sortes d'entreprises usurpatrices de la part des laboureurs de Barby, de Sorbon et de Rethel, qui en cultivaient les parcelles ; le 19 octobre 1714, l'un d'eux, François Feustré, se plaignit au procureur fiscal que « les roies étaient retournées, les chemins labourés, les holles abattus ; » le bailli

(1) Relation de M. Mary-Troyon (septembre 1880), vieillard de Barby fort au courant de tous les souvenirs historiques du pays, dont il tient le récit de M. Rousseau, ce respectable maire mort en 1852 à 93 ans, après une si longue vie dévouée au bien de son village natal.

Digitized by Google

ordonna une expertise, et le 11 mai 1715, vingt-six laboureurs de Barby et dix-huit de Sorbon furent condamnés à une amende de quinze sols pour chaque retournée de terre : ce ne fut pas sans débat que l'ordre se rétablit ; l'avocat du Cardinal était Etienne Durand, le commentateur de la coutume de Vitry, et les défendeurs étaient représentés par J.-B. Pauffin. Malgré un appel au présidial de Reims, ces derniers durent se désister : « attendu, disent les pièces, qu'il n'y a point de village à Gerson et par conséquent point d'habitants, qu'il est nécessaire d'établir une police qui puisse asseurer à chacun particulier ce qui lui appartient pour éviter les conflits et excès (1). »

En 1770, une autre difficulté survint entre les détenteurs des héritages du terroir de Gerson et le cardinal de Rochechouart, abbé de Saint-Remy, relativement à l'entretien du pont de Bourgeron (aujourd'hui le pont d'Arcole sur la route d'Ecly). Un blattier de Chaumont-Portien, Pierre Crante, se rendait le 25 novembre 1770 à Rethel pour y conduire un cheval à la foire du lendemain en suivant la grande route de Rethel en Flandre ; son cheval périt à la traversée du pont de Bourgeron ; il réclama cinquante livres d'indemnité pour cette perte, ce qui amena la question de savoir lequel était responsable du seigneur ou des laboureurs. Il

(1) *Archives de Reims*, papiers de Saint-Remy, *Inventaire de Lemoine*, t. II, pièce V, résidu de la procédure en la liasse 39 des renseignements, 90 bis du fonds Saint-Remy. — Les documents sur tous les faits rapportés plus bas sont puisés à la même source.

Digitized by Google

fut reconnu « que le pont qui traverse le territoire nommé Gerson, *où il y avoit autrefois un village detruit il y a peut-être plus de 200 ans*, devoit être entretenu par les fermiers du seigneur. » Le subdélégué de Rethel, M. Tiercelet-Duclos, arrangea l'affaire, et le cardinal paya sur l'avis de son conseil, Me Vieillart, le célèbre avocat et professeur de la Faculté de Droit de Reims, mais l'Intendant de Champagne, par ordonnance du 30 Juillet 1771, voulant avantager le puissant abbé, mit pour l'avenir l'entretien du pont à la charge des propriétaires et détenteurs du terroir de Gerson.

Quant aux baux passés entre les seigneurs de Gerson et leurs fermiers dans le cours du dernier siècle, ils présentent aussi quelques détails historiques : les uns ont pour objet les dîmes, grosses et menues, de Barby et Gerson, affermées le 13 juillet 1692 moyennant quatre cent quarante livres par an (1) ; les autres regardent « la terre et seigneurie, ses droits et revenus, tels qu'ils puissent être, cens, rentes, droits seigneuriaux, amendes au dessous de trois livres quinze sols, terres labourables, prez, chenevières et tous autres héritages et droits en dépendants. » Les immeubles, malgré

(1) Mêmes baux en 1718 et 1767 ; ces derniers indiquent que ces dîmes se perçoivent à la 14e gerbe ou autres espèces de fruits décimables, charnages et chanvres, les foins de prairies en sont exempts. Les dîmes de Barby appartenaient à l'abbé de Saint-Remy pour un quart, au prieur de Novy pour une demie et au curé de Barby pour un quart ; celles de Gerson à l'abbé de Saint-Remy pour une demie et un huitième, au prieur de Novy pour un quart, et au curé de Barby pour un huitième. *Inventaire de Lemoine*, t. I, p. 259.

Digitized by Google

cette énumération fastueuse, étaient les seules sources de revenus dans un domaine qui n'avait plus d'habitants ; aussi le 11 novembre 1767, les fermiers s'empressèrent-ils de déclarer « qu'ils n'avaient jamais joui d'aucuns droits seigneuriaux ni d'autres droits. » Ils déclaraient en même temps devant le juge de Gerson, et après arpentage, que les parcelles cultivées par eux comprenaient : « En 1re roie en huit pièces, cinquante septiers et cinquante-une verges — en 2e roie en quatre pièces, quarante-huit septiers deux quarts — en 3e roie en sept pièces, quarante-neuf septiers deux quarts — les prez en six pièces, vingt-une fauchées deux quarts, » c'est-à-dire un total de deux cent vingt arpents de la mesure vermandoise, qui représentent quatre-vingt-quatorze hectares et demi. Le fermage de ce marché de terres s'élevait en 1752, à trois cent cinquante livres en argent et soixante septiers de blé (quatre cent vingt boisseaux ou soixante-sept hectolitres, environ cinquante quintaux), ce qui représente une moyenne de dix livres de redevance par arpent.

La gestion des biens des monastères avait subi une transformation complète par suite de l'abus des commendes, qui divisèrent ces biens depuis le XVIe siècle en deux menses, celle de l'abbé et celle des moines. Les gérants de chacune d'elles, rendus égoïstes et méfiants par ce partage, cessèrent d'être en rapport direct avec les tenanciers : on recourut alors aux adjudications qui mirent les laboureurs dans la nécessité de traiter avec les fermiers généraux des

Digitized by Google

biens d'une abbaye; ceux-ci, désireux naturellement de tirer leur profit en outre du montant de leur adjudication, n'avaient plus cette pitié ou compassion des moines du moyen-âge, ni ce soin scrupuleux des anciens polyptyques ; ils contribuèrent ainsi pour leur part à rendre impopulaire la propriété des gens d'église. La fermière générale des revenus temporels de l'abbaye de Saint-Remy était en 1752 et en 1768, la dame Marie-Jeanne Damy, veuve de M. Jacques-Claude Langlois de Vathermé ; ce fut elle qui conclut en 1752 le bail de la seigneurie de Gerson, louée à Jean-Baptiste Vaucher, laboureur à Barby (1). Cette âpreté des traitants rendit inutiles bien des efforts du pouvoir royal pour l'amélioration agricole; ainsi en 1779, un laboureur de Barby voulut user du bénéfice de la Déclaration du roi du 13 août 1766, qui concédait les landes incultes à ceux qui les mettraient en culture, et se mit en conséquence à cultiver une pièce de quarante-six verges, lieu-

(1) Voici le texte de cet accord : « Je sousigné Marie-Jeanne Damy, fermieres general de sins Remie, donne a tictre de loüe et pansons dargent, la seigneurie de Gersons et la ceuse dudict liue, à Jean-Baptiste Vauchie, laboureur de maurand a Barbie, pour 9 année a que mancer o premiers jeanvier 1755 pour la permiere année, à la redevance de trois cent cinquante livres, de soixante septtiers de bont fromant mesur de Reims, racque, et sans droit rendu dans les gregnie de labassail de sins Remie, de pejer dix pistol pour le chabau du marchet une fois paié, de donner sa famme pour causions, pour en jonjr com les presedantfermiers en non jouje o mem char des presedant baux, de donner tous les ans vingt livres de bont bueure, de passer bail par de vand noter à l'auctorité de ladict damme. Fes double à Reims ce 28 jeanvier 1752. (*signé*) Damy Langlois, J.-B. Vaucher. » *Archives de Reims, Fonds Saint-Remy*, 90 bis, pièce 2.

Digitized by Google

dit le *Bas du haut de Gerson près la croix Saint-Martin*, qui était en friche de temps immémorial et notamment depuis plus de 40 ans. Cette terre fut réclamée par le fermier de l'abbé de Saint-Remy, seigneur de Gerson, comme faisant partie de la seigneurie de Gerson, et Vaucher dut la restituer le 8 mars 1782. On était à la veille de la révolution qui allait rompre les liens féodaux rattachant Gerson à saint-Remy depuis plus de dix siècles, et affranchir les terres de toutes autres redevances que les impôts publics ou les fermages librement consentis.

§ 7. — PARTAGE DU TERROIR DE GERSON, SON ÉTAT ACTUEL

La singularité d'un terroir sans village n'avait pas été sans tenter les paroisses limitrophes qui voulurent s'approprier les anciennes dépendances de Gerson : il y eut à ce sujet, de 1716 à 1788, des mémoires et avis du subdélégué de Rethel sur les contestations existant entre les habitants de Barby et ceux de Sorbon qui prétendaient usurper le terroir de Gerson (1). Le conflit dura jusqu'au partage du territoire français en départements, districts, cantons et communes ; il intervint alors un arrêté des administrateurs du département des Ardennes en

(1) *Archives départ. des Ardennes à Mézières*, série C, 307. Intendance de Champagne. *Inventaire par M. Senemand*, p. 79.

Digitized by Google

date du 26 mars 1791, portant « que le terroir de Gerson sera divisé en trois portions égales, autant que faire se pourra, entre les municipalités de Rethel, Barbie et Sorbon, en raprochant le plus possible chaque portion du terroir auquel elle devra être réunie, et par des experts qui seront choisis respectivement par lesdittes municipalités, lesquelles portions ainsy divisées seront ajoutées aux sections de chacun des trois terroirs, pour les propriétaires dudit terroir être imposés à chacune desdittes municipalités en raison de leurs propriétés (1). » De la sorte, Barby s'adjoignit la section entière de *Retronchamp* et les deux tiers environ de celle de la *Plaine ;* Rethel agrandit ses limites de tout l'espace compris entre la rivière d'Aisne, le chemin de Barby à Novy dit de *la Procession*, et le vieux chemin de Sorbon à Rethel ; Sorbon eut pour sa part le terrain entre le ruisseau de Bourgeron et le chemin de *Grimont*. Ainsi disparurent les derniers vestiges de l'existence d'une localité indépendante, dont le souvenir s'éteignit de plus en plus et aurait disparu si la charrue n'avait remis au jour de temps en temps quelques fondations qui ne laissèrent point prescrire la mémoire de Gerson.

(1) *Archives communales de Rethel.* Registre des délibérations du Conseil de ville, 1791, in-folio, fin du registre, séance du 18 avril 1791. — Le conseil municipal de Rethel nomma comme experts Pierre Misset, laboureur à Bertoncourt, Nicolas Habert, laboureur à Pargny, et Chartogne, électeur à Acy. — Les lieux-dits de la partie du terroir de Rethel qui vient de Gerson se nomment : *le Bourgeron, Retrival, les Auges, sous le Blanc mont, les Guinguettes, la Fosse au loup, le Sui, la Vin.*

Digitized by Google

Une autre circonstance, celles de recherches sur le chancelier Gerson faites en 1840 par M. Billaudel, et en 1845 par M. Ch. Pauffin, rappelèrent l'attention publique sur cet emplacement historique (1). M. Billaudel, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, originaire de Rethel, voulut rendre à cette ville le grand souvenir de Gerson, et publia dans l'*Histoire des Hommes utiles* une notice intitulée : *Recherches et découverte du lieu où naquit l'auteur de l'Imitation.* Cette notice contient plusieurs détails donnés par son père, qui habitait encore le pays où sa famille fut si longtemps honorée : « Mon père, écrivait-il, s'est fait archéologue pour nous faire plaisir. A l'âge de 75 ans, il s'est rendu à pied à Barby pour y chercher des souvenirs de Gerson. » Il y trouva en effet l'épitaphe d'Elisabeth et le portrait qu'il fit copier, mais il se borna à signaler comme place probable du village les maisons des *Guinguettes,* où le nom de Gerson s'était perpétué. M. Ch. Pauffin poussa plus loin les investigations topographiques, et indiqua l'endroit du village sur les hauteurs qui dominent la prairie de Barby, à un quart de lieu de cette commune : il approchait du but, que les indications du cadastre et l'énoncé des lieux-dits permettent aujourd'hui d'atteindre pleinement. En 1856, M. Godart, curé de Barby, envoyant à M. Vert, de Toulouse, des renseignements sur l'origine du chancelier, précisait les fouilles et les trouvailles

(1) *Portraits et histoire des hommes utiles, par Jarry de Mancy,* in-8, Paris, Lebrun, 1841, p. 208 à 233. — *Rethel et Gerson* par Ch. Pauffin, in-12, 1845, p. 267.

Digitized by Google

détaillées sur le plan qui accompagne cette étude (1). Les constructions et objets divers retrouvés dans les caves n'avaient aucune valeur archéologique ni aucun signe d'antiquité remarquable : des tonneaux, des ustensiles de ménage ne peuvent avoir d'autre intérêt que celui de leur découverte ; il en est de même des caves et souterrains déblayés en 1819, en 1344, et à des dates encore plus récentes (2). Mais il sera utile de continuer à noter tout ce que les fouilles révèleront dans cet espace désormais déterminé et incontestable, sur lequel planera toujours l'ombre d'un grand nom.

Voilà vraiment le rôle de l'histoire utile et populaire, celui qui apprend aux générations actuelles le sort vrai de leurs ancêtres, le génie de quelques-uns, la vie calme ou tourmentée des autres, l'incessant labeur de tous. Si les fils d'Arnaut le Charlier et après eux Jean Dancey, ont brillé au loin par leurs vertus et leur éloquence, leurs pères et leurs neveux, obscurs laboureurs, ont fécondé les sillons et lutté sans relâche, en dépit des fléaux sans

(1) *Gersoniana par Ch. Vert*, in-18, Toulouse, 1856, p. 100. — *Le bon Curé avec notice sur Barby, par M. l'abbé Braidy*, in-12, 1878, p. 31.

(2) *Essai sur la Vie de Jean Gerson par l'Ecuy*, in-8, 1832, t. I, p. 209, note : « D'après des renseignements pris nouvellement sur l'état du local où était situé Gerson, on a appris qu'il s'y trouvait plusieurs caves assez éloignées les unes des autres, qui n'ont été remplies que depuis environ 50 ans, et qu'en 1819, un chemin s'étant affaissé considérablement, et des fouilles ayant été faites, on avait découvert un souterrain d'environ trois cents pieds de long et vingt-cinq pieds de haut qui ne fut comblé qu'à force de bras. » (Lettre particulière).

Digitized by Google

nombre qui les ont assaillis. « Il est bon et utile, écrivait le dernier éditeur de Froissart, de pouvoir mettre dans toutes les mains et de rappeler à tous les esprits le souvenir des maux extrêmes que notre pays a pu endurer naguère, sans succomber dans la lutte et sans jamais perdre la force et l'espoir du relèvement (1). » Accomplissant avec cette touchante sérénité du chrétien la loi providentielle du travail, les gens de Gerson plus que tous les autres ont éprouvé les douleurs et les déceptions du pèlerinage d'ici-bas ; comme le chancelier qui aimait à se surnommer le Pèlerin, *advena et peregrinus*, ils pouvaient répéter à chaque désastre de leur village : *Nous n'avons point en ce lieu de cité pardurable.* Aussi saisit-on à merveille, en parcourant les annales de ces populations rurales, le besoin qu'elles ressentirent toujours des consolations et des espérances d'en-haut, qui seules pouvaient perpétuer en elles l'amour de la famille et du sol natal.

Le sort des paysans au moyen-âge et jusqu'à la révolution est encore trop peu connu pour qu'il soit possible d'expliquer comment cette race énergique s'est maintenue, à travers tant de crises, toujours résistante et toujours féconde : « Les bons marchands et laboreurs, disait Jean Gerson, sont figurés (dans le corps de la nation) par les jambes qui sont de fer et par les pieds qui sont partie de fer et partie de

(1) *Chroniques de Froissart* publ. par M^me^ de Witt, in-8°; Hachette, 1881, *Avertissement.*

Digitized by Google

terre, pour leur labeur et humilité en servir et obéir (1). » C'est au sein du peuple des campagnes que la noblesse, la bourgeoisie et le clergé ont constamment renouvelé leurs éléments, sans épuiser jamais cette sève qui est encore la meilleure ressource de la société moderne. Chose curieuse, c'est un professeur russe qui, mettant à profit ses observations sur les serfs émancipés de la Russie, vient d'approfondir le mieux l'origine et la condition de nos classes rurales en France: en analysant son travail, M. Alfred Maury a pu donner une vue plus nette du sort des paysans avant 1789, surtout en ce qui concerne le dernier quart du XVIII^e^ siècle (2). En lisant ces pages impartiales, on comprend mieux la difficulté de juger d'ensemble le passé, et la nécessité d'écarter de ses appréciations l'idolâtrie ou le regret de l'ancien régime: les détails abondent sur les maux du paysan, quoique ces maux il ne les ait subis à la fois ni dans tous les temps ni dans tous les lieux, et que le bien-être relatif des périodes heureuses n'ait jamais provoqué autant d'actions de grâces que la misère des époques calamiteuses n'a engendré de lamentations et de plaintes. Mais cette réserve faite pour diminuer la noirceur du tableau, il faut bien reconnaître que les souffrances ont été excessives, surtout depuis

(1) Proposition faite au nom de l'Université à Saint-Martin-des Champs, en 1413. *Opera Gersonii*, Du Pin, t. IV, col. 663.

(2) *Journal des Savants*, juillet, août et septembre 1880. Articles de M. Maury sur *Les paysans et la question des paysans en France*, Dissertation historique par N. Kareiew, in-8, Moscou, 1879.

Digitized by Google

le XIVe siècle, et que leurs causes ont été en grande partie produites par l'organisation sociale qui resta défectueuse jusqu'à la révolution. Dès lors un fait immense s'est produit, la libération complète des personnes et des terres, qui ouvre un champ indéfini à toutes les améliorations comme à tous les risques de l'initiative et du progrès. Toutefois, une condition essentielle à la durée de ces progrès matériels dont notre siècle est si justement fier, c'est la fidélité aux lois morales qui ont guidé les générations disparues et leur ont permis de survivre à tant d'épreuves: nos ménages ruraux auraient tout profit à reproduire les vertus fortes et simples de la famille d'Arnaut le Charlier.

Ne point maudire le passé, aimer le temps présent, telle est la conclusion pratique de la revue rétrospective des destinées de ce petit village de Gerson. En voyant aujourd'hui les champs de son terroir mieux cultivés et plus fertiles qu'au temps où ses habitants y avaient leur demeure, il est impossible de ne pas admirer l'activité de notre époque, ses féconds résultats et sa plus équitable, c'est-à-dire plus large répartition de la richesse et du bien-être. Cependant qui niera la prospérité relative et le bonheur dont ont pu jouir sur ce sol, les colons du IXe siècle et les serfs du XIIIe? Les ravages des guerres ont été plus funestes encore à leurs descendants que les abus de la féodalité, qui, avec ses entraves intolérables de nos jours, eut alors du moins cet heureux effet d'attacher profondément à la terre, à *la glèbe* si l'on veut,

Digitized by Google

les populations qui la cultivaient. Les liens qui assurent la stabilité des campagnes, sont nécessaires à tous les états de la civilisation, sous le régime de la liberté comme sous celui du servage, pour maintenir et développer sans relâche le travail agricole qui restera toujours la plus sûre fortune de la France.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

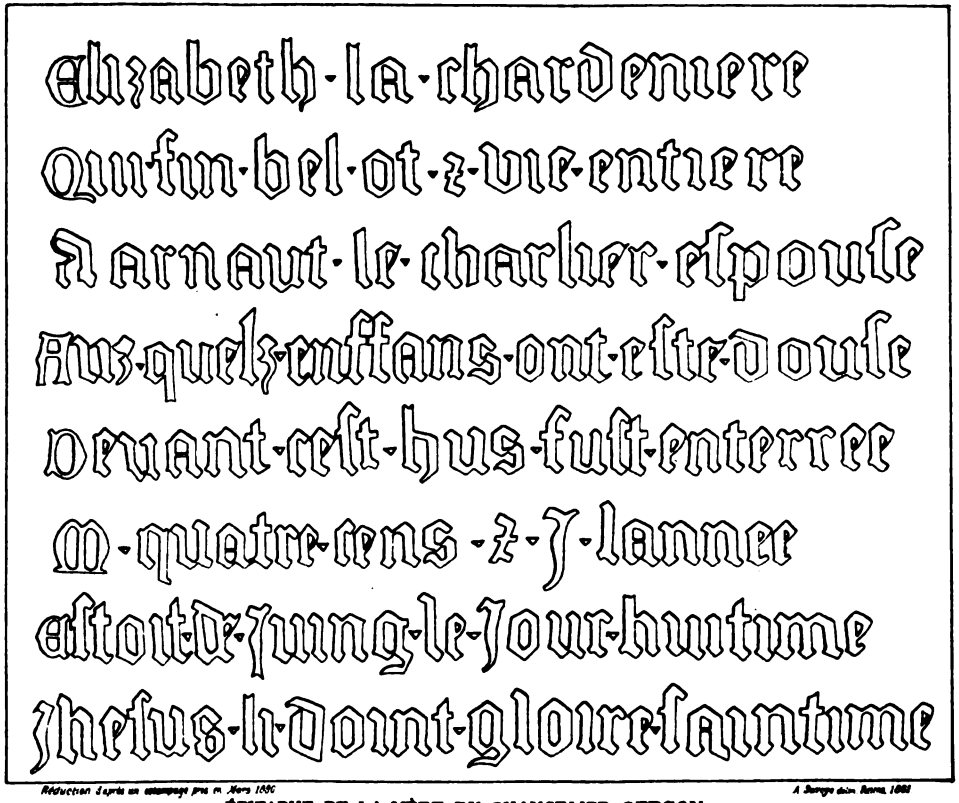

Réduction d'après un estampage pris en Mars 1890

A Bourges chez Tardy, 1890

ÉPITAPHE DE LA MÈRE DU CHANCELIER GERSON,

Dans l'Église de Barby, (Ardennes)

Pierre blanche. / Hauteur 40 cent.s – Largeur 37 cent.s).

Digitized by Google

CHAPITRE III

LA FAMILLE DU CHANCELIER GERSON

Arnaut le Charlier et Elisabeth la Chardenière. — Le nom de leur fils aîné, son enfance et son éducation. — Les quatre frères du Chancelier, Pierre, les deux Jean et Nicolas : Lettres et poésies. — Les sept sœurs du chancelier, traités qui leur sont dédiés : l'*Excellence de la Virginité*. — Lettres et dialogues. — Leur neveu Thomas de Gerson. — Relations de ces personnages entre eux au point de vue des affections de famille, des mœurs du temps et de notre histoire littéraire. — Jean Dancey. — Origine populaire des lettrés du moyen-âge et des temps modernes.

§ 1. — LES PARENTS DU CHANCELIER GERSON

Ce grand homme eut un véritable culte pour sa famille : suivant un usage cher aux lettrés, il en fit un éloge poétique dans une épître à son frère, qui débute ainsi :

« *Monice, quem mihi dat fratrem natura sequendum,*
Nostri sunt generis quæ monumenta vides.
Arnulpho Charlier cui nupsit Elizabeth olim,
Gerson origo fuit advena voce sonans.

« Mon frère Monicus (il appelait ainsi Jean, moine à Reims), toi que la nature me donne pour premier compagnon, voici la généalogie de notre race. Nos parents furent Arnoul Charlier et son épouse Elisabeth, notre origine est à Gerson, pays dont le nom signifie étranger (1). »

(1) *Epistola consolatoria Ioannis Gerson cancellarii Parisiensis, ad Ioannem Germanum suum monachum in cœnobio sancti Remigii*

Digitized by Google

Le nom du père du chancelier, qui est *Arnulphus*, *Arnoul*, dans ce texte de son fils, se retrouve ainsi orthographié sur son épitaphe ; au contraire, sur l'épitaphe d'Elisabeth, il est appelé *Arnaut*, *Arnaldus*, variante qui pourrait bien être une équivalence, à moins qu'elle ne soit une faute du graveur (1). Quant à son surnom *Charlier*, le *Charlier*, il est la désignation d'une profession rurale, exercée par lui-même ou par ses ancêtres qui en retinrent l'appellation pour les distinguer des autres gens du village : la *charlerie* est le métier du *charlier*, fabricant de charrues, ouvrier en charrues, comme l'ont indiqué d'après des textes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les glossaires de Du Cange et de Lacurne de Sainte-Palaye (2). Le nom de Charlier, qui ne se retrouve plus aujourd'hui à Barby, mais qui est resté très fréquent dans toute la région, était encore porté

Remensis, super morte alterius Germani sui Nicolai, ordinis Cœlestinorum et sororum suarum, Epigramma, petit poëme de 94 vers, qui retrace le sort des douze enfants d'Arnoul le Charlier. *Opera Gersonii*, Edit. Paris, 1606, t. II, col. 466. — Edit. Anvers, 1706, t. III, col. 767.

(1) Comme ce nom existe sur la pierre, document authentique par excellence, c'est celui qui sera seul usité ici pour désigner le père de Gerson. — Il y a encore à Rethel aujourd'hui une famille du nom de *Gerson*. *Etat-Civil de Rethel, mai 1881.*

(2) *Dict. Hist. de l'ancien langage français, Verbo Charlerie*, métier du charlier selon Froissart. — Le *Glossaire* de Du Cange, au mot CARLARIUS, *artifex carrucarius, nostris olim Charlier, cujus ars etiam Charlerie dicitur* : une charte de Saint-Vincent de Laon mentionne en 1280 un *Robertus Carlarius* ou *Robertus dictus le Charlier*. — Le mot *charrue* d'après le *Dictionnaire de Littré*, vient du latin *carruca*, voiture dont le nom général a passé spécialement à la machine à roues dite charrue.

Digitized by Google

en 1642 par l'une des tenancières de Saint-Remy au terroir de Gerson : *la vevfe Nicolas le Charlier*. L'abbé L'Ecuy indique trois descendances des Charlier de Gerson, l'une en Bourgogne, l'autre en Flandre et la troisième en Champagne, sans indiquer les liens qui auraient rattaché entre elles des familles si éloignées et si obscures à l'origine : une similitude de nom avec le père de l'illustre Gerson a suffi pour essayer d'établir des parentés qu'aucun document ne justifie (1).

Le chancelier nous a laissé quelques indications sur son père, homme simple et pieux, vraisemblablement petit propriétaire et tenancier de l'abbaye rémoise où il vint finir ses jours : « Nos bons parens père et mère, écrivait-il à ses sœurs, ont exposé jadis leurs biens et héritages communs, pour moy vostre premier frere aprende la sainte Escriture. » S'il sacrifia pour l'aîné une portion du patrimoine, Arnoul le Charlier n'en donna pas moins une éducation littéraire à trois autres de ses fils, mais il ne maria qu'une seule de ses sept filles. C'est pourquoi Jean Gerson exhortait ces dernières à se grouper autour de leurs parents et à former avec eux une de ces communautés taisibles, comme on en vit tant dans les campagnes jusqu'à nos jours : « Vous, mes six suers, leur disait-il, demourés ades ensamble sans entrer en religion, sans demourer en citez, et durant

(1) *Essai sur la vie de Gerson*, t. I, p. 216. — *Annales ecclésiastiques*, 28 août 1768, p. 182 — *Biographie Ardennaise* de Bonlliot, t. I, article sur les deux Jean et Thomas Gerson.

Digitized by Google

la vie de nos pere et mere vous serés avecque eulx, comme vous avés esté jusques cy. » Il ajoutait : « Pour Dieu, avisés quantes pansées, quantes sollicitudes et soucys vous osterez à nos pere et mere et à vous-maismes, par eslire le dit estat. Bien me souvent que en mon enfance, en l'aage par aventure de sept ans, nostre pere me dit que le pere à nostre mere sus toute riens anmonestoit nostre oncle Nicholas, que point ne se mariast pour les meschiefs qu'il y savoit estre. » Le chancelier réussit à persuader à ses sœurs que cette vie rurale était la meilleure pour elles et pour leurs parents : « Vous viverez de vostre labeur ensemble et de l'éritage qui vous peut ou pourra appartenir, qui doit estre souffisant pour vostre vie : car quant à vous, vos frères je cuyde que jamais riens n'en prendrons. » Cet abandon d'un bien paternel indique l'aisance de la famille d'Arnaut ; ce laboureur savait écrire et donnait à son fils aîné des nouvelles de Gerson : « Me sont venues Lettres de par vostre père et le mien, racontait le chancelier à ses sœurs, lesquelles m'ont baillé telle et de si grande joye au cuer, que dire ne le porroie ; car en icelles estoient escriptes mot à mot ces parolles de vous, que, ma foy, je ne sauroye mieulx escripre, ne dire comme elles se portent. La grace à Dieu : premierement elles aiment Dieu et doubtent pechié, et junent ung jour ou deux la sepmainne et dient tous jours leurs heures de nostre Dame, et les ha Marion aprises puis que son mari fu mort, et ne sont effraées nez qu'elles estoient de

Digitized by Google

six ans et n'aperçoy point qu'elles se veuillent marier a nul estat, jusques a tant qu'il plaira a nous et a vous. C'est ce que nostre bon Pere m'a escript (1). »

La paix intérieure de ce ménage rural ne paraît point avoir été troublée, car Elisabeth de son côté écrivait vers 1396, à ses fils étudiants à Paris, ce doux souvenir d'Arnaut : « Chiers enfans, souviengne vous aussy de vostre bon pere, avec lequel seul j'ay vescu tant longuement et d'un accort, et qui tant de paine a pris tous jours pour vous avancier au service de Dieu (2). » Après la mort de sa femme en 1401, Arnaut âgé d'environ soixante-dix ans, puisque l'aîné de ses fils était né en 1363, vint se retirer au monastère de Saint-Remy où l'un de ses fils était bénédictin, tandis que ses filles se plaçaient dans les hôpitaux ou les couvents de Reims. Recueilli dans l'abbaye dont Jean Canard était alors abbé, le laboureur de Gerson y obtint à sa mort une sépulture des plus honorables, due assurément à ses vertus patriarcales non moins qu'à la célébrité du chancelier de Paris. « On distinguait à Saint-Remi, dit M. Tarbé, parmi tous ces souvenirs des anciens jours, la tombe d'Arnauld le Charlier de Gerson, mort le 14 septembre 1404. » Cette mention est empruntée

(1) *Opera Gersonii*, Edit. Anvers 1706, t. III, 806 à 842 passim.

(2) Fragment d'une lettre d'Elisabeth, *Bibl. Nat.*, mss. Fr. 990, f° 98, reproduite plus loin, déjà publiée par M. Vert, dans le *Gersoniana*, p. 104, petit volume qui contient, ainsi que les *Etudes historiques et critiques sur l'Imitation*, de fort curieuses pages sur la famille de Gerson, souvent citées et consultées ici.

Digitized by Google

au précieux manuscrit de Dom Chastelain sur les sépultures de l'illustre abbatiale : « Devant la porte méridionale par où on monte au tombeau (de Saint-Remy), lit-on en ce recueil, on voit la tombe d'un vénérable prêtre nommé Eustache qui avoit fait décorer l'ancienne châsse... assez près est celle d'Ade de Ventelay, décédée en 1270, et celle de Arnoul le charlier de Gerson ; vers le même endroit est inhumé Thierry de Raunay phisicien c'est-à-dire médecin du roy Philippe-le-Bel. » Confirmant ce passage dans ses preuves, D. Chastelain donne le texte de l'inscription gravée sur une pierre au côté droit de l'autel du tombeau (1) :

Cy gist Arnoul le charlier
de Gerson qui trepassa
lan de grace notre seigneur
mil quatre cent et quatre
le XIVe jour du mois de
Septembre. priez pour
lame de lui. Amen

Cette épitaphe déjà presque effacée par le frottement en 1770, a disparu comme tant d'autres à la révolution, et la disposition des lieux peut seule indiquer aujourd'hui la place

(1) *Les sépultures de l'Eglise Saint-Remi de Reims*, par Prosper Tarbé, in-16, Reims, 1842, p. 20. — Manuscrit in-4° de D. Pierre Chastelain, sur *l'histoire de l'église de Saint-Remi*, à la Bibliothèque de Reims, chap. VI, p. 55, et dans les inscriptions p. 30.

Digitized by Google

de cette sépulture historique. Heureusement Jean Gerson a consigné dans l'un de ses traités un touchant souvenir de la mort de son père, qui justifie et complète la date de cette dalle, marque d'honneur que lui avait donnée les moines de Saint-Remy ; ayant pris pour texte le respect qui est dû aux enfants, *Parvulos honora*, il insistait en ces termes sur le mérite d'une bonne éducation : « J'en parle par expérience, car dans mon enfance, mon père pour m'expliquer le supplice du Christ, étendait ses bras sur la muraille dans l'attitude du crucifié et me disait : vois, mon fils, comment mourut le Dieu qui t'a créé et racheté ! Cette figure se grava dans ma mémoire avec toute la fraîcheur des premiers souvenirs et vient encore illuminer mon âme dans la vieillesse. Il fut béni de Dieu ce père si pieux, car il mourut le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre) et put aller au devant du Christ triomphant par l'humiliation de sa croix (1). »

La mère du chancelier, Elisabeth la Chardenière, n'eut pas moins de part à sa reconnaissance : il la représente comme une femme su-

(1) « Non enim parum refert pueros sic vel sic affici. Loquor expertus : cuidam infanti Pater effigiavit se contra parietem in modum crucifixi, dicens : Vide fili mi, quia sic fuit crucifixus, et mortuus Deus tuus qui te fecit et salvavit. Mansit hoc exemplar puero, ut habuit memoriam illa ætas, illa anima, speculum ad hunc modum mansit usque in senectam, et senium, crescens crescentibus annis. Benedictus pater iste pius, quoniam dies Exaltationis sanctæ Crucis fuit dies obitus sui, quo obviam iit Christo per Crucis humiliationem sublimiter exaltatus. » *Tractatus octavus super Magnificat. Op. Gers.* 1706, t. IV, col. 386.

Digitized by Google

périeure à sa condition par la noblesse et l'élévation de ses sentiments. Ainsi que son mari elle était d'une souche rurale depuis longtemps implantée à Gerson, car dans une charte de 1264, citée plus haut, on voit figurer comme débiteur de Guy de Machéroménil, *Poncardus dictus Chardeniers*, qui devait un cens de six deniers pour les terres qu'il tenait de ce seigneur. Ce mot *chardeniers*, la *chardenière* (que l'on a assimilé à tort à *jardinière*), peut venir de *chardonnier, chardonnière*, celui qui cultive les chardons, ou celui qui carde c'est-à-dire apprête le drap avec des chardons à foulons (1). Rien d'étonnant à ce que le métier de cardeur d'étoffes ait été exercé au XIII[e] siècle dans un village agricole dont les moutons étaient déjà mentionnés au Polyptyque de Saint-Remy ; le chardon à carder procure une broche telle que le mécanisme le plus ingénieux n'a pu même en notre siècle, lui faire concurrence : c'est la France qui produit le plus grand nombre de ces chardons, et aujourd'hui encore plus de vingt-cinq mille hectares sont consacrés à sa culture (2).

(1) *Le Cabinet Historique*, t. I, cat., p. 182. — *Chronique de Champagne*, t. I, p. 82. — Voir le *Dictionnaire de Littré*, aux mots, *carde, carder, chardon, chardonner, chardonnière*. — *Glossaire de Du Cange*, aux mots *cardo, chardo, carduanarius*. — Cette interprétation a été approuvée par M. J. Quicherat, directeur de l'école des Chartes, lors de la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, et un estampage de l'épitaphe d'Elisabeth a été recueilli par lui pour les collections de l'Ecole des Chartes, à titre de document paléographique et linguistique (22 avril 1881).

(2) Voir un article du *Courrier des Ardennes* du 11 mai 1881 sur la culture et l'emploi du chardon à carder.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de sa profession ou de celle de ses parents, Elisabeth qui mit au monde douze enfants, chose remarquable puisque son épitaphe lui en fait gloire, n'eut pas moins d'intelligence que de fécondité. Voici le portrait qu'en trace le chancelier dans une lettre à son frère Nicolas : « Tu te souviens, lui dit-il, de la miséricorde de Dieu qui s'est incarnée dans notre mère, elle dont les vœux ardents étaient pour toi avant ta naissance ceux d'Anne pour Samuel. Après t'avoir mis au monde, elle t'éleva et t'engendra de nouveau par des larmes continuelles : n'oublie pas les lettres qu'elle t'écrivit pour t'instruire, et qui la font telle à ton égard que fut la mère de saint Augustin. Prie pour elle à ton tour (1). » Lorsque Jean Gerson exhorta ses sœurs à ne point se marier, il ajoutait avec tendresse : « Je requierre en surplus pardon aus preudes femmes mariées, singulièrement a ma trés chiere et trés amée Mère, se maintenant ou par avant je parle de mariage ou de dames mariées plus durement... et proteste que de bonnes et preudes femmes, qui loyallement et chastement se maintiennent en mariage, je n'ay entencion de parler en blasme ou deshonneur aucunement. » Ailleurs,

(1) « Noli oblivisci misericordiam Dei in Progenitoribus nostris et germanis sororibus, in matre præsertim, quæ ineffabilibus votis, etiam ante tui conceptum, te talem aliquem a Domino quæsivit, velut Anna altera Samuëlem. Deinde natum et adultum jugibus fere lachrymis in hoc te statu (sicut pie sentio) pergenuit. Meministi, ut opinor, litterarum, quæ super hoc præbent judicium, et quo alteram Augustini Matrem repræsentant erga te. Reddes ei vicem orationum tuarum. » *Oper. Gers.* 1706, t. III, col. 711.

Digitized by Google

il décrivait la joie d'une famille telle que sa mère avait élevé la sienne : « Bien m'est avis que gens mariez, quand ils ont enffans beaus et sains et bien enclins à bonnes meurs et disciplines, et que ils ont chevance souffisamment pour les aydier continuellement, en ont grant joye et consolation. »

C'est encore cette pensée de filiale affection que le chancelier exprimait en tête de son dialogue spirituel avec ses sœurs, en leur rappelant « la sainte institucion de nos bons pere et mere qui sont tres passez de ce monde par belle fin, en la miséricorde de Dieu (1). » Il y a une trop frappante analogie entre cette expression *trespasser de ce monde par belle fin*, et ce vers de l'épitaphe d'Elisabeth *Qui fin bel eut et vie entière*, pour ne pas attribuer à Jean Gerson lui-même les vers rimés qui marquaient la tombe de sa mère dans le cimetière de Barby devant la porte de la chapelle Saint-Nicolas. Le chancelier aima toujours la poésie ; on lui attribue les légendes de la danse macabre qui décorait le charnier des Innocents (2) ; quoi de plus naturel qu'à son retour de Bruges, qui coïncidait avec la mort d'Elisabeth, il ait consacré à cette chère mémoire une inscription dans l'idiome de sa jeunesse ? Du reste il se plut à se consoler lui-même en consolant les

(1) *Ibid*, col. 836 et 805.

(2) *Le chancelier Gerson poëte, son œuvre* par l'abbé V. Dufour, dans le *Bibliophile Français*, juillet 1873, t. VII, 7. — *La Dance Macabre des SS. Innocents* par le même, in-16, Paris, 1874, p. 86 et suiv. — Mss. des œuvres de Gerson, Bibl. Nat., Fr. 25,550.

Digitized by Google

autres par deux traités trop peu connus, sur la *mort de nos parents ou de nos amis* qui portent l'empreinte de son âme aimante et dévouée au-delà du tombeau (1).

Il nous reste, pour juger la mère de Gerson, le texte authentique de l'une des lettres qu'elle écrivait à ses enfants vers 1396, transcrite dans un recueil d'œuvres spirituelles, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Cette pièce, qui participa à la célébrité des productions françaises du chancelier, mérite d'être lue en entier comme un vrai document de notre vieille langue et de nos vieilles mœurs (2).

« Mes doulx enfans de mon cuer, vostre mère vous salue, vostre celle qui tant doulcement vous nourry, celle qui, après la douleur de vous porter et l'angoisse de vous enfanter, vous tous jours jusques à cy, si tendrement ame, celle mère qui souvent s'effource de vous enfanter en Dieu par pleurs et lermes et continuelles oroisons, affin que vous ayez le doulx Jhésus avec vous, par sa grâce, en votre cuer. Je vostre celle mère maintenant vous appelle, mes deux chiers enfans; et car je ne puis par parolles, par ces escrips je vous araigne. Je vous pry, escoutez moy, ne clouez point vos oreilles aux parolles de celle qui souvent a ouy paciemment les cris et brais de vostre enfance.

« Escoutez doncques, entendez et retenez l'enseignement premiez de vostre mere tele que dit est : c'est que vous doubtez et amez Dieu de toute vostre amour et de toute vostre pensée, et telement, que pour

(1) *Tractatus de consolatione mortis parentum et amicorum*, en neuf considérations. *Opera Gersonii*, Paris, 1606, t. IV, p. 770 à 783. — Le deuil de saint Augustin à la mort de sa mère y est dépeint en termes si expressifs qu'il semble que Gerson pleure sa propre mère : « Facile sciri potest dictas lachrymas dulces fuisse et temperatas, devotæ quoque orationi permixtas. » p. 778.— Gerson était revenu de Bruges dans le cours de l'année 1401, rappelé peut-être par la mort de sa mère, car il prêcha à Saint-Germain de Paris le 8 décembre suivant. *Essais sur les sermons de Gerson*, par l'abbé Bourret, p. 21.

(2) *Bibl. Nat.* mss, F. Fr. 990, pet. in-4° relié veau rouge, avec les armes de France sur le plat, écriture gothique des premières années du XV^e^ siècle.

Digitized by Google

riens vous ne consentiez à peschié, c'est-à-dire que vous ne faciez chose qui soit contre aucuns de ces commandemens. Soyez purs et nez de corps et d'ame, comme il affiert à enfans qui veulent estré d'Eglisz et a enfans qui ont telz exemples de bien vivre en leurs huict autres frères et seurs. Et car je tiens souvent que vous povez ouïr bons enseignemens telz, où vous estes, tant de vostre frère, comme d'ailleurs, je me passe à tant de cecy, en vous affermant que mieulx me seroit désirer et veoir vostre mort corporelle, que vous veoir vivre et durer en l'ordure de pechié mortel.

« Mes doulx enfans, pensez souvent que vous soyez de couste moye que vous me veiez et oyez parler, et faictes aussi en la présence de Dieu, quand vous serez seuls, comme se vous estiez prouchains de moy et que je vous regardasse. Mais aussy, à moy vostre mère, rendez le samblable de ce que je vous faiz: c'est que vous priez songneusement, dévotement et ardemment pour moy ceste qui souvent pleure et gemist à Dieu pour vous. Trop seriez desnaturels que Dieu ne veuille, se vous m'oubliez, qui tellement vous ay jusques à cy et auray, tant que Dieu plaira, en mémoire et souvenance. Pensez à mon ancienneté et à mon grant et espoventable besoing que j'ay et auray au desrain point de la mort, et l'orreur et la paour que j'ay que ma pénitence ne soit mie souffisamment faicte quand je trespasseray. Mettez devant les yeulx de votre pensée que vous me voyez vostre mère ou lit de la mort, vous tendre les mains joinctes, prier et requérir que vous me secouriez envers Dieu par oroisons et bonnes euvres. Se en cest estat estoye, et si seray-je quant Dieu vouldra, vous mesmes deux enfans, pourrez-vous estre si deurs et si descongnoissans, que vous ne me secouriez selon votre povoir? Certes, je crois que nenni aincoys vous efforcerez en toutes guises de aidier ma povre âme, à ce desrain et souverain besoing, par toutes bonnes oroisons et dévocions. Or pensez doncques souvent vivement et parfondement que en cest estat vous me regardiez et m'aidiez à secourir, tant qu'il est temps et que vous le povez faire, car avant se fait bon pourveoir. Priez songneusement à Dieu qu'il me pardonne mes meffais et quil me reçoive en sa glorieuse compaignie, et que là je vous puisse veoir. Amen.

« Chiers enfans, souviengne-vous aussi de vostre bon père, avec lequel seul j'ay vescu tant longuement et d'un accort, et qui tant de paine a pris tous jours pour vous avancier au service de Dieu. Prenez en exemple vos bonnes seurs et priez pour elles dévotement, car elles ne vous oublient point. Priez aussy pour vos deux autres grans frères, et faictes que celluy avec lequel vous estes se loue tous jours de vous comme il s'en loue maintenant, de quoy j'ay tèle joye que je ne la vous sauroye dire, et du contraire je auroye courroux presques jusques à la mort. Et quant vous aurez temps et lieu, au moins chascune sepmaine une foiz, lisiez ces lectres bien actrait et pensant meure-

Digitized by Google

ment : et vous metez en oroisons et bonnes pensées envers Dieu en vostre secret, et vous efforciez de vaincre et surmonter toutes mauvaises temptacions du monde, de la char et de l'ennemy.

« Et le benoist Créateur et Sauveur qui vous a faict venir au monde par mon moyen, vous doint selon vostre désir, puissance, congnoissance, grâce et voulenté de le servir et acomplir ce que je, vostre mère en lermes et en soupirs, vous faiz escrire maintenant par la main de Poncete vostre seur, affin que vous ayez remembrance de moy, vostre ancienne et fleble mère, et que jeunesse la fole ne vous face oublier Dieu et moy et vous mesmes. Escript à Gerson (1).

Ce texte entièrement transcrit sur un manuscrit du XV^e^ siècle, offre tous les caractères de l'authenticité ; c'est une pièce isplée, comprise au milieu d'œuvres du chancelier, le *livre de contemplacion*, la *science de bien mourir*, et divers autres traités analogues de spiritualité. Cette lettre de la mère de Gerson aura paru si touchante, qu'elle prit naturellement place parmi les productions de son fils, comme pour offrir le plus parfait miroir de son éducation.

§ 2. — L'ENFANCE ET LE NOM DU CHANCELIER

Les plus anciens auteurs qui ont écrit la vie de Gerson racontent qu'il naquit après une assez longue stérilité de sa mère, *post lacrymas et assiduas orationes Deo fusas* (2), et lui-même, en

(1) Certifié conforme au texte de la Bibl. Nat., anc. 7,308 fr. 990, f° 98. *Le Directeur du Cabinet historique*, Louis PARIS (1873). Dès 1848, M. Paulin Paris appréciait ainsi cette lettre : « Quoique purement ascétique, elle est un chef-d'œuvre d'onction, de pureté, de bonté... Je me retiens de la publier pour laisser à d'autres ce plaisir... Elle prouve que la mère de Gerson étoit une femme dont l'éducation avoit été très-cultivée. » *Les Manuscrits fr. de la Bibl. du Roi*, in-8, Techener, 1848, t. VII. p. 410.

(2) *Vita Joannis Gersonii* par Richer, en tête de l'Edit. Paris., 1606 — dans l'*Hist. du Collège de Navarre*, in-4°, 1677, on lit : « Arnulphum et Elizabeth, suis a Deo precibus prolem exorasse traditum est. » p. 480.

Digitized by Google

des vers charmants, a rappelé que sa naissance et son baptême eurent lieu le 14 décembre 1363. Voici comment il célébrait le double événement dans une épître adressée à Gérard Machet :

« Pars animæ, Gerarde, meæ, doctissime salve.
Finis et initii do monimenta mei.
Fausta dies rutilat tibi consecrata Nicasi,
Et tibi, virgo soror martyr et Eutropia,
Luce sub hac mundo natum me, denuo natum
Fons sacer ex utero protulit Ecclesiæ.
Annus erat Domini millesimus, adde trecentos
Sexaginta tres ; tunc data vita triplex.
Iræ vita prior fuit ; iram gratia dempsit,
Vivificans animam consociansque Deo.
Tertia vita, licet datur in spe, vita perennis. »

« La meilleure part de mon âme, docte Gérard, salut. Je t'adresse l'enseignement de mon origine et de ma fin : le jour heureux qui brille consacré à Saint Nicaise et à la vierge sa sœur, la martyre Eutropie, fut celui dont la lumière éclaira ma naissance ; ce fut aussi celui où je fus porté du sein de ma mère aux fonts sacrés de l'église. En cette date de l'année 1363, j'ai reçu une triple vie : d'abord celle que la faute originelle expose au courroux de Dieu, puis celle de la grâce qui apaise la colère, vivifie l'âme et l'associe à Dieu ; enfin la troisième vie, qui me fut donnée en espérance, fut la vie éternelle.

Le fils aîné d'Arnaut ne reçut qu'un nom au baptême, usage alors universel, celui de Jean, nom doublement sacré puisqu'il le plaçait sous le patronage des deux saints dont le culte à l'église de Barby paraît avoir été jadis simultané : on voit en effet les images de saint Jean-Baptiste et de saint Jean-l'Evangéliste à l'autel et au portail dans les sculptures du XVI^e^ siècle. Deux autres fils d'Arnaut s'appelèrent aussi Jean, sans qu'on prît garde de distinguer autrement trois enfants placés sous ce populaire vocable. Le chancelier retint la poésie de ce nom où il vit

Digitized by Google

une allusion à la grâce, de même qu'il se sentit destiné à une vie militante ici-bas, par le surnom qu'il empruntait à son village natal (1) :

« Gratia nomen ei, cognomem et advena fecit. »

Dans son testament mystique qu'il composa en 1428, il se plaisait à répéter :

« Gratia, cui nomen confert insigne Joannes,
Advena cognomen Gerson habere dedit.
Scire velit si posteritas, quo tempore natus
Quoque renatus sit calculus iste docet.
Mille quater centum viginti quatuor annos,
Quatuor adjiciens dinumera Domini,
Sitque decembris lux mensis bisseptima, sextus
Et sexagenus inchoat annus ei. » (2)

« La grâce divine m'est conférée par l'insigne nom de *Jean*, et mon surnom de *Gerson* me rend étranger ici-bas. Si la postérité veut savoir la date de ma naissance et de mon baptême, en voici le calcul : en l'an 1428, le 14e jour de décembre, je commence ma soixante-sixième année. »

Le nom du lieu natal, par cette bizarre coïncidence, exerça une profonde impression sur l'esprit du chancelier, car on le trouve pénétré

(1) « Ego peregrinus et advena, sic enim Gerson interpretatum significat. » Lettre de Gerson à son frère le Célestin de Lyon, *Opera Gersonii*, 1606, p. 12 de la Vie qui est en tête. — Quant à son patron, Gerson semble avoir invoqué les deux saints Jean, *uterque Joannes*, comme il les désigne dans son testament. *Oper. Gers.*, 1706, t. III, col. 767. Son sermon français sur la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, III, 1596.

(2) *Opera Gersonii*, 1706, t. III, col. 765. — Dans cette pièce, il donne cette description fort exacte de son pays :

Bassa patet platea, Baptismi proxima fonti,
Rivus ibi, recolens funde preces domino.

C'est bien la plaine basse de l'Aisne arrosée par le Bourgeron que Gerson se rappelait.

Digitized by Google

du sens mystique de *Gerson* à toutes les époques de sa vie. Il prêchait un jour sur le texte favori, *Obsecro vos tanquam advenas et peregrinos:* « Pèlerins voire sommes-nous, disait-il, hors mis de nostre cité, de nostre païs, de nostre héritage, de nostre finable félicité, ou désert de ce présent monde, en la valée de plours, en la region de povreté. » Se souvenant peut-être des calamités de son village et de sa famille, il ajoutait : « Nous n'avons icy point de cité permanant, nous tendons a cele qui est advenir, c'est la cité des Cieulx, le païs de seurté. » Enfin il commentait son surnom allégorique par les figures des patriarches : « En ce que nous disons que nostre Père est ès Cieulx, nous devons incontinent penser que nous sommes en estrange contrée.... Moyse en figure de ce imposa à son premier enfant le nom de *Gersan*, qui vault autant comme Pèlerin (1). » Le souvenir du coin de terre où il avait vu le jour restait ineffaçable dans sa mémoire.

De même, dans la fondation d'un anniversaire et de sa sépulture qu'il traita le 21 octobre 1428 avec le chapitre de Saint-Paul de Lyon, Jean Gerson s'intitula « professeur en théologie, chancelier de Paris et prêtre du diocèse de Reims, où il naquit au monde et renaquit au Christ le lendemain de sainte Lucie, jour de la fête solennelle de saint Nicaise, évêque de Reims (2). »

(1) *Opera Gers*, 1706, t. III, col. 1598.

(2) «....Venerabili Magistro et domino Joanni de Gerson, sacræ Theologiæ Professori et Cancellario Parisiensi et sacerdoti Rhemensis

Digitized by Google

Il semble qu'en approchant du tombeau, le vieillard repassait en sa mémoire tous les souvenirs de son origine et de son enfance ; il avait déjà noté dans son Traité sur la pureté du cœur, cette scène naïve de sa première éducation : « J'étais encore à l'âge le plus tendre, dit-il, que déjà mes pieux parents m'exhortaient à m'agenouiller pour demander à Dieu, les mains jointes, tout ce que je pouvais désirer alors, des pommes ou des noix, et quand j'élevais ainsi ma prière au ciel, la main de mes parents faisait tomber devant moi l'objet de mes désirs du haut de la cheminée ou du grenier, et leur voix s'unissant à ma joie, me donnait ensuite cette leçon : voyez, fils chéri, combien il est bon de prier Dieu dont la Providence vient répandre sur nous ses bienfaits sitôt que nous les demandons (1). » Cet aperçu des mœurs pieuses qui formèrent en Gerson un chrétien, indique suffisamment la pureté de ses premières impressions, et montre la durable influence de l'éducation reçue au foyer paternel.

diœcesis, anniversarium panis et vini perpetuum more solito, per nos annuatim in dicta Ecclesia faciendum et celebrandum die XIV decembris, in crastina sanctæ Luciæ : qua die festum est celebre sancti Nicasii Rhemensis Episcopi, et in tali natus est mundo et renatus Christo prædictus Ioannes, ut dicit. » *Opera Gersonii*, 1606, t. I., p. 13 de la Vie.

(1) « Vivit ille, cui adhuc puerulo, suadebant pii parentes, ut si poma, si nuces, vel cetera talia habere vellet, genuflecteret, et illa a Domino deo elevatis peteret manibus. At vero puero ita facienti projiciebantur hæc ab alto loco, ut puta a camino vel solario, applaudentibus quasi, et congaudentibus puero ipsis parentibus, et dicentibus : vides, dilecte filli, quam bonum est orare Dominum Deum, qui talia confert orantibus. » *Tractatus de simplificatione cordis, Opera Gersonii*, t. III, col. 463.

Digitized by Google

Comment cette nature douce et sans doute précoce fût-elle initiée à la science, à quel âge et par quels maîtres? Nous l'ignorons, car ce n'est qu'en 1377 qu'il figure parmi les Artiens, *artistæ*, du collége de Navarre à Paris. Jusque-là il dut travailler soit au prieuré de Rethel, soit chez les Bénédictins de Saint-Remy, ses protecteurs naturels, mais il n'y a sur ce point que des conjectures en dehors de l'assertion de D. Marlot, qui est d'ailleurs formelle quoique sans preuves à l'appui : « Jean Carlier, dit-il, étudia d'abord à Reims, et y fut admis aux ordres sacrés. » Gerson a lui-même justifié cette tradition, en citant dans sa harangue au roi en 1405, un souvenir du prélat qui le reçut dans les rangs du clergé, où affluaient alors toutes les intelligences d'élite: il y cite en effet *l'archevesque de Rheims qui me donna couronne*, ce qui établit clairement qu'il reçut la tonsure des mains de l'ordinaire, évidemment à Reims (1). Ce fut vraisemblablement Richard Picque (1375-1389), le consécrateur de Charles VI, qui admit le futur chancelier de Paris aux prémices du sacerdoce avant son départ pour l'université.

L'aîné des fils d'Arnaut le Charlier accomplissait sa quatorzième année, quand il fut inscrit en 1377 au collége de Navarre, entre *Laurentius*

(1) *Marlot latin*, t. II, p. 695. « Remis Iohannes Carlier primum studuit, ubi et sacris est ordinibus initiatus. » — *Harangue à Charles VI en 1405*, texte français, in-18°, Paris, 1524, p. 31. Ce passage est ainsi traduit dans l'édition latine : « Archiepiscopus Rhemensis qui me ordinavit, dictam jam dedit responsionem cuidam Franciæ domino : Nec excusati sunt rhemenses consiliarii, qui loco et tempore veritatem per fictionem subticent. » *Opera Gersonii*, 1606, t. IV, col. 808.

Digitized by Google

Guilleti, *magister artistarum* et *Ioannes de Belvaco*, *hospes*, sous le nom de *Ioannes Charlerii* (sous-entendu *filius*). L'année suivante, il figure encore dans la liste des Artiens, mais il y est appelé *Ioannes de Gersono* ; en 1382, il apparaît parmi les théologiens sous ce nom qui lui est définitivement acquis, et sous lequel, dix ans plus tard (1392), il fut proclamé à l'âge de vingt-neuf ans, maître en Théologie. « Ainsi, dit Richer, dès qu'il eut annoncé, selon les règles universitaires, son nom et sa patrie, il arriva (ce qui avait eu lieu pour Robert de Sorbon et tant d'autres) que les compagnons de sa tribu le désignèrent pour toujours du nom de son village natal. » Ce nom fut écrit en latin *Gerso*, *Gersonius*, *J. de Gersonio*, *J. de Gersonno*, et en français, *Gerson* ou *Jarson*, forme vicieuse que Du Pin attribue à la prononciation vulgaire. Telle est l'origine et la forme du surnom qui désigna les fils d'Arnaut le Charlier et nous transmit ainsi un impérissable souvenir de leur petit village (1).

L'asile qu'ils trouvèrent au collége de Navarre leur fut ouvert à titre de Champenois, suivant le testament de la reine Jeanne sa fondatrice, et leur départ de Reims s'explique par l'abandon

(1) *Hist. Colleg. Navar., p. 90 à 97.* — *Du Pin*, t. I, p. XXXIV.— *Richer*, t. I, p. 1. — *Dictionnaire des noms et surnoms latins de l'Hist. litt. du moyen-âge*, par A. Franklin, Didot, 1875, p. 138. Cet auteur attribue à tort à Gerson les évêchés du Puy et de Cambrai. — Une tradition prétend que Gerson adopta ce nom pour se distinguer de l'un de ses condisciples du collège de Navarre nommé *Carlerius* ; l'un des contemporains de Gerson fut en effet *Ægidius Carlerius*, professeur et doyen de Cambrai, mort en 1472, mais il ne fut pas élève de Navarre en même temps que lui. *Launoi, op. citato*, p. 580.

Digitized by Google

où languissaient alors les écoles rémoises : «Le siège des Papes en Avignon, dit D. Marlot, et l'agréable séjour de Paris, où les lettres florissaient à merveille sous les règnes de Charles V et Charles VI, ont grandement affoibli nos escholes, les originaires de chacun païs, quittant alors leur propre patrie pour paroistre sur le théâtre de cette cité capitale, alléchés par les récompenses qui servent d'aliments aux bons esprits (1). » Rien n'indique que Gerson et ses frères aient profité soit de la fondation de Gautier de Launoy, établie en 1290 pour les écoliers pauvres du Rethélois, soit des bourses du Portien ou de celles de la Sorbonne. Quant au collége de Reims à Paris, il ne fut commencé qu'en 1399, et le Pouillé de Bauny attribue au chancelier une part dans son premier développement en 1414.

§ 3. — LES FRÈRES ET SŒURS DU CHANCELIER GERSON

Gerson n'a pas eu moins de sollicitude pour ses onze frères et sœurs qu'il n'en témoigna pour

(1) *Marlot français*, t. IV, p. 328. — Le collège de Navarre se recrutait en Champagne : «Scholares tam in grammatica et logica quam in theologia de terra Campaniæ, assumantur.» *Hist. Univ. Paris*, Du Boulay, t. IV, p. 90. — Toutefois Gerson, avant d'y être inscrit en 1377 comme *Artista*, avait étudié dans son pays les éléments et la grammaire, car il remarquait lui-même plus tard dans un panégyrique de Saint Louis, que les écoliers arrivaient avant cette époque déjà formés : «Erudiri habent in suis primitivis et grammaticalibus, qui nuper nonnisi talibus imbuti advenire consueverant.» *Op. Gers.*, 1606, t. II, col. 762.

Digitized by Google

ses parents ; il la considérait comme une compensation des sacrifices qu'il avait occasionnés à leur détriment : «Raison veult, écrivait-il à ses sœurs, que ou prouffit vous y participiez. Nos bons parents vouloient dire que quand le premier des enffans se porte bien, les autres en sont communément meillieurs, et me dois plus efforcier a estre tel que vous soye a prouffit et à nos autres trois frères aussi qui sont de religion et à celle qui est loyée par mariage.» Il a laissé sur chacun d'eux des renseignements qui font revivre tous les membres de cette belle lignée d'Arnaut et d'Elisabeth :

« Dotavit Deus hos bissena prole, puellæ
Septenæ numero, quinque fuere mares.
Primus theologus, monachi tres, mortuus alter
Infans, et nupsit filia sola viro.
Frater Petre, rapit te mors, et te soror, Agnes,
Infantes, vivit purus uterque Deo.
Ægra, Jabina soror, vivens mala sustinuisti,
Jugiter hinc moriens reddita dona capis.
Chara soror, Raulina, vale, quæ commeruisti
Consors esse Jesu, cujus eras famula.
Hospita pauperibus et mystica Martha fuisti
Te vocat inde Jesus, tu benedicta veni (1).
Tempora complesti consummatus cito multa,
Fratris cordis amor tu, Nicolæ mei.
Cœlos credo equidem tu cœlestinus adisti ;
Cœlica semper amans, dùm peregrinus eras.
Sors lugenda manet nobis quos vita superstes
Septem servat adhuc torquet et exilio.

(1) Ce distique est relatif à Rauline dont il complète l'éloge. L'Ecuy et M. Vert y ont vu à tort les noms de deux autres sœurs : Marthe et Benoite ; en effet Gerson énumère ses cinq frères ou sœurs déjà morts : Pierre, Agnès, Jabine, Rauline et Nicolas, chiffre qui réduit à sept les enfants survivants.

Digitized by Google

Monice, cur quereris fratrem tibi morte perisse ?
An tua sit prudens ista querela vide ?

. . . . . .

Te minus hinc miror Raulinam flere sororem,
Assiduis quæ te fovet in obsequiis.

. . . . . .

Fraternalis amor dedit hanc mortem, quia peste
Dum fovet infectos contagione perit.

. . . . . .

Tendimus ad patriam suspiramusque gementes,
Quam Raulina soror, quam Nicolaus habet.»

« Nos parents ont eu douze enfants : sept filles et cinq fils. L'aîné des fils est théologien, trois sont moines, et le cinquième est mort enfant; une seule fille s'est mariée. Mon frère Pierre et toi, ma sœur Agnès, enlevés par la mort au berceau, vous vivez dans votre innocence au sein de Dieu. Ma sœur Jabine, de tristes maux t'ont rendu la vie amère, en mourant tu jouis éternellement des vertus que tu as pratiquées. Sœur bien aimée, Rauline, adieu, tu as mérité la société du Christ dont tu t'étais faite la servante ; comme la mystique Marthe, tu as été l'hôtesse des pauvres, et Jésus t'a appelée du milieu de ces soins en bénissant ta venue. Et toi, Nicolas, frère chéri de mon âme, tu as vécu beaucoup en de courtes années ; j'en ai l'assurance, tu as gagné les cieux ayant fait profession d'y tendre, car tu levais constamment les yeux en haut durant ton pèlerinage terrestre. Voici les pertes cruelles que nous avons éprouvées, nous sept qui survivons et gémissons dans ce lieu d'exil : ô Monicus, mon frère, pourquoi pleurer si amèrement Nicolas ? Est-il prudent de tant se plaindre ?... Je m'étonne que tu verses moins de larmes sur le trépas de Rauline, cette pieuse sœur qui t'entoura de tant de soins... C'est l'amour de ses frères qui occasionna cette mort, car il périt atteint de la contagion des pestiférés qu'il soignait... Marchons vers la patrie, aspirons à ce bonheur que possèdent notre sœur Rauline et notre frère Nicolas. »

Cette pièce donne les noms de trois des frères et de trois des sœurs du chancelier, mais d'autres détails permettent de compléter ainsi cette curieuse généalogie :

Digitized by Google

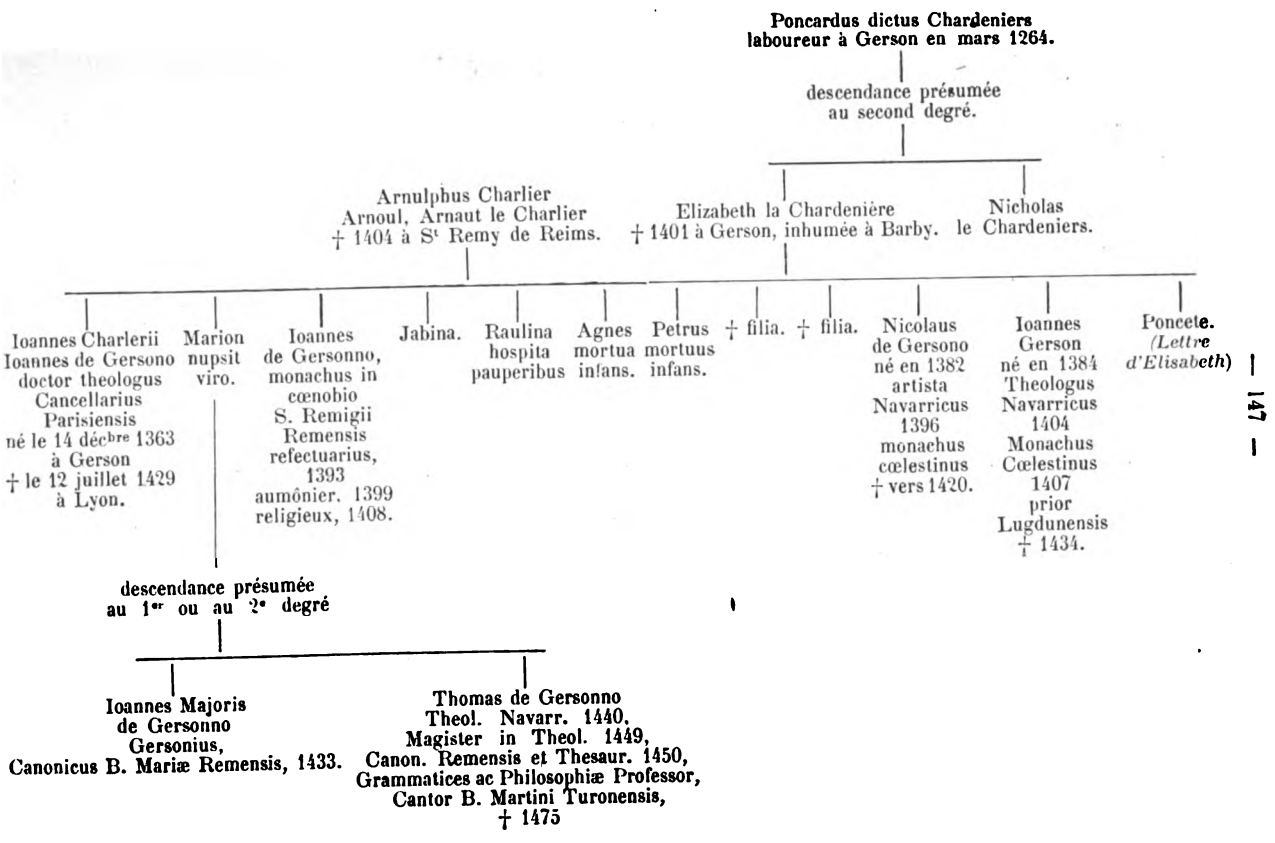

Digitized by Google

Ce tableau authentique en ce qui concerne les parents du chancelier et ses proches, n'offre que des hypothèses sur les liens qui leur rattacheraient un aïeul Chardeniers en 1264, et deux neveux ou petits-neveux, chanoines et trésoriers de Notre-Dame de Reims au XV^e^ siècle. Il reste à commenter les données historiques qui permettent de restituer en quelque sorte la physionomie de cette famille rurale, grandie et illustrée par la science de plusieurs de ses membres.

§ 4. — LES SIX SŒURS DE GERSON.

Les sœurs du chancelier furent les confidentes de son génie, ses correspondantes et ses élèves; l'une d'elles, Agnès, mourut dans l'enfance, et les autres vécurent à Gerson avec leurs parents jusqu'à la mort d'Elisabeth, suivant ce que leur écrivait leur aîné : « Vous, mes six suers, demourez ades ensamble... et ainsi le voules faire et accomplir, plus grande léesse je ne pourroye avoir, ne meilleur nouvelle de vous.» Dans ce traité, *enhortant à prendre l'état de virginité plus que de mariage*, Gerson leur traçait une peinture naïve mais très vraie des misères de l'existence des gens mariés, de leur condition. Après avoir dépeint le mari buveur et joueur de dés, le mari avare, le mari *noyseux et ryoteus*, le mari maladif, Gerson reconnaît qu'il arrive que «le mary soit bon, soit sain, soit bon gaigneur», mais en ces mauvais jours

Digitized by Google

de la guerre de Cent ans, il y a des calamités qui détournent des entreprises les mieux conçues: «Si aviengnent souvent griefves aventures par lesquelles il pert sa chevanse, ou par stérilité de terre, et deffault de blés et de vin, et par mortalité de bestes et de chevalx, ou par perissement de marchandises, s'il s'en entremet; il ajoutait ce souvenir de la mort de son beau-frère et du veuvage de sa sœur aînée: « Que dirons-nous des iosnes mariées, qui ou premier temps de leurs mariages pardent leur maris... ceste aventure dolereuse est avenue a la plus agiée de vous, mes seurs, de qui n'agueres est mort le mari, conbien quel fut moult iosne, et bien samblant avoir bonne complexion pour longuement vivre : et icy je diray familierement ce que m'avint, quant j'oy premierement sa mort, après ce que je eu prié pour luy, car je l'amoye bien : incontinent une liesse espirituelle me survint ce que je n'avoye point autrefois acoustumé à la mort d'autrui ; et la cause fust... que ma ditte sueur année ne seroit point séparée de vostre compaignie. » Rien n'indique quel fut le mari de cette veuve, appelée Marion dans le fragment cité plus haut de la lettre d'Arnaut, ni combien d'enfants elle eut de ce mariage qui fut la seule union de sa vie; toutefois il ne serait point invraisemblable de penser qu'elle fut la mère ou la grand'mère de deux personnages qui perpétuèrent le nom de Gerson : *Iohannes Majoris de Gersonno*, chanoine de Reims en 1433, et *Thomas de Gersonno*, en qui la tradition vit un neveu du chancelier. Dans cette hypo-

Digitized by Google

thèse, Marion aurait épousé le maieur ou maire de Gerson, et son fils, appelé Jean comme son oncle, aurait pu se nommer ainsi : *Jean (fils du) maire de Gerson.* En tous cas, l'aînée des filles d'Elisabeth ne songea point à convoler en secondes noces et se plut à reprendre la vie commune avec sa famille, « ce qui estoit, remarque le chancelier, chose peu trouvée en autres personnes femmes mariées et de tel aage. »

Ce fut donc à cette sorte de communauté que le grand docteur, homme pratique et excellent, traçait en sept préceptes un règlement de vie, qu'il faut lire en son entier pour bien comprendre les mœurs des familles rurales à cette époque : «Je vous diray, écrivait-il vers 1395, sept enseignemens :

Le premier : que vous seres en vestures et en maintien sans ponpes et sans orgueil, et sans joliveté et sans excez, garder toudis souffisante honesteté.

Secondement : que vous dites vos Heures et autres Oroisons a certainnes heures ordonnées, comme au matin, a tierce, et a vespres, et au couchier ; que vous oyés Messe le plus souvent que faire se pourra, par especial les Festes commandées, car a ce estes vous obligées : le demourant du temps vous labourerés diligenment, non pas tant pour acquérir richesses, comme pour eschuer oyseuse et peresse et fetardie, qui sont meres et causes de tous maulx, comme nous le pouvons veoir es filles qui sont en ces cités sans labourer.

Tiercement : vivés le plus sobrement que vous porrez bonnement, et par special que vous ne buvés point de vin sans eaue, grans foison, et ne vous remplissez point de viande trop largement, et ne mangés espices et aulx et teles viandes qui engendres mauvaises chaleurs et perilleux esmovemens.

Quartement : mettez painne de vous confesser souvent, comme chascune semaine, ou chascune grant Feste, car confession est une chose qui moult plait à Dieu, et moult retrait de pechier, et recevés selond vostre devocion, le vray pain Divin qui nourrit l'âme, c'est assavoir le corps Nostre Seigneur.

Digitized by Google

Quintement : aiés bonne pais ensamble, bonne amour, et vous enhorter a bien faire l'une à l'autre ; maintenant ensemble, aucunefoys a part deux et deux, ou ainsy, et vous gardez sus toutes rien de mesdire d'autruy, ou d'avoir haine contre personne quelconques, et que la plus grande soit comme la plus petite, et supportés l'une l'autre comme bonnes suers doyvent faire, et servés de bon ceur à vos pere et mere, car en ce aurés vous bon louyer.

Sixtement : gardes vous diligenment de non parler a homme estrange, fors en publique, et veans oyans les autres, et le mains souvent que vous porrez, et ne vous chaille d'aler a dances et autres dols esbatemens, ou plus de folie y a que de bien.

Septimement : quant au surplus, je auroye très grand plaisir, et vous seroit chose très profitable, que vous peussiés aprendre à lire roumant, car je vous bailleroie livres de devotion, et si vous escriproie très souvent a moult grant joye et grand plaisir.»

Ce dernier vœu fut assurément entendu par les six sœurs, qui apprirent à lire et reçurent de leur frère de longues et fréquentes dissertations pour leur profit spirituel et temporel. (1) Au xv^e^ siècle, l'état de la civilisation et la disposition intellectuelle des esprits demandaient de notables changements dans l'expression extérieure de l'enseignement religieux, et il est curieux, remarque l'abbé Bourret, de voir Gerson lui-même le constater de son vivant : «Acuns se pourront donner merveille, disait le chancelier, pourquoi de matiére haulte comme est parler de la vie contemplative je veuil escripre en françois plus que en latin, et plus a

(1) Gerson constate plus loin, ce qui était un commencement d'instruction, que ses sœurs ont fait de grands efforts pour apprendre les Heures liturgiques : « Telle diligence en ont fait, dit-il, que elles qui sont ja assé en aage, qui sont de village et de labourage, les ont aprises, et singulierement c'est a louer en celle qui apres son mariage, les a voulu et peu apprendre : je cuyde que longuement eut esté en mariage avant que tant en eut apris.» *Ibid.*, III, 839.

Digitized by Google

femmes que aux hommes, et que ce n'est pas matiere a gens simples sans lettres. A ce je respons, que en latin ceste matiere est donnée et traittiée très excellement ès divers livres .. Si peuvent avoir clercs qui scevent latin recours a tels livres, mais aultremeut est des simples gens, et par especial de mes suers germaines auxquelles je vueil escripre de cette matiere et de cest estat (1).» Ce préambule indique bien la tendance de Gerson à vulgariser pour les simples gens l'enseignement moral et religieux : son but est le même, soit qu'il écrive à ses sœurs, soit qu'il instruise ses paroissiens de Saint-Jean en-Grêve dont il était devenu curé vers 1401, tout en gardant sa fonction à Notre-Dame et dans l'Université. Malheureusement les œuvres populaires du chancelier n'ont pas été publiées en leur forme originale : la *Montagne de contemplacion* a été traduite en latin et divisée en 45 chapitres sous le titre *De Monte contemplationis*. Il en est de même de la Lettre sur l'emploi des jours de la semaine, dans laquelle Gerson exhortait ses sœurs à méditer le Dimanche sur la Trinité, le lundi sur les anges, le Mardi sur les prophètes et les apôtres, le mercredi sur les martyrs, le jeudi sur les confesseurs, le

(1) *Montagne de contemplacion*, Bibl. Nat., Fonds Saint-Victor, n° 517, p. 230. — Du Pin n'a pas publié en français ce traité que Richer intitulait ainsi : *Opusculum in Gallico : Tractatus de monte contemplationis, ad quinque sorores eius, in cælibatu conviventes apud Rhemos metropolim Galliæ*, t. I, p. 492. Du Pin, t. III, p. 542. Il notait aussi deux autres traités : *Ad easdem sorores, de tentationibus.* — *Ad easdem, de distinctione peccatorum mortalium a venialibus : Qui bien considere*, sans les reproduire.

Digitized by Google

vendredi sur la Passion de Notre-Seigneur, et le samedi sur la vierge Marie; il leur indiquait encore la manière de consacrer ces sept jours soit aux sept dons de l'Esprit saint, soit aux sept demandes du *Pater*. (1)

En voulant associer ainsi l'esprit des femmes et de tous les gens sans instruction, à la vie spirituelle religieuse, la seule vie intellectuelle alors à leur portée, Gerson s'efforçait de les préserver des périls d'une foi superstitieuse, afin de les mener directement à des résultats pratiques, c'est-à-dire à la moralité et à la vertu. La *Mendicité spirituelle* et la *Montagne de contemplacion* sont ses deux ouvrages mystiques les plus en rapport avec ce but d'éducation populaire, et tous deux sont composés pour ses sœurs : le titre du premier lui vient de ce que le chancelier considère l'âme devant Dieu, « comme povre mendiente, devant ung riche seigneur, comme malade devant son médecin (2); » le second a

(1) *Epistola ad sorores docens de quo sit cogitandum per singulos dies*, t. III, col. 602.

(2) M. Paulin Paris m'écrivait à ce sujet, le 24 juillet 1880 : « Bien des points sont encore obscurs dans l'histoire de Gerson. Ainsi il reste bien des doutes sur la langue originale de plusieurs de ses œuvres ; on les retrouve dès le XV^e^ siècle en français et en latin, comme le livre admirable de la *Mendicité spirituelle*, lequel a tant de rapport avec le sentiment qui a produit l'*Imitation* de J.-C. » — Le *livre de la mendicité* a été imprimé en français, en 1500 par Michel Lenoir ; on en retrouve les fragments dans le *Magasin Pittoresque*, année 1855, p. 383, et dans le *Jean Gerson* de M. Thomassy, p. 152 et suiv., où se rencontrent de nombreux textes inédits du plus grand intérêt. Cet érudit annonçait à la p. 161 de cet ouvrage, la prochaine publication d'une *Collection des œuvres françaises de Gerson*, qui malheureusement n'a pas vu le jour.

Digitized by Google

pour but de former à la vie contemplative sans le secours de la science théologique, « en gardant le cueur pur et net. » Distinguant la *sapience*, sorte de sagesse vulgaire, accessible à tous comme les patois populaires, de la *science*, qui est subtile, inintelligible au plus grand nombre, il dit : « Science appartient principalement à l'entendement, et sapience à l'affection... Si voiez que sapience peut estre grande sans grande congnoisance ou clère, et clère congnoissance ou science sans moult de sapience. » (2) Le chancelier en conclut que tous les fidèles ont droit à la connaissance pratique des vérités de la foi et de la morale. Ne séparant jamais ces deux termes de l'éducation, il avait soin de démontrer ensuite que *nul ne doit estre dit saige sans estre bon*, et il envisageait ainsi la vérité dans ses rapports avec la vertu, alors que tant d'autres ne la recherchaient que pour ses rapports avec l'intelligence et la froide raison. Aussi en tirait-il cette leçon, à savoir « que ainsi l'a dit Aristote, simples gens peuvent avoir félicité par croire à ce que les philozophes tesmoignent de Dieu et des Angelz, et y mectre selon ce leur pensée et affection. » Gerson qui, était né du peuple et qui restait en communication avec lui, travaillait à améliorer ses mœurs en lui recommandant ainsi une fervente observation du culte : il savait, comme le remarque M. Thomassy, que la pensée chrétienne a besoin d'expressions visibles, et que l'amour de Dieu,

(2) Bib. Nat., Fr. 7862. — *Thomassy*, Jean Gerson, p. 150 à 161.

Digitized by Google

le repentir de nos fautes, la charité pour notre prochain, se fortifient et s'accroissent par la manifestation extérieure de ces sentiments.

Ce n'était point assez de moraliser, de rehausser le niveau des âmes au point de vue religieux, le chancelier aspirait encore à grandir dans leur propre estime, à délivrer de toute sujétion morale, ces gens du peuple trop enclins par leur condition à ne rien saisir de la dignité de leur nature. Sans vouloir bouleverser les liens temporels qui les enlaçaient encore dans une servitude relative, sans prétendre leur inculquer ces notions générales d'instruction que notre époque comporte seulement avec profit, Gerson les invitait à chercher une délivrance possible et un bonheur intime : « Suers, disait-il, je vous dirai comment aucune fois Vertus s'est représentée devant les yeulx de ma pensée, tant belle tant clere, tant ferie, tant solacieuse et délicieuse que riens plus, et apres grande admiracion, je m'osay enhardir de luy demander : Dame, qui estes-vous? que queres vous en ce lieu de tenebres, en ceste valée de pleurs? Je suis, dit-elle, fille de Dieu, Royne, espouse, et garde et amie de tous les bons ; je suis celle qui par ma présence dechasse tout mal, et mainne tous biens. Je quiers moy hebergier avec les fils des hommes, l'âme d'élite, là les console, là je les oste puissamment de toute villainnie, servitute et de crueuse mort ; je leur donne liberté tele, comme les faire fils du souverain empereur, dignes de l'heritage paternel, c'est paradis, voir tout le monde ; je les rends

Digitized by Google

personniers de tous biens fais, soit es cieulx, soit en terre... (1) » Que l'on rapproche ces fécondes pensées de relèvement que Gerson inspirait aux simples gens, des censures et des imprécations parfois indignées qu'il proférait contre les puissants corrompus ou vicieux, et l'on aura la claire vue de son génie, l'intelligence de son rôle de moraliste à la fois implacable et consolateur.

Une preuve curieuse de la vocation du docteur très-chrétien à l'enseignement du peuple, c'est la clarté de sa parole quand il s'adresse à lui. Les sermons inédits de Gerson, dit M. Nisard, offrent à côté d'obscurités impénétrables dans les passages qui s'adressent aux *grands clercs* une langue nette, expressive, quand il parle aux *simples gens*. Son Sermon sur la Passion intéresserait toutes les mères au redoutable mystère ; il en parle comme en présence d'Elisabeth la Chardenière : « Dévotes gens, s'écrie-t-il, s'il y a icy cueurs piteulx et qui seust oncques que c'est d'aymer, par especial de mère un filz, pance a ceste douleur de la doulce mère de Jhesus. » Il a su, conclut M. Nisard, toucher les cœurs sans affaiblir le dogme ; il a fait la part de la religion et celle de la théologie (2).

Mais si le chancelier voulait instruire ses

(1) *Dialogue spirituel de Jean Gerson avec ses sœurs*, tiré du mss. de Saint-Victor cotté 138. — *Opera Gersonii*, Du Pin, t. III, 816. — Le même volume contient traduit en latin le *Tractatus pro devotis simplicibus qualiter se in suis exercitiis discretè et cautè habere debent*, p. 605.

(2) *D. Nisard*, Hist. de la Littér. Franç., Didot, 1879, t. I, p. 283.

Digitized by Google

sœurs, il les tenait en garde contre la présomption et le dégoût des devoirs de la vie pratique : « Tres chières gens simples et autres, écrivait-il, ostez hors de votre compaignie ceste perilleuse et mauvaise hostesse que on nomme curiosité l'orgueilleuse (1). » Il leur donnait ailleurs des conseils de retenue à l'encontre de cette piété trop sensible qui attachait alors comme de nos jours, une importance dangereuse aux statues et autres signes extérieures de dévotion : « On poet, disait-il, Dieu pryer sans ymages et ymaginacion sensibles et corporelles, pour eviter grans maulx corporelz et espirituelz qui adviennent souvent à ceulx qui s'arestent trop a faire meditacion d'aulcunes choses corporelles ou semblables as corporelles (2). » Que d'autres conseils opportuns à relire, on retrouverait sous la plume de ce docteur, fervent chrétien mais critique éclairé des abus de la piété comme de ceux de l'imagination.

Pour converser ainsi familièrement avec ses sœurs, il prenait sur son repos (3), tant ce commerce lui plaisait et le remplissait de joie (4), tant il avait à cœur de grossir la bi-

(1) *Thomassy*, Jean Gerson, p. 107.

(2) *Bibliothèque de Charleville* (Ardennes), n° 58 des manuscrits, recueil d'opuscules de Gerson et autres auteurs ; neuvième traité inspiré par un de ses écrits et intitulé : *S'ensieut une manière de pryier ass's legiere et especiallement pour simples gens.*

(3) « Noctis unius vigiliam arripiens (quamvis pluribus implicatus negotiis) ad presens scribere curavi breviter ac simpliciter. » *Op. Gers.* Du Pin, t. III, p. 602.

(4) « Non facile exprimi posset gaudium atque consolatio ex bonis novitatibus frequentius de vobis perceptis proveniens. » *Ibid, Extat gallice in ms. Victorino 286.*

Digitized by Google

bliothèque de cet obscur ménage champenois : « Vous avez déjà beaucoup de livres et de lettres, bien-aimées sœurs, écrivait-il, je vous en transmettrai encore d'autres à l'avenir pour vous exciter au bon service de Dieu (1). » L'un des plus expressifs de ces *livrets en francois pour gens lays* est l'*ABC des simples gens*, contenant une brève exhortation suivie des prières usuelles (2); bien d'autres traités, lettres et discours écrits par Gerson dans sa langue maternelle, mériteraient de voir le jour sous cette forme originale: combien serait curieuse pour l'histoire de la civilisation, cette correspondance d'un docteur avec six femmes de village, menant cette vie simple des contemporaines de Jeanne d'Arc, mais trouvant dans leur douce piété une véritable élévation d'âme !

§ 5. — LES TROIS FRÈRES DE GERSON.

Le commerce du chancelier avec ses frères revêt d'autres allures : la même affection s'y retrouve, mais les pensées sont plus abstraites, les conseils plus véhéments. Gerson guida en effet ses deux plus jeunes frères, Nicolas et Jean ; il les fit étudier au collège de Navarre et ne les oublia point sous les cloîtres des Céles-

(1) Quamquam, amantissimæ sorores, omni tempore ad Dei obsequium exercitandum et informandum litteras Librosque sufficienter habueritis ad habendum consolationes spirituales, et adhuc habebitis alios in posterum. » *Ibid.*

(2) Il en existe plusieurs copies à la Bibl. Nat. — On trouvera à l'Appendice, ce texte que je crois inédit, copié sur le mss. 1551 (f° 74 à 75) du Fonds français, recueil d'œuvres diverses du chancelier.

Digitized by Google

tins qui les recueillirent tous deux. L'aîné, au contraire, ne quitta point sa province et trouva dès son enfance un abri chez les bénédictins de Saint-Remy de Reims ; il s'appelait Jean comme le théologien et comme le dernier de ses frères ; c'est à lui que Gerson adressa cette poésie descriptive de leur origine et de leur parenté, quand mourut Nicolas, le troisième des fils d'Arnaut le Charlier.

A la différence des autres enfants, le moine rémois paraît avoir eu plus de goût pour les affaires temporelles que pour les choses mystiques : dès 1398, il est désigné comme *refectuarius*, puis comme *sous-enfermier*, charge qu'il occupait en 1408 depuis plus de douze ans. Il fut longuement question de lui à cette date, lors d'une enquête qui avait lieu pour fixer les droits de l'abbé et de l'archevêque sur la justice spirituelle et la correction régulière de l'abbaye : on voit figurer avec lui dom Adam de Barby, prieur de Houdain, auquel on avait reproché « d'avoir tué un cheval et fait plusieurs excès et maléfices » ; quant au frère du chancelier, il avait été cité, vers 1385, à la cour de l'official « sur le soupçon d'avoir avecques plusieurs autres religieux d'icellui monastère eulx combatu à plusieurs des religieux et familiers de Saint-Nicaise, oudit ban à une feste de saint Jehan Decollace (1). » Ce fait est l'indice des

(1) *Archives de Reims*, Fonds Saint-Denys, Liasse 5, Renseignements, n° 4, Mai 1408. — Fonds Saint-Remy, Liasse, 36. — *Jean de Gerson qui est de présent sous enfermier, lit-on dans l'enquête de 1408.*

Digitized by Google

désordres qui existaient dans les monastères bien avant le régime des commendes, désordres souvent impunis par suite des conflits de juridiction pénale entre l'archevêque et l'abbé (1). Justice fut rendue dans l'espèce, grâce à l'intervention de l'official, et Jean Gerson fut corrigé avec ses confrères pour cette agression brutale contre leurs voisins de Saint-Nicaise. Une autre pièce des archives nous fait voir Jean de Gerson agissant en qualité d'aumônier de Saint-Remy, pour l'achat d'une pièce de terre à Saint-Léonard au mois de novembre 1399 (2). Il y avait dans le même temps à Reims, parmi les habitants, Peresson de Gerson, clerc (1361), et parmi les notaires de la cour spirituelle, Colin de Gerson (1317): les rapports étaient fréquents entre la ville et ce village, comme le prouve aussi la retraite d'Arnaut à Saint-Remy et celle de ses filles dans les couvents ou hôpitaux rémois. C'est à cette époque qu'un document constatait la pauvreté et le petit nombre des habitants de Gerson.

(1) « Damp Jehan Brunel, P^re^ Tartier, Jehan Lochet, Jacques Largesse, Jehan Barbouille et Jehan de Gerson furent citez à la cour dud. s^r^ arcevesque, et fut par ledit abbé envoyé dire aux officiers d'icelle cour que iceulx religieux estoient subjes dud. abbé..... et le dit official respondit : Je oy bien que vous dictes..... et depuis ce lon corriga audit monastère iceulx religieux pour ledit cas. » *Arch. de Reims*, F. Saint-Denys. *Ibid.*

(2) *Inventaire de Lemoine*, p. 216, 4^e^ vol., Saint-Remy, Liasse 361, n^o^ 6. Transaction par laquelle noble Jean de Vaux, écuyer, transporte à Dom Jean de Gerson, religieux et aumônier de l'église Saint-Remy, une pièce de terre située au terroir et village de Saint-Léonard au lieudit proche le jardin de l'aumonerie, contenante 3 quartels de semence. *Archives de Reims.*

Digitized by Google

Le bénédictin rémois vivait encore en 1419 puisque son frère lui adressait un souvenir de l'exil : il pleura quelques années après son frère Nicolas et sa sœur Rauline, mais rien n'indique s'il survécut à son illustre aîné.

La vie des Célestins s'écoula loin du pays natal qu'ils quittèrent bien jeunes pour étudier à Navarre : Nicolas né vers 1382, était inscrit en 1396 parmi les artiens, et il n'y figura pas plus tard au rang des théologiens, qu'occupait son dernier frère Jean en 1404, à l'âge de vingt ans. (1) Le chancelier adopta ces deux enfants qui continuaient au collège son renom et son zèle; aussi, dans la lettre d'Élisabeth reproduite plus haut, cette bonne mère signalait l'accord des trois frères poursuivant à Paris l'intimité de leur enfance : « Prenez en exemple, disait-elle aux plus jeunes, vos bonnes seurs et vos deux autres grans frères, faictes que celui avec lequel vous estes se loue toujours de vous comme il s'en loue maintenant. » Après leurs études à Navarre, ils se sentirent attirés tous deux vers cette vie pénitente et retirée du cloître, où tant d'âmes inquiètes ou ardentes croyaient trouver seulement la liberté de l'esprit et la paix du cœur. Leur frère aîné ne les en détourna pas, mais il éprouva un vide immense de cette séparation, et dans les lettres qu'il leur écrivit,

(1) Launoi, *Coll. de Nav.*, p. 101, dans la liste des élèves : 1404, *Joannes Gerson, Paris. Cancellarii frater.* — Cet auteur ajoute plus loin : « Uterque progressu temporis, (Nicolaus et Joannes) Celestinorum ordinem professione sua illustravit, et monachorum in eo pie ac religiose degentium numerum auxit. » p. 482,

Digitized by Google

sous les formes mystiques et pieuses, on retrouve l'amour fraternel avec ses accents les plus vrais et les plus humains (1).

L'ordre des Célestins, réforme italienne de celui de Saint-Benoît, n'avait été introduit en France que dans les premières années du XIV[e] siècle, et il y régnait une grande ferveur et une austérité déjà bien relâchée dans les autres monastères. Nicolas est qualifié pour cela *Homo austerioris vitæ*, et son frère lui proposait comme modèle saint Martin, dont la fête avait été le jour de sa profession : *Dic cum glorioso Martino, in cujus solemnitate professus es : Dominus mihi adjutor!* (2) Il lui représentait la vanité des grades universitaires et des grandeurs du siècle, les consolations de la vie contemplative devenue son partage, mais il ajoutait que la loi de l'amitié fraternelle subsistait malgré ce détachement du monde : *Lex est ut vel sermone, vel scripto libenter se visitent, se instruant, se solentur amici.* Les cinq lettres recueillies par Du Pin, offrent la preuve de cette sollicitude affectueuse qui guidait le chancelier

(1) Il écrivait à Nicolas : « Postquam ab illa angelica societate, in humanis corporibus existente, cui feliciter adjunctus es, separati fuimus, sensi tum in via, tum Parisiis, teneritudinem erga te.... Visa est mihi tunc absentia tua onerosior et sors durior supra solitum. Gemebam ad te ut bos separatus a compare suo..... » *Op. Gers.* III, 744.

(2) « Deus a puero misertus est tibi, dans tibi cor pium et timoratum, et super afflictos compatiens ; superaddidit misericordiam ut te repelleret a sæculo nequam, in quo jam demergendus pene fueras irrevocabiliter, si Licentiam, aut Magisterium in Artibus adeptus fuisses. » Ibid., 745. Il leur disait ailleurs : « Audistis alios Romam pergere et pro Beneficiis laborare. » *Gersoniana*, p. 73.

Digitized by Google

dans ses rapports avec ses frères : redoutant pour Nicolas les grandes austérités de son ordre, il suppliait le prieur de lui adoucir ces rudes devoirs et de traiter charitablement cette nature fervente, simple et craintive (3). De même, quand le dernier fleuron de cette belle couronne de fécondité, le troisième des Jean Gerson, entra comme novice chez les Célestins, il alla le visiter et lui écrivit souvent ; inquiet des insomnies qui le tourmentèrent, il demandait à Nicolas, si les jeûnes prolongés, les veilles, le chant, la dureté du lit n'avaient pas fatigué à l'excès ce jeune homme au teint vermeil, si doux et si réservé qu'il avait vu près de lui en santé très-prospère. Il ajoutait, faisant un retour sur lui-même, que la privation prolongée du sommeil pourrait lui enlever la raison (2). Ce trait de mœurs ne révèle-t-il pas en Gerson un tempérament plus calme et plus enclin au repos, que ne le représentent plusieurs de ses biographes ? Rien n'est plus sage que son avis sur la diversité des vocations et la nécessité de ne point entraîner la nature vers une existence qui lui répugne : la complexion des hommes est différente, dit-il, leurs besoins le sont aussi, *alius sic, et alius sic vocatus est.*

(1) « Supplico pavidus ut non deseratis opus vestrum in fratre meo Nicolao, quin fragilitatem suam in anima et corpore pia compassione supportetis. Alioquin periret ex facili, in simplicitate aut timorositate sua, aut per fervorem indiscretum in lacrymis, aut in aliis Religionis, quæ per se dura est, exercitiis. Scitis quoniam supra vires est opus quod professus est. » *Ibid.*, 746.

(2) « Scio de meipso, quia si vigilare qualiter vigilant multi compellerer, parum vel nihil differrem ab insano cum aventagio jam habito, sicut vulgo dicitur. » *Ibid.*, 743.

Digitized by Google

Il ne s'étonne pas que son frère garde sous le cloître le goût des lettres et de la poésie, doux souvenir de son éducation que le chancelier caresse chez cet enfant bien-aimé, *sicut pater et frater indulgentissimus delicato adhud filio et fratri.*

Malgré les douleurs qu'éprouvèrent Nicolas et Jean, ils continuèrent à vivre sous la règle de saint Benoit : le premier, d'après les biographes, était en 1419 sous-prieur du monastère de la Sainte-Trinité de Villeneuve-lès-Soissons, et le second émit ses vœux en 1407, au monastère de la Sainte-Trinité, situé à Limay près de Mantes au diocèse de Rouen. L'un et l'autre se trouvèrent sans doute réunis, tandis que leur aîné cheminait sur la terre d'exil à la sortie du concile de Constance : il leur envoya de ses nouvelles dans une lettre peu connue, datée de Neubourg en Bavière le jour de saint Laurent (1), et retrouvée en 1835 par M. Gence dans la correspondance de Gérard Machet, évêque de Castres. Le chancelier leur demandait de le considérer comme perdu ici-bas et de prier Dieu de l'appeler dans la patrie d'en-haut, dans la paix de la Jérusalem céleste ; toutefois il voulait qu'on informât de son état son frère moine à Reims, toutes ses sœurs et ses amis (2).

(1) *Vert*, Etudes sur l'Imit., p 173. « *Dilectissimis fratribus carne et spiritu Nicolao de Gerson et Joanni de Gerson.* Gratia vobis et pax, germani mei carissimi,... nolite quomodolibet solliciti esse qualis in peregrinatione mea sit actualis aut futurus status meus. »

(2) « Per litteras vestras obtestamini fratrem nostrum post me seniorem, cum sororibus omnibus et singulis, immo et aliis notis in Domino. »

Digitized by Google

Il terminait ses souhaits en y joignant ceux de son compagnon, Jacques de Cerisy (1), le seul familier qui lui restait du nombreux cortège qui l'entourait à Constance : aussi exprimait-il uniquement des vœux pour leur salut commun, laissant de côté tout espoir terrestre, *cum caro non prodest quidquam*, amère allusion à tant d'efforts et de triomphes oratoires qui n'avaient pu procurer la réforme de l'Eglise, ni apaiser les cruelles rivalités qui se déchiraient la France. Toutefois, dans ce cœur humilié de Gerson, il y avait encore place pour l'amour de ses frères et de ses sœurs survivantes, lointain mais puissant souvenir de la patrie perdue.

C'est pendant son exil que le chancelier donna libre essor à son goût pour la poésie : non seulement il composa le *Josephina*, long poème où il chante l'exode de la Sainte-Famille fuyant comme lui un cruel Hérode, mais il se rapproche en esprit de son plus jeune frère par des missives en vers, dont la facture et l'expression ne sont pas sans mérite littéraire. C'est *Volucer*, oiseau voyageur, qui fait correspondre l'exilé de Rattemberg avec le moine de Lyon, *Monicus*.

Sæpe peregrinans Volucer transmissus in oras,
Regrediens patriæ menia jam video.
Dulcis ave natalis humus, tu Francia felix !

Le Pèlerin plaint la France, *tanquam Hiere-*

(1) « Salutat vos comes meus, magister Jacobus de Ciresio, qui est mecum solus. » Ce fidèle de l'infortune devint plus tard chanoine de Lyon.

Digitized by Google

mias ruinas Hierusalem, bien plus qu'il ne se plaint lui-même, car la sagesse le console :

Felix theologus; pulchra sophia
Cui vult a puero se dare sponsam,
Quæ castum tenero stringit amore,
Ejus se vocitans jure sororem.

Il ajoute plus loin deux strophes qui comparent avec une grande richesse d'images, le juste chrétien au chêne dont la force croit avec la tempête :

Quæ montis alto stat jugo
Quercus suis radicibus
Defixa nitens fortiter?
Ventos et imbres non timet.

Assumit hinc plus virium
Quo plus in imo se locat
Concussa venti turbine,
Sic spes ferens tentamina.

Ailleurs il se compare à Job, dont l'épreuve a fortifié et purifié la vertu :

Sontes repurgat trux tribulatio,
At innocentes roborat et probat.

Toutefois l'exilé n'en a pas moins un regard d'envie pour ceux qui vivent dans la patrie, et la patrie pour Gerson, c'est non seulement, le ciel auquel il tend, mais la France, *inclytum regnum*, ce royaume encore illustre dans le malheur et dont il voudrait relever les ruines :

Regii sceptri rogitemus hæres
Clare Delphine, repares ruinas.

Digitized by Google

Encore dix longues années avant la mission de Jeanne d'Arc, et Gerson pourra saluer les premières joies de la délivrance :

Degens frater agro senex,
Quærit gaudia, quæ domi
Frater junior accipit.

Quand le chancelier put rentrer sur le sol natal (1419), et trouver après seize mois d'exil un refuge à Lyon, son frère Jean le reçut, étant alors prieur des Célestins de cette ville. Ils avaient échangé durant la séparation ce dialogue poétique *De la consolation de la Théologie* (1), singulier monument de science morale et de piété fraternelle, qui fut suivi à Lyon des XII traités sur le *Magnificat*. En tête et à la fin de ces pages mystiques, se trouvent aussi des vers dialogués où les deux frères échangent leurs pensées ; ils restaient seuls alors, car Nicolas était mort vers cette époque, victime de son dévouement pour des malades atteints de la peste, aussi les derniers survivants disaient entre eux :

(1) *Oper. Gers.*, Edit. de Richer. t. III, p. 1 à 75. — M. Henry en a donné une analyse dans les *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. XXV, p. 343. — Les traités sur le *Magnificat*, écrits et finis en 1428, au t. III, p. 694 à 1040, *même édition*. — Gerson dédia aussi à son frère Jean le prologue du traité *Monotessaron, sive unum ex quatuor evangeliis*, édit. de 1706, t. IV, p. 83. — C'est à son frère Jean que le chancelier faisait cet humble aveu, qu'il lui transmettait de l'exil par *Volucer*, le messager de leur dialogue : « Quis gloriabitur, o Monice, mundum, cor se habere ? quis dixerit : innocens et mundus sum ? » Cet épanchement ne montre-t-il pas en Gerson le chrétien dans toute son humilité ? *Op. Gers.* Anvers, t. I, p. 169.

Digitized by Google

« Se Lugdune tua fratres solantur in urbe,
Dum de quolibet est sermo frequens in eis.
Junior et senior, hic cœlestinus et iste
Theologus, plaudens junior hæc loquitur. »

Qu'il est bon, disent-ils, de vivre ensemble comme des frères, après tant de conflits, sur ce paisible rivage! Le plus jeune prie son aîné d'instruire encore : *Potes esse magister, plantans atque rigans.* C'est aux enfants que le chancelier consacra ses soins les plus assidus, donnant ainsi l'effort de sa vieillesse à ceux qui avaient recueilli les prémices de son dévouement au collège de Navarre, mais il ne négligea pour cela ni son frère, ni la poésie ; tantôt il se plaint à lui des temps mauvais où ils vivent :

Eheu perurgent, Monice, Monice,
Anni nefasti, sanguinei et necis,
Civilis ensis cuilibet imminet,
Qui juste vivit, vera vel edocet.

Tantôt il lui peint le charme du printemps qui réchauffe la nature :

Vernum tempus adest, fac hilaresce
Cor torpens gelidæ frigore brumæ.

Tantôt ils conversent ensemble sur leurs fins dernières dans un dialogue où l'aîné prend le rôle du maître et le plus jeune celui du disciple (1) ; parfois le chancelier se prend à regretter les jours paisibles de son enfance et l'obscurité de sa famille (2), mais toujours reviennent sous

(1) *Opera Gers.*, 1706, t. IV. p. 453 et 785.

(2) « Factum est aliquando ut dolere pœnitereque se dicerent nonnulli Litteratorum, quod non in simplicitate parentum, scilicet laicorum, permansissent. » *Opera Gers.*, 1706, IV, 339.

Digitized by Google

sa plume les sincères effusions de l'amour fraternel :

> Ecce bonum fratres et jucundum simul esse
> Idem quos uterus parque peperit dies.

Doué d'une activité infatigable aux jours de sa vieillesse, Gerson mit à profit ses loisirs qu'il rendait fructueux par des travaux de toutes sortes, considérant l'oisiveté comme le plus grand des maux, *summa enim malitia est otium iners*, écrivait-il à son frère un jour où il n'avait pu s'entretenir avec lui (1). Aussi ce frère confident de ses veilles, put-il rendre compte des opuscules que composa le chancelier durant les douces années de son séjour à Lyon, et procurer de la sorte d'utiles renseignements aux éditeurs de ses œuvres (2) ; sa lettre est d'ailleurs le plus précieux document qui retrace la lointaine influence du grand docteur au sein de la retraite. Il pleurait sur les maux de sa patrie et composait d'excellents traités, tandis que de toute part on le réclamait : *Quid hic agit tam solitarius? Cur ad publicum non procedit?* C'était en vain qu'on le

(1) « Magnum est, crede mihi, magnum et pretiosum otii talentum, quo qui utitur, multiplicato fœnore, manipulos justititiæ cum exultatione reportabit. » *Opera Gers.*, 1706, II, 710.

(2) *Epistola fratris Joannis de Gerson ord. cælest. directa fratri Anselmo ejusd. ord., super opusculis Ioannis Gerson cancellarii Parisiensis... Scriptum Lugduni in monast. Cælest. ann. Dom. 1423 mensis maii.* On y lit : « Extendit affectiones in omnes fines terræ, coaptat animum unicuique, omnibus omnia factus..... Deflet miserabilem cladem, nunquam dignis planctibus adæquandam, præclarissimi Franciæ regni..... Egregia scripsit opuscula. » En tête de l'édit. de Richer, 6 pages.

Digitized by Google

redemandait, car Gerson avait compris que son rôle militant était fini et que les affaires du monde ne devaient plus troubler la sereine quiétude de ses derniers jours. Déjà longtemps avant, le 1er Janvier 1416, il avait fait pressentir à son frère cette fin de sa carrière, en lui envoyant la description de son écu mystique qu'il paraphrasait à l'aide du texte de sant Paul : *nostra conversatio in cœlis est.* Toutefois il n'entra pas en religion et resta séculier, acceptant dans sa pauvreté la jouissance de la terre de Quincieu, que lui offrirent les chanoines réguliers de Lyon par acte capitulaire de 1424 ; il reçut aussi le 2 avril 1426, un secours de 10 livres que la ville de Lyon octroya à son hôte illustre (1). Bien plus, voulant témoigner sa gratitude, le chapitre de Saint-Paul lui concéda gratuitement le 21 octobre 1428, la fondation d'un anniversaire au 14 décembre de chaque année, et disposa sa sépulture dans l'enceinte contigüe de Saint-Laurent.

Avant de mourir, Gerson avait disposé des plus précieux de ses biens temporels, les seuls qu'il ait jamais affectionnés, ses livres et ses manuscrits : par son testament daté de Lyon en novembre 1428, il léguait ce dépôt aux Célestins, surtout en souvenir des frères, *maxime quia duos in illa religone germanos habui professos ;* il accompagne ce legs de dispositions précises qui dénotent le soin qu'il en avait : « Ce trésor,

(1) *Projet de monument à la mémoire du Chancelier Gerson* par Darmès, notaire à Lyon, in-folio, Lyon, 1844, p. 4.

Digitized by Google

dit-il, si petit qu'il soit, sera déposé à Avignon ; il sera inalienable, mais on le communiquera aux savants, à condition toutefois de le tenir sous clé ou dans une armoire spéciale et d'en dresser le catalogue (1). » Les chartreux dont il avait à la même date réclamé les prières, eurent aussi leur part de la bibliothèque du chancelier, d'après une note du mois d'avril 1429 adressée à la Grande Chartreuse par Jacques de Cerisy, son fidèle secrétaire (2).

Après avoir encore la veille réuni les enfants pour les catéchiser, Gerson mourut en priant le 12 juillet 1429, *viam universæ carnis, inter orandum, ingressus est*, comme s'expriment les plus anciens biographes. Son frère, le plus jeune des fils d'Arnaut le Charlier, restait seul pour le pleurer : il reçut de l'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru, une lettre pleine d'éloges sur le défunt et de témoignages de respect pour lui, ce qui indique la place que tenaient les frères Gerson dans l'estime des Lyonnais (3). Le Célestin survécut cinq ans

(1) « Sit thesaurus iste perexiguus custodiendus in sacro conventu vestro apud Avenionem, non quidem alienandus, imo communicandus hinc et inde, prout superioris industria judicabit : ita tamen quod semper tandem recolligatur sub propria clave, vel armoriolo ad hoc ipsum specialiter instituto ; denique nomina librorum et tractatuum tam ab aliis quam a me compositorum disposui colligere in speciali schedula. » *Apologie de Richer*, p. 309. — *Du Pin*, t. III, p. 760 des œuvres.

(2) Cette note, recueillie dans l'édit. des œuvres de Gerson gothique de 1488, t. III, *in fine* n'a pas été rééditée. *Vert*, Gersoniana, p. 93.

(3) Cette lettre est adressée *Venerabili patri, fratri Ioanni de Gerson, priori cœlestinorum Ludg. in omnibus singularissimo.... Scriptum Ternandi die XVII Julii*. Elle contient ce mot sur Gerson, *quod post se non reliquit similem sibi*. En tête des *Oper. Gers.* 1606.

Digitized by Google

seulement à son aîné, et mourut dans sa cinquantième année en 1434 : ses restes furent inhumés dans le chœur de l'église de son couvent et couverts d'une épitaphe qui retraçait le souvenir de ses vertus, mais cette dalle, d'après Boulliot, a disparu vers 1780 lorsque l'édifice qui la contenait fut démoli. Les Célestins occupaient à Lyon un monastère bâti par les ducs de Savoie qui en avaient dédié l'église à leur patronne favorite, N.-D. de l'Annonciation (1). Si le temps a détruit tout souvenir matériel du dernier des Gerson, on retrouve quelques mentions de sa vie et de ses œuvres chez les biographes de son ordre ; le P. Dom Becquet dans son *Histoire latine des écrivains Célestins de la congrégation de France*, parle de Nicolas et de Jean de Gerson comme de personnages pieux et érudits ; Dom Haeften, bénédictin belge, place ce dernier à la tête des commentateurs de la règle de saint Benoît (2). La vraie gloire des frères du chancelier, avec lequel on les a parfois confondus, vient surtout de leur aîné et du commerce affectueux qu'ils entretinrent ensemble.

§ 6. — THOMAS DE GERSON ET JEAN DANCEY

Le nom de Gerson ne fut pas éteint avec les fils d'Arnaut le Charlier : la trace d'un homme

(1) *Semaine catholique de Lyon du 6 mars 1880*, p. 294.

(2) *Biographie ardenn.*, *Verbo* Jean Gerson, analyse de l'ouvrage de D. Becquet que je n'ai pu rencontrer dans les bibliothèques de Reims. — L'Ecuy, Essai sur Gerson, t. I, p. 211. — *Journ. de Verdun*, sept. 1706, p. 209.

Digitized by Google

célèbre suscite derrière lui des imitateurs jaloux de conserver à son pays ou à sa famille quelque marque de son patrimoine; on vit ainsi par la voie du *népotisme*, c'est-à-dire par l'amour des neveux, qui était pour les gens d'Eglise une sorte d'amour paternel, les dignités et les titres se succéder en ligne collatérale sous le même nom à travers plusieurs générations. Pierre Coquault signale pour l'année 1395, comme chapelain de Notre-Dame de Reims, un *Jehan Gerson* qu'il croit être le fameux chancelier de Paris (1), renseignement que rien ne confirme d'une façon précise puisque Gerson ne s'attribue nulle part un bénéfice à Reims et qu'il n'y résida jamais d'une façon continue. Il faut arriver à l'année 1433 pour rencontrer dans un document authentique, soit le chapelain désigné par Coquault, soit tout autre personnage de ce nom, *Joannes Majoris de Gersonno*, qui occupa la 44e prébende de Notre-Dame depuis cette date jusqu'en 1452; il est en outre désigné dans le Marlot français comme trésorier en 1434 et 1442, mais à tort, pensons-nous, car le recueil de Weyen attribue cette dignité à un homonyme, *Joannes*

(1) «Année 1395. — C'est à remarquer qu'en ceste année en l'église de Reims, Jehan Gerson estoit chappelain en l'église de Reims, comme il est porté dans les registres du chappitre les 10 septembre et 3 mars, que nous croyons être ledict Gerson qui a esté depuis chancellier de Paris, lequel fut prestre soubs ce titre aux grands ordres, d'aultant qu'en son epitaphe qui est en l'église de S... de Lion, il se qualifie *presbyter ecclesiæ remensis*, ce qui nous faict remarquer icy pour tesmonier à la postérité combien l'église de Reims produit de gens en l'Eglise qui y ont advancé la gloire de Dieu et l'honneur de l'Eglise.» *Mémoires de Pierre Coquault*, t. III, f° 540. Mss. in-f°, de la BB. de la ville de Reims.

Digitized by Google

Majoris, *alibi Mairel*, *de Condeto*, qui fut institué en 1428 précepteur du Dauphin, fils de Charles VII (1). Au surplus, la vraisemblance d'une parenté entre le chancelier et ce *Johannes Majoris de Gersonno* ne peut se tirer que du nom, preuve insuffisante eu égard à l'usage général de s'attribuer comme surnom celui de son pays natal.

Un autre personnage, *Thomas de Gersonno*, est clairement désigné par la tradition comme neveu du chancelier, quoique les liens qui l'y rattachent n'aient pas été davantage fixés. Est-il donc le petit-fils de cette Marion, la seule des filles d'Arnaut qui se maria vers 1390 ? Est-il au contraire le descendant de l'un des frères d'Arnaut ou d'Elisabeth, et par conséquent le neveu de Jean de Gerson à la mode de Bretagne ? Ces hypothèses sont également admissibles, car il ne fut inscrit parmi les théologiens du collége de Navarre qu'en l'année 1440, après y avoir parcouru rapidement les études de grammaire et de philosophie. Quoi qu'il en soit du degré exact qui unit Thomas de Gerson à Jean de Gerson, son rôle dans l'université se ressentit

(1) Voir les mss. de la BB. de Reims, 2 vol. in-f°, l'un de Weyen, l'autre anonyme, qui donnent la liste des dignités et prébendes de Notre-Dame. — *Marlot français*, t. I, p. 667, édit. de l'Acad. — Voir aussi les douze instructions adressées par Gerson *ad magistrum Joannem Majorem instructorem Delphini*. *Op. Gers.*, Anvers, III, p. 235. — Jean Mairel, trésorier de N. D. et chanoine de Sainte-Nourrice, fut en 1428 le précepteur et en 1436 le confesseur du Dauphin, fils aîné de Charles VII. Il mourut à Reims le 9 mai 1448, et fut enterré à la porte du *Pretiosa*, près de la *Planchette*. — Launoi indique ce *Joannes Major* comme ayant été le précepteur de Louis XI. *Navar. Gym. Hist.*, p. 928.

Digitized by Google

de cet illustre patronage, ainsi que le constate l'historien du collège de Navarre (1). La notice de Launoi contient à peu près tout ce que nous savons de Thomas de Gerson, qui accrut la gloire de ses ancêtres en continuant dans le monde savant une renommée déjà impérissable d'éloquence, de savoir et de vertu (2).

Thomas de Gerson fut accueilli au collége de son oncle sur les suffrages de Gérard Machet, évêque de Castres, l'ami de cœur du chancelier : « Cher Thomas, lui écrivait-il, entre dans cette maison consacrée par les mérites de tes pères, asile où notre Jean de Gerson, dont tu perpétues le nom, a reçu tous ses grades pour le grand honneur du collège : fais revivre en imitant ses vertus, sa haute renommée (3). » Ces conseils furent suivis par Thomas, car les registres de l'université lui attribuent la plus honorable réputation dans le cours de ses études, et Launoi le qualifie homme docte et érudit, *vir doctissimus*, *eloquens*, *eruditus*, *exercitatus*, en relatant le cours de morale qu'il

(1) «Thomas Gerson et alienis et propriis luxit virtutibus : alienis quidem cum illius fuerit cognomenti quod doctrinam et pietatem affluenter importat.» *Launoi, Hist. Colleg. Navarr.*, Caput XXXII, Elog., p. 942.

(2) «Sic Thomas, a majoribus acceptam gloriam, multis iisque propriis auxit virtutibus et ornamentis..» *Ibid.*, fin de l'Eloge, se trouve la description de la tapisserie de Gerson le Chantre.

(3) « Mi Thoma, mi carissime, ingredere domum sacratam meritis patrum, in qua noster Joh. de Gersono felicis recordationis, cujus cognomen retines, gradus omnes recepit, famam domus ampliavit. Qua in re admoneo te ut resuscites famam ejus, imitator factus tanti viri. Studioso viro Thomæ de Gersono, amico meo præclaro.» *Bibl. Nat*, mss. 8577, p. VII, verso 23, fragment cité par *Ch. Vert*, dans la *Cause de l'Imitation*, in-18, Toulouse, 1861, p. 170.

Digitized by Google

professa avant sa maîtrise et la charge de recteur qu'il remplit l'année suivante. En 1449, il était inscrit au rang des maîtres en théologie, mais au lieu de poursuivre comme le chancelier la voie laborieuse, pénible et peu rémunérée des dignités universitaires, il occupa plusieurs bénéfices qui lui valurent une existence paisible et d'ailleurs méritoire. Ce fut à Reims qu'il obtint une dignité avec prébende : installé le 24 juillet 1450 comme chanoine de Notre-Dame par l'autorité de l'archevêque Jean Juvénal des Ursins, il y fut reçu le lendemain en qualité de trésorier, dignité qu'il occupa près de vingt-cinq ans, jusqu'à sa mort, fixée par les biographes rémois au mois de juin 1475 (1). Il avait été pourvu dans l'intervalle d'une autre fonction qu'il remplit en personne, préférant au séjour de Reims celui de Tours : c'est là que vivait et mourut en 1448, Gérard Machet, l'élève de Gerson et le père adoptif de son neveu ; grâce à lui sans doute, Thomas y devint chanoine et chantre à la Collégiale de Saint-Martin. Il y acquit un renom de sagesse qui survécut longtemps, car on voyait encore dans cette église au XVII^e^ siècle, raconte Launoi, une tapisserie, véritable œuvre d'art, qui portait le nom de *Thomas Gerson le chantre* ; elle offrait l'emblème de ses vertus en même temps que l'écusson de sa famille, et en cela une

(1) « Præbenda 68. — Thomas de Gersonno auth. ordin. 24 juillii 1450 eam permut. cum Thoma Levasseur. Legitur simul can. Rem. et sancti Martini Turonensis 23 decemb. 1471. Legitur etiam Thesaurar. Rem., 11 jun. 1462, ad quam dignitatem fuerat receptus 25 jul. 1450. Obiit Turonibus can. Rem. mense jun. 1475. » *BB. de Reims*, Recueil mss. de Weyen.

Digitized by Google

preuve parlante de sa parenté avec le grand Gerson. En effet, sur ce tapis se trouvait dessiné, comme sur les armes du chancelier, un cœur ailé planant au milieu des étoiles : *cor alis duabus elatum inter stellas quæ aream adimplent;* et à côté un autre cœur d'argent avec une croix ornementée que surmontait la devise: *Cor humiliatum exaltabitur*. Soit que Thomas ait conçu cette décoration, soit qu'elle ait été exécutée à sa mémoire, on gardait la tapisserie comme un précieux souvenir du neveu de l'illustre docteur. Outre ces bénéfices de Notre-Dame de Reims et de Saint-Martin de Tours, d'autres auteurs lui attribuent encore un canonicat à la Sainte-Chapelle de Paris, mais ils n'en rapportent pas la preuve d'après les archives de cette célèbre collégiale ; toutefois des indices détaillés plus loin permettent de croire qu'il réunit habilement cette triple source d'honneurs et de profits.

Il est certain que Thomas de Gerson aima les arts comme les manuscrits, et qu'il consacra une portion de ses revenus à des largesses de ce genre. Lacourt relate dans ses *Varia selecta* que la bibliothèque du chapitre de Reims profita de sa munificence (1) ; les dépôts de la Touraine

(1) « Gerson. — On croit qu'il a été chanoine de Reims; peut-être le confond on avec un Thomas de Gerson qui a donné quelques mss. à la bibliothèque. V. l'ancien catalogue des mss.» *Bibl. de Reims*, papiers mss. du chanoine Lacourt. — L'inventaire méthodique des manuscrits de Reims pourrait seul vérifier l'assertion de Lacourt. En outre, une note des Archives du chapitre *(Béthény, Renseign., sans n°)* indique l'envoi à Attigny le 6 juillet 1530, d'un certain nombre de volumes, parmi lesquels figurent. *Troys volumes de Gerson ;* cette note paraît être de la main de Jean Godard.

Digitized by Google

conservent encore un nombre considérable d'œuvres du chancelier, dont la provenance est reportée au séjour de son neveu à Saint-Martin : « Il est à croire, disait l'érudit critique des *Sermons français de Gerson*, que ce neveu, naturellement fier de la réputation et du mérite de son oncle, mit tous ses soins à faire transcrire ses ouvrages. Après lui, ils restèrent au Chapitre dont il avait été membre, et c'est ainsi que plus tard la ville de Tours en est devenue propriétaire. » On touchait sur la fin de la vie de Thomas, à ces jours fortunés de l'essor de l'imprimerie, et de toute part on compilait en vue d'utiliser l'art nouveau. Ce qui est caractéristique dans la collection Gersonienne de Tours, c'est qu'en outre du recueil des sermons français transcrits vers 1450, elle contient bon nombre des traités en langue vulgaire, quelques-uns sur beau vélin avec titres coloriés et enluminures, par exemple, la *Mendicité spirituelle* dont les copies fréquentes indiquent la vogue immense (1). Aussi peut-on supposer qu'après la mort de ses cinq tantes restées célibataires, Thomas devint l'héritier des précieux écrits que le grand Gerson composa en français pour elles, et qu'il fut vraisemblablement la source d'où sont émanées les premières éditions soit calligraphiques, soit typographiques de ces mêmes ouvrages, y compris peut-être l'*Internelle consolacion.*

(1) *Essai sur les sermons français de Gerson* par l'abbé Bourret, p. 61 à 67. — *Cause de l'Imitation* par Vert, p. 170. — *Etudes sur l'Imitation* du même, p. 23 à 27. — Machet légua également à Saint-Martin de Tours sa correspondance, acquise par Colbert, auj. à la Bibl. Nat., mine féconde sur le XV^e^ siècle.

Digitized by Google

La part trop grande faite dans l'étude de la vie et des œuvres de Gerson à la querelle tant débattue sur l'auteur de l'*Imitation*, a causé bien des confusions dans le discernement exact de ses travaux authentiques: on a été jusqu'à mêler le nom de Thomas de Gerson à celui des auteurs possibles de l'inimitable ouvrage, sur la foi d'une note manuscrite insérée sur le dernier feuillet de garde d'une ancienne édition actuellement conservée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (1). Ce volume en effet renferme une traduction en prose de l'*Imitation*, imprimée à Paris par Phil. le Noir à la fin du xv^e^ siècle; il a appartenu, pense-t-on, à un chanoine de la Sainte-Chapelle nommé Blaise, puis à Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, qui légua tous ses livres aux Génovéfains. Des corrections à la plume, faites par un contemporain, ont placé le nom de Thomas de Gerson à la place de celui de Kempis qui a été raturé, et cette rectification se trouve confirmée à la fin du texte par une longue note manuscrite, signée *J. Langlois* et datée du 24 juin 1493, note confuse qui servit à alimenter la polémique, sans éclaircir davantage ce grave problème. Voici cette note :

« C'est la copie de ce qui est au livre de ma mère Abelly : Ce livre m'a esté donné par mon cousin Guillaume Michel, dit de *Tours*.

(1) *L'Imitation de J.-C., traduction de Michel de Marillac*, in-8°, Paris, Quantin, 1878. Préface, p. III et suiv., signée *J. A. Pons*. Cet auteur attribue l'*Imitation* à Thomas de Gerson, et suppose qu'il l'envoya à son oncle exilé à l'abbaye de Moelck, sans se rendre compte que Jean Gerson était à Moelck en 1418-19, et que Thomas naissait vraisemblablement à cette date puisqu'il fut seulement en 1440 élève de Navarre.

Digitized by Google

qui a esté depuis l'an mil quatre cens quarante jusque à la mort avec Thomas de Gerson, chantre à Saint-Martin de Tours. Et il m'a dit qu'il me le donnoit en ceste langue parce que je n'entend pas le latin. Et posé qu'il y mette (l'éditeur) qu'il est de *Campis*, cela n'est pas; c'est feu son maistre (Th. de Gerson) qui en est le véritable et seul autheur, jaçoit qu'il l'ait voullu donner à son oncle feu messire Jean Gerson, chancelier de Paris, par humilité ; et qu'il a encore composé un autre livre intitulé : *Des sept paroles de nostre benoist Sauveur en l'arbre de la Croix*, et autres. Et ainsi qu'il (Guil. Michel) les avoit escripts plusieurs fois; et qu'il y eust un espagnol nommé M. Lupi qui lui presta un livre d'Isidore : *De homine et ratione*, qu'il (Th. de Gerson) lui fist copier, où il adjousta quelque chose, après le livre de son oncle : *De meditatione cordis*, qu'il avoit aussy fait adjouster aux *Quatres Livres De Imitatione Christi*, qu'il (Guil. Michel) avoit escrit et mis au net, in-folio, en l'an mil quatre cens septante-deux, trois ans avant la mort de son maistre, qui est mort et enterré en l'église Saint Martin de Tours, ou il estoit chantre en dignité. Et moy qui ne suis guere moins agé que mon cousin, je me souviens d'avoir veu chez mon maistre, en l'an mil quatre cens cinquante huict, ledit sieur Thomas de Gerson qui estoit chanoine de la Sainte-Chapelle et avoit un procès avec le trésorier d'icelle qui l'avoit excommunié. Et Mr Secretain, mon maistre, avoit esté commis avec M. le Président Thiboust et un autre conseiller pour voir à les appointer. Et j'ay souvent ouy dire à mon maistre que ledit sieur trésorier qui s'apeloit Guidebel, qui n'estant pas prestre ne pouvoit pas le communier, et ainsy ne l'avoit peu excommunier. Et huit jours après il les fist embrasser tous deux après que ledit sieur thresorier eust dit au sieur Gerson qu'il l'avoit fait par promptitude, qu'il le prioit de ne s'en pas souvenir. L'autre luy dist que n'eust esté qu'il estoit docteur et qu'il craignoit qu'on lui reprochast en Sorbonne qu'il vit excommunié, il l'auroit passé sans s'en plaindre, car c'estoit moyen de mériter auprès du bon Dieu à qui il l'offroit. Ce que j'ay bien voulu mettre icy pour memoire, afin que ceux qui viendront après moy sachent ce que mon cousin m'a dit et ce que mon maistre a fait et ce que j'ai veu faire à mon maistre. Faict à Paris, ce vingt-quatre juin mil quatre cens nonante trois.

(Signé) J. Langlois (1). •

On crut pouvoir rapprocher des données de cette note, un manuscrit nommé le *Codex Les-*

(1) Texte emprunté à l'Introduction de MM. Moland et d'Héricault à leur édition de *L'Internelle consolacion*, Paris, Jannet, 1856, p. LXXVI.

Digitized by Google

chassier, appartenant en 1833 à M. Gence, dont le contenu fit supposer que Thomas de Gerson en était l'auteur, parce qu'on y trouvait transcrits à la suite l'un de l'autre, d'abord l'*Imitation*, puis le traité *De Meditatione cordis* de Gerson et enfin le dialogue *De Homine et ratione* d'Isidore de Séville. Laissant de côté, dans la singularité de cette note, ce qui a trait à la question de l'*Imitation*, il est facile d'en tirer quelques renseignements précis sur Thomas de Gerson : il avait eu dès l'année 1440, comme élève et familier, Guillaume Michel dit de Tours, qui ne le quitta pas et lui servit de copiste jusqu'à sa mort ; il mourut en 1475 (et non en 1478 comme l'a indiqué Launoi) et fut inhumé en l'église Saint-Martin de Tours ; il était aussi chanoine de la Sainte-Chapelle en 1458, et soutenait à cette date un procès contre le trésorier, qui se termina à l'amiable par l'intervention du président Thiboust. Quant à l'excommunication dont il y est parlé, elle devait être un de ces abus trop fréquent des armes spirituelles dans les affaires temporelles (1).

Tout concorde donc à rattacher le chanoine de Tours au grand Gerson, et à nous le représenter comme un homme de savoir et de talent,

(1) *Bibl. Ste-Geneviève de Paris*, au dernier feuillet de garde d'une édition de l'*Imitation de J.-C.*, incunable, portée sous le n° D 2,300. — Dans l'édit. de Quantin, illustrée par Léopold Flameng, M. J. A. Pons, sans citer le texte entier de cette note, indique d'après elle que le trésorier de la Sainte-Chapelle avait excommunié Thomas au cours de leur procès. Voir *Études sur l'Imitation*, par Vert, p. 24. Voir surtout les travaux de M. Gence sur le *mss Leschassier*, son texte et son portrait.

Digitized by Google

très-versé dans les diverses parties de la science ecclésiastique. La *Biographie Ardennaise* lui attribue une traduction des *Vies des Pères du désert* d'après saint Jérôme, et un livre intitulé : *Des sept paroles du Sauveur en l'arbre de la croix*, ouvrage plus tard imprimé à Paris (1538) avec la figure d'un chanoine à genoux devant la croix ; quant à la traduction de *l'Imitation* et au *Grand blason des fausses amours*, que Boulliot indique aussi comme pouvant être son œuvre, rien n'est venu en confirmer l'authenticité. Le consciencieux biographe des Ardennes considère comme venant également de lui, une lettre du XV^e^ siècle, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale sous ce titre trompeur (1) : *Thomæ Gerson epistola ad Nicolaum et Joannem fratres suos* ; il propose pour appuyer son opinion de lire *avunculos* au lieu de *fratres*, mais il se pourrait à l'inverse qu'on dût lire *Joannis* au lieu de *Thomæ*, et que la missive émanât du chancelier. Un examen approfondi des écrits encore inédits de Jean Gerson, besogne laborieuse et de longue haleine, restituerait pour ce détail comme pour tant d'autres œuvres importantes, la véritable place des Gerson dans notre histoire littéraire. Jean, Nicolas et Thomas de Gerson accompagnent leur glorieux aîné : ils profiteraient de toutes les recherches qui mettraient mieux en relief cette famille de souche rurale, au sujet de laquelle le poète pourrait redire : *Fortes creantur fortibus et*

(1) *Boulliot*, Biogr. Arden., t. I, p. 467. — *Bibl. Nat.*, 8577.

Digitized by Google

bonis. Cette descendance d'Arnaut le Charlier et d'Elisabeth la Chardenière montre en effet combien est favorable à la culture de l'esprit une longue tradition de vertu transmise de génération en génération.

Chose non moins curieuse et fort remarquable en ce qu'elle prouve la fécondité du sillon ouvert par les grands hommes, le village de Gerson à demi ruiné donna le jour à un autre érudit du XVI^e^ siècle, élève du collège de Navarre : Jean Dancey, *Dancœius vel Daucœius*, qui naquit, dit Launoi, dans le même lieu que Gerson et se trouva excité vers les lettres par sa réputation (1). Il figurait en 1519 parmi les *Artistæ*, comme *Regens logicorum ;* il était né par conséquent vers 1495, et arrivait à l'âge de 28 ans, en 1523, à la maîtrise en théologie. Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, prit ce jeune docteur sous sa protection, et sans le pousser plus loin dans la voie des honneurs et des bénéfices, lui offrit un accès dans les chaires sacrées : Dancey fut éloquent, doux et persuasif ; il brilla dans cette phalange d'hommes au beau langage que la Renaissance formait alors, et s'il n'égala

(1) «Joannes Daucæius Remensis, pagi fuit ejusdem cum Joanne Gersone Parisiensi cancellario, cujus trophæis ad virtutem et sacrarum litterarum studia excitatus est.... Nisi Gersonem popularem suum omnino expresserit, conatus est saltem exprimere, quod non postremum existimari debet commendationis genus.» *Joan. Launoii, Coll. Navarr. Hist.*, 1677, à la p. 990, *Elogia doctorum qui bene acta vita potius quam scriptis claruerunt ab anno 1500 usque ad annum 1540.* — *Ibid.*, p. 1,042. «Nicolaus Triplotus, genere Serisiensis, patre fabro lignario, multis se nominibus posteritati transmisit.» *Sery, canton de Novion-Porcien* (Ardennes), village en faveur duquel Nicolas Triplot fit une fondation pour instruire les enfants. (*Biogr. Arden.* II, 496).

Digitized by Google

pas Gerson, ajoute Launoi, il eut du moins le mérite de marcher sur ses traces. Dans le même siècle, surgit encore à deux lieues de Gerson un autre personnage recommandable : Nicolas Triplot, né à Sery en Portien vers 1560, d'un père qui travaillait le bois comme les aïeux du chancelier; il devint comme lui, après avoir étudié à Reims et à Paris, docteur du collège de Navarre en 1594, et toute sa vie fut consacrée à l'érudition et aux œuvres charitables dans les diocèses de Laon et de Reims. Jean Champagne, né à Saint-Fergeux, éditait en 1521 les œuvres de Gerson. Enfin en 1668, quand Du Boulai publia le quatrième volume de l'*Histoire de l'Université*, il y donna le texte de l'épitaphe de la mère de Gerson, qu'il avait reçu des mains d'un lettré, originaire du Rethélois, Raoul Fournier, le doyen de la tribu de Reims comprise dans la nation de France (1). Ces hommes sortis de leur condition première, se faisaient donc gloire à Paris de leur origine plébéienne. et fiers de compatriotes comme Robert de Sorbon, Jean de Jandun, Jacques de Novion, Jean de Gerson et Étienne de Givry, ils en transmettaient la tradition dans les générations savantes.

Ainsi se poursuivait à toutes les époques, au sein de nos populations rurales, cette éclosion

(1) « *Ioannes Carlerii, Arnoldi le Charlier et Elizabethæ filius, alias de Gersone seu Iarsono.....* Hic liceat attrexere Epitaphium matris Elisabethæ quod litteris gothicis inscriptum lapidi legitur etiamnum ad murum ecclesiæ de *Barbier*, quod mihi tradidit M. Rodulphus Fournier Retheliensis, tribus Remensis in Gallicana natione decanus et collega noster. » *Bulæus, Hist. Un. Par.*, t. IV, p. 998.

Digitized by Google

du talent qui, triomphant non sans lutte des difficultés d'une origine précaire, agrandissait pour la patrie le champ de la civilisation et du progrès intellectuel. Toutefois, cette vocation des paysans vers les lettres devint certainement, dans notre région plus rare aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles qu'elle ne l'avait été au moyen-âge et à la renaissance : la bourgeoisie des villes peuplait alors les universités. Il semblerait que l'ancien régime ait été plus inclément qu'aucun autre aux classes rurales du pays rémois, déjà tellement décimées et appauvries par les guerres qu'il leur fallut plus d'un siècle pour se relever. Pour elles plus de hautes dignités, plus d'essor vers une destinée meilleure : les prélatures, comme les charges militaires, étaient devenues l'apanage presqu'exclusif des familles nobles, singulier contraste avec l'allure populaire de l'Université et de l'Église aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles ! Cependant il y eut toujours de ces savants modestes, sortis d'obscurs villages, qui continuèrent dans la capitale le renom de leurs devanciers : Jean Gerbais naquit à Époye en 1629, Mabillon à Saint-Pierremont en 1632, Coffin à Buzancy en 1695, Batteux à Allandhuy en 1713. Ces traditions n'ont pas péri en notre siècle, elles se sont au contraire étendues à toutes les sciences, et celui qui rééditera un jour la *Biographie Ardennaise* ou écrira la *Biographie Rémoise*, y placera beaucoup de noms empruntés à nos familles rurales par l'Institut, la Sorbonne moderne et le Collège de France.

Digitized by Google

Poenitemini et credite Evangelio

Magnum parva tenet virtutibus urna Ioannem
Precelsum meritis, Gerson cognomine dictum
Parisiis sacrae professor Theologiae
Claruit ecclesiae qui Cancellarius, Anno
Milleno domini centum quater atque vigeno
Nono, luce petit superos Julii duodena.

Suscipe terra tuo corpus de corpore sumptum
Reddere quod valeat vivificante deo
Spiritus astra petit, leti nil iura nocebunt.

Sursum corda

Épitaphe de Gerson à Saint-Laurent de Lyon, d'après Wimpheling, vers 1506.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

JEAN DE GERSON ET SON PAYS NATAL

Pièces à la mémoire de Gerson. — Ses relations avec Reims et les Rémois. — Son éloge dans les historiens du pays. — Monuments consacrés à son souvenir à Paris, à Lyon et à Barby.

§ 1. — LES ÉPITAPHES DE GERSON.

Le chancelier mourait bien loin de son berceau, quand déjà avaient disparu presque tous les siens, mais l'affection fraternelle veillait sur sa mémoire avec autant de sollicitude que sur ses derniers jours : témoin cette touchante mention ajoutée par son frère Jean à la page du *Commentaire sur le Cantique des cantiques* interrompue par la mort : « Ce grand docteur, dit-il, a mis la dernière main à cet excellent ouvrage le samedi 9 juillet 1429, et il expirait en priant Dieu le 12 du même mois, pour aller jouir au ciel, comme nous l'espérons, des délices de l'amour divin, objet de ses derniers chants et de ses suaves transports. Adieu, mon maître et mon frère, souviens-toi près du Seigneur de

Digitized by Google

ce frère unique, resté le dernier près de toi ici-bas, et que tu aimas d'une si tendre affection ! (1). » Tels furent les suprêmes accents de l'amour qui unit jusque dans la mort, l'aîné et le plus jeune des fils d'Élisabeth la Chardenière.

D'autres voix virent proclamer en même temps l'impression que produisait la mort de Gerson, à un moment où bientôt la cause française allait triompher. Leur rude poésie n'a pas l'élégance de la Renaissance, mais l'expression est forte et sincère :

Fortis in Ecclesia bellator, maxime Gerso,
Armatus gladio cingis ovile Dei.
Vivent scripta tua quamvis sunt ossa sepulta :
Omnibus exemplar pingis imitabile.

Ce fut Laurent Bureau, évêque de Sisteron, qui composa, dit-on, l'épitaphe de Gerson reproduite ici (2). Elle ne pouvait suffire à exprimer l'admiration des contemporains, et Wimpheling, qui prit tant de part à l'édition de ses œuvres, en composa ou du moins en relata une autre en langue vulgaire, dont voici le texte (3) :

(1) « Complevit iste doctor elevatus hoc opus egregium... die Sabbati 9..... Vale, mi Domine et frater, et unici tui Germani cœlestini quondam tibi chari, in hoc cœno relicti, curam apud Dominum piam agere non desiste. » *Opera Gersonii*, 1606, t. III, col. 1126.

(2) *Spon*, Recherches des Antiquités de Lyon, p. 33 ; *Pericaud*, Bibliogr. Lyonn. du XV^e^ siècle, p. 22. — Quant au tombeau lui-même, découvert en 1643, il ne portait que cette double ligne : *Iohannes de Gerson, cancellarius Parisiensis.* — Le chancelier s'intitulait, en 1414, *Ioannes cancellarius ac decanus sacræ theologiæ facultatis Universitatis Paris*, et signait cette lettre DE GERSONO. *Du Boulay, Hist. Un. Par.*, t. V, p. 269, 70.

(3) Copié dans un volume pet. in-4°. (Bibl. de Reims), édité vers 1506 à Strasbourg par Jacq. Wimpheling, intitulé *De vita et miraculis Joannis Gerson*, p. 7.

Digitized by Google

Panegyris gallica in Divum Johannem Gersonem.

Si gist le grand et vray contemplatif
Gerson docteur digne de grand mémoire
A tous pescheurs servant demonstratif
Le seul chemin de leternelle gloire.

En ce cloustre a moins saincte volume faicte
Specialement de bien vivre et mourir
Dictez les a et complis si parfaitz
Que ung chacun desire les ouyr.

Grand heur et lotz a ceste eglise saincte
Et bien heurée ou tel corps repose
In gist et ici regna sanis saincte
Qui est tres grande et devote chouse.

Vrais chretiens, venez le visiter
Souventesfois prier et requirir
Qui lui plaise le vray dieu exciter
Pour nous saulver et garder de périr.

Mais l'éloge poétique le plus complet du chancelier fut la pièce composée par Gérard Machet (1) l'ami de cœur de Gerson : né en 1380 à Blois, mort à Tours en 1448, Gérard se déroba aux honneurs comme le chancelier dont il avait été le disciple ; ardemment dévoué à la cause française, il rendit les plus grands services à la famille royale. Son affection filiale envers son ancien maître du collège de Navarre éclate à bien des pages de ses écrits, et se

(1) Pièce de 52 vers, transcrite d'après le texte imprimé par M. Vert, dans la *Cause de l'Imitation*, in-18, Toulouse, 1861, p. 201. — V. sur Gérard Machet, l'*Hist. du Coll. de Nav.*, p. 556.

Digitized by Google

résume en ces lignes que Launoi a recueillies : « Sacratæ memoriæ dominus meus, Iohannes de Gersonno, pater multorum viventium et mortuorum, quem beatum spero et felicem in deliciis cœlestium gaudiorum cum illis qui ad justitiam multos erudierunt, et effulgent sicut sol in perpetuas æternitates. » Voici sa poésie sur Gerson, dont il avait été, en 1415, le pro-chancelier :

EPITAPHIUM
MAGISTRI JOHANNIS DE GERSON

Advocat ad planctum, Studium, te, Parisiense,
Et celebrem gemitum funere plaga recens :
Qui tibi nunc rapitur præclarus morte Johannes,
Cancellarius in te fuit officio.
Intra tuos natos, non huic similem meruere
Cernere vel quemquam secula nostra parem.
Hujus, teste Deo, virtus superaverat omne
Hic calamus laudis quod sibi ferre valet.
Primitias ævi Christo dans indole pura,
Jacta senex legit semina messe gravi.
Otia devitans puerilia, tunc puer ipse
Grandis honestatis prodidit indicia.
Carnis sorde carens, ætatis iter juvenilis
Transiit hinc lubricum, quo fere quisque ruit.
Omne sequens tempus dedit almæ Theologiæ,
Cujus professor claruit eximius.
Cœpit enim rectum facere post recta docere,
Ut melius voci consona vita foret.
Tinnula vox ejus, gestu comitata venusto ;
Vera suadebat, cœlica verba docens.
Ad quotiens dure cervix flecti reproborum
Debuit, insonuit asperiore tono.
Ithetor et orator, miro sermone disertus,
Dicta cooptavit moribus in variis.
Doctrina quantus fuerit, quantum arte profundus,
Edita quæ fecit plurima scripta docent :
Scripsit ad omne genus mulierum sive virorum,
Ad Christum via sit quo breviore modo ;

Digitized by Google

Multos præterea tractatus, opuscula grata
Condidit ; hæc morum sunt decus et speculum.
Sermo tenax Veri, ferro penetrantior omni,
Semper amicus ei, fluxit ab ore suo.
Prædicat hunc constans, securus et absque timore,
Quæ sibi causa dedit aspera multa pati.
Propter eum natale solum linquens, peregrinus
Oris se externis tradidit atque focis.
Talia principia meritorum totque triumphos
Quis finis claudet, metave qualis erit ?
Heu ! mors sæva nimis subiit, quæ florida cuncta
Contrivit vastans ac cito comminuit.
Sed quid ago, dum te, Mors, crudelem vocitavi,
Illi cum potius grandia dona pares ?
Egit enim moriens, ut Christus porta quietis,
Perpetis atque foret luminis introitus.
Huic ipsi refero grates qui te spoliavit,
Occisusque tuam perniciem perimit...

Hunc Campanus ager Gallus dat ; Parisiorum
Erudiit tellus ; æmula turba fugat ;
At hunc, dum fugeret, fovit Germania felix;
Fit sibi Lugdunum posterior requies,
Quod vivum recipit, sepulti nunc tenet ossa :
Imprecor ut redeat Spiritus ad Dominum.

En voici la traduction :

« Elle te convie à la plainte et à un gémissement unanime, ô Université de Paris, cette perte récente qui te plonge dans le deuil : celui que la mort t'enlève, c'est ton chancelier, c'est l'illustre Jean de Gerson ! Parmi tes fils on n'en a point vu et on n'en verra plus de semblable. Sa vertu, Dieu en est témoin, est au-dessus de tout ce que ma plume peut lui décerner d'éloges : les prémices de sa vie, il les offrit au Christ par la pureté de ses mœurs, vieillard il récolta la riche moisson de cette semence ; il évita l'oisiveté dès l'enfance et donna dès lors la preuve d'une vertu supérieure ; il ne connut point la souillure de la chair, et franchit d'un pas ferme l'âge périlleux de la jeunesse. Le reste de sa carrière, il le consacra à la Théologie, mère des sciences, dont il devint avec éclat l'un des maîtres accomplis. Il commença par bien agir pour enseigner ensuite à bien faire, accordant de la sorte sa vie avec ses leçons. Sa voix était claire, son geste grâ-

Digitized by Google

cieux quand il exposait les vérités célestes, mais quand il avait à fléchir le dur entendement des impies, son ton devenait véhément. Rhéteur et orateur, fécond en son merveilleux langage, il accommoda son éloquence à mille sujets divers : l'étendue de sa science et le ressort de ses facultés apparaissent dans les nombreux écrits qu'il mit au jour. Il s'adressa à toutes les classes et à toutes les conditions, afin d'enseigner aux hommes le plus court chemin pour arriver au Christ ; en outre, ses nombreux traités, ses opuscules pleins de charmes, reflètent l'éclat des bonnes mœurs. La parole de Vérité qu'il aima d'un amour constant, s'échappa de ses lèvres en traits plus pénétrants que le fer : il la proclama sans défaillance et sans crainte, telle fut la cause des maux qu'il eut à subir ; pour elle, abandonnant le sol natal, il se fit pèlerin et vécut étranger au foyer de l'exil.

Tel fut l'éclat d'une vie si méritante : quel en sera le terme ou la récompense ? Hélas, la cruelle mort a passé, elle dont la faux tranche dans leur fleur et abat prématurément tant de vies. Mais pourquoi, ô Mort, t'appellerai-je cruelle, quand ta main prépare à Gerson des biens plus précieux ? La mort l'a fait entrer dans le repos dont le Christ est la porte, dans l'éternelle lumière où il introduit ses élus. Je rends grâces, Gerson, à celui qui a brisé tes liens, et par sa mort a vaincu la tienne !

Ce grand homme naquit en Champagne sur la terre de France ; il étudia à Paris, et quand une troupe jalouse l'eut exilé, il trouva dans l'Allemagne plus clémente, un asile pour le recueillir ; Lyon fut le dernier champ de son repos : après l'avoir reçu pendant sa vie, il garde ses ossements dans le tombeau. Puisse son âme retourner en Dieu ! »

Ces vieux textes, outre leur intérêt littéraire, ont le mérite de nous faire connaître l'impression que causa la mort de Gerson sur ses amis et ses contemporains. On pourrait suivre avec grand intérêt le sort de sa mémoire et de ses œuvres au sein de sa patrie comme dans le monde chrétien. Mais ne pouvant embrasser ici un si vaste sujet, il suffit de retracer ce qu'il fit dans son pays natal, et de rechercher quel souvenir on a gardé de lui à son berceau.

Digitized by Google

§ 2. — RELATIONS DE GERSON AVEC REIMS.

Gerson et les visions d'Ermine. — Le Concile de Reims en 1408. — Discours du chancelier. — Guy de Roye et le *Doctrinal aux simples gens*. — Jean de Varennes, l'ermite de Saint-Lié. — Pierre Cauchon.

Une occasion s'offrit à Gerson d'éclairer les Rémois sur les visions d'une femme veuve, nommée Ermine, morte le 25 août 1396 et enterrée dans la nef de l'église Saint-Paul (1), laissant une réputation d'extraordinaire dévotion. Devait-on publier le récit de cette vie singulière et des révélations surnaturelles dont elle présentait le naïf et bizarre assemblage ? Telle était la question que posait au chancelier, Jean Morel, prieur de l'abbaye de Saint-Denys, en lui envoyant le recueil composé par Jehan le Graveur, directeur d'Ermine ? Gerson examina de concert avec Pierre d'Ailly ce livre dont on avait pris déjà de nombreuses copies, et il envoya sa réponse

(1) Devenue l'abbaye de Saint-Etienne-les-Dames, aujourd'hui occupée par la Visitation. — Consulter sur Ermine le chap. XXVI du livre IV du *Marlot latin*, et surtout *Les merveilles de la vie, des combats et victoires d'Ermine, citoyenne de Reims, par Fr. Jacques de Foigny, Rémois, docteur en théologie, chan., rég. de Saint-Augustin, prieur-curé de Cormicy*, pet. in-4° de 87 p., Reims, J. de Foigny, 1648, avec dédicace à l'abbesse de Saint-Etienne. — La lettre de Gerson y est traduite à la suite d'un *Advertissement au lecteur chrestien*, où l'on apprend que le mss. latin des visions d'Ermine avait été conservé en l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris. — Ermine disait avoir été transportée dans la forêt de Nanteuil et sur les combles de l'église Saint-Paul, avoir vu la Vierge Marie, le Christ dans l'hostie, et le diable sous divers aspects.

Digitized by Google

au chanoine de Saint-Denys, en lui souhaitant le don d'une piété véritable, *veræ religionis portum attingere*, ce qui indiquait son désir de ne point abaisser la foi chrétienne vers des croyances laissant prise à l'imagination ou à un dangereux mysticisme. En effet, il enseignait dans ces pages devenues célèbres, qu'il ne convient pas de nier absolument les prodiges surnaturels, mais il ajoutait qu'il ne faut point mélanger ces visions avec les choses nécessaires au salut, ni en prêcher la réalité en fait, ni surtout en divulguer inconsciemment les détails susceptibles de devenir un scandale; il expliquait même comment ces merveilleuses aventures que l'on donne pour des miracles, peuvent souvent recevoir une explication naturelle (1). Aussi n'hésitait-il pas, en présence de l'ignorance et de l'incrédulité, à conseiller à Jean Morel de ne point publier l'étonnant récit des tentations d'Ermine.

La prohibition du chancelier n'empêcha point qu'on éditât en français ces histoires surprenantes deux siècles et demi plus tard, mais son intervention empêcha Jean Morel d'y donner l'appui de son nom et l'autorité qui s'atta-

(1) « Non sit necessarium ad salutem credere omnia, et singula de facto contigisse, et taliter, qualiter in libro narrantur..... multa insuper ibidem ponuntur pro miraculis, quæ naturaliter salvari possint..... Tam ob pravam eruditionem multorum, quam propter obstinatam quorumdam incredulitatem, non expedit passim et generaliter hunc libellum modo publicare. » La lettre de Gerson à Jean Morel se trouve dans le *Marlot latin*, t. II, p. 681 ; *Marlot Français*, t. IV, p. 131 et 637 ; *Œuvres de Gerson*, *1606*, t. IV, p. 122 ; *1706*, t. I, p. 83. — Jean Morel était né à Aubigny (canton de Rumigny, Ardennes), et mourut en 1420. *Boulliot*, Biogr. Ard,, t. II, p. 232.

Digitized by Google

chait au pénitencier de Notre-Dame. Les visions d'Ermine restèrent des légendes que son épitaphe perpétua : *L'an 1396 jour Saint Louis, mourut Ermine, merveilles vit et fut cy mise ;* mais en réalité, elles donnent une idée du trouble de beaucoup d'âmes pieuses durant les conflits du grand schisme, et Gerson avait eu soin d'en tirer aussi de fortes leçons qui conviennent à tous les temps. Il jugeait d'après elles que tout est possible à Dieu, dont la main est toujours puissante, *non est abbreviata manus Domini*, tout en conseillant une foi circonspecte aux prodiges qui lui sont attribués par les hommes, selon le précepte du sage : *Qui citò credit, levis est corde.* Enfin il en tirait des réflexions fécondes sur le discernement qui doit guider nos actes pour les rendre vertueux (1), sur l'humilité qui maintient notre esprit dans la modération, et sur la foi qui place notre fragilité sous la sauvegarde de la Providence. En affirmant ainsi à la fois l'ordre surnaturel qui rend possible le miracle et la nécessité de ne point s'en prévaloir publiquement sans contrôle ni discussion, le chancelier faisait œuvre de sagesse non moins que d'exemplaire fermeté (2).

Gerson rendit à Reims un service plus écla-

(1) « Prudens simplicitas et indocta (ut ita dixerim) sapientia, non innititur prudentiæ propriæ, sed omnia agit cum consilio, et hæc est columbina et serpentina discretio, rectrix et auriga virtutum, sine qua virtus omnis prolabitur in vitium. » *Martot latin*, t. II, p. 683.

(2) Pour apprécier complétement la prudence de Gerson au sujet des visions, il faut se reporter au traité qu'il envoyait à l'un de ses frères, *De Distinctione verarum visionum a falsis*, traité basé sur l'Evangile, plein de sages et opportuns conseils. Il y raconte qu'il a

Digitized by Google

tant à la cause de la pacification, en venant prendre part au Concile provincial qu'y tint l'archevêque Guy de Roye au mois d'avril 1408 : non-seulement il y prononça le discours d'ouverture dans l'église de l'abbaye de Saint-Denys, mais il fut l'inspirateur du règlement qu'édicta l'assemblée concernant la visite des paroisses. Poursuivant le but constant de ses efforts, l'extinction du schisme et la réforme des abus, l'éloquent docteur eut une immense autorité pour exposer au sein de sa patrie et de ses amis, les plus opportuns moyens d'y parvenir. Laissant de côté dans sa longue harangue les considérations purement théologiques ou de forme, on peut extraire de son analyse quelques intéressants aperçus sur l'état social et sur les misères populaires qu'il appartenait au clergé de guérir dans une large mesure. Voici la série des divisions et des conclusions qui résument la substance de ce discours célèbre mais peu connu (1) :

Le texte, heureusement choisi dans l'évangile du dimanche du Bon Pasteur, *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis*, annonce la réunion des pasteurs et des brebis de la province de Reims ; tout indique qu'il fut prononcé en latin, car il était spécial aux évêques et au

visité à Arras une femme devenue célèbre parce qu'elle restait quatre jours et plus sans manger. Il cite une prodigieuse quantité d'apparitions, d'extases et de prophéties qui séduisirent à tort ses contemporains. *Opera Gersonii*, 1606, t. I, p. 575 à 593. — 1706, t. I, p. 37 et 43.

(1) Le texte s'en trouve dans les *Œuvres de Gerson, Edit. de Paris*, t. II, p. 615. *Edit. d'Anvers*, t. II, p. 542, et dans les *Actes de la Province de Reims*, 1843, t. II, p. 640 à 667.

Digitized by Google

clergé réunis dans le chœur de l'église de Saint-Denys (1). Il revêt la forme des sermons dans l'exorde qui se termine par l'*Ave Maria*, invocation à la Sainte Vierge, la Pallas des chrétiens, la mère du vrai Pasteur (2); puis il se divise en trois parties consacrées aux trois aspects du dévouement que le pasteur doit manifester pour ses brebis : « Ton âme, dit Gerson à Guy de Roye, possède une triple puissance, celle d'enseigner la vérité, celle de réprimer le mal, celle d'affermir le bien (3). » Appuyant sur les auteurs sacrés et profanes cette distinction entre l'intelligence, la volonté et la sensibilité, Gerson aborde le premier point qui concerne la prédication de la vérité, mission de l'intelligence.

I. Les évêques ont le devoir de prêcher par eux-mêmes et par tous ceux qui dépendent d'eux dans la hiérarchie sacrée ; ils ne doivent point se reposer de ce soin sur les Mendiants ou les théologiens (4); les curés exposent sommairement la doctrine, mais il appartient aux prélats d'en approfondir la science et de l'exposer dans son ensemble (5). — C'est un lourd

(1) « Januâ chori diligenter obseratâ, Gersonnius doctor famosus eleganter peroravit. » *Martot latin*, t. II, p. 690 à 695.

(2) « Ades et tu pulcherrima, non dicam Pales, quam pastorum deam gentilitas fabulatur, sed summa veri Pastoris mater. » *Actes de la province de Reims*, t. II, p. 641.

(3) « Habet anima tua, sicut et reliquæ de humana specie, vim triplicem : habet vim rationalem respectu veri, vim irascibilem respectu ardui, vim concupiscibilem respectu boni. » *Ibid.*, p. 641.

(4) « Est, inquiunt (prælati), hoc officium vel mendicantium, vel pauperum theologorum. » *Ibid.*, p. 644.

(5) « Spectat ad curatos cognoscere summatim præcepta legis cum quadam explanatione grossa.... Pertinet autem ultra hoc ad prælatos. » *Ibid.*, p. 644.

Digitized by Google

fardeau que d'instruire, car il exige une vie irréprochable, une patience continue, et une profonde science. — C'est une charge pour laquelle on doit avoir une mission régulière, une vocation confirmée par la gravité des mœurs et la sainteté de la vie: rarement il en est ainsi chez ceux qui recherchent les bénéfices.

Le chancelier tire de cet exposé quatre conclusions pratiques: 1. Il faut exécuter la décrétale qui exige la fondation d'une école de théologie dans chaque métropole; bien plus, il faut l'étendre aux cathédrales, aux collégiales notables et aux grands monastères : que le clergé étudie cette science nuit et jour, et qu'il laisse aux laïques les études juridiques ou physiques (1). — 2. Un examen sérieux doit éprouver le futur prédicateur, à qui l'art de la parole est inutile s'il n'a la connaissance des préceptes sacrés et la prudence de les exposer comme il convient (2). — 3. Un revenu suffisant doit être assuré aux curés pour qu'ils vaquent sans soucis terrestres à l'instruction des enfants: *Fiat provisio sufficiens pro magistris* (3) ! — 4. Enfin il serait urgent de publier quelques traités con-

(1) « Tenenda denique esset decretalis prohibens ipsos audire leges, vel physicam, artes scilicet practicis negotiis accomodas. » *Ibid.*, p. 648.

(2) « Doceatur populus obedire præpositis suis, etiam dyscolis. » *Ibid.*, p. 649.

(3) Gerson se plaint à ce propos qu'on n'utilise pas davantage les docteurs en théologie, qui peuvent dire : « Nemo nos conduxit. » Il ajoute en parlant de lui-même : « me sentio ab omni specie questus alienum, cum satis jam habeam, Dei bono, de bonis ecclesiæ, ut ponam sine sumptu alieno evangelium. » *Ibid.*, p. 649.

Digitized by Google

tenant les rudiments de la foi et des lois divines, de les faire lire et de les distribuer gratuitement au peuple : ainsi fait-on pour les lois civiles qui se vulgarisent par des copies écrites, exemple à imiter pour l'enseignement religieux.

II. Le second devoir des évêques est d'exercer leur volonté à combattre le mal sous toutes ses formes, sinon ils deviennent les loups dévorants des troupeaux dont ils sont les pasteurs, *lupi funguntur officio pastoris*. Le premier vice qu'ils ont à combattre, c'est l'avarice dans leurs propres affaires et dans celles des établissements confiés à leur sollicitude : 1° La réforme des hôpitaux s'impose au temporel comme au spirituel, afin que le soin des pauvres s'y maintienne, *ne illic cura pauperum negligatur*, et que les malades trouvent dans ces asiles les médecins de l'âme comme ceux du corps (1). Les femmes qui y font profession de charité doivent garder les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, afin de ne rien dérober au patrimoine des indigents en vue du monde qu'elles ne fréquentent pas (2). — 2° Les seigneurs ecclésiastiques éviteront la tyrannie et l'oppression dans leurs domaines, qu'ils ne ravageront jamais sous prétexte de droits temporels, *sub umbra secularium dominorum*. Qu'ils n'accroissent point les charges du pauvre qui crieraient

(1) A l'Hôtel-Dieu de Paris, dit Gerson, on confesse tout malade à son entrée, « ut aliquis ægrotus quæritur introduci, prius intra januam confitetur et absolvitur. » *Ibid.*, p. 651.

(2) « Non inveniuntur ibi appropriationes manifestæ, sicut apud sæculares. » *Ibid.*, p. 651.

Digitized by Google

vengeance à Dieu et aux hommes (1). — 3. Que l'on n'oublie point en outre le partage auquel ont droit les malheureux dans les revenus des gens d'église, et à ce propos que l'on corrige les incroyables abus que les officialités tolèrent dans l'exécution des testaments. — 4. Que l'on réduise le nombre de ces bénéfices réguliers dont les fondations ont été détournées de leur origine, et qu'à leur place on crée des ressources pour subvenir à la honteuse et abjecte pauvreté, à la mendicité d'un grand nombre de curés, ces membres nécessaires de la hiérarchie qui sont réduits dans les paroisses à la misère et à l'opprobre: que la portion congrue des desservants soit au minimum fixée à 40 ou 50 livres de revenu annuel (2).

Les évêques doivent combattre la tromperie et le déni de justice à l'égal de l'avarice: 1. Qu'ils veillent donc d'abord sur leurs officiers, promoteurs, procureurs, notaires et juges; ces derniers perçoivent des épices, *expensas,* et font pencher la balance vers le plus offrant; on répète sur eux ce proverbe : *C'est le droit de la porte Bodet,* dont Gerson, qui le cite en français,

(1) « Videant pastores, ne odiosi mores sui fœtentes coram Deo et hominibus, dent hanc causam gravaminis pauperis sui gregis. » *Ibid.*, p. 651. Quelle franchise dans ces reproches adressés face à face à de puissants évêques et à d'opulents abbés ! Mais aussi quelle leçon puissante et énergique, le chancelier ajoute en disant : « Bona pauperum sunt ea bona quæ viris ecclesiasticis supersunt ultra simplicem victum et vestitum, juxta decentiam sui status in ecclesiæ republica... Quod subtrahitur egeno, rapiet prædo. » *Ibid.*, p. 652.

(2) « Convenit occurere tantæ tamque fœdæ et abjectæ paupertati, immo me dicitati curatorum in locis plurimis, qui tamen positi sunt in ordine essentiali et hierarchico... » *Ibid.*, p. 652.

Digitized by Google

n'explique pas le sens. Mieux vaudrait leur fixer des gages et tenir la main à leur serment de ne point trahir la justice. — 2. Ensuite qu'on abrège les procédures ruineuses et les excommunications qui sont trop souvent fulminées sans cause grave : il règne en cette matière une rapacité bien contraire à l'esprit de l'Evangile ; il semble que pour détourner une mouche du front du prochain, on lui brise la tête d'un coup de hache, sans souci de son salut éternel. — 3. Que l'on veille aussi à prohiber tout salaire pour les fonctions spirituelles, trafic indigne et source d'un gain sordide. — 4. Enfin que l'on cherche davantage à corriger les coupables plutôt qu'à extorquer d'eux des amendes, ce qui scandalise fréquemment les simples gens, et que l'on fasse tourner les peines pécuniaires à de pieux usages au lieu de les encoffrer cyniquement ; il y a lieu aussi d'abolir ces redoutables serments que les officiaux exigent des criminels sur la vérité des faits qui leur sont reprochés : personne n'ajoute foi à pareils serments et cependant ils servent de pièges manifestes à leur perdition (1).

En troisième lieu, les évêques donneront l'exemple de la dignité des mœurs, de la sobriété dans leurs tables et leurs costumes : — 1. Ils réduiront au profit des pauvres le luxe de leurs réceptions et de leur domesticité ; ils pratiqueront l'hospitalité qui ne s'exerce noblement qu'à

(1) « De juramentis terribilibus exactis per officiales, dum examinant aliquem criminosum super dicenda veritate... » Usage vicieux de la procédure, qui remplaçait dans les tribunaux ecclésiastiques les épreuves de la torture ou question préalable.

Digitized by Google

l'aide d'une frugale simplicité (1). — 2. Ils chasseront de leurs demeures les histrions, les bouffons, les contempteurs de la misère du peuple. — 3. Ils observeront les jeûnes, que pratiquent presque seuls les villageois dont le pain est l'unique subsistance (2). — 4. Enfin ils feront respecter les bonnes mœurs qui s'altèrent dans les familles, dans les écoles, dans les monastères, et réprimeront au for de la pénitence toutes ces abominations qui pullulent à l'aide d'une corruption croissante.

III. La dernière partie du discours de Gerson roule sur le bien que doivent opérer les évêques par l'action spéciale de leur ministère sacré et par la collation des sacrements ; le chancelier signale les abus à corriger sous XII conclusions : 1. Les ministres des sacrements veilleront à en observer tous les rites. — 2. Le culte sera purgé de tous les désordres qui en altèrent la majesté, tels que les rires, les inconvenances (3), la fête des fous. — 3. La confirmation sera plus fréquemment conférée à travers les diocèses. — 4. Les paroissiens entendront chaque dimanche la messe dans leur église paroissiale, et on restreindra pour eux le nombre des fêtes de précepte qui amènent l'oisiveté ou de plus

(1) *Adsit frugalitas liberalis*, dit Gerson à ceux qui nourrissent parfois mieux leurs chiens que les pauvres, *charius aliquando canes quam pauperes aluntur*.

(2) « Soli fere pauperes atque rusticani jejunent, quibus vix est panis cibarius relictus ad saturitatem sufficiens. » *Ibid.*, p. 655.

(3) « Nonne tangitur altare per laicos incompositos, comitatos canibus mingentibus ad pallas altaris ? » *Ibid.*, p. 656.

Digitized by Google

graves abus dans les habitudes populaires (1). — 5. Les confesseurs seront choisis avec soin pour que leurs fonctions soient salutaires et efficaces. — 6. On se confessera aux yeux de tous, afin d'éviter les familiarités possibles dans les lieux secrets. — 7. Qu'on modère les cas réservés, et qu'ils ne s'appliquent point aux mineurs de quatorze ans dont la raison n'est point mûrie, *nec habet ætas illa perfectum usum rationis ;* qu'en ces matières on ait grand soin de la pudeur des femmes et de la paix des ménages. — 8. Qu'on s'assure avec une extrême diligence de la pureté des vocations au sacerdoce, qu'il vaudrait mieux restreindre qu'étendre avec trop d'indulgence, au détriment du peuple chrétien, *consultius esse pauciores sed electiores constituere.* — 9. Que le mariage soit célébré solennellement, après des publications, non dans les maisons, mais dans les églises (1). — 10. L'extrême-onction doit être conférée aux malades, alors qu'ils ont encore quelque connaissance ; il faut veiller dans les hôpitaux à ensevelir avec piété les défunts inconnus. — 11. Que la visite des diocèses entiers s'accomplisse par l'évêque, et qu'en parcourant lui-même chaque paroisse, il s'y informe de la foi, des superstitions et des exac-

(1) « Quid insuper de multitudine præceptiva tot festorum?.....
Egestati subditorum mechanicorum non sufficienter consulitur, vel pessimæ otiositati, qua nesciunt rurales bene uti, janua grandis aperitur. » *Ibid.*, p. 657.

(2) Gerson fait ici allusion à cette plaie des mariages clandestins, que le concile de Trente (1563) et l'ordonnance de Blois (1579) prohibèrent efficacement, en ordonnant à *peine de nullité* la célébration publique du mariage.

Digitized by Google

tions commises au préjudice du peuple, et que, loin de participer à cet esprit de lucre, il châtie les oppresseurs (1). Les conciles provinciaux et les synodes serviraient de stimulants efficaces pour l'application des lois en tous lieux. — 12. Enfin qu'un vœu unanime tende à la paix de l'Eglise par la réunion d'un Concile général qui pourrait être le remède à tant de maux et d'erreurs.

Ici prend fin ce long discours par une touchante objurgation aux pères du Concile, qui doivent à l'exemple du Christ, bon pasteur, donner leurs âmes pour leurs troupeaux, c'est-à-dire les nourrir par la parole, les édifier par l'exemple, et les réconforter par leurs largesses ; qu'ils s'efforcent comme le Christ d'agir d'abord et d'enseigner ensuite, *cœpit facere post docere*, s'ils veulent accomplir une réforme efficace.

La parole de Gerson avait revêtu une forme tellement pratique et actuelle que son discours devint la substance des XCV articles du règlement promulgué par le Concile concernant la visite des paroisses. En le lisant, on y retrouve la peinture des maux de tous les temps, avec les règles toujours opportunes aussi, qu'avait tracées ce ferme génie pour les guérir ou les atténuer. Le XXIX[e] article est relatif à l'un des projets favoris de Gerson, la diffusion d'un *Doctrinal des simples gens*, qui répandrait dans les rangs du peuple une notion exacte de sa

(1) « Ne sic velut cattus abigens quidem mures a caseis, ipsos vero plus devorans. » *Ibid.*, p. 659.

Digitized by Google

foi et de ses devoirs moraux ou religieux (1) : ce vœu avait été accompli pour le diocèse de Reims dès l'année 1403, par les soins de Guy de Roye qui occupa le siège de 1391 à 1409. Un « Livret en françois pour les simples gens layes » se trouvait remis aux mains de tous, après avoir reçu l'approbation de « pluseurs maistres en divinité de Paris », parmi lesquels figurait vraisemblablement le chancelier, le plus ardent inspirateur de ces traités en langue vulgaire (2). Une grande intimité dut s'établir entre Gerson et l'archevêque de son pays natal, car ils se trouvèrent associés pour l'instruction populaire aussi bien que pour l'apaisement du schisme : non content d'avoir favorisé à Reims l'initiative du puissant orateur, Guy de Roye voulut l'accompagner à Pise pour s'unir à ses efforts en face du Concile général, mais il périt en route aux environs de Gênes, atteint d'une flèche dans son hôtellerie. Il laissait la réputation d'un homme érudit et lettré : fondateur du collège de Reims à Paris (1399), auteur du populaire *Doctrinal de Sapience*, il était possesseur de précieux manuscrits dont il dota libéralement son chapitre, oubliant les querelles que lui avaient suscitées

(1) *Tractatus de visitatione Prælatorum*, qui suit partout le Discours de Gerson à Reims. *XXIX..... Videatur de Doctrinali simplicium, vel de tractatis aliis ordinatis.*

(2) Le *Doctrinal aux simples gens*, spécialement rédigé pour le diocèse de Reims, se trouve aux mss. de la Bibl. de cette ville, F $\frac{435}{459}$ 75 folios. On en trouvera à l'Appendice le préambule et autres extraits, mis en parallèle avec l'*ABC des simples gens* composé par Gerson. La même inspiration dut guider la rédaction de ces curieux documents de la pratique religieuse du XV^e^ siècle.

Digitized by Google

les chanoines, et mérita ainsi le renom de l'un des prélats les plus éclairés du moyen-âge (1).

Le Chancelier entretint de la sorte d'actives relations avec son pays natal, et l'influence qu'il exerça sur des personnages de haute valeur comme Guy de Roye et Jean Morel, est la meilleure preuve de son autorité d'écrivain et d'orateur. Il eut aussi à exercer son action vis-à-vis d'un autre rémois, Jean de Varennes, qui figura d'une façon singulière dans les conflits politiques et religieux du règne de Charles VI; les détails de sa vie sont peu connus, sa mort resta mystérieuse, et les interprétations furent très-opposées pour juger sa conduite au milieu des évènements extraordinaires qui l'ont marquée. Les historiens rémois Marlot et Lacourt ont résumé son existence en peu de lignes, d'après un chapitre de Froissart (2); Ellies Du Pin, en éditant les œuvres de Gerson, a publié quelques-uns de ses hardis traités et la

(1) Il légua mille livres tournois au chapitre pour exécuter autour du chœur des sculptures historiées comme celles de Paris, projet qui resta sans suite. — Guy mourut près de Gênes le 8 juin 1409, et sa mort fut connue à Reims le 25. (*Marlot latin*, t. II, p. 676 à 693). — Ses manuscrits sont encore parmi les plus précieux de la Bibl. de Reims ; ils portent sur le plat ses armoiries, *de gueules à la bande d'argent*.

(2) *Chroniques de Froissart*, Liv IV, ch. 37; au t. XIII de l'édition Buchon, 1825. *De un clerc nommé Jean de Varennes.* — *Marlot latin*, t. II, p. 675 et 678. — *Marlot français*, t. IV, p. 124.— Voici le passage de Lacourt sur lui : « Il étoit natif de Saint-Lié et chanoine de Reims sous Richard Pic ; il étoit chapelain du pape Clément VII ; après la mort de ce pape, il revint à Reims et se retira du monde ; son image se voit encore en l'église de Saint-Lié qu'il fit bâtir comme j'estime.» Mss. chronol. de Mr Le Besgue. Il cite Colard. V. Gerson. *Varia selecta*, f° 57 v° d'un des cahiers.

Digitized by Google

défense qu'il opposa aux puissants adversaires que sa témérité suscita contre lui (1). Originaire probablement de Varennes, avant de venir se fixer à Saint-Lié de Villedommange, village de la montagne de Reims, Jean de Varennes non content de sa prébende à Notre-Dame, se rendit à la cour pontificale d'Avignon, où il devint par la faveur de Clément VII, auditeur du palais apostolique, et fut désigné pour les plus grands honneurs. Il était canoniste très réputé et orateur non moins célèbre, ce qui lui procurait un ascendant considérable dans toutes les négociations de la Cour. Parvenu au comble de la fortune, il se démit de toutes ses dignités et quitta Avignon pour mener dans son petit village une vie solitaire, mais le prestige de son éloquence l'y avait suivi au point d'amener la foule avide de sa parole jusque dans sa retraite de Saint-Lié. De tous ses bénéfices, il n'en avait retenu qu'un seul pour suffire à son entretien, c'était le canonicat de Reims dont la valeur annuelle était estimée alors à cent florins pour les chanoines résidants et à trente seulement pour ceux qui ne remplissaient pas leurs fonctions en personne. Jean de Varennes prit des habitudes de pénitence et d'austérité à mesure que grandit la vénération que lui manifestaient les fidèles, ce qui lui permit de prêcher avec un redoublement de ferveur au profit de la cause qu'il avait embrassée, celle du pape d'Avignon à l'encontre du pape de Rome.

(1) *Oper. Gerso*, Anvers, t. I, p. 906 à 943, t. II, p. 841 à 866. — Il y rapporte qu'il naquit non loin de Charny (Meuse).

Digitized by Google

Cet immense conflit du schisme, dont les effets se faisaient sentir jusque dans la vie quotidienne des populations, avait excité à un tel point les esprits, que le merveilleux vint y jouer le rôle réclamé pour ainsi dire par l'émotion du moment. L'ermite de Saint-Lié, selon l'accusation portée par Guy de Roye, contre lui, se prêta à cette intervention du surnaturel dans les événements humains, sans se demander s'il ne serait pas l'instrument de la crédulité et de l'erreur par des prédictions basées sur des extases trompeuses ou de fausses révélations (1). La visionnaire Ermine mentionne le rôle singulier dans lequel Jean de Varennes, que l'on nommait toujours *le sainct homme de Sainct-Lié*, en serait venu à combattre violemment l'autorité de l'archevêque de Reims, et à s'élever avec orgueil contre lui dans ses prédications populaires (2). Il écrivit alors de nombreuses lettres sur les moyens d'éteindre le schisme, *Via pro pace*

(1) On lit en effet parmi les 47 chefs d'accusations, *Quod omnibus suas aures præbuerit credulas cum affirmaverit in suis sermonibus, crucifixum visum fuisse in Lauduno, pluisse sanguinem apud Craonnam..... Quod miracula se fingit facere.... Quod se permittit et vult adorari ut Deus et sancti, et tangi ut tanguntur Reliquiæ,...* Il y aurait pourtant à réviser bien des points de ce curieux procès, si l'on voulait approfondir la vie de Guy de Roye, contre lequel Jean de Varennes aurait excité le peuple : *Hahay, aus leus mes bones gens, aus leus !* Voir sur les exactions et abus qu'il aurait commis dans le pays de Reims, *Opera Gers*, t. I, p. 924 à 939, *passim*.

(2) Les récits d'Ermine indiquent le rôle de Jean de Varennes : «cy commence le prologue sur la narracion de la nouvelle histoire de plusieurs choses merveilleuses nouvelement advenues à Rains par la permission de Dieu a une simple et humble créature nomée Ermine.» *Bibl. Nat.*, mss., F. Fr., 25552, f° 142 à 309. — D'après ces visions,

Digitized by Google

Ecclesiæ, dans lesquelles il mêlait des opinions erronées à de véhémentes plaintes sur les maux causés au peuple, et à de légitimes censures contre le luxe et le désordre des gens d'église. Il prêcha en 1395 à Paris devant la Cour, mais son crédit allait sombrer sous le coup des haines qu'il avait soulevées dans le sein de l'Université et du clergé rémois ; le 30 mai 1396, il fut appréhendé par le bailli de Vermandois, emprisonné au château de Porte-Mars, puis jeté à Paris dans les cachots de Saint-Maur où il écrivit sa défense, et tout porte à croire qu'il périt dans cette prison puisqu'on ne retrouve après cette date aucune trace de son infortune (1).

Gerson qui inaugurait à ce moment sa fonction de chancelier, ne paraît avoir pris aucune part dans la persécution dont fut victime Jean de Varennes, mais il eut néanmoins à apprécier sa conduite, surtout en ce qui concerne les fausses visions. Il s'éleva contre elles fermement : « Béni soit Dieu, écrivait-il, qui par la dérision et le mépris de semblables erreurs, m'a préservé de leurs appas séducteurs ! Je l'avoue, sur le rapport de gens bien famés, j'ai été sur le

« Presumant estre quelque chose au dessus du commun », Jean de Varennes, était celui dont le diable disait «que l'Eglise n'auroit jamais la paix que par son moyen, qu'il seroit pape, que l'archevêque de Reims et ses persécuteurs seroient tous relégués au feu d'enfer. » *Marlot français,* t. IV, p. 130.

(1) Le recueil de Weyen signale Jean comme ayant dès 1386 occupé la 20e prébende de N.-D. : *Johannes de Varennis auth. apost. per proc. 20 Jun. 1386. Plura de illo apud Marlot, hic recurre.*

Digitized by Google

point de me laisser surprendre par ce célèbre Ermite de Reims, mais mon opinion s'est dévoilée par la publication du traité sur la distinction nécessaire entre les vraies et les fausses visions (1). » Comme Clémangis, comme Pierre d'Ailly, Gerson s'éleva contre le schisme et contre les vices qui infectaient l'Eglise, tout en écartant de son action et de ses discours l'apparence même d'une révolte présomptueuse ou d'une crédulité ignorante : lui qui partagea bien des préjugés de son temps, lui qui fut mystique en doctrine, il écarta constamment et blâma avec la dernière énergie, les croyances superstitieuses, les révélations purement extatiques, les prophéties impudentes ou bruyantes, et en général, tout ce qui n'avait pas reçu la sanction après examen de l'autorité compétente (2). Tous ces grossiers subterfuges de la faiblesse de l'esprit humain sont les fléaux des époques troublées, le tourment des faibles, le désespoir des forts, et pis encore, la négation de la Providence divine. Aussi le clairvoyant chancelier put-il porter ce jugement sur Jean de Varennes, à savoir qu'à son austérité et à sa piété, il manquait deux qualités essentielles pour produire des fruits de salut, l'humilité et

(1) «Benedictus Deus qui per talium irrisionem et contemptum, me totiens a seductione servavit. Fui pridem fateor.... proximus seductioni de quodam Eremita Remensi, nisi modum responsionis propriæ, Deo volente, temperassem.» *Oper. Gers.* Anvers, I, 20.

(2) Les relations de Clémangis avec Gerson ont été fréquentes : voir à l'appendice l'indication des dix lettres adressées au chancelier par son compatriote champenois, d'après un manuscrit du XV^e^ siècle de la Bibliothèque de Reims, intitulé *Epistolæ Nicolai de Clemangiis.*

Digitized by Google

sa fille la discrétion, *humilitas et filia ejus discretio*. Personne n'a appelé de ce jugement.

Un autre compatriote de Gerson, un Rémois tristement célèbre, Pierre Cauchon, le bourreau de Jeanne d'Arc, fut l'adversaire naturel du chancelier. C'est à lui cependant qu'il adressait à Constance cette objurgation personnelle, dans un mouvement de véritable éloquence : « Je me tourne aussi vers vous, Maître Pierre, vidame de Reims, vous qui êtes mon bien cher compatriote, vous que j'aime en vérité et que je veux toujours aimer avec l'aide de Dieu,..... avez-vous à cœur le salut temporel et spirituel du duc de Bourgogne dont vous vous êtes fait le champion?.. (1). » Mais en vain Gerson usait de douceur vis-à-vis des partisans de Jean-sans-Peur qui étaient en même temps ceux des Anglais, il ne recueillit qu'un déni de justice. L'origine du trop fameux évêque de Beauvais n'est pas élucidée : il était Rémois, comme le signale son illustre rival, mais est-il né à Reims, issu de cette famille des Cauchon qui commençait à y devenir célèbre ? N'est-il au contraire, suivant Juvénal des Ursins, que le *fils d'un laboureur de vignes auprès de Rheims ?* Lacourt a adopté cette opinion, tandis que Marlot, le P. Anselme et le *Gallia christiana* se rangent avec Caumartin, à celle qui le rattacherait à la bourgeoisie

(1) « Ad vos similiter, magistre Petre vice domini Rhemensis, compatriota charissime, quem ego diligo in veritate, dilexi et diligam Domino propitio..... » *Op. Gers.* 1606, t. I, col. 385. — 1706, t. II, col. 328.

Digitized by Google

rémoise : débat dans lequel l'historien de Charles VI semble mériter le plus de créance en sa qualité de contemporain et de Rémois (1).

§ 2. — MÉMOIRE DE GERSON DANS SON PAYS NATAL

Sa place dans la Biographie locale. — Pierre Coquault, Meurier et Jean Champagne. — Robert de Lenoncourt et ses œuvres. — Son influence. — Rethel et Gerson. — Monument à Barby.

La naissance de Gerson aux portes de Rethel a pu ne pas être sans influence sur l'origine de ses relations avec le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, marié en 1369 avec Marguerite de Flandre, qui lui apporta à la mort de son père (1384) le comté de Rethel : en 1393, le chancelier figurait parmi les protégés de ce prince dont il fut l'aumônier et le pensionnaire. Quoique le duc ait donné en dot le Rethélois à son fils Antoine (1392) et que ce dernier l'ait cédé ensuite à son frère Philippe en 1401, le chef de la puissante maison de Bourgogne conserva dans ce domaine une autorité qui contribua à en faire l'un des théâtres de la lutte contre les

(1) Voir le *Marlot français*, t. I, p. 363 et 677. — *Gallia christiana*, t. IX, p. 759. — Du Boulai, *Hist. Univ. Par.*, t. V, p. 912. — *Hist. généal. et chronol.*, par le P. Anselme, 1726, t. II, p. 280. — *Nobiliaire de Champagne* de Caumartin, Généalogie des Cauchon (n° 156). — Voici du moins la notice de Weyen : *Petrus Cauchon auth. apostol, 6 feb. 1409 fuit doctor in theologia. Fit vice dominus Eccles. Rem. 21 April. 1410. Factus est Episcopus Bellovacens. 1420 et postea Lexoviensis 14..... Obiit mense octobr. 1444. (Prœbenda 8.) De isto vide Sammarthanos t. 3, p. 402.*

Digitized by Google

Armagnacs, rivalité funeste aux confins du Portien devenu en 1400 l'un des fiefs du duc d'Orléans. Tandis que son pays natal était le champ de bataille de leurs conflits, Gerson fut tour-à-tour leur ami et leur censeur : on retrouve en lui, tantôt pour combattre le faste de Louis d'Orléans, tantôt pour flétrir le crime de Jean-sans-Peur, des accents sincères et pathétiques qui dénotent sa profonde connaissance des partis qui déchiraient la France.

Si le chancelier se trouva par son origine engagé dans les luttes politiques, il n'en conserva que mieux sa commisération pour son pays natal, flagellé plus que tout autre par leurs excès : « Il a, disait M. Géruzez, le cœur et jusqu'à un certain point le langage du paysan champenois, la brusque familiarité gauloise, relevant par une certaine énergie rustique la peinture des souffrances populaires (1). » Aussi les historiens ne manquèrent pas de publier une notice sur Gerson dans leurs ouvrages traitant de l'histoire régionale : D. Marlot loue en lui la sublimité de la doctrine, la gravité des mœurs et la liberté dont il fit preuve en censurant le faste de certains prélats (2). Un recueil manuscrit intitulé : *De l'antiquité de la ville de Rethel*, dont il circule encore beaucoup de copies inédites, contient de lui un éloge succinct, écrit dans un style qui paraît remonter au XVII^e^ siècle, et qui

(1) *Histoire des Révolutions de l'esprit franç. au moyen-âge*, par Bancel, in-12, 1878, *sur Gerson*, p. 172 à 175.

(2) « Opera ejus doctrinæ sublimitatem, gravitatem morum et in arguendo Prælatorum fastu libertatem sapiunt. » *Marlot latin*, II. 695.

Digitized by Google

dut contribuer à maintenir sa mémoire assez vivante dans le pays : « L'on voit encore, porte ce texte, l'épitaphe de ses parents dans la muraille de l'église de Barby (1). » Tous les détails qui concernaient sa vie étaient recueillis curieusement par les compilateurs : « En ceste année, écrivait Pierre Coquault sous l'année 1429, morut à Lion un grand docteur Jehan Gerson, chancelier de l'Université de Paris, lequel s'estoit retiré en ce lieu comme en un exil volontaire, voyant que l'on ne vouloit escouter ni recevoir ses admonitions contre certaines oppinions qui lors pulluloient en l'Université et par toute l'église gallicane, je diray seulement que Jehan Gerson étoit du diocèse de Reims et fait prestre sous tiltre de l'église de Reims, a ordonné estre mis en son épitaphe *presbiter ecclesiæ Remensis*, fonda en l'église de... de Lion quelleque dévotion le jour de saint Nicaise qui est l'un des patrons archevesques de Reims (2). »

Le souvenir de Gerson redevint très-vivace aux époques de troubles, comme pendant la Ligue. Morus exhortant les Rémois à conserver la foi, plaçait ses conseils sous le patronage « des pères anciens », des premiers archevêques,

(1) *Recueil anonyme de 18 feuillets in-4°*, copie datée de 1757. — La déclaration des biens de Saint-Remy à Gerson en 1642, y signale la *tenure Mre Jean Gerson seise au milieu de la ville*, désignation qui consacre probablement l'emplacement de la maison natale du chancelier. V. plus haut, p. 88 et 89.

(2) *Bibl. de Reims*, mss. de Pierre Coquault, t. III, 1429, f° 646 verso. — *Du même chroniqueur*, voir plus haut, p. 157.

Digitized by Google

du cardinal de Lorraine « ce gond des cœurs et des esprits », de Guillaume Fillastre et de Jean Gerson « ce bon père Champenois, perle des sçavants, homme entier, sincère, libre et vertueux à reprendre toutes sortes d'abus (1). » Quels regrets devaient concevoir les catholiques du XVI^e^ siècle, en relisant les ardentes mais inutiles objurgations du Chancelier pour obtenir de son temps une réforme qui eût prévenu peut-être celle des protestants?

C'est la même pensée de recours à ce grand chrétien qui inspira en 1520, lors des premières luttes de religion, la publication d'une édition française de ses œuvres à Paris. Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, en agréa la dédicace qui lui était élégamment et compendieusement offerte par un chanoine de Reims, *Johannes Campanus*, le précepteur de ses neveux et son procureur au collège rémois à Paris (2). Sa longue épître, reproduite par Du Pin en tête de l'édition de 1706, offre l'éloge de Gerson et celui de Lenoncourt avec des considérations pleines de sens sur leur mission respective : le célèbre chancelier, disait Jean Champagne, est sorti comme un radieux soleil, *ut sol inter mi-*

(1) *Morus*, Sermons sur la messe, cité dans la *Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, par E. Henry, in-8, 1867, p. 53.

(2) Epistola Dedicatoria præfixa editioni parisiensi operum Gersonii, anni 1521. — In fronte habet insignia cum hac inscriptione: *Hæc de Lenoncourt generosæ insignia stirpis, Heroum summa nobilitate vigent.* La dédicace à R. de Lenoncourt est datée de Paris, *è gymnasio Remensi*, du XIV des Kal. de Nov. 1521. — 2 vol. in-folio en 4 parties. Il s'en trouvait un exemplaire à la Chartreuse du Mont-Dieu qui a été estimé 40 fr. à la vente Meunier, Sedan, 1872.

Digitized by Google

nora sidera, d'un village du pays de Reims dont il a pris le nom, *agnomentum a pago ejusdem nominis in Territorio tuo, Patria sua, sortitus est*; il a défini l'autorité des conciles; il a réprimé les Mendiants; il a prêché la science de bien vivre et de bien mourir: il manquait en France une nouvelle édition de ses œuvres, tant de fois déjà imprimées en Allemagne; la guerre et les troubles du moment rendaient difficiles les provenances étrangères, et rien ne pouvait honorer davantage sa patrie que de mettre au jour un meilleur texte que celui qu'avaient livré les presses de Cologne, de Strasbourg et de Bâle. Quel personnage plus propice que l'archevêque de Reims à l'égard d'une entreprise si féconde? Robert de Lenoncourt était en effet le Mécène des artistes et des littérateurs rémois, en même temps qu'il se montrait le père des pauvres, le soutien et le restaurateur des églises de son diocèse (1). C'est donc aux efforts et à la bienveillance de ces lettrés rémois (2), que Pierre Gromorse et Jehan Petit durent le succès des volumes sortis de leur imprimerie parisienne. Deux éditions de plus en plus compactes, celle de Richer en 1606 et celle de Du Pin

(1) Hoc anno in summa annonæ caritate, supra trecentos quotidie pauperes magnifice educasti... nihilo segnior in reparandis veteribus Fanis. *Dédicace*.

(2) Originaire de Saint-Fergeux (canton de Château-Porcien, Ardennes), Jean Champagne indique comme étant ses intimes amis à Reims un autre chanoine, *Johannes Cenomii*, secrétaire de l'archevêque et *Joannes Willemertus* de Rethel, abbé de Saint-Nicaise. Tous ces hommes étaient les érudits de la Renaissance dans notre pays, les protecteurs des lettres comme des arts dont ils favorisèrent l'essor dans la tapisserie, la statuaire et la sculpture. Après avoir

Digitized by Google

en 1706, vinrent compléter l'œuvre qui avait été inaugurée sous les auspices de Lenoncourt, par un compatriote de Gerson.

La mémoire du Docteur très-chrétien subit des phases diverses en raison du point de vue auquel chaque siècle se plaça pour l'honorer : au XVI^e^ siècle, ce qui apparut surtout en France dans l'œuvre de Gerson, ce fut son initiative d'éducateur et de réformateur; l'*Opus tripartitum*, traité écrit en français et en latin, divisé en trois chapitres relatifs au Décalogue, à la Confession et la Mort, fut adopté comme le plus parfait des manuels d'instruction religieuse à la portée du peuple. Chaque dimanche, un chapitre en devait être lu au prône pour mieux graver ces leçons pratiques dans les mœurs des chrétiens de toute condition; cette lecture fut rendue obligatoire par les synodes diocésains de Paris en 1506 et 1557, de Châlons en 1507, de Meaux en 1509 et 1511, de Clermont en 1507, de Chartres en 1509, 1550 et 1575, de Toulouse en 1526, de Sens en 1524 et 1534, de Rhodez en 1552, de Beauvais en 1564. Ces prescriptions sont renouvelées dans les rituels de Toul en 1524, de Senlis en 1526, de Troyes en 1541, de Lyon en 1542, de Metz en 1542, de Rouen en 1544, de Verdun en 1554, de Noyon en 1560, de Vienne

habité Paris, Jean Champagne fut chanoine de N.-D. de 1521 à sa mort en 1526; il avait été élu par le Chapitre à l'Ecolâtrie en 1523. Weyen le mentionne ainsi : *Johannes Champaigne de Sancto Ferreolo propre Castrum Portuense, in prop. auth. ordin. 5 nov. 1521 per ob. Nicolai Wiart, receptus fuit ad Scholastriam dignitatem eccl. Remens. 1523, per obit. Ægidii Grand Raoul via scrutinii.* Voir *Mart. fr.*, I, 683. — Saint-Fergeux est à deux lieues de Gerson.

Digitized by Google

en 1577, de Malines en 1598, et enfin d'Annecy en 1612, sur l'ordre de saint François de Sales (1). Ces témoignages éclatants, parmi lesquels manque toutefois celui de Reims, constatent l'influence doctrinale du chancelier de Paris, en dehors de tout conflit sur la portée de ses écrits relatifs au schisme et à la papauté. Au XVII^e^ siècle, son rôle changea, et l'on s'inquiéta surtout de trouver en Gerson l'arbitre de ces querelles incessamment renouvelées entre les docteurs de France et ceux de Rome; au bas de son portrait attribué à Léonard Gaultier, et inséré en tête de l'édition parisienne de ses œuvres, publiée en 1606 par Richer, on lit :

Quid Sorbona potest monstras, doctissime Gerso,
Gerso sacrosancti luxque decusque chori.

L'évêque de Toul, André du Saussaye, l'inscrivit dans son martyrologe gallican (2); Corneille et Bossuet s'inspirèrent de lui, citant en exemple ses œuvres et ses vertus.

Si la Sorbonne se plaçait sous l'égide du chancelier, c'est qu'elle pouvait tirer de son fonds une inépuisable sève, mais plusieurs

(1) *Opera Gersonii*, 1706, t. I, p. CLXXXI.

(2) « *Ad 4 Idus Julii :* Piæ memoriæ tramitem hodie implevit Joannes Charlerius cognomento de Gerson..... in quo nescias plus raram sapientiam ac indefessum in procuranda Ecclesiæ unitate studium, an pietatis eximiæ decus, et vitæ purissimæ nitidam seriem magis debeas admirari..... » *Ibid.*, CLXXXVIII. — Le chapitre de Notre-Dame de Paris avait mentionné en ces termes dans son nécrologe la nouvelle de la mort de Gerson : *Item obiit, toto orbe christiano notus, Joannes Gerson, cancellarius et concanonicus noster sacerdos.* (Darche, *Jean Gerson.* 1880, p. 115.)

Digitized by Google

abusèrent de ses maximes sur la papauté en transportant leur effet à des époques bien différentes de la sienne Il eût mieux valu se borner à pénétrer les secrets de ses écrits, en ce qui concerne les principes immuables de la hiérarchie qu'il voulait rendre inébranlables en temps normal, de façon à en faire l'ordre permanent de la société chrétienne. C'est ce qu'avait compris Hilaire Pineau, qui réédita en 1622, sous le titre de l'*Excellente prédication du grand Gerson*, le fameux sermon prononcé en 1409 en faveur de l'Université et du clergé séculier contre les abus envahissants des ordres mendiants. L'action du chancelier n'était pas moins opportune au sujet des relations de l'Église et de l'État, qui lui avaient inspiré ce sage précepte « conseillant à la puissance ecclésiastique de se renfermer de telle sorte dans ses bornes naturelles, qu'elle se souvienne que le pouvoir séculier, même parmi les infidèles, a ses droits propres, ses dignités, ses lois, ses jugements, sur lesquels le pouvoir spirituel doit se garder d'entreprendre, à moins que la puissance séculière n'entreprenne elle-même sur la foi et les droits manifestes de l'Église (1). » Ce

(1) « Suis se terminis ita potestas ecclesiastica coerceat, ut meminerit potestatem secularem etiam apud infideles sua habere propria jura, suas dignitates, suas leges, sua judicia, de quibus occupare se ecclesiastica potestas, non præsumat vel usurpet. » *Opera Gersonii*, 1606, T. I, p. 136. — Voir dans le même volume le traité *De Unitate ecclesiastica* (p. 178) qui donnerait lieu aux plus intéressants rapprochements avec le fameux sermon de Bossuet sur l'*Unité de l'Église*. Gerson et Bossuet se sont rencontrés sur bien des points de doctrine, dans un dévouement commun à la paix de l'Église et à l'orthodoxie.

Digitized by Google

langage n'eût pas suffi pour désarmer les combattants, mais il est de nature à raffermir les esprits modérés qui préfèrent ne pas prendre le parti des violents dans les funestes querelles religieuses de tous les âges, et qui s'opiniâtrent à vouloir la paix.

Notre époque a successivement étudié en Gerson l'orateur, le philosophe, le témoin et l'acteur des faits historiques; la critique mêle souvent encore son nom aux controverses sur l'auteur de l'*Imitation*, mais elle devrait tendre surtout à reconstituer sa figure propre, à discerner sa vraie place au milieu de ses contemporains (1).

Paris et Lyon n'ont jamais cessé de compter Gerson au nombre de leurs illustrations, tant sa vie et sa mort avaient laissé une empreinte durable parmi les traditions de ces deux capitales. Le pays rémois, au contraire, tout en citant son nom avec orgueil dans les biographies régionales, ne fit rien pour sa mémoire dans le XVII^e^ siècle. Il est vrai que Maurice Le Tellier, dans sa splendide *Bibliotheca Telleriana*, avait réservé une place pour quinze ouvrages relatifs au chancelier, parmi lesquels se trouvait cette édition

(1) Voir à l'Appendice les travaux anciens et modernes spécialement consacrés à étudier Gerson. Ils serviront à prouver, à l'encontre du *Dictionnaire de Pierre Larousse*, que ce grand homme est maintenant lu et apprécié : « On a conservé encore de nos jours, lit-on en ce recueil, l'innocente manie d'admirer Gerson, mais on a perdu heureusement l'habitude de le lire; comme tant d'autres il vit de sa réputation. » (*Dict. du XIX^e^ siècle*, t. VIII, p. 1229). Plus de cinquante auteurs répondront à ce critique, qui méconnaît la nécessité de toujours étudier les œuvres des moralistes français.

Digitized by Google

gothique de l'*Imitation*, annotée en 1493, et objet actuel de curieuses discussions. Le généreux chanoine Godinot procura au chapitre de Reims les œuvres complètes de Gerson, dès que parut la grande édition d'Ellies Du Pin (1). Enfin Lacourt signalait les diverses particularités de son origine rémoise dans ses notes manuscrites.

De nos jours, à mesure que le passé s'éloigne davantage de nous comme mœurs et comme institutions, on se plaît à mieux en approfondir sur place les grands souvenirs. L'abbé Boulliot composa en 1830, dans le but d'instruire les nouvelles générations, cette *Biographie Ardennaise* qui accordait à Gerson un rang d'honneur parmi les célébrités issues du territoire compris dans les limites du département des Ardennes; la notice qu'il lui consacra dans le premier volume, avec ses renseignements biographiques et ses appréciations littéraires, restera parmi les meilleures de cet ouvrage si estimé et si rare. Peu d'années après, M. Billaudel entreprenait ses recherches sur le lieu natal de Gerson, dont il publia le résumé en 1840, pour faire suite à une étude de M. Gence, qui croyait lui, avoir enfin trouvé l'auteur de l'*Imitation* (2). L'éveil était

(1) Le 1er vol. des œuvres de Gerson, in-f°, Anvers, que possède la BB. de Reims porte cette mention sur le feuillet de garde : *Donné à la Bibliothèque par Monsieur Godinot, prêtre chanoine de l'église de Reims, docteur en théologie et grand vicaire de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. (Prix 80 livres.*

(2) *Portraits et histoire des hommes utiles...* par Jarry de Mancy, in-8°, 1841, p. 208 à 233, avec portrait, notice due à M. Billaudel, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, député de Bordeaux, qui, né à Rethel, voulut rendre à cette ville le grand souvenir de Gerson.

Digitized by Google

donné dans la contrée et les souvenirs du chancelier allaient reprendre leur place dans les travaux ou les préoccupations locales.

A deux pas de l'épitaphe d'Élisabeth la Chardenière, se conservait à Barby un portrait sur toile de Gerson, peinture d'assez bonne exécution pouvant remonter au XVII^e^ siècle, et donnant exactement le type de la gravure de Jollain (1669), tel qu'il est de nouveau gravé par M. Ad. Varin en tête de cet ouvrage (1). On reproduisit cette figure par le pinceau et le crayon; elle fut même sculptée sur bois dans un médaillon qui surmonta longtemps la porte de l'une des maisons du *Moulin de Gerson*, situé à l'extrémité des promenades de Rethel; le pinceau de M. Coufoury et le ciseau de M. Chappe, deux artistes comme les petites villes n'en comptent plus, s'employèrent ainsi à populariser la mémoire du plus célèbre des enfants du pays. Un autre rethélois, poète et historien, M. Ch. Pauffin vint accroître ce tribut d'hommages que la faveur publique accueillait avec une sympathie marquée: après avoir édité en 1845 un volume d'intéressantes recherches, intitulé *Rethel et Gerson*, il consacra au célèbre docteur une large place dans le recueil manuscrit des *Ardennes*

(1) Tableau mesurant 65 cent. de hauteur sur 51 cent. de largeur, portant au dos cette inscription : *Ioannes Gerson, doctor theologus et Cancellarius, socius Navarric., Caroli VI ac Univ. in Conc. Const. orator, obiit Lugd. 1429.* Il est conservé actuellement dans la famille Féquant-Créquy, qui le tient de M. Rousseau, ancien maire de Barby, mort en 1852, à 93 ans, auquel il avait été donné par M. Trailin, prêtre Rethélois, dit-on, partant pour l'émigration.

Digitized by Google

Illustrées, légué par lui à l'Hôtel-de-Ville de Rethel; on trouve là, outre la notice historique, neuf portraits gravés du chancelier, qui forment une collection précieuse pour l'iconographie ardennaise (1). Vers 1850, l'opinion était toute disposée à l'érection d'une statue de Gerson sur le rond-point qui fait face à l'hôpital de cette ville : « Il me semble, disait à ce sujet M. Ch. Pauffin, que cette disposition aurait quelque chose de vraiment monumental, et qu'il serait beau de voir l'un des envoyés de Dieu sur la terre pour consoler les hommes, indiquer à ceux qui souffrent qu'il est là deux maisons du Seigneur, où de dignes et saintes femmes se succèdent toujours pour aider et consoler les malheureux et pour secourir les affligés. » Ce projet n'eut d'autre suite qu'un généreux élan, mais la trace s'en retrouve dans une délibération municipale du 4 mars 1870, attribuant le nom de *Jean Gerson* à la rue qui conduit vers le berceau de l'illustre docteur.

Dix ans plus tard, la même idée suivait son cours, pour aboutir cette fois à une entreprise utile et essentiellement conforme au caractère de Gerson. Son église natale, celle de Barby, édifice plusieurs fois ruiné et restauré sans art ni solidité, parut en 1880 nécessiter une reconstruction totale : ce fut sous ses auspices que la souscription fut entreprise, et c'est naturelle-

(1) Cahier 16 (*Canton de Rethel*) notice de 22 pages in-f° et 8 gravures collées; à la suite *Chant de Gerson,* musique de M. Tribout. — Cahier 13 (*Rethel III*) lettre sur une statue de Gerson à Rethel, avec vue et plan d'un projet en face de l'hôpital.

Digitized by Google

ment dans le nouveau monument, placé au centre du village selon le vœu unanime de la population, qu'un légitime hommage fera revivre le nom de Gerson, nom doublement intéressant à évoquer puisqu'il est à la fois celui du hameau gallo-franc disparu, et celui d'un grand homme de la France. Ainsi se perpétuera pour l'enseignement et l'honneur de sa patrie, la mission du chancelier de Paris, l'infatigable avocat de la paix sociale, politique et religieuse, l'ardent réformateur des abus, et le sage maître qui reste l'un des patrons de l'instruction populaire. En face de l'inscription commémorative érigée par les soins de l'Académie de Reims, la naïve épitaphe d'Élisabeth la Chardenière rappellera à la génération actuelle les fortes vertus qui font les grands hommes.

Digitized by Google

APPENDICE

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

L'ÉGLISE DE BARBY ET LE MONUMENT DE GERSON.

(1881)

L'ancienne église de Barby se trouvait à l'extrémité sud-ouest et complètement en dehors du village, au milieu de vergers et de prairies qui encadrent le cimetière resté seul désormais à la place primitive ; cet emplacement figure au cadastre sous le nom de l'*Abbaye*, en souvenir du domaine que possédaient à cet endroit les religieux de Novy, seigneurs du terroir dont ils partageaient les grosses dîmes avec le curé du lieu et les moines de Saint-Remy. Ces riches décimateurs avaient la charge de

Digitized by Google

la construction et de l'entretien du chœur, des chapelles et du transept, tandis que les habitants seuls avaient à restaurer le clocher et la nef. Cette circonstance commune à la plupart de nos églises rurales, explique la pauvre et vieille maçonnerie des nefs, formant un contraste avec l'architecture plus élégante du chevet de l'édifice : les paroissiens avaient de chétives ressources et les religieux étaient opulents.

Malgré les efforts des uns et des autres, le temps a eu raison de ce petit monument, remanié à diverses époques, et n'offrant pas d'ailleurs un ensemble intéressant. Il présentait dans ses différentes parties comme un abrégé de l'histoire du village, portant les cicatrices des blessures qu'avaient occasionnées au pays les guerres d'invasion et les guerres civiles. De l'église primitive du XII^e^ siècle, il ne restait absolument que les deux travées de gauche de la nef ; elles se trouvaient être les seules contemporaines du sanctuaire où Gerson avait été baptisé en 1363. A la suite des ruines causées par la guerre de Cent ans, on reconstruisit le clocher, les fenêtres, les voûtes et les portails dans le style flamboyant du commencement du XVI^e^ siècle ; puis survinrent les fléaux redoublés de la Ligue et de la Fronde qui causèrent de nouveaux dégâts et suspendirent même les travaux confortatifs : le transept nord y perdit sa voûte et ses plus belles décorations. Il fallut un siècle pour consolider et recouvrir l'édifice qui dut encore subir, en 1829 et en 1851, une reconstruction totale des murailles de la nef et des chapelles du midi. Ce long martyrologe d'une église retrace en traits saisis-

Digitized by Google

sants les maux qui flagellèrent la population groupée à ses côtés : l'une et l'autre ont survécu à des calamités dont notre siècle n'offre que de rares exemples, et leur union va devenir plus intime puisque le délabrement de l'antique monument occasionna le choix d'un nouvel emplacement qui mettra, selon le vieux proverbe, le clocher au milieu du village. Mais les débris intéressants de l'ancienne construction, de tout style et de tout âge, devront être sauvés de la ruine et encastrés dans l'église moderne ; cette ruine elle-même mérite une description minutieuse, ne fût-ce qu'à titre de souvenir et par respect pour l'œuvre de tant de générations.

Toute la décoration avait été reconstituée dans les premières années du XVI^e^ siècle, époque de calme pour la France après le règne réparateur de Louis XII, époque de florissante culture des arts dans le pays de Reims sous l'impulsion de Robert de Lenoncourt. Il restait à Barby assez de sculptures de ce temps pour se rendre compte de la différence qui existe entre les monuments ruraux d'il y a trois siècles, et ceux que l'on peut bâtir aujourd'hui. Où trouver maintenant, faute de ressources, la conception artistique jointe à la solidité, dans un trop grand nombre de constructions hâtives et réalistes qui prennent la place des vieilles églises? Nulle part la beauté et la convenance ne seront réunies, si ce n'est là où l'on copie avec goût les modèles du passé et où l'on sauvegarde le plus possible en les reconstituant, de beaux débris arrachés à la ruine. Puisse-t-on inspirer aux architectes et aux entrepreneurs le sentiment du respect pour des œuvres qu'ils ne remplaceront pas ! Ce résultat

Digitized by Google

a été en partie obtenu à Barby, grâce à l'architecte, M. Daumal, à l'entrepreneur si laborieux, grâce surtout au zèle de M. l'abbé Léonardy, qui a dirigé avec tant d'intelligence la construction du nouveau monument. Ce digne curé, fier de desservir le paroisse de Gerson, fut d'ailleurs secondé par le maire, M. Ponce Brédy, et par le bon vouloir des plus sages habitants.

I. ARCHITECTURE.

Dans son dernier état, l'église de Barby se composait : 1° d'une nef, accompagnée au nord d'un collatéral recouvert sous un même comble de toiture, qui supportait au centre une flèche en ardoises surmontant la charpente du clocher ; 2° d'un transept, auquel avait été ajoutée de chaque côté une chapelle de mêmes dimensions ; 3° d'une abside à trois pans formant le sanctuaire. Trois portes y donnaient accès : l'une au bas de la nef principale, l'autre à l'angle du collatéral et du transept nord ; la troisième sur le côté ouest du transept sud. Elle était éclairée par une fenêtre percée au-dessus du grand portail, par les deux ouvertures de la muraille sud de la grande nef, par deux fenêtres du fond du sanctuaire et enfin par quatre baies à un meneau placées dans le transept et les chapelles. Voici les dimensions de ces diverses parties : Longueur de la nef, 11 m. — Largeur de la nef et du bas-coté, 12 m. — Longueur du transept et de la chapelle sud, 13 m. 30. — Profondeur de ce même transept,

Digitized by Google

5 m. 15. — Longueur du transept et de la chapelle nord, 13 m. 30. — Profondeur du même, 4 m. — Longueur totale de l'édifice, 27 m. 30, sur une plus grande largeur de 17 m. — Hauteur inégale à l'intérieur, ne dépassant pas 7 m. — Élévation du coq de la flèche du clocher à 27 m. du sol.

L'abside et la travée antérieure servant de chœur, avaient seules conservé leurs voûtes à nervures prismatiques; le reste de l'édifice était couvert par des planchers apparents ou plafonnés en plâtre.

D'une structure grossière et formée de moellons en craie, toute la partie moderne, c'est-à-dire tout le côté sud, ne présentait le moindre intérêt architectonique. A l'extérieur, les seules portions d'un aspect curieux étaient la chapelle et le portail nord, ainsi que le grand portail, tous partiellement mutilés, mais conservant dans leurs lignes principales un certain caractère pittoresque reproduit dans le dessin placé en tête de cette notice. Le grand portail avait été rebâti au XVI^e^ siècle en pierres dures et surmonté d'une fenêtre à ogive du même style : cette dernière défigurée dans le haut n'offrait plus que les montants de son architecture primitive, mais le portail restait absolument intact, s'ouvrant sous un arc en anse de panier supporté par deux colonnettes à chapiteaux et garni au dessus de feuillages sculptés. La chapelle du nord portait la date de sa construction, 1507, dans un cartouche sculpté au sommet du mur extérieur contre lequel avait été adossée récemment la sacristie ; elle était percée ainsi que le transept, de baies flamboyantes à un meneau. C'était à l'angle de ce transept et du collatéral, qu'avait été édifié au XVI^e^ siècle, en

Digitized by Google

solides pierres jaunes, un élégant portail, la seule partie à vrai dire monumentale de l'ensemble. Encore recouvert d'une charpente au sommet, il pût être à l'origine précédé d'une voussure ou d'un auvent en pierre, comme semblait l'indiquer un montant de nervure. La porte était encadrée dans un arc en anse de pannier, entre deux clochetons, le dessus de l'arc orné de feuillages à jour; comme couronnement, dans un pignon bien proportionné, se dressaient trois statues de 1 m. de hauteur, surmontées de dais flamboyants et reposant sur des consoles, au milieu N.-D. de Pitié, à sa droite saint Jean l'Evangéliste tenant un calice, à sa gauche saint Jean-Baptiste dans son costume traditionnel. On retrouve cette ornementation dans le transept droit de la nouvelle église.

Il reste à signaler au bas de l'escalier à vis du clocher, accolé au transept nord, une porte surmontée d'un linteau en pierre portant trois croix en relief : cette sculpture d'un caractère très-sobre, était précédemment placée au dessus de la porte de la chapelle de Saint-Nicolas, laquelle était comprise dans le transept sud, avant l'allongement bâti en 1851 pour rendre ce côté de l'église identique à celui du nord. On changea alors, comme il arrive trop souvent, l'ancien vocable du saint populaire pour l'attribuer à sainte Philomène, sans songer qu'en modifiant l'œuvre des siècles, on perdait la trace de la mère de Gerson.

C'était en effet à gauche de cette petite porte, percée dans la face est du transept nord, que l'épitaphe d'Elisabeth la Chardenière se trouvait encastrée à 1 m. 50 de hauteur, dans la muraille

Digitized by Google

extérieure ; elle marquait là l'emplacement de sa sépulture, *devant cest hus fust enterrée*, ainsi que porte le texte. En agrandissant le transept, on faisait disparaître non seulement le vocable primitif, mais on enclavait le terrain où devait se trouver cette tombe historique, sans en marquer suffisamment l'endroit. Bien plus, on transféra la pierre gothique à la droite du portail latéral nord, laissant ainsi prise à toutes les erreurs sur sa place véritable : on s'imagina bientôt qu'elle avait été encastrée à l'origine dans la muraille gauche du grand portail, à un endroit où des briques se trouvaient incrustées parmi les pierres ; un examen attentif des dimensions de ce carré de briques permet d'affirmer que l'épitaphe n'aurait pu y trouver place, et de nombreux remplissages de même nature au contrefort et au pignon y indiqueraient de simples travaux confortatifs. Il est vrai qu'au mois d'Août 1853, lors du nivellement du cimetière, les ouvriers mirent à jour en cet endroit, au seuil de la porte principale de l'église, une tombe en pierre jaune dont le couvercle avait été brisé par la pioche ; le maire, M. Simon Féquant-Maurois n'aperçut nulle part d'inscription et fit recouvrir ce cercueil dont aucun ossement ne fut enlevé. Il reste donc vraisemblable de penser que la sépulture d'Elisabeth la Chardenière se trouve près de la petite porte de l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas, d'où l'épitaphe fut enlevée en 1851 par les soins du respectable M. Godart, qui agrandit et consolida de son mieux l'église qu'il desservit durant 44 ans. Cette inscription, précieuse au point de vue de la paléographie et de la

Digitized by Google

linguistique, trouvera un abri définitif dans la nouvelle église, où elle sera accompagnée d'un texte expliquant son origine et ses translations.

A l'intérieur, l'édifice offrait ce même aspect d'une construction ruinée et remaniée à toutes les époques; les deux travées de la nef et celle qui séparait le transept nord du collatéral, formaient les seules restes de l'édifice primitif du XII^e^ siècle, dont le style s'affirmait par de lourdes piles carrées, un tailloir simple et un arc brisé. La chapelle de la Saint Vierge (1507), l'abside et le chœur offraient à leur tour des débris de l'époque flamboyante, mais les voûtes du transept encore accusées par leurs bases et quelques colonnes avec chapiteaux à écusson, avaient entièrement disparu; les fenêtres de la chapelle du nord avaient au contraire gardé leur décoration intacte, qui servit de modèle aux deux fenêtres ouvertes dans le transept sud en 1851. L'abside à trois pans de 3 m. de profondeur, l'ancienne abside romane transformée au XVI^e^ siècle, était en dernier lieu percée de trois ouvertures sans style, celle de gauche aveuglée par la sacristie; les nervures de la voûte (6 m. d'élévation) reposaient sur quatre colonnes plus modernes engagées dans le mur, ornées de chapiteaux ioniques et corinthiens. Le chœur voûté comme le sanctuaire n'offrait pas davantage d'ampleur; le clocher placé à l'intersection du transept et de la nef reposait sur quatre poutres en bois, dont l'une apparut entièrement vermoulue quand on attaqua sa base. Nulle part ailleurs de vestige d'une architecture remarquable.

Tel était l'état de l'édifice, quand en 1879 et en 1880, des lézardes se produisirent au collatéral et

Digitized by Google

au transept nord : il parut superflu de tenter encore une restauration partielle, et dès la fin de 1880, un terrain avait été acquis au centre du village pour y reconstruire l'église à proximité des écoles. Une souscription dans la commune et au dehors atteignit le chiffre de 38,000 francs, et l'Etat, héritier des moines de Novy et de Saint-Remy, les anciens décimateurs chargés de l'église, accorda au mois de mai 1881, un secours de 10,000 francs, subvention généreuse obtenue par l'intervention de M. Drumel, député de l'arrondissement. Ce fut ce secours efficace qui permit d'entreprendre sans retard les travaux. A la suite d'une enquête et de l'approbation des délibérations de la Fabrique, l'adjucation eut lieu et la pioche attaqua le vieil édifice aux premiers jours de juin 1881. Les fondations de la nouvelle église ont été posées dès le mois suivant; la première pierre a été solennellement bénite le 31 juillet par M. l'abbé Péchenart, vicaire général, et l'ensemble pourra être livré au culte au plus tard à pareille époque de 1882.

II. MOBILIER ET INSCRIPTIONS.

Les plus modestes églises de village contiennent souvent de précieux indices pour l'art et des témoignages non moins précieux pour l'histoire : malgré tant de ventes et de destructions, elles offrent un champ indéfini à des recherches aussi fructueuses qu'intéressantes.

L'œuvre sculptée la plus remarquable de l'église

Digitized by Google

de Barby était l'autel, dédié en dernier lieu à la Sainte Vierge, mais placé originairement sous le vocable des deux saints Jean ; construit en 1507 avec la chapelle, il appartenait à cette période brillante qui confine à la Renaissance et nous légua tant d'œuvres charmantes à Saint-Lié, à Montbré, à Cauroy-lès-Hermonville, à Merfy, à Thugny, églises plus heureuses que la métropole qui n'a gardé aucun fragment de l'autel du Saint-Lait. Il ne reste d'intact à Barby que le devant d'autel, œuvre suffisamment originale pour la recommander à l'attention des sculpteurs ; il était encadré dans un autel moderne en bois dont la menuiserie formait rétable au-dessus, à la place des décorations en pierre du XVI^e^ siècle qui avaient disparu depuis longtemps. Cette sculpture mesure 1 m. 30 de largeur sur 65 cent. de hauteur, elle est divisée en trois compartiments égaux séparés par des pilastres, offrant chacun une tête en relief dans un médaillon, et surmontés d'ornements d'architecture à jour (arc en accolade orné de feuillages), le tout d'un excellent type flamboyant. On distingue sans peine au centre la figure du Christ entourée de la couronne d'épines, celle de saint Jean l'Evangéliste à sa droite dans une couronne de fleurs, symbole de sa pureté, et celle de saint Jean-Baptiste dans un plat circulaire, symbole parlant de son martyre. La délicatesse des découpures de la pierre dont ces trois têtes émergent, offre un rare débris de la perfection de l'art à cette époque dans les plus obscurs sanctuaires. L'autel était accompagné des statues de saint Pierre et de saint Hubert de 1 m. de hauteur, sculptures en pierre adossées au mur de chaque

Digitized by Google

côté, reposant sur des consoles et surmontées de dais à clocheton d'un travail également remarquable. A droite était une piscine de deux mètres de hauteur, dont la niche couronnée d'un arc en tiers-point était garnie de feuillages, de chimères et d'autres décorations du plus gracieux effet. Cette piscine figure dans le nouveau sanctuaire.

Quel était au XVI^e^ siècle la disposition du rétable ? Il serait difficile de le préciser, mais l'enlèvement de la menuiserie moderne a mis au jour un arc dessiné à 2 m. 80 d'élévation dans la muraille, et la démolition fit découvrir aussi de nombreux fragments sculptés et peints, des scènes décoratives qui garnissaient l'autel. Il est impossible d'en reconstituer l'ensemble : un bas-relief offrant le profil d'un ange, un autre la scène d'une naissance, des cartouches portant des vers rimés, indiquent suffisamment que tout y était relatif aux deux saints Jean :

Elizabette . fut . accouchée . de
lenfant . ioieusement . car
ainsy . estoit . dénoncé . par
le. divin. comandement
Zacarie qui..... on
en . escrivant . par . prophessie

Ne peut-on voir là une poétique et pieuse concordance entre la mère de saint Jean-Baptiste et l'humble villageoise Elisabeth, qui voua comme sa patronne son enfant au Christ et baptisa trois de ses fils du gracieux nom de Jean?

Après le rétable, il faut signaler à Barby une

Digitized by Google

belle cuve baptismale de 1 m. de hauteur, fort élégante dans sa simplicité : elle repose sur un pied-douche octogone, et sa partie supérieure bordée d'un rinceau de vignes, est encore flanquée des quatre consoles qui supportaient le couvercle.

La sculpture sur bois de la Renaissance a laissé aussi deux statues : une Vierge tenant un bouquet de fleurs avec son enfant, et une sainte Barbe avec sa tour (75 cent. de haut), œuvre très finie et d'un profil gracieux. Le maître-autel avait un tabernacle en bois ornementé dans le goût du XVII^e^ siècle, offrant les statuettes des Evangélistes et du Christ, séparées par des colonnettes torses, le milieu en forme de dôme imbriqué garni d'une frise ornée de légers rinceaux.

La peinture n'était pas absente de cette église : une *Annonciation* (toile de 1 m. 50 de large sur 1 m. de haut) offre tous les caractères d'une productions de Wilbault le neveu, duquel pouvait aussi provenir une *Assomption* (toile de 1 m. 75 de hauteur sur 90 cent. de largeur). — Un panneau en bois (de 45 cent. de haut. sur 1 m. 20 de larg.), qui servit jadis de devant d'autel, réprésente la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, scène encadrée de guirlandes et rinceaux se déroulant sur un fond rouge. Enfin des peintures à fresque, ancienne décoration du XVI^e^ siècle, apparurent lors de la démolition, sur la muraille de la basse nef au-dessus des travées romanes ; elles avaient été jusque-là dissimulées par le plancher et la toiture qui ont dû recouvrir cette partie de l'église à la suite des remaniements du XVII^e^ siècle ; leur présence à cet endroit ferait croire que cette nef put avoir aupa-

Digitized by Google

ravant une élévation égale à l'autre, et que rien ne fut ménagé pour l'embellir. Six mètres carrés environ de peintures décoratives se trouvèrent alors visibles, mais pour quelques jours à peine (9 juin 1881), offrant un vif intérêt par la netteté des contours et le type de quelques figures. L'enduit sur lequel on les avait fixées, s'était écaillé partout ailleurs, sauf au pignon où l'on apercevait nettement un semis de roses sur fond blanc ; la poussière et l'eau avaient aussi infligé bien des dégats à la scène subsistante dont voici la description : en avant d'une construction massive dont la partie supérieure était un édicule à jour avec toit supporté par des colonnes, se détachaient quatre personnages vêtus en costume du XVI^e^ siècle ; leur attitude m'a paru la représentation d'une des scènes de la Passion, l'*Ecce Homo*, dans des conditions d'analogie frappantes avec l'un des panneaux du vitrail de Balham exécuté à la même époque (1526). Les deux personnages du haut étaient les plus mutilés, mais le nimbe jaune de l'un et la pose de tous les deux indiquaient clairement Notre-Seigneur accompagné par Pilate recouvert d'un long manteau ; au-dessous d'eux, un assistant le mieux conservé de tous, habillé d'une longue robe rouge serrée à la taille avec une ceinture de cuir, la tête coiffée d'un bonnet rond, le corps penché en avant, tenait la main droite levée avec un geste de vengeance, qui semblait crier le *Crucifigatur*. A droite, un autre personnage debout, vêtu d'un justaucorps bariolé, avait le bras tendu et la manche pendante. Au-dessus de ce groupe, la petite fenêtre romane qui avait été murée, formait comme une niche dont les contours

Digitized by Google

et le fond étaient décorés de lignes, d'arabesques et de rinceaux d'un dessin régulier et d'un ton rouge-brun. Tout l'édifice avait été peint dans le même genre, car des fragments de nervures, employés comme moellons, apparaissaient couverts de lignes rouges et jaunes, séparées par des bandes de fleurs de lys et de roses.

La croix du clocher et plusieurs appliques en fer forgé, travaux exécutés par un ancien maréchal du pays, prouvaient le goût et l'intelligence du style qui s'étaient perpétués dans certains corps de métiers. Voici l'inscription gravée sur cette croix reportée au sommet du nouveau clocher :

† *Cette croix a été érigée par M. Rousseaux, maire de la commune de Barbi le 25 août 1818. — Fait par moi Pierre-Nicolas Doyen, âgé de 23 ans, 25 Août 1818 à Barby. F. D^e N. D.*

Les inscriptions de toute nature complètent la parure des églises rurales, bien mieux, elles en retracent l'histoire. L'épitaphe d'Elisabeth la Chardenière (pierre calcaire blanche de 50 cent. de haut. sur 57 de larg. et 4 d'épaisseur) dont il a été donné plus haut un fac-simile, est un véritable monument historique. Une autre inscription primitivement appliquée au mur du chœur et qui servit ensuite de marche au petit portail, retrace le souvenir d'un curé du XVII^e siècle, Guillaume Camart qui desservait déjà Barby en 1663 et y mourut en 1694. C'est un marbre noir cintré, de 80 cent. de largeur sur 57 de hauteur, relatant une fondation ainsi que les noms des parents du curé, le père ancien marchand orphèvre, mort en 1679 et la

Digitized by Google

mère morte en 1675, inhumés tous deux au-dessous du grand Crucifix de l'arc triomphal, d'après les registres paroissiaux.

CY . GISENT
HONORABLE . HOMME . Mᵉ PIERRE
CAMART ET ANNE DROUET SA FEMME
NATIF . DE . RETHEL . DÉCÉDÉ . EN . 1679
ET . VÉNÉRABLE . ET . DISCRETTE . PERSONNE . Mᵉ
GUILLAUME . CAMART , LEUR . FILS . VIVANT . PRESTRE
ET . CURÉ . DE . BARBY . DÉCÉDÉ . LE . 6 . NOVEMBRE . 1694
AAGÉ . DE . 58 . ANS . LEQUEL . A . LÉGUÉ . A . L'ÉGLISE . DE
CÉANS . LA . SOMME . DE . DEUX . CENTS . LIVRES . A . CHARGE
D'UN . OBIT . A . PERPETUITÉ . TOUS . LES . ANS . LE . JOUR . DE
SON . DÉCÈS . SUIVANT . LE . CONTRACT . PASSÉ . PAR
DEVANT . Mᵉ MIROY . NOTʳᵉ . A , RETHEL . LE . 7 . 7ᵇʳᵉ
1698 .
REQUIESCANT . IN . PACE .

Dans le procès-verbal de visite dressé par Mᵉ Paul Taillet pour la paroisse de Barby, le 4 juillet 1663, on constate que Mᵉ Guillaume Camart « est non résident, et que la visite fut impossible pour l'absence du curé et des coustres; » en outre on signale « des réparations à faire aux piliers boutants, et la présence d'une estable bastie contre la laresse de l'église appartenant au prieur de Novy.» Le 19 avril 1678, Maurice Le Tellier annote également des travaux à exécuter, remarque «les vitres défectueuses du cœur et cancel », et se charge d'avertir les décimateurs; il exige des habitants la clôture du cimetière et la construction d'un plancher au-dessus des fonts. Quant au curé

Digitized by Google

Camart, il en parle en ces termes : « A été peu assidu ci-devant à sa paroisse, depuis trois ou quatre ans a été plus régulier ; » il ajoute après avoir relaté des plaintes contre ses mœurs : « Je l'ai averti, fera bien s'il veut.» Il terminait en mentionnant que le curé « a un demi-quart des dixmes à Gerson qui est la même paroisse : c'est le lieu de la naissance de ce fameux docteur Jean Gerson.»

L'église de Barby avait jusqu'en 1875 deux cloches également historiques, la petite du XVI^e^ siècle et la grosse de 1791. Cette dernière fut brisée par la foudre en 1874, refondue aux frais de MM. Jean-Marie Bouillard-Barthélemy et Pierre Barthélemy-Waron, par H. Périn, fondeur à Mézières, et bénite par M. Pierret, archiprêtre de Rethel. Mais le texte de la cloche de l'époque révolutionnaire nous a été conservé avec sa profession de foi politique, conforme à l'opinion du temps, si accentuée dans les provinces, qui voulait en 1791 garder à la fois la liberté conquise et la pratique d'un culte traditionnel.

[LAN DE GRACE 1791, 3^e^ DE LA CONSTITUTION FRANÇOISE, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^e^ REMY COLSON CURÉ DE LA PAROISSE DE BARBY ET GERSON, ET NOMMÉE MARIE-JEANNE A LHONNEUR DE LA S^te^ VIERGE ET DE S^t^ JEAN-BAPTISTE, PATRON DE LA PAROISSE.]

[JE SUIS LA LIBERTÉ, JANNONCE LA LOY ET LA RELIGION.]

[N. REGNAULT, FONDEUR.]

Ce curieux texte (reproduit dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e^ série, t. VII, p. 161, et dans

Digitized by Google

les *Inscriptions de Paris* par M. de Guilhermy, t. II, p. 555, *Collect. des Doc. inéd.*) concorde avec les indications des registres de la commune de Barby. M. Loyson, curé de Barby, ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, signa son dernier acte le 22 mars 1790. Remy Colson, curé constitutionnel, signa son premier acte le 26 avril 1791, et fut élu le 2 décembre 1792 pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens.

La petite cloche provient des timbres de l'église Saint-Nicolas de Rethel, vendus par cette ville en 1840, sans souci de leur caractère historique et de la mémoire des Gonzague dont ils perpétuaient le nom. Heureusement l'un d'eux pesant 40 kg. et mesurant 1 m. 60 c. de circonférence, fut acquis par la commune de Barby qui avait alors besoin d'une seconde cloche, et sauvé ainsi du creuset auquel le fondeur le destinait. Le bronze porte cette légende :

✝ vive nostre roy henri de valois, 1587.

Un écusson du Rethélois aux trois rateaux rangés 2 et 1, un autre aux armes de France, une image de la croix et une de saint Nicolas décorent cette clochette qui est devenue une curiosité bientôt vieille de trois siècles.

Enfin un texte emprunté au ps. 113, accompagnait la date de 1507 au pignon est de la chapelle du nord: *Deus autem noster in cœlo, omnia quecumque voluit fecit.*

Digitized by Google

III. — MONUMENT DE GERSON

Il ne pouvait s'agir d'élever actuellement à Barby une statue monumentale du chancelier Gerson, il ne devait être question que d'un simple monument commémoratif rappelant aux habitants du pays comme aux visiteurs, les souvenirs caractéristiques de l'origine de ce grand homme. Il convient à sa gloire que la Ville de Paris ait fait placer en 1874 sa statue en pierre, (2 m. 50 de hauteur), œuvre de M. Joseph Félon, au portail de la Sorbonne dans la niche située à gauche, du côté de la rue et de la place qui portent son nom; sur la place Saint-Paul de Lyon, au mois de mars 1880, une autre statue du chancelier vient d'être également consacrée à perpétuer sa mémoire et spécialement son rôle d'éducateur des enfants pauvres. L'humble village natal ne pouvait rivaliser avec ces capitales: il suffisait d'y reproduire dans la nouvelle église un simple profil des traits de son illustre enfant, avec une inscription retraçant aux yeux de tous les dates de sa vie et les principaux actes de sa féconde carrière.

D'un commun accord entre la fabrique et l'autorité diocésaine, il fut convenu au mois de mai 1881, que le transept droit de la nouvelle église recevrait les souvenirs de Gerson. Il convenait d'y placer d'abord l'épitaphe d'Elisabeth la Chardenière, qui n'avait plus sa raison d'être au cimetière puisqu'elle avait été enlevée de son endroit primitif; elle se trouve incrustée dans la muraille

Digitized by Google

comme monument historique, entourée d'un encadrement sculpté, et suffisamment désignée par ce texte relatif à son origine et ses translations :

Mulierem fortem quis inveniet? Procul et de ultimis finibus pretium ejus. Prov. 31.

CETTE ÉPITAPHE DE LA MÈRE DU CHANCELIER GERSON, PRIMITIVEMENT PLACÉE AU MUR EXTÉRIEUR DE LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS, TRANSEPT SUD DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE BARBY, A ÉTÉ TRANSFÉRÉE DANS LA NOUVELLE ÉGLISE LORS DE SA CONSTRUCTION
M.DCCC.LXXXI.

Deus habitare facit in Domo, Matrem filiorum lætantem. Ps. 112.

En face, se trouve également incrusté dans la muraille, le marbre commémoratif de la naissance à Gerson et du baptême à Barby de l'aîné des fils d'Elisabeth. L'inscription rédigée par les soins de l'Académie de Reims et approuvée par Son Excellence Mgr l'Archevêque de Reims, retrace les principaux traits de cette grande figure historique ; une garniture décorative l'encadre : au-dessus un médaillon ovale offre le portrait en buste du chancelier d'après le type des anciens portraits, conforme à celui du tableau conservé à Barby ; au-dessous dans un cartouche, se détache l'écusson symbolique avec la devise *sursum corda*.

Cet ensemble ne parut pas encore suffisant pour caractériser une mémoire si féconde en grandes leçons : la fenêtre du transept a reçu un vitrail

Digitized by Google

consacré spécialement aux scènes les plus expressives de cette vie vraiment digne d'être offerte en exemple : un médaillon représente l'enfance et l'éducation du grand homme ; sur un fond de paysage dont le lointain est embelli du pittoresque aspect de Rethel au moyen-âge, trois personnages se détachent, un jeune enfant priant Dieu, et ses parents stimulant sa naïve confiance en la Providence par le don des fruits de leur jardin. Ces détails donnés par Gerson lui-même, valaient la peine d'être dessinés ; il en est de même du sujet offert par le second médaillon qui n'est autre que la figure du chancelier en *Pèlerin*, errant loin de la patrie, suivi du chien fidèle et guidé par la Foi sous les traits d'un ange. Enfin le troisième médaillon reproduit le touchant tableau de Gerson maître d'école, catéchiste des enfants pauvres au milieu desquels il mourut.

Ce vitrail, leçon parlante d'histoire, est dû à Mgr Langénieux et aux dons des maîtres et élèves de l'institution Notre-Dame de Rethel, établissement qui occupe dans cette ville la place de l'ancien prieuré dont relevait le village de Gerson : aussi le souvenir du chancelier s'est perpétué dans ce collège, où une vaste toile le représente au milieu des Pères de Constance. L'inscription sur marbre et ses décorations ont été exécutées par M. Bulteau, sculpteur à Reims, moyennant une dépense de 600 francs recueillis à l'aide de souscriptions dont les principales sont dues à l'Académie de Reims, à la Société française d'archéologie, à Mgr Bourret, évêque de Rodez, et à M. Dupré-Lasalle, conseiller à la cour de Cassation, qui ont tous deux retracé

Digitized by Google

naguère les titres de gloire de Gerson. M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, qui s'intéresse tant aux souvenirs de son pays natal, s'est également uni aux autres souscripteurs, Rémois ou Ardennais désireux d'honorer à son berceau l'un des grands hommes de la France.

En même temps, ce marbre perpétuera d'une façon précise le nom du village de Gerson, anéanti comme Montmarin, comme Germigny, comme Brimontel, comme Mont-Saint-Pierre, en plein XVII[e] siècle. Il enseignera par ce contraste aux générations nouvelles, les bienfaits de la paix sociale et de l'abondance féconde dont jouit notre siècle. Puisse-t-il leur enseigner aussi l'attachement au sol natal, et prévenir de la sorte d'autres ruines, qu'entraîneraient fatalement une désertion croissante des campagnes et l'abandon de ce vieux sentiment si français de l'amour du clocher.

Digitized by Google

II.

Documents servant de pièces justificatives à l'histoire du village de Gerson.

CHARTES DE 1258, 1261 ET 1264 RELATIVES AU VILLAGE DE GERSON, EXTRAITES DU CARTULAIRE DE SAINT-REMY DE REIMS.

§ 1.

De emptione cujusdam partis molendini inter Gerson et Bourgeron (1258).

Magistri Henricus de Fluy et Matheus Guidonis de Attrebato canonici et officiales Remenses, universis presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod Johannes dictus *Maurois* (1), et Asselota ejus uxor, coram fideli clerico curie remensis ad hoc specialiter deputato, propter hoc constituti vendiderunt et se vendidisse recognoverunt fide data, domino Auberto priori de Regieste, in perpetuum talem partem qualem habebant vel habere poterant prefati venditores, in molendino sito inter villam de *Gerson* ex una parte et domum quandam dictam de *Bourgeron* ex altera, et quicquid juris habebant vel habere poterant in dicto molendino, et facta fuit ipsa venditio precio decem librarum Parisiensium, de quibus prefati venditores recognoverunt fide data sibi satisfactum fuisse ad plenum in pecunia numerata sibi tradita et deliberata ab ipso priore et mandato ejus ; et promiserunt prefati venditores sub dictis fidedationibus, quod contra predictam venditionem per se vel per alium non venient in futurum, nec in dicto molendino aliquid de cetero reclamabunt seu facient reclamare, sed adversus omnes juri et legi parere volentes, exinde legitimam portabunt garandiam emptori supradicto ac successoribus ejusdem, quibus mediantibus prefati venditores bene et legitime quitaverunt et se quitasse recognoverunt preictumd priorem et suos successores de omnibus debitis, querelis, controversiis, actionibus, conventionibus, obligationibus et contractis que habebant

Digitized by Google

vel habere poterant contra ipsum priorem et suos successores ; qua de causa, usque ad diem confectionis presentis instrumenti, promittentes sub fideidationibus quod contra premissa vel aliquod de premissis per se vel per alios non venient in futurum, sed omnia premissa et singula sicut superius exprimuntur inviolabiliter observabunt ; renuntiantes expresse prefati venditores sub dictis fideidationibus omni exceptioni doli mali, fraudis, lesionis vel deceptionis, omni exceptioni rei non vendite, precii non soluti, et spetialiter dicta uxor sub dicta fide sua omni beneficio restitutionis in integrum, exceptioni dotis vel donationis propter nuptias, epistole divi Adriani, auxilio Velleyani (2) et omnibus aliis exceptionibus tam dictus Johannes quam dicta uxor renuntiaverunt, expresse, que sibi nunc expetunt vel competere possunt ad elidendum vel impediendum premissa vel aliquod de premissis. In quorum omnium testimonium, presentes litteras sigillo curie remensis duximus roborandas. Datum Anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo octavo, in crastino Nativitatis beate Marie Virginis.

(1) Ce nom est encore celui d'une famille actuelle de Barby, avec la même orthographe. — (2) Le rescrit de l'empereur Adrien avait eu pour but, comme le sénatus-consulte Velleien, de restituer les femmes mariées contre leurs obligations contractées pour autrui.

(*Archives de Reims, Cartulaire A de Saint-Remy, p. 439, document trancrit comme les suivants, grâce à l'aide obligeante de M. Louis Demaison, archiviste-paléographe*).

§ 2.

Carta de quibusdam censibus et redditibus in territorio de Sorbonno et Gersonno et Regiteste, et in fine carte de quibusdam censibus apud Retest (1261).

Magister Guillelmus de Caturco, officialis curie domini Octoboni cardinalis, remensis archidiaconi, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod coram fideli curie domini archidiaconi Remensis clerico ad hoc spetialiter deputato, propter hoc personaliter constituti Odardus de Regiteste clericus et Balduinus fratres, vendiderunt et se vendidisse recognoverunt priori beate Marie Regitestensis, omnes census quos habebant seu habere poterant vel debebant in territoriis de Sorbonno, de Gersonno et de Regiteste, cum emendis et injuriis factis totoque dominio, necnon et quicquid juris habebant seu habere poterant vel debebant in dictis

Digitized by Google

censibus seu in terris a quibus dicti census movebantur et moventur, quiete et pacifice in perpetuum possidendos, recipiendos et tenendos, et hoc precio videlicet precio centum solidorum Parisiensium, de quibus recognoverunt dicti Odardus et Balduinus creantum suum a dicto priore integriter habuisse in pecunia sibi tradita, deliberata et soluta ; promittentes dicti Odardus et Balduinus fide prestita corporali quod contra hujusmodi venditionem per se, vel per alium non venient seu venire facient in futurum ; hanc autem venditionem laudavit et approbavit Maria, uxor predicti Odardi, spontanea non coacta ; renuntiantes expresse Odardus et Balduinus et Maria predicti exceptioni lesionis, fraudis, doli mali, exceptioni deceptionis ultra medietatem justi pretii, exceptioni pecunie non tradite, non deliberate, non solute, omnique juris auxilio tam canonico quam civili et omnibus aliis exceptionibus et deffensionibus que sibi competenter seu competere possent ad elidendum presens instrumentum. Dictus vero prior supradictos Odardum et Balduinum fratres ab omnibus censibus in quibus tenebantur eidem tam in denariis quam placentis (1), quam in gallinis et in rebus aliis, usque ad presentium confectionem quitavit et se quitasse recognovit, preter sex denarios singulis annis censuales, in quibus dictus Odardus tenetur dicto priori pro medietate domus sue site apud Regitestem in vico qui dicitur *de Vigny* (2), sicut idem Odardus recognovit, et preter duos denarios in quibus idem Odardus recognovit se teneri dicto priori pro quodam orto suo sito juxta Viridarium monachorum singulis annis censuales, et preter tres denarios singulis annis censuales in quibus Balduinus predictus se predicto priori teneri recognovit pro tribus petiis terre sitis in illis locis qui dicuntur *a la Maliere*, *a la Falise* (3) et *au Chaito*. Promittentes sub dicta fidei datione predicti Odardus et Balduinus fratres quod contra omnes juri et legi parere volentes, dicto priori proinde legitimam portabunt garandiam. Ad hec autem firmiter tenenda et inviolabiliter observanda se et suos successores obligarunt et juridictioni curie domini archidyaconi remensis supposuerunt. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillo curie domini archidiaconi remensis, ad instantiam et requisitionem dictarum, fecimus sigillari. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo, feria secunda post dominicam qua cantatur *Esto mihi*.

(1) Galettes, gâteaux. — (2) Nom actuel d'une rue de Rethel *rue d'Evigny*. — (3) *La Falaise*, non actuel d'une rue de Rethel.

(*Archives de Reims, Cartulaire A de Saint-Remy*, p. 445).

Digitized by Google

§ 3.

Carta quod Guido de Macherommainil dedit plurimos redditus quos habebat in villa de Gerson, pro XII modiis et dimidii avene annui redditus percipiendis in terragiis et redditibus de Novion. (Mars 1264).

Officiales sedis metropolitane Remensis vacantis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod Guido de *Macheronmaisnil* (1), armiger, filius domini Guidonis militis de dicto *Macheronmaisnil*, coram Gossvino de Regiteste, clerico fideli curie Remensis ad hoc spetialiter deputato et vocato, in escambium seu permutationem dedit et concessit prioratui beate Marie de Registeste, pro duodecim modiis et dimidio avene annui redditus, ad mensuram Registestensem, a dicto Guidone in terragiis et redditibus de *Novion*, ad dictum prioratum pertinentibus annuatim percipiendis, bladum et denarios que habebat et percipiebat dictus Guido in villa de *Gerson*, ratione salvamenti (2), videlicet tres minas avene et duos denarios et obolum in quolibet foco dicte ville de *Gerson* singulis annis in festo beati Remigii in capite octobris persolvenda, et denarios censuales quos debebant dicto Guidoni inferius notato, de pratis et terris quos ab ipso tenebant, sub annuo censu, in festo beati Remigii in capite octobris persolvendos, videlicet : Bela relicta Lamfridi, septem denarios uno turonensi minus, de pratis suis que habet *en Noielle* (3) ; Helota *de Haises*, unum turonensem de eadem tenura ; Dota filia Helote, duos denarios de pratis suis, sitis in eodem loco ; Mainsendis relicta Raouleti (4), sex denarios de terra quam habet juxta terram Aubeleti ; relicta Terrici *Nortant* et Alardus frater ejus, duos denarios et obolum de pratis suis sitis juxta Hayricum Furnarium (5) ; Odelina relicta Ponceti, tres obolos de prato suo sito juxta Raulinum Messarium (6) et Terricum ; Poncardus dictus *Chardeniers*, sex denarios de terris suis sitis juxta Alardum Paumarium (7) ; Perresonnus filius Iohannis dicti *Lecotot*, unum obolum de prato suo sito juxta dictum Palmarium et Gerardum dictum *Galen* ; Johannes dictus *Hachete*, tres denarios de prato suo sito juxta Hairicum dictum *Lescohier* ; Ponceletus filius prevosti de Barbeio, octo denarios de tenura sua sita juxta Aubeletum et Alardum Palmarium ; addidit insuper dictus Guiotus huic permutationi, dedit et concessit predicto prioratui in perpetuum possidendum et habendum, ut supradictum est, bladum quod debent inferius nominati eidem, annuatim in festo beati Remigii in capite octobris persolvendum, de terris quas tenebant ab eodem videlicet : Aubeletus de Barbeio, quatuor sextarios de terris suis juxta Ponceletum filium prevosti de

Digitized by Google

Barbeio et una parte ex Coletum Rousseletum ex altera parte, et unum sextarium de terra sua sita juxta *Le cocot* supra Axonam; Bela relicta Lamfredi, Perrotus filius ejus et Aelidis relicta Oudardi de Pratis, quatuor sextarios de pratis suis sitis juxta culturam monachorum; Emmelota relicta Terrici *Lescohier*, et liberi Raulini, quinque quartellos de terra sua sita juxta re'ictam Lamfridi; Henricus Lathomus (8), de Barbeio, unum quartellum de terra sua sita juxta vadum Axone; Robinetus *des Haises*, unum quartellum de terra sua sita juxta Hairicum Lathomum; Jehanninus filius Iaquemini de *Gerson*, unum quartellum et dimidium de terra sua sita juxta Robinetum; Poncardus dictus Rex, unum quartellum de terra sua sita juxta Palmarium; Johannes filius Renaudardi, unum quartellum de terra sua sita juxta dictos Regem et Palmarium; Emmelina soror Hondouini *Maugart*, duos quartellos et dimidium de terra sua sita juxta Hairicum Furnarium; Hairicus Furnarius, tres quartellos de terra sua sita juxta relictam *Nortant* et Mainsendim *de Barbi*; Raulinus Messarius, tres quartellos de terra sua sita juxta Hairicum Furnarium, et sex quartellos de terra sua sita juxta Aubeletum *de Barby*; Robeletus, tres quartellos de terra sua sita juxta Raulinum Messarium; Dyota relicta Couteri Lathomi, tres quartellos de terra sua sita juxta Robeletum; Oudelina relicta Ponceti, unum quartellum de terra sua sita juxta Raulinum Messarium; Perressonnus filius Johannis *Cocot*, duos quartellos de terra sua sita juxta Alardum Palmarium et Gerardum *Gaillon*; Oudinus *Maugars*, tres quartellos de terra sua sita juxta *la Hachete*; Johannes dictus *Hachete* (9), tres quartellos de terra sua sita juxta Houdouinum, Jeholetus filius *Lessoret* (10), unum quartellum avene de terra sua sita juxta pratum Renaudeti, sive plena sit sive vacua, annuatim persolvendum. Et de omnibus pratis et terris predictis si vendantur, debetur domino de duodenaria qualibet denarius, et si ex escheantia proveniant heredibus quoquomodo proveniant, pro requesta tantumdem debent domino bladi quantum seminari potest in eisdem, et de hiis terris cum excoluntur tantumdem bladi et de eodem et tali, domino debetur quantum seminatur in eisdem, et hoc per juramentum cultorum eorumdem reddi debet. Et si non fuerint culte tempore quo debent excoli, pro quolibet jornali debentur domino quatuor denarii annuatim; et hec terre omnes site sunt in pratella de *Gerson* et sunt de tenura que dicitur esse de terris de *Nantuel* (11). Omnia autem premissa, tam avenam quam denarios, que debentur pro quolibet foco a mansionariis de *Gerson*, tam denarios censuales qui debentur a possessoribus terrarum et pratorum predictorum, quam bladum et denarios que debentur ex terris de Nantolio, cum omnibus coustumis et exitibus que ex premissis omnibus solvi debent, recognoverunt dicti focarii et

Digitized by Google

mansionarii de *Gerson*, dicti debitores denariorum censualium predictorum, dicti debitores et redditores bladi et denariorum de terris que dicuntur de tenura terrarum de Nantolio, se teneri dicto Guioto et ad petitionem dicti Guioti obligaverunt et astrinxerunt, coram dicto clerico, super hiis se teneri priori prioratus Regitestensis in omnibus et per omnia, sicut dicto Guioto tenebantur, et promiseruntse de bere et se reddituros premissa priori dicti prioratus. Ita quod super hiis dicto Guioto de cetero nullatenus respondebunt, sed priori dicti prioratus tantummodo tenebuntur obligati. Omnia autem que in dictis terris, pratis, denariis censualibus et blado ex eis provenientibus percipiebat dictus Guido, et quecunque habebat et habere poterat in eisdem et ratione eorumdem, cum banno et dominio et justicia, ab onni servitio, servitute et exactione qualibet quita et libera ; avenam vero et denarios salvamenti de Gersonno cum omnibus que habebat et habere poterat ratione salvamenti in quolibet foco mansionariorum de Gersonno, tanquam allodium suum proprium recognovit dictus Guiotus, coram dicto clerico fideli curie ad hoc spetialiter vocato, in escambium seu permutationem et recompensationem se dedisse et concessisse, dedit et concessit priori beate Marie Regitestensis in perpetuum habenda et obtinenda pro supradictis duodecim modiis avene et dimidio ad mensuram Regitestensem, dicto Guioto vel ejus mandato a priore dicti prioratus vel ejus mandato vel maiore in villa de *Novion* de terragiis et redditibus ipsius prioratus dicte ville singulis annis in crastino beati Andree deliberandis et tradendis. Quod bladum dictus Guiotus reaccepit a dicto prioratu Regitestensi sub duobus denariis censualibus in receptione dicti bladi annuatim dicto priori vel ejus mandato vel majori ab eodem Guioto vel ejus mandato persolvendis, et si non solverentur ad diem, bladum sequentis anni arrestaretur, donec dicti duo denarii solverentur et nulla alia emenda exinde redderetur ; si autem dictum bladum vel in toto vel in parte extraneo alii quam heredibus venderetur, qui dictum bladum ratione proximitatis retinere non posset, dictus prior omnibus extraneis preferretur et dictum bladum venditum eodem pretio pro quo venditum esset pre omnibus aliis extraneis rehaberet si vellet. De hiis omnibus et singulis firmiter adimplendis et inviolabiliter observandis, dictus Guiotus et Ysabella ejus uxor, spontanei, non coacti, fidem prestiterunt corporalem sub fidei religione, promittentes quod contra premissa vel aliquod de premissis per se, vel per alios non venient in futurum, neque in eis aliquid ratione dotis, vel alia quacumque de causa, de cetero reclamabunt, vel facient reclamari, sed adversus omnes juri et legi parere volentes, legitimam dictus Guiotus exinde portabit garandiam. Et pro hiis omnibus et singulis firmiter tenendis, garandizandis et adimplendis, obligavit dicto priori prioratus Regitestensis,

Digitized by Google

omnia bona sua mobilia et immobilia, presentia et futura quecunque et ubicunque poterunt inveniri, et ad eadem dictum priorem assignavit ; renuntiantes expresse tam dictus Guiotus quam dicta Ysabella ejus uxor, sub dicta fidei datione, beneficio quod minoribus competit, beneficio in integrum restitutionis, exceptioni doli mali, deceptioni ultra medietatem justi pretii, omni juris auxilio tam canonici quam civilis et omnibus aliis exceptionibus que sibi possent competere et prodesse in quocunque juditio tam de jure quam de facto et dicto prioratui obesse ad elidendum premissa vel aliquod premissorum. Hec autem escambium et permutationem et omnia premissa laudaverunt et approbaverunt et in hoc expresse fide data consenserunt Galcherus et Iofridus, fratres ejusdem Guioti. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quarto, mense marcio, feria quarta post *Letare Jherusalem*.

(1) *Machéroménil*, vge du c^on^ de Novion-Porcien. Guy cédait au prieur de Rethel ses droits sur Gerson, en échange de redevances plus à sa portée. — (2) Le droit de *sauvement* ou *vingtain* était dû par les habitants d'un village à un seigneur qui se chargeait de leur défense. — (3) *La Noelle* ou *Les Noelles* en 1505, prairie au bord de l'Aisne à la limite des terroirs de Gerson et d'Acy. — (4) Veuve de Raoul. — (5) Le *Fournier*, celui qui loue son four. — (6) Le *Messier*, garde des moissons. — (7) Le *Paûmier*, celui qui tient un jeu de paûme. — (8) Le *Carrier*, le tailleur de pierres. — (9) *Hachette*, nom très-fréquent dans le Rethélois, d'où provient la famille du libraire parisien. — (10) *Essoriller*, couper les oreilles. — (11) *Nanteuil-sur-Aisne*, village situé en face de Gerson de l'autre côté de la rivière.

(*Archives de Reims, Cartulaire A de Saint-Remy*, p. 440).

Digitized by Google

III

Etat du domaine de Gerson en 1411 et en 1549, avec la liste de ses habitants en 1541.

(*Extraits des Archives de Reims.*)

§ 1.

ÉTAT DU REVENU DU PRIEURÉ DE RETHEL (1411).

(*Extrait sur Gerson et Bourgeron*)

Le 25me jour de Mars 1411

S'ensuit la déclaration de la temporalité de la prioré nostre dame de Rethel a cause de nostre crosse et dignité abatialle, et est icelluy prioré de tres long et ancien temps annexé et uny a icelle nostre crosse :

Et premier le corps de leglise du priouré qui est notable et trés ancienne. . . . . .

. . . . . .

GERSON

Ierson. Item la seigneurrie et justice haulte, moienne et basse de la ville de Jerson lez ledict Rethel, en laquelle y a maieur, eschevins et autre officiers en justice qui ont cognoissance de toutes les causes, cas et procès qui adviennent tant en ladicte ville et aussy au lieu du priouré de Rethel et es certins (lieux) dicelluy cy dessus déclarés comme au lieu de Bretoncourt et aussy de la cense de Bourgeron dont cy après sera parlé, la seigneurie totale lesquelz lieu appartiennent audict priouré, laquelle mairie, ensemble les amandes et adventures peuvent valoir par an montant et vallant environ la somme de quarante solz parisis ;

Item une grand vielle maison, grange, cense (?), lieu et pourpris séant et estans audict Gerson avecq plusieurs et grand nombre de terre arrables, ensemble certaines quantité de prez appartenans et appendans de toute ancienneté à la dicte maison, et sans laquelle rend et vault de louage par an sept muids et demy de grains moictié froument et avoine sur quoy fault retenir la dicte maison et cense ;

Item le four de ladicte ville duquel les habitans dudict lieu sont tenus cuire leur paste à peine de LX s. parisis damande pour chascune fois, lequel puet valoir de louaige par an environ XIIII s. parisis ;

Item certains drois d'estraiges qui se prennent chacune an sur les

Digitized by Google

héritaiges du lieu et qui peulent monter environ quatre muids de grains, cest asscavoir par moitié froument et avoine ;

Item certaine cens dargent qui se prennent et livrent à certains jours en lan sur certaines maisons, masures et heritaiges dudict Jerson, qui ensemble peuvent monter à environ trente deux solz parisis ;

Item sont illecques deues certaines pouilles qui se lèvent et prennent sur aucunes maisons et masures estant audict lieu, qui ensemble peuvent monter à environ de quatre vingt à cent poulles par an ;

Item y a ou teroir du lieu plusieurs terres arrables redevables de rente de grains lesquelle peuvent par an valoir et monter à environ trois muids de grains mesure du lieu ;

Item tous les habitants dudict Jerson qui (ont) fourneaulx en leurs maisons et cheminée faisans feu et fumier, à cause de ce doit chacun habitans au jour sainct Martin d'iver six quartel d'avoine qui peulent prétendre monter et valoir deux muids avoine ;

Item à cause d'icelluy nostre prioure nous appartient et est deue une taille de dix livres parisis par les bourgeois et habitans du lieu, chacun an au jour sainct Remy d'octobre, et se fault de paier y a audict jour, iceulx habitans de la en avant et pour chacun jour qu'ils seront deffaillans de ce avoir satisfaict doivent enchent en amande de cinq solz parisis, laquelle taille leur a esté et est pour certain temps advenue et de grace modérée à trente deux solz parisis pour an, pour regard de la povreté desdict habitans, au petit nombre qu'ils sont et aux charges qu'ils ont à supporter ;

BOURGERON

Item la maison, grange et estable, cense, lieu et pourpris de Bourgeron, appartenant en tout droit de seigneur et..... audict prioure, laquelle maison est environné et enclose de fossé avecq plusieurs terres arrables, coustures et pièce de pré appendens et appartenans de tout temps à icelle cense seront lesquelles chose sont baillées à ferme et louaige, et par an valent à croix et à descroix environ trois muids de grain, sur quoi fault entretenir ladicte maison, cense et appartenance ;

Item assez près dudict Bourgeron avons un petit molins à choisel que chacun an ne peult moldre que environ deux mois en temps d'iver, avecq trois petit estangs descendans l'un de l'autre, que de présent sont en ruine, et aussi une pièce de terre illecq assise contenant environ six quartel et peuvent valoir par an quarante quatre solz parisis.

. . . . . .

(Archives de Reims, Fonds Saint-Remy, Prieuré de Rethel, Pièce n° 1 de la Liasse 182, Renseignements).

Digitized by Google

§ 2.

ÉTAT DES DÉPENDANCES DU PRIEURÉ DE RETHEL EN L'ANNÉE 1519.

(Extrait relatif à Gerson et Bourgeron)

. . . . . .

GERSON

La terre et signeurye de Gerson avec la justice haulte, moyenne et basse dudict lieu où ils ont un mayeur, eschevins, sergens et autres officiers pour l'exercice d'ycelle justice et plusieurs beaulx droicts et revenus cy après déclaré :

La mairye dudit lieu de Gerson avec les amendes et autres droicts à la dicte mairie quy est baillié à ferme et rend par an la somme de. . . . . v l. v s.

Ensemble les dixmes dudit lieu délivré ce jour ensemble à Vuiaut Hachette, Charles Camatra, Jehan Giot,.... Houssart et à Valentin Guérin.

Item au village dudit Gerson il y a une maison, cense, grange, estables et jardins avec six vingts jours de terre préz et pasturaige ou environ à quatre vingtz verges pour jour, quy rend de louage par an,

froment. . . . . IIII^{xx}X septiers.
avoine . . . . . IIII^{xx}X —

Item audict Gerson la somme de sept livres dix sols tournois de rente quy se cueille sur les habitans dudit Gerson ès jour saint Remy doctobre et Noel pour certain droit appelée la taille de laiz, des assises et des vaches . . . . . VII l. X sols.

Item audict Gerson aucuns cens et surcens et rente tant en deniers comme en grains sur plusieurs personnes et héritages dudict lieu quy se paient ès jour de Noel et saint Jehan assavoire en deniers III l. II s. VI d.

froment. . . . . XVIII septiers.
avoine, ... XVIII —

Item audict Gerson un droict de reddevance d'avoine sur et chacun habitans dudict Gerson pour leurs cheminées et mesnaiges entend (?) appelée l'avoine Nicart (?) qui se paye par chascun an au jour saint Martin d'iver et moiennant (?) la quantité de. . XXXI septiers 11 q.

Item une autre cense appelé Bergeron consistant maison, grange, estable, jardin, lieu et pourpris comme elle se comporte avec deux cens vingt quatre jours, tant terres que prez que pastures, à

Digitized by Google

quatre vingtz verges pour jour, qui est baillié à louage par an en deniers la somme de IX livres tournois.

froment. . . . . VII xx IIII septiers.
avoine . . . . . VII xx IIII —
mesure de Rethel.

Délivré à 400 livres à Nicolas Petit, laboureur dudict lieu.

(*Archives de Reims, Fonds Saint-Remy, Prieuré de Rethel, Pèce nº 1 de la Liasse 182, Renseignements*).

§ 3.

LISTE DES HABITANTS DE GERSON EN 1541

Extraite du *Compte trôisième de la recepte du priouré de Rethel que rend Damp Nicol Jacquinet commis a ladite recepte pour l'an V°XL* ung.

. . . . . .

GÉRSSON, Mairie

de Jehan le Bien qui l'a tenu ceste année de trois la derniere parmy, payant au jour sainct Remy chef d'octobre. . . . C s. tournois

de la taille des laiz, bourgeois dudict Gersson, appelé les Assises, lesquels sont reddevables tous les ans au priouré de Rethel de la somme de dix livres tournois, pour laquelle taille monseigneur le Reverendissime leur a amoderé pour dix ans a cinquante sols tournois, pour ce icy . . . . . L sols tour.

de la taille des vaches, appellé les Pastures dudit Gerson, pour laquelle les habitans dudict Gersson doibvent par chacun an au pryeur de Rethel au jour sainct Martin d'yver, cy. . . . . C s. tour.

. . . . . .

L'AVOINE NIGART

Des habitans dudict Gerson qui doibvent chascun an, au jour sainct Martin d'yver, pour leur cheminées chascuns habitans six quartelz avoyne.

Ordre soit rapporté la déclaracion des ayans cheminées signée du greffier ou mayeur :

Jehan Laibaltreau le jeune doibt. . . . III q^tlz avoine.
La vefve Jehan le veulx doibt . . . . . III q^tlz avoine.
Jesson Lanthenois. . . . . VI q^tlz avoine.
La vefve Collesson Tarzy. . . . . III q^tlz avoine.
Gobert Perinet doibt. . . . . VI q^tlz avoine.

Digitized by Google

La vefve Pesson Petit. . . . . III q^tlz avoine.
Jehan Mollinot doibt. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Le Vieulx. . . . . VI q^tlz avoine.
Thyebault Glajot. . . . . VI q^tlz avoine.
Poncelet Le vieulx. . . . . VI q^tlz avoine.
Henry Havet. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Baudet. . . . . VI q^tlz avoine.
La vefve Regnault Guillaume doibt. . . III q^tlz avoine.
Guillemin Guillaume. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Bennart. . . . . VI q^tlz avoine.
La veufve Jehan Petit. . . . . III q^tlz avoine.
Loys Le vieulx. . . . . VI q^tlz avoine.
Robin Petit. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Le vieulx, dict Mareschal. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan de Morille. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Julyart. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehannin Tarny. . . . . VI q^tlz avoine.
Loys le Tonn llier. . . . . VI q^tlz avoine.
Addenet filz de Regnault Guillaume. . . III q^tlz avoine.
Pierre Germain. . . . . VI q^tlz avoine.
Thomas Lanthenois. . . . . VI q^tlz avoine.
Gillet Perard. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Petit dict Marcan. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Havet. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Garin. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Tarzy, dit Magnien. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Tarzy, dit Persineau. . . . . VI q^tlz avoine.
Remy Le vieulx. . . . . VI q^tlz avoine.
Husson Glajot. . . . . VI q^tlz avoine.
Rasset Guillaume. . . . . VI q^tlz avoine.
Jehan Picart. . . . . VI q^tlz avoine.

des habitants dudict Gersson qui doibvent par chascun an au jour sainct Symon la quantité de dix huit septiers avoine comme en l'article de fromment, XVIII septiers avoine.

. . . . . .

(*Registre pet. in-4°. couvert en parchemin, Archives de la Marne, à Reims, F. Saint-Remy, Prieuré de Rethel, n° 3 de la Liasse 182, vers la fin, f° non coté.*)

Digitized by Google

IV

Charte de la fondation de la chapelle de Saint-Martin à Gerson en 1317, extraite du cartulaire de Saint-Remy.

CARTA DE FUNDATIONE ET AMORTIZATIONE CUJUSDAM CAPELLE IN VILLA DE GERSONNO (1317).

Universis presentes litteras inspecturis Officiales Remenses in Domino salutem. Cum Petrus dictus de Roma et Emmelota ejus uxor de Gersonno sepius ac sepissime frequentare cupientes apud capellam sancti Martini de Gersonno, in qua capella nulla per annum nisi bis et forte minus et adhuc de gratia celebrantur et celebrari consueverunt sacramenta ecclesiastica, proponerent et intenderent, ut dicebant, ob devotionem quam habebant et habuerant apud dictam capellam, de bonis suis subvenire quam plurimis ad opus cujusdam capellanie perpetue in eadem capella fundande, et ut constitueretur in dicta capellania deserviendam (*sic*) quidam perpetuus capellanus qui in dicta capella singulis septimanis perpetuo celebrare divina ter saltem in qualibet septimana teneatur vel celebrari facere competenter, et ut mediante redditu in dicta capellania perpetua deservienda assignato seu assignando luminare competens, ornamenta, missale, calicem et alia necessaria in missarum celebrationibus lampademque unam singulis noctibus ardentem in dicta capella, deliberare et administrare seu deliberari et administrari facere suis propriis sumptibus et expensis teneatur dictus capellanus, etiam ad finem quod prima presentatio dicte capellanie ad ipsos conjuges pertineret, licet dicta capella sub presentatione religiosi viri abbatis monasterii sancti Remigii remensis sit fundata et deinde ad dictum dominum abbatem monasterii sancti Remigii remensis perpetuo remaneret et pertineret presentatio capellanie; et hec predicta religioso viro domino Rogero, permissione divina monasterii sancti Remigii Remensis abbati, ostensa, declarata et exposita secundum spem et voluntatem conjugum predictorum et prout superius declaratur, fuissent ut idem dominus abbas, antequam dicti conjuges se a possessione bonorum suorum amoverent propter promissa in premissis faciendis, se consentiret et faceret consentire conventum suum, cum dicta capella in terra, juris-

Digitized by Google

dictione, presentatione, districti et potestate dictorum abbatis et conventus omnino sit constructa, et dictam capellaniam admortizarent perpetuam, in quantum ad eos potest et debet pertinere, ipsorum religiosorum suique prioratus de Regiteste ac parrochialis ecclesie de *Barbi* et aliorum quorumcumque juribus undique salvis; Noverint universi quod coram Colino de Gersonno, clerico fideli curie Remensis, notario jurato ad hoc leputato et vocato, propter hoc personaliter constituti, anno Domini millesimo trecentesimo decimo septimo, feria quinta ante festum apostolorum Philippi et Jacobi, predictus dominus abbas monasterii sancti Remigii Remensis totusque conventus ejusdem monasterii in pleno capitulo suo congregati, attendentes bonam voluntatem dictorum conjugum, et quod bono modo nituntur premissa facere, ob hoc dictam capellaniam perpetuam in dicta capella fundari et institui voluerunt et in premissis peragendis omnibus et singulis auctoritatem suam interposuerunt pariter et assensum, et dictam capellaniam in quantum adipsos pertinere potest et debet sub modo et forma inferius declaratis et non alias admortizaverunt, promittentes bona fide quod contra hec seu eorum aliqua non venient in futurum nec venire procurabunt quibuscumque rationibus sive causis. Et postmodum hiis sic actis et anno predicto, feria quarta ante Penthecosten, coram predicto fideli clerico ad hoc deputato, misso et vocato, propter hoc personaliter constituti, prenominati conjuges, ob omnes causas superius declaratas nec non pro Deo et in puram ac perpetuam elemosinam, dederunt, contulerunt, cesserunt et concesserunt ac se dedisse contulisse, cessisse et concessisse bene et legitime recognoverunt, et quilibet eorum in solidum, ad opus fundationis dicte capellanie perpetue, donatione irrevocabili facta inter vivos et sine spe revocandi, cuicumque capellano instituto seu instituendo de cetero in dicta capellania tam ab ipsis conjugibus quam a domino abbate monasterii sancti Remigii Remensis, bona hereditagia infrascripta, que dicti conjuges dicebant se habere in villa et territorio de Gersonno et locis inferius declaratis : scilicet, quandam domum cum ejus appenditiis et pertinentiis, sitam in villa de Gersonno, inter domum Johannis dicti *Culot* ex una parte et domum Maressonne, filie Renaudi et ejus filie ex altera parte, quitam et liberam ab omni jugo et onere servitutis, exceptis quatuor denariis parisiensibus cum una gallina ad festum beati Remigii in capite Octobris, una focassia (1) valoris trium denariorum parisiensium, una gallina et uno denario desupra dictam focassiam ad festum Nativitatis Domini, et una alia gallina ad Penthecosten, solvendis singulis annis priori de Regiteste prout consuetum est in villa de Gersonno; *Item* quandam petiam terre arabilis continentem ut dicitur, quinque quartellos, sitam juxta boscum inter terram Petri dicti *Herode* ex una parte et terram Gilbini liberorum quondam ex altera, cum onere terragiorum sancti Martini; *Item*

Digitized by Google

quandam aliam petiam terre continentem quatuor jornalia sitam in loco qui dicitur *inter duas vaudas*, inter terram Poncardi Majoris de *Barbi* ex una parte et masuras ex altera, que petia terre debet terragium priori de Regiteste, exceptis tribus quartellis terre cum dimidio dicte petie qui sunt quitti ab omni jugo et onere servitutis, excepto uno obolo parisiensi solvendo singulis annis apud Gersonnum dicto priori in festo beati Remigii in capite octobris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem tres quartellos, sitam in loco qui dicitur *a la Soreingne* inter terram Johannis dicti Matricularii (2) de *Barbi* ex una parte et terram filie Hueti ex altera, quitam et liberam ab omni jugo et onere servitutis, excepta tertia parte dicte terre, que tertia pars versus viam debet terragium et residuum dicte petie terre singulis annis est obligatum dicto priori in una pepigena (3) solvenda prout consuetum est ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem sex quartellos sitam in loco qui dicitur *en Retonchamp* (4), inter terram Marie filie Renaudi dicti de Puteo ex una parte et tournerias (5) ex altera, cum onere unius oboli parisiensis solvendi singulis annis dicto priori apud Gersonnum in f sto beati Remigii in capite Octobris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem quinque quartellos cum dimidio, sitam in loco predicto inter terram filie Gilbini ex una parte et terram Rose de Nantholio ex altera, cum onere unius denarii parisiensis singulis annis dicto priori debiti ad diem festum beati Remigii ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem tres quartellos sitam in dicto loco *en Retonchamp*, inter terram Pontie filie Majoris de *Barbi* ex una parte et tournerias ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem tres quartellos sitam in dicto loco inter terram Robineti dicti *Hachotte* ex una parte et tournerias ex altera, cum onere unius denarii debiti dicto priori ad festum beati Remigii, ut est dictum; *Item* quandam aliam petiam terre continentem duo jornalia, sitam in loco qui dicitur *en Hazemont*, inter terram Constantii dicti *Mailot* ex una parte et terram dictorum conjugum ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem tria jornalia sitam in loco qui dicitur *A la bonne Vauzolle*, inter terram Robini filii Amandi ex una parte et terram Henrici dicti *Paumier de Bretoncourt* (6), armigeri, ex altera cum onere terragiorum prioris ; *Item*, quandam aliam petiam terre continentem unum journale, sitam in loco qui dicitur *A la bonne Vauzelle* inter terram Oudardi de *Aussoncia* (7) ex una parte et terram filie Johannis dicti *Haqueit* ex altera, cum onere terragiorum prioris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem sex quartellos, sitam in loco qui dicitur *In valle*, inter terram Symoneti ex una parte et terram Wieti ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem quindecim quartellos cum dimidio, sitam in loco qui dicitur *In valle*, inter ter-

Digitized by Google

ram predicti Symonneti ex una parte et terram Johannis Permentarii (8) ex altera, cum onere terragiorum prioris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, situm in loco qui dicitur *A la Roinse* inter terram Phelisie ex una parte et tournerias ex altera, cum onere terragiorum prioris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unam jornale, sitam in loco qui dicitur *A la Roinse* inter terram dicte Phelisie ex una parte et terram liberorum Raimmondi quondam ex altera, cum onere terragiorum prioris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem quinque quartellos, situm in dicto loco inter terram liberorum Raimmondi quondam ex una parte et terram liberorum Henrici quondam ex altera, cum onere terragiorum prioris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem novem quartellos, sitam in loco qui dicetur *Ad viam de bosco* inter dictam viam ex una parte et tournerias ex altera ad terragium prioris; *Item* quandam aliam petiam terre continentam unum jornale, sitam in loco qui dicitur *En Berenissart* (9), inter terram Johannis de *Verrin* ex una parte et terram liberorum Renaudi quondam de Puteo ex altera, ad terragium prioris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *En Coirelle*, inter terram Johannis Majoris ex una parte et terram Haimardi ex altera, cum onere sex scutellarum frumenti et sex scutellarum avene singulis annis in die Animarum solvendarum dicto priori apud Gersonnum; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *En Correlles*, inter terram Marie dicte de Valle ex una parte et terram liberorum Johannis quondam dicti *Haimet* ex altera, cum onere duodecim scutellarum bladi mediatim frumenti et mediatim avene reddendarum dicto priori singulis annis apud Regiteste, in festo beati Remigii in capite octobris, in prioratu de Regiteste; *Item* quandam aliam petiam terre continentem duos quartellos, sitam juxta stagnum seu vivarium prioris et juxta terram Johannis dicti *Picavet*, cum onere unius oboli debiti singulis annis apud Gersonnum dicto priori in festo beati Remigii in capite octobris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *A la Marsière*, inter terram Haimardi ex una parte et terram Johannis Majoris de Gersonno ex altera, cum onere duorum quartellorum et unius scutelle bladi mediatim frumenti et mediatim avene reddendorum dicto priori in dicto prioratu singulis annis in festo beatorum Symonis et Jude apostolorum; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *Juxta viam Castellanam*, inter terram Colini filii Ogeri ex una parte et terram liberorum Boivini quondam ex altera, ad terragium prioris; *Item* quandam aliam petiam terre continentum tria journalia et sex virgas terre sitam in loco qui dicitur *Eus Auches* (10), inter terram Colini filii Johannis Clerici quondam ex una parte et prata dicta de *Avigni* (11) ex altera ad terra-

Digitized by Google

gium prioris scilicet ad vicesimam gerbam ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem duos quartellos, sitam in loco qui dicitur *En la prée* (12), inter terram liberorum Henrici ex una parte et terram liberorum Raulini dicti Magni ex altera, ad terragium prioris ; *Item* quandam petiam noelle (13) continentem sex quartellos sitam in loco qui dicitur *En la prée*, inter noellam liberorum Colineti *Hachette* ex una parte et terram liberorum Garote ex altera, cum onere unius pepigene debite singulis annis dicto priori ad festum beati Remigii in capite Octobris et unius oboli Turonensis debiti singulis annis oleo ad sanctum Pascha (14) ; *Item* quandam petiam prati sitam in loco qui dicitur *Avigny*, inter pratum liberorum Raimmondi ex una parte et pratum Jacardi filii Hieberti ex altera, cum onere unius oboli debiti singulis annis dicto priori apud Gersonnum in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste ; *Item* quandam masuram (15) sitam in loco qui dicitur *Inter duas naudas* (16) inter pratum Ponceti dicti *Hachette* ex una parte et masuram Johannis Permentarii ex altera, cum onere unius denarii parisiensis debiti singulis annis dicto priori ad festum beati Remigii in vindemiis apud Gersonnum ; tenenda, possidenda et habenda omnia et singula bona, hereditagia supradicta a capellanis dicte capellanie tanquam sua, nomine et ratione dicte capellanie in perpetuum pleno jure, a die obitus ultimi decedentis conjugum predictorum, ad usus et consuetudines sub quibus teneri debent et consueverant ab antiquo : scilicet, sub censibus et redditibus in quibus sunt dicta bona annuatim obligata, ut dictum est ; Constituerunt etiam quoscumque capellanos dicte capellanie, nomine et ratione predictis, in rem suam quantum ad premissa pertinet procuratores, omne jus et omnem actionem quod et quam habebant et habere poterant et debebant quoquomodo in omnibus et singulis bonis supradictis in dictos capellanos nominibus quibus supra totaliter transferentes ex nunc, salvo hoc quod in dictis bonis omnibus et singulis retinent et retinuerunt dicti conjuges et quilibet eorum in solidum usumfructum suum quamdiu ipsi et quilibet eorum vixerint et vitam habebunt in corporibus suis naturalem, adhibitis tamen in hiis conditionibus et conventionibus infrascriptis, videlicet quod hiidem conjuges volunt et promiserunt quilibet eorum in solidum fide data deliberare et administrare seu deliberari et administrari facere sumptibus suis propriis, primo capellano quem de jure suo sibi retento in dicta capellania apposuerint seu instituerint, omnia et singula bene et sufficienter sicut ipsismet conjugibus vite necessaria et alia que oportuna fuerint in dicta capellania deservienda, quamdiu ipsi conjuges et quilibet ipsorum vitam habebunt in suis corporibus naturalem. Et si contingeret primum capellanum ante dictos conjuges seu eorum superstitem decedere et dominus abbas predictus alium capellanum in dicta capellania institueret, presentaret seu apponeret prout posset,

Digitized by Google

etiam dicti conjuges et quilibet eorum in solidum quamdiu viverent, ipsi capellano a dicto domino abbate in dicta capellania apposito vel instituto seu presentato, deliberarent et administrarent, deliberare et administrare tenerentur, et promiserunt fide data necessaria sua sicut supra, si placeret eidem capellano, si vero eidem capellano non placeret quod dicti conjuges ministrarent vel ex parte ipsorum conjugum seu eorum superstitis ministrarentur ipsi capellano necessaria sua, dicti conjuges et quilibet eorum in solidum redderent et solverent, reddere et solvere promiserunt fide data dicto capellano quolibet anno decem libras parisienses pro suis necessariis eidem ministrandis et post decessum superstitis conjugum predictorum omnia et singula bona supradicta ad dictam capellaniam et capellanum ejusdem qui pro tempore fuerit perpetuo remanebunt et omnino pertinebunt; voluerunt etiam et consenserunt in ipsa supradicta donatione conjuges supradicti quod primus capellanus et omnes ejus successores, antequam possessionem bonorum ad dictam capellaniam pertinentium habeant, domino abbati sancti Remigii qui pro tempore fuerit, faciant juramentum quod bona temporalia dicte capelle fideliter conservabunt. Promittentes dicti conjuges et quilibet eorum in solidum fide data quod contra donationem cessionem et collationem predictas et premissa vel aliqua premissorum, per se vel per alium seu alios non venient, nec venire procurabunt in futurum quibuscunque rationibus sive causis, sed premissa omnia et singula prout superius exprimuntur et prout tangunt ipsos conjuges et quemlibet eorum, firmiter tenebunt, totaliter adimplebunt et inviolabiliter observabunt in futurum, firmiter tenere, totaliter adimplere et inviolabiliter observare promiserunt sub modo et forma superius et inferius declaratis, se et quemlibet eorum in solidum nec non omnia bona sua mobilia et immobilia presentia et futura ubicunque existentia quoad hoc et propter hoc spetialiter obligantes; et in hiis omnibus et singulis et quantum pertinet ad premissa, dicti conjuges et quilibet eorum in solidum renuntiaverunt spetialiter et expresse sub dicta fide sua exceptioni premissorum omnium et singulorum bene et legitime, ut dictum est, non factorum; omni exceptioni doli mali, fraudis, lesionis, circonventionis et deceptionis cujuscunque, omni usui, consuetudini et statuto cujuslibet civitatis, castri, fori, opidi, ville, patrie et loci, omni juris et legis auxilio canonici et civilis, omni privilegio crucis indulto et in posterum indulgendo (17), omni juri et consuetudini dicenti generalem renuntiationem non valere et omnibus aliis exceptionibus, deffensionibus et allegationibus quibuscumque tam juris quam facti, per quas premissa vel aliqua premissorum impediri possent seu etiam adnullari, volentes quod tantum valeat hujusmodi renuntiatio generalis ac si esset spetialis et expressa in omni casu in quo requiritur et de quo necesse esset in istis presentibus litteris spetialem et

Digitized by Google

expressam fieri mentionem, et quod iste presentes littere in quolibet foro ecclesiastico et seculari fidem et probationem faciant pleniorem usu, statuto ac contraria consuetudine non obstantibus ; dictaque mulier auxilio juris senatus consulti Velleyani, exceptioni dotis, reportagii seu donationis sibi facte propter nuptias, renuntiavit ; que omnia et singula superius enarrata dicti conjuges donaverunt, contulerunt, cesserunt et concesserunt. Et dicti religiosi, abbas et conventus sancti Remigii Remensis laudaverunt, approbaverunt et admortizaverunt, salvo in omnibus jure parochialis ecclesie de *Barbi*, salvis etiam et retentis in possessionibus suprascriptis ac reservatis pro prioratu de Regiteste ad ipsos religiosos pertinente, censibus, terragiis, decimis et juridictione omni modo, que omnia ad dictum prioratum in dictis possessionibus nunc pertinent et dignoscuntur pertinere et pertinuisse ab antiquo, aliis etiam consuetudinibus et juribus salvis sicut dicti religiosi ea habuerunt in premissis ; et cum primam presentationem dicte capellanie penes se retinuerint, ut prefertur, conjuges memorati, iidem conjuges ob dilectionem et affectionem quas habebant et habuerant, ut dicebant, erga Johannem, clericum, filium Oudardi quondam carnificis de Gersonno (18), eidem Johanni predictam capellaniam cum juribus ejusdem et cum premissis unanimi consensu et assensu concesserunt, dederunt et contulerunt irrevocabiliter coram notario supradicto et se dedisse, concessisse bene et legitime recognoverunt, et in dicta capellania ipsum Johannem institui voluerunt capellanum fore perpetuum, salvis juribus predictis et aliis quibuscunque. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum anno et diebus supradictis.

(1) *Fouache*, *fouace*, sorte de pain fait de fleur de farine en forme de galette, cuit sous la cendre, au foyer (*focus*) — (2) Le *marguillier*, *marreglier*, *marlier*, celui qui tient le rôle, *matricula*, le registre de la paroisse. — (3) Picette, *minutæ monetæ species*, *moneta Pictavina*. (Du Cange). — (4) Lieudit actuel de *Retronchamp*, section du terroir de Barby. — (5) Les *Tournières* ou *Eptures*, terres cultivées dans un autre sens que celles qui y aboutissent. — (6) *Bertoncourt*, Vge du c^on^ de Rethel. — (7) *Aussonce*, Vge du c^on^ de Juniville. — (8) Le *Parmentier*, de *paramentarius*, *qui vestes parat*, le tailleur d'habits (Du Cange). — (9) Lieudit actuel de *Renichart*, terroir de Barby. — (10) Les *Auches*, lieu-dit actuel du terroir de Rethel. — (11) Les prés *Avigny*, *Viniacum*, *Vigny*. — (12) Aujourd'hui lieu-dit *La prée de Gerson*, terroir de Barby. — (13) *Noelle* est à Barby, synonyme de *prairie*. — (14) Obole tournoise due pour l'huile au saint jour de Pâques, redevance dont le sens nous est inconnu. — (15) *Masura pro Mansura*, est synonyme de *mansio*, *domus*, maison avec ses dépendances (*Du Cange*). — (16) *Entre deux*

Digitized by Google

naus. On appelle encore *naus* les sortes de gués où séjournent les eaux débordées de l'Aisne. Ce mot est synonyme de *Noue*, qui vient du bas-latin *Noa* et *Novium*. (LITTRÉ, *verbo* Noue, 1). — (17) Encore formulé, on le voit, au XIV^e^ siècle, le *Privilegium crucis* était le le privilège accordé aux croisés pour la conservation de leurs biens pendant leur absence. Pierre de Fontaines le motivait ainsi : « Del chevalier croisié.... s'est-il bien en la besoigne de tote crestienté, por quoi totes ses droitures li sont sauves... puisqu'il mut à aler el servise Dieu. » *Le Conseil de Pierre de Fontaines* par J. Marnier, in-8°, 1846, p. 167. *Glossaire de Du Cange*, au mot *Crucis privilegium*. — (18) Jean, clerc, fils de Oudard, jadis boucher de Gerson,

(*Archives de Reims, Cartulaire A de Saint-Remy, p. 541*).

Digitized by Google

V.

L'ABC des simples gens par Jean de Gerson et le Doctrinal aux simples gens par Guy de Roye

(*Textes français du commencement du* XV^e^ *siècle*).

TEXTES FRANÇAIS DE GERSON ET DE GUY DE ROYE POUR L'INSTRUCTION DES SIMPLES GENS.

Dans son ouvrage sur Gerson publié en 1843, M. Thomassy annonçait (p. 161) qu'il publierait bientôt à l'aide des manuscrits qu'il avait découverts, une *Collection des œuvres françaises du chancelier*. Ce projet n'a pas été réalisé, et les traités en langue vulgaire que composa en si grand nombre l'illustre docteur, restent inaccessibles aux chercheurs de province. Lorsque le catalogue complet des manuscrits de la Bibliothèque nationale aura paru, les recherches seront plus faciles, et permettront de restituer sinon en entier, du moins par fragments, l'œuvre populaire du fécond écrivain.

Tandis que Nicolas Oresme s'adressait aux *gens lays* de haute naissance, les livrets de Gerson destinés au menu peuple poursuivaient un but d'instruction purement religieuse et morale. Un type en a été révélé par M. Thomassy, qui a publié (p. 338 à 369) l'*Instruction sur la mort et passion de N-S.*, dédiée à l'une de ses sœurs. C'était le temps où les plus notables livres se *translatoient en françois* : « On a trouvé, disait Gerson lui-même, tant de diverses doctrines et sciences, que tout le monde est plein d'escriptures et de livres en latin et en françois et en plusieurs aultres langaiges, qui parlent moult subtilement des vices et des vertus. » Restreignant sa mission d'enseignement pour les *bonnes gens sans lettres* à un rôle de catéchiste, le chancelier se mit à son retour de Bruges à composer des opuscules pieux dont le titre seul est connu.

En attendant qu'un travail méthodique embrasse toutes les productions françaises de Gerson, j'ai transcrit ici l'*ABC des simples gens* d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; je le fais

Digitized by Google

suivre d'extraits empruntés à la Bibliothèque de Charleville, textes dont je dois les copies à l'obligeante érudition de M. le comte Olivier de Gourjault : le dépôt ardennais renferme quelques manuscrits des traités populaires de Gerson, qui proviennent des Chartreux du Mont-Dieu. (*Catalogue gén. des manuscrits des Bibl. publ. des départements*, in-4°, Imp. Nat., 1879, p. 669). En effet, on lit sur la 1re garde : *Hunc librum scripsit C. Henricus Vaghere monachus montis Dei ann. 1490.* Il y a une comparaison à établir entre le texte du *Pater* de la Bibliothèque nationale et celui de Charleville ; de même, ce dernier dépôt contient *Une manière de pryer especiallement pour simples gens*, qui n'est pas l'œuvre de Gerson, mais qui commente et étend son œuvre. (*Documenta pro devotis simplicibus, Op. Gers.* t. III. p. 605.)

Enfin pour compléter cet instructif ensemble, je le compare à une semblable composition toute rémoise, inspirée en 1403 à Gui de Roye, archevêque de Reims, par les efforts de Gerson : outre le prologue, j'en ai copié ce qui concerne les *cinq Sens* et les *Devoirs du mariage*. Le *Doctrinal aux simples gens* mériterait une étude spéciale, mais il se rattache directement à l'entreprise de vulgarisation tentée par le chancelier : sous le titre de *Doctrinal de Sapience*, ce *Doctrinal aux simples gens* a été imprimé avec additions assez nombreuses au texte du manuscrit de Reims. Il y en eut au XVe siècle, d'après le *Manuel du Libraire* (*Verbo* ROYE), quatorze éditions distinctes : celle de Jehan Jehannot et la veufve Jehan Trepperel, sans date, que possède la Bibliothèque de Reims, indique dans le prologue que ce livret a été composé pour *la cité et diocèse de Sens ;* ce qui s'explique par le passage de Gui de Roye sur ce siège de 1385 à 1390. Devenu archevêque de Reims (1390 à 1409), ce prélat érudit fit en 1403 un Doctrinal spécial à son nouveau diocèse, dont le manuscrit de Reims conserve le texte original.

Il est à noter que Gerson composa aussi un *Trésor de Sapience*, qui se trouve aux manuscrits de la Bibl. Nat., Fr. 7304, et dont le début est ainsi conçu : « Souverain roy de Paradis, quand je ramene en mon courage et ma memoire que tu est mon Dieu et que tu m'as crée par divine puissance, mon pouvre cueur tremble de la paour de ta justice... » Un traité analogue le *Miroir de bonne vie* (*Ibid.*, 7308) est dédié à ses frères : « Mes tres chiers freres, dit-il en commençant, nous sommes en ce monde fuians et passans nos jours comme umbre.... » Tous ces textes sont inédits et pourront donner lieu à d'utiles études sur notre langue et nos mœurs au XVe siècle.

Digitized by Google

I.

CY COMMENCE LA B. C. DES SIMPLES GENS PREMIEREMENT

Entendez vous petiz enffans filz et filles et vous autres simples gens ; je vous escripray votre a b c en françois qui est la patenostre laquelle Dieu fist de sa bouche et l'ave Maria que l'ange Gabriel annonça de sa propre bouche à la Vierge Marie et le Credo qui fu fait par les douze apostres qui contient les XII articles de nostre foy et les X commandemens et plusieurs autres poins de nostre religion crestienne lesquelz poins ont esté revelez de Dieu et monstrez certainement en la clere lumiere de vraie foy dedens les ames sainctes et devottes personnes, ausquelz on doit bien croire et quant a plus savoir je vous renvoie à l'examplaire des petiz enffans et au miroer de l'ame parlant des X commandemens et a la science de bien mourir et a l'examen de conscience et aux autres petiz traitiez.

LA PATENOSTRE CONTIENT VII PETICIONS

Nostre Pere qui es es cieulx soit sanctifié ton non, adviengne ton regne, soit ta volonté faicte en terre comme ou ciel, donne nous aujourdy nostre pain cotidian et nous pardonne nos meffaiz aussi comme nous pardonnons a noz meffaitteurs et ne nous lesse point cheoir en temptacion, mais nous delivre de mal, amen, amen.

SENSUIT L'AVE MARIA

Je te salue Marie plaine de grace, le Seigneur est avecques toy, Tu es benoitte entre les femmes et le fruit de ton ventre benoist, Jhesus, amen.

LE CREDO CONTIENT XII ARTICLES

Je croy en Dieu le pere tout puissant createur du ciel et de la terre et en Jhesucrist son filz un seul Dieu nostre Seigneur, qui a esté conceu du sainct Esprit et né de la Vierge Marie, qui a soufert sous Ponce Pilate et a esté crucifié, mort et ensevely et descendi es lieux d'enfer et le IIIme jour ressussita de mort, monta es cieulx et siet à la dextre Dieu le pere et d'illec vendra jugier les mors et les vifz. Je croy ou sainct Esperit et en saincte esglise catholique et en la communion des choses sainctes et la remission des peschiez et la resurrection de la char et la vie pardurable. Amen.

Digitized by Google

LES X COMMAMDEMENS DE LA LOY

Tu ne adoureras point les ydoles ne plusieurs Dieux, ni ne jureras le nom de Dieu en vain. Tu garderas les dimenches et les festes commandees... Tu honnoureras ton pere et ta mere. Tu ne seras murdrier, luxurieux ne larron. Tu ne porteras point faux tesmongnaige. Tu ne desireras point la femme ne les biens d'autruy. Les III vertus divines et IIII cardinales : Foy, Esperance, Charité, Prudence, Attrempance, Force et Justice.

LES VII DONS DU SAINCT ESPERIT.

Le Don de paour, de pitié, de science, de force, de conseil, d'entendement, de sapience. Les VII beatitudes : Povrete d'esperit, Debonnaireté, plain desir de Justice, misericorde, purté de cuer, paix et science. Les VII œuvres de miséricorde temporelz et corporelz : repaistre ceulx qui ont faing, abreuver ceulx qui ont soif, heberger les povres, vestir les nudz, visiter les malades, visiter les prisonniers et ensevelir les mors. Ieulx mesmes espirituelz, les ygnorans ensaignier, les deffaillans corrigier, les errans adrecier, les maulx d'autruy celer, les injures supporter, les consoler et pour les pécheurs prier.

LES VII SACREMENS

Batesme, Confirmation, Pénitence qui contient jeune aumosne et oroison. Le sacrement de l'autel. Les VII ordres, c'est assavoir, huissier, lecteur, exorciste, acolite, soubz diacre, diacre, prestre, mariage et ennoullement. Les VII douaires III en l'ame et IIII au corps : Vision de Dieu, clere dilection de Dieu, seurté d'ainsi estre tousjours, clarté, subtilité, agilité, impassibilité.

SENSUIT AUCUNES PAINES DES DAMPNÉS

Estre en lieu tres orible, tres puant et tres obscur. Estre en cruelx tourmens de feu et en froit sans repos. Estre batu des Deables et veoir leurs tres espoentables regars, Estre en la hayne de Dieu et de tous sains et saintes et les maugrouer et despiter. Estre en brez en criz et en hurlemens horribles en estraignant les dens. Estre en corps tous ardens en un tas plus ors et plus puans que charongne. Estre en continuelle mort sans povoir morir et avecques le ver mordant de conscience et trebuchier de mal en mal, de pechié en pechie sans fin et sans espoir.

(*Bibl. Nation., Mss., fs français, 1551, f° 7475*).

Digitized by Google

II

PROLOGUE D'UN TRAITÉ SUR LA MANIÈRE DE PRIER SPÉCIALE AUX SIMPLES GENS

Sensieut une maniere de pryer asses legiere et especiallement pour simples gens.

PROLUGUS

Pourtant que maistre Jehan Gerson demonstre ou traitiet quil fait, comment les simples gens se doibvent avoir en leur serviche et exercises espirituelz et comment on poet Dieu pryer sans ymages et ymaginacion sensibles et corporelles pour eviter grans maulx corporelz et espirituelz qui adviennent souvent a ceulx qui sarestent trop a faire meditacion daulcunes choses corporelles ou semblables as corporelles, la quelle maniere de Dieu pryer est touchiet ou devant dit trattier assez en general et non assez practiquie pour pluiseurs simples personnes ; pour tant sensieut cy apre une maniere plus clere comment ou puet pryer Dieu comme dit est sans ymages et similitude des choses corporelles. De la quelle chose meisme fait mencion ledit maistre Jehan de Gerson en plusieurs traities es quelz il parte dorison et la maniere de Dieu pryer ensaigne souffisamment. Et pour mieulx entendre ceste maniere de Dieu pryer, aulcune choses sont a noter : Et premierement vous deves scavoir que les gens qui servent Dieu, seculiers ou religieus ou reguliers, sont en trois differences ou estas. Car aulcuns sont commenchans, lez aultres pourfitans, les aultres parfais ; Et encore en ces III estas sont pluiseurs degres, car en lestat des commenchans aulcuns sont plus diligens et fervens que les aultres, et ainsi des estas des pourfitans et des parfais. Item Secondement fait a fait noter que en general ou troeve deux manieres de pryer Dieu et contempler. La premiere est selon lentendement et est quant la personne labeu re et meth (*sic*) paine davoir bonnes pensées et meditacions selonc lesquelles elle fait ses orisons a Dieu et aux benois sains, Comme sont meditacions de ses pechies et recordacion des paines denfer, de purgatoire, de la ioye et glore de paradis et des benois sains, des tribulations de ce monde..... ..

(*Bibl. de Charleville, n° 58 des manuscrits, traité IX*).

Digitized by Google

LE PATER DANS LES ŒUVRES DE GERSON A LA BIBLIOTHÈQUE DU CHARLEVILLE

Et sequitur pater noster in gallico.

Nostre pere qui es en ciel, ton nom soit sanctifyet, adviengne nous ton regne, Ta volenté soit faite ensi en terre comme ou ciel, Donne nous huy nostre pain cotidiain. Et nous pardonnes nous meffais ainsi comme nous pardonnons a nos meffaiteurs, Et ne nous laisse cheoir en temptacion, mais nous delivre de mal. Amen. Ainsi soit.

(*N° 58 des manuscrits, traité XVII, f° 129.*)

PROLOGUE DU TRAITÉ TRIPARTITE

Tertiam partem hujus tractatus tripertiti que docet scientiam bene moriendi

Gloire soit a Dieu en cuy nom et pour le salut des ames du simple peuple cristien, et pour eulx remonstrer en gros le tenement de notre foy et pour scavoir che que Dieu nous commande et deffent, est ordounée ceste briefve escripture pour le exposer a cheulx qui ne peullent oir souvent aultres sermons. Et contient ce present traittié XVIII chapitelz.

(*Même dépôt, même numéro, f° 70*).

III

LE DOCTRINAL AUX SIMPLES GENS (1403) PAR GUY DE ROYE ARCHEVÊQUE DE REIMS

Ce present livret en françois, qui est de trés grant prouffit et edificacion, est examinez et aprouvez par pluseurs maistres en divinité de Paris, a faire transcripre et copier tres reverent pere en Dieu, Guy de Roie, hunble arcevesque de Reins, pour le salut de son ame et des amez de tout son pueple, et par especial dez simples gens layes pour lez quelles le dit livret a esté especialement fait; Et a ordonné et commandé ledit Reverent père par grant devocion que en chascune paroche de la cité et diocese de Reins, il ait un tel livret et que le curés et chappellains dez dictes paroches en lisent chascun dimenche au prosme deux ou trois chapitres, se aucuns en vueillent oir; Et affin que lez curés et chappelains dessus dis soient plus devos et enclins a lire ou oir lire dudit livre au salut de leurs amez, Ledit tres reverent père en Dieu desirant le salut dez dictes amez et en

Digitized by Google

espérance que on prie pour luy, a donné et octroié a touz ceulx qui seront en estat de grace, qui de ce livret liront a autrui, XX jours de pardon, et a tous ceulx qui en oiront lire et pour eulx en liront et qui prieront pour ledit très révérent père en Dieu, X jours pour chascune fois, a tousjours perpetuelment ; et se il avient que aucuns face doubte daucunes choses contenuz ou dit livret, ou ne lez entendent mie bien, pour ce quil a esté fait briefment et grossement pour lez simples gens par ledit tres reverent pere en Dieu ou ses successeurs ou leur conseil, luy en sera donné declaracion et entendement soufissant que li voldra avoir.....

Et est compilez ce qui s'en suyt : Premierement dez articlez de la foy, — De Dieu amer, — Pour conforter en toutes tribulacions, — De amer son prochain, — De amer ses ennemis. — Dez œuvrez de miséricordes, — Dez X comendemens de la loy. — Des V sens, — Comment nous lez devons garder, — Des VII pechiez mortelz, — Dez jeunes et qui doit juner et qui nom, — Dez veuz, que on ne veut pas trop de legier, — De la paternostre, — Credo in Deum et Ave Maria, — Du saint nom de Jhesus Crist, — Des VII sacremens de sainte eglise : C'est de baptesmez et des perilz qui en puellent avenir, — De confirmacion, — Du précieux sacrement de l'autel, — De la dignité dez prestrez, — De celebrer et aussi de communier volentiers et souvent, — De la derrienne unction, — Dez saintez ordres, — De la vie et de l'onnesteté dez prestrez, — De mariage et comment mari et femme se doivent entreamer, — Lesquelx mariages ne valent, — De contenance, — De virginité, — De confession et de sa vertut, — Coment on se doit confesser, — Coment lez prestres doivent adrecier ceulx qui se confessent,— Coment on se doit amender envers autrui,— De faire satisfacion, — Du feu de purgatoire, — Et de aidier a ceulx qui y sont, — Des painnez d'enfer, — Du jour du jugement, — Pour convertir lez pecheurs a bonne vie, — Dez joyes du paradis.....

Ce qui est en ce petit livret doivent emseingner les prestrez a leurs parochiens, et pour les simples prestres qui n'entendent mie lez escripturez, et pour lez simples gens, est il fait en françois plainnement par grant conseil, et examinez et esprouvez a Paris par pluseurs maistres en divinité, et pour ce qu'il a esté fait briefment soit bien nointié par celuy qui l'escripra et on l'entendra clerement, autrement om.....

Le traité s'étend dans le manuscrit du f° 175 recto au f° 188 recto, se termine ainsi :

Explicit le doctrinal aux simples gens
Escript et complit a Reins le VIII[e] jour
d'Aoust l'an mil quatre cens et trois

Digitized by Google

LES CINQ SENS DU CORPS HUMAIN

Comment nous les devons garder

Dieu t'a donné lez sens et lez menbres et tout le corps pour garder ses commendemens et pour le servir, et pour toy sauver, et t'a donné le cuer pour bien penser a luy, especialment pour luy amer et pour remembrer lez graces et lez benefices qu'il t'a faiz, si comme on t'a dit dessus de charitée ; la bouche pour lui mercier et louer et pour bien dire ; lez ieulx pour toy conduire et pour regarder autrui en pitié, et pour regarder très mervilleuses oeuvres qu'il a faitez en terre et especialment ou ciel, ez estoilles ou soleil et en la lune, lez quelles œuvres si vont, meuvent et nuyt et jour, sans cesser et sans faillir en un seul point, font, si comme dit saint Pol, Dieu cognoistre a sa vertu et a sa dignité anoncier et sa gloire ; certes qui oncques mais vues ne lez auroit, moult s'en esmerveilleroit pour ellez regarder, et de penser comment du desert de ceste penible vie nous devons lassus monter, et pour ce nous a il fait le visaige vers le ciel ; item il t'a donné lez oreillez pour oir bonnes parolles, les mains pour faire bonnez oeuvrez, les pies pour toy porter es bons lieux, et tout le corps pour ly servir et pour toy sauver.

LES DEVOIRS DU MARIAGE

Comment mari et femme se doivent entreamer

Le VII[e] sacrement est mariage : ce sacrement Dieu establit en paradis terrestre, et devant touz lez autres sacremens et devant tout pechié, et senefie le mariage l'amour de Jhesu crist et de sainte eglise ; Et est un des trois estas de sainte eglise, et l'a tant honnouré nostre seigneur Jhesu crist que il volt naistre soubz umbre de mariage, et mua aux noces saint Archedeclin (1) ou il fut, yau en vin. Et veut que le marit aimme sa famme comme son propre corps et la famme aussi son marit, car eulx deulx ne sont que une char seulement et ne doivent estre que un corps et une volentée en bien ; Ils se doivent deporter l'un l'autre et bonne foy garder, et ne doivent mie de legier croire l'un contre l'autre ; la famme doit hobeir a son mary en tout ce qui est de raison, et le mari doit tenir sa famme honnestement selon son estat sanz orgueil. Se Dieu leur donne dez enfens, ilz lez doivent emseingner et aprendre leur créance, bien garder de maugrier, de jurer, de renommer lez diablez, de mesamer et de tout mal dire ou faire, car pluseurs en sont coustumiez pour ce que ilz n'en furent pas

Digitized by Google

bien chastiés en leur enfence, de quoy peres et merez seront griefment punis, car

Qu'aprent poulain en sa donture
Vuet maintenir tant comme il dure.

Le mary et la famme ne la famme a son mary ne doit pas refuser sa compaingnie se moult grant cause n'y a... (suivent les cas de séparation et empêchements).

(1) Les noces de Cana, où l'évangile dit : *Vocat sponsum architriclinus* (Joan., 2).

(*Manuscrits de la Bibliothèque de Reims*, F $\frac{435}{459}$
folio CLXXV recto à CLXXXVIII recto.)

Digitized by Google

VI

Eloge de Gerson dans un recueil manuscrit du XVII^e^ siècle, intitulé : De l'antiquité de la ville de Rethel.

JEAN CHARLIER, SURNOM GERSON

« J'ajouterai icy volontiers à la mémoire d'un grand homme d'un quart de lieue de Rethel, c'est du dévot et docte M^e^ Jean Charlier, natif de Gerson, communément appelé de ce nom. Ce saint homme est d'un lieu trop près de Rethel pour le passer sous silence ; ce grand homme naquit à Gerson l'an 1363, de parents craignant Dieu et qui prirent un grand soin de son éducation ; sa mère, qui étoit une femme d'une grande piété, connoissant le bon naturel de son enfant, la vivacité de son esprit, ne manqua pas de l'élever dans la crainte de Dieu, lui disant tous les jours que c'étoit lui qu'il devoit aimer sur toutes choses, et qu'il devoit craindre de l'offenser de peur qu'il ne l'obligeat à lui refuser ce qu'il demandoit ; et cette bonne mère pour insinuer ce profond respect et cette crainte dans l'esprit de son fils usoit d'une honnête adresse, car lors qu'il lui demandoit du fruit, des noix ou quelqu'autres choses semblables, elle lui disoit : Mon fils, c'est à Dieu qu'il faut vous adresser ; si vous le servez bien, il vous donnera ce que vous demandez ; allez donc le prier et regardez vers le ciel, et attendez de sa providence vos petites nécessités. Ainsi le petit Gerson sortoit de la maison, regardant le ciel en demandant à genoux ce qu'il souhaitoit, ayant le dos tourné vers la porte de la maison ; en même temps sa mère montoit à la chambre en secret et jettoit par la fenêtre ce que son enfant demandoit à Dieu, alors le petit Jean ramassant ce qu'il voyoit tomber devant ses yeux, croyoit effectivement que cela lui venoit du ciel, et sa mère descendant aussitôt, venoit le trouver lui disant : Vous voyez bien, mon cher enfant, combien le bon Dieu vous aime puisqu'il vous accorde si aisément ce que vous lui demandez, tachez donc de lui être fidel, de lui rendre grace de ses bienfaits, et soyez persuadez que l'on ne perd rien à le servir ; c'est

Digitized by Google

ainsi que cette bonne mère usoit de cette innocente finesse pour porter son fils à s'adresser à Dieu dans les besoins et dans les nécessitez, pratique que Gerson ne quitta jamais, invoquant toujours son Dieu au commencement de ses actions et lui en raportant toute la gloire ; et c'est ainsi qu'il avança dans les études, car après avoir appris les rudiments de la langue à Rethel ou à Reims, ses parents l'envoyèrent à Paris pour achever ses études ; il est probable qu'étant assez proche de Rethel il fut reçu dans le collège que Gautier de Launoy avoit fait batir pour les écoliers de Rethel et des environs ; quoi qu'il en soit, il est certain que Gerson fit un tel progrès dans les études de philosophie et de théologie qu'il devint l'admiration de son siècle, ce qui porta la Sorbonne dont il étoit docteur à le choisir pour son chancellier après Pierre Dailly son maître. Je ne m'arreteray pas icy à rapporter les actions de ce grand homme, elles demanderoient un volume entier ; il suffit de dire qu'il fut une des plus belles lumières de son siècle, qu'il dissippa par tout les ténèbres de l'hérésie ; qu'il parut avec éc'at dans les conciles de Pise, de Constance et de Paris, dans les assemblées, devant les Prélats et les princes de la terre, sans toutefois s'oublier dans sa condition d'homme mortel qui le tenoit dans un degré souverain d'humilité : c'étoit l'homme du monde le plus doux, le plus affable, se rendant à tout, ne refusant pas d'enseigner les petits aussi bien que les grands, comme l'on peut voir dans ses ouvrages admirables qu'il a laissé à la postérité, où l'on voit son esprit de fermeté, d'égalité, de dévotion, de tendresse, de piété, en un mot où l'on reconnoit que ce grand homme étoit animé de l'esprit de verité, de charité, et d'amour de Dieu et pour son prochain ; il est impossible en lisant son traité qu'on ne se sente animé à la vertu et à fuir le vice et qu'on ne soit pénétré d'une sainte dévotion. Son stil, si dévot, si doux, si plein de dévotion, touche les cœurs les plus endurcis ; je ne dirai rien icy de tous ses traités qui sont renfermés dans deux gros volumes in-folio.

« Ceux qui voudront reconoitre ce que j'ay dit, pourront les lire : ils y trouveront de quoi se satisfaire, et de quoi mettre leurs consciences en repos, voyant les règles qu'il faut suivre pour vivre en bon chrétien ; je ne dirai rien non plus de tous ses voyages, de ses fatigues, de ses macérations, de la vie austère et pénitente qu'il mena à Lion, où il s'étoit retiré proche de son frère prieur des Célestins de cette ville, où il est enterré dans l'église de Saint-Paul, où sa mémoire est en grande vénération, où on a baty une chapelle en son honneur, où il s'est fait plusieurs miracles. L'on voit encore aujourd'huy l'Epitaphe de ses parents dans la muraille de l'église de Barby. Gerson eut trois frères, deux desquels furent Célestins et l'autre religieux de Saint-

Digitized by Google

Remy de Reims, et sept sœurs, comme il dit lui même dans un lettre en vers héroïques qu'il adresse à son frère religieux de Saint-Remy pour le consoler de la mort de leur frère : son père s'appelloit Arnoul Charlier, sa mère Elizabeth, qui eurent douze enfants : onze desquels vécurent assez longtemps ; la bénédiction du Seigneur étoit sur cette famille : l'on voyoit encore de nos jours un titre de leur maison à Gerson, que l'injure du tems ne pouvoit abatre. La mémoire de Mᵉ Jean Charlier, surnommé Gerson, mérite bien ce que nous avons dit. »

(Extrait d'un recueil manuscrit anonyme de 18 feuillets, pet. in-4°, intitulé : DE L'ANTIQUITÉ DE LA VILLE DE RETHEL, *tirée de l'histoire de la métropole de Reims, composée par Mr Marlot, grand-prieur de Saint-Nicaise de Reims, Liv. 2, chap. 7, et d'autres auteurs modernes.* — Ce document inédit se termine ainsi : *Fin des écrits de Mr Marlot en 1704. Cette copie a été faite au mois d'avril 1757 par Baucheron l'un des chantres de la paroisse de Rethel et clerc chez monsieur... avocat en la même ville, 1757.* La notice sur Gerson est aux folios 12 et 13, après celles d'autres rethélois, D. Jean Vuillemet, abbé de Saint-Nicaise, D. Etienne Vuilquin, grand prieur de Saint-Remy, des minimes Gilles Camart et Hippolite Raulin).

Digitized by Google

VII.

Bibliographie Gersonienne

Imprimés. — Manuscrits. — Gravures et Portraits.

I. — IMPRIMÉS

Il serait superflu de rééditer ici la nomenclature des soixante-neuf ouvrages ou travaux spéciaux sur Gerson, qui se trouve dans l'excellent *Répertoire des sources historiques du moyen-âge* par Ulysse Chevalier, in-4°, Paris, Libr. de la Société Bibliographique, 1878, *verbo* GERSON, 2e Fascicule, col. 863 à 865. Il suffira de donner l'indication des nouveaux écrits et de quelques sources qui ont échappé à ce savant bibliographe, ou qui ont été placées par lui *verbo* IMITATION, en y joignant la liste de quelques opuscules de Gerson réimprimés en notre siècle.

§ 1.

BOSSUET (Jacques-Bénigne, évêque de Meaux), *Defensio Declarationis celeberrimæ quam de potestate ecclesiastica sanxit Clerus Gallicanus* XIX *Martii* MDCLXXXII. in-4°, Bâle, 1730, t. I, *caput* XV, p. 10 à 12.

CREVIER, *Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'en 1660*, in-12. Paris, Desaint, 1761, sur Gerson, voir le t. III, *passim*.

DARCHE (Jean), *Le Bienheureux Jean Gerson, chancelier de Paris, docteur très-chrétien et consolateur*, vol. in-12, 234 pages, Paris, Périsse, 1880. — 4 fig. grav. sur bois hors texte, portraits de Gerson et de P. d'Ailly.

DUFOUR (l'abbé Valentin), *Le chancelier Gerson poète, son œuvre*. Dans la revue, *Le Bibliophile Français*, Paris, Bachelin, Juillet 1873, p. 194 à 202.

DUFOUR (l'abbé Valentin), *La Dance macabre composée par Maistre Jehan Gerson, 1425*. Dans l'ouvrage intitulé *La Dance macabre aux SS. Innocents de Paris*, in-16, Paris, Willem, 1874.

ETIENNE (M.), *Eloge de Gerson*, Discours prononcé à la distri-

Digitized by Google

bution des prix du collége royal de Rennes, le 12 août 1847, par M. Etienne, professeur de rhétorique, in-8, 14 p., Rennes, Vatar, 1847.

FAUGÈRE (Prosper), *Eloge de Gerson, chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris*, Discours qui a remporté le prix d'éloquence décerné par l'Académie française dans sa séance publique du 9 août 1838. 2e édition, in-8, 95 p., Paris, A. Vaton, 1838.

HENRY (E.), *Essai sur la vie politique de Gerson*, analyse d'un de ses discours (*Vivat Rex*, 1405). Dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, in-8, Reims, 1855, t. XXI. p. 146 à 178.

JADART (Henri), *Gerson, l'Université et les Frères prêcheurs*, aperçu du rôle de Gerson dans les luttes universitaires entre les docteurs séculiers et les moines mendiants, suivi d'une traduction de la lettre du chancelier en faveur des Dominicains, in-8, 22 pages, Arcis-sur-Aube, 1880, et dans la *Revue de Champagne et de Brie* (mars 1880), t. X, p. 177.

LABITTE (Ch.), *Jean Gerson*. Dans la *France Littéraire*, t. XXIII, 1836, 1re et 2e livraison, p. 126 et suiv. (Article fort bien écrit.)

LAUNOI (Jean), *Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis Historia*, in-4°, 1677, Notice sur Gerson, p. 480 à 533.

LE ROY (Onésime), *Etudes sur les mystères.... et sur divers manuscrits de Gerson*, y compris le texte primitif français de l'Imitation de Jésus-Christ, récemment découvert, vol. in-8, 520 p., Hachette, 1837.

MANGEART (J.), *Réponse de la France au défi de la Belgique*, relativement à l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, in-8, 64 p., Paris, Ledoyen, 1861.

PAUFFIN (Chéri), *Rethel et Gerson*, vol. in-12, 280 p., Paris, de Perrodil, Rethel, Beauvarlet, 1845, portr. de Gerson en tête et notice sur lui, p. 258 à 270.

SAINT-MARC-GIRARDIN (M.), *De l'Epopée chrétienne :* Gerson et le *Josephina*. Dans la *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 août 1849, p. 638 à 646.

THEVET (André), *Les vrais portraits et vies des Hommes illustres...* in-f°, Paris, 1584, Livre III, chap. 75, p. 153.

VERT (Gabriel-Charles-Marie), *Etudes historiques et critiques sur l'Imitation de Jésus-Christ*, considérée dans ses origines, ses textes, son auteur, d'après les documents authentiques, vol. in-18, 253 p, Paris, A. Bray, Toulouse, E. Privat, 1856.

VERT (G. C. M.), *Gersoniana, ou l'Imitation de J.-C. dans la vie et les œuvres de Gerson*, complément et pièces justificatives des Etudes historiques et critiques, vol. in-18, 219 p., Paris, A. Bray,

Digitized by Google

Toulouse, E. Privat, 1856. — Du même, *Cause de l'Imitation de J.-C., Répliques et Conclusions*, in-18, Toulouse, 1861.

VILLEMAIN (M.), Discours et Mélanges littéraires, nouvelle édition, in-8, Paris, Didier, 1846. *Rapports du concours sur l'Eloge de Gerson*, p. 275 (où se trouve un bel éloge du chancelier incomplètement et incorrectement reproduit à la 1re page de ce volume) et p. 286 à 289. — Cfr. *Moniteur Universel* du 10 août 1838. Le secrétaire perpétuel de l'Académie française signale les discours couronnés de M. Faugère et de M. Dupré-Lasalle, dont plusieurs passages furent lus à la séance. Il apprécie aussi l'étude de M. Fouinet, qui obtint la mention honorable; c'est ce dernier qui composa la nouvelle historique fort attrayante pour l'enfance : *Gerson ou le manuscrit aux enluminures*, dont la librairie Mame a déjà donné neuf editions de 1842 à 1863.

§ 2.

Excellente prédication du grand Gerson, chancelier de l'Eglise de Paris, in-12, 124 p., à Rouen, David du Petit Val, 1622.

Leternelle consolacion ou l'Imitation de J.-C. sous sa forme authentique du XVe siècle avec spécimen de 1390 à 1420, 1re édit. in-16, 272-XVI p., (par M. VERT, Toulouse, Privat, 1854).

Le livre de l'Internelle consolacion, première version françoise de l'Imitation de Jésus-Christ, nouvelle édition avec une Introduction et des notes par MM. L. MOLAND et CH. D'HÉRICAULT, in-16 de CII-193 p., Paris, Jannet, 1856. (Voir spécialement sur Gerson les pages LVII à LXXIX de l'introduction).

Harangue faicte au nom de l'Université de Paris, devant le roy Charles sixiesme et tout le conseil en 1405, contenant les remonstrances touchant le gouvernement du roy et du royaume, par MAISTRE JEHAN GERSON, chancelier de l'Eglise de Paris, in-12, 52 p., 3e édit. avec préface, Paris, Debeausseaux, 1824.

Sermon inédit de Jean Gerson sur le retour des Grecs à l'unité, prêché en présence de Charles VI en 1409, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, par le prince AUGUSTIN GALITZIN, in-4e de 55 p. dont 23 de préface. Paris, Benj. Duprat, 1859, tiré à 200 exempl. (Notice de Thevet en tête).

De l'Education morale et religieuse des enfants, traduction du traité *De parvulis ad Christum ducendis* de Gerson.... précédée d'une vie de Gerson et suivie de sentences extraites de ses ouvrages, publiée par AMAND HENNEQUIN... Inspecteur de l'Acad. de Douai, in-16 de 100 p., Douai, V. Adam, 1838.

Traduction du traité de Gerson *De Parvulis ad Christum tra-*

Digitized by Google

hendis, par M. DE BAUDRY, prêtre de Saint-Sulpice, à Lyon, Mothon (vers 1840).

Traité du zèle pour attirer les petits enfants à Jésus-Christ, traduit de J. Gerson, docteur et chancelier de l'Eglise de Paris, avec notes par E. N. TRIDON, prêtre missionnaire, in-12 de 161 p., Paris, L. Vivès, 1854.

Opuscula selecta SS. Patrum et theologorum, promovente et approbante Ill. ac Rev. J. C E. BOURRET episcopo Ruthenensi et Vabrensi. *Tractatus de Parvulis ad Christum trahendis* auctore J. Gersonio, Universitatis Parisiensis cancellario, in-18, 60 p. Parisiis apud. Berche et Tralin, 1878.

La Passion de N. S. J. C. et la compassion de la V. Marie, traduit du B. Jean Gerson, aut. de l'Imit., av. préface et introd. par JEAN DARCHE, in-18 de XXI-474 p., Paris, F. Curot, 1874. — Du même, *Les Plaintes des défunts*, épître par GERSON, in-12, Paris, Delhomme, 1879.

Journal de Verdun, septembre 1706, p. 209.

Revue des questions historiques, sur l'auteur de l'Imitation (contre Gerson), articles de M. Arthur Loth, Avril 1873, Janvier 1874

Thèse soutenue en Sorbonne le 20 janvier 1653, par Louis Haslé, dédiée à la mémoire de Gerson.

Offices propres à l'église paroissiale de Saint-Jean-en-Grève de Paris, 1742, notice sur G rson.

II. — MANUSCRITS.

L'inventaire détaillé des manuscrits de Gerson dans les grands dépôts de France, serait une besogne hors de proportions avec ce petit travail : d'ailleurs pour l'entreprendre, il faudrait que les catalogues de toutes nos bibliothèques aient été publiés. Voici en attendant quelques renseignements sur les fonds de la Bibliothèque nationale et sur ceux des bibliothèques de Reims, Charleville, Tours, Angers et Metz.

§ 1. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

En ce qui concerne le *Fonds Français*, il suffit de consulter l'*Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, par L. Delisle, in-8, Paris, Champion, 1876, t. I, *Théologie*, p. 99, 100 et suiv. — L'ancien fonds Saint-Victor était très-riche en traités de Gerson.

Consulter aussi sur les opuscules français les indications données par M. Louis Paris dans le *Cabinet historique* (2e liv., décembre 1854),

Digitized by Google

et par M. Paulin Paris dans *les Manuscrits français de la Bibl. du roi*, in-8, 1848, t. VII et autres.

En ce qui concerne le *Fonds latin*, j'en transcris le catalogue manuscrit avec toutes les sources qu'il indique :

Alique conclusiones posite a Johanne cancelario Paris. 10709, f° 63. — Ars moriendi, 10708, f. 40. — De celebratione misse et pollutione, 10703, f. 3360 v°. — Conclusiones ad quemdam religiosum, 10703, f. 377 v°. — Informatio confessionis, 10703, f. 351, v°. — Consolatio theologie, 10639. — De contractibus, 18205, f. 123. — De non esu carnium apud Carthusienses, 10607, f. 71. — De Imitatione Christi, 18089, f. 30. — Josephina, 18572. — De laude scriptorum, 10608, f. 138, 18128, 18205, f. 54. — Lecture misse episcopo camerac. 10707. — Liber de corporis et sanguinis Domini sacramento, 12391. — Super Magnificat, 10734, f. 80. — De nobilitate, 14195, f. 78. — Opuscules 9581, 10608, f. 151, 153, 1187, 15899. — Opusculum tripartitum de præceptis Dei, de confessione, de arte moriendi, 10708, f. 54, 17500, f. 500. — De oratione, 18205, f. 147. — De passionibus, 18205, f. 147. — De potestate ecclesiastica, 14620 f. 137. — De remediis contra temptaciones, 10703, f. 347. — De remediis contra temptaciones spirituales, 10703, f. 333. — Scripta contra... de Montesono, 15107, f. 194. — Sermons français attribués à Gerson, 14974, f. 197. — Testamentum peregrini, 18205, f. 143. — Traités de piété, 14245. — Traités divers, 14579, f. 74 et 168, 14581, 14582, 14902, 14908 15004, 17487, 17489. — Tripartitum bonum valde et utile, 10703 f. 127.

§ 2. — BIBLIOTHÈQUE DE REIMS.

Ce dépôt ne contient de Gerson que le *Tractatus de diurna et nocturna pollutione*, ms. du XV^e^ siècle renfermant d'autres œuvres, pet. in-4° papier. Toutefois un catalogue minutieux pourra peut-être révéler d'autres sources. On y trouve les lettres de Clémangis à Gerson dans un superbe ms. du XV^e^ siècle, in-4° velin, 241 feuillets, lettres ornées et coloriées, $\frac{488}{445}$. Ce recueil provenant du chapitre N.-D., a servi à noter les variantes sur l'édition des *Œuvres de Clémangis*, Leyde, 1613, que possède la même bibliothèque. Le *Traité sur la simonie* figure dans le manuscrit (f. 140 à 143) sous la forme d'une lettre adressée de Langres à Gerson. *Ad Johannem de Gersonno cancellarium parisiensem contra prelatos symoniacos qui ordines sacros ceteraque spiritualia publice vendunt.*

§ 3. — BIBLIOTHÈQUE DE CHARLEVILLE.

Le catalogue des mss. de ce dépôt a été imprimé dans le volume

Digitized by Google

in-4°, publié en 1879 par le ministère de l'Instruction publique. Ce qu'il renferme de Gerson est dû aux Chartreux du Mont-Dieu, et j'en reproduis la liste afin d'exciter les Ardennais à scruter ce qu'ils ont chez eux des œuvres de leur illustre compatriote. Déjà M. de Bollement, juge à Rethel, a fouillé cette mine avec un zèle bien rare en ce qui concerne l'auteur de l'Imitation, et il en a extrait de précieux renseignements. Voici les traités inscrits sous le nom de Gerson dans les nos 52 et 58 du catalogue (mss. du XVe siècle) :

Tractatulus de modo vivendi omnium fidelium. — Alphabetum divini amoris de elevatione mentis in Deum. — Forma absolucionis sacramentalis. — Tractatus de meditatione. — De simplificatione et stabilitione seu modificatione cordis. — De directione seu rectitudine cordis. — De celebracione et preparacione misse seu pollutione nocturna. — Epistola ad Carthusiam cuidam monacho qui medicus fuerat cardinalis Salutiarum. — Peroptima documenta pro devotis simplicibus qualiter se discrete in suis exerciciis habere debeant. — De remediis contra pusillanimitatem. — De arte bene moriendi. — Opus tripartitum. — La première partie *Tripertiti* en franchois. — Libellus de recognitione propriæ fragilitatis. — Ex libro mendicitatis (en français). — Resolutiones quorumdam dubiorum. — Excerpta ex aliis opusculis M. J. Gersonii.

Le même manuscrit contient à la suite, sans nom d'auteur : Liber interne consolacionis. — Libellus ammonicionum internarum pro interna consolacione acquirenda valde utilis.

§ 4. — BIBLIOTHÈQUE DE TOURS.

L'inventaire de ce dépôt, enrichi des libéralités de Thomas de Gerson, a été dressé, et les sources en ont été analysées par Mgr Bourret, alors professeur en Sorbonne, dans son *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson, d'après les mss. de la bibliothèque nationale et ceux de la biblioth. de Tours*, in-8, Paris, 1858.

§ 5. — BIBLIOTHÈQUE D'ANGERS.

Le catalogue des manuscrits de ce dépôt a été publié par M. Albert Lemarchand, conserv. adj., in-8, Angers, Cosnier et Lachèse, 1863. J'y relève sous le nom de Gerson au n° 260 (in-4° vélin, XVe s.), *Le Livre de mendicité* et *La Montagne de contemplation ;* au n° 401 (in-4° vélin, XVe s.), *Tractatus de potestate ecclesiastica et de origine juris et legum, De consolatione theologie, de contractibus et usuris, de Nobilitate* (folios 57, 117 et 191), ce dernier incomplet.

Digitized by Google

§ 6. — BIBLIOTHÈQUE DE METZ.

Comme ceux de Charleville, les manuscrits de Metz sont savamment inventoriés dans le *Catal. des mss. des bibl. publ. des départ.*, in-4°, Imp. Nat., 1879 ; on y trouvera dix-huit œuvres du chancelier sous les n^os^ 530, 604, 266, 603, 453, 248, 355, 611 et 600 du catalogue ; longue énumération qu'il est inutile de transcrire en entier. Ces manuscrits proviennent des Célestins de Metz et d'une chartreuse, *carthusia in Ruttila prope Sirck*. On y rencontre l'*Opusculum tripartitum*, et parmi les textes français, deux exemplaires du *Livre de la montaigne de contemplation* avec des débuts différents, un sermon intitulé : *S'ensuyt la passion de nostre seigneur Ihesu Crist preschée par maistre Jehan Gerson, chanchelier de Paris*, signé par le scribe *Benoist* (commencement du XVI^e^ siècle), et un recueil *Tenor fidei a cancellario compilatus* (XV^e^ siècle) qui commence : *Gloire soit à Dieu en cui nom.*

III. — GRAVURES, PORTRAITS DE GERSON.

On trouvera des indications sur les portraits gravés de Gerson dans la *Biographie Ardennaise* de Boulliot (t. I, p. 461) et dans les *Recherches sur les personnages nés en Champagne, et liste de leurs portraits*, par Soliman Lieutaud (in-8, Paris, Rapilly, 1856, p. 52). Le cabinet des Estampes à la Bibl. Nat., N 2, a recueilli vingt types différents, mais cette collection est loin d'être complète, quoiqu'elle soit de beaucoup la plus considérable. La Collection des grands hommes champenois de MM. Saubinet et Ch. Givelet, qui sera déposée à la bibliothèque de Reims, offre douze types de Gerson, dont le plus ancien le représente en pèlerin dans la *Tercia pars operum Johannis de Gerson doctoris christianissimi*, 1489. Les *Ardennes Illustrées*, à l'Hôtel-de-Ville de Rethel, contiennent neuf portraits des deux derniers siècles et du nôtre. Enfin M. Gence a pensé rencontrer un portrait dans une miniature du XV^e^ siècle qu'il a étudiée sous ce titre : *Le vrai portrait du vénérable docteur Gerson et un ms. précieux qui s'y rattache*, Paris, 1833, in-8.

La figure de Gerson a été traditionnellement transmise durant le XV^e^ siècle dans l'image allégorique du Pèlerin, qui se trouve reproduite dans toutes les éditions de ses œuvres. Jusqu'à quel point la fidélité des traits a-t-elle été respectée dans ce naïf et symbolique tableau, qui représente surtout le chancelier en exil ? Il serait difficile de s'en rendre compte en l'absence d'une peinture ou d'une sculpture originale. La gravure sur bois, la gravure au burin et de nos jours la

Digitized by Google

lithographie, ont ensuite varié les productions en plus de trente épreuves distinctes. Cependant on retrouve entre elles une grande ressemblance, et on pourrait dire qu'elles procèdent seulement de deux types principaux, en dehors de l'*Icon peregrini :* le premier est celui qu'a donné Thevet (1584), en l'accompagnant de cette mention : « Ie n'ay voulu faillir vous representer son pourtraict tel, que je l'ay recouvert à Lyon, de feu Maurice Seue, Poëte François natif de la mesme ville. » (*Hommes illustres*, sur Gerson, p. 153). Cette figure a été reproduite dans l'édition de Richer (1606), planche attribuée à Léonard Gaultier. Le second est celui de Montcornet (1658) et de Jollain (1669), qui fut adopté par Desrochers et dont la peinture de Barby a rendu exactement la physionomie. Il y a plus de rudesse, plus d'austérité dans le premier de ces types que dans le second ; ce dernier ressemble davantage au Pèlerin ; en outre le premier offre Gerson avec une robe serree à la taille, de larges manches et une ceinture, tandis que le second lui donne pour costume, un manteau fourré d'hermine. Quoi qu'il en soit de ces variantes, auxquelles notre siècle n'a rien ajouté, il faut reconnaitre que nous avons fort peu de données authentiques sur un portrait absolument certain de Gerson. M. Joseph Félon s'est heureusement inspiré pour la statue de la Sorbonne (1874) du type traditionnel ; M. Charles Bailly (1880) a étudié pour la statue de Lyon, un portrait conservé en cette ville et un autre que possédaient les jésuites dans leur maison de Fourvières, mais la coiffure (un bonnet carrré) et le costume semblent moins bien rendus que par le statuaire parisien.

D'ailleurs, il est certain que les portraits des personnages anciens ont subi à certains égards l'effet des variations de la mode. Il existe un portrait de Gerson, qui manque au cabinet des Estampes, signé : *Duflos le jeune*, et *tiré*, dit le titre, *en partie de la Bibliothèque de Notre-Dame*, où il emprunte l'allure et le genre d'un abbé Louis XV. Choquant contraste avec la réalité, qui nous montre comment on transforme au gré des caprices d'une époque, la physionomie et parfois le caractère vrai des hommes, si l'on ne se retrempe sans cesse dans l'étude des anciens types.

A défaut de renseignements plus précis, voici la liste des portraits gravés de Gerson au Cabinet des Estampes, suivie de celle d'autres portraits qu'il m'a été possible de décrire ailleurs :

§ 1. — PORTRAITS DE GERSON AU CABINET DES ESTAMPES (N 2), EN 1881.

1. Dans un rond de 4 cent., *Ioanes de Gerson*. C. P., buste vu de face.

Digitized by Google

2. Dans un carré, H. 22 cent., L. 15 cent, avec deux vers latins au-dessous pour titre :

Quid Sorbona potest, monstras, doctissime Gerso,
Gerso sacrosancti luxque decusque chori.

vu de face, à mi-corps ; attribué à Léonard Gaultier, se trouve dans l'Edit. paris., 1606, *Opera Gersonii.*

3. *Jean de Gerson, chap. 75.* Extrait de Thevet (*Hommes illustres*) H. 17 cent. L. 14 cent., même type que le précédent qui s'en est inpsiré. Gravure sur bois de 1584.

4. *Iean de Gerson,* même type, H. 12 cent., L. 7 cent.

5. Dans un carré, buste, vu de face, H. 19 cent., L. 15 cent. Le titre dans une guirlande. *Iohannes Gerson theologus, Universitatis Par. cancellari, orator et legatus regius ad concilium Constantiense, optime in concilio meritus, obiit in exilio.*

6. Dans un ovale, L. 14 cent., H. 19 cent. L. Surugue scul. 1712.

7. Même type, B. Picart delin. 1712, L. Surugue, sculps. regarde à gauche, le nom dans une banderolle au-dessus de l'ovale ; au-dessous l'écu allégorique, le bâton, le chien et le chapeau du pèlerin, volume et écritoire. *Jean Gerson.*

8. Dans un carré, buste, face de 3/4, H. 7 1/2, L. 4 1/2, en titre *Iohannes Gerson theol. Paris.*

9. — *Jean Chartier dit Gerson,* dessiné par Coufoury (d'après le portr. de Barby), Lithographie in-folio, Rethel, Servais, 1842, 4 lignes fr.

10. *Gerson* (Hist. de France) B. Picart scu.. Laudon direx. Grav. au trait, H. 11 cent., L. 7 cent.

11. Dans un carré de 8 cent., vu de face, *Ioannes Gerson.*

12. Dans un ovale, buste de face de 3/4 : H. 12 1/2, L. 8 cent. On lit sur la tablette les titres et dates en latin, et autour de l'ovale : *Viam veritatis elegi, judicia tua non sum oblitus.* Ps. 118, 30. — Magdelena Masson fecit. (Identiquement le même ensuite sans nom de graveur).

13. Dans un ovale, regarde à droite, légende latine autour du cadre, 7 lignes en français au-dessous. H. 17 c, L. 12 c.. Iollain ex. 1669.

14. Figure dans un rond qui repose sur deux livres dont la tranche porte *De Imitatione Christi,* H. 13 cent., L. 11 cent. Van Merlen sc. 1653. En titre *Io. Carlerius de Gerson doc. et cancell. Paris. S. Ioannis in Gra. Pastor, R. chr. in c. cons. orator ob. an. 1429.*

15. Dans un ovale in-folio, H. 317 mil., L. 189 mil. regarde à dr. on voit la main droite. Sur la tablette en trois lignes *Joannes Gersonius doctor et cancellarius Parisiensis.* — Se trouve en tête de l'Edit. de Du Pin, *Opera Gersonii,* Anvers, 1706.

Digitized by Google

16. Dans un carré, buste avec bras, de 3/4, H. 22 cent., L. 15 cent. sans nom d'artiste. On lit en légende : *Jean Charlier, dit Gerson du lieu de sa naissance, 14 décembre 1363, au diocèse de Reims, reçu de la maison roiale de Navarre en 1382, docteur de la faculté de Paris en 1392, chancelier de l'Eglise et de l'Université, ambassadeur du roy Charles 6e au Concile de Constance en 1413. Il se retira à Lion en 1418 ou les chanoines de Saint-Paul le font prébendé et chanoine honnoraire, il meurt le 12 juillet 1429, âgé de 66 ans, repose en l'église de Saint-Paul à Lion. Il a mérité le titre de docteur très chrétien, et la sainteté de sa vie a été confirmée par des miracles après sa mort.*

17. Buste in-12, François sculps. (vers 1840), se trouve dans les *Portraits et histoire des hommes utiles* par Jarry de Mancy, in-8, Paris, 1841, p. 220, et en tête de *Rethel et Gerson* par Ch. Pauffin, in-12, 1845.

18. Dans un carré in-folio, H. 23 cent., L. 15 cent., dans le 1er vol. de l'édit. des œuvres de Gerson par Richer, Paris, 1606 ; vu de pied, dos à gauche, en titre, *Icon Peregrini*, fond de paysage.

19. Projet de monument pour la ville de Lyon, Lith. de H. Cotton, palais Grillet à Lyon. — Statue en pied sur piedestal avec fontaine. (Personnage à barbe, fantaisiste), se retrouve dans une publ. in-f°, par Darmès, notaire à Lyon, 1844, et dans le *Diction. iconographique des monuments*, par Guénebault, in-8, Paris, Leleux, 1845, t. II. p. 18.

§ 2. — AUTRES PORTRAITS GRAVÉS DE GERSON.

20. *Gerson en pèlerin*, en pied, grav. sur bois, H. 22 cent., L. 15 cent., de l'édition de ses œuvres incunables, 1489, carré, paysage, allégories.

21. Le même type, sur bois, H. 16 cent., L. 12 cent. d'une autre édition gothique.

22. Le même type, sur cuivre. H. 19 cent., L. 13 cent. dans l'*Apologia pro Gersonno* de Richer, Leyde, 1676, p. 302, carré.

23. Dans un ovale in-8, D. à dr., les titres autour ; au-bas 7 lignes, Montcornet, 1658.

24. B. Picart, sc. G. V. Gouwen sculp. in-8 oblong assis.

25. Dans un ovale avec encadrement, titre et quatrain, gravé par Desrochers, H. 15 cent., L. 10 1/2.

De la Sorbonne digne organe
Gerson par cent doctes traités :
Sçut de l'Eglise gallicane
Faire valoir les libertés.

Digitized by Google

26. Lécurieux del., G. V. Thompson, sur bois in-8, en pied.

27. Dans un carré haut, *Jean Gerson chancelier de l'Université de Paris, tiré en partie de la Bibliothèque de Notre-Dame*, chez Duflos le jeune, A. P. D. R. H. 28 cent., L. 15 cent., en pied.

28. Devéria del., Derby sc. in-8.

29. Dans un carré haut, en pied, dessiné par Jeanron, gravé par Nargeot, gr. sur acier, H. 22 cent., L. 16 cent.

30. Dans un carré in-8, H. 14 cent., L. 8 cent., D. à g., au bas 3 lignes latines, en pied.

31. Dans un ovale, buste, écu et devise dans le coin gauche, palmes en face, H. 21 cent., L. 15 cent., P. Ad. Varin, sc. 1880. (Portrait de Barby.)

Enfin on trouvera des portraits, monuments, décorations diverses où figure Gerson, dans le *Magasin Pittoresque* (1855, t. XXIII, p. 397), dans l'*Hist. de France d'après les monuments*, par Bordier et Charton (t. I, p. 476), dans l'*Illustration* (10 avril 1880), dans *Jeanne d'Arc* par M. Wallon, Didot, 1876 (p. 153 et 155), dans *Paris et ses Historiens*, par Leroux de Lincy, Impr. Imp. 1867 (p. 403, fac simile héliographique de Thevet), dans *Corneille et Gerson*, par On. Leroy, Paris 1842 (Frontis. et 2 planches), dans l'*Essai sur Gerson* de l'Ecuy, et dans quelques autres ouvrages énumérés plus haut.

Les recherches sur les portraits originaux de Gerson pourraient être plus utilement poursuivies à Lyon, car on avait en cette ville aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, outre celle de Maurice Seue dont parle Thevet, diverses figures du Chancelier . on gardait à Saint-Laurent cette *Imago depicta*, dont le chapitre envoyait en 1504 une copie à l'évêque de Bâle, avec cette mention : *Imaginem ejus mittimus.* (*Apolog. de Richer*, p. 312). Il est intéressant néanmoins de conserver à Barby cette peinture décrite plus haut (p. 206), qui peut servir de point d'étude et de comparaison entre les différents types. Déjà copiée avec soin par M. Berthier pour le cabinet de M. de Bollemont, par M. Coufoury, autre peintre rethélois, pour celui de M. Billaudel et pour la galerie historique du château de Thugny, elle a servi également de contrôle ainsi que de modèle pour la gravure placée en tête de cet ouvrage, due au burin de M. Adolphe Varin, l'un de nos consciencieux artistes champenois.

Digitized by Google

MÉMOIRE

DES

CHOSES PLUS NOTABLES

Advenues en la Province de Champagne

(1585-1598)

PUBLIÉ SUR LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

Par G. HÉRELLE, Membre correspondant.

AVERTISSEMENT

I

Le *Mémoire des choses plus notables* est conservé à la Bibliothèque Nationale, collection de Champagne, tome 37, f° 115. Il occupe 32 feuillets de format grand in-octavo, pourvus d'une pagination spéciale. L'écriture, fort lisible, est du XVIII[e] siècle, et de deux copistes différents : d'abord rapide, espacée et courante, puis serrée, anguleuse, sans pleins ni déliés. Nous n'avons pu découvrir le nom des copistes, bien qu'il y ait encore dans le même volume plusieurs transcriptions exécutées par eux.

En marge de cette copie (page 1), on lit : « Le manuscrit original est entre les mains de « M. Amé, chanoine de Saint-Simphorien de Reims. » Aussi nous sommes-nous tout d'abord adressé à M. le conservateur de la bibliothèque de cette ville, pour savoir si le dépôt dont il a la garde n'aurait point hérité de ce livre précieux. Mais on ne l'y connaît pas, et vraisem-

Digitized by Google

blablement il a péri aujourd'hui : dès le siècle dernier il devait être en fort mauvais état, et les imperfections de notre exemplaire, signalées ci-dessous, sont sans doute le résultat du délabrement et de la pourriture du papier.

D'ailleurs, le *Mémoire* paraît avoir été favorablement apprécié par les érudits qui l'ont eu entre les mains. Au folio 163 du volume dont il fait partie, on lit que « cet ouvrage est écrit avec « beaucoup d'exactitude et de sincérité. Il y a « des particularités intéressantes sur les mou- « vemens de la Ligue, tant dans Reims que « dans les villes voisines. La mort du comte de « Saint Paul, maréchal de la Sainte Union, et « qui fut tué le 25 avril 1594 par le duc de « Guise, ne se trouve point ailleurs avec un « détail aussi curieux. » Le P. Lelong, dans sa Bibliothèque Françoise, p. 739, après avoir porté un jugement analogue, ajoute que cette chronique « est conservée au cabinet de M. Dela- « court. » Il y avait donc plusieurs copies dans les collections particulières; mais nous n'avons pas eu la bonne fortune d'en recouvrer une seconde pour contrôler le texte que nous publions.

Nos efforts pour déterminer l'auteur du *Mémoire* n'ont pas été plus heureux. Rien dans le récit ne met le lecteur sur la trace d'une telle découverte; il n'y a pas une phrase, il n'y a pas un mot qui contienne la plus petite allusion à la personne de l'historien; il n'y a pas même quelqu'un de ces jugements caractéristiques qui font conjecturer certaines habitudes d'esprit, certaine situation sociale. Est-ce un soldat qui

Digitized by Google

parle, ou un clerc, ou un homme de robe? Est-ce un catholique ou un protestant? Nous n'en savons rien. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il est royaliste, et encore ne prend-il guère la peine de nous le dire; mais on sent qu'il se plaît à indiquer, en quelques mots d'une concision froide, les manœuvres et les secrets motifs de ceux qui sacrifient le bonheur public à leur ambition; puis, parfois, une expression imprévue, un euphémisme audacieux mettent sa pensée en pleine lumière: à Blois, le duc et le cardinal de Guise ont été, non pas assassinés, mais «condamnés à mort.» Qu'on nous permette de faire, avec toutes les réserves convenables, une comparaison: cette narration rapide, un peu sèche, relevée çà et là d'une locution piquante, nous a rappelé par moments le style et la manière de Suétone. Et peut-être la sécheresse voulue, la rapidité qui va droit aux faits, le mépris de l'abstraction et des généralités, qualités ou défauts communs au chroniqueur ancien et au chroniqueur moderne, ont-ils chez l'un et l'autre une cause analogue: les grands troubles civils ont pour conséquence ordinaire la lassitude, le dégoût et le scepticisme.

Dans tous les cas, il est incontestable que le *Mémoire* fut composé à une date voisine des derniers événements qu'il rapporte: c'est ce que prouvent également le style et l'orthographe de l'ouvrage. Il est vrai que l'orthographe primitive n'a pas été très-exactement respectée dans notre copie; mais ce qu'il en reste suffit pour montrer

Digitized by Google

que les habitudes grammaticales de l'auteur appartiennent plutôt au XVI^e^ qu'au XVII^e^ siècle. Et quant au style, bien qu'il soit presque toujours clair et nerveux, il conserve cependant je ne sais quoi de suranné qui nous reporte bien loin en arrière du règne de Louis XIV : peut-être l'auteur était-il déjà un homme mûr ou un vieillard lorsque, vers 1600, il voulut réunir dans un récit d'ensemble tant de faits importants dont il avait été le témoin.

II

Expliquons maintenant la méthode suivie dans cette publication.

Si nous avions possédé le manuscrit original, notre tâche eût consisté seulement à le reproduire avec une scrupuleuse fidélité. Mais nous n'avions qu'une transcription fautive, qu'il était impossible de ne pas soumettre à une révision critique. Voici les difficultés qui se sont présentées et les règles que nous avons observées à leur égard.

1° Les copistes ont laissé beaucoup de mots en blanc; d'autres, qu'ils n'ont pas su lire, sont remplacés par une sorte de fac-simile assez grossier. — Toutes les fois que nous avons pu combler ces lacunes, nous avons pris soin d'enfermer entre crochets les mots suppléés.

2° Quelques noms propres sont défigurés. —

Digitized by Google

Lorsque la restitution est facile et certaine, nous l'avons introduite dans le texte ; lorsqu'elle est hypothétique, nous l'avons proposée seulement dans une note.

3° Il y a des phrases altérées, mal ponctuées, inintelligibles. — Nous les avons rétablies aussi correctement que nous avons pu, en donnant néanmoins la variante lorsqu'elle a le moindre intérêt.

4° Nous n'avons pas craint de rendre à l'orthographe l'uniformité que la négligence des copistes lui a fait perdre, en conservant d'ailleurs les formes anciennes qui semblent avoir appartenu à l'original.

5° Nous avons souvent coupé les interminables paragraphes du manuscrit, et nous croyons que, au moyen de cette modification légère, la narration est devenue plus claire et la chronologie plus facile.

Quant aux annotations courantes, elles concernent les lieux, les personnes et les évènements.

Pour les lieux et les personnes, nous nous sommes ordinairement contentés de notes très-sommaires, sans autre objet qu'une simple identification. Mais pour les évènements, il nous a semblé utile d'entrer dans des détails un peu plus circonstanciés : 1° Nous avons signalé les faits que notre auteur omet, lorsqu'ils ont quelque rapport avec son récit ; 2° Nous avons renvoyé aux principaux ouvrages où il s'en trouve diverses relations ; 3° Nous avons mis à profit nos recherches antérieures dans

Digitized by Google

plusieurs dépôts d'archives et dans le département des Mss. de la Bibliothèque Nationale.

Les plus remarquables, parmi ces documents manuscrits, sont :

1° Registres des conclusions du Conseil de Ville de Châlons-sur-Marne, (1581-1598, 3 vol.)

2° Correspondance originale inédite, conservée à la Bibliothèque de la même ville, et qui, pour cette période, comprend environ 300 lettres (1).

3° Registres des comptes communs et Registres des deniers octroyés pour la fortification de Vitry-le-François (1583-1599, 9 volumes ; 1583-1593, 4 volumes).

4° Registre des délibérations du Conseil de ville de Saint-Dizier (1581-1595, 1 volume, où il se trouve une lacune considérable de 1584 à 1591).

5° Registres de la Cour de Parlement établie à Châlons pendant la Ligue (1590-1594, 11 vo-volumes, Archives Nat. X^{1A} 9256-9266. Il en a été fait d'intéressants extraits qui sont à la Bibl. Nat., fonds Français, n° 323, n° 16402 etc.)

6° Plusieurs pièces détachées, dont nous donnerons la cote en les citant.

Notre intention était de dépouiller aussi les registres de Sainte-Menehould (1574-1611, 2 volumes). Mais un examen rapide nous a convaincu qu'aux dates les plus mémorables ils ne

(1) Nous nous proposons de publier bientôt cette correspondance ; aussi n'en avons-nous donné dans les notes que de très-courts fragments.

Digitized by Google

contenaient point de délibération ; et d'ailleurs l'écriture en est si mauvaise qu'il nous eût fallu pour les étudier plus de loisir que nous n'en avions.

Pour les imprimés, sauf indication contraire, nous avons fait usage de la collection Michaud et Poujolat, des Mémoires de la Ligue dans l'édition d'Amsterdam, 6 vol. in-4° 1758, de l'Histoire Universelle de de Thou dans l'édition française de Londres, 16 vol. in-4°, 1734, et de quantité d'autres ouvrages qu'il serait trop long d'énumérer ici.

III

Pour terminer, nous allons dresser le catalogue de toutes les pièces historiques jointes à notre Mémoire dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale. — Le Ms. est divisé en trois parties : I. Université de Reims ; II. la Ligue à Reims ; III. Extraits du trésor des Chartes. Bibliographie. — La seconde partie seule fera l'objet de cette analyse.

F° 108. Circonstances de la Ligue dans la ville de Reims, tirées d'un manuscrit communiqué par M. Dorigny, lieutenant criminel de cette ville.

C'est le mémoire royaliste publié par M. Louis Paris dans la *Chronique de Champagne*, t. III, 1838, p. 362 Il a été depuis réimprimé avec quelques lacunes dans le *Marlot* de l'Académie, t. IV, p. 463 et suiv., notes.

Digitized by Google

F° 115. Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne.

C'est le mémoire anonyme que nous éditons.

F° 147. Ligue de Reims et de Champagne.

Notes sans suite, extraites de divers ouvrages, et particulièrement des *Mémoires de la Ligue*, de la *Chronologie Novennaire*, de la *Satyre Ménippée*, etc. Nous en avons reproduit quelques-unes.

F° 155. Arrest du Parlement de Paris, en faveur de Noël Ballet, bailly de Reims. 17 mars 1598.

Avec ce renvoi dont nous ignorons la signification : « T. 10 p. 513-515. »

F° 156. Lettre de la ville de Reims à MM. les députés aux Etats de Paris. 26 mai 1593. (P. Dupuy, vol. 650).

Publié dans le *Marlot* de l'Académie. t. IV, p. 766. Le texte de notre manuscrit est incomplet.

F° 157. Registre des députés de la noblesse de France aux Etats-Généraux tenus à Paris durant la Ligue, 1593, (P. Dupuy, vol. 650).

Ce mémoire semble n'être qu'un abrégé du registre des députés de la noblesse, publié par Aug. Bernard, dans les *Procès-verbaux des Etats de 1593*, p. 557. A la suite, on trouve une liste des députés de Reims et de Troyes.

F° 161. Serment de la Ligue juré et signé par plus de six vingt habitans de Reims et par le comte de Saint Paul, sans date. (Rapporté dans les mémoires de P. Coquault).

Publié par Henry, la *Réforme et la Ligue en Champagne*, p. 466.

Digitized by Google

F° 162. Monitoire obtenu par le sindic des habitans de Reims, contre ceux qui parleroient mal de la Sainte Ligue

Publié par Henry, *ut supra*, p. 168.

F° 163. Catalogue de quatre ouvrages relatifs aux affaires de la Ligue.

Ce sont : 1° le mémoire du f° 108; 2° le mémoire du f° 115; 3° les pièces d'un procès intenté par les Ligueurs à Nicolas Bourguet, bourgeois de Reims, publié dans le *Marlot* de l'Académie, t. IV, p. 772; 4° le mémoire concernant les affaires de la Ligue à Reims, pendant les années 1590 et 1591, tiré d'un recueil de minutes du secrétaire du duc de Mayenne.

Les documents que contient ce dernier mémoire ont été publiés par M. Loriquet dans sa *Correspondance de Mayenne*.

F° 164. Lettre de Henri III aux prélats sur la profession de foi de ceux qui retournent au catholicisme, 23 déc. 1585.

Il paraît que cette lettre a été imprimée, ainsi que la profession de foi.

F° 165. Union des villes de Paris, Reims et Troyes, pour ensemble présenter requête à sa Majesté, afin d'être conservés en la religion catholique, apostolique et romaine. (P. Coquault). 19 juin 1588.

F° 166. Exhortation des curés à leurs paroissiens, d'apporter les tailles à la ville de Reims. 3 mars 1589.

Publié par Henry, *ut supra*, p. 451.

Digitized by Google

F° 167. Ordonnance du chapitre de Reims, du 20 mars 1589, qui refuse les sacremens à ceux qui reconnaissent Henri III pour Roi.

Publié dans le *Marlot* de l'Académie, IV, p. 761.

F° 168. Copie d'une lettre du duc de Mayenne au pape, portée par le doyen Frizon, avec les Instructions. (Dupuy, vol. 87).

Publié dans les *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 309 et suiv.

F° 170. Arrest de la Cour de Parlement séant à Châlons, sur certains libelles injurieux et scandaleux intitulés Bulles Monitoriales, et imprimés à Reims, (Dupuy) le 10 juin 1591.

Publié dans les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 369. L'original est aux Archives Nationales, X^{1a} 9261, f° 199.

F° 170 verso. Le précédent arrest cassé par le Parlement de Paris. 8 juillet 1591.

Publié dans les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 371, avec la date de la publication qui eut lieu seulement le 22 décembre.

F° 172. Oratio quæ congregationis initio quotidie recitabatur ab illustrissimo ac religiosissimo domino cardinale de Pellevée, in clericorum camera præside, comitiis generalibus Lutetiæ, anno Domini 1593. (P. Dupuy, vol. 582).

Cette pièce n'est qu'une invocation religieuse, sans intérêt historique.

F° 173. Lettre des Trois Etats assemblés à Paris en 1593, aux lieutenant et conseil de la ville de Reims. Le 6 février 1593.

Publiée dans les *Mémoires d'Etat* de Villeroy, t. IV, et reproduite

Digitized by Google

dans la collection de Meyer. Il serait possible que l'erreur de suscription signalée pour la lettre suivante existât déjà pour celle-ci, comme on peut le conjecturer en la comparant avec une autre du 19 mars, où il est question du siège de Celles en Berry.

F° 173. Lettre des Etats au maire et échevins de la ville de Reims. Le 29 février 1593.

Publiée dans les *Mémoires d'Etat* de Villeroy, t. IV, p. 122, et reproduite par Meyer. M. A. Bernard dans ses *Procès-Verbaux* des Etats de 1593, p. II, note 3, fait observer que l'éditeur s'est trompé en adressant cette lettre à ceux de Reims, et qu'elle concerne en réalité ceux d'Orléans.

F° 173 verso. Autre lettre des Etats aux mêmes, 19 mars 1593.

Publiée dans les *Mémoires* de Villeroy, t. IV, p. 131. Même erreur de suscription que précédemment.

F° 174. Lettre du lieutenant et gens du Conseil de la ville de Reims aux trois États assemblés à Paris. Le 26 mai 1593.

C'est la lettre déjà signalée au f° 156, mais plus complète. Il est dit en note qu' « on la croit de Meurier ; cependant elle est d'un stile « plus joli que ce qui est sorti de la plume de ce Ligueur. J'en ai « une édition in-12, qui fut faite à Paris, après qu'elle eut été pré- « sentée aux Estats. »

F° 176. Lettre des habitants de Fismes au chapitre de Reims, pour savoir s'ils se rendront au Roy, ou non. 31 juillet 1594. Avec la réponse du chapître, 1er août 1594.

Publié par Henry, *ut supra*, p. 472-473 ; et *Marlot*, IV, p. 766. En note : « Fismes se rendit à l'obéissance du Roy. »

F° 177. Lettre des Ligueurs de Reims au pape pour savoir s'ils doivent reconnoître le Roy et pour obtenir d'être relevés du serment de

Digitized by Google

l'Union et des censures ecclésiastiques. Le 10 novembre 1594.

Henry, *ut supra*, p. 358, a donné une traduction française de cette lettre, dont notre manuscrit contient le texte latin.

F° 178. Massacre du maréchal de Saint Paul, tiré du journal de Pussot.

Publié dans le *Journalier de Jean Pussot*, de l'Académie.

F° 179. Lettre de M. Morus, par laquelle il signifie au chapitre de Reims qu'il se retire de la ville, et ne peut en conscience reconnoître le Roy, jusqu'à ce qu'on reçoive la réponse du Saint Père aux difficultés qu'on lui a proposées. Le 16 décembre 1594.

Publié par Henry, *ut supra*, p. 364. En note : « Le chapitre se » pourvut d'un prédicateur, sans rien retirer des revenus dudit » sieur Morus, qui étoit homme de considération, mais trop crédule » et se laissant conduire par les Ligueurs. »

F° 180. Serment de fidélité prêté au Roy Henri IV le 10 avril au chapitre de Reims par tous les corps de la ville entre les mains de M. de Guise et M. d'Amour, conseiller au Parlement.

Publié par Henry, *ut supra*, p. 361. On lit dans le Ms., après le texte français du serment : « Actum die lunæ, 10 aprilis, domino decano præsidente. Illustrissimus dux a Guisia et officiarii regis in capitulo existentes a dominis canonicis juramentum fidelitatis regi servandæ receperunt, secundum formam prædictam.

F° 181. Lettre du Roy, par laquelle Henri IV ordonne aux lieutenant et gens du Conseil de Reims de refuser l'entrée de la ville à M. Frizon,

Digitized by Google

doyen de la cathédrale. (V. Marlot, p. 853 et 854).

Cette pièce se trouve dans les Mémoires inédits de P. Coquault, t. IV. M. Henry, p. 365, en a extrait quelques lignes. Une note de notre manuscrit dit que « le chapitre envoya visiter le sieur « Frison pour le consoler ; il se retira à Verdun où il mourut au « mois de janvier suivant. »

F° 182. Copie d'une lettre du Roy Henri IV à M. Frémin. Le 22 octobre 1594.

Publié dans le *Marlot* de l'Académie, t. IV, p. 775. Notre manuscrit dit que « cette lettre est rappelée dans les lettres de no- « blesse accordées par Louis XIV à Antoine Fremyn en 1696. »

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

DES

CHOSES PLUS NOTABLES

ADVENUES EN CHAMPAGNE

(1585-1598)

Le premier éclat notable (1) des intentions du duc de Guise dont on se soit aperçu en Champagne ou Vermandois en qualité de gouverneur et lieutenant général pour le Roy, fut qu'au mois de mars 1585 il s'assura de toutes les fortes places de cette province (2). Feignant pour son devoir visiter la frontière, il se présente à la

(1) Voir sur les causes qui préparèrent la Ligue en Champagne, E. Henry, La Réforme et la Ligue, in-8°, 1867. — De Thou, L. 81, p. 269, parle des livres séditieux et des prédications violentes par lesquelles on avait pris soin d'exciter les esprits. Des jésuites Anglais, venus de Douai à Reims, s'étaient fixés dans cette ville et y fomentaient la révolte (Ms. 37, f° 151 v°). Du Perron représente l'un d'eux comme un brouillon qui nourrissait la division entre les catholiques (Ambassades, L. III, p. 751).

(2) Dès le 12 mars 1585, on avait arrêté à Lagny-sur-Marne un bateau qui montait vers Châlons, chargé de tonnes pleines d'armes, et on signalait partout des amas de gens de guerre faits par le duc de Guise. (Lestoile, p. 181-182). Le même jour, Dinteville écrivait au roi que « le masque

Digitized by Google

porte de la ville de Verdun (1), en laquelle il est reçû fort honorablement par le s^r de Ludieu (2), gouverneur du pays. Le duc s'y étant rendu le plus fort par le moien principalement des intelligences qu'il avoit dans la ville avec le capitaine Guitaud (3) lieutenant au gouvernement d'icelle, en jette hors ce gentilhomme, pour ce qu'il le reconnut plus affectionné qu'il ne désiroit au service du Roy son maître; puis

« est quasi levé. » (Correspondance de Dinteville publiée par M. Ed. de Barthélemy, in-8°, 1880, p. 84). Le 18 mars, il signalait au Roi ses craintes au sujet de Châlons et de Reims (p. 85). Le 20 mars, le duc de Guise était à Vitry, où les habitants lui offraient un pâté fait d'une « grande et grosse carpe, » (Comptes communs, GC. 71, f° 129). Le 21 mars il occupait Châlons. (Corr. de Dinteville, dépêche dudit jour, p. 87. Cf. Lestoile, p. 82; Lettre du duc de Guise dans les Mémoires de Nevers; G. de Saulx-Tavannes, p. 469; Histoire de Châlons, d'Ed. de Barthélemy, p. 211; Henry, p. 68). Les jours suivants, il s'établissait à Epernay, à Reims, (Mém. Royaliste, Marlot IV, p. 463), et à Mouzon (Henry, p. 71 et s.).

(1) Le duc de Guise voulait s'emparer tout d'abord des trois évêchés et de la principauté de Sédan : c'était une situation militaire considérable, et, de plus, c'était « un nid « de Huguenots. » Il dépêcha donc dans cette région l'un de ses meilleurs capitaines, Saint Paul, « moins connu par sa « naissance que par les exploits qui l'avaient distingué dans « les dernières guerres, homme du reste d'un génie au- « dessus de sa condition. » (De Thou, l. 81, p. 278). Saint-Paul surprit le château d'Oimbé, près de Verdun; mais il en fut chassé presque aussitôt par le capitaine Gargas, qui d'ailleurs ne sut pas rester fidèle au roi et revendit bientôt la place aux Ligueurs. C'est alors que le duc de Guise entreprit d'occuper Verdun; il marcha sur cette ville le 18 avril 1585. (Voir Mém. de la Ligue, t. III, guerre de Verdun et Jamets, p. 569. Cf. de Thou, l. 81, p. 282; Henry, p. 77).

(2) Dans le Ms., *Ludin*. Appelé aussi Loudieu, Le Dieu, Lieu-Dieu.

(3) Dans le Ms., *Guitto*.

Digitized by Google

fait avaler à Sa Majesté cette pilule (1), enveloppant son amertume dans ses excuses, les quelles il fonde sur le devoir qui l'oblige à pourvoir soigneusement à la sureté de la Champagne, et sur la juste crainte qu'il a que les Huguenots s'y fortifient; ce qu'il dit ne pouvoir être évité qu'en expulsant du gouvernement le s[r] de Ludieu, qu'il disoit pratiquer ordinairement avec ceux de Sédan et avoir grande correspondance avec tous les Huguenots de la frontière, en faveur du roy de Navarre.

De ce même voïage, sous même prétexte et de même sorte, il expulse M[re] Robert de la Viéville (2) du gouvernement de Mezières, et met en sa place messire Robert de Joyeuse (3), comte de Grand-Pré, afin de l'attacher à sa fortune. Mais, le Roy s'étant déclaré depuis chef de la Ligue, à laquelle il voit que chacun se range, retire le comte à soy et rétablit le s[r] de la Viéville en son gouvernement; ce que le duc

(1) Entre temps avait paru le célèbre Manifeste de la Ligue, daté du 31 mars, imprimé d'abord à Reims (Satyre Ménippée, Harangue de Daubray. Cf. Henry Martin, t. 9, p. 544) ; et le roi avait protesté par la Déclaration d'avril, se plaignant que les Guises missent des garnisons partout où ils pouvaient entrer. (Mém. de la Ligue, I, p. 63. Cf. la lettre à M. de Lude, I, 78; la réplique de Duplessy Mornay, I, 79, etc.) Henri III n'avalait donc pas la pilule de bon gré.

(2) Robert, marquis de la Vieuville, baron de Rugles et d'Arzillières, chevalier des ordres du Roi, grand fauconnier de France. Il était fils de Pierre de la Vieuville et de Catherine de Montferrand; il avait été pourvu en 1574 de la lieutenance générale au pays de Rethélois et possédait le gouvernement de Mézières.

(3) Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, mestre de camp du régiment de Champagne, fils aîné de Foucaut de Joyeuse.

Digitized by Google

endure après que le cardinal de Bourbon (1) l'a assuré que la Viéville est son serviteur (2).

Le Roy donc se déclare chef de cette Sainte Ligue, au lieu de refréner vertueusement l'audace de l'auteur d'icelle; lequel se fait croire que Sa Majesté tremble de peur qu'il l'assaille ouvertement, lui imposant qu'il seroit huguenot ou fauteur d'hérésie. En cette croïance, il attente sur les ville et citadelle de Metz par le moien de quatre mil hommes, tant reistres que lansquenets, qui se font voir à la frontière (3). Après avoir failli son entreprise, les principaux conseillers du Roy partisans du Duc donnent à Sa Majesté une telle appréhension (4) de cette.... qu'Elle ne peut avoir repos sinon après que, par

(1) Charles, cardinal de Bourbon, né le 22 décembre 1523, mort en 1590. Il était fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

(2) Pour la prise de Mézières, voir l'Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, de N. Le Long, 1783, in-4°, p. 448. Cf. Henry, p. 78. Ces évènements eurent lieu à la fin d'avril 1585. Dans le même moment, Toul fut rendu aux Ligueurs, qui avaient des intelligences à l'intérieur de la place. (Voir de Thou, l. 81, p. 283; Cheverny, p. 483; Mém. de la Ligue, III, p. 570.)

(3) Voir de Thou, l. 81, p. 283 et suiv.; et Mém. de la Ligue, t. III, p. 571-572. Les Ligueurs se dirigèrent sur Metz le 26 mai 1585.

(4) De Thou, loc. citat., dit que le duc fit alors passer des troupes en Champagne « et marqua pour leur rendez-vous » la ville de Châlons, dont il vouloit faire sa place d'armes,» afin de se rendre redoutable au roi en approchant de Paris. (Cf. Mém. de la L., t. III, p. 572.) Dans les derniers jours de mai, le régiment du s^r de la Rochette, logé à Vitry, y vivait à discrétion, et les habitants envoyaient un député « à Ste-Menehould, Verdun, Estain et autres lieux pardevers Monseigneur de Guise,» pour le supplier de les délivrer de cette garnison. (Comptes communs, CC. 71, f° 129.)

Digitized by Google

l'entremise de la Reine sa mère (1), est fait un traité en forme de paix avec le duc et ceux de la Ligue, par lequel sont accordées pour sûreté de lui et des siens les villes de Châlons (2), Reims, Verdun, Saint-Dizier, pays adjacens, avec plusieurs autres places (3) et autres provinces, entretenement de bon nombre de gens de guerre, et 100,000 écus comptans destinés auparavant pour la construction d'une citadelle à Verdun, où le Duc dit qu'il n'est besoin d'aucune forteresse en cette ville, en laquelle il possède les cœurs des peuples (4).

Après cet échantillon de douce guerre ter-

(1) Les négociations de Catherine de Médicis furent longues. Elle était partie le 29 mars pour s'acheminer en Champagne (Lestoile, p. 182), et l'accord ne fut conclu que le 20 juin (loc. cit., p. 186), puis signé à Nemours le 7 juillet. (Voir Mém. de Nevers, t. I, p. 686. Cf. de Thou, l. 81, p. 296 et 326; Henry, p. 81; Ed. de Barthélemy, p. 212.)

(2) Le duc de Guise s'empressa d'exiger le serment des Châlonnais, et il en donna la formule; ce serment fut prêté au Conseil de ville le 11 août 1585, mais on laissa en blanc dans le registre une page pour le texte et les signatures; cette page n'a pas été remplie. (Conclusions, f° 84.) Dès le 31 juillet, il songeait à renforcer la garnison et « advisait de » donner à la ville 30 arquebusiers à cheval, soubz la » charge du s' de Saint Mar. » (Lettre originale, datée de Vitry.) L'année suivante il ne cessa point de s'occuper des fortifications et de la garde, tantôt félicitant, tantôt gourmandant le conseil de ville. (Lettres originales du 29 juillet, du 29 août 1586, etc.)

(3) Vitry fut du nombre, et le duc y fit aussitôt amener 2 canons et de la poudre. (Comptes communs, CC. 71, f°s 142 et 147, 7 août.) Un peu plus tard, commandement fut fait par son ordre aux habitants de Blacy, Loisy, Drouilly et Pringy de venir travailler aux fortifications. (Loc. cit., f° 143).

(4) Cf. Marlot, IV, p. 463, pour d'autres conditions pécuniaires.

Digitized by Google

minée au contentement de ceux de la Ligue, on commence à murmurer partout des impôts et subsides qui se lèvent journellement sous prétexte de faire la guerre aux Huguenots; on dit que les lieutenans du Roy aux armées qui ont été envoiés contre le Roy de Navarre sont huguenots couverts ou ses amis et confédérés, que tous les deniers vont être employés selon leur destination, mais plus tost à engraisser les mignons de cour qui tranchent des princes ; on dit qu'il n'y a que le duc de Guise à qui cette charge de faire la guerre aux Huguenots soit due, que le Roy ne veut l'employer en icelle pour ce qu'il sait [que], s'il en avoit le commandement, il les chasseroit en peu de tems hors du royaume ou les réduiroit à l'exercice de la Religion catholique; ce que arrivant, la cause de tous les nouveaux impôts et subventions lui seroit ôtée, et ne pourroit plus sous ce prétexte donner à ses favoris la substance du pauvre peuple. Les prédicateurs crient qu'il faut faire la guerre à bon escien aux hérétiques, qu'il est nécessaire que le Roy en donne toute la charge et moien à un prince qui ait rendu preuve suffisante de son zèle à l'honneur de Dieu et soulagement du pauvre peuple, qui soit prudent et vaillant, aimé et respecté des gens de guerre; et quelquefois tout ouvertement ils disent qu'il faut que le duc recommence la guerre de soy-même, si le Roy ne veut y entendre.

(1) Le Duc, qui se faisoit porter par telles voyes

(1) En marge: « Le duc de Guise à Sédan. »

Digitized by Google

à ce qu'il désiroit, sous prétexte de vouloir obéir au peuple, jette ses troupes sur les terres de la souveraineté de Sédan, seul azile des Huguenots de toutes les provinces voisines (1). Le duc de Bouillon (2), qui en est seigneur, étant encore jeune et mal pourvu de forces, se plaint au Roy son protecteur, lui remontrant que sans aucune occasion le duc de Guise est entré hostilement dans ses terres (3).

Néantmoins il se dispose à défendre Sédan et les autres places qui en dépendent, envoie vers le Roi de Navarre et autres desquels il espéroit tirer secours. Le Roy commande au duc de Guise de se retirer, et lui défend de passer plus

(1) « La Ligue poursuivoit fort envers le Roi pour avoir » congé de faire la guerre au duc de Bouillon, qu'elle » haïssoit mortellement, tant à cause des places qui em- » pêchoient fort ses desseins, comme aussi pour ce qu'il » avoit donné avis au Roi de tout ce qui se brassoit ès quar- » tiers de Champagne et de Lorraine. » (Mém. de la Ligue, t. III. Guerre de Jamets, p. 574.)

(2) Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sédan, Jamets et Raucourt.

(3) Le duc de Guise, désespérant de rendre la cour de France complice de ses projets contre le duc de Bouillon, se tourna du côté du duc de Lorraine, qui, sur sa prière, fit défense de vendre des grains et des vivres à ceux de Jamets. En même temps, il rassemblait une troupe tirée des garnisons de la Champagne. Le capitaine Saint-Paul en eut la conduite ; il la fit marcher vers Mouzon, et, le 25 février 1586, il surprit Douzy sur les trois heures après minuit. L'intelligence que la Ligue avait dans cette place rendit inutile la résistance ; il n'y eut de chaque côté qu'environ 12 hommes tués. Cependant on fit une narration pompeuse de ce succès, et l'on annonça dans les rues de Paris un discours contenant l'histoire de la grande défaite des hérétiques et de la prise de la ville de Douzy. (Mém. de la Ligue, t. III. p. 574. Cf. de Thou, l. 85, p. 593-594.)

Digitized by Google

outre. Mais, avant qu'il obéît, le Roy fut contraint réduire ses commandemens à prières et remontrances. Cependant plusieurs gentilshommes et soldats, huguenots en effet ou seulement en apparence, se jettent dans la ville de Sédan, entre autres le s^r^ de Montmarin (1), lequel en étant sorti se trouve près de Rocroy (2) accompagné de quelque nombre de soldats du pays, la nuit d'entre le 17 et le 18 9^bre^ de l'année 1586, et à même temps surprend la ville par escalade; en laquelle entrant (3), le s^r^ de Chambéry, brave gentilhomme Limosin qui étoit gouverneur de cette place, y fut tué aiant les armes au poing, étant sorti de son logis pour repousser Montmarin et sa troupe.

Les catholiques attribuent cette prise au duc de Bouillon, qui la désavoue, et déclare qu'il veut purger devant le Roy cette calomnie; et cependant offre au duc de Guise sa personne et ses forces pour aider à reprendre la ville. Le duc de Guise rejette ces offres et assiège Rocroy, qui lui est rendu le 24 décembre moiennant 4000 écus de la bourse du Roy (4).

(1) En marge : « Peut-être Montmorin.»

(2) De Thou (l. 86, p. 611) dit que cet évènement eut lieu le 12 novembre; mais l'auteur de la Guerre de Jamets lui assigne pour date le 18 du même mois. (Mém. de la Ligue, III, p. 575.) Henry, p. 418, a publié une lettre du duc de Guise aux Châlonnais, du 22 nov., sur la prise de Rocroy; l'original est à Châlons. Cf. eod. loco, p. 87.

(3) Il s'agit de l'entrée des protestants, non du sieur de Chambéry. L'auteur de notre mémoire emploie souvent ces participes amphibologiques.

(4) De Thou dit que le duc de Bouillon fut réellement fâché de cette aventure. Mais le duc de Guise cherchait une

Digitized by Google

Cette somme est fournie à Montmarin, qui, demeurant au service du duc, donna sujet à plusieurs de dire que le duc de Guise lui avoit commandé de faire cette prise pour avoir sujet de tenir les armes en main et des troupes prêtes à toutes occurrences. De fait, au mépris et contre l'intention du Roy, le duc de Guise déclare la guerre au duc de Bouillon, jette ses forces sur les terres de la souveraineté de Sedan, où les faulxbourgs et plusieurs villages sont brûlés pour incommoder le Guisart, qui prend le château de Raucourt (1) au mois de janvier 1587, loge son infanterie dans le bourg et se retire à Mouzon (2) avec sa noblesse et cavalerie.

Ceux de Sédan faisoient de grandes courses dans la Champagne, où ils ne manquoient de retraites pour petites troupes (3) ; ils prirent plusieurs prisonniers, comme s'ils eussent été

occasion pour exciter la colère du Roi, et celle-ci lui parut favorable. Il écrivit en cour une lettre pleine des plus graves accusations, à laquelle le duc de Bouillon répondit de son côté, et Henri III ne tomba point dans le piège. C'est alors que Guise marcha sur Rocroy pour reprendre la place. (Mém. de la Ligue, III, p. 576 ; Cf. de Thou, l. 86, p. 612 ; Cayet, Chronologie novennaire ; Lestoile, p. 210 ; Henry, p. 86.)

(1) Raucourt, dans les Ardennes, à 11 kilomètres sud de Sédan. Cf. de Thou, l. 86, p. 612. Ce château était aux mains des royalistes depuis le 4 janvier 1587. Mém. de la Ligue, III, p. 576.

(2) Mouzon, Ardennes, arr. de Sédan. De Thou dit que quelques jours après la reddition de Rocroy, Montmarin fut assassiné près de Mouzon par ordre du duc de Guise que ses manières insolentes avaient blessé. (L. 86, p. 612.)

(3) Pour le détail des faits militaires de février-mai 1585, voir Mém. de la Ligue, III, p. 577-585 ; de Thou, l. 87, p. 2 et suiv. Lestoile, p. 215-223.

Digitized by Google

en guerre contre le Roy, surprirent Cormicy (1) et brûlèrent la maison du prieuré; en vengeance de quoy le cardinal de Guise fit brûler le château de Braine (2), appartenant au duc de Bouillon, lequel se trouva bien empêché à Sédan, dont il fit faire plusieurs sorties notables et attaqua souvent les Guisarts en maintes belles escarmouches. En l'une d'icelles, le duc de Guise fut serré de si près, qu'il y laissa sa robe de long se sauvant à belle course dans le bois le Chevalier (3), où ceux de Sédan n'osèrent le suivre pour la crainte qu'ils eurent de quelque embuscade, imaginans qu'un tel capitaine n'avoit donné si mauvais ordre à ses affaires qu'auroit fait le duc, lequel, s'il eût été suivi, la prise en étoit inévitable. Il se retira à Franchevau, où Saint Paul étoit logé avec l'infanterie.

En ce tems arrivent nouvelles que le duc Casimir (4) et autres princes d'Allemagne mettent sur pied une grande armée en faveur du Roy de Navarre, pour venir passer l'automne et l'hiver

(1) Cormicy, Marne, arrond de Reims.

(2) Braisne, Aisne, arrond. de Soissons.

(3) Cf. 8e vol. de la Bibliothèque de Mme de Montpensier, libelle satirique intitulé: La grande cascade du duc de Guise, etc. (Ms. 37, fo 154.) Mezerai ajoute qu'il perdit le fourreau de son épée. V. Satyre Ménippée, t. II, p. 284. De Thou dit que cet évènement eut lieu au moment où le duc voulait reconnaître les châteaux de Daigny et de Givonne, et qu'il fut chargé par le duc de Bouillon et par François d'Angennes de Montlouët.

(4) Jean Casimir, prince palatin, était du nombre des princes allemands qui l'année précédente avaient envoyé une ambassade en France pour réclamer la paix en faveur des protestants; cette ambassade avait été reçue à Saint-Germain en-Laye, le 12 oct. 1586. (De Thou, l. 86, p. 606.)

Digitized by Google

en Lorraine et en Champagne, afin de secourir les Huguenots (1), et que pour leur sureté et retraite, les chefs avoient résout prendre les villes voisines de Sedan, qui sont..... Mouzon, Donchery (2), Mezières, Réthel, puis fortifier Attigny (3), pour brider le duc de Guise. La crainte de cette armée qui, selon le bruit commun, étoit de 40.000 hommes de guerre (4), fait dire au peuple que le duc de Guise par ses remuemens sera cause de la totalle ruine du pays. Le duc, qui craint déchoir de l'autorité qu'il a gagnée avec tant de peines et d'artifices, fait publier et prêcher que cette armée est imaginaire, et qu'il combattra et dissipera dans l'Allemagne tout ce qui pourra se présenter de ce costé pour favoriser les hérétiques, A cet effet, il quitte Sedan, s'achemine vers Nancy, joint ses troupes avec celles du duc de Lorraine, et mettent ensemble 15.000 hommes pour, à communes forces, détourner la tempeste qu'ils voient menacer la Lorraine

(1) Dans l'édit de Meaux du 23 juin 1587, le roi s'exprime ainsi : « C'est maintenant chose très-certaine que les Alle-« mands sont à cheval et marchent en grand nombre pour « venir en nostre royaume, au secours de ceux qui se sont « opposés par armes à l'exécution de l'édit que nous avons « fait pour réunir tous nos sujets à la religion catholique, « apostolique et romaine. » (Mém. de la Ligue, II, p. 196.)

(2) Donchery, Ardennes, arrond. de Sedan.

(3) Attigny, Ardennes, arrond. de Vouziers.

(4) Voir sur la composition de cette armée, l'écrit intitulé : *Armée des Allemands et orages en France* (Mém. de la Ligue, t. II, p. 211). Le chiffre de 40,000 hommes est certainement exagéré par l'imagination populaire ; l'écrit ci-dessus mentionné parle de 35,000 hommes, et encore il paraît que c'est trop ; l'auteur de la *Guerre de Jamets* (Mém. de la Ligue, t. III, p. 586) dit 30,000 hommes.

Digitized by Google

et la Champagne ensemble. Cependant les sieurs colonels Dompmartin et Guitry (1), pratiqués par les ducs de Lorraine et de Guise, comme on dit, se rendent à Sedan afin de persuader au duc de Bouillon et comte de la Marck son frère qu'ils aillent prendre la charge et conduite de l'armée d'Allemagne qui les attend pour leur obéir. Le duc mande ses amis, met la chose en délibération; où les s^rs de Moüy (2), de Tourteron (3), de la Lobbe, d'Esternay, de Vandy, d'Arson, d'Olisy, Gaucourt (4)..... sont d'avis qu'il ne doit abandonner la ville de Sedan; néantmoins les colonels Dompmartin et Guitry mettent si bien la gloire et la vengeance dans l'esprit de ce jeune duc, qu'après avoir établi le s^r de Nuetz (5) gouverneur de ses terres, avec commandement que, au cas que le

(1) Jean de Chaumont de Quitry, officier calviniste, fit partie du conseil militaire du duc de Bouillon pendant cette campagne (Mém. de la Ligue, II, p. 210), avec le titre de maréchal de camp (Mathieu, p. 42). Le colonel Dompmartin fit également partie de l'expédition, et il fut de ceux qui, après la bataille d'Auneau, voulaient faire défection (Mém. de la Ligue, III, p. 593); d'autres disent qu'au contraire il voulait rejoindre le roi de Navarre (*Ibid.* II, p. 218, note).

(2) Isaac de Vaudray de Mouy. Il commande l'infanterie française à l'armée des Reistres (Mathieu, p. 42).

(3) Claude de Joyeuse de Tourteron, gouverneur de Mouzon et de Beaumont en Argonne, fils puîné de Foucaut de Joyeuse, comte de Grandpré.

(4) Dans le ms., entre parenthèses: « Peut-êtreSaucourt.» De Thou parle d'un personnage qu'il appelle Louis Gaucour ou Gancour (l. 97, p. 37 et 38).

(5) Il faut sans doute lire: « de Nueil. » Ainsi est nommé le gouverneur de Sedan dans les Mém. de la Ligue, II, p. 283.

Digitized by Google

duc de Guise retourneroit pour assiéger Sedan, il reçoive le s[r] de Tourteron et lui obéisse comme à sa propre personne, il en sort avec le comte de la Marck son frère le 23[e] jour de juin (1), accompagné des s[rs] de Moüy, Gaucourt, Lirammont, Guitry, Montluc, Suzanne, La Lobbe, Vandy, d'Esternay, d'Arson, d'Olisy, accompagné de 300 chevaux, va trouver l'armée en la plaine d'Alsace, où elle fait montre de 30.000 hommes de guerre, qui promettent obéir au duc de Bouillon pour être conduits au Roy de Navarre (2). Mais le duc, aiant autre dessein, dit au conseil que le service du Roy de Navarre et le bien général de son parti requièrent que cette année il s'arreste en Lorraine et Champagne (3), afin de netoyer ce qui environne Sedan et ceux des leurs, les quels y sont réfugiés. Le baron d'Aulne (4), lieutenant du duc

(1) Cf. Mém. de la Ligue, III, p. 585.
Jean de Montluc, s[r] de Balagny, bâtard de l'évêque de Valence.

(2) Le duc de Bouillon est qualifié de « lieutenant du roi » de Navarre en l'armée. » (Mém. de la Ligue, II, p. 211.)

(3) Voir sur les dissentiments au sujet du plan de campagne, Mém. de la Ligue, III, p. 588, II, p. 212 ; de Thou, l. 87, p. 27. Plus tard, Henri III avoua à l'ambassadeur anglais qu'il eût préféré que les troupes étrangères se contentassent de ravager la Lorraine et la Champagne. (Forneron, t. II, p. 333.)

(4) Appelé ainsi par Guillaume de Saulx-Tavannes, p. 473, et par Cheverny, p. 485 ; appelé « baron d'Othna, colonel-général des Allemands, par de Thou, Mém. p. 507. Dans l'Histoire Universelle. l. 87, p. 22, il est désigné d'une façon plus particulière : « Fabien, baron de Dhona, d'une des plus illustres maisons de la Prusse. » Il appartenait en effet à la famille des burgraves de Dhona ou Donaw ; né en 1550, mort en 1621.

Digitized by Google

Casimir, et autres, disent qu'ils ne le peuvent faire, qu'ils ont charge expresse d'aller en toute diligence joindre le roi de Navarre pour recevoir et effectuer ses commandemens ; ce que le baron et colonel Dompmartin et Guitry firent enfin conclure en l'assemblée générale des chefs et capitaines. A cet effet, l'armée passe en Lorraine (1) sans dégast et sans y faire aucune chose mémorable, encore que au passage du Pont Saint-Vincent (2) elle donna prise apparente au duc de Guise de défaire l'avant-garde ; du moins il fit publier qu'il l'eût défaite aisément, s'il n'eût été empêché par le duc de Lorraine qui avoit assurance du duc Casimir que cette armée ne feroit aucun dommage en Lorraine ni en Champagne. Elle passe en Bourgogne et descend le long de la rivière de Loire, où elle est toujours cotoyée par le duc de Guise, qui la fait rudement tâter à Vimory (3) par le duc de Mayenne son frère. Le Roy, qui est de l'autre côté de la rivière avec une puissante armée, en destracque et tire à soi 12000 Suisses par la pru-

(1) L'armée entra en Lorraine le 21 août. (Mém. de la Ligue, III, p. 587. Cf. de Thou, l. 87, p. 25.)

(2) Mém. de la Ligue, II, p. 212 et III, p. 588. De Thou dit que le duc de Guise arriva au Pont Saint-Vincent le 5 septembre avec toute l'armée lorraine (l. 87, p. 29-32). — Pont Saint-Vincent, Meurthe, arr. de Nancy.

(3) Pour la marche en France et les événements militaires, voir de Thou, l. 87, p. 33 et suiv. et Mém. de la Ligue, III, p. 589 et suiv. Le combat de Vimory eut lieu le 28 octobre (loc. cit. p. 43-45), ou selon Lestoile, p. 233, le 29. Ce village est un bourg du Loiret, canton de Montargis. Cf. Saint-Auban, p. 507, Cayet ; p. 40.

Digitized by Google

derie et bonne conduite du duc de Nevers (1). Le duc de Guise défait à Aulneau (2) une grande partie de la cavalerie, spécialement les troupes du baron d'Aulne, poursuit les reliques fuiantes et languissantes de cette armée jusques au comté de Montbéliard, où tous actes d'hostilité sont pratiqués par ceux de la Ligue (3).

Cette effroyable armée allemande étant ainsi fondue, comme en ce même tems celle d'Espagne fut soufflée et engloutie dans les ondes de la mer Océane en passant devers l'Angleterre (4), le duc de Guise ramène toutes ses forces sur les terres de Sedan, et le duc de Lorraine envoie le baron d'Haussonville avec les siennes assiéger les ville et château de Jamets (3), appartenans alors à damoiselle Charlotte de la Marck, sœur et unique héritière du duc de Bouillon et comte de la Marck ses frères, décédés durant que cette armée allemande étoit en France (5).

(1) L'histoire détaillée de cette défection est racontée dans les Mém. de la Ligue, II, p. 223; par de Thou, l. 87; et par Lestoile, p. 234.

(2) Sur la défaite d'Auneau, arrivée le 24 novembre, voir Mém. de la Ligue, II, p. 227, Lestoile, p. 233, Cheverny, p. 485, Saulx Tavannes, p. 474, Cayet, p. 40, De Thou, l. 87, p. 50-56. — On a réimprimé dans les Archives Curieuses, t. XI, p. 267, le *Sommaire discours de toutes les deffaites des Reistres.* — Auneau, Eure et Loir, arr. de Chartres.

(3) Lire dans les Mém. de la Ligue, III, p. 667, l'*Histoire tragique* des ravages du comté de Montbéliard à la fin de 1587 et au commencement de 1588. On trouve dans les Mém. de la Ligue, II, p. 402 et suiv. beaucoup de documents sur le désastre de l'Armada. Cf. de Thou, l. 89. — Affricain d'Haussonville, baron d'Orne, maréchal du Barrois.

(4) Jametz, Meuse, arr. de Montmédy.

(5) Le comte de la Marck mourut pendant la campagne,

Digitized by Google

Le 19 janvier 1588 (1), les Lorrains gagnent la tour quarrée du moulin à vent de Jamets, la quelle ne put être défendue pour ce qu'elle étoit détachée de la ville et du fossé (2). Le s[r] de Chélandre (3), qui commandoit dans la place, brûla cette tour par l'industrie d'Errard (4) son ingénieur, et les Lorrains qui la gardoient commencèrent la batterie contre la ville le 9[e] jour d'avril (5), et l'on tira 12.000 coups de canon contre les tours et murailles ; puis, la veille de Pasques, y est donné un furieux assaut soutenu

au mois d'octobre. (Mém. de la Ligue, II, p. 215). Le duc de Bouillon mourut le 11 janvier 1588 ; néanmoins le P. Anselme met cette mort au 1[er] janvier, mais la différence de date n'est qu'apparente ; car le 1[er] selon l'ancien calcul était le 11 selon le nouveau (Lestoile, p. 244).

(1) Dans le ms., « 1587. »

(2) Cf. de Thou, l. 90, p. 220. On trouve au même endroit que l'armée lorraine se composait de 3,000 lansquenets, de 2,000 français, espagnols et italiens, et de 7 compagnies de cavalerie albanaise.

(3) Robert de Thin, baron de Schélandre.

(4) Dans le ms., « Evrard ». De Thou l'appelle « fameux ingénieur » (l. 90, p. 220. Cf. Mém. de la Ligue, III, p. 617). On a de lui un *Traité de la fortification, démontrée et réduite en art*, 1594, où il apparaît comme un précurseur de Vauban. — Voir dans de Thou, *ut supra*, p. 222, et Mém. de la Ligue, III, p. 610, le récit de l'explosion qui, le 6 mars 1588, détruisit la tour du moulin.

(5) Dès le 27 octobre 1587, il avait été résolu en la chambre du duc de Lorraine d'assaillir le duché de Bouillon, et le baron d'Haussonville avait été député à la conduite de cette guerre (Mém. de la Ligue, III. p. 597). Puis, dans la conférence tenue à Nancy en février 1588, on avait décidé de hâter les opérations contre Jametz (Mém. de la Ligue, II, p. 281). Le bombardement dont il est question dura jusqu'au 16 avril (de Thou, l. 90, p. 223, et Mém. de la Ligue, III, p. 616-618), et fit trois brèches. Le récit très-détaillé de l'assaut livré la veille de Pâques se trouve dans les mêmes auteurs. Une trêve de trois jours fut accordée aux assié-

Digitized by Google

si courageusement que les Lorrains se retirent avec perte notable.

Cet effort aiant mal succédé aux Lorrains qui recevoient de fréquentes bourasques des sorties que faisoient les assiégés, mettent en avant le mariage du comte de Vaudemont, fils puisné du duc de Lorraine, avec la duchesse de Bouillon, la quelle rejette bien loin telle sorte d'amour fait à coups de canon (1).

Sur la fin de juillet, les assiégés attrapent dans le fossé de la ville 350 Lorrains par une double intelligence du s[r] de la Tour et quelques particuliers soldats qui promettoient livrer la place. Tous ceux qui entrèrent au fossé furent brûlés ou tués, excepté le capitaine de Villemoyens, qui échappa fort blessé (2).

En ce même tems (3), le s[r] de la Noue, que

geants pour enlever leurs morts ; on donna longtemps le nom de cimetière des Lorrains au lieu où ils furent enterrés (Mém. de la Ligue, III, p. 619-621). Le 18 avril, les Lorrains effrayés commencèrent un mouvement en arrière.

(1) Les négociations pour ce mariage durèrent fort longtemps, et M[me] d'Aremberg s'y employa de la façon la plus active (Voir Mém. de la Ligue, t. III, p. 605, 623, 638, 640, etc. ; Lettres et instructions de Charles III, publiées par M. Lepage ; Cayet, p. 119 ; Henry, p. 87 et suiv.) Le projet datait des conférences de Nancy, et il était la raison politique de l'attaque dirigée si obstinément contre Jametz.

(2) Le combat eut lieu dans la nuit du 28 au 29 juillet. L'officier nommé dans notre Mémoire le s[r] de la Tour avait fait semblant de vouloir livrer la place, puis il avait tout révélé à Schélandre (Mém. de la Ligue, III, p. 631 et suivantes ; de Thou, l. 90, p. 227). L'auteur de la *Guerre de Jametz* dit que l'embûche fut découverte trop tôt, et qu'il ne resta que 40 hommes sur place.

(3) A défaut de dates précises insérées dans le texte, ce paragraphe nous semble obscur. Il est vrai que François de

Digitized by Google

le Roy avoit envoié à Sedan pour y commander en qualité de curateur de la Duchesse ou exécuteur du testament du feu duc son frère, fait jouer le pétard à la porte de Satenay, qui fut vaillamment défendu par les habitans, Lorrains et soldats de la garnison, les quels repoussèrent La Noue avec perte de quelques bons soldats. Il fut plus heureux à Douzy, où Chalsebourg étoit logé avec un régiment de gens de pied et 200 chevaux ; ils y surprennent les Lorrains, en tuent 300, et contraignent les autres de se retirer en l'armée.

la Noue, capitaine célèbre, avait été choisi par le duc de Bouillon pour être son exécuteur testamentaire et pour exercer la lieutenance générale des états qu'il laissait à la princesse Charlotte. Mais La Noue, qui était à Genève au commencement de l'année 1588, ne revint pas immédiatement en France ; il se rendit d'abord auprès des princes d'Allemagne pour chercher du secours, et il était à Heidelberg vers le 15 juin (Mém. de la Ligue, III, p. 626, et de Thou, l. 90, p. 226). La nouvelle de son retour à Sedan ne fut connue de la garnison de Jametz que le 15 septembre (*ut supra*, p. 638). Or, nous avons bien trouvé dans les Mémoires du temps la mention sommaire d'une entreprise sur Stenay, à la date du 29 octobre (Mém. de la Ligue, III, p. 642, et de Thou, l. 90, p. 229), et d'une autre à la date du 18 novembre (*ut supra*, p. 645), mais nous n'avons pu découvrir aucune entreprise ultérieure sur Douzy. Il est vrai qu'il y eut dans ce village une affaire assez importante entre de Nueil, gouverneur de Sedan, et le baron de Saarezeximbourg, lieutenant de Rosne, et que ce dernier, vaincu, ramena ses troupes devant Jametz ; mais, selon les Mém. de la Ligue, II, p. 283-285, III, p 618, et de Thou, l. 90, p. 224-225, cet évènement est de beaucoup antérieur et se place à la date du 13 ou du 15 avril 1588. Disons encore que dans notre manuscrit les mots Douzy et Chalsebourg sont signalés comme de lecture douteuse. — Douzy, Ardennes, arrondissement de Sedan; Stenay, Meuse, arr. de Montmédy.

Digitized by Google

Le baron de Haussonville étant tombé malade, la charge du siège de Jamets est donnée au s[r] de Lenoncourt, bailly et gouverneur de Saint-Meyel (1), qui reçut un grand renfort de lansquenets conduits par le marquis de Bade (2). Enfin la ville, aiant tenu treize mois, environ-[née] de tranchées de toute part, fort incommodée de vivres, désespérée de secours, est rendue par les habitans le [26 décembre], et sont conduit sûrement où ils désirent (3). Chélandre et

(1) D'Haussonville tomba malade dans le courant d'octobre ; on lui accorda d'autant plus volontiers un congé, qu'on le soupçonnait d'avoir favorisé les assiégés (Mém. de la Ligue, III, p. 641). En ce qui concerne le personnage qui le remplaça, l'auteur de notre mémoire commet ici une erreur ; on voit par un récit contemporain (Mém. de la Ligue, III, p. 641 et 646), et par les pièces de la capitulation (p. 648 et 653), que deux frères du nom de Lenoncourt, l'un Charles, baron d'Ormes, grand sénéchal de Lorraine, l'autre Jean, conseiller d'état de Son Altesse et bailly de Saint-Mihiel intervinrent dans les affaires de Jametz, le premier comme général et le second comme négociateur. Cf. Lepage, p. 4. De Thou ne paraît pas avoir suffisamment évité cette confusion. Quoi qu'il en soit, le nouveau général arriva à l'armée le 23 octobre, et d'Haussonville partit le 25.

(2) Le marquis de Bade vint avec quatre compagnies de lansquenets, mais il ne demeura que quelques jours devant Jametz et se retira au Pont-à-Mousson avec une partie de ses forces (Mém. de la Ligue, III, p. 647).

(3) Il y avait eu des pourparlers dès le mois de septembre. Les négociations reprirent en octobre, et Schélandre fit un voyage à Sedan pour cet objet le 13 de ce mois ; il rapporta des articles qu'il avait charge de présenter au baron de Haussonville pour les soumettre au duc de Lorraine ; mais celui-ci resta un mois sans répondre. Enfin, le 17 novembre, le s[r] de la Ferté vint avec des propositions qui donnèrent lieu à de nouvelles conférences ; le s[r] de Marolles y défendit les intérêts de la duchesse de Bouillon (Mém. de la Ligue, III, p. 638, 640, 641, 644). Le traité de capitulation, très-honorable, ne fut conclu définitivement

Digitized by Google

les gens de guerre se retirent au château, qu'il défend et garde encore sept mois entiers; lesquels expirés, après une furieuse batterie de 22 grosses pièces d'artillerie, tant canons que coulevrines, les deffenses rompues, la brèche parfaite et raisonnable, les ponts couverts de l'invention d'Orphée ingénieur espagnol étant jettés sur l'eau du fossé pour aller à l'assaut, Chélandre, considérant qu'il lui restoit peu d'hommes pour se soutenir et peu de munitions pour y demeurer davantage, demande à parlementer et tombe d'accord de rendre la place; de la quelle, le 24 juillet 1589, il sort par la brèche avec ses compagnons, emportans leurs armes et bagages; d'où ils sont conduits à Sedan et où ils désirent (1).

Le duc de Guise avoit abandonné Sédan à l'instance du Roy (2), auprès duquel il avance

que le 26 décembre et publié le 29; on en peut voir le texte dans les Mém. de la Ligue, p. 650 et suivantes. Les bourgeois, leurs femmes et leurs enfants évacuèrent la ville, pour se retirer dans le voisinage et particulièrement à Sedan; les maisons furent occupées aussitôt par les Lorrains. Cf. de Thou, l. 90, p. 230, et Cayet, p. 117).

(1) Lire sur le siège du château de Jametz, depuis la capitulation de la ville, les Mém. de la Ligue, III, p. 655-665, de Thou, l. 96, p. 662, Cayet, p. 174. Tous ces historiens s'accordent pour la date de la reddition, et c'est par une erreur manifeste qu'on lit dans notre ms. « 21 juillet 1588.»

(2) En cet endroit, l'auteur remonte le cours des événements de plus d'une année. On ne voit pas que le duc de Guise se soit mêlé des querelles du duc de Lorraine et de la duchesse de Bouillon depuis la journée des Barricades (12 mai 1588). C'est en ce moment qu'il rappela de Rosne et Saint Paul à Paris; de plus grandes affaires l'occupaient, et il avait abandonné le dessein d'avoir cette principauté

Digitized by Google

autant qu'il peut ses affaires, comme son crédit envers le peuple; lequel en sa faveur blâme impudemment et impunément Sa Majesté, lui imposant qu'elle empêche les bons desseins du duc de Guise et qu'elle favorise l'hérésie. Aucuns des plus sages et autorisés n'approuvent point les actions du duc, lequel, pour contenter ceux-ci, fait publier que le Roy et lui buttent à même fin et ont une bonne intelligence ensemble. On ne sait ce qu'on en doit croire jusques à la journée des Barricades de Paris, qui fut le 12e mai, où plusieurs jugèrent bien que le duc visoit ailleurs qu'à l'extirpation de l'hérésie. Cependant on ne s'aperçoit pas en cette province qu'aucun de son parti l'abandonne, soit qu'ils aient en horreur le Roy de Navarre, ou soit qu'ils aient des engagemens trop puissans qui les retiennent attachés à la Ligue. De plus, malgré les déclarations du Roy et tout ce qu'il peut imaginer afin de persuader son zèle pour la religion catholique, les gens d'Eglise louent sans cesse dans leurs sermons le duc de Guise aux dépens de l'honneur du Roy. Sa Majesté pour remédier à ce désordre, convoque les États à Blois. Le duc de Guise s'y trouve, continue ses intrigues; ce qui oblige le Roy de se défaire de ce duc et du cardinal son frère. Il les condamna à mort, et l'ordre fut exécuté deux jours avant la fête de Noël (1).

par force ou par alliance. D'ailleurs le Pape avait désapprouvé le mariage proposé du duc de Joinville son fils avec l'héritière de Sedan (Ms. 37, f° 147).

(1) Parmi les documents nombreux à consulter sur l'as-

Digitized by Google

Le Roy entretenoit pour le duc de Guise plusieurs compagnies de gens de pied, dont les.... (1) étoient commandées par le s^r de Saint-Paul (2), que le duc avoit tiré de la pauvreté et élevé en crédit et autorité par dessus plusieurs autres, tant pour ce qu'il étoit affectionné à son service que parce qu'il avoit l'esprit vif, le jugement prompt, qu'il étoit résolu et vaillant de sa personne. Saint-Paul étoit à Blois auprès du duc lorsque le Roy prit la résolution de s'en défaire. Pour éloigner Saint-Paul, il dit au duc qu'aiant dessein de marier son fils aîné avec la duchesse de Bouillon, il vouloit envoier vers elle celui qu'il jugeroit le plus propre à faire cette propo-

sassinat de Blois, l'un des plus remarquables est l'« Addition « d'information faite par nous Pierre Michon et Jean Cou- « sin, conseiller en la cour de Parlement et commissaire « commis par icelle, à la requeste de dame Catherine de « Clèves, duchesse douairière de Guise, tant en son nom « que comme tutrice naturelle de ses enfants mineurs.... « suivant l'arrest et commission de ladite cour du dernier « janvier au présent. » (*Bibl. Nat.* Ms. français 21383. Imprimé dans l'*Histoire des Cardinaux*, et réimprimé dans les *Archives Curieuses de l'Histoire de France*, 1^re^ série, t. XII, p. 189). Signalons encore « les Regrets lamentables de MM. les « habitans de la ville de Reims sur la mort de feu M. le « cardinal de Guise, » imprimés à Reims, (Mém. de la Ligue, III, p. 179), et le discours séditieux de Morus, théologal de Reims, prononcé dans l'église métropolitaine (Henry, p. 117).

(1) Un mot que le copiste du ms. n'a pu déchiffrer, et qu'il représente par un fac-simile illisible.

(2) L'un des articles secrets joints à l'édit d'union de juillet 1588, portait que les régiments de Saint-Paul et de Sacremore seraient payés comme les autres qui serviraient aux armées. Celui de Saint-Paul fut employé parmi les troupes du Roi dès le mois d'août (Mém. de la Ligue, t. III, p. 56. Cf. Cayet, Chronologie novennaire).

Digitized by Google

sition, se doutant bien qu'aiant extrêmement à cœur cette alliance, il ne manqueroit pas, comme il fit, d'indiquer Saint-Paul, qui partit en effet, chargé des lettres et des instructions nécessaires.

Saint-Paul, arrivant à Paris au retour de ce voïage, apprend la mort du duc son maître. Sur cette nouvelle imprévue, après avoir avec ses partisans excité la rebellion dans cette ville capitale, il fait promptement monter à cheval la duchesse douairière de Montpensier, sœur du duc mort, qui est conduite en diligence à Saint-Dizier (1) par un gentilhomme nommé Beaulieu. Elle avoit avec elle le prince de Joinville, second fils du duc, et le comte de [Sommerive] (2) second fils du duc de Mayenne, jeunes enfans ses neveux, qu'elle faisoit porter sur des coussins

(1) Saint-Dizier, Haute-Marne, arrondissement de Vassy.

(2) La duchesse de Montpensier passa par Vitry, où son séjour est signalé au mois de janvier dans les registres des comptes (CC. 77, f° 68v°). Il y a aux archives munic. de Châlons deux lettres originales des échevins de Paris, toutes deux en date du 7 janvier 1589, dont l'une est adressée à M^me^ de Montpensier et l'autre au duc de Lorraine, à qui elle était chargée de la remettre. Ils la supplient « de luy « desduire particullièrement leurs bonnes voluntez et des « aultres bonnes villes unyes avec eux, à ce qu'il luy plai- « se les assister comme il en a les moyens.» Ils remontrent au duc qu'ils ont résolu « de pourveoir à leurs affaires, et « qu'ilz n'y espargneront ny vyes ny moyens quelzcon- « ques. » Ces lettres furent interceptées par les habitants de Châlons, qui les envoyèrent au Roi (Conclusions du 9 janvier, f° 46). Cf. Lepage, Instructions de Charles III.

(3) Ce mot est laissé en blanc dans le ms. Charles Emmanuel, comte de Sommerive, second fils du duc de Mayenne, naquit le 19 oct. 1581.

Digitized by Google

par des soldats qui les tenoient à cheval devant eux. Ils furent reçus honorablement par Joannès (1), gouverneur de cette place, où il avoit été mis par le duc de Guise, en mémoire et pour le respect du quel il pouvoit rendre toute obéissance à la duchesse.

Les choses ainsi établies à Saint-Dizier (2), Saint-Paul se rend à Vitry-le-François, où il avoit quatre des compagnies de son régiment conduites par Divry (3), Mutigny (4), La Salle ; par le moien des quels Stref (5), gouverneur de

(1) « Le capitaine Johanne de Besme, gouverneur pour le « roi du château de Saint-Dizier. » Ch. Remy. Etude sur Sermaise, p. 48.

(2) Une lacune de plusieurs années dans les registres des conclusions de Saint-Dizier nous empêche de donner aucun détail sur ces événements.

(3) Le copiste du ms. n'a pu lire exactement ; néanmoins, il a écrit « Divry, » en marquant que cette lecture est incertaine.

(4) Jean de Mutigny, seigneur de Minecourt et de Tournisel. Après l'expulsion de Stéfan, il devint gouverneur de Vitry. Le 3 juin 1589, il acquit la seigneurie de Sogny en l'Angle, (Arch. du bailliage de Vitry, liasse non cotée).

(5) Stéfan Castriot d'Urban. Pendant qu'il était gouverneur, il fit baptiser à Vitry un fils dont le parrain fut un comte allemand (GG. I.) Pourquoi Saint-Paul l'expulsa-t-il de Vitry? La lettre écrite à M. de Thomassin le 3 janvier (originale à Châlons ; publiée par Henry, p. 421) nous montre Stéfan attaché aux Guises, mais protestant en même temps de sa fidélité au Roi. Peut-être la prise de son neveu, le capitaine Thomas, saisi par les Châlonnais le jour même où de Rosne fut chassé, lui donna-t-elle à réfléchir. (Conclusions du 29 déc. f° 41.) D'ailleurs, ce capitaine fut relâché 5 jours après, et, le même jour, Stéfan laissait partir pour Blois un député du conseil de ville de Vitry, Pierre Richier (Comptes, CC. 77, f° 71 v°.) Quelques mois auparavant, le gouverneur de Vitry avait déjà envoyé en cour « pour « sçavoir comment il se debvoit gouverner, puisque par

Digitized by Google

la citadelle, ami de Saint-Paul, est surpris et mis hors de sa place, depuis tué de guet-apens par ses beaux amis, lors qu'étant sorti de la ville il pensoit être exempt de toute envie et en plus grande assurance de sa personne.

Cependant le Roy faisoit diligemment écrire partout ce qui s'étoit passé à Blois et les raisons qui l'avoient porté à se faire justice de cette sorte, admonestant de leur devoir tant les villes que la noblesse (1).

Les Parisiens au contraire écrivent à toutes les grandes villes, excitans les peuples à prendre les armes contre le Roy, qu'ils appellent librement tiran et hérétique, disans qu'il avoit violé la foi publique des Etats Généraux du Roiaume, et à la face d'iceux tué sans forme de justice les duc et cardinal de Guise, vraies colonnes de la religion catholique (2).

« l'édit d'union ils avoient juré de se départir de toute ligue « et de se ranger du tout auprès du Roy. » (Cayet, p. 65). Il est donc probable que Saint-Paul craignait une défection. La prise de Vitry eut lieu le 17 janvier, (Boitel, Beautés de l'histoire etc. II, p. 469). Cette date est confirmée par un article de compte, où il est porté une somme de 10 écus payée à Claude Lemaire pour soigner une blessure reçue ce jour là. (CC. 77, f° 67). Dès le 30 janvier, Mutigny est installé et les habitants lui offrent une queue de vin, (*ut supra*, f° 67, v°).

(1) Voir Mém. de la Ligue, III, p. 171, une déclaration du Roi du 31 décembre. D'autres lettres avaient été envoyées dès le 24 déc. à Reims (Henry, p. 447), à Châlons (original), etc.

(2) *Ut supra*, p. 165, Lettres d'union pour être envoyées à toute la chrétienté, etc.; p. 177, Déclaration des princes; p. 179, Extrait des registres du parlement; Déclaration de la Sorbonne, etc.

Digitized by Google

Au commencement, toutes les villes furent remplies de frayeur et de crainte, les unes appréhendant la punition pour avoir favorisé le duc, d'autres la perte de la religion catholique. De ce nombre étoit toute la populace. Il y en avoit même parmi ceux qui occupoient des charges publiques, qui parloient avec audace du Roy. Ces discours causoient de l'émeute parmi le peuple qui ne manquoit pas de suivre ces factieux ; de sorte que les plus clairvoyans et ceux qui auroient souhaité rétablir le bon ordre n'osoient se montrer. Néantmoins, comme en plusieurs endroits les désespérés et les téméraires causèrent des révoltes, il se trouva dans quelques villes des sujets fidèles qui, par leur courage, leur vertu, leur prudence et la fermeté de leur conduite retinrent le peuple dans son devoir.

Les Champenois et les habitans de Châlons entre tous méritèrent plus de louanges. Si tôt qu'ils furent assurés de la mort des princes, ils s'assemblèrent en leur chambre de ville (1), où les

(1) On trouve dans Cayet, p. 91, un long récit de cet événement ; les circonstances qu'il rapporte ne concordent pas avec celles de notre relation. L'arrivée d'Oudineau, l'un des Seize, et sa mésaventure aux portes de la ville nous paraissent être un roman ; les documents authentiques racontent le fait d'une toute autre manière. Dès le 24 déc. 1588, Henry III écrivait au Conseil pour expliquer le meurtre de Blois; il terminait sa lettre en disant : « Nous voulons que vous « mettiez hors le s^r de Rosne, qui se retirera en sa maison.» Le s^r de Pétremol, porteur, présenta cette missive au conseil le 29 décembre, et elle fut enregistrée séance tenante, avec cette simple observation : « A esté conclu qu'il sera « obéy aux commandemens de sad. majesté portés par lesd.

Digitized by Google

gouverneurs de la police remontrèrent franchement qu'ils savoient tous comme le Roy, pour le bien public, avoit été contraint de souffrir que le feu duc de Guise eût privé du gouvernement de leur ville Mre Joachim de Dinteville (1), son lieutenant en la province, et établi en sa place Mre Chrestien de Savigny (2), sieur de Rosne, vicomte d'Astoge, lequel tout le conseil reconnoit être Lorrain et mauvais françois entre tous ceux de la Ligue; qu'il a porté le menu peuple aux erreurs d'icelle, qu'il le peut émouvoir quand il voudra et par ce moien les contraindre à faire et agréer tout ce qu'il lui plaira, à leur grand dommage et à la ruine de leur partrie (3); qu'il s'est roidi contre le Roy, pour le service duquel seul, et non d'autre, ils lui ont promis fidélité et obéissance, sous le nom et en qualité de lieutenant du duc de Guise; que la mort du duc les a délivrés de cette promesse, qui doit être réputée nulle, si l'on a égard aux dépor-

« lettres. » (Conclusions, f° 41). D'ailleurs de Rosne dit expressément dans une lettre adressée aux gens du Conseil qu'il a connu le meurtre de Blois « premier qu'eux. » (Henry, p. 455.) Le registre ne contient aucun détail sur son expulsion ; mais il nous fait savoir qu'on arrêta ses lieutenants les capitaines Louis et Thomas, pour les relâcher d'ailleurs le 3 janvier avec promesse de ne plus servir contre le Roi. (Ibid, f° 41, v° ; Cf. de Barthélemy, p. 213; Barbat, p. 360.)

(1) Dans le ms. « Vinterville. » — Joachim de Dinteville, seigneur de Spoy, baron de Meurville, naquit à Chaumont en 1540 : il fut un des plus dévoués et des plus habiles royalistes. M. Ed. de Barthélemy a publié une très-curieuse correspondance de ce personnage, in-8°, Arcis, 1880.

(2) Dans le ms., « Suvigay. »

(3) Faut-il lire « parti » ou « patrie ? »

Digitized by Google

temens seuls de Rosne ; mais avec le duc on doit estimer que toute son autorité est morte ; qu'ils doivent considérer que la Champagne ne peut espérer son salut que d'eux, parce que toutes les principales places sont possédées par ceux de la Ligue ; que..... (1) Chaalons, plusieurs villes se disposeront à bien faire à leur exemple ; qu'en gardant au Roy la fidélité qu'ils lui doivent, Dieu les bénira et en seront récompensés de Sa Majesté ; qu'exécutans promptement ce qu'ils peuvent, ils demeureront libres et pourront se ranger sans contrainte à ce qu'ils jugeront avec loisir leur être plus avantageux et salutaire ; que, le s^r de Rosne étant en leur ville, ils sont privés de liberté ; qu'il est nécessaire de le mettre dehors, et le peuvent faire sans autre secours et sans plus grande compagnie que celle qui est au Conseil ; qu'ils ne peuvent vivre en liberté ni en sûreté par autre voye ; qu'il y faut promptement entrer ; qu'il ne convient avertir le peuple de leur dessein ; qu'il est besoin d'user de promptitude ; qu'à cette même heure il faut aller trouver le s^r de Rosne, lui signifier que sa charge est expirée par la mort du duc, qu'ils ne peuvent plus lui obéir si premièrement il n'a fait un voïage vers le Roy pour être confirmé en sa charge, et finalement qu'il a été conclu au Conseil qu'il sera requis d'aller trouver Sa Majesté à cette fin ; aussi qu'en cas de refus ou de remise, il sera contraint et forcé de sortir

(1) **Mot reproduit dans le ms. par un fac-simile indéchiffrable.**

Digitized by Google

promptement de la ville; toutes les quelles choses sont approuvées sans difficulté, et concluent qu'ils mourront tous ou effectueront à cette même heure ce qui avoit été proposé (1).

A cet effet, ils s'acheminent à la file vers le s[r] de Rosne, auquel les deux gouverneurs de la police aiant signifié la résolution prise au Conseil, il tire à demi son épée pour en frapper celui qui portoit la parole; mais il est si brusquement saisi et enveloppé que, sans différer aucunement et sans lui donner aucune audience, ils le poussent à vive force hors de la ville, où ils lui envoient ses hardes et chevaux; puis, aiant sagement contenté le peuple, se déclarent serviteurs du Roy le 31 de décembre, et mandent audit s[r] de Dinteville qu'il retourne pour y commander, comme il faisoit avant que le duc l'eût expulsé pour y mettre Rosne (2).

(1) Nous avons déjà fait observer que toutes ces considérations ont été supprimées par le rédacteur des Conclusions du Conseil de ville; mais le résumé ci-dessus répond bien à l'état des esprits. — On lit en marge : « Résolution du Conseil de ville de Châlons fort hardie. »

(2) Dans le ms : « 30 décembre. » La prestation de serment, qu'on peut lire à l'appendice, n° 1, est du 31 décembre. — De Rosne porta aussitôt plainte auprès du duc de Mayenne qui était alors à Dijon, et qui se hâta d'écrire aux Châlonnais pour leur recommander « de se conserver contre les « mauvaises intentions de ceulx qui ne veullent et ne « recherchent que la ruyne des bons catholiques. » En même temps il donnait à de Rosne et à Saint-Paul des commissions pour commander au gouvernement de Champagne en l'absence du prince de Joinville, son neveu. (Ces pièces sont en original à Châlons; la lettre a été publiée par Henry, p. 454.) De Rosne, en faisant parvenir les commissions, écrivit à son tour aux officiers du Roi, gouverneurs, manants et habitans de Châlons, pour les semondre de ne

Digitized by Google

Le s[r] de Dinteville se hâte un peu lentement de venir à Chaalons. Il y arrive cependant assez à tems pour assurer la ville contre la Ligue encore cachée dans les entrailles d'icelle. Il écrit aux villes et à la noblesse, les admonestant de persister en leur devoir (1), lève quelques compagnies pour la conservation de la place, choisissant les capitaines et soldats du corps des habitans de la ville, afin de les assurer qu'il ne vouloit aucunement se servir des Huguenots ni autres desquels on puisse être en doute (2).

se « laisser aller aux mauvais conseils de Thomassin et « d'autres, qui veulent faire leurs affaires à vos despens. » (Original à Châlons ; publié par Henry, p. 455.) Les gens du conseil répondirent sur un ton qui coupait court à toute nouvelle démarche. (Henry, p. 137. Cf. Cayet, p. 91, et de Barthélemy, p. 215.) — Madame de Rosne passa à Vitry le 12 juin 1589 ; la ville lui offrit 6 poulets et emprunta des lits et des couvertures pour elle et pour sa suite. (CC. 77, f° 73.)

(1) Dès le 27 décembre 1588, Dinteville avait écrit de Thénellières, que « le Roy lui avait donné l'ordre de le faire obéir dans la province. » Il ajoutait : « s'il y a quelcun en vostre « ville qui empesche le service du Roy, quelqu'il soit, sai- « sissez-vous en, pour en rendre compte. » Le 30 décembre 1588, il était encore à Thénellières, mais il envoyait M. de Thomassin, « très-homme d'honneur et bon serviteur du « Roy. » Le 3 janvier, il écrivait de nouveau que les affaires de Troyes l'avaient retenu, qu'il espérait maintenir cette ville dans le devoir, que Langres et Chaumont étaient dans le bon chemin, que peut-être on ramènerait Saint-Paul à de meilleurs sentiments, et qu'il autorisait Thomassin à faire des levées. (Originaux inédits.) Enfin, le 16 janvier, il vint se fixer à Châlons. (Henry, p. 138.)

(2) Les registres du conseil de ville donnent les renseignements les plus circonstanciés sur l'organisation de la garnison châlonnaise. M. de Thomassin était arrivé et avait prêté serment le 1[er] janvier ; dès le 2 janvier, il s'occupait de lever 200 soldats ; le 4 janvier les capitaines des nouvelles compagnies, Thierry de l'Hospital s[r] du Castel,

Digitized by Google

C'étoit aussi une nécessité; car il n'avoit aucune troupe prête et ne pouvoit autrement fermer la bouche et lier les mains à ceux des habitans qui, au commencement, favorisoient la Ligue; lesquels, couvrans leurs affections du zèle de la religion, publioient librement hérétiques tous ceux qui se laissoient approcher des Huguenots, et tenoient pour tels tous ceux qui paroissoient ouvertement ennemis de la Ligue ou se déclaroient franchement serviteurs du Roy.

A l'heure même que Rosne fut expulsé de Chaalons, ceux du Conseil envoient l'eslu Haslé à Sainte-Menehould pour avertir les eschevins de ce qu'ils avoient fait, et les exhorter de se saisir de leur château avant que le s[r] de Mondreville (1), gouverneur, y arrive (2) et renforce

Claude Godet s[r] de Saint-Hilaire, Claude Cuissotte s[r] de Gizaucourt et François Godet s[r] d'Omey, juraient fidélité au Roi. Le 7 janvier, M. de Thomassin demandait et obtenait une seconde levée de 400 hommes de guerre, et faisait recevoir encore deux capitaines, le s[r] de Champoulin et le s[r] Ponsart (f[os] 42-44). Puis, le 11 et le 13 janvier, il mettait des garnisons au château de Sarry et à Juvigny (f[os] 46-47). Enfin il faisait travailler très-activement aux parties faibles des remparts, et spécialement au bastion d'Aumale. (Comptes, passim.) Ces mesures n'étaient pas inutiles; car, dans la première moitié de février Saint-Paul vint à Vitry avec des troupes et, quelques jours après, des voituriers lui conduisaient des munitions aux environs de Châlons. (Comptes de Vitry, CC. 77, f[os] 68, 69, 75.)

(1) Jacques du Walck, s[r] de Mondreville, fils d'Etienne du Walck et de Louise de Malherbe. Il épousa Anne de Bossut qui lui apporta la baronnie de Hans et le comté de Dampierre-le-Château. Zélé ligueur, il avait été nommé gouverneur de Sainte-Menehould par le duc de Guise en 1581. (Buirette, Hist. de Sainte-Menehould, p. 210; Ms. de Dom François, à la bibl. de Châlons, p. 253.)

(2) Il avait accompagné le duc de Guise à Blois. (Buirette, *ut supra*).

Digitized by Google

sa garnison, pour en ce nouveau trouble les contraindre à prendre le parti qui peut-être leur sera moins agréable. L'affaire est mis en délibération au Conseil de ville, où il fut remontré que leur gouverneur absent étoit l'un des principaux artisans de la Ligue, et que, s'il arrive à tems, il fera d'eux ce qu'il lui plaira; qu'il est aisé de le prévenir pour demeurer libres; que le s[r] de la Mer (1), son lieutenant, n'est accompagné que de 15 ou 16 soldats mortes-payes, qui gardent assez négligemment le château, et qu'ils peuvent aisément s'en saisir et le surprendre. La conclusion : que pour demeurer en liberté de se ranger au parti que les habitans jugeront leur être plus avantageux, ils se saisiront promptement du château.

Pour exécuter ce dessein, M[re] Germain Godet, sieur de Renneville, lieutenant particulier du bailly de Vitry au ressort de Sainte-Menehould (2), et Hurteau, eschevin, s'arment de cuirasses et courtes dagues qu'ils couvrent de leurs juppes, se présentent au château pour parler à la Mer, qui les fait entrer. Ils sont suivis de loin par quelques archers du prévost des maréchaux, portans leurs épées et feignans avoir

(1) Il est appelé « de la Mothe » par Buirette ; Dom François commet une grossière erreur en le nommant Dinteville. Il y avait près de Vitry un fief appelé Lamer, qui peut-être appartenait à La Mothe.

(2) Germain Godet de Rennéville est nommé lieutenant-général au bailliage par Buirette, p. 212. Mais plusieurs arrêts du parlement avaient interdit au lieutenant de Sainte-Menehould de prendre un autre titre que celui de lieutenant particulier. (Voir Documents inédits sur les Etats-Généraux, publiés par G. Hérelle, Paris, 1879, p. 256.)

Digitized by Google

à parler promptement à Renneville; au quel effet ils sont introduits. Quelques autres habitans des plus résolus suivent à la file, s'emparent des armes du corps de garde malgardé, se trouvent les plus forts et jettent dehors la Mer et ses soldats sans autre violence en leurs personnes; puis, aians mis ordre à la sûreté de la place, se maintiennent libres en demeurant aux écoutes, toutefois avec toutes démonstrations de bonne affection au service du Roy, au quel aussitôt la ville se rangea tout ouvertement (1); à quoy est à noter que servit fort Renneville, ou d'autant qu'il jugeoit être à ce obligé par sa charge, ou par l'indignation qu'il avoit conçue contre la Ligue, à cause principalement que le duc de Guise le traita rudement de parolles et cuida le frapper d'un bâton quelques jours avant..... (2) pour les plaintes importunes qu'il faisoit de ce qu'en sa maison on avoit logé quelques gentilshommes (3).

Rénée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, avoit acquis beaucoup d'autorité sur les habitans de cette ville durant la vie des archevêques ses frère et neveu, cardinaux de

(1) Il y a aux archives de Châlons une lettre originale du conseil de ville de Sainte-Menehould, datée du 4 janvier. Ils remercient les Châlonnais de leur avoir écrit la veille, et ils protestent « de l'affection qu'ils ont au service du Roy et à « la conservation du pays. » — Cf. Buirette, p. 212. Cet historien suppose que l'expulsion de La Mothe eut lieu avant l'assassinat de Blois, sans d'ailleurs en donner la date ; mais notre relation nous paraît plus vraisemblable.

(2) Dans le ms : « avant la route de Tor.... » Ces mots n'ont pas de sens intelligible pour nous.

(3) Voir à l'appendice, n° 2.

Digitized by Google

Lorraine et de Guise; au moien de quoy, dès le commencement de l'année 1589, quittant les larmes et les plaintes, elle trame la rébellion de la ville qui de soy-même n'y étoit que trop disposée. Maître Laurent Cauchon, s^r de Trélon, président et lieutenant général du bailly de Vermandois, assisté de quelques bons et riches bourgeois, s'oppose, mais trop doucement, à ses menées; il écrit au Roy par le vidame de Chaalons, nommé Montlaurent (1), que, pour conserver la ville de Reims, il est nécessaire que Sa Majesté envoie promptement un personnage de qualité pour tenir les habitans et pays en bride. Le Roy mande au duc de Luxembourg (2) qu'il y aille. Le duc tâte l'exécution de ce commandement, appréhendant le refus des habitans, qui cependant découvrent que le vidame a été en cour; il (3) est appelé au Conseil (4), confesse la légation, que Trélon lui a donné argent pour faire le voïage, et même qu'il avoit écrit au s^r de Dinteville que sa présence étoit nécessaire à Reims, à faute de laquelle il en résulteroit la révolte et la perte certaine de la ville. Sur cette confession, les factieux prennent sujet de calomnier le président, duquel le s^r de Dinteville avoit reçu les lettres; mais, étant nouvellement arrivé à Chaalons (5), n'osa tenter de

(1) Dans le ms. « Monlauret. »

(2) François de Luxembourg, duc de Piney, baron de Pougy, frère du comte de Brienne. Il fut chargé de diverses missions diplomatiques à Rome et à Venise.

(3) Le vidame.

(4) Le 27 janvier 1589.

(5) Dinteville.

Digitized by Google

sauver Reims en s'y acheminant, par la crainte qu'il eut de perdre Châlons s'il en délogeoit, cette dernière ville n'étant pas tout à fait purgée des factions de la Ligue (1). Il envoie seulement à Reims le trésorier Soindre (2) avec des lettres de croïance; mais Soindre, ouï au Conseil, est contraint de retourner sans rien faire (3).

En ce tems, Mre Claude de Joyeuse, sr de Tourteron, qui battoit déjà la campagne avec 60 cuirassiers, rencontre à Cernay quelques habitans des principaux de Reims, les quels il renvoie sur la promesse qu'ils lui font de faire trouver bon au conseil qu'il entre en la ville avec son domestique. Ils font ce qu'ils peuvent, mais sont rebutés par les pratiques de cette dame abbesse. Tourteron, aiant reconnu qu'il perdoit son tems, pour se vanger charge et défait une compagnie de gens de pied qui se levoit à Beru (4) pour la garde des portes de cette ville, ou à vrai dire pour servir aux desseins de l'abbesse; la quelle, jugeant qu'il ne lui convenoit temporiser davantage, fait prendre les armes à l'en-

(1) Voir pour les manœuvres de Cosme Clausse, de Catherine de Lorraine, de Catherine de Clèves, de Saint-Paul, du cardinal de Lenoncourt, des Parisiens, Henry, p. 141, 147 et Conclusions du 6 janvier, f° 44.

(2) Soindre, trésorier-général.

(3) Voir un récit détaillé des événements de Reims dans le Mémoire Royaliste de Marlot, t. IV, p. 471. Le nom du « personnage de qualité » qui envoya vers le Roi y est passé sous silence, ainsi que celui du « personnage » qui fit le voyage en cour. — Cf. Henry, p. 101-112.

(4) Cernay-lès-Reims, Béru, villages situés à proximité de Reims, au nord-est.

Digitized by Google

quêteur Souhain, homme turbulent, député pour les Etats et fraîchement revenu de Blois; lequel, accompagné de quantité de sa faction, prend et constitue prisonnier le président de [Trelon] (1), lui imposant qu'il est traître à sa patrie. Si tôt que le président est pris, tous ses adhérans font joug et se férulent, et à même instant se déclare la Ligue qu'ils appellent Sainte (2); lettres sont écrites au nom du Conseil et envoiées à toutes les villes voisines, les exhortans d'entrer avec eux dans l'union de Paris et plusieurs autres grandes et puissantes villes pour la conservation de la religion catholique, pour l'extirpation de l'hérésie, et pour venger la mort des princes sur Henry de Valois, qu'ils nomment tiran, le disans être déchu de la royauté et couronne de France, pour avoir, à la face des Etats Généraux du Royaume, abbatu les colonnes de la religion en méprisant et violant la foy publique (3).

Toutes les villes qui sont entre les rivières de Marne et de Meuse s'ébranlent à la cadence de Reims, comme Esparnay (4), Vertus (5),

(1) Le nom en blanc dans le ms. — Le Mémoire Royaliste rapporte le même fait d'une autre manière (Marlot IV, p. 477-478), et il dit en outre qu'il fut aussi question de « faire le procès à celui qui avoit été envoyé vers le Roi » (p. 476).

(2) Cf. Mémoire Royaliste, dans Marlot, IV, p. 477; et Henry, p. 114 et s.

(3) Henry, p. 148, a publié une lettre des Rémois aux Châlonnais, datée du 16 juin 1589. Nous n'en connaissons pas qui soit antérieure.

(4) Epernay, voir Henry, p. 141.

(5) Vertus, Marne, arr. de Châlons. Henry dit que cette bourgade resta fidèle au Roi, p. 140.

Digitized by Google

Fismes (1), Cormicy Chastel-Portian (2), Rocroy, Maubert-Fontaine (3), et presque tous les bourgs et villages du pays. On parloit même de Chasteau-Thierry ; toutefois on le vit depuis assiégé et lâchement défendu. Ainsi on parloit de plusieurs autres ; car le duc de Guise avoit tellement fait persuader au peuple que ses actions et desseins n'avoient d'autre but que la protection de la religion catholique, que la plus grande partie d'icelui étoit de la Ligue ; de manière que, en lieux où le peuple étoit le plus fort, les gouverneurs et magistrats qui s'y rencontroient affectionnés au service du Roy étoient contraints s'accommoder à l'humeur de la populace et témoigner qu'ils avoient en horreur ceux qui se disoient serviteurs de Sa Majesté ; pour quoy, ne pouvans s'aider ouvertement d'iceux, et moins encore sans prendre (4) assistance des Huguenots, se voioient portés au contraire de ce qu'ils désiroient, et étoient faits prisonniers et privés de leurs charges ; comme il advint à Mre Robert de la Vièville (5), lequel, pour empêcher

(1) Fismes, Marne, arr. de Reims.

(2) Château-Porcien, Ardennes, arr. de Rethel. Reims reçut le serment de cette ville le 29 mars. (Henry, p. 129.) Nous lisons dans une notice manuscrite du XVIIe siè le sur Château-Porcien : « En 1589 a commencé la guerre civile ; « ce pour quoy les villages se sont fermés de fossés, et « l'on estoit obligé de faire garde jour et nuit. Les femmes « alloient à la garde, par nécessité du temps malheureux, « un village estant d'un parti et l'autre d'un autre. »

(3) Maubert-Fontaine, Ardennes, arr. de Rocroy.

(4) *Sic*. Le mot « sans » nous paraît avoir été ajouté mal à propos par le copiste.

(5) Jolibois, dans son histoire de Rethel, p. 99, donne quel-

Digitized by Google

la rébellion que ceux de Reims vouloient faire éclater et commencer à Mezières, dont il étoit gouverneur et du pays de Rethélois, fut contraint protester publiquement qu'il emploieroit ses moiens, ses amis et sa vie pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, de renoncer à toute association d'hérétiques et fauteurs d'hérésies, spécialement de la ville de Sedan, et promettre embrasser le parti que le peuple désirera et que le Conseil de la ville jugera le meilleur et plus salutaire pour eux et tout le duché de Rethélois appartenant au duc de Nevers. Cependant, en ce faisant, il remontre que le duc leur seigneur est bon catholique, partant que le bien et plus grande sûreté du peuple sera de suivre son avis, qu'il attend de jour à l'autre. Cela fut suffisant à maintenir dans leur devoir toutes les villes et places de Rethélois jusques au caresme. Mais les Ligueurs et gens d'Eglise, spécialement le doyen provincial, osans publier ouvertement que le duc de Nevers n'étoit point vrai catholique, indignèrent finalement contre lui les habitans; aucuns des quels étans mécontens du s[r] de la Viéville, notamment un qui lui avoit vendu un cheval dont il n'avoit pu recevoir le prix, remuent tous les jours quelque nouveauté pour la Ligue.

Celui-ci, qui étoit un des messieurs de ville,

ques détails sur la situation difficile de R. de la Vieuville; il publie, p. 212, une intéressante lettre de ce gouverneur en date du 22 mars 1589. — Voir pour cet événement, Henry, p. 128-131, qui, dans ses notes, paraît confondre le Mémoire Royaliste de Marlot avec le Mémoire Royaliste que nous publions et dont il a déjà eu connaissance.

Digitized by Google

avec les autres désireux de choses nouvelles, voians que le sr de la Viéville avoit donné argent au sr de Vuagnon pour faire un régiment de gens de pied et s'en servir à la conservation de son gouvernement, font courir le bruit que c'est pour les contraindre d'être tous huguenots, implorent secrètement le secours de ceux de Reims, et leur donnent avis de gagner Vuagnon, qui a déjà 800 hommes de pied, lesquels seront aisément disposés au parti de la Ligue moiennant quelque argent (1).

Sedan, qui est alors en trêve avec la Lorraine, demeure aux écoutes en grande perplexité, ne (2) faisant paroître avoir (3) autre affection que de se conserver pour la duchesse de Bouillon, laquelle y réside. Mais le sr de la Noue au Bras de Fer, qui commande aux places qui appartiennent à cette damoiselle, prévoyant qu'il ne demeurera pas en sûreté si le parti de la Ligue s'établit en cette province, tente sous main l'empêcher ou du moins lui tailler le plus de besogne qu'il lui sera possible. A cette fin, il offre ce qu'il a de gens de guerre à Mre Claude de Joyeuse, seigneur de Tourteron, pour les employer au service du Roy contre la Ligue, et lui promet qu'à cet effet il les licenciera en apparence pour aller le trouver aussitôt qu'il aura de ses nouvelles.

(1) La suite des affaires de Mezières est rapportée quelques pages plus loin.

(2) Il y a dans le ms. « en faisant. »

(3) A cet endroit commence dans le ms. l'écriture de la seconde main.

Digitized by Google

A Mouzon, en l'absence de Tiercelin, s[r] de Brosse, gouverneur, les habitans de la ville prennent résolution de se maintenir neutres en cette souveraineté bien qu'elle appartienne au Roy, persistent en cette résolution par le moien du nombre égal de ceux qui ont les affections diverses, lesquels se trouvent plusieurs fois tout armés dans les rues, chacun pour faire plier leurs contraires ; néantmoins, sans se heurter, s'accordent toujours à la conservation de la ville, par cette neutralité en laquelle ils ont demeuré jusqu'à la prise de Paris.

Le s[r] de Travelot, gouverneur de Ville Franche (1), regarde le jeu ; on dit qu'il attend le bon vent, et le commun bruit est que son arc est bandé pour la Ligue ; et néantmoins n'en fait rien paroître, mais, n'aiant point de gens de guerre en sa place, ne peut empêcher que quelques particuliers ne bâtissent sa ruine.

Verdun, autrefois ville impériale, se jette entre les bras du duc de Lorraine, lequel y envoie le baron de Haussonville pour la maintenir en neutralité, apparemment afin d'y faire après la guerre, quand le duc estimera en avoir trouvé l'opportunité.

Troyes (2), qui avant la mort des princes avoit sagement résisté aux desseins et entre-

(1) Villefranche-sur-Meuse, Meuse, commune de Saulmory.

(2) Cf. Boutiot, Histoire de Troyes, t. IV, p. 170 et suivantes. A cette époque, les habitants de Vitry eurent des relations assez fréquentes avec ceux de Troyes. En février 1583, Etienne Marguin alla trouver le duc de Mayenne dans cette ville (CC. 77, f° 75) ; en mars, Gaspard Duraiz y fit plusieurs voyages (*ut supra*, f° 77 v°), etc.

Digitized by Google

prises qu'ils avoient eu sur elle, eut en cette occasion les yeux bandés, se laissant emporter à la rébellion aussitôt qu'on lui porta cette funeste nouvelle. Le duc de Mayenne ne manque de s'y acheminer; il y est reçu avec tant d'honneur et témoignages d'une entière soumission, qu'il y commence à trancher toutes choses en vrai Roy; et pour ce que Félizot, advocat, avoit le plus audacieusement et le premier crié contre le Roy, il l'établit lieutenant général de la ville et institue de nouveaux gouverneurs aux villes et provinces où il connoît qu'il peut étendre ses conquêtes. Saint Paul y courut et obtint pour sa part commission de commander en Champagne, pour ce que lui seul y avoit alors des gens de guerre; des quels pour accroître le nombre, il envoia supplier le duc de Lorraine l'aider de la cavalerie qu'il avoit toujours entretenue pour le siège de Jamets. Avant que le duc de Mayenne sortît de Troyes, il y laissa le prince de Joinville, jeune enfant, son neveu, pour gage de son affection, en qualité de gouverneur, mais en effet pour être gouverné par le Conseil et les habitans de la ville.

Chaumont en Bassigny suivit la piste de Troyes, et est gouverné par Hautfort (1) qui étoit l'un des vieux serviteurs du duc de Guise et fut l'un des premiers qui fit la guerre.

(1) Il s'agit sans doute du s^r de Hautefort, qui se déclara lieutenant pour l'Union en Champagne, où il vint « avec 3,000 hommes qui faisoient tout trembler. » Mémoires de Carorguy, p. 23. — Henri, p. 451, a publié une lettre de Saint Paul aux habitants de Chaumont, en date du 24 février.

Digitized by Google

Le baron de Choiseul tenoit Coiffy (1), où il ne se remuoit pas. Le baron de Lane son ennemi lui fit accroire qu'il étoit rebelle et s'empara de la place environ le mois de may. 15-9 (2).

Quelque tems avant les Etats de Blois, le Roy de Navarre, désirant embarrasser la Ligue en Champagne, avoit eu dessein de s'emparer de Langres; et à cet effet il avoit gagné le maire Roussat (3), lequel y étoit fort. Au contraire, le duc de Mayenne, prétendant s'en rendre maître, y avoit négocié quelque intelligence par le moien du vicomte de Tavannes (4); lequel, s'y étant fait mener un jour dans une charrette chargée de paille, pour y assurer ceux qu'il y avoit fait pratiquer, fut découvert par le maire, qui fit émouvoir le peuple et expulser le vicomte. Les partisans de la Ligue éventent aussi les desseins du maire, sont en garde de lui, et, par la crainte qu'ils ont les uns des autres, se font tous paroitre bons serviteurs du Roy, afin que sous ce bou-

(1) Coiffy-le-Château, Haute-Marne, arrond. de Langres.

(2) *Sic*. La lecture du nom « Lane » est douteuse. Il s'agit peut-être du baron de Lancques (Lanc), royaliste.

(3) Jean Roussat, écuyer, s[r] de Marcilly, lieutenant-général au siège particulier de Langres et maire de la ville. Il entretint avec Henry III et avec Henry IV une correspondance directe, qui a été publiée par MM. Guyot de Saint-Michel et de Verseilles en 1816, in-4°. Voir une notice sur la famille Roussat, dans la revue de Champagne, juillet 1881, p. 109 et suivante. — Par lettres patentes du 30 juin 1590, il fut nommé président au présidial nouvellement établi (Bibl. nat. fonds fr., 323, f° 378, extrait des registres du Parlement de Châlons).

(4) Jean, vicomte de Tavannes, zélé ligueur ; son frère aîné, Guillaume de Tavannes, avait embrassé le parti du Roi.

Digitized by Google

clier ils repoussent leurs contraires. Ils étoient exercés en cet honnête combat de prouver à qui mieux le service de Sa Majesté, en sorte que, la nouvelle de Blois y étant portée, tous se déclarèrent affectionnés serviteurs du Roy, et le sont en effet. Ce que considérant du Châtelet.... gouverneur de cette place, qui étoit reconnu ou fort soupçonné d'être serviteur des princes Lorrains, sortit volontairement et de soy-même, craignant quelque émotion populaire. Ainsi ceux de Langres se montrent royaux et vertueux en cette nécessité; toutefois demeurent quelque tems sans faire la guerre (1).

Toutes les autres villes, villettes et places importantes de la province regardoient d'où venoit la nuée, ou embrassoient le parti de la Ligue.

Saint Paul avoit à ce commencement plusieurs visées. Il caressa Verdun, désirant la conserver avec son régiment. Mais le capitaine Guitaud, qui étoit dedans, ne voulut se soumettre à si petit maître. Ayant manqué ce coup, il s'empara du fort de Montfaucon en Argonne, où il jetta quelques troupes (2).

(1) Palma Cayet, p. 185, donne un récit assez détaillé de ce qui se passa à Langres.

(2) Cette affaire eut lieu vers le 15 ou 20 janvier. Mais selon de Thou, l. 96, p. 663, Dinteville, sur l'ordre qu'il en avait du Roi, leva aussitôt des hommes et, avec l'aide d'Amblise, d'Anglure et du baron de Termes, reprit cette place le 28 du même mois, par une attaque de nuit; d'Amblise y mit pour gouverneur Soehet (Mém. de la Ligue, III, p. 657 ; le ms. 37, f° 148, appelle ce gouverneur Sorchet), qui la rendit depuis à Saint Paul. Cf. Henry, p. 128. — Montfaucon, Meuse, arr. de Montmédy.

Digitized by Google

Cependant Tourteron loge en la vallee de Bourq (1), aux villages de Grivy et de Challerange (2), y reçoit cinquante cuirassiers conduits par René d'Aspremont s[r] de Vandy son beau-frère, puis autres quatre-vingts chevaux que le s[r] de Chaumont (3) et capitaine Loppes (4) lui menèrent, avec trois cens hommes de pied, qui lui étoient envoyés par le s[r] de la Noue. Charles de Roucy, s[r] de Termes, s'y range avec environ deux cens arquebusiers, à cause de quoy lui fut accordée la charge et conduite de l'infanterie dont fut fait son régiment. Ainsi Tourteron, accompagné de deux cens chevaux et de cinq cens hommes de pied, va loger à Verpelle (5). Le 11 février 1589, pendant que ses compagnons se logoient, il s'abouche en la campagne avec messire Affrecan d'Anglure, prince d'Amblise, oncle de sa femme, lequel il avoit déjà sollicité, mais inutilement, à prendre les armes pour le service du Roy. Tourteron le prie et conjure d'embrasser le parti du Roy, et pour le service de Sa Majesté prendre le commandement des troupes qui sont à Verpelle, offrant lui obéir (6) et aller trouver Sa Majesté quand il lui plaira, pour lui faire accorder l'authorité de commander

(1) Bourcq, Ardennes, près de Vouziers.

(2) Grivy-Loisy et Challerange, villages voisins de Vouziers, le premier au nord, l'autre au sud.

(3) Jean de Chaumont, s[r] de Quitry. Voir une note antérieure.

(4) De Thou et quelques chroniqueurs du temps l'appellent *Loupes*.

(5) Verpel, Ardennes, arrond. et à l'est de Vouziers.

(6) Claude de Joyeuse de Tourteron commandait les troupes royales de Champagne, en l'absence de Dinteville. Voir de Thou, l. 96.

Digitized by Google

entre les rivières de Marne et Meuse, ce qu'il s'assure obtenir sans difficulté. Amblise accepte le parti, et, de son château de Busancy (1), se laisse conduire à Verpelle, où Tourteron lui fait promettre obéissance.

Le lendemain 12 février, Amblise déloge avec la cavalerie royale pour aller se loger à Saint-Juvin (2), gros village du comté de Grandpré, où, les chevaux n'étans encore dessellés, Vangre, qui étoit envoié pour découvrir, rapporte que Saint Paul le suit avec cinq cens chevaux pour le moins (3), aiant à sa queue dans le village de Landre son infanterie. Cette nouvelle est approuvée par l'effet; car aussitôt le guet sonne l'allarme. Les Ligueurs approchent; les Royaux rebrident (4) et sortent par l'autre côte du village, pendant que les paysans attendent Saint Paul et les Lorrains aux barricades et les y arrêtent. Amblise ordonne du combat, commande à Vandy de tirer sa troupe à senestre et à Loppes de s'avancer sur la dextre, pour faire une salve d'arquebusades à ceux qui viendroient les premiers à la charge; puis, faisant un gros de tout le reste, tient le milieu et tourne en cet ordre vers Saint Paul par le derrière du village.

(1) Busancy, Ardennes, arrondissement et à l'est de Vouziers.

(2) Saint-Juvin, Ardennes, à l'est et très-près de Grandpré. — Landres, à 5 kilomètres environ de Saint-Juvin.

(3) Après la capitulation de la ville de Jametz, le duc de Lorraine avait envoyé une partie de ses troupes à Saint Paul pour s'opposer aux Royaux de Champagne. (Mém. de la Ligue, III, p. 657).

(4) Dans le ms., « reboident. »

Digitized by Google

Saint Paul étoit un peu retiré et avoit envoié hâter ses gens de pied qui étoient à Landre, distant de Saint-Juvin une bonne lieue seulement; mais, voyant ses ennemis aller à lui, il commande à Mandricart (1) de charger, ce qu'il fait furieusement. Mais Loppes et ses arquebusiers advancés, rangés et postés à côté du chemin par lequel il venoit, ralentit en un moment sa course, faisant telle décharge sur sa troupe passante que nombre d'hommes et chevaux culbutèrent, cause que cette troupe est aisément poussée sur Artegots et de Pange (2), desquels les soldats plient, du moins la plus grande partie, laissans porter leurs capitaines par terre et tuer leurs compagnons. Saint Paul envoie Urban et son gros au secours, puis y donne à même tems avec tout son reste ; chacun y fait son devoir ; et lors branla la victoire. Mais Vandy, qui choisit son tems, prend en flanc le gros de Saint Paul, abbat et emporte tout; au même instant Loppes s'en mêle, et en un tournemain tous les Ligueurs fuient, sont pris ou tués sur la place. On en compta cent-seize morts, soixante soldats prisonniers et dix-huit capitaines, spécialement Artegots, le chevalier Verdel (3), Urban et Mandricart; cent-trente bons chevaux y furent gagnés, sans les estropiés et tués. Saint Paul se sauva lui troisième, puis ensuite et à la file environ cent-cinquante dans le village de Landre,

(1) Italien, nommé par de Thou « Mandricardo. »
(2) De Thou l'appelle « Artigotti, » officier général des troupes de Lorraine. — Jean de Beauvau, s^r de Pange
(3) De Thou écrit : « Verdet. »

Digitized by Google

où il fit rentrer et barricader son infanterie, qui commençoit à en déloger à son mandement. La nuit venoit quand les Royaux se présentent et font sommer Saint Paul de se rendre; il se moque et promet retourner au combat le lendemain matin; mais l'un et l'autre avoient intention contraire à ce qu'ils disoient (1).

Les Royaux mandent à Termes qu'il amène l'infanterie pour forcer et achever de deffaire Saint Paul dans Landre, où ils ont résout d'entrer au fort de la nuit. Pendant que les victorieux se reposoient et rafraîchissoient, attendans leur infanterie, Saint Paul fait filer toute la sienne, et lui-même se coule sans bruit en Lorraine; de sorte que Termes, logé à Senne (2), lieu de vignobles, s'étant hâté trop lentement, l'occasion se perdit de faire davantage. La faute reconnue, il courut au passage de la rivière d'Aire; mais les Ligueurs regagnoient Vitry-le-François par un autre chemin (3).

Au même jour et au même lieu, Amblise ayant reçu lettre de sa femme se retire en sa maison avec dix chevaux seulement et trois des principaux capitaines prisonniers, disant à Tour-

(1) De Thou, qui raconte ce combat (livre 96, p. 663), sans en indiquer la date, donne des chiffres analogues, 120 morts et 60 prisonniers. Il ajoute que les Ligueurs perdirent la plupart de leurs enseignes et de leurs chevaux. Cf. Mém. de la Ligue, III, p. 657.

(2) Il faut sans doute lire « Gesnes, » Meuse, canton de Montfaucon.

(3) La défaite de Saint Paul vint fort à propos pour les affaires du Roi. L'auteur de la « Guerre de Verdun » dit que, si les Royaux avaient été battus, toute cette partie de la Champagne se serait rangée du côté de la Ligue.

Digitized by Google

teron qu'il est malade de la colique ; mais en effet c'étoit pour raccepter l'état de maréchal de Lorraine, où huit jours après il renvoia les prisonniers au duc leur maître, et oncques depuis ne fut royaliste (1).

Tourteron conduit ses troupes vers Châlons, où il va trouver le s[r] de Dinteville ; lequel, se voyant assisté, commence à parler en maître, s'assure des brouillons de la ville, et reçoit toutes sortes de gens qui se présentent à lui pour le service du Roy. Alors les s[rs] de Sautour et d'Esternay y sont mandés, et y entrent peu après avec chacun sa troupe de cavalerie. Termes est reçu en qualité de maistre de camp et est envoié avec son régiment au bourg fermé de Bisseuil-sur-Marne (2), où Tourteron les conduit et passe outre avec sa cavalerie, excepté la troupe de Vandy, puis va droit en Laonnois, espérant induire le baron de Cardaillac (3), lequel y levoit quelques compagnies de gens de pied, à se joindre aux troupes de Champagne, et par même moien favoriser les sieurs d'Armentières, de la Chapelle, des Vesmes et vicomte d'Auchy à monter à cheval avec leurs amis et serviteurs, à quoy ils avoient assuré le sieur de Dinteville qu'ils étoient disposés et n'attendoient que l'occasion propice.

(1) De Thou s'exprime plus rudement : « Les affaires changèrent bientôt en Champagne par la trahison de d'Amblise, qui passa au service du duc de Lorraine et fut fait maréchal de camp de ses troupes. »

(2) Bisseuil, Marne, arr. de Reims. — Termes s'y fortifia. (Voir Deffaicte des troupes huguenottes, etc.)

(3) Suzanne, baron de Cardaillac.

Digitized by Google

Etant logé à Boux (1), il envoia la nuit à Neufchâtel-sur-Aisne demander passage à quelques soldats qui s'en étoient emparés, de l'affection desquels on étoit encore en doute; ils déclarent qu'ils sont serviteurs du Roy et promettent passage libre avec toute assistance et service de leurs personnes et moiens. Le lendemain dudit jour, Tourteron laisse la charge et conduite de sa troupe à un vieux gendarme nommé Lantage, et lui commande de la mener à Craon (2) et la faire passer à Neufchâtel; puis, prenant Loppes avec trois autres cavaliers, va chercher le plus court chemin qui est au bac à Berry (3), où il n'est si tôt passé la rivière que Saint Paul est en la queue de Lantage et de la cavalerie. Depuis que Saint Paul s'étoit retiré à Vitry, il avoit remis deux cens chevaux ensemble et reçu douze cens hommes de pied, que le baron de Sire (4) lui avoit menés; et en même tems aussi arrivant à Vitry le s^{r} de Sapoques, que le comte Mansfeld envoioit au duc de Mayenne avec quatre cens lances et deux cens arquebusiers à cheval, Saint Paul se servit de l'occasion, et sous prétexte de conduire Sapoques avec 1800 hommes (5) de pied et 200 chevaux bons et mauvais se rend à Bisseuil à

(1) Il faut probablement lire Boult-sur-Suippe, Marne, canton de Bourgogne.

(2) Craonne, Aisne, arrond de Laon.

(3) Berry-au-Bac, Aisne, petit village situé à quelques kil. au-dessous de Neufchâtel.

(4) Peut-être « baron de Cirey, » ligueur (Carorguy, p. 24).

(5) Dans le ms. entre parenthèses, « ou 1500. »

Digitized by Google

l'aube du jour, pensant y surprendre Termes; lequel ayant trouvé plus éveillé qu'il n'espéroit et ne pouvant le forcer, il loge son infanterie aux maisons qui sont hors le fossé du bourg; puis, étant averti que Tourteron est aux environs de la rivière d'Aisne, il persuade Sapoques d'aller le chercher avec toute leur cavalerie, et font telle diligence qu'ils sont presque aussitôt à Pontgival (1) que Lantage; lequel, ne pouvant reconnoitre l'ennemi à cause d'un gros brouillard qui s'étoit levé le matin, imagine que ce sont quelques braves de Reims, et pourtant ne permet qu'on rompe le pont après lui, ains veut les deffaire avec quarante chevaux quand ils seront passés; néantmoins commande que le gros avance à Neufchâtel (2). Mais il se trouva bien loin du compte; car, ayant ainsi laissé ce pont entier, tout passe sans difficulté, et lui aussitôt est chargé de deux cens chevaux suivis de quatre cens autres, qui lui tuent ce prennent tout; puis, passans au gros, l'attrapent sur le commencement de la chaussée, au bout de laquelle le pont estant levé, ils quittent leurs chevaux pour se sauver à la nage ou dans les marais qui y sont fâcheux. Là fut noyé René de Joyeuse, baron de Verpelle, n'ayant pu nager

(1) Pontgivart, Marne, commune d'Auménancourt-le-Grand.

(2) Voir sur cette affaire de Thou, l. 96. p. 663. Dans « Deffaicte des troupes huguenottes, » il est dit que la cavalerie royaliste tourna le dos en abandonnant l'infanterie, et s'enfuit vers Neufchâtel, mais que le sr de Longueval fit fermer les portes. Selon ce pamphlet, les Royaux auraient perdu ce jour là 200 tués ou noyés, et le reste de la troupe se serait dispersé.

Digitized by Google

avec sa cuirasse, étant déjà blessé d'un coup d'épée sur le visage (1). En cette charge furent tués 62 hommes, 46 faits prisonniers, et entre autres le sr de Bétancourt (1), qui fut ramené à Reims avec les autres prisonniers en triomphe, avec cent vingt-quatre chevaux de service, quarante autres ou environ, et tout le bagage des Royaux.

Cette cavalerie ainsi deffaite, Saint Paul tire de Reims deux pièces de canon, qu'il fait conduire

(1) René de Joyeuse, baron de Verpel, fils aîné d'Antoine de Joyeuse. De Thou, dans ses Mémoires, donne l'épitaphe de ce jeune seigneur, qui n'avait que 20 ans.

(2) Georges II, de Nettancourt, seigneur de Bettancourt, Vroil, Villers-le-Sec etc., lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duc de Bouillon. Il naquit vers 1552, et fut élevé dans la religion protestante par Antoine de Nettancourt, son père. Au mois d'octobre 1585, Georges alla s'établir à Sedan avec sa famille (Archives partic. de la maison de Nettancourt, original en parchemin d'une main levée de la seigneurie de Bettancourt). Mais, en 1587, sur la demande du duc de Bouillon, il quitta sa retraite pour se joindre aux troupes que le duc Casimir amenait d'Allemagne au secours du roi de Navarre (Arch. de Meurthe-et-Moselle, patentes, reg. de 1589, f° 38, v°, lettres de rémission) ; il fut puni de cette conduite par le duc de Lorraine, qui confisqua ses terres de Laufrocourt et de Romaincourt, mais obtint bientôt (18 janv. 1589) un adoucissement à ce rigoureux arrêt en abjurant l'hérésie. Néanmoins, à la nouvelle de l'assassinat de Blois, il s'empressa d'offrir son aide au Conseil de ville de Châlons (Arch. munic., lettre originale) ; et, comme on le voit par notre Mémoire, sut payer vaillamment de sa personne. Henry IV, arrivé au trône, n'oublia point ses services, et, par lettres datées du 15 nov. 1589, du 4 Juillet 1590 et du 4 novembre 1591, lui fit don des revenus de la Neuville-au-Bois, de la seigneurie du prieuré d'Heiltz-le-Maurupt et du prieuré de Vanault-le-Chatel, confisqués sur les rebelles (Originaux). Il prit encore part à la défense de Sainte-Menehould (Buirette, p. 218) et mourut vers 1611.

Digitized by Google

droit à Bisseuil par 500 hommes de la jeunesse de la ville, les quels étoient commandés par Boules, religieux bachelier en théologie; il avoit laissé ses gens de pied aux maisons qui étoient hors l'enclos de ce bourg. Termes avoit fait plusieurs sorties sur les Ligueurs qui l'avoient assiégé. Mais au retour de Saint Paul, Termes est obligé de se rendre, et le neuvième jour, à faute d'être secouru de vivres et de munitions, contraint sortir sur un bidet avec l'épée et tous ses soldats la baguette à la main, pour aller où il leur plaira en assurance (1).

Aucuns prirent le parti de saint Paul (2), qui, voulant user de sa victoire, tourne tête à Sainte-Menehould, où les habitants n'avoient encore voulu recevoir personne (3) ; il y arrive le

(1) M. Louis Paris, dans l'Abbaye d'Avenay, t. II, p. 233, a réimprimé « La Deffaicte des troupes Huguenottes et Poli-« tiques en Champagne, par le s^r de Saint Paul, ensemble « la prise de Bisseuil et la honteuse retraicte du baron de « Thermes, » Paris, 1589, plaquette rarissime. Cette pièce ne donne pas beaucoup de détails sur les événements, et mérite peu de créance ; Lestoile dit (p. 293), en parlant de cette prétendue grande victoire, que « Saint Paul luy mesme ne sçavoit que c'estoit. » On y lit que Termes demanda à parlementer, que Saint Paul refusa d'abord, que 30 soldats furent tués dans un engagement, et que la garnison obtint enfin de sortir sans armes, en prêtant serment de ne plus servir durant deux mois. Cf. appendice, n° 3, où on voit que ce siège dura 8 jours, au mois de mars.

(2) Le factum ci-dessus affirme que les uns se firent ligueurs, que d'autres rentrèrent chez eux, et que les chefs allèrent rejoindre Dinteville pour continuer la guerre malgré la foi jurée. Pussot, dans son Journalier, reproche à Saint Paul d'avoir rendu la liberté à la garnison, et d'avoir ainsi causé la ruine du pays.

(3) De Thou dit cependant qu'après l'échec de Neufchâtel

Digitized by Google

[9 mars] (1), et somme la ville de se déclarer pour la Ligue; à faute de quoy lui dénonce la guerre à feu et à sang. Les habitans entrent au Conseil convoqué au son du tambour, prennent résolution de vivre et mourir serviteurs du Roy, renvoient le trompette de Saint Paul, et en même tems envoient à Châlons demander quelque secours, pour ce qu'en leur ville n'y a autre étranger que le s[r] de Cernay leur voisin. Tourteron avoit ramassé environ trente cuirassiers, et par le moien de quelque argent qu'il donna avec sa cornette au s[r] de Landres, le tira encore à soy avec autres trente chevaux qu'il avoit. Ainsi accompagné de soixante chevaux bons et mauvais, se met aux champs pour se jetter dans cette place, si on vouloit l'y recevoir; en cette résolution arrive à la porte de Sainte-Menehould sur la minuit du même jour que la ville fut sommée et qu'elle avoit envoié [demander] secours. En cette nécessité, la porte lui est ouverte avec grande démonstration de joie des habitans; et encore que ce secours fût bien petit, Saint Paul sent incontinent que Tourteron y étoit entré : occasion que, se voyant frustré de son espérance, et Sapoques voulant aller trouver le duc de Mayenne, laissent Sainte-Menehould, et, suivant leur accord, tirent à Paris. Tourteron

Tourteron se retira à Sainte-Menehould « pour y rassembler de nouvelles troupes ; » et Buirette adopte cette opinion. Mais il y a quelque confusion dans le récit de l'historien local, qui paraît placer faussement l'affaire de Neufchâtel après l'affaire de Maffrécourt. Notre manuscrit est sur ce point plus exact et mieux renseigné.

(1) D'après Buirette, p. 215.

Digitized by Google

demeure à Sainte Menehould et y commande, sans toutefois vouloir accepter le gouvernement qui lui fut présenté avec grande instance par.... et le Conseil, offrans d'envoyer vers le Roy à cet effet.

Peu de tems après, le sr de Vaubecourt (1) s'empare de Beaulieu (2), où il se retire, et fait la guerre aux ennemis du Roy. Aussitôt Champoullan et la Valle sont reçus à Sainte-Menehould, avec chacun une compagnie de gens de pied, pour y tenir garnison.

Par le moien de l'absence de saint Paul, les Royaux firent plusieurs recreues et troupes nou-

(1) Jean IV de Nettancourt, baron de Vaubecourt, seigneur de Passavant, Autrecourt, etc., gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, gouverneur du comté de Beaulieu-en-Argonne, fils aîné de Georges de Nettancourt et d'Anne d'Haussonville. Il fut en Champagne l'un des plus énergiques adversaires du parti de la Ligue (Mezerai, t. III, p. 853). L'abbé de Beaulieu, Charles de Roucy, évêque de Soissons, par traité conclu avec lui en 1582, l'avait autorisé à construire une forteresse à Triaucourt, pour protéger le pays et le monastère contre les soldats. Cette convention fut approuvée par M. de Dinteville au nom du Roi (Hist. ms. de l'abbaye de Beaulieu par dom Baillet, Bibl. Nat., collect. de Champagne. Cf. Recherches histor. sur l'abb. et le comté de Beaulieu, par A. Lemaire). Mais le 11 oct. 1585, Catherine d'Aumale, comtesse de Vaudemont, fit occuper l'abbaye par les troupes lorraines. Vaubecourt contint d'abord son ressentiment ; puis, après le meurtre du duc de Guise, il prit les armes, chassa les Lorrains de l'abbaye, sollicita et obtint de Henry III pour son jeune frère Henry de Nettancourt Passavant, la dignité d'abbé de Beaulieu que prétendait le prince Erric de Lorraine. Henry IV confirma cette nomination par lettre du 16 août 1589. (Dom Calmet, Histoire de Lorraine, liste des abbés de Beaulieu).

(2) Beaulieu, Meuse, à 10 kil. sud de Clermont-en-Argonne.

Digitized by Google

velles. Ludieu fit un régiment de gens de pied, lequel eut une rude camisade à Léry et Montrey (1) ; toutefois il ne s'y perdit grand nombre d'hommes, et ne laissa de subsister ; car peu après il se trouva avec toutes les autres troupes ès environs de Châlons, d'où le sr de Dinteville sort accompagné des srs de Sautour, Esternay (2), une partie des garnisons et quelques pièces de canon, joint toutes les forces ensemble et va mettre le siège devant Esparnay. Les habitans lui rendent la ville, où Saint Estienne est laissé gouverneur avec une compagnie de chevaux légers et deux [de] gens de pied (3).

Les troupes des Royaux reprennent la campagne à leur aise. Vuagnon avoit parfait son régiment en Rethélois et étoit mandé du sr de la Viéville pour entrer à Mezières, quand Saint Paul et..... de Reims eurent conclu de lever quatre compagnies de chevaux légers et deux régimens ; au quel effet ils furent prendre

(1) Ces deux noms paraissent défigurés.

(2) Nicolas des Essarts de Saultour. — Le s' d'Esternay est appelé par Carorguy « brave et vaillant capitaine » (p. 79) ; il fut gouverneur de Nogent-sur-Seine.

(3) Saint Etienne était entré à Epernay en 1588 (Garnesson, Histoire d'Epernay, p. 138), au mois de décembre (A. Nicaise, t. I, p. 70). Ce capitaine y avait établi 4 compagnies, dont deux catholiques et deux protestantes. Puis Saint Etienne avait été chassé en janvier 1589, et les habitants, conflants en leurs fortifications, prétendaient observer une neutralité armée. Dinteville profita de cette circonstance pour se présenter devant la ville, qui capitula le 30 mars (Henry, p. 142 et 195). Pussot dit que ce fut « à l'intelligence d'aulcuns « habitans qui la rendirent, encore qu'on estoit prest, à la « diligence de ceste ville de Reims, les délivrer de ceste « entreprinse. » Cf. appendice, n° 3.

Digitized by Google

3000 écus ès coffres du receveur des deniers, et les envoient à Vuagnon, qui, moiennant cette somme, mène environ 1500 arquebusiers à Reims, où la plus grande part est reçue pour y tenir garnison, ainsi qu'il avoit été convenu et promis par les négociacions de cette perfidie (1).

A même tems ou peu après, il envoie Geoffroyville avec cinquante lanciers à Mezières, d'où étoient la plus grande partie de ses soldats (2). A l'heure qu'ils sont apperçus et se présentent, les habitans avertis de leur venue se trouvent en armes; La Viéville court à la porte, menace de tuer les premiers qui s'opposeront à la fermeture d'icelle; mais il voit en un instant trente pointes de hallebardes de toutes parts sur son corps; il est trop faible pour résister, il parle beau, il se démène, on l'atteint, il fuit et se retire aux Tournelles. La porte étant ouverte, Geoffroyville entre l'épée au poing et crie: « Ville gagnée! » La Viéville est assiégé aux Tournelles et contraint de se rendre aux habitans comme prisonnier de bonne guerre. Mais, étant entre leurs mains, ils prennent plusieurs fois résolution de le tuer, lui signifient à divers jours cette résolution, lui envoient un prêtre pour le confesser et veulent effectuer leur délibération; dont ils sont divertis par Geoffroyville.

Saint Paul, averti que son dessein a réussi, s'achemine à Mezières avec toutes ses troupes,

(1) Cf. Henry, p. 130. Cet événement eut lieu dans les premiers jours d'avril 1589.

(2) Selon Henry, *ut supra*, Geoffroiville arriva devant Mezières le 11 avril.

Digitized by Google

pour les quelles il demande passage à ceux de Rethel et à parlementer avec eux pour former ensemble une bonne intelligence, afin que le peuple puisse vivre en quelque repos. Ils l'admettent en leur ville et Conseil, où il avoit quelques partisans ; obtient que ses troupes passeront à la file sans s'arrester ny débander aucunement. Les premiers, conduits par Castagnolle, passent d'une porte à l'autre, traînans tout le reste à leur queue ; puis, au lieu de sortir, s'emparent de la porte ; puis, faisans faire halte à ce qui suivoit, la ville se trouva pleine de gens de guerre et les deux portes principales saisies, pendant que Saint Paul amusoit les oisons au Conseil. Ils en voulurent sortir sur le bruit qui s'éleva tout à coup de l'arrêt des troupes. Mais Saint Paul leur dit franchement ce que c'étoit, et menace de faire pendre le premier qui s'en remueroit. Ils se taisent et malgré eux se soumettent. Saint Paul jette hors du château le s[r] de la Folie, et y laisse Castagnolle pour y commander, et pour garnison son régiment de mille hommes de pied avec cent chevaux légers (1).

Saint Paul, étant arrivé à Mezières, se saisit du s[r] de la Viéville, et néantmoins le renvoie en sa maison sur sa parole, ayant promis de se représenter comme personne de bonne guerre, quand il le mandera ; ce que toutefois les ma-

(1) Sur la prise de Rethel par Saint Paul, voir Henry, p. 131. Cf. Histoire de Rethel, par Jolibois, p. 99-101. Aucun de ces auteurs ne donne la date exacte de l'occupation ; mais elle paraît avoir eu lieu à la fin d'avril.

Digitized by Google

réchaux de France et de la Ligue jugèrent depuis qu'il n'étoit tenu de faire, attendu qu'il avoit été pris et livré par les habitans. Saint Paul se fit prier par les habitans qu'il demeurât leur gouverneur particulier, ce qu'il leur accorda plus volontiers qu'il ne faisoit paroître, et leur promit par serment conserver leurs privilèges, sans jamais faire ni entreprendre aucune chose en leur ville sans l'avis et résolution de messieurs du Conseil, avec parole de ruiner tous les châteaux et fortes maisons de ceux qui les pouvoient fâcher et ne voudroient prendre le parti de la Ligue (1).

Il commença l'exécution de sa promesse par le dernier chef d'icelle, en ruinant Tarpigny, Yverneulemont, le Franc Leu et aucunes maisons de gentilshommes royalistes, puis s'assura de Monter[mé] en Ardenne, de Maubert, Rocroy, Chastel-Portian, Rosoy et aucuns châteaux de Thiérache (2), d'où il fit une grande vire-volte, et alla donner la camisade à mille hommes de pied royaux logés à Maffrécourt (3), distant d'une lieue de Sainte-Menehould, commandés par Ludieu, et environ deux cens cinquante chevaux de la garnison de Châlons et autres conduits par Thomassin (4). Ils eurent

(1) Cf. Henry, p. 132.

(2) Yvernaulmont, Ardennes, arrond. et au sud de Mezières. — Monthermé, Ardennes, arrond. et au nord de Mezières. — Rozoy-sur-Serre, Aisne, à 45 kil. nord de Laon. — Cf. Henry, p. 133.

(3) Maffrécourt, Marne, canton de Ste-Menehould.

(4) Cf. Henry, p. 165. L'affaire de Maffrécourt eut lieu le 1er mai 1589. Voir aussi Buirette, p. 215.

Digitized by Google

l'allarme si chaude qu'au seul nom de Saint Paul ils se mirent à fuir vers la ville. Il y en eut..... tués et..... chevaux perdus. En cette terreur, tout eût été taillé en pièces par les Ligueurs qui les suivoient et serroient de près, sans les soldats de la garnison et volontaires de Sainte-Menehould, qui sortirent pour soutenir les fuyards. L'escarmouche fut chaude; mais les Royaux n'y eurent pas du meilleur, encore que Tourteron, Cernay, Renneville et autres y fissent un grand devoir. Ils furent repoussés jusqu'au fossé de la ville, de la quelle les habitants sortirent; et par leur hardiesse, faisans reprendre cœur aux soldats, rechassèrent les Ligueurs qui étoient sur le point de faire un grand effet sur les leurs, lesquels étoient en désordre et fort pressés.

Trémelet ne se déclaroit pas serviteur du Roy, ne faisoit la guerre comme le désiroit le sr de Dinteville. A l'occasion de quoy, et pour la crainte qu'il a que Saint Paul s'empare de Ville Franche (1) en une manière ou en une autre, il authorise Flamenville d'en jeter hors Trémelet et y commander en son lieu et place, afin d'y faire la guerre pour le service du Roy; vers le quel Trémelet expulsé se retire, et depuis a diligemment servi Sa Majesté en qualité de maréchal de camp aux armées qui ont été commandées par le duc de Nevers dedans et dehors la province, en sorte qu'il y est rentré avec

(1) Cette place avait été construite par François Ier, moins pour devenir une ville que pour servir à la défense de la frontière.

Digitized by Google

honneur par la paix faite avec le duc de Lorraine.

En ce tems là Balagny avoit déjà fait beaucoup de mal en Vermandois. Il tint le sr de Vitermont comme assiégé dans Saint-Quentin, qui d'une franche volonté se déclara du commencement pour le Roy; il battit et prit Riblemont (1), se fit porter les clefs de Laon par l'abbé de Saint-Vincent, de la maison de Billy, jusqu'à la Fertè-sur-Péron (2), comme celles de Marle (3) par la Marne, et vouloit entreprendre sur le gouvernement de Champagne, si Saint Paul n'y eût couru.

Cependant le sr de la Noue se remue sur le bruit du siège de Senlis; il sollicite Vandy, Bétancourt, Nétancourt (4) et plusieurs autres gentilshommes, capitaines et soldats d'aller le joindre à Sedan, où il reçut ensemble plus de deux cens hommes de faict tous bien montés et mieux armés. Au même tems, Givry, de la maison d'Anglure, alloit par la Brie acheter de ses deniers les soldats et gentilshommes pour en faire une bonne troupe, afin d'en servir le Roy son maître. Le duc de Longueville (5) étoit à la Fère, assemblant les forces royales de Picardie, où La Noue lui mena deux cens cin-

(1) Ribemont, Aisne, arrond. de Saint-Quentin.

(2) La Fertè-sur-Peyron, Aisne, arrond. de Saint-Quentin. — Geoffroy de Billy. Voir *Gallia Christiana*, t. IX, col. 586.

(3) Marle, Aisne, arrond. et au nord de Laon. Les mots : « par la Marne » ne paraissent avoir aucun sens et sont sans doute une erreur du copiste.

(4) Louis de Nettancourt, frère de Georges. V. appendice, n° 4.

(5) Henry d'Orléans, duc de Longueville. En juin 1589, les habitants de Vitry envoyèrent à Châlons pour savoir où allait l'armée du Roi sous la conduite du duc de Longueville (CC. 77, f° 78).

Digitized by Google

quante chevaux, et Givry trois cens cinquante ou davantage; moiennant lequel secours ce jeune prince fit lever le siège de Senlis et en chassa la Ligue, avec meurtre de sept ou huit cens hommes qui demeurèrent pour payer la dépense des autres.

Cette levée de boucliers cuida coûter bien cher. Balagny, qui traînoit cinq cens chevaux et quatre cens hommes de pied après lui, avoit tellement dégarni sa citadelle de Cambrai, que Lannoy, gouverneur du Chastelet (1), indigné de ce que Balagny avoit pris et pillé la maison du comte de Chaulnes, entreprend de lui enlever la sienne par le moien d'un nommé le capitaine Charbot, charbonnier de son état, lequel y avoit une compagnie entretenue. Le dessein de Lannoy est tellement conduit que Charbot exécute à demi la besogne. Mais la dame de Balagny, de la maison d'Amboise, femme accorte et de grand cœur, se voyant trahie, a recours aux artifices, contente Charbot de paroles, l'enyvre, se rend la plus forte et le fait précipiter avec tous ses compagnons; ce qui fit habilement retourner Balagny, et oncques depuis ne se mit en campagne.

Après que Saint Paul eut mis garnison en toutes ses places, il retourna trouver le duc de Mayenne avec ce qui restoit de forces. Le Roy aussi, ayant écrit à tous les seigneurs et prin-

(1) Lannoy ou Launoy, lecture douteuse. — Probablement aussi faut-il lire Le Catelet, bourg situé au nord-ouest du département de l'Aisne, à 5 ou 6 lieues de Cambrai.

Digitized by Google

cipaux gentilshommes de Champagne (1), à ce que chacun se tînt prêt pour aller trouver Sa Majesté au meilleur équipage qu'ils pourroient, plusieurs se mirent en devoir de faire troupes ; de sorte que au mois de juillet, se treuvent bien quatre cens chevaux et deux mille hommes de pied ensemble, sous la charge et conduite du duc de Longueville, qui se joint aux six mille hommes que le s[r] de Sansey conduisoit à l'armée, où ces troupes demeurèrent jusqu'après la mort de Sa Majesté. Ainsi la Champagne eut quelque moien de respirer et faire la moisson (2), d'autant que les garnisons avoient défense de courir tant d'une part que d'autre, pour la crainte que chacun avoit de quelque disgrâce et surprise. Et en même tems le Roy établit une garnison de gens de pied au château de Grandpré (3), non pour y faire la guerre, mais pour aider le

(1) Dès le 22 mars 1589, le roi écrivait aux habitants de Châlons qu'il allait envoyer des troupes en Champagne pour y rétablir la tranquillité; le 27 mars, il donnait ordre au duc de Nevers de se rendre dans cette province ; mais, le 31 mars, le duc de Nevers faisait savoir aux Châlonnais que, dépourvu de moyens suffisants pour rendre son voyage efficace, il s'abstiendrait de venir. Six semaines plus tard (9 mai), le duc se décida à venir jusqu'à Noyers, mais il écrivit de ce lieu qu'il était rappelé à Nevers (Originaux à Châlons.) Le projet d'une action militaire en Champagne, sans cesse ajourné, paraît cependant avoir préoccupé beaucoup Henri III et son successeur.

(2) Au commencement de juillet 1589, les Châlonnais écrivirent à Dinteville pour obtenir des troupes afin de protéger leurs récoltes. Dinteville répond le 11 du même mois qu'il en parlera au roi (Original à Châlons).

(3) Grandpré, Ardennes, arrond. et au sud-est de Vouziers.

Digitized by Google

vieil et honorable comte de Joyeuse (1) et y assurer une retraite aux Royaux allans de Sedan à Sainte-Menehould et à Châlons, ce qui tourna au grand soulagement de cette frontière; car, ne permettant que ses gens courussent faire la guerre, il conserva la plus grande partie de ses terres en une espèce de neutralité; néantmoins servant le Roy fidellement, il avoit tous ses enfans et gendres aux armées et ailleurs, employés au service de Sa Majesté.

Au mois de juin, le Roy manda au duc de Lorraine qu'il se ressentoit de la guerre qu'il lui faisoit, assistant de ses forces les rebelles de son royaume. Cela lui fit hâter la prise de Jamets, afin d'être en garde (2) ; cependant, ne sachant quelle sera l'issue des affaires, s'excuse au mieux qu'il lui est possible envers Sa Majesté, attendant l'événement.

Le Roy ayant été tué au milieu de 40,000 hommes par un Jacobin (3), Henry IV, reconnu pour Roy par les chefs et principaux capitaines dont la plupart néantmoins demandoit ou prenoit

(1) Foucaut de Joyeuse, comte de Grandpré, fils de Robert de Joyeuse. Nous avons déjà rencontré souvent dans le cours de ce récit les noms de ses enfants, Robert de Joyeuse et Claude de Joyeuse Tourteron, et de Vandy, son gendre.

(2) On se rappelle qu'après la reddition de la ville de Jametz, le château put résister encore plusieurs mois et ne fut rendu que le 24 juillet 1589.

(3) Dinteville se trouvait à Saint-Cloud le jour de l'assassinat (1er août), et les archives municipales de Châlons possèdent une lettre curieuse qu'il écrivit au conseil de ville immédiatement après le crime. Le même dépôt conserve plusieurs lettres originales de Henri IV, des Châlonnais, des Rémois, de Charles de Lorraine, de Saint Paul sur cet événement.

Digitized by Google

congé de soy-même, fut contraint diviser en trois ce qui lui restoit de forces, et, en retenant la tierce partie, donna l'une des deux au duc de Longueville pour servir en Picardie, l'autre au maréchal d'Aumont (1) pour la Champagne (2). Le maréchal y ramena les troupes de la province (3), en la quelle y avoit plusieurs gentilshommes qui, étans logés en maisons fortes, regardoient tomber la grêle, et, encore qu'ils fussent capables et en âge de servir, vivoient néantmoins comme neutres, bien qu'ils favorisoient toujours plus un parti que l'autre. On les appeloit *rieurs*, du nombre desquels estoit le sr d'Avrehoust (4), ayant en son château de Contault (5), entre Vitry et Sainte-Menehould, quatre grands fils, tous assez âgés pour porter

(1) Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, chevalier des ordres du roi et maréchal de France, ami de Henri IV.

(2) M. Ed. de Barthélemy (Histoire de Châlons, p. 218 et 338), a raconté ce qui eut lieu à Châlons après la mort de Henri III, et publié la délibération du 6 août (Original au f° 96 du registre), par laquelle les habitants décidèrent de rester fidèles à Henri IV. Cf. Henry, p. 151 et s.

(3) « Le Roy vouloit saouler de la guerre les villes et les « peuples de ces provinces là, qui en avoient monstré tant « d'appétit.» (Mém. de la Ligue, IV, p. 51). On voit dans les Mémoires du duc d'Angoulême, p, 70, que l'armée du maréchal d'Aumont se composait : 1° de la noblesse de Champagne, sous les ordres de Dinteville ; 2° de treize enseignes suisses ; 3° de deux régiments français ; 4° de deux compagnies de cavalerie légère ; 5° de trois compagnies d'arquebusiers à cheval, « qu'on nommoit dragons. »

(4) Il s'agit sans doute d'Antoine Daverhoust ou d'Averhoult, seigneur de la Lobbe et de Possesse (Cf. la charte de Possesse, publiée par G. Hérelle, p. 6 ; et le Procès-verbal de Caumartin).

(5) Contault-le-Maupas, Marne, arrrond. et au sud de Ste-Menehould.

Digitized by Google

les armes. On lui imposa d'avoir fait détrousser par ses gens un paquet de lettres du Roy ; à l'occasion de quoy quelques soldats le surprennent en sa maison, et, s'étant mis en défense, lui tuent deux de ses enfans avec quelques domestiques et se rendent maîtres de la place, laquelle aussitôt est investie de quatre à cinq cens Royalistes des amis et alliés de d'Avrehoust, qui appartenoit à ceux de Grandpré. Mais aussitôt que le sr de Dinteville eut avoué la prise et déclaré l'occasion d'icelle, chacun retira son épingle, et d'Avrehoust se mit à rançon, puis de dépit se déclara de la Ligue, qui étoit lors bien forte en cette province, en laquelle n'y avoit point de gouverneur.

Charles de Gonzagues, duc de Rethélois, fut pourvu de ce gouvernement après la mort du duc de Guise; mais ce prince étoit encore fort jeune, sous la main et conduite du duc de Nevers son père (1), qui n'avoit encore sorti du Nivernois, parce que le Roy se servoit du Roy de Navarre et des Huguenots, avec les quels il n'estimoit être loisible aux catholiques de con-

(1) Lodovico Gonzaga, prince de Mantoue, duc de Nevers, de Rethel, pair de France, lieutenant pour le Roi en Piémont, puis en Picardie, époux de Henriotte de Clèves. Il existe à Châlons une très-intéressante correspondance inédite du duc de Nevers. Ses mémoires et écrits politiques, précédés d'une notice généalogique, ont été publiés en 2 vol in-folio. Pour l'appréciation de son attitude en 1589, voir Henry, p. 181 et suiv., p. 462 et s. — Le 12 juillet 1591, le duc de Nevers se présente à la Chambre de Parlement séant à Châlons, et requiert de la Cour l'enregistrement des lettres par lesquelles son fils Charles est nommé gouverneur. (Archives Nationales, Xla 9258, fo 123).

Digitized by Google

courir. Le scrupule de ce bon et vertueux prince fut principalement la cause de la perte de tout le Rethélois et d'un très-grand désordre par toute la Champagne, d'autant que chacun s'en faisoit accroire, et ceux mêmes qui étoient les plus affectionnés au service du Roy portoient envie les uns aux autres, ne voulans reconnoître personne pour chef ou capitaine, ce que s'ils eussent fait, ils eussent pu donner une bride à la Ligue; mais chacun y vouloit être maître et faire sa guerre à part, ce qui fut l'occasion pour laquelle Henry IV, parvenu à la couronne, y envoya le maréchal d'Aumont (1), avec pouvoir de donner les fruits des biens des Ligueurs, bénéficiers et autres (2). Il en fit monter aucuns à cheval par le moien de ce leurre, et encore quelques rieurs pour la crainte qu'ils eurent que leurs biens fussent aussi finalement donnés, si le maréchal faisoit quelque séjour en la province. Mais il n'eut plutôt pris Chastillon-sur-Marne (3) à la

(1) Le 20 août, Henri IV écrit à M. du Castel, maistre de camp de la garnison de Châlons, d'assister le maréchal d'Aumont, qu'il envoie en Champagne pour s'opposer à ses ennemis (Original à Châlons; publié dans l'Annuaire de la Marne, 1876, p. 72). Voir aussi (*ut supra* p. 72), une lettre du maréchal, écrite à Château-Thierry le 23 août. Une autre lettre du 25 (Original inédit) nous apprend que l'armée ne devait pas approcher de Châlons plus près qu'Epernay, et que le maréchal se proposait alors de réduire Châtillon, mais qu'il n'avait pas pour tirer « deux douzaines » de coups de canon.

(2) La chambre de Parlement transférée à Châlons, eut à juger plusieurs procès relatifs à des donations de ce genre, dont l'usage se continua jusqu'à la fin de la guerre.

(3) Châtillon-sur-Marne, Marne, chef-lieu de canton, à 26 kil. sud-ouest de Reims.

Digitized by Google

requête de ceux de Mrs de la Cour, qui l'un après l'autre s'étoient rendus à Châlons (1), où ils commençoient à faire corps, que le Roy, se voyant suivi et resserré à Dieppe, mande au maréchal qu'il retourne (2).

Le Maréchal avoit mis à Vitry-le-Brûlé le

(1) Paris étant sous la puissance des Ligueurs, Henry III, par lettres patentes de février 1589, transféra le Parlement à Tours (Voir Isambert, Recueil des anciennes Loix, XIV, p. 633), avec ordre aux officiers de cette cour de s'y rendre dans le 15e jour d'avril. Mais ces lettres ne furent publiées que le 22 avril, le Roi séant en son lit de justice à l'abbaye Saint-Julien (De Thou, l. 95, p. 583.) Une Chambre du Parlement de Tours fut déléguée à Châlons à une date que nous n'avons pu préciser; Baugier (I, p. 256,) dit à tort que ce fut le 26 avril ; car, dès le 16 de ce mois, Henry III écrivait aux Châlonnais qu'il leur envoyait l'édit pour l'établissement de cette Chambre ; cette lettre est registrée au registre des Conclusions, f° 75 ; elle a été publiée par M. Ed. de Barthélemy, Histoire de Châlons, p. 337. Cf. Boutaric, Actes du Parlement I. p. CCXVII, pour la composition du fonds d'archives de cette chambre. Le 27 mars 1594, le Parlement fut rappelé à Paris. — Malgré les injonctions royales, Messieurs de la Cour ne se pressèrent pas beaucoup de venir en Champagne ; les premiers actes de cette Chambre sont du mois de novembre 1589.

(2) Cf. de Thou, l. 97, p. 24. Les escarmouches commencèrent au Pollet, près Dieppe, le 16 septembre ; la bataille d'Arques fut livrée le 21 septembre. C'est vraisemblablement vers le 10 que le maréchal reçut l'ordre de retourner dans le nord. Le 2 septembre, il était encore à Villers-Marmery, et il écrivait aux Châlonnais : « ... Je me représente assez « l'incommodité que vous recepvez du voysinage de Vitry, « lequel, et toute aultre espine qui vous peult affliger, « ensemble le pays, je désire estre aultant en ma puissance « qu'il est en ma volonté.... L'espérance que j'ay de vous « voyr bien tost m'empesche de vous en dire davantage... » (Original). — A la date du 21 octobre, on trouve dans les Comptes de Vitry l'ordre de payer des dépenses « faites par le mareschal d'Aumont estant en ces quartiers. » (CC. 77, f° 83.)

Digitized by Google

s[r] de Thays (1), qui étoit prêt d'assiéger Vitry-le-François, quand il reçoit le commandement de retourner, comme il fait, laissant seulement au pays une partie de la cavalerie et les régimens de Champagne, de Coublans [et] de Thermes, qui ne voulurent suivre.

Le mestre de camp de celui de Champagne étoit Robert de Joyeuse, appelé comte de Grandpré, lequel étoit lors en Nivernois, où le Roy l'avoit envoié. Etant de retour en Champagne, et aiant entreprise sur Mezières et Rethel tramée par le s[r] de la Viéville, il loge son régiment au Chêne-Populeux (2), où Termes alla le joindre avec son régiment. Là fut convoquée en toute assurance la noblesse du pays, et s'y trouvèrent plusieurs des rieurs qui, retournans aucunement bien édifiés du comte et des propositions que lui et La Viéville avoient faites en cette conférence, donnèrent sujet aux envieux de dire que le comte étoit revenu en Champagne pour y former une tierce Ligue avec La Viéville et leurs confédérés; toutefois il fit bientôt après paroître le contraire. Car, comme le maréchal étoit venu en Champagne avec forces, Saint Paul ne manqua pas d'y revenir le mieux accompa-

(1) Vitry-le-Brûlé ou Vitry-en-Perthois, à 3 kil. ouest de Vitry-le-François. Vitry-en-Perthois, pris en 1544 par Charles-Quint, avait été incendiée; et François I avait ordonné de la rebâtir sur l'emplacement du village de Maucourt. On voit par notre Mémoire et par d'autres documents que, contrairement à la tradition et aux assertions des écrivains locaux, la ruine n'avait pas été complète, et que le château était encore en état de soutenir un siège.

(2) Le Chêne-Populeux, Ardennes, arr. et à 15 kil. de Vouziers.

Digitized by Google

gné qu'il lui fut possible; et, pour ne laisser ses forces inutiles, après le délogement du maréchal, il s'arrête entre Reims et Esparnay avec 2,000 hommes de pied et 600 chevaux, afin de favoriser la vendange de ceux de Reims, comme il disoit (1); cependant envoie Hédouville avec son régiment, les compagnies de Joannes, partie de la garnison de Vitry-le-François et la cavalerie de Saint-Dizier et Arzilliers assiéger le sr de Thays dans le château de Vitry-le-Brûlé, avec trois pièces de canon tirées de Vitry-le-François. [Robert de Joyeuse], averti de ce siège, part du Chêne avec Tourteron son frère, Vandy son beau-frère, Termes et autres, au nombre de 200 chevaux et 800 hommes de pied, fait 17 lieues en 24 heures, arrive au pont du ..... à Vitry-le-Brûlé le 6 du mois d'octobre, surprend les assiégeans, en tue deux cens cinquante, gagne le canon, prend cinq cent quarante prisonniers, tous les quels il renvoie sans payer aucune rançon, après néantmoins qu'ils eurent fait serment de ne porter d'un an les armes contre le Roy, pour quelque prince, personne ou occasion que ce puisse être. La cavalerie des garnisons de Vitry-le-François, de Saint-Dizier et Arzilliers étoient du nombre des assiégeans; mais elles étoient parties pour battre la plaine environ deux heures avant que le comte arrivât (2).

(1) Le maréchal d'Aumont, avant de quitter la Champagne, avait vendu aux habitants de Châlons et d'Epernay toutes les vendanges des Rémois pour 10.000 écus payés comptant, (Henry, p. 153.)

(2) Voir sur l'affaire de Vitry-le-Brûlé, de Thou, l. 97, p. 38;

Digitized by Google

Saint Paul, averti de la deffaite de ses gens et prise de son artillerie, déloge avec toutes ses troupes, faisant telle diligence que, comme le comte faisoit sa retraite (1) le 8 du même mois, se trouve sur son chemin dans la plaine de Saint-Amand (2), où, s'étant reconnus d'assez loin, ils viennent furieusement aux mains dans cette campagne vase. Mais deux coups de pièces furent tirés tant à propos dans le premier gros de la cavalerie ligueuse, qu'étant chargée à même tems par Tourteron et Vandy, ce premier [gros] renversé, tous les autres sont poussés l'un sur l'autre et jettés dans le bataillon de leur infan-

Mezeray, p. 854. Pussot semble confondre l'engagement du 6 octobre et la longue bataille des jours suivants ; Henry, Ed. de Barthélemy et la plupart des historiens, ne parlent pas de Vitry-le-Brûlé.

(1) Selon de Thou, Joyeuse, avant de se retirer, aurait ruiné le château.

(2) Saint-Amand (Marne), arrond. et au nord de Vitry-le-François. — Les journées militaires dont le récit commence en cet endroit sont un des faits les plus importants des guerres religieuses en Champagne. Néanmoins, les historiens en ont tous parlés d'une façon erronée ou trop sommaire. Les plus exacts sont Henry, p. 161, et de Thou, l. 97, p. 39, quoique ce dernier paraisse croire qu'il s'est écoulé un temps assez long entre l'affaire de Vitry-le-Brûlé et celle de Saint-Amand. Voir aussi Mezeray, p. 854; ms. de dom François, p. 441 ; Lelong, Histoire de Laon, p. 449. M. Ed. de Barthélemy (Hist. de Châlons, p. 217), se trompe de plusieurs mois sur la date de l'événement, et en ignore les principales circonstances. Le récit de l'abbé Boitel (Histoire de Vitry, p. 177 ; et Beautés de l'histoire de Champagne, II. p. 469), est plein de détails imaginaires et faux. Cf. Baugier, I, p. 255 ; et le Journalier de Pussot. — Selon de Thou, la bataille commença à une heure de l'après-midi ; Saint-Paul avait 1500 hommes de pied et 400 chevaux ; le comte de Grandpré disposait de forces à peu près égales.

Digitized by Google

terie, où étans suivis et pressés, chargés et terrassés par le petit nombre des Royaux, toute cette cavalerie et infanterie est dissipée avec meurtre d'environ 300 hommes; ce que Saint Paul aiant prévu au rencontré, tire à quartier, se joint à Geoffroyville, font un demi cercle pour laisser passer l'orage et retournent en leur place de combat, faisans ensemble environ 100 chevaux des meilleurs de la troupe. Ainsi la chance tourne. Au fort de cette besogne, les garnisons de Saint-Dizier, Vitry-le-François et Arzilliers (1), faisans 200 chevaux, qui avoient toujours conduit de loin les Royaux, se trouvent au village de Saint-Amand, y rallient bon nombre de fuyards, chassent et dissipent les chasseurs et en prennent aucuns prisonniers. Cependant le comte, qui est pied à terre à la tête de son bataillon, qui voit encore une troupe de Saint Paul debout sans faire aucun semblant de branler, qui oyt le bruit de Saint-Amand, puis de la venue du secours, s'avance avec 30 chevaux, quelques piqueurs et mousquetaires des plus vaillans de sa troupe, et va courageusement à Saint Paul, jugeant bien que c'étoit lui-même. Mais comme les siens voient que l'ennemi leur vient au devant avec une pareille hardiesse, la plus grande partie de ces trente, qui n'étoient armés que du jour précédent et n'avoient encore rien fait, tournent visage et fuient. Le cheval du comte est

(1) Arzillières, Marne, arrond et à 10 kil. sud de Vitry-le-François. Le château d'Arzillières appartenait aux ducs de Guise, qui, selon le témoignage des registres de Comptes de Vitry, y venaient souvent.

Digitized by Google

tué, lui porté par terre fort blessé (1), rescoux à même instant par la valeur de Termes, Burosse et gens de pied qui à coups de mousquets écartèrent cette cavalerie, et reporté dans son bataillon, où il commande sa retraite à Pringy (2), pour où aller il y avoit deux grandes lieues de campagne plate. Saint Paul joint son secours, rassemble 300 arquebusiers, et, environ les deux heures après midi, vient donner sur la queue des Royaux. Mais chat échaudé craint l'eau froide. L'infanterie ligueuse étoit hors d'haleine; elle est molle et quelques cavaliers ligueux sont émouchés, ils tiennent bride, rechargent... mais ne font plus que des mines jusqu'au pont de Pringy; ils recommencent; mais les charrettes que les Royaux avoient rangées à leurs côtés et la valeur des soldats et bons capitaines Termes, Burosse et quelques autres rendirent tous leurs efforts inutiles, en sorte qu'à cette retraite ils ne perdirent que deux soldats et trois chevaux de bagage. Mais en la charge, après que leur cavalerie eut mis tout en route, elle fut défaite entièrement et par pièces revenant de la chasse. Il y mourut seize cavaliers, entre autres le sr de Thays; et trente prisonniers, entre les quels est Tourteron (3),

(1) De Thou dit qu'il fut percé de 18 coups, et mourut quelques jours après; Henry paraît se tromper en disant qu'il mourut la nuit même.

(2) Pringy (Marne,) arrond. et à 8 kil. de Vitry-le-François.

(3) Il paraît que Louis de Nettancourt fut pris (Henry, p. 163 et de Thou, l. 97, p. 39.) Jean de Vaubecourt assistait aussi à la bataille; mais tout à l'heure nous le retrouverons à Beaulieu. De Thou cite encore parmi les prisonniers de Vouy et Bolandre.

Digitized by Google

. . . . . (1) de la maison d'Apremont et La Tour, qui furent menés à Vitry-le-François, où le lendemain ils virent reprendre les armes à ceux qui avoient été renvoiés, aux quels on persuada qu'ils n'étoient obligés de tenir promesse aux Royalistes, qu'ils disoient ennemis de Dieu et de son Eglise.

Le lendemain de cette rencontre de Saint-Amand, Saint Paul, ayant fait toute diligence de rallier et recruter ce qui étoit à Vitry-le-François, se présente à Pringy avec 1500 hommes de pied et 500 chevaux ou plus, et fait rentrer les Royaux au village dont ils sortoient pour se retirer à Châlons, le long de la rivière. L'infanterie donne dans le village, se saisit d'une maison et ne veut passer outre. Saint Paul fait mettre pied à terre à deux cens cuirassiers, et lui-même, la pique à la main, combat à la barricade, contraint les Royaux de se resserrer en une partie du village, et dans l'autre partie qu'il a gagnée loge son infanterie, aussitôt délogée et aussitôt relogée par deux fois; à quoy le canon servoit fort aux Royaux, qui cessèrent de les mettre en œuvre, craignans demeurer sans poudre. Comme la nuit approchoit, trêve est accordée pour la nuit suivante. Cela fait, Saint Paul retourne loger avec sa cavalerie à un quart de lieue de Pringy, où il avoit couché la nuit précédente.

(4) Le nom est laissé en blanc dans le ms. Nous avions supposé d'abord qu'il fallait lire « Vandy; » mais c'est ce capitaine qui, le jour suivant, va chercher du secours à Châlons. Henry paraît être tombé en contradiction avec lui-même sur ce sujet, p. 162 et 163.

Digitized by Google

Le lendemain, la trêve est rompue à deux heures; on combat pour une maison, puis pour une haye et pour une ruelle par l'espace de deux heures. Les Ligueurs gardent les gages et la trêve est renouvelée pour le reste du jour, qui étoit un mardi; le reste du quel Saint Paul employa à écrire partout qu'il tenoit les hérétiques en ratière, et qu'il en rendroit bon compte.

Ces nouvelles menèrent quelques. . . . . à Saint Paul, et plusieurs paysans qui vouloient participer à cette victoire, qu'on publioit en ces quartiers toute certaine. Comme il avoit mandé à Paris que le comte étoit mort et Tourteron prisonnier, les Parisiens imprimèrent un avis portant qu'il avoit deffait le comte et ses furies. Mais Vandy avoit fait sa retraite à Châlons avec quarante chevaux, et environ soixante autres qui s'y retirèrent à la file, tous les quels pressoient la garnison de Châlons de sortir. Le comte avoit aussi mandé au s[r] de Dinteville, que, si la nuit suivante il lui envoyoit du plomb et de la poudre avec quelque secours de cavalerie et infanterie, il feroit sa retraite et peut-être chose notable. Le Parlement, le peuple et les gens de guerre disent qu'il faut servir le comte pour ce qu'il le mérite; plusieurs gentilshommes et habitans s'offrent, puis en effet sortent cent soixante cuirassiers sous la charge et conduite de Thomassin (1), cent ou plus sous la conduite

(1) Philippe de Thomassin, gentilhomme de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Châlons pour le Roi. Selon de Thou, Joachim de Dinteville était de l'expédition.

Digitized by Google

de Vandy, et trois cent soixante hommes de pied avec bonne quantité de balles et de poudre.

Ce secours arrive à minuit à Pringy, les gens de pied joints aux Royaux portans la poudre et le plomb (1). Après une grande heure, les assiégeans sont à leur tour assiégés, forcés, tués, brûlés et noyés, durant l'horreur de cette nuit obscure, où, comme Saint Paul court avec sa cavalerie, oyant le grand bruit et voyant la grande flamme des maisons qui brûloient, n'imaginant toutefois que les Royaux fussent secourus, tombe en l'embuscade que Thomassin et Vandy avoient préparée. Il est deffait entièrement, et toute sa cavalerie mise en tel désordre par charge inopinée....., qu'elle ne se rallia que plusieurs jours ne fussent passés.

Aussitôt que le jour parut, les Royaux se retirent victorieux à Châlons avec le canon de l'ennemi, qui perdit 1200 hommes et plus tués en ces trois jours, mais principalement à Pringy où il en mourut environ 800, sans aucuns prisonniers, et peu de cavaliers. Le comte y perdit en tout aux trois combats..... hommes de pied et quarante six cavaliers, tant morts que pris, et lui-même qui mourut de ses blessures trois semaines après. Plusieurs soldats et gentilshommes furent blessés à Pringy, tant d'une part que d'autre, tous lesquels moururent depuis sans

(1) On voit que le combat dura trois jours et une nuit; de Thou ne parle avec quelque détail que de la première journée : mais il fait observer que Saint-Paul, craignant la venue d'un secours royaliste, avait aussitôt demandé du canon à Saint-Dizier.

Digitized by Google

qu'aucun en soit réchappé, quelque petite que sa blessure ait été. Saint Paul ne perdit ni le jugement ni le courage en cette disgrâce ; car, étant abandonné des siens, il gaigna et se retira en une des deux maisons de pierre qui étoient sur le bord de la rivière, où Thésy conserva 400 hommes qui furent attaqués et laissés, n'y aiant à gagner que des coups. Une heure après que les royaux furent partis, Saint Paul, que l'on dit être mort, fait battre aux champs et retourne à Vitry, le tambour battant et lui marchant à la tête de son infanterie (1).

En Thiérache, la noblesse irritée contre Balagny et Saint Paul s'assemble sous la conduite de Charles de Fay, s^r^ de Bray, de la Beaune, chevalier de Silly, Fay d'Atty, s^r^ de Monceaux et quelques autres, au nombre de 200 chevaux ; lesquels, avertis que Saint Paul avoit été deffait à Prigy, ou Mollard, gouverneur de Chastel-Portien, avoit été tué et sa troupe deffaite, vont se loger à une lieue de cette ville en un village appellé Gaumont (2), où ils s'arrê-

(6) Nous n'avons pu trouver à la Bibliothèque Nationale les deux relations contemporaines intitulées : « Advis de la deffaite du Comte de Grandpré et de ses Furies, » Paris, 1589 ; et la « Lettre de Saint-Paul à la duchesse de Guise, » du 12 octobre 1589, datée de Vitry-le-François, plaquette in-octavo. — Les registres des Comptes de Vitry mentionnent simplement la présence de Saint-Paul dans cette ville au mois d'octobre (CC. 77, f° 85, v°). — Le registre des conclusions de Châlons est muet sur cet événement ; mais il y a dans un recueil de pièces manuscrites conservé à la bibliothèque un compte authentique des frais extraordinaires faits en cette occasion. (Voir appendice, n° 3.)

(2) Gomont (Ardennes), arr. et à 7 kil. de Rethel, sur la rivière d'Aisne.

Digitized by Google

tèrent quelques jours. Ceux de Chastel-Portian, indignés de [ce] que ce peu de cavalerie les tenoit comme assiégés, sortent 600 hommes à pied avec quelques charrettes chargées de paille, de fumier et grande quantité d'arquebuses à crocq, donnent au point du jour une camisade aux Royaux et leur tuent quelques hommes et chevaux; mais, étans lentement attaqués, ils eurent loisir de monter à cheval et se rallier aux champs, où ces nouveaux gens d'armes voulans les suivre et chasser bien loin d'eux, 60 cuirassiers des Royaux mettent pied à terre, donnent résolument aux charrettes, l'épée en une main et l'escoupette en l'autre, gagnent les arquebuses à crocq, retournent aux gens de la ville, et secondés de la cavalerie qui charge à propos, tout ce pauvre peuple est massacré à moins de deux arpens de terre.

Le sr de Vaubecourt, gentilhomme vigilant et bon chevalier, s'il n'eût été véreux, faisoit une petite guerre à part par fréquentes courses sur les Ligueurs avec une compagnie d'environ 80 chevaux. Etant logé en la Neuville-au-Pont (1), il se trouve au matin chargé par les garnisons de Clermont et Varennes (2), qui lui défont totalement sa troupe, tuans une partie de ses soldats et prenans tous les autres, excepté quelques-uns des plus habiles à se sauver comme lui de ce naufrage.

(1) La Neuville au Pont, Marne, à 5 kil. nord de Sainte-Menehould.

(2) Clermont en Argonne, Meuse, à 14 kil. est de Sainte-Menehould. Varennes en Argonne, Meuse, à 20 kil. nord-est de Sainte-Menehould.

Digitized by Google

Le duc de Lorraine (1) ne faisoit pas du commencement la guerre à ses dépens, mais secouroit toujours les Ligueurs de ses forces. Le marquis du Pont, son fils aîné, étoit nouvellement allé trouver le duc de Mayenne avec 3,000 hommes de pied et 600 chevaux, quand le maréchal d'Aumont arriva à Châlons (2); pourquoi il commanda aux esveillés qu'ils cherchassent les moiens de lui livrer quelque bonne place, et par ce moien lui déclara la guerre.

Yvernaulmont, ayant reconnu Bar-le-Duc, assisté de Vandy et quelques garnisons de cette frontière, trouve le moien d'entrer le 6 septembre [1589] en la ville haute avec 200 cuirassiers; mais il fut aussitôt poussé dehors par les habitans, assistés d'un régiment de lansquenets qui de fortune étoient arrivés et logés le jour précédent en la ville basse. Dix-huit soldats y demeurèrent et nombre de chevaux s'y perdirent par faute que les gens de pied royaux ne peuvent arriver à tems pour seconder leur cavalerie. Cette touche qui ne fit point de plaie irrita le Lorrain, lequel alors commença à faire guerre ouverte, et voyant Haultfort devant Chasteau-Villain (3), il envoya le s[r] de

(1) Le duc de Lorraine prit une attitude ouvertement hostile dès la mort de Henry III. (Cf. Henry, p. 176.)

(2) Le 7 septembre, Henry IV écrit du Tréport au capitaine Ponsart pour lui recommander d'assister d'Aumont contre les forces que le duc de Lorraine assemble en Champagne. (Berger de Xivrey, tome III.)

(3) Château-Villain, Haute-Marne, arrond. de Chaumont, à 18 kil. sud-ouest de cette ville.

Digitized by Google

Mélay (1) avec 1600 arquebusiers et 600 chevaux.

Tentet (2), baron de Saint-Remy, qui se disoit fils naturel du Roy Henri II, s'étoit emparé de cette place, où il avoit environ 60 chevaux qui couroient ordinairement les Ligueurs. Haultfort leur dresse une embuscade, en tue la plus grande partie, taille en pièces le reste et contraint Saint-Remy de se sauver en bien courant dans Chasteau-Villain; où, n'ayant plus aucuns hommes de guerre, Haultfort l'investit et mande secours au duc de Lorraine, qui ne voulut y manquer, d'autant, comme il disoit, qu'on avoit voulu prendre sur lui sa ville de Bar-le-Duc; et en effet c'étoit pour s'emparer lui-même de cette place.

Ceux de Langres jugent qu'il leur est nécessaire de conserver Chasteau-Villain, et qu'il faut y jeter des hommes promtement pour la défendre. D'Anglure, s[r] d'Autrecourt, étoit fraîchement revenu de l'armée avec le régiment du s[r] de Coublans, logé au-dessous de la ville de Langres avec environ 300 arquebusiers. Les s[rs] de..., Saint-Amand et lui font soixante chevaux, avec lesquels ils entreprennent entrer dans la place et y conduire 200 hommes de pied. Le bon sens lui donna moien de tailler en pièces un corps de garde de 40 chevaux, et même entrer dans la place avec sa cavalerie ; mais

(1) Carnandet, dans son étude sur Château-Villain, (La Haute-Marne, Revue champenoise, p. 563), écrit « Molay. » Point de détails.

(2) Mot de lecture douteuse.

Digitized by Google

l'infanterie prit l'épouvante et se mit en route, ce qui néantmoins ne pensa empêcher que les assiégés, assistés d'Autrecourt et ses compagnons, ne conservassent la place; car, la brèche étant faite, ils soutiennent bravement deux assauts, repoussent l'ennemi de la brèche où il quitta l'enseigne colonelle et se mit au désespoir de pouvoir forcer la ville, que les Lorrains abandonnent à ce sujet et sur le bruit qui couroit du secours, ayans fait perte d'environ 200 hommes.

Le marquis de Renel (1) s'étant emparé de la Fausche, avoit encore entreprise sur Montesclair (2) en ce même tems. Il s'y conduisit si dextrement qu'il surprit cette forteresse et l'ôta des mains de ceux de la Ligue, la quelle il commença de harceler fort en ce quartier, ensemble la frontière de Lorraine.

Après la mort du comte de Grandpré, son

(1) Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel.

(2) La Fauche, Haute-Marne, arrond. de Chaumont, à 16 kil. sud-ouest de Neufchâteau. Montéclair (Haute-Marne), tout voisin d'Andelot. — La forteresse de Montéclair paraît avoir été plusieurs fois prise et reprise par les Royalistes et les Ligueurs; mais on ne trouve rien de précis sur ces faits militaires ni dans la revue de la Haute-Marne ni dans le travail de M. Pistollet de Saint-Fergeux « Langres pendant la Ligue. » Nous remarquerons néanmoins que, le 11 octobre 1589, Henry IV écrivant à Roussat, maire de Langres, dit qu'il lui fera connaître « ce qu'il a délibéré faire en peu « de temps pour nettoyer ses provinces de Champagne et « de Bourgogne. » A la suite de cette lettre, les Langrois allèrent assiéger la forteresse de Montsaugeon, qu'ils rasèrent au mois de janvier 1590. — Boutiot, Histoire de Troyes, IV, p. 201, dit que le marquis de Reynel prit Montéclair en novembre 1591. Cf, Henry, p. 178, et Carorguy, p. 87. Mais notre Mémoire place précisément vers cette époque la reprise de Montéclair par les Lorrains.

Digitized by Google

régiment, donné au marquis de Mirebeau, demeura encore quelque tems en divers endroits de la province où les compagnies tenoient garnison, puis fut remené en l'armée par le sr de Burosse, son premier capitaine. Cette mort et la prison de Tourteron, qu'on commença lors appeller comte de Grandpré, rendirent à Saint Paul les coudées beaucoup plus libres. Car, encore que cela lui eût coûté plus de 300 hommes de pied et 100 cavaliers (1), il gagna beaucoup au change. Il remit en peu de temps sa cavalerie et fit de l'infanterie nouvelle avec grande facilité, tellement qu'entre Marne et Meuse personne ne paroissoit plus en campagne sinon avec l'écharpe de la Ligue. Il dénicha toutes les garnisons des petits forts qui étoient ès environs de Châlons et Sainte-Menehould.

Pendant ce tems, Haussonville et Montreuil amenoient une armée de Lorrains avec quelques pièces de canon à Beaulieu. Vaubecourt en déloge et se retire à Sainte-Menehould, y laissant son lieutenant pour défendre la place (2). Mais,

(1) Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux pertes faites pendant la journée de Saint-Amand; car le total donné plus haut pour les trois journées est beaucoup plus considérable.

(2) Les troupes lorraines, après avoir pris Triaucourt et Soisy, parurent devant Beaulieu le 25 Octobre 1589, et commencèrent aussitôt le siège de l'abbaye. L'auteur de notre Mémoire ne paraît pas très exactement renseigné sur ce siège. Il est certain en effet que Vaubecourt était encore à Beaulieu le 30, jour où le duc de Lorraine lui écrivit de Bar une lettre menaçante : «... J'ay prins résolution de réduire « les places qui me sont suspectes, entre les quelles est « l'abbaye de Beaulieu. A ceste fin, je faict acheminer de

Digitized by Google

après que ce brave lieutenant eut brûlé le bourg pour témoigner sa résolution et qu'il vouloit en incommoder l'ennemi, aussitôt qu'il les sentit approcher, il s'enfuit lâchement et quitta la place, de la quelle les Lorrains s'étans emparés vinrent camper devant Sainte-Menehould (1), où Saint Paul ne faillit se trouver, faisant mine de vouloir assiéger la ville; mais en effet c'étoit pour exécuter une entreprise qu'ils avoient sur Châlons, où quelques traîtres, qui en furent pendus, devoient leur donner entrée (2). Le 19 novembre, les chefs et principalement Saint Paul et le bailli de Bar (3) entreprennent de loger en plein midi dans les faubourgs de la maison des Prés (4), où il se fit une escarmouche fort notable,

« l'artillerie pour la battre, la quelle y arrivera aujourdhuy. . « Advisés donc de me remectre ceste place entre les mains « et vous réduire au service que vous me debvés, affin que « j'aye occasion d'oublier les choses passées... » (Publié par Lepage, Lettres et Instructions de Charles III, p. 242.) Quant à la lâcheté du lieutenant, elle ne semble pas suffisamment établie ; car on lit ailleurs que la place fut accablée par le nombre et par le feu de l'ennemi. Cf. A. Lemaire, Recherches historiques, etc. ; Annuaire de la Meuse, documents sur Beaulieu; Buirette, p. 217. La capitulation eut lieu le 1er novembre 1589.

(1) Selon Henry, p. 165, qui paraît se tromper un peu sur la date, les Lorrains étaient conduits par d'Haussonville et Montreuil ; Cf. Buirette.

(2) Il s'agit de la conspiration de Georges et Jacques de Berlize. M. Ed. de Barthélemy a publié une courte notice sur cette conspiration dans la Revue de Champagne, tome II, année 1877, p. 161. Cf. Henry, p. 165.—Voir à l'appendice, n° 5.

(3) Le bailly de Bar était en 1589 René de Florainville.

(4) Henry, p. 166, utilise ce passage de notre Mémoire; mais, par une confusion singulière, il suppose que ces faits ont lieu devant Châlons, et il ignore qu'il existait à Sainte-Menehould un faubourg des *Prés*.

Digitized by Google

pour ce que Saint Paul et le bailli de Bar, avec chacun 50 cuirassiers ou plus, avoient mis pied à terre et y donnèrent en personne. Mais les soldats de la ville avec les habitans s'y opposèrent de telle sorte, qu'ils furent contraints de se retirer avec perte de moitié de leurs cuirassiers, sans [compter] 18 prisonniers remenés dans la ville, achetés par la mère de Bombal, capitaine des gens de pied et vaillant homme. Par l'espace de trois semaines les escarmouches y furent ordinaires, en l'une des quelles Montreuil (1) fut blessé d'une arquebusade ; puis, voyant leur mèche éventée, les Lorrains se retirèrent en leur pays, laissant un de leurs canons au château de Han (2), et Saint Paul alla trouver le légat en la ville de..... pour le conduire à Paris, où il désire se rendre.

Cette nuée écartée, le s[r] de Renneville qui commandoit aux habitans de Sainte-Menehould comme premier officier de la ville que le Roy laissoit en leur garde, voyant la commodité de se dépêtrer de la garnison que les Ligueurs avoient mise dans le château d'Espence, tire deux pièces de canon, et avec la garnison le va assiéger et le fait rendre le même jour, après la mort du capitaine La Rose, qui fut tué en regardant par un créneau.

1590. — Tout ainsi que le duc de Lorraine

(1) Philippe de Savigny, s[r] de Montreuil, gentilhomme de la chambre du marquis du Pont, nommé bailli de Vosge en 1589 et maréchal de camp en 1591.

(2) Hans, Marne, arrond. et à quelques kil. nord-ouest de Sainte-Menehould.

(3) Epence, Marne, arrond. et au sud de Sainte-Menehould.

Digitized by Google

s'étoit emparé des villes de Verdun où il establit Haussonville, et Toul où il mit le sr de Maill..., il avoit toujours espéré convenir avec le sr de Sobole (1) pour les villes et citadelles de Metz et Marsal (2), dont le gouvernement lui avoit été donné en confidence par le duc d'Epernon (3). Mais Sobole ne se laissa persuader par les Lorrains ni même par les Espagnols, encore que les uns et les autres lui fissent de très grandes offres. Aiant été longtems aux écoutes et vu abattre la rosée, il fit entendre au Roy l'affection qu'il avoit à son service, lequel il vouloit préférer à tous les biens et honneurs qui lui étoient offerts pour s'en départir, que c'étoit sa résolution de vivre et mourir son très humble serviteur et lui en rendre toutes sortes de preuves, pourvu qu'il en eût le moien.

Le Roy, aiant entendu l'intention de Sobole, considérant que cette grande et puissante cité étoit suffisante à embarrasser et retenir en la Lorraine toutes les forces du duc, loue la bonne volonté de Sobole et lui accorde le gouvernement des villes, citadelles et pays messin,

(1) Robert de Comminges, sr de Sobole (ou Saubole) et Chantelle, conseiller d'Etat et chevalier de l'ordre.

(2) Marsal, Meurthe, à 4 kil. est de Moyenvic, sur la Seille. Cette ville était tombée au pouvoir des Messins le 30 avril 1589. (Lepage, Instructions de Charles III, p. 117.)

(3) Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, mignon de Henry III. En janvier 1586, il avait donné le gouvernement de la citadelle de Metz à Sobole en remplacement de la Verrière. En 1588, Sobole avait arrêté Montcassin, gouverneur de la ville, sur le soupçon d'entretenir des intelligences avec les Ligueurs. (Histoire ms. de Metz, par Théod. Brocq, bénédictin, I, p. 154, à la bibl. de Châlons.)

Digitized by Google

sans aucune restriction ni obligation de reconnoître de là en avant le duc d'Epernon son maitre, lui commandant faire la guerre à ses ennemis et lui envoiant à cet effet le s[r] de Réaux avec ..... chevaux tant françois que reistres ; et moiennant ce secours les Messins entrent en guerre (1). Par ce moien, la Champagne, dont le plat pays étoit déjà tout ruiné, commence à respirer au commencement de l'an 1590. Car les soldats volontaires, ne trouvans quasi plus de vaches ni aucun bestial à prendre au pauvre laboureur, courent à Metz ou en Lorraine qui regorgoient de tous biens, de sorte qu'en moins de rien se trouvent dans la ville huit ou neuf cens cavaliers. Avec ces belles forces, la Lorraine à son tour est courue, pillée des Messins, qui assujettissent tout ce qui est proche d'eux, assiègent, battent et ruinent ce qui leur résiste, comme Nauroy,.... Villers (2) et aucuns châteaux ; les quels furent repris par les Lorrains incontinent après que, pour faire tête à leurs nouveaux ennemis, ils eurent rappelé leurs forces de la frontière de France.

En tout ce commencement, ne s'y passa chose aucune fort notable. Mais le 21 février, Réaux fit un grand affront aux Lorrains, qui avoient pris le châtel de Raucourt, près Noméný (3) ; il vouloit

(1) On trouve dans Cayet, p. 260, une rapide mention des courses des Messins.

(2) Il y a dans les environs de Metz plusieurs localités qui portent ces noms. Nous supposons qu'il s'agit de Villers-sur-Prény et Norroy, près Pont-à-Mousson.

(3) Noméný, Meurthe, arr. de Nancy, sur la Seille. Raucourt, même arrondissement, à 8 kil. nord de Noméný.

Digitized by Google

secourir cette place, devant laquelle ils avoient quelques pièces d'artillerie, ou du moins sa résolution étoit de leur faire une charge à ce sujet. A cet effet, Réaux part de Fleury (1) avec 500 chevaux et 500 arquebusiers ; en chemin il apprend que les Lorrains ont [quitté] (2) Raucourt et retiré leur canon ; il ne laisse pourtant d'avancer, trouve 40 chevaux de ceux qui étoient les derniers, les quels se mettent en fuite vers leur armée, la quelle se retiroit sans ordre. Réaux les suit ; Maill..... les voit venir à lui, il tourne visage avec quatre compagnies d'Albanois et la compagnie de Haussonville (3), mais avant le choc retourne le dos et fuit droit au Pont-à-Mousson, où lui et les siens sont vivement poursuivis et aucuns d'eux tués et pris jusque dans le fossé de la ville, dont les portes sont fermées par la crainte que ceux de dedans ont que les Royaux y entrent pêle mêle. Auprès d'icelle est deffait le régiment du s^r^ d'Aisne et les compagnies de Salles (4), en sorte que, de tant de gens de pied que de cheval Lorrains, on y compte environ 400 hommes morts et 60 prisonniers, et des Messins le s^r^ de Buy seul qui fut tué sur la contrescarpe du Pont-à-Mousson d'un coup de mouquet tiré de la ville.

(1) Dans le ms. « Raucourt » au lieu de Réaux ; Fleurs au lieu de Fleury. Ce village est dans la Moselle, à mi-chemin entre Metz et Raucourt.

(2) Dans le ms. « pris », ce qui est une erreur évidente ; car on voit par ce qui précède et par ce qui suit que les Lorrains étaient maîtres de la place avant cette escarmouche.

(3) Dans le ms. « Haissonville. »

(4) Salles ou Salces, lecture douteuse.

Digitized by Google

Le dernier jour de février, les Messins tirent du canon de la ville et prennent sur les Lorrains les châteaux de Gerrin, Segon, Sailly, Félin, Mailly (1) et quelques autres forts, où ils laissèrent partie de leurs gens de guerre pour vivre et tenir garnison. Cependant, les Lorrains aians crainte que les Messins passent plus outre, abandonnèrent Raucourt après l'avoir brûlé.

En ces exploits se passe le mois de février, sur la fin du quel plusieurs volontaires se retirent gorgés du butin des Lorrains, les quels, aians rassemblé huit à neuf cens chevaux et quelque nombre d'infanterie, assiégent Félin avec deux canons, le 6 avril, y tirent six vingt coups et le prennent à composition, que ceux de dedans [sortiront] bagues sauves.

Durant ce petit siège, que les Messins veulent faire lever, Sobole trouve qu'il n'a pas 300 cavaliers en la ville. Loppes étoit en garnison à Marsal, les reîtres étoient diminués, les châteaux étoient fournis, et les volontaires, qui étoient en grand nombre, tous retirés. Néantmoins Réaux sort avec 200 chevaux, recueille la garnison de Félin et quelques autres ; puis, sur l'avis qu'il a que le gros de la cavalerie des Lorrains est retiré vers Pont-à-Mousson et que le canon est embourbé près de Noméný où l'infanterie est de-

(1) Gerrin et Segon. Nous n'avons point trouvé sur les cartes l'indication de ces localités, dont les noms sont probablement défigurés. — Sailly, dans le ms. « Failly, » Moselle, au nord-est et à 8 kil. de Noméný. — Phlin et Mailly, Meurthe, au nord-est de Noméný, sur la Seille.

Digitized by Google

meurée, il s'y achemine; d'où approchant et apercevant une haie proche de son chemin garnie d'arquebusiers et quelques troupes de cavalerie [à] couvert d'icelle, il simule la fuite. Les Lorrains le suivent mille pas, et tant, qu'ils lui voient tourner visage et les couper de leur infanterie, pour à bon escient leur faire prendre la fuite, comme ils firent, non sans perdre quelque vingt hommes tués sur la place et environ 50 prisonniers. Cela expédié, Réaux passe outre à Félin et suit le régiment d'Aisne qui étoit rétabli et quelques autres compagnies qui vouloient passer la rivière de S[eille], où les arquebusiers à cheval messins, aians mis pied à terre assistés de leur cavalerie, contraignent partie des Lorrains de se précipiter dans l'eau pour se sauver et mettent tout le reste en tel désordre que leurs canons demeurent en la puissance des Messins, qui les enlevèrent.

Durant cette guerre de Metz, rien ne se faisoit en Champagne, sinon quelques légères courses par les garnisons particulières, les quelles étoient en si grand nombre qu'il y en avoit de l'une à l'autre (1). On ne parloit partout que de meurtres, brûlemens et prisonniers. Il y en eut cinq de Verdun à Sainte-Menehould, les quels à l'aide d'un batelier se sauvèrent par les grilles des moulins. Haussonville, averti du moien, en fit prendre un autre qui avoit connoissance au batelier, et sut si bien négocier avec lui que, moiennant une bonne somme de deniers, il

(1) *Sic.* Un mot passé dans le manuscrit.

Digitized by Google

promit d'y donner entrée à ceux de Verdun. Toutefois ce marché ne put être tant secret que le batelier ne fût découvert ; et, convaincu par sa propre bouche, fut pendu. Et encore par après pour semblable traité un sergent nommé Charbonière.

Plusieurs autres menées se tramoient (1) ailleurs qui n'eurent point d'effet, sinon celle de Vitry (2).

Ceux de Han étoient éveillés et causoient beaucoup d'ennui à Châlons et Sainte-Menehould, qui tentoient toutes sortes de moiens pour les dénicher. Mais, voyans que tous leurs desseins s'en alloient en fumée, les garnisons du pays s'assemblèrent avec les troupes des barons d'Anglure, de Saint-Remy et de Saint-Amand pour forcer la place. Toutefois cette montagne engendra une souris. Car, aians les Royaux mis leur canon devant Han, ils se firent croire qu'il leur étoit impossible de forcer le bourg et moins le château. Ainsi se retirèrent, et les Ligueurs recommencèrent leurs courses plus que devant, s'emparans du revenu des Royaux partout où ils pouvoient étendre leurs forces (3).

(1) Dans le ms. « se traineint. »

(2) Depuis le commencement de l'année, la Champagne était tourmentée. Le 14 janvier 1590, Henry IV avait écrit aux Châlonnais du camp de Lisieux qu'il allait envoyer le maréchal d'Aumont « pour eslargir les environs de lad. ville de Chaalons. » Même avis le 4 février. (Originaux).

(3) Le 4 mars 1590, les habitants de Sainte-Menehould, réunis en assemblée générale, avaient décidé de lever une compagnie d'hommes de guerre et d'imposer une contribu-

Digitized by Google

Tourteron, alors comte de Grandpré par la mort de son frère Robert, étoit tenu prisonnier en la citadelle de Vitry, où finalement Saint Paul permit que sa femme fût quelquefois admise pour voir son mari. Elle logeoit en la ville et faisoit négocier sa délivrance, pour la quelle le Roy accordoit mettre en liberté le s[r] de Tremblecourt (1), et elle de bailler encore 7,000 écus. Saint Paul vouloit en avoir 10,000 comptant. Tourteron les accorde, et, pendant qu'on simuloit de chercher à mettre cette somme ensemble, il donne avis à Yvernaulmont, par le s[r] de.... d'un certain moien de le délivrer et s'emparer de la place; laquelle reconnue par Yvernaulmont, lui mande le jour qu'il s'y trouvera. A cet effet, étant assisté de partie des garnisons sous l'authorité du s[r] de Dinteville, il surprend la citadelle par une cazemate, la nuit précédente le jour que Mutigny espéroit recevoir bonne partie de cette rançon; c'étoit le 18 mai (2). Au lieu de cela il perdit la place et la vie en combattant vaillamment et se défendant courageusement avec une lance de gendarme, étant tout nud en chemise sur le

tion sur les abbayes et les prieurés des environs, « attendu « que leur conservation dépend de celle de lad. ville. » Suit un état de la cotisation pour les abbayes de Moiremont, Chatrices, etc. (Registre du conseil.)

(1) Louis de Beauveau, sieur de Tremblecourt.

(2) Dans le ms. « 8 mai. » Plusieurs documents authentiques prouvent que ce chiffre doit être rétablie comme nous l'avons fait. Henry, p. 169, se trompe sur la date.—La citadelle de Vitry avait été construite par le duc de Guise en 1587. Voir Histoire des derniers troubles, livre I, p. 58. Cf. Valentin, Passages de Louis XIV à Vitry, p. 17.

Digitized by Google

rempart, où il courut au bruit de l'allarme. Ses soldats ne firent pas comme lui, occasion que plus aisément les Royaux en furent bientôt les maîtres, et y demeura Yvernaulmont pour gouverneur (1).

Peu de gens gagnèrent à cette prise, outre le comte de Grandpré et [le s[r] de Vouy] (2), qui par icelle furent mis en liberté. Car Saint Paul étant devant Vassy qu'il avoit assiégée avec 4,000 hommes de pied et six cens chevaux, averti de cette perte, connoissant l'état de la place et le peu d'hommes qui étoient demeurés

(1) Les archives de Châlons possèdent la minute d'une lettre importante écrite le 18 mai 1590 à Henry IV par le conseil de ville, pour lui faire part de la prise de Vitry. Il y est dit que la place et la citadelle ont été prises « soubz « l'heureuse conduicte du seigneur de Thomassin, comman- « dant en vostre ville de Chaalons, assisté de voz subjetz « habitans vostred. ville, et de la garnison tant de cheval « que de pied. » Le Conseil ajoute que « la place de Victry, « pour l'importance d'icelle, est à tenir ou à razer ; » mais il recommande surtout ce dernier parti, pour la sûreté du pays. Cf. Henry, p. 169 et 423; de Barthélemy, Diocèse, I. p. 54, et II. p. 291 ; Boitel, Histoire de Vitry, p. 178, et Beautés de l'histoire, etc. p. 470. — La pierre tombale de Mutigny, en marbre noir, assez remarquable, existe encore dans l'Eglise N.-Dame de Vitry. Voir sur cette tombe une notice de M. Barbat, publiée dans les Mémoires de la société des sciences et arts, tome IX, p. 498. Cette dernière étude est accompagnée d'une lithographie du monument. Il existe aussi dans les archives de la Société un curieux travail inédit de M. Pestre, architecte.

(2) Le nom en blanc dans le ms. — Pussot, p. 6, dit que ce personnage était Vandy, pris à la bataille de S[t] Amand. Néanmoins nous avons déjà remarqué précédemment l'invraisemblance de la capture de Vandy ; en outre, de Thou cite parmi les prisonniers non pas Vandy, mais le s[r] de Vouy ; enfin, dans la lettre ci-dessus, les Châlonnais parlent au roi de la délivrance de « Tourteron et Voy. »

Digitized by Google

dedans, quitte Vassy, vient à Vitry, regagne la ville sans difficulté (1), fait ajuster des mousquetaires dans les combles de quelques maisons d'où on pouvait regarder par toute la citadelle, et le lendemain donne l'escalade de toutes parts en plein midi, opiniâtrant tellement cet assaut qu'à l'aide des mousquetaires et soldats il emporte la citadelle à vive force, nonobstant la valeur et belle résistance des tenans, qui furent tous tués ou pris au nombre de 120. La plupart étoient cavaliers et bons soldats. Yvernaulmont, blessé, fut fait prisonnier et laissé à Frégnicourt (2) avec la place pour y commander en qualité de gouverneur, au lieu de Mutigny beaufrère de Saint Paul, lequel y avoit perdu la vie cinq jours (3) devant que Saint Paul l'eût reprise.

(1) Le jour même de la prise de Vitry par les Royaux, le Conseil de ville de Châlons avait conclu « que M. de Thomassin serait prié d'envoyer gens promptement, pour « la conservation de la citadelle de Victry réduicte en l'obéis- « sance du Roy, des personnes de ceulx qui sont de présent « en garnison en ceste ville de Chaalons ; » et qu'on demanderait aussi 400 ou 500 chevaux pour la conservation de la place; de plus, on ne recevrait que sous caution les nombreux fugitifs qui affluaient à Châlons. (Registre, f° 140v°).

(2) Le s^r de Frignicourt, dont le nom a été souvent défiguré par les historiens.

(3) Boitel et de Barthélemy supposent que la reprise de Vitry eut lieu le lendemain de l'entrée des Royaux. Pussot écrit qu'elle eut lieu deux jours après. Henry adopte (p. 170) le chiffre donné dans notre Mémoire, mais fixe cependant une date inexacte, à cause de l'erreur de son point de départ. — Le 28 mai 1590, Henry IV écrit aux Châlonnais du camp de Gonesse : « Nous avons receu aul- « tant de desplaisir de la nouvelle que vous nous avez « donnée par vostre seconde lettre touchant la reprise de

Digitized by Google

Après ces exploits, Saint Paul promène son armée sans faire autre chose que ruiner le pays (1). Cependant il étoit pressé des capitaines Borguilier, Garaut, Baron et Bonne (2) de leur donner à chacun une compagnie entretenue dans Mezières pour eux y retirer, suivant la promesse qu'il leur en avoit faite quand il leur persuada de montrer le chemin aux autres pour forcer et prendre la citadelle de Vitry,

« la citadelle de Victry que la première qui nous avoit « annoncé la prise nous avoit apporté de contentement ; » il espère que les Châlonnais n'en seront pas toop incommodéz, et il promet que, dès qu'il aura exécuté les desseins « qu'il a de deça, » il ira reprendre Vitry et toute la Champagne. (Original ; publié dans la Correspondance de Henry IV avec Châlons, in-4°). — C'est le même jour, 28 mai, que le Roi pourvut Philippe de Thomassin de l'état et office de bailly de Vitry-le-François, vacant par la rébellion et forfaiture de Pierre de Sommyèvre. Les lettres ne furent entérinées au Parlement que le 9 janvier 1593, et Thomassin prêta serment le 14 de ce mois. (Bibl. Nat. Fonds. fr. 16402, f°s 262 et 263.)

(1) Nous lisons dans un Mémoire inédit du XVII[e] siècle sur Château-Porcien :

« En 1590, le 20 may, jour de dimanche, a esté faite la triste bataille de Gomont, qui a bien fait des veuves dans les lieux voisins ; car 150 bourgeois du Château y ont esté tués, 64 d'Erpie, 20 de Gomont, 30 de Condé, et à proportion des autres lieux ; et il y a eu plus de 400 hommes tués du pays, et qui ont esté dépouillés nuds comme la main ; à peine pouvoit on les reconnoistre après cette deffaite, estans tout ensanglantés. Jugez quelles estoient les lamentations et pleurs des femmes et enfans, recherchans leurs maris et leurs pères parmi les morts, que l'on ramena sur des chariots enterrer en leurs lieux. Ceux qui en ont réchappé en ont porté la pluspart des marques toute leur vie. »

(2) « Damvillers, Dugast, Borquillers, Garrault, Baron et « Beaumont. » (Henry, p. 170.) Le même auteur nomme le gouverneur de Maubert « Painault. » Pussot, p. 6, le nomme « M. de Peinea. »

Digitized by Google

comme ils firent. Sur les remises et difficultés qu'il leur faisoit, ces quatre compagnons hazardeux se tiennent offensés et moqués de Saint Paul; ainsi dépités contre lui, entreprennent de lui enlever Maubert-Fontaine et se jeter au parti du Roy. Pinault, gouverneur de la place, les tenoit pour ses amis et les traitoit courtoisement quand ils alloient le visiter, ne se méfiant aucunement d'eux. Saint Paul éloigné à cause du siège de Paris, où il accompagnoit le prince de Parme allant pour le faire lever au Roy, les quatre soldats, assistés de chacun un compagnon, étans venus au château de Maubert le 24 juin à la manière accoutumée, après avoir reconnu qu'alors, la garnison étant sortie, ils pouvoient s'y rendre les plus forts, et après y avoir fait bonne chère, Pernault (1) leur faisant passer le tems à jouer aux quilles, ils le tuèrent avec trois de ses soldats, en firent sauter quelques autres en bas des remparts, et se rendirent les maîtres de la place, sans toutefois se déclarer encore ouvertement.

Sur cet accident inopiné, Tourteron, comte de Grandpré, qui, depuis le recouvrement de sa liberté, avoit mis ensemble 1500 hommes de pied et 500 chevaux en la Thiérache (2), court

(1) *Sic.* —Henry, p. 171 et s., donne des détails intéressants et publie une lettre du 23 juin, arrivée trop tard, par laquelle Saint Paul avertissait le gouverneur de la trahison projetée. — Plus tard, Garault fut pris, condamné à mort, exécuté à Rocroy, et « mis en quatre quartiers » au mois de janvier 1591 (Pussot, p. 8).

(2) Le 26 août 1590, Tourteron écrit d'Aubenton aux Châlonnais qu'il va revenir en Champagne, qu'il a réuni 600

Digitized by Google

à Maubert, persuade Borguilier et ses compagnons de prendre le parti du Roy, ce qu'ils lui promettent faire, et, pour preuve de leur affection, lui prêtent deux couleuvrines et des poudres, avec lesquelles il alla attaquer et prendre la ville d'Aubenton (1), et ensuite réduisit les forts de Thiérache en l'obéissance du Roy et leur fit promettre de s'abstenir de la guerre. Puis, aiant une entreprise sur la ville de Troyes et commandement du Roy de la tenter et exécuter s'il étoit possible, il rend l'artillerie à ceux de Maubert et s'achemine à Troyes, en faisant six lieues par jour (2)

Le [17] septembre, feste de saint Lambert, aussitôt que la garde fut levée, le capitaine Pérelle (3) plante une échelle à la muraille, entre en la ville, rompt les serrures d'une porte avec des coings, l'ouvre et abat le pont. Le comte y entre avec toute sa cavalerie et 200 piétons, se rend maitre de l'évêché et autres places. Mais le peuple, s'étant ému et barricadé en quelques endroits, tire premièrement par les fenêtres plusieurs coups d'arquebuses et mousquets, puis, sortant chacun de sa maison, font

bons chevaux, « beaucoup de noblesse et honestes gens, » et bien 1000 harquebusiers. « Et si je vous asseure que le nombre croist journellement. » (Original inédit.)

(1) Aubenton, Aisne, arrond. et à l'est de Vervins. Cf. Henry. p. 172.

(2) Boutiot dit (Histoire de Troyes, IV, p. 194) que les troupes qui prirent part à cette expédition étaient tirées des garnisons de Metz, S^te^ Menehould et Epernay, et qu'elles se réunirent à Huiron, près Vitry, le 15 septembre. Cf. Carorguy, p. 59.

(3) Boutiot et Carorguy l'appellent « Pyrolle, » gascon.

Digitized by Google

troupes, roulent des charrettes devant eux et attaquent fièrement cette cavalerie qui fait quelques efforts ; mais, à faute que le gros des gens de pied ne peut arriver à tems pour la soutenir, commence à quitter la place, regarde vers la porte, et s'y retire après avoir vu tomber plusieurs des plus hupés, notamment le s[r] de [Nueil] (1), tué devant la grande église ; la cornette du comte et plusieurs autres y demeurèrent, au nombre de 120 cavaliers ; les autres sortirent et les 200 arquebusiers se sauvèrent avec la cavalerie, que ceux de la ville ne suivirent pas fort loin, craignans le naufrage ; mais, rentrans, tuèrent Sautour prisonnier (2) et tous ceux qui se trouvèrent en leurs prisons, même plusieurs habitans soupçonnés d'être royalistes ; et entre autres firent pendre un nommé Petitpied au son du tambour et de la flûte, condamné par Félizot et par le peuple ; en cette furie les maisons des massacrés sont pillées et leurs femmes et enfans en grand hazard de leur vie.

On dit que le comte pouvoit sans difficulté se rendre plus fort de 300 chevaux et 800 hommes

(1) Dans le ms. « Mulz ». Mais Carorguy dit expressément que ce personnage était le fils du gouverneur de Sedan, lequel, en 1588, se nommait le s[r] de Nueil, et le fac-simile peu lisible de notre ms. a beaucoup d'analogie avec le nom défiguré que nous avons rencontré au commencement de ce Mémoire. Cependant M. Bruwaert, éditeur de Carorguy, l'appelle dans sa note de la page 59 « s[r] de Chalindrey. »

(2) Sautour avait été fait prisonnier le 24 mars 1590, dans un combat près de Montiéramey (Carorguy, p. 49.) Il paraît que son assassin fut le capitaine des Moulins (*ut supra*, p. 72). Voir dans le même auteur, p. 60, quelques détails sur les massacres.

Digitized by Google

de pied, s'il eût mené à cette fête les s^rs et barons de Ludieu, de Saint-Amand, de Saint-Remy et de Vaubecourt, pour ce qu'ils étoient ensemble ès environs de Châlons, sans aucune occupation. Le Roy même l'en reprit depuis; mais il s'excusa sur la crainte qu'il eut qu'ils fussent cause de confusion, d'autant qu'ils ne vouloient recevoir commandement de personne, joint qu'on lui promettoit qu'à la vue des écharpes blanches grand nombre des habitans se rangeroient à lui et qu'il eût été assez fort si son infanterie eût été avancée de mille pas seulement (1).

Après cette faute, les capitaines et soldats, étans harassés et la plupart volontaires, se retirèrent (2) ; et comme Charles de Fay, s^r de Bray, de la Baune, chevalier de Silly, de Fay, s^r de Monceaux et plusieurs autres chefs et capitaines de la Thiérache eussent ramené et rompu leurs troupes près de Moncornet (3) en Thiérache, Bray convia les principaux à dîner à Montcornet ; où étans au nombre de 70 cavaliers, commençans à se mettre à table, sont

(1) Voir sur ce fait militaire, ses causes et ses suites, Carorguy, p. 59-61 ; de Thou, l. 99, p. 194-196 ; Boutiot, IV, p. 194-197.

(2) Le 19 sept. 1590, les Rémois adressent aux Châlonnais une lettre de violente récrimination contre les excès commis par les soldats. « Passant par ce pays, disent-ils, voz « trouppes y ont usé de telles inhumanités que, ne se con- « tentans d'amener noz hommes captifz, ilz ont mesme usé « de fu, et emmené les femmes, filles et paysans. » (Original.) Mais il ne semble pas, malgré la coïncidence des dates, qu'il s'agissait des troupes venant de Troyes. Les captifs avaient été conduits à Châlons.

(3) Montcornet, Aisne, arrond. de Laon, près de Rozoy.

Digitized by Google

avertis que Tremblecourt, parti ce même jour de Rocquigny (1), vient y descendre avec 800 hommes de pied et 40 chevaux. A même instant les premiers sont aperçus du guet, qui sonne l'allarme. Les chevaliers (2) quittent leur dîner, montent à cheval et enfilent le chemin de la Capelle (3); mais, comme ils sont sur le haut chemin et voyent que cette troupe marche sans ordre faisant une file de trois quarts de lieue du côté de Rosoy, ils prennent résolution de faire payer leur dîner à Tremblecourt, vont passer à Magni (4) la rivière qui étoit entre eux et les Lorrains, tirans droit au milieu de cette anguille; et d'autant qu'ils furent aperçus d'environ un quart de lieue, tous les drapeaux eurent loisir de se joindre et ramasser environ 200 hommes pour les garder. Mais les Royaux méprisent ces hommes, qu'ils voyent étonnés, les chargent, gagent sept de leurs drapeaux, mettent tout en fuite et tuent la plus grande partie de ceux qui étoient derrière jusqu'au nombre de 300. Tremblecourt et les premiers eurent le moyen de gagner les fossés de Montcornet, où aucuns d'eux étoient déjà entrés avant cette charge; car en ce grand bourg les portes étoient ouvertes aux uns et aux autres et vivoient alors en quelque espèce de neutralité acquise par le moien de 1500 escus qu'ils avoient donnés à Balagny et

(1) Rocquigny, Ardennes, arrond. de Rethel, près de Chaumont-Porcien.

(2) Dans le ms. « les chevaux. »

(3) La Capelle, Aisne, arrond. de Vervins, au nord.

(4) Magny, Aisne, commune de Vincy, près de Montcornet.

Digitized by Google

depuis autres 4000 à Saint Paul en l'année précédente, moiennant quoy chacun y étoit traité pour son argent. Ils retirèrent les blessés et firent enterrer partie des morts, ceux de Rosoy quelque autre partie.

Ce régiment venoit de Lorraine, où les Messins avoient été fort travaillés par l'armée du duc, qui, ayant repris tous les châteaux, vint assiéger (1) la forte ville de Marsal, dans laquelle il fit jeter feu d'artifice sur une très-grande quantité de bois préparé pour les salines, ce qui causa grand dommage à la ville; puis, aidé de la grande sécheresse qu'il fit cette année, battit la place de huit canons et nombre de couleuvrines, fit brèche; et, après plusieurs belles et hardies saillies et escarmouches, les tenans, désespérés de secours, rendirent Marsal à composition. Ensuite de quoy Sobole fait trêve avec le duc de Lorraine, qui ramène ses forces en la frontière de Champagne.

Durant ce siège, [Ludieu] (2) fait une entreprise sur Verdun, où il disoit avoir quelque bonne intelligence. Pour l'effectuer, les garnisons et volontaires royaux s'assemblent à Sainte-Menehould, d'où ils sortent au nombre de 400 chevaux et 1500 hommes de pied; mais, étans en chemin, ils eurent avis que Haussonville y étoit entré, ce qui les fit retourner et donner en repassant dans le bourg de la ville de Clermont, lequel ils emportèrent, pillèrent et brulèrent plusieurs maisons.

(1) Dans le ms. « et assiégé. »
(2) Dans le ms. « Ladui. »

Digitized by Google

Cet effet ou autre cause amena le duc de Lorraine avec son armée droit à Ville-Franche, où commandoit Flamanville (1), lequel, aiant au commencement fait la guerre en Lorraine, cessa de plus y courir moiennant que le duc payeroit sa garnison par chacun mois, ce que le s^r de Dinteville avoit été contraint consentir avec la permission du Roy, pour ce que Flamanville pressoit pour avoir de l'argent, à faute qu'on ne lui permettoit en prendre de Lorraine; et en cas qu'on ne voudroit entendre à l'un ou à l'autre, le bruit étoit qu'il se porteroit ouvertement au parti de la Ligue. Etant investi, le duc le fait sommer de lui rendre la place dont il payoit la garnison, et, pour ce que Flamanville en fit refus, les Lorrains font leurs tranchées et au bout de quelques journées mettent leur canon en batterie, ruinent quelques parapets et défenses, puis attirent Flamanville à parlement, et, par composition faite avec lui, le duc entre dans la ville le 16 octobre 1590 (2).

Le duc de Rethélois étoit pourvu du gouvernement de Champagne; mais, à cause de son

(1) Nicolas Bazan, s^r de Flamainville.

(2) Henry, a publié, p. 461, une lettre de Flamainville datée de Sedan, 12 octobre, par laquelle il cherche à s'excuser d'avoir rendu Villefranche. La date de notre ms. ne concorde point avec celle qui est assignée à cette lettre; nous la maintenons cependant, parce qu'elle est nécessaire à l'intelligence de quelques faits ultérieurs, et nous supposons qu'au lieu de 12, il faut lire 22. Flamainville fut jugé et exécuté à Chalons le 11 déc. 1590; nous publions à l'appendice, n° 7, le Procès-verbal de cette exécution. Cf. de Thou, l. 99, p. 206, où il est dit que le siège de Villefranche fut conduit par Saint Paul; Cayet, p. 260; Henry, p. 177.

Digitized by Google

bas âge, le duc de Nevers son père, gouverneur de Picardie, en avoit embrassé la charge, en attendant la capacité requise à son fils. Il fut averti du siège de Ville-Franche par le s[r] de Dinteville (1) et requis de s'acheminer en Champagne pour y donner ordre et résister à l'armée Lorraine, composée de six à sept mille hommes de pied et 1200 chevaux. Sur cette nouvelle, il y vient en grande diligence, mandant soigneusement à toutes les garnisons de la province qu'elles se rendent à Châlons le 12 octobre, où il ne faillit à se trouver ; mais toutes les compagnies étoient si foibles et diminuées, que dès lors il jugea bien Ville-Franche être en très grand danger de se perdre. Cependant il part de Châlons et arrive à Sainte-Menehould le 15 octobre ; puis, le lendemain, fait sortir Dinteville suivi de toute la cavalerie consistant en

(1) Le duc de Nevers était particulièrement irrité de l'insolence de Saint Paul. Avant la mort de Henry III, il avait fait lever par Armand Frentz 1500 chevaux en Allemagne, pour faire la guerre à ses dépens contre le favori des Guizes ; mais, le Roi mort, il eut scrupule de poursuivre cette entreprise (de Thou, l. 98, p. 95) et n'envoya même pas d'argent pour la solde des troupes déjà réunies. Cependant, on espérait toujours qu'il se déciderait à venir en Champagne. Au mois de septembre 1590, les Châlonnais lui avaient envoyé des députés pour l'appeler dans la province ; par une lettre du 26, il leur répondit en s'excusant sur son peu de moyens, sur la rigueur de l'hiver, sur sa mauvaise santé. La vérité est qu'il n'avait que peu de forces et que ses soldats étaient mécontents. (Mém. de Nevers, II. p. 325-326.) Puis on reste quelque temps sans entendre parler de lui. Le 14 octobre (et non le 15) il est à S[te] Menehould, et demande encore aux Châlonnais 3200 écus pour payer les Suisses. « Leurs importunités, avec le mauvais acheminement des affaires, m'affligent beaucoup. » (Originaux.)

Digitized by Google

400 chevaux bons et mauvais, avec commandement d'aller reconnoître les actions de l'ennemi et jetter dans Ville-Franche le s[r] de Vandy avec sa troupe s'il étoit possible. Toutefois cela fut sans effet; car Dinteville, étant à mi-chemin, apprend la reddition de Ville-Franche et que l'armée cheminoit aiant la tête tournée à Sainte-Menehould, ce qui le fit hâtivement retourner vers le prince; lequel, aiant témoigné le déplaisir qu'il ressentoit de la perte de Ville-Franche, amène les habitans de Sainte-Menehould à se résoudre de porter patiemment tous les efforts et les incommodités qui les menaçoient par un siège prochain; et, les aiant assurés de les secourir et de mourir pourvu qu'ils y fassent leur devoir, il y laisse le régiment de Champagne, composé de 400 hommes de pied et 100 cuirassiers, outre la garnison ordinaire, avec le s[r] de Dinteville pour commander en qualité de lieutenant du Roy; puis se retire le même jour à Châlons, à telle heure que les derniers des siens eurent à dos les coureurs de l'armée du duc de Lorraine.

Saint Paul avoit promis se trouver à ce siège avec toutes ses forces, et, afin de mieux s'y préparer, il venoit de faire le siège d'Ouches (1), qu'il prit après que le seigneur du lieu y eût enduré vingt coups de canon. . . . . De là, étant retiré à Mezières, il déclara aux habitans que, bon gré mal gré eux, sa résolution étoit d'y faire une citadelle. Les habitans

(1) Oches, Ardennes, à 22 kil. nord-est de Vouziers.

Digitized by Google

lui représentèrent le serment qu'il leur avoit fait à son avénement ; et voyans qu'ils ne profitoient de rien par leurs prières et remontrances, protestèrent hardiment contre lui que, si la force leur manquoit pour l'empêcher en y employant leurs vies. . . . . les venger de telle déloyauté et perfidie. Cela mit Saint Paul en telle peine, avec ce qu'il sentoit le duc de Nevers proche, qu'il n'osa abandonner la ville de Mezières.

Néantmoins Sainte-Menehould est assiégée, où les tenans accordent que, pour obvier à toute jalousie, les seigneurs qui s'y étoient enfermés commanderoient hors la place en toutes les sorties par chacun jour et l'un après l'autre. Ce fut à qui feroit le mieux durant les. . . . . jours que dura ce siège. Chacun eut sa part de l'honneur et du bonheur. Tous les jours et à toute heure s'y dressoient nouveaux combats et grandes escarmouches, étans les assiégés tous gens de main et d'expérience (1).

Le duc de Nevers amassoit et recevoit ce qu'il pouvoit de gens de guerre à Châlons pour faire lever ce siège, dont le Roy étant même averti vint jusqu'à Auxerre avec 2000 chevaux pour s'y trouver, s'il n'eût été contremandé par le duc de Nevers ; lequel, aiant certain avis de l'état des affaires de Saint Paul, tira droit à Mezières et surprit dans le village de Poix (2) le vieil régiment de Saint Paul, qu'il appelloit de

(1) Voir dans Buirette, p. 220 et s., quelques détails sur le siège.

(2) Poix-Terron, Ardennes, au sud de Mezières, sur la route de Châlons.

Digitized by Google

Champagne, deux compagnies d'Irlandois avec plusieurs bons soldats des régimens et compagnies de . . . . . de Châtillon s^r de Marigny, du Fresne de Bataille, etc., qui étoit la fleur de toute son infanterie. Aucuns gagnent les bois; mais le gros se retire dans le cimetière et en l'église, où ils sont investis et sommés de se rendre. A quoy ils répondent à coups de mousquets et d'arquebuses. Deux cens cuirassiers mettent pied à terre, donnent par deux fois au cimetière, d'où ils sont brusquement repoussés, encore que des toits des maisons proches on incommodoit fort les Ligueurs; pour les quels forcer le ducman de à Sedan une couleuvrine qui lui est envoyée le lendemain avec la garnison de la ville. Trêve fut accordée pour cette nuit. Mais, sitôt que les Ligueurs virent de loin venir cette cavalerie, ils croyent que c'est Saint Paul, rompent la trêve et bravent d'injures. Toutefois cela ne fut pas de durée; car tôt après ils reconnoissent leur erreur, voyans les écharpes et le canon; ils offrent sortir bagues sauves, puis ils demandent la baguette. Le duc ne les voulut autrement qu'à sa discrétion; sur quoy ils s'opiniâtrent. L'artillerie donne, le cimetière est gagné, l'église ensuite est prise de vive force, où tout est mis au fil de l'épée, excepté 40 qui se retirèrent à la tour et se rendirent à la miséricorde du prince, qui fit compter 600 corps morts et davantage. Saint Paul étoit à Mezières, distant trois lieues de Poix, plus fort en nombre d'hommes que le duc; et néantmoins se contint dans les murailles, ou expressément,

Digitized by Google

ou pour maladie subite dont il se dit être surpris (1).

Les Lorrains assiégeans Sainte-Menehould, comme partout ailleurs les Ligueurs se moquoient des Royaux, les invitans d'aller à Troyes quérir des andouilles, alors les Royaux leur offrirent des *poix* pour manger leurs andouilles.

Après cette deffaite, le duc s'en alla en Thiérache pour y recevoir les troupes de ce quartier qui n'avoient osé s'acheminer à Châlons, craignans que Saint Paul les deffit au passage. La noblesse fut heureuse de la venue de ce prince, au quel le château de Rosoy se rendit sans coup férir (2). Renforcé de quelques cavaliers, il retourne à Châlons et apprend en chemin que le duc de Lorraine, aiant sçu la deffaite de Poix et que Saint Paul ne pouvoit le joindre,

(1) Henry, p. 177, mentionne l'affaire de Poix, et publie (p. 182) une lettre où le duc affirme que Saint Paul a « abandonné les siens » dans cette circonstance. Buirette, (p. 221) dit que ce combat eut lieu le 24 octobre.

(2) Le 7 mai 1591, le duc de Nevers présente requête au Parlement de Châlons pour rappeler que « ayant repris sur « les ennemis la ville et chasteau de Rosoy en Tiérache, il « se seroit saisi d'aucuns des principaux rebelles, coupables « d'avoir introduict lesd. ennemis èsd. ville et chasteau ; et « iceux amenés ès prisons de ceste ville, ayant esté interrogés sur les charges et informations contre eux faictes, « auroit, par arrest du XII[e] déc. 1590, esté ordonné que les « tesmoins seroient recollés, etc... » mais les témoins, alléguant la difficulté des chemins, ne se sont pas présentés. Il demande que le procès soit parfait pardevant le bailly de Rosoy contre Louis Menesson, ci-devant lieutenant du s[r] de la Chenardière, Léonard Fèvre, Denis Louette et Claude Manceau, provisoirement élargis à charge de se représenter. (Bibl. Nat. Fonds fr. 16402, f° 94.)

Digitized by Google

avoit quitté son siège (1), laissé un canon au château de Han et au bourg une forte garnison pour incommoder toujours Châlons et Sainte-Menehould, avoit semblablement laissé quelques soldats à Cernay (2) comme en quelques autres maisons fortes de cette frontière, et qu'il tiroit à Vassy (3), qui lui fut rendu sans difficulté, étant cette villette entièrement de trop foibles murailles pour résister au canon. Ceux de dedans furent traités rigoureusement pour avoir attendu l'artillerie; leurs murailles furent rasées; et de là les Lorrains, sentans le duc de Nevers à leurs épaules, se retirèrent. L'Altesse [alla] à Nancy pour les funérailles de sa mère; moitié de son armée fut en Bassigny, et l'autre moitié fut donnée au comte de Chaligny (4) avec charge de secourir Saint Paul. Il s'achemine à la Cassine (5), qu'il fait mine d'assiéger; dont le duc de Nevers étant averti, après avoir fait courir ce bruit qu'il va retrouver le Roy, rebrousse vers Aumont (6) le 10 novembre (7)

(1) Voir sur le siège de Sainte-Menehould, Baugier, I, p. 279; de Barthélemy, Diocèse, I, p. 53; Henry, p. 177 et 181, avec une erreur de date à cette dernière page. — Buirette dit que le siège fut levé le 25 octobre 1590.

(2) Cernay-en-Dormois, Marne, à 21 kil. nord de Sainte-Menehould.

(3) Voir Henry, p. 177.

(4) Henry de Lorraine, comte de Chaligny, fils de Nicolas, comte de Vaudemont.

(5) La Cassine, maison de plaisance du duc de Nevers, entre Attigny et Donchery; elle était construite à l'italienne, vitrée de toutes parts, au milieu de jardins luxueux. (Pâris, Abbaye d'Avenay, II, p. 248, note).

(6) Omont, Ardennes, au sud de Mezières, à l'ouest et non loin de la Cassine.

(7) Le 18 novembre 1590, Henry IV écrit au duc de Nevers

Digitized by Google

pour y attraper le comte; mais, aiant éventé sa venue, partit à minuit et sans repaître passa la Meuse, et se retira à Stenay, où le duc le suit et se montre le même jour devant la ville à la portée du canon, sans que le comte et les Lorrains fassent aucune sortie qui mérite l'écrire. Cela fait, le duc de Nevers visite son château d'Aumont et la Cassine, puis sans séjourner repasse à Châlons (1) et en repart le 19 novembre pour aller trouver le Roy, qui lui commandoit d'aller le joindre en diligence.

Le duc de Nevers, aiant pour cette fois soulagé et plus encouragé les Champenois (2), n'est

pour accuser réception de la lettre du 10 du même mois, par laquelle Gonzague l'informait de la défaite des troupes de Saint Paul. Le roi donne aussi des détails sur les armements et approvisionnements de Châlons et Maubert-Fontaine; il commande au duc de se rapprocher de Château-Thierry avec sa cavalerie. (Berger de Xivrey, III).

(1) C'est vers cette époque que la compagnie de M. de Vaubecourt fut appelée à Châlons par M. de Thomassin pour courir les ennemis; le 22 décembre 1590, elle séjourne encore dans cette ville, où elle est retenue par l'arrestation du lieutenant La Jeunesse, inculpé du meurtre du fils de Jean Lallemant. (Bibl. nat. Fonds fr. 323, f° 56 v°).

(2) Le 16 décembre 1590, le duc de Nevers écrit de Château-Thierry aux Châlonnais qu'il a averti le Roi des nouvelles de l'armée de M. de Lorraine, « affin que Sa Majesté con-« gnoisse le besoing qu'a ceste province d'estre promptement « secourue; il me l'a promis, comme vous l'avez peu enten-« dre cy devant, ce qui m'y a faict retourner. » — Le 27 décembre 1590, il écrit de nouveau pour annoncer qu'il a repris Mareuil et Bisseuil, « ceux-là s'en estans allez d'effroy « et ceulx icy m'ayans remis la place entre les mains, pour « crainte d'estre mal traictez. » (Originaux. Cf. Henry, p. 182). M. Louis Pâris a publié la capitulation de Bisseuil, qui est du même jour que la lettre précédente. (Abbaye d'Avenay, II, p. 237).

Digitized by Google

pas plutôt hors de la province pour, selon le commandement du Roy, cotoyer l'armée espagnole et prince de Parme, que Saint Paul brûle Poix, le bourg d'Aumont, la maison de Montigny (1) et quelques autres, puis se rend en l'armée de la Ligue. Le s[r] de Dinteville, laissé à Sainte-Menehould, y fait achever les fortifications aux dépens de la ville, qui depuis a été mise à l'amende pour les deniers levés à cet effet sans permission expresse et selon les formes de l'ordonnance. On ne faisoit plus que des courses légères, d'autant que les forces étoient aux armées. Le régiment de Champagne, alors fort deffait, sort de Sainte-Menehould avec la garnison de cavalerie, et de nuit, en décembre, surprend le bourg de Clermont-en-Argonne où il se refait du pillage, étant conduit par Burosse (2).

1591. — Pour brider les courses des Lorrains, qui étoient en garnison à Ville-Franche, Dun et

(1) Montigny-sur-Vence, Ardennes, auprès de Poix.

(2) Au commencement de janvier 1591, le bruit courut que Sainte-Menehould avait failli être trahie. Damoiselle Prudente Chevalier, veuve de feu Emard de Malval s[r] de la Malmaison, assassiné en août 1586, fut à la suite de quelques voyages suspects arrêtée par Saint Etienne, gouverneur d'Epernay, parce que « depuis quelques jours on luy « auroit fait entendre que le lieutenant du bailly de Victry « au siège de Sainte-Menehould auroit dit au s[r] de Dinteville « que la suppliante avoit esté vers lui pour le solliciter et « pratiquer de rendre et mectre la ville et chastel dud. « Sainte-Menehould ès mains des ennemis rebelles, soubz « promesse de luy faire baillier grande somme de deniers. » Le 4 décembre 1591, cette femme était encore en prison et protestait contre l'accusation; le 14 décembre, la cour de Parlement ordonnait une information. (Arch. nat. X[1a], 9262, f° 207).

Digitized by Google

Stenay, le s[r] de Dinteville avoit mis quelques soldats au châtel de Nouart (1), pour les quels déloger Marcoussy et. . . . . avec le régiment d'Aisne et autres Lorrains les attaquèrent avec deux canons, lesquels aians tiré environ 25 coups, les tenans rendirent la place le 2 février et en sortirent bagues sauves (2).

Au commencement d'avril, la garnison de la ville et château de Clermont vint à Florent (3) accompagnée d'aucuns Lorrains, et y commit des excès merveilleux en l'église, en vengeance du sac de leur bourg.

Le duc de Mayenne ne pouvant secourir Chartres, que le Roy assiégea et prit en ce tems, vint assiéger Château-Thierry, qu'il battit (4), et après quelque petite brèche, le vicomte de Comblesy, gouverneur, fils du secrétaire Pinart (5), estimant avoir assez fait, ou

(1) Nouart, Ardennes, au nord-est et près de Buzancy.

(2) Quelque temps auparavant, en janvier ou février 1591, les Ligueurs avaient de nouveau essayé de prendre Châlons par trahison; dans une lettre du 12 février (Originale) le duc de Nevers recommande aux Châlonnais de faire « ung nou- « veau changement de l'ordre de leur garde, affin d'oster la « congnoissance à ung chascun du jour qu'ils doibvent « entrer en garde, et en ce faisant rompre le desseing qui a « esté faict sur ceste ville par le moyen de quelques trays- « tres. » Le traître, Claude Roussel, fut condamné et exécuté le 22 avril 1591. (Appendice, n° 8.)

(3) Florent, Marne, à 8 kil. nord-est de Sainte-Menehould.

(4) Selon de Thou, l. 101, p. 355, on ne combattit que pour la forme : le gouverneur avait traité d'avance avec Mayenne. Après 3 jours de travaux, l'artillerie ouvrit une brèche; alors, sur le conseil de Comblisy, la garnison se retira dans le château, et la ville fut affreusement saccagée par les soldats espagnols.

(5) Claude Pinart, ancien secrétaire d'Etat. De Thou dit

Digitized by Google

étonné de cette besogne, rendit cette place aux assiégeans. A l'occasion de quoy fut informé contre lui à cause de cette reddition. Mais le Roy fit cesser la poursuite (1) moiennant certaine bonne somme de deniers qui lui fut donnée en forme de prêt par son père, dont Sa Majesté se servit à commencer le bride-badaud à Gournay-sur-Marne (2), pendant que le duc [de] Mayenne va mettre le cardinal de Pelvé en possession de l'archevêché de Reims (3), au

qu'il « étoit bien éloigné d'être du parti des factieux ; mais « il ne pouvoit se résoudre à perdre les grands biens qu'il « avoit aux environs de cette ville ; » il persuada donc à son fils « de ne pas s'opiniâtrer à soutenir le siège, de ne faire « de résistance que pour mettre son honneur à couvert, et « de capituler ensuite facilement. » C'était donc une véritable trahison, et pour un vulgaire motif d'avarice. La reddition eut lieu le 11 avril (Poirson, I, p. 89). Davila, III, p. 151, écrit le 12. — Cayet, p. 269, est moins sévère pour Pinart.

(1) Voici comment de Thou explique ce procès. « Le Parle- « ment de Châlons cita devant lui Pinart et son fils...; n'ayant « pas voulu comparoir, on les condamna à mort comme « coutumaces, et leurs biens furent confisqués, comme « ayant été traîtres et rebelles. Le Roi donna cette confisca- « tion à Anne d'Anglure de Givry, afin de le mettre en état « de payer les grandes dettes qu'il avoit faites pour subve- « nir aux frais de la guerre. Mais ces biens ayant été réunis « au domaine, de manière qu'on ne pouvoit les en séparer, « le Roi vit bien que Givry ne profiteroit pas de sa libéralité. « C'est pourquoi il révoqua l'arrêt prononcé contre Pinart, « qui en fut quitte pour 30000 écus d'or. Le Roi donna la « moitié de cette somme à Givry ; le reste fut destiné aux « frais de la guerre. » — Mayenne mit une forte garnison à Château-Thierry, dont il donna le gouvernement à Robert de Lenoncourt, abbé d'Essonne ; celui-ci eut pour lieutenant Mercure de S[t] Chamant du Pesché. — Voir appendice n° 9.

(2) Gournay-sur-Marne, Seine-et-Oise, à l'est de Paris.

(3) Nicolas, cardinal de Pellevé, promu à l'archevêché de Reims par Clément VIII sans aucune nomination du Roi.

Digitized by Google

grand préjudice de Frizon, doyen, lequel, en faveur de Saint Paul, s'étoit fait élire par le chapitre et avoit couru à Rome pour faire rétablir cette ancienne forme de pourvoir aux évêchés.

Au mois de juillet, le prince de Parme fait entrer en Champagne le prince d'Ascoly, avec 1100 chevaux et 7000 hommes de pied, conduits par le sr de Rosier, assisté de Saint Paul. Ils assiègent le château d'Aumont et le battent avec 8 canons et deux coulevrines, font une grande brèche et vont à l'assaut. Mais le feu s'étant mis au grand corps d'hostel empêcha les assaillans et assaillis de s'offenser l'un l'autre. Cependant le sr de la Viéville, qui s'étoit jeté dedans avec 50 gentilshommes et quelques soldats, aiant tenu le conseil de ce qui seroit à faire en cette occasion, et jugé que les choses étoient réduites en si mauvais état, qu'il n'étoit possible de plus garder la place, il fait signer cet avis à tous les gentilshommes et fait sa composition d'en sortir bagues sauves. Le duc de Nevers, auquel appartenoit ce fort château, étoit accouru à Châlons pour le secourir ; mais il y vint à tard et n'avoit pas forces suffisantes à ce faire. Toutefois, il ne laisse de blâmer le sr de la Viéville pour l'avoir rendu si tôt, d'autant qu'il ne croit la brèche avoir été suffisante ni l'incommodité des assiégés si grande qu'elle étoit, pour ce que Saint Paul

Henry, p. 294, critique l'assertion de notre Mémoire dans une longue note, et croit pouvoir démontrer qu'il n'y eut rien de semblable à Reims, au mois de mai 1591.

Digitized by Google

fit réparer le tout et fortifier plus qu'il n'étoit en quelques semaines.

Sitôt que l'armée espagnole fut retirée, le duc de Nevers entre en la ville de Beaumont-en-Argonne, qui avoit ..... (1) comme Mouzon. De là il s'achemine à Donchéry, pourvoit aux fortifications, déniche toutes les petites garnisons de la Ligue qui ruinoient le plat pays sous la conduite principalement du capitaine Saint Blancart, qui fut tué à .....; Ruchecourt (2) seul endura quelques volées de canon et se rendit environ le 20 août.

En ce même mois, les bulles du pape Grégoire XIV concernans la légation du cardinal [Cajétano] en France furent brûlées par arrêt de la cour de Parlement de Châlons, comme scandaleuses et abusives (3).

(1) Mot illisible.

(2) Ruchecourt. Peut-être Rubecourt, à quelques kil. est de Sedan.

(3) Dès le 10 juin 1591, le Parlement de Châlons avait fait lire et publier, l'audience tenant, un très-remarquable arrêt « sur certains libelles injurieux et scandaleux en forme de bulles monitoriales, » où les droits de la royauté étaient très-fortement revendiqués contre les prétentions du Saint Siège. (Bibl. Nat. Fonds. fr. 323, f°,401.) Cet arrêt a été confondu par plusieurs historiens avec l'autre, dont nous allons parler; de Thou, l. 101, p. 364, n'a pas évité cette erreur; nous publions à l'appendice n° 10, cette pièce importante que nous croyons inédite. — Puis, le 29 août 1591, dans une séance solennelle, il rendit un nouvel arrêt pour condamner les bulles de la légation du cardinal Cajetano et pour décréter de prise corps le nonce Landriano. Ce second arrêt a été publié, sauf la liste des personnages assistant à l'audience (voir appendice, n° 10), dans les Mémoires de la Ligue, V, p. 369, avec la fausse date de juin. Mais aussitôt le Parlement ligueur de Paris cassa l'arrêt de la Cour de Châlons comme scandaleux et tendant au schisme. (Voir

Digitized by Google

Cependant le Roy étoit devant Noyon (1), qui lui fut rendu par composition le 17 août; depuis lequel tems il s'arrêta en Picardie jusqu'à ce qu'il sçût que le vicomte de Turenne (2) étoit sur la frontière avec l'armée d'Allemagne, que le prince d'Anhalt (3) amenoit à Sa Majesté, qui alors vint en Champagne par la Thiérache, où les Ligueurs abandonnèrent tous les petits forts qu'ils tenoient; et même le château de Rosoy appartenant au duc de Nevers fut quitté. Hillaire Boucher, âgé de 70 ans, qui faisoit encore le devoir de bon françois entre les chevaux légers de l'armée, y fut établi pour le garder; et, attendant que les Allemands avançoient, le Roy r'assiège et bat le château d'Aumont, déjà réparé et fortifié. En ce siège arriva chose très-notable en la prospérité et bonne fortune de Sa Majesté, c'est que, n'aiant point d'artillerie suffisante à forcer cette place, Sa Majesté s'étant

de Thou, l. 101, p. 361, 364 et s., 371; Davila, III. p. 163; Cayet, p. 294; Lestoile, p. 57; Henry, p. 292; Poirson, I, p. 93-91; Fleury, Histoire ecclésiastique). De Barthélemy, Hist. de Châlons, p. 221 et s., dit qu'au mois de mai une main inconnue avait glissé sous la porte du doyen de la cathédrale un exemplaire cacheté de la bulle par laquelle Grégoire XIV excommuniait Henry IV; cette circonstance paraît douteuse. Isambert, t. XV. p. 21 et 32, mentionne les bulles du 28 mars 1591 et l'arrêt du 10 juin. Un arrêt du Parlement de Paris, du 8 juillet 1591, a été publié chez Rolin Thiéry, in-4°, Paris, 1591. Voir aussi un écrit de Zampini intitulé : « Réponse aux calomnies et aux impostures des « faux Parlemens de Châlons et de Tours. »

(1) Mém. de la Ligue, IV, p. 618, siège de Noyon. Cf. Carorguy, p. 80.

(2) Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, (1555-1623), père du fameux Turenne.

(3) Le prince d'Anhalt de Bernbourg (1568-1630.)

Digitized by Google

rendue aux tranchées, elle pointe soy-même une coulevrine à certain endroit, où de ce seul coup le Roy tue le capitaine nommé Larche, son lieutenant et son enseigne, ce qui aussitôt fit parler les assiégés, qui sortirent bagues sauves (1) ; et d'autant que le duc de Nevers avoit fait bâtir et fortifier la Cassine, distante une lieue d'Aumont, le Roy trouva expédient et lui aussi de ruiner cette forte place et accroître les fortifications de la Cassine.

Le duc de Lorraine avoit toujours cinq ou six mille hommes ensemble, qui se trouvèrent le 29e août à la porte du marché de la ville de Langres, où il prétendoit entrer par pétards. Mais le pétardier, étant françois et contraint, ne voulut ou n'osa faire ce qu'il pouvoit ; car il fit jouer le pétard contre un pôteau qui n'étoit attaché à la porte, et par ce moien trompa les Lorrains, qui lui avoient fait promettre chose qu'il ne désiroit.

Sur la fin d'août, le vicomte de Turenne et son armée aiant passé le pays messin, se trouvent près de Verdun muni d'une forte garnison ; la quelle aiant fait une sortie se trouve rudement chassée par les françois avant-coureurs qui donnèrent jusqu'au fossé. Là fut blessé le baron de Haussonville, lorrain, et Montreuil..... des deux maréchaux de Lorraine pris prisonnier et amené au Roy. Cette armée cheminant par la terre de Beaulieu, le régiment de Lenty assiégea l'abbaye

(1) Cayet, p. 309, place cet événement le 6 octobre. Il y a ici quelque désordre chronologique. — C'est le duc de Nevers qui avait entrepris le siège d'Aumont.

Digitized by Google

et y fut tiré quelques coups de canon ; et, comme Lenty vouloit déloger, sans espérance de s'en rendre maître, on s'aperçut que les Lorrains l'avoient abandonnée ; dont le vicomte étant averti ordonna que la place fût ruinée. Contault, pareillement abandonnée (1), fut ruiné comme l'autre. Toute l'armée parut devant Han, dont le bourg fut emporté et brûlé par les lansquenets, après que ceux de dedans y eurent fait quelque résistance ; ils firent si bonne mine dans le château que, tant à cause de leur bonne contenance que de la force de la place, le vicomte ne voulut s'y arrêter, disant à ceux de Châlons et de Sainte-Menehould qui en désiroient la ruine qu'il étoit pressé d'aller trouver le Roy, auquel il vouloit présenter l'armée entière, promettant que bientôt après il leur ôteroit des pieds cette épine.

Le 7 septembre, l'armée entra le soir dans le bourg de Cernay, où 50 soldats attrapés furent ou tués ou pendus. Les autres retirés au château, après quelques coups, Jovigny et ..... sortirent pour composer, des quels le vicomte se saisit comme de gens ignorans le métier, qui ne doivent sortir avant la composition. Ils furent menés prisonniers à Sedan. Le froid fossé et fort du prieuré de Senuc (2) furent abandonnés et ensuite brûlés. Tous les autres petits forts occupés par la Ligue furent quittés ; mêmement les soldats

(1) Le 14 octobre, Gonzague envoie aux Châlonnais l'ordre de démolir la forteresse de Contault. (Original. Cf. registre des conclusions, f° 181, 18 oct. 1591.

(2) Senuc, Ardennes, arrond. et à 17 kil. de Vouziers.

Digitized by Google

de Han, croyans que l'armée retournoit à eux, quittèrent Limpost, leur capitaine, lequel, étant la nuit allé à Clermont pour amener aucuns soldats, le ..... (1) en donna avis à Renneville, qui y courut avec 100 arquebusiers de la garnison de Sainte-Menehould, s'en empara et avertit le Roy, qui faisoit démolir Attigny, que les Ligueurs avoient abandonné après avoir fait bonne mine. Sa Majesté commanda que Han soit ruiné, ce qui fut volontiers exécuté par les habitans de Sainte-Menehould et tous ceux de la patrie auxquels cette place avoit causé grand dommage.

Après la prise d'Aumont, le duc de Nevers, s'étant rendu à Beaumont avec l'artillerie, prenoit le chemin de Mouzon. Mais les principaux des habitans le furent trouver le 15 septembre ; la ville leur fut laissée en garde à condition qu'ils n'y recevroient plus les Ligueurs, et néantmoins pourroient vivre comme devant avec les uns et les autres.

Le Roy visitoit d'ailleurs la ville de Sedan. Le [23] septembre (2) il fit le mariage de Char-

(1) Selon Buirette, p. 223, c'est du Rênel, gouverneur du château de Braux pour Thomassin, qui eut l'idée de l'expédition.

(2) Dans le ms. « 15 sept. ». Cette date est erronée. Voici, selon Cayet, p. 307-309, l'itinéraire du Roi. Le 15 sept., il part de Chauny; le 20, il loge près de Mezières; le 21, il est à la Cassine; le 23, il est reçu à Sedan par Charlotte et y séjourne jusqu'au 26; le 27, il est à Attigny; le 29, il passe l'armée en revue dans la plaine de Vandy; le 30, il s'avance devant Verdun avec 4000 chevaux pour tâter Mayenne; le 2 octobre il revient à Attigny; le 11 octobre il est à Sedan pour le mariage; puis il s'en retourne du côte de Vervins.

Digitized by Google

lotte de la Marck, duchesse de Bouillon, avec Henry de La Tour, vicomte de Turenne, qui prit le titre de duc de Bouillon (1). Il avoit laissé l'armée allemande le long de la rivière d'Aisne, en la vallée de Bourq, où Sa Majesté s'achemina après qu'elle eût été de Sedan à la Cassine, où le duc de Nevers le retint et traita magnifiquement avec toute sa noblesse (2). Cette armée allemande lui fut présentée en bataille au pont de Grivy (3), dont il eut contentement le lendemain; il prit 6,000 chevaux, et, rebroussant chemin, vint loger à Grandpré avec tous les princes et seigneurs de sa suite; puis, le jour suivant [30] septembre, fit montre et parade de cette cavalerie au duc de Mayenne, qui étoit dedans Verdun avec son armée (4), en

Berger de Xivrey a mentionné deux lettres de Henri IV, l'une du 15 octobre, l'autre du 20, toutes deux datées de Sedan. Notre auteur a sans doute confondu les deux séjours du Roi, et assigné au premier le quantième du second.

(1) Pour les raisons politiques de ce mariage, voir de Thou, l. 102, p. 449. Il s'agit ici des arrangements et des fiançailles, non du mariage proprement dit.

(2) Cayet, p. 308, donne une description détaillée de cette réception.

(3) Il faut probablement lire « Vrizy ». Grivy est assez loin de la rivière. — Les auteurs s'accordent pour placer cette revue le 29 septembre; mais ils diffèrent un peu sur le lieu, les uns nommant Attigny, d'autres Vandy, d'autres la vallée de Bourcq. Dans tous les cas, ce fut près de Vouziers. Carorguy, p. 85, estime cette armée à 6000 chevaux et 10.000 fantassins.

(4) Berger de Xivrey a publié une longue lettre de Henri IV, datée de Grandpré, 3 octobre, où le Roi raconte avec détail ce qui s'est passée depuis le 30 septembre; on voit que le 30, le Roi poursuit d'Amblise qui fuit; le 1er, il attend devant Verdun, mais l'ennemi s'enferme dans la ville; le 2,

Digitized by Google

laquelle y avoit 6000 italiens, lesquels, pour ce qu'ils étoient envoiés par le pape et conduits par son neveu [Monte-Marciano,] furent appellés *papillons ;* outre lesquels il avoit encore 1200 tant françois que lansquenets. Quelques François et Lorrains sortirent de la ville pour venir à l'escarmouche, étans secondés de quelque infanterie qui se jetta dans les vignes. Mais les arquebusiers à cheval du Roy, qu'on appelloit *dragons*, les reçurent fort brusquement. Cette course ne fit pas de grand fruit. Au retour, le Roy logea de rechef au château de Grandpré, où le comte Foucaut aiant dignement reçu Sa Majesté et toute la cour, demeura fort satisfait de l'honneur que le Roy lui fit et des louanges qu'il donna en présence de tous à ce bon et sage vieillard. Sa Majesté avoit l'intention d'assiéger Rethel, où Saint Paul faisoit mine de l'attendre; mais la crainte de perdre le tems destiné pour la Normandie fit sortir le Roy de Champagne, et il passa en Picardie reprendre Vervins et tirer à Rouen (1).

Aussitôt que le duc de Mayenne sait que le Roy est hors de la Champagne, il s'y jette avec

Il attend un combat, mais il ne se fait qu'une escarmouche, à laquelle prend part le s^r^ de Vaubecourt. Selon Carorguy, p. 85, Monte-Marciano avait amené à Verdun 2000 chevaux napolitains et 5000 hommes de pied. Henry IV, dit 1000 chevaux, 2000 italiens, 4000 suisses. (Cf. de Thou, l. 102, p. 450; Davila, III, p. 189).

(1) Il semblerait, d'après cette phrase, que le Roi passa en Picardie dans les premiers jours d'octobre. Nous venons de voir qu'au contraire il partit seulement à la fin du mois.

Digitized by Google

son armée, composée d'environ 18000 hommes, tant françois, suisses, lansquenets que italiens, à tous les quels le neveu du pape commandoit alors en apparence. Ils prennent le même chemin du Roy. Passant à Saint-Juvin, le duc de Mayenne y fait brûler et ruiner la tour, et envoie faire le semblable au château de Cernay abandonné, puis mande au comte de Grandpré père que la nécessité de la guerre le contraint à ce faire, et le prie lui envoyer deux couples de ses espagneuls pour l'oiseau, ce qu'il fait. Ainsi cette armée passe près de lui sans lui faire autre niche. Saint Paul, avec 500 chevaux, s'étoit avancé jusqu'à Rosoy, prétendant qu'à son arrivée le château lui seroit rendu. Toutefois le vieillard qui étoit dedans le garda jusqu'à ce que l'armée y fut arrivée; alors, n'aiant avec lui que 60 hommes dedans cette grande place peu forte, fait sa capitulation; laquelle aiant remis signer, comme il désiroit, il en sortit bagues sauves. Néantmoins on lui tua un bon soldat, nommé le capitaine Cury, s'étant un peu écarté de la troupe, étant à la campagne.

Le Roy, avant son départ de Champagne, donna commission à Loppes, La....., La Tour et Pouilly (1) de faire chacun une compagnie de chevaux légers, pour servir sous le commandement du duc de Bouillon. Ces compagnies furent bientôt dressées et composées des volontaires du pays, où Sa Majesté laissa le duc pour entretenir sa maîtresse (2); le jour de leurs épou-

(1) Louis de Pouilly, baron de Cornay.

(2) Le 15 octobre, Gonzague écrit de Beaumont aux Châ-

Digitized by Google

sailles fut pris au 16 octobre, et se préparèrent à Sedan toutes choses nécessaires à la solemnité d'icelles (1). Plusieurs gentilshommes, soldats et aucunes personnes s'y trouvèrent dès le 15 de ce mois. Le soir (2), comme les portes sont fermées et qu'on ne pense qu'à se reposer et réjouir, le duc de Bouillon commande que chacun monte à cheval avec lui, qui tire 400 arquebusiers tant de la garnison que des habitans, et s'achemine à Stenay où il fait jouer le pétard et donner l'escalade si brusquement, qu'il entre dedans. Les Lorrains firent merveille de se défendre; mais nonobstant toute leur résistance, retraites et combats obstinés, le duc s'en rend enfin le maître, et pour y commander y laisse le s[r] de Cornay.

Cette ville prise ainsi de vive force fut pillée, où plusieurs soldats accommodés du pillage se reti-

lonnais que le Roi « est à Sedan depuis samedi dernier, « aiant faict les fiançailles de M[r] de Turenne avec M[elle] de Bouillon. » Il ajoute qu'il regrette d'être contraint de s'éloigner de la province (Original). Quatre jours auparavant, les Châlonnais avaient écrit au Roi pour lui rappeler qu'ils avaient toujours espéré « que Sa Majesté, s'acheminant en « ceste province, leur feroit sentir le fruict de sa présence « et les délivreroit des oppressions de leurs ennemis, dont « ils sont environnez de toutes partz, mesmes du costé de « Victry et Rheims; » ils ajoutaient que les Ligueurs assemblaient leurs forces à Troyes. Le 24 octobre, ils renouvelèrent inutilement leurs instances (Originaux).

(1) Cayet, p. 309.

(2) C'est-à-dire le 15 octobre. Voir sur cette curieuse entreprise, Cayet, p. 309; Carorguy, p. 87; Mémoires de la Société de Bar-le-Duc, tome V, p. 160. C'est, paraît-il, un bourgeois de Stenay, nommé Louis Tambour, qui avait proposé la partie. — Un autre corps de troupes surprit Dun dans la même nuit (*Ut supra*, p. 161).

Digitized by Google

rèrent chez eux, ce qui cuida être cause de la reprise; car peu de jours après, comme les soldats ne retournassent, Cornay trouve qu'il n'a pas grand nombre d'hommes, et néantmoins se voit investir et siéger par le duc de Lorraine en personne, lequel y courut en grande diligence aussitôt qu'il en eût entendu la surprise (1). Toutes ses forces s'y rendent, toutes les avenues sont saisies, les moulins même qui sont sur la Meuse et detachés de la ville sont gagnés, les tranchées se font, la place est battue de 10 canons et 5 coulevrines, et, sur le bruit du secours que le duc de Bouillon y mène (2), l'assaut est donné en une brèche mal aisée, partant aisément défendue. Cent ou six vingt Lorrains sont tués. On fait nouvelle batterie et une grande mine. Le s[r] de Vandy trouve le moien d'y entrer la nuit avec 100 cuirasses; au point du jour, il fait une sortie avec 200 arquebusiers et ses compagnons garnis de pots à feu et autres artifices, donne

(1) Le duc de Lorraine reprit Dun le 23 octobre, et se dirigea aussitôt sur Stenay (Société de Bar-le-Duc, V. p. 162).

(2) François de la Grange, écuyer, s[r] de Buillemont, prit part à la défense de Stenay. Il avait d'abord été guidon, puis lieutenant du s[r] de Vaubecourt; il fut ensuite « honoré « de la compagnie du s[r] de Humyères, Sa Majesté estant « devant Paris; » enfin il se mit à la suite du duc de Bouillon, « pour, avec les forces qu'il a mises ensemble en ceste pro- « vince, l'assister à la deffence de Astenay, prise sur le duc « de Lorraine et par luy de présent assiégée (16 déc. 1591), « lequel service il fait et continue faire à ses despens, en « suivant la trace de ses progéniteurs. » (Arch. nat. X[1a], 9259, f° 5). — Dinteville ne vint pas tout d'abord, parce qu'en ce moment même (12 décembre) il épousait Claude, fille du baron de Sessac (Carorguy, p. 88).

Digitized by Google

dans les moulins, rompt les portes et fenêtres, y jette ses pots d'artifice, brûle et force, charge et tue tout ce qu'il rencontre; 400 Lorrains et plus y furent ou tués ou noyés; 1000 prisonniers. Toutes les maisons des moulins sont brûlées sans pouvoir être secourues, d'autant que pour ce faire il étoit nécessaire passer sur la contre-escarpe du fossé à la miséricorde des assiégés, les quels étoient disposés en y attendant les secours qu'on présumoit devoir y être envoiés par l'Altesse, qui ne voulut le hazarder. Les assiégés, rentrés, se rafraîchissent et sur les dix heures font une autre sortie générale, donnent dans les tranchées qu'ils s'aperçurent être mal gardées, tuent et chassent tout ce qu'ils rencontrent, poursuivent jusqu'à la mine, qu'ils eurent loisir de..... (1) et massacrer tous les mineurs (2). L'effroi fut tel que le canon fut quitté. Mais le duc y venant en personne (3) empêcha qu'il fût amené dans la ville ou pour le moins encloué. Ces deux rudes charges et la nouvelle certaine de l'approche du duc de Bouillon, qui avoit ramassé toutes les forces de Champagne et les Suisses du s[r] de Dinteville pour secourir et conserver cette importante place, étant à cet

(1) Dans le ms. « batir. »

(2) Selon Carorguy, les Lorrains eurent 1200 hommes tués.

(3) Il résulterait de ce passage que le duc de Lorraine n'assistait pas au combat précédent, malgré l'assertion de Carorguy qui dit qu'il fut poursuivi jusqu'à Villefranche et perdit son manteau d'hermine. Le 20 déc. 1591, Henri IV remercie les habitants de Châlons d'avoir assisté le duc de Bouillon en lui fournissant un canon et des munitions pour la reprise de Stenay (Original).

Digitized by Google

effet déjà à huit lieues de Stenay, fut cause que le même jour le siège est abandonné et l'armée retirée, pour aller plus heureusement battre et prendre en Bassigny Coiffy, Montigny, Montesclair, Na.... et la Fausche (1), pendant que le Roy étoit après Rouen et que le duc de Bouillon se contentoit de sa prise auprès de sa nouvelle épouse.

1592. — Le sr de Haraucourt, gouverneur et bailli de Clermont, entreprend au mois de janvier sur la ville de Sainte-Menehould, où il se présente devant, y donne l'escalade et pense y entrer. Mais il est trop tôt découvert, repoussé et chassé, y laissant ses échelles et peu d'hommes (2). Plusieurs courses et rencontres légères se firent des uns sur les autres au commencement de cette année, comme devant et après ; à l'occasion de quoy et des armées la Lorraine et la Champagne étoient extrêmement ruinées, et principalement en la frontière. Pour y mettre quelque ordre, sur la fin de février se virent à Sainte-Menehould le duc de Luxembourg et quelques conseillers de la cour de Châlons de la part de la France, et Haussonville assisté d'un maître des requêtes pour la Lorraine (3). Mais il ne sortit aucun fruit de cette conférence.

Esparnay, assiégé par Saint Paul avec l'ar-

(1) Carorguy, p. 104 (1592).

(2) Buirette, p. 225, raconte cet événement sans en donner la date précise.

(3) Le 27 janvier 1592, le Conseil de ville de Châlons décide « que l'on se transportera pardevers Mons. de Luxem-« bourg, pour entendre quelle est la trêve pour le pays de « Lorraine. »

Digitized by Google

mée ligueuse (1) en la quelle y avoit grand nombre d'Espagnols, après brèche faite est rendue par Saint Estienne (2), lequel, retiré à Châlons, est constitué prisonnier; et comme, à l'instance du procureur du Roy, Flamanville avoit été exécuté à mort pour n'avoir fait son devoir dans Ville-Franche, on informoit à l'encontre de Saint-Estienne à même fin, étant le commun bruit que Mrs de la Cour lui feroient couper la tête, pour s'être trop hâté de se rendre. Mais, le Roy étant arrivé à Châlons le 13 ou 14 juillet 1592, lui sauva la vie (3).

Par tel accident Saint Paul, aïant pris Esparnay, y laisse Villers son frère pour y commander avec son régiment et celui de la Bourlotte alors commandé par la B..... (4). Le sr de Givry avec ses chevaux légers, va sentir ceux d'Esparnay et loger à Boursault (5),

(1) L'approche des troupes ligueuses effraya fort les Châlonnais. Le 4 juin 1592, le Conseil décide que, les ennemis étant à Vertus et paraissant devoir séjourner dans le pays, on fortifiera la garnison. Le 7 juin, on mande M. de Vaubecourt avec 30 ou 40 chevaux, « à cause du péril éminent. » (Registre du Conseil).

(2) La ville fut rendue le 27 ou le 28 juin. Voir sur cet événement Carorguy, p. 109; de Thou, l. 103, p. 490; Marlot, IV, p. 484; Cayet, p. 374; Henry, p. 197-200; Fiévet, Histoire d'Epernay, I, p. 172-173; Louis Pâris, Abbaye d'Avenay, II.

(3) C'est donc à tort que Pussot dit « Il rentra à Châlons « où il fut payé de tous ses vols et meschans faits..; fut « exécuté aud. Chaalons, et, comme il méritoit, tous ses « escus et biens confisqués qu'il avoit acquis par pillerie « et volerie. » (Cf. Pâris. p. 247).

(4) La Berlotte, lieutenant-colonel qui mena le secours à Rouen. (Lettre de Henry IV, du 14 juillet).

(5) Boursault, Marne, arr. d'Epernay. C'était une maison qui appartenait au s' de Givry. — Le 4 juillet 1492, le Consei

Digitized by Google

où il apprend que le régiment de la Bourlotte est sorti pour faire un convoi de vin à Château-Thierry et que le lendemain matin il doit entrer en la ville. Il recherche diligemment ce qui peut être de cette nouvelle, et l'aiant trouvée véritable, en avertit le Roy qui reçoit l'avis à cinq heures après midi. A même instant il fait sonner à cheval, tire Saint Estienne de prison pour le conduire, sort de Châlons et arrive à Damery sur les neuf heures de nuit, où il n'eut pour son soupé autre chose qu'une croûte de pâté de truite qui de fortune se trouva en main d'un palfrenier; il eut toute la nuit la cuirasse sur le dos. Le matin Givry lui mande qu'il est à la queûte du régiment sorti du bois, et qu'il rentrera s'il ne se trouve entre eux et la ville. Sa Majesté impatiente est aussitôt à cheval, suivie de seize cavaliers seulement; pendant que les siens s'apprêtoient, Saint Etienne le conduit au galop par-dessus la contre-escarpe d'Esparnay pour se rendre au passage de ce régiment, du quel la moitié étoit déjà avancée outre le chemin qui les coupoit et par lequel le Roy venoit. Sa Majesté aiant encouragé ses seize se jette au milieu du régiment l'épée au poing, rompt, passe et repasse à travers les Ligueurs. Givry presse la queue, les autres arrivent et tuent toute cette infanterie à la vue de ceux d'Esparnay, nonobstant la brave résis-

de Châlons avait offert au Roi 5000 setiers de grain et 5000 écus, « et ce, pour aider Sa Majesté à la délivrance de sa « province de Champagne, et spécialement à la reprise « d'Esparnay et de Vitry. » (Registre des Conclusions.)

Digitized by Google

tance de ces Wallons qui ne s'écartoient aucunement. On y vit avec merveille le dernier se deffendre (1). Ce régiment haché, le Roy se résout au siège d'Esparnay, et, n'aiant point alors de gens de pied, fait venir la garnison de Châlons, qui, voulant se loger aux fauxbourgs, est repoussée par les Ligueurs. Mais ceux de Châlons, voyant que le Roy les voyoit, s'encouragent et gagnent le faubourg de force. Cependant le maréchal de Biron (2) approchoit la ville avec l'armée de Sa Majesté. En arrivant et passant la rivière au bac, ceux de la ville tirent un coup de [petite pièce] qui emporte la tête du maréchal, qui ne pouvoit être persuadé de venir en Champagne (3). La place fut battue, et, sans grand effort, rendue au Roy le [9] du mois d'août (4). Sa Majesté en donna le gouvernement au sr de

(1) Voir spécialement la lettre écrite de Damery par Henry IV le 24 juillet. On y trouve un récit détaillé du combat. (Berger de Xivrey, III).

(2) Armand de Gontaut, seigneur baron de Biron.

(3) La date de cette mort a été fixée par les biographes soit au 16, soit au 17, soit au 26 juillet. Mais la lettre de Henry IV à M. de Beauvoir, du 10 juillet, prouve que le maréchal fut tué le 9 au soir. Lestoile dit que la nouvelle de ce malheur arriva à Paris le 14. Notre mémoire intervertit donc ici l'ordre chronologique.

(4) Tous les historiens ont raconté le siège d'Epernay par Henry IV. Voir spécialement une longue série de lettres écrites par le Roi durant le siège. (Berger de Xivrey; les principales ont été reproduites par Pâris, Abbaye d'Avenay, t. II, et par Fiévet, I, 190). Voir aussi Carorguy, p. 110; Sully, p. 100; de Thou, p. 490 et s.; Cayet, p. 374; Marlot, IV, p. 484; Davila, p. 297 et s.; Fiévet, I, p. 172 et s., où il publie des relations mss. de Parchappe, Bertin du Rocheret et Legendre; Nicaise, p. 72 et s.; Garnesson, I, p. 245 et s.; Henry. p. 201, etc.

Digitized by Google

Vignolles, qui l'a soigneusement gardée; et depuis qu'elle fut en ses mains, n'a pas été attaquée (1).

En ce tems, bon nombre de volontaires se retirèrent à Langres et faisoient de grandes courses et peu utiles, pour ce qu'ils n'obéissoient à personne. Le Roy, requis par le maire Roussat et habitans d'y mettre ordre, y envoie le comte de Grandpré avec sa compagnie, et commande aux volontaires de marcher sous sa cornette et prendre ordre de lui en toutes les occasions qui se présenteroient pour son service.

L'armée du Roy étant retirée, Amblise, maréchal de Lorraine, ravageoit la frontière avec 800 chevaux et environ 3000 hommes de pied. Aiant appris que Cornay est sorti de Stenay avec 300 chevaux de sa garnison et partie de celle de Sedan et autres pour quelque entreprise qu'il avoit sur Rocroy, se mit à ses trousses avec sa cavalerie et le surprend logé dans le village d'Aoust (2), près Aubenton, où il le deffait entièrement, lui tuant 100 soldats ou peu moins, et nombre de prisonniers, entre lesquels s'étant trouvé le capitaine Brichanteau, pétardier, est pendu pour avoir quitté le parti lorrain et n'avoir fait à Langres ce qu'il pouvoit et avoit promis.

Environ ce même tems, en septembre, Yver-

(1) La commission du s[r] de Vignolles, datée du 16 août 1592, a été publiée par Pâris, Avenay, II. p. 260.

(2) Aouste, Ardennes, arr. de Rocroy, sur la petite rivière le Thon.

Digitized by Google

naulmont se reposoit à Nouvion-sur-Meuse (1) avec 250 hommes de pied et 60 chevaux. Saint Paul fait une traite et l'investit dedans le village. Il se retire en l'église, il se rend avec sa personne et ses soldats à la discrétion de Saint Paul, lequel y avoit fait mener du canon de Mezières. La discrétion fut que, feignant les mener tous prisonniers, il les fit tous tuer et noyer en la prairie.

Amblise, aiant ruiné quelques petits forts (2), entreprend sur Mouzon, où il prétendoit avoir quelque intelligence. Pour parvenir à son dessein, il assiège Beaumont-en-Argonne (3), où le duc de Bouillon jette quelques bons soldats avec la garnison; et, pour ce que Amblise n'avoit que de petites pièces, il fait venir deux canons de Ville-Franche, puis fait sa batterie contre Beaumont. Le duc ne veut souffrir que cette place se perde à sa vue. Il avoit reconnu les Lorrains le 13 octobre, et, malgré eux, jetté des munitions et La Tour avec sa compagnie dedans, où déjà étoit une partie du régiment de Claubert (4). Le

(1) Nouvion-sur-Meuse, Ardennes, arrond. et au sud de Mezières.

(2) Amblise avait tiré environ 800 chevaux et 2000 hommes de pied de Verdun, Clermont, Dun et Villefranche (8 octobre). Avec ces troupes, il brûla le bourg de la Marck, puis vint devant Beaumont (dimanche 11), hésitant d'abord à l'assiéger à cause du voisinage du duc de Bouillon.

(3) Beaumont-en-Argonne, Ardennes, arrond. et 25 kil. sud de Sedan.

(4) L'auteur de la « Deffaite des Lorrains devant Beaumont » (Mém. de la Ligue, V. p. 152), dit qu'il y avait dans la ville le régiment du s[r] de *Chambrey* et les chevaux-légers de la Tour et Flavigny.

Digitized by Google

14 (1) de ce mois, aiant couché à Raucourt, il retourne à Beaumont en intention de faire ce que l'occasion lui présenteroit. Sa troupe se trouva d'environ 400 chevaux, tant de sa compagnie que de celle de Rumesnil, Loppes, Cornay, Anderan, Remilly (2), etc., et conduisoit environ 100 arquebusiers de Maubert avec autant d'autres qu'il faisoit état de mettre encore dans Beaumont ; d'où approchant en quatre gros, Amblise fait continuer sa batterie, tient toute son infanterie en bataille auprès de son artillerie qui est à sa senestre, et avec toute sa cavalerie en six gros s'avance droit au duc de Bouillon, lequel, aiant jetté dans quelques broussailles d'un vieil chemin le peu qu'il avoit d'infanterie pour la faire couler en la ville par cet endroit raboteux, se tire un peu à côté et envoie Anderan, La Périères et Pouilly à la charge. Les chefs sont reconnus l'un de l'autre, ont même intention de s'entrecharger; Amblise avance, reçoit une partie de la salve de l'infanterie du duc, qui prend le tems, charge furieusement et est reçu de même hardiesse; viennent aux mains de personne à personne. Le duc est blessé de deux coups d'épée, au visage et au défaut de la cuirasse (3). Néantmoins, Ru[mesnil] qui le seconde et tous ses compagnons emportent ce gros. Cornay, Loppes, Estivaux, Remilly et les

(1) Dans le ms. « 4. »

(2) Dans le ms. « Ravilly. »

(3) *Ut supra*, p. 155. Les blessures du duc étaient légères. Rumesnil et le s[r] de Bétancourt, son lieutenant, finirent le combat.

Digitized by Google

autres font leur devoir. Tout branle, tout fuit. Amblise est rejetté à son infanterie et veut s'y mettre en défense, aiant mis pied à terre et tenant déjà une pique à la main. Mais il étoit si pressé qu'il y fut tué. Son infanterie, étonnée de ce désastre et chargée à l'instant par les assiégés qui sortirent par la brèche et par la porte, ne fit point de résistance; 700 Lorrains moururent sur la place; le canon gagné, les cornettes et drapeaux, 500 lansquenets prisonniers et renvoyés sans rançon à condition qu'ils ne porteroient les armes contre le Roy avant un an (1). Par ce moien la frontière est nettoyée. On fait les blessures du duc plus dangereuses qu'elles ne sont; et, lorsqu'on dit qu'il est proche de la mort, il va prendre la ville et château de Dun par pétard et échelles (2), et ainsi rabat l'audace de la Ligue qui ne bat plus que d'une aile le long de la Meuse au dessus de Sedan. Mouzon commence à redouter et craindre fort que le duc ne lui fasse une niche.

1593. — La Ligue ne se porta pas fort bien ailleurs. Pour lui donner quelque allégement, les Ligueurs tiennent les Etats à Paris.

Au commencement d'avril, Saint Paul avoit mis garnison au château de la Motte (3), distant de Châlons deux bonnes lieues. Cela étoit en-

(1) Cf. Cayet, p. 391; Carorguy, p. 120; de Thou, l. 103, p. 528.

(2) Voir dans les Mém. de la Ligue, V. p. 179, le « Bref « discours de ce qui est advenu en la prise de la ville de « Dun, » le 7 décembre 1592. Cf. de Thou, l. 113; Cayet, p. 392.

(3) La Motte.

Digitized by Google

nuyeux à la ville et même à Sainte-Menehould, mais commode aux Ligueurs pour passer de Vitry à Reims. Ceux de Châlons vont siéger la place et y convient leurs voisins de Sainte-Menehould, Esparnay et autres. La Motte est rendue à composition. Cependant les Lorrains s'assemblent pour aller secourir La Motte ; ils logent à Florent environ 300 chevaux des garnisons de Verdun, Clermont, Varennes et autres, tous conduits par Rigon l'aîné en personne, dormans à la françoise et ne se doutans pas que la garnison de Sainte-Menehould fut de retour de La Motte. Elle ne leur donna loisir d'être avertis par autres que par elle-même. Florent est distant deux lieues de Sainte-Menehould, où on ne peut aller sinon en passant toujours dans les bois. Renneville, qui comme principal officier de la ville y commandoit, bien qu'à l'instance des habitans de la ville il étoit pourvu du gouvernement, ce qu'il céloit, sort la nuit, trouve les Lorrains endormis et les deffait sans résistance. Dix-huit soldats se retirèrent en une tour fossoyée, où étans sommés se rendirent la vie sauve. Tous les autres s'enfuirent, laissans leurs armes et chevaux, dont en furent ramenés 200 pour le moins en la ville, n'y aiant au retour homme de pied ni goujat qui ne fut devenu cavalier (1).

Le duc de Bouillon, toujours veillant, aiant fait reconnoître un.... attaché à une ancienne tour de la citadelle de Mezières, y fait mettre et jouer

(1) Buirette, p. 222, met l'affaire de Florent en 1590.

Digitized by Google

une saucisse environ la minuit au commencement du mois de juin; mais elle ne put renverser assez de la tour pour y monter de manière que ceux de dedans n'en eurent que l'effroi, et les entrepreneurs se retirèrent, fâchés d'avoir perdu leur peine.

En même tems, ... de Mailly, dit Coucy, gouverneur de Maubert, étant sorti pour ..... le bestial que les Ligueurs avoient chargé, fut tué après l'avoir rescous.

Le sr de Guyonville (1), qui jusque là avoit toujours été le plus fort en Bassigny, faisoit faire montre à ses garnisons de Chaumont où étoit sa principale retraite, de Nogent et Bar-sur-Aube. La Bergerye, cornette du comte de Grandpré, s'y rencontre avec sa troupe, fait charger le bestial de Chaumont par aucuns des siens. Les compagnies qui étoient à cheval veulent recourre le bestial. Guyonville en personne est à la tête, sans bottes et sans armes, il mène ses gens à la charge; mais comme il ..... à faute d'être couvert, ainsi tous ses soldats qui montrent le côté; la Bergerye les charge, deffait et mène battant jusque sur le pont de Chaumont. Guyonville s'arme, rallie les siens et suit la Bergerye, qui retourne sur lui, le bat pour la seconde fois et lui prend 35 cavaliers avec leurs armes et chevaux tout ensemble à cette seconde charge, et ramène tout à Langres.

Le vicomte de Tavannes aiant assiégé le comte de Grandpré, Richebourg et Saint-

(1) Guyonvelle, gouverneur de Chaumont.

Digitized by Google

Chéron sortirent de Langres avec tous les gens de guerre, et lui firent lever le siège.

Bray et autres gentilshommes et soldats de Thiérache surprennent par escalade le château de Rosoy. Saint Paul, en étant averti, les investit dans le bourg, d'où ils se retirent au château environ 160 chevaux où il n'y a munition quelconque. Le duc de Nevers va du côté de la Champagne pour y attraper Saint Paul. Le duc de Bouillon, venant de l'armée du Roy, s'y rencontre sans dessein, et le duc de Longueville partoit de Saint-Quentin au même effet, sans rendez-vous des uns aux autres. Saint Paul en a le vent et part trois heures avant leur arrivée. Ainsi de Bray, qui n'avoit aucuns vivres pour lui ni pour ses chevaux en cette place, fut délivré cette fois du naufrage.

La joye fut merveilleuse de la nouvelle du Roy, qui fit à Saint-Denis profession de la religion catholique le 25 de juillet (1), et députa aussitôt le duc de Nevers pour aller rendre au pape l'obéissance accoutumée. Cette allégresse s'accrût par la trêve générale accordée le dernier juillet (2), pour ce qu'en Champagne chacun étoit lassé de la guerre, laquelle y avoit rongé toute chose. Les soldats mêmes, ne trouvans plus rien à prendre que des coups et de la misère

(1) Cf. Poirson, I, p. 231 et s.; Marlot, IV, p. 485, etc. — Il écrivit à ce sujet au Parlement de Châlons, ordonnant de faire des prières publiques et de chanter un *Te Deum*.

(2) Les articles de cette trêve générale ont été imprimés « à S[t] Denis en France, chez P. l'Huillier Libraire ordinaire « du Roy. Avec privilège dudict seigneur, » très-petit in-4° de 16 pages. — Depuis les traités d'Avenay, conclus en

Digitized by Google

partout, désiroient extrêmement le repos. Néantmoins, la guerre y continua plus qu'ailleurs, d'autant que le duc de Lorraine n'étoit compris en la trêve et n'y entra que le 15 août ; pendant le quel tems le duc de Bouillon, devenu le plus fort en la frontière, avoit pris sur lui les châteaux d'Ynault (1), Bro..., avec quelques autres qui se firent battre, et alloit investir la ville et château de Varennes, si en icelle la trêve ne se fût publiée.

L'an 1594, le Roy aiant reçu en sa grâce les villes et châteaux de Meaux, Orléans, Bourges, Lyon, Paris (2), où il fut introduit le 22 mars, le duc de Nevers revint d'Italie avec bonnes nouvelles et lui présenta les députés de plusieurs villes qui se réduisoient à son obéissance, entre autres Mouzon, où Sa Majesté envoya le comte de Grandpré. La ville de Troyes (3) envoya vers le Roy ses députés pour se soumettre à l'obéissance de Sa Majesté dès le commencement d'avril, et eût été devancée par celle de Reims, si Dieu eût béni leur dessein.

octobre 1592, la Champagne avait joui d'une paix relative. Voir Henry, p. 249 et suivantes. — Selon Marlot, IV, p. 490, les Ligueurs s'étaient opposés autant qu'ils avaient pu à la trêve, « craignans que la douceur de cette trêve ne disposât « les peuples à demander la paix. »

(1) Ynault. Peut-être Inor, Meuse, canton de Stenay.

(2) Poirson a publié trois états des sommes payées aux Ligueurs pour la reddition des villes rebelles. Voir dans le même ouvrage les circonstances de la reddition. — « Au s^r de Vitry, pour Meaux, 36000 escus. » (Etat de Groulart.)

(3) Poirson, I, p. 525. « A plusieurs particuliers pour « Troyes, 35000 escus. » (Etat de Groulart.)

Digitized by Google

Saint Paul s'étoit saisi de Porte-Mars (1) qui est attaché aux murailles de la ville, et avoit muni cette ancienne et forte place de bonne garnison, contre la quelle, aussitôt que le Roy eût fait profession d'être catholique, les habitans de Reims s'émurent et y firent.....le canon, en intention de passer outre en l'absence de Saint Paul. Mais lui, en étant averti diligemment, avant que le peuple, sans chef et seulement barricadé, eût avisé à ce qui étoit à faire, y rentre de nuit s'y faisant tirer avec une corde et une corbeille (2). Le lendemain, se montrant au peuple, ils quittèrent tous leurs barricades ; et aussitôt sort du château avec environ 100 arquebusiers, se pourmène par la ville et fait assembler le Conseil; où lui fut représenté que les habitans, ennuyés de cette garnison établie contre leur franchise et privilèges, avoient désiré la mettre

(1) Après les Etats de Paris, la Ligue tombait en décadence. S[t] Paul établit sa domination dans Reims en s'assurant du château de Porte-Mars. Mais les habitants, lassés de s'épuiser chaque jour pour fournir aux dépenses de la guerre, commencèrent à sentir leur joug. Henry IV, dans la déclaration du 27 décembre 1593, avait dit qu'on pouvait juger des intentions perfides des chefs de l'Union, en voyant ce qui s'était passé à Reims, où S[t] Paul s'était fortifié dans la citadelle à la vue et contre le gré des habitants. On lit aussi dans un pamphlet imprimé à Orléans, in-8°, 1594, sous ce titre : *Les feux de joie de Lyon, Bourges et autres villes qui se sont remises en l'obéissance du Roy :* « Regardés la misère « de ceux de Reims, du sang des quels on cimente cette « grande citadelle bâtie dans leur ville. Ne vous attendés « à rien de plus doux, ne doutés qu'ils ne vous mettent bien- « tost en tel estat qu'il ne sera plus en votre puissance de « vous remuer. » — Cf. Marlot, IV, p. 489-491.

(2) Voir Marlot, IV, p. 493, et à la même page, en note, le Mémoire Royaliste. Cf. de Thou, l. 108, p. 117.

Digitized by Google

dehors, sans toutefois aucune intention de se départir de l'obéissance qu'ils lui avoient promise, mais pour avec liberté lui témoigner leur affection à son service et au parti de la Sainte Union. Il fait semblant de se contenter, promet d'ôter la garnison quand il sera tems, et ainsi apaise cette émotion (1).

Le duc de Guise désire tirer profit de ce divorce; à cet effet il s'achemine à Reims avec le duc de Mayenne (2). On leur parle de cette émotion, la quelle les habitans justifient au mieux qu'ils peuvent, remontrans qu'aujourdhuy, sous ombre que Saint Paul y tient garnison, il semble que tout ce qu'ils font soit par contrainte. Le duc de Guise, qui veut leur gratifier, prie Saint Paul de remettre cette place ès mains des habitans, ce qu'il refuse; au contraire, il renforce la garnison et se tient plus accompagné que les princes, qui ne pouvoient aucunement juger de son intention pour ce qu'il avoit nouvellement traité avec les Espagnols et avec le s[r] de la Viéville de la part du Roy, qui lui faisoit de grandes offres pour se jetter à son service et quitter la Ligue. Le duc de Guise considéroit que Saint Paul tenoit tout ce qui restoit de bon à la Ligue en Champagne, et qu'il n'auroit aucune place qu'il pût rendre au Roy pour faire

(1) Voir (*ut supra*) l'explication de la conduite ambiguë de S[t] Paul, qui, malgré les instances de Frison, avait refusé de s'emparer des suspects de royalisme. Il songeait à faire sa soumission, et sans doute à cette date il avait déjà commencé des négociations.

(2) Marlot, IV. 494, note. Détails circonstanciés.

Digitized by Google

son accord avec Sa Majesté, et voyoit que Saint Paul faisoit seul ses affaires, ne reconnoissant personne pour son supérieur. A cette occasion, après avoir déclaré les causes de son mécontentement à ses amis, il prend résolution de le faire ployer ou mourir.

Saint Paul en fut averti par l'abbesse de Chelles, qui l'affectionnoit; ne laissa pourtant d'aller en l'abbaye de Saint-Pierre le 25 avril d'assez bon matin, pour mener le duc de Mayenne déjeûner en son logis. Le duc de Guise s'y prit en riant comme pour se reconcilier avec lui sur ce qu'ils avoient eu des paroles aigres ensemble le jour précédent, étans seuls dans le petit bois de l'abbesse, le tout pour l'authorité au gouvernement de Champagne et château de Porte-Mars, où entre autres choses Saint Paul lui avoit dit: « Mordieu, il vous prend bien de ce que vous estes né prince; car, si cela n'étoit, il faudroit tout maintenant nous entrecouper la gorge. » Au sortir de l'abbaye, ils trouvent la compagnie de Villes Houdan à cheval, en état de partir de la ville. Cela arrêta le discours que Saint Paul faisoit au duc de Guise, lequel étoit appuyé sur son épaule dextre. Ils cheminèrent en cet état jusques au milieu du cloître N. D., où Saint Paul étoit logé tenant un corps de garde devant sa porte. Approchant de ce cloître, le duc lui dit ces paroles : « Ma taille (1), ne rendras-tu pas aux habitans le château de Porte-Mars en ma

(1) Cayet, p. 612, rapporte ces faits de la même manière ; il paraît que le duc appelait familièrement Saint Paul « ma taille, » parce qu'ils avaient même taille et même tournure.

Digitized by Google

faveur ? » A quoy il répondit : « Je ne le peux faire. » Le duc répliqua : « A ma prière et pour l'amour de moi, qui vous en prie. » Et lui : « Non, vous ne savez pas comment il faut gouverner telle race de gens. » — « Mais, dit le duc, je leur ai promis et le désire ; ma taille, je t'en prie. » — « Cela n'importe, reprit Saint Paul, je n'en ferai rien. » — « Si vous me tenez, dit le duc, pour le gouverneur de Champagne, vous le devez faire. Je crois que vous me réputez tel ? » — « Tel que vous voudrez, répondit Saint Paul ; mais rien à mon préjudice et de ma fortune. » A ces paroles, le duc, tirant brusquement son épée, lui dit : « Tu me veux ôter l'honneur, mais je t'ôterai la vie ! » Et à même instant lui donne deux coups au travers du corps, aiant Saint Paul la sienne à demi tirée, disant par exclamation : « A moi ! m[on] Dieu ! » Et aussitôt fut achevé de La Pierre et autres suivans le duc, qui cuida lui-même y demeurer. Car l'un des suisses de Saint Paul, voyant son maître frapé, tira son épée et en déchargeoit sur la tête du prince, si La Pierre n'eût paré le coup. Le capitaine L..... et quelques autres qui sur ce sujet avoient été toute la nuit en inquiétude, sortirent de la maison devant laquelle se jouoit cette tragédie (1) ; d'ailleurs le baron du Tour mit l'épée à la main et y courut suivi du corps de garde, aians les arquebusiers la mèche sur le serpentin. Mais le duc de Mayenne, demeuré

(1) Selon Henry, le meurtre fut accompli « au devant de la maison de M. Levasseur, chanoine. »

Digitized by Google

derrière, s'avançant à propos, fait retirer tout et empêche qu'il soit passé outre; à quoy servit fort une parole à double entente que Montlaurent dit à ce corps de garde, qui fut : « Monsieur vous mande que vous vous retiriez tous à Porte-Mars; » ce qu'ils entendent de Saint Paul, d'autant qu'ils estimèrent qu'il eût frappé, et non que lui fût tué ; pourtant se retirent à la voix de Montlaurent, auquel ils eurent créance (1).

La dame veuve de Saint Paul se retire à Mezières, où le corps de son mari est conduit et inhumé; elle se loge en la citadelle, où les capitaines Marchebaut, La Rigueur et La Rivière commandent alternativement. Celui-ci, pauvre soldat, pêcheur de son métier, gagne la bonne grâce de cette dame de la quelle tous reçurent l'ordre, et comme, vivant Saint Paul, il avoit

(1) Voir sur cet assassinat, Marlot, IV. p. 496, où est publiée en note la relation de Coquebert; Carorguy, p. 178; de Thou, l. 110, p. 240; Cayet, p. 612; et surtout Henry, p. 305-337, qui utilise, critique et coordonne les principaux documents originaux. Henry avait déjà publié en 1861 un article sur la mort de S[t] Paul, dans les Mémoires de la société de Bar-le-Duc. — Selon Lestoile, p. 232, le duc de Nevers, alors à Châlons, dit, en apprenant la nouvelle du meurtre, « qu'il estoit marry que ce goujat n'estoit mort par la « main d'un bourreau, et non d'un prince. » On sait que le duc de Mayenne avait confisqué le duché de Rethélois sur le duc, et que le 21 février 1591, il l'avait donné à S[t] Paul. (Voir dans les Mém. de Nevers le *Discours de la Légation*. Cf. la Satyre Ménippée, et le Discours en latin adressé par le Nonce aux Etats.) — Lestoile dit que le cadavre resta jusqu'à midi dans la boue. — On lit dans le ms. 37, f° 154 : « Le portrait de S[t] Paul est à Reims, chez M. Amé. Il est « représenté de sa hauteur, richement vêtu, et un chien de chasse à ses pieds. »

Digitized by Google

fait déjà désapointer..... (1) qui leur commandoit en cette place, jette subtilement Marchenbaut et La Rigueur hors de la ville et citadelle le 7 octobre, et demeure seul avec cette femme en sa tutelle; laquelle il mit aussi dehors avec les autres, après avoir despensé petit à petit les doublons qu'elle avoit pu réserver après le décès de son mari (2), qui avoit élevé La Rivière en l'état qu'il étoit. Saint Paul s'étoit accrû et avoit usurpé une grande authorité sous l'ombre du duc de Guise son maître et au mépris et préjudice de ses enfants. Celui-ci, fait de sa main, rend la pareille à sa femme et finalement le.... septembre 1598 (3), il rendit la place à Charles, duc de Nevers, qui la reçut pour le Roy moyennant 60,000 écus, en quoy néantmoins le duc fut contraint d'user de force pour l'amener à cette raison.

Aussitôt que la mort de Saint Paul fut publiée, le duc de Nevers accourt en Champagne pour relever sa succession, comme légitime héritier

(1) Dans le ms. « Tiberi. »

(2) Selon Lestoile, elle avait pu enlever de Reims le trésor de S[t] Paul.

(3) Cf. Henry, p. 333. — C'est donc à tort qu'on lit dans Marlot que « six mois après » la veuve traita avec Henry IV (IV, p 496, et p. 775, où est publiée la lettre à Fremin.) Mais il est possible qu'il y ait eu deux traités distincts, l'un par lequel Madame de S[t] Paul expulsée aurait abandonné ses prétentions, l'autre par lequel La Rivière aurait effectivement rendu la place. — « Au s[r] de la Rivière pour Mezières, 70000 écus. » (Poirson, p. 525, état de Groulart.) Cf. Chronique de Champagne, IV, p. 93, où est publié le traité de reddition d'après le recueil ms. de Lévesque-La Ravallière.

Digitized by Google

du duché de Rethélois. Il fait si dextrement manier Castagnolles (1), pauvre soldat de fortune, qu'il se laisse persuader être libre, puisque Saint Paul son maître est mort, et pourtant se jette entre les bras de Ludovic duc de Nevers, moiennant qu'il demeurera gouverneur, avec entretenement de gens de guerre et bonne somme de deniers. Ainsi, le 7 mai, le duc rentre en sa ville de Rethel (2); puis sous même prétexte et par moien semblable retire les ville et citadelle de Vitry (3).

Sur la fin de l'année, une bonne partie de l'armée du Roy vint en la frontière, ou pour dessein sur le Luxembourg, ou pour se rafraîchir, et apporta une extrême ruine au pays. Le baron de Salignac étoit le principal des chefs qui alors y étoient.

1595. — Ceux des pays de Luxembourg, Hainaut, Artois et autres sujets du Roy d'Es-

(1) Jolibois, Hist. de Rethel, p. 102, écrit « Castignan. » Voir au même endroit les négociations faites pour la reddition.

(2) Selon Jolibois, les conditions pour la reddition du château furent arrêtées le 5 mai. La capitulation de la ville ne fut arrêtée que le 20 mai au conseil, et acceptée par le Roi le 31 juillet ; elle est publiée p. 243, *ut supra*.

(3) « Au s[r] de Frémicourt (Frignicourt) pour Vitry-le-« François, 20000 escus. »—« Pour les s[rs] de Bélan, Quionvelle, « Joffreville et autres particuliers, Troie, Nogent, Vitry, « Chaumont, Rocroy, Château-Portian et autres places « suivant leurs divers traictés, 830048 livres. » (Poirson, p. 527, état de Sully.)—Le traité de capitulation de Vitry existe aux Archives Nationales, en copie authentique, carton TT. 288[A] ; il fut répondu par le Roi le 12 juillet 1594, et enregistré au Parlement le 17 août de la même année. Cf. Carorguy, p. 190.

Digitized by Google

pagne ne faisoient aucunes petites courses dans le Royaume, mais le travailloient de leurs armées, sous couleur d'assister les catholiques pour le bien général de la France. A l'occasion de quoy, en l'an 1595, le Roy constitue le duc de Bouillon son lieutenant général en Luxembourg comme il étoit déjà en Lorraine ; et aussitôt il déclare la guerre au Roy d'Espagne et à ses sujets, au nom du Roy, puis entre au duché de Luxembourg avec 800 chevaux et 4000 hommes de pied, deffait les troupes des comtes Mansfeld et Frédéric auprès de Vircton, où furent tués 250 cavaliers, et 160 prisonniers et 11 cornettes gagnées; puis quelques troupes de gens de pied Walons près de Thionville; prend la Ferté, Yvoi (1), et autres petites places dans ce pays.

Sur la fin de février, le Roy d'Espagne fait aussi publier la guerre à feu et à sang contre le prince de Béarn et tous ceux qui le reconnoissent pour Roy de France. Verdugo (2), vieil capitaine espagnol, assiège la Ferté sur Cher avec 8000 hommes de pied et 1000 chevaux ou environ, avec 8 canons et 4 coulevrines destinées pour Mouzon. La Giollures, avec quelques régimens de gens de pied, étoit nouvellement arrivé au duc de Bouillon, qui, avec peu de troupes de la frontière, va se camper tout auprès de la Ferté

(1) Virton, dans le Luxembourg belge, non loin de Montmédy. — La Ferté-sur-Chiers, Ardennes, à 30 kil. sud-est de Sedan. — Yvoy, Ardennes, à 17 kil. sud-est de Sedan. Cette ville se nomme aujourd'hui Carignan. Cf. Poirson, I, p. 276-277 ; et Mém. de la Ligue, VI, 285.

(2) François Verdugo, commandant en Frise pour le roi d'Espagne.

Digitized by Google

à la vue des Espagnols que la rivière séparoit des François; il jette dedans autant d'hommes qu'il juge nécessaire pour conserver sa conquête. L'Espagnol bat cette bicoque, et, le dixième jour de son siège, à l'heure qu'il se dispose à l'assaut, ne se défiant d'aucune sortie parce que les fossés sont pleins d'eau et que les ponts étoient rompus, le duc de Bouillon, qui en avoit un prêt pour s'en servir selon l'occasion, le fait jetter, et passer sur icelui le sr de Joyeuse de Grandpré avec sa troupe, portant chacun cavalier un arquebusier en croupe jusqu'à certain endroit commandé, où parvenus firent une si rude charge à l'ennemi qu'ils lui firent lever le siège et quitter la bicoque. Joyeuse y fut fort blessé au deffaut de la cuirasse, y laissa le sr d'Alomont son neveu; Cor..., mestre de camp y fut aussi tué; le sr de Bourg, qui commandoit les gens de pied, y fut pareillement blessé, et plusieurs autres, qui avoient fait une belle ouverture aux autres compagnies de cavalerie, si elles eussent suivi et chargé selon le commandement que les chefs en avoient du duc de Bouillon leur général qui les blâma, et loua hautement ceux à qui il avoit vu faire leur devoir, comme dignes d'une mémoire et louange éternelles.

Le duc de Guise, réduit en l'obéissance du Roy et lui reportant Reims, Rocroy, Guise, F..... et Chastel-Portian (1), donna congé à Jauge

(1) « Edit du Roy sur la réunion de Monseigneur le duc de « Guise, de Messieurs ses frères, de la ville de Reims et autres « châteaux en l'obéissance de sa majesté. » Troyes, 1594.—« A « M. de Guise et plusieurs autres, compris Madame sa mère,

Digitized by Google

Bataille et autres de prendre tel parti qu'ils voudroient et se retirer avec leurs troupes, auxquelles le Roy donna passeport, sous ombre du quel eux, se retirans en Lorraine, pillèrent et saccagèrent tous les villages où ils passèrent sans qu'ils en fussent empêchés, encore qu'il y eût à Grandpré assemblée suffisante et fût en la puissance des Royaux de ce faire : ils différèrent l'entreprendre de peur d'offenser le Roy.

Les s[rs] baron de Haussonville, Tremblecourt, Louppy, d'Aisne et autres, voyans que après la trêve le duc de Lorraine leur maître ne vouloit rentrer en la guerre comme les autres de la Ligue, lassés de demeurer à rien faire, assemblent leurs troupes en la frontière de Champagne et les conduisent à la Franche Comté, où l'on ne parloit aucunement de guerre; ils surprennent Vezoux (1) et plusieurs autres petites places, y faisans des butins merveilleux. Le connétable de Castille y courut de Milan, et le Roy alla à leur secours au mois de mai 1595.

Le duc de Bouillon, veuf de Charlotte de la Mark qui mourut sur la fin de l'an 1594, épousa en secondes noces l'une des sœurs des prince d'Orange et comte Maurice de Nassau, général

« 629500 escus. » (Poirson, p. 526, état de Groulart.) « A M. « de Guise, prince de Joinville et autres particuliers, suivant « son traicté, 3888850 livres. » (Id., état de Sully.) « A plu« sieurs, pour Rocroy, Montcornet, Chaumont en Bassigny « et austres places, 40000 escus. » (Id., état de Groulart.) — Cf. Marlot, IV, p. 497, sur la reddition de Reims ; et Henry, chapitre XV.

(1) Vesoul. Cf. Carorguy, p. 217-218.

Digitized by Google

des armées des Etats. Ce fut au mois de mars 1595.

Au tems qu'en Picardie la ville de Ham (1) est surprise par le duc de Bouillon et le généreux seigneur de Humières qui y fut tué, et que les Espagnols prennent par force le Chatelet, la Chapelle et Dourlens, Charles duc de Rethélois, fils unique du duc de Nevers, prend possession par entrée en armes des villes du gouvernement de Champagne; et, sur le bruit du mauvais état des affaires en ce pays, les troupes de Rethélois et celles qui étoient entre Marne et Meuse firent montre à Rethel; avec lesquelles les ducs de Nevers et Rethélois tirèrent en Picardie; d'où le duc de Rethélois, âgé de....., se jette dans Cambrai avec 200 cuirassiers, non sans être chargé, et passe sur le ventre de 200 Espagnols en entrant. Néantmoins, plusieurs chevaux furent quittés par les cavaliers qui entrèrent tous; mais la déloyauté des habitans en sa domination nouvellement acquise sur l'évêque sur Balagny fut cause que cette ville fut livrée aux Espagnols par les citoyens, et la citadelle rendue à composition de vies et bagues sauves.

La guerre, commencée à Strasbourg sous le nom du Cardinal de Lorraine qui en avoit été élu évêque, tira dans ce pays tout le reste des coureurs ou voleurs qui infestoient la frontière de Champagne, excepté un nommé La Fleur et quelques autres mauvais françois qui avoient

(1) Ham, Somme, à 22 kil. sud-est de Péronne.

Digitized by Google

toujours été en garnison au château de Han, Clermont ou autres lieux limitrophes. Ce paillard, connoissant tous les passages, se rangea sous Le Gaucher, espagnol tenant garnison à Busy (1), près de Verdun, d'où il faisoit des courses incroyables en Champagne. Lui et aucuns de ses compagnons, au nombre de quinze, s'étans un jour retirés à Autreville, village de Lorraine (2), R.... en aiant le vent, s'y achemine, enfonce la porte de la maison, le ramène à Sainte-Menehould, et le fait pendre, comme quelques autres françois pris. . . . . habillés à la Walonne.

1596. — Le 12 mars 1596, la cessation d'armes d'entre la France et la Lorraine fut convertie en paix assurée (3), chacun rentrant au sien, les villes rendues de part et d'autre, la commune fréquentation tout ainsi que devant la guerre. Haussonville demeure à Verdun, qu'il garde pour le Roy ; Trémelet rentre à Ville-Franche. Par ce moien, la frontière respire.

En mai, le Roy étant devant la Fère, le s^r^ de Saucy passa en Champagne avec quelques Suisses, et Du Pesché l'ainé avec les forces de Bassigny, allant en l'armée; ils firent de grands ravages en cette province, prirent et pillèrent l'abbaye de Beaulieu, qui étoit rétablie. Le baron

(1) Buzy, Meuse, arr. et à 26 kil. est de Verdun.

(2) Autreville, Vosges, à 18 kil. nord de Neufchâteau.

(3) Cayet, p. 608, articles accordés avec le duc de Lorraine. « A M. de Lorraine et autres particuliers suivant son traicté « et promesses secrettes, 3766825 livres. » « Au duc de « Lorraine, 900000 escus. » (Poirson, états de Sully et de Groulart.)

Digitized by Google

de Sire, s'en voulant aussi saisir quelque tems après, y reçut un coup d'arquebuse ; pour quoy ses gens brûlèrent partie des maisons et bâtimens du lieu.

Le 30 mai, les Bourguignons surprennent le bourg de Brieulles-sur-Bar (1), le pillent et en brûlent la plus grande partie.

Le 15 juin, les mêmes, conduits par le capitaine Gaucher, au nombre de 400 chevaux, se rendent auprès de Grandpré; 100 ou 120 mettent pied à terre, entrent dans le bourg devant le jour sans aucune allarme et sans aucun bruit, attendent la levée de la garde du château afin de se jetter dedans quand les habitans en sortiront. Ils sont aperçus rang[és] contre la muraille de la basse-cour; l'allarme est don[née]; ils se retirent à la salle. Joyeuse, qui a la fièvre quarte, ne peut être empêché de sortir sur eux avec les capitaines de Trémont, de Halles et environ 20 arquebusiers, et les pousse dehors, tuant les plus opiniâtres. La cavalerie est à l'entour d'une maison écartée, proche la maladrerie, et y met le feu. Joyeuse, renforcé des habitans, y donne, éteint le feu et se retire. Les Espagnols retournent deux fois et remettent toujours le feu, qui autant de fois est éteint, et toujours quelqu'un des leurs émouché. En ce jeu de barres, ils y laissèrent 16 de leurs hommes et 22 chevaux, retournans si harassés qu'il n'est possible de plus. C'est tout ce que Grandpré a senti de la guerre.

(1) Brieulles-sur-Bar, Ardennes, à 15 kil. nord-est de Vouziers.

Digitized by Google

Au mois de mars de cette année mourut messire Foucaut de Joyeuse, comte de Grandpré, sage et vertueux seigneur, duquel la prudence et bonne conduite servit à la patrie. Claude de Joyeuse, dit Tourteron, lui succéda au comté. Antoine de Joyeuse son frère eut autres terres ; et cinq sœurs qu'ils avoient vivantes. Leur partage se fit en vingt-quatre heures, sans aucune difficulté, chose rare en une grande maison.

1597. — Le désordre étoit grand en Champagne l'année 1597 Le duc de Nevers fit assembler à Troyes certains députés de toutes les villes, pour aviser au moien de soulager la province. On jugeoit qu'il n'y en avoit aucun meilleur que de faire de nouvelles levées de gens de guerre ; ce qui ne se pouvant faire sans argent, et les villes ne pouvant en fournir pour être incommodées extrêmement ainsi que le plat pays, cette assemblée fut infructueuse.

Néantmoins le duc ne laissa d'assembler des forces pour aller trouver le Roy au siège d'Amiens. Le s[r] de la Viéville fit marcher tous ceux du Rethélois qui avoient porté les armes depuis dix ans et s'étoient retirés en leurs maisons après avoir fait leurs bourses ; et arrivèrent les forces de Champagne en l'armée la veille que l'archiduc se présenta pour entrer dans la ville.

Le s[r] d'Allaumont, gouverneur de Damvillers (1) et le capitaine Gaucher pratiquent un corporal de Ville-Franche (2) pour leur moienner

(1) Damvillers, Meuse, à 22 kil. sud de Montmédy.
(2) Voir Mém. de la Ligue, VI, p. 498 et suiv., un *Discours*

Digitized by Google

entrée en cette place. Le soldat rusé simule d'y entendre et en avertit Trémelet, gouverneur, qui lui commande continuer et promettre tout ce qui lui sera apparemment possible, ce qu'il fait accortement, en sorte que l'exécution du traité est prise au 4 d'août, une heure après minuit. Le Gaucher se devoit trouver dans le fossé avec ses échelles, et, pour sûreté des promesses, le corporal y devoit tuer la sentinelle et la jeter dans le fossé. Pour y satisfaire, Trémelet avoit quelques voleurs en ses prisons, qui furent condamnés à la mort, l'un des quels il réserve à servir de sentinelle ; et cependant mande les garnisons de Mouzon, Sedan et Maubert, qui se trouvent aux lieu et heure assignés à un quart de lieue de la ville; où, les Espagnols s'étans avancés dans le fossé, ce voleur fut poignardé et jetté en bas. Gaucher le trouve à demi vivant, plante son échelle, fait monter ses soldats et se retire, toujours en quelque défiance. Trémelet, voyant qu'il y en

véritable de la défaite des Bourguignons à Ville-Franche, le 4 août 1597. On lit dans ce récit que la garnison était de 3 compagnies de gens de pied, et 1 de gendarmes ; que Gaucher était un soldat de fortune, d'origine française ou lorraine ; que jour avait été pris pour l'exécution de la trahison dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 août ; que Claude de Joyeuse, gouverneur de Mouzon, Louis de Mailly de Rumesnil, gouverneur de Maubert-Fontaine, et d'Estivaux, gouverneur de Sedan, lui prêtèrent leur concours. Rumesnil, vieux, mais encore vert et vaillant, s'était chargé d'amener le secours ; et, après avoir fait entrer une partie des soldats dans la ville, il avait avec l'autre partie dressé une embuscade. *Le Discours Véritable* ne parle point de son retard.

Digitized by Google

avoit assez bon nombre sur le rempart, les enveloppe dans ses feux d'artifice, les charge, les tue et fait sauter en bas ceux que le feu n'avoit brûlés. Le canon affusté, expressément chargé de clous et de chaînons, donne dans le fossé, où ils sont traités aussi mal que sur le rempart. D'Allaumont et le Gaucher étoient déjà à cheval, qui, se doutans de pis, fuient à bride abattue. Les garnisons et particuliers amis de Trémelet sortent de leur embuscade au bruit du canon et des arquebusades; mais la principale troupe, conduite par Ru[mesnil], n'alla droit où il espéroit la mener, ains descendit trop à gauche, où, remontant un petit fossé assez fâcheux, Rumesnil qui couroit le premier chut dedans par la grande obscurité de la nuit; et fut cet accident cause qu'ils ne se trouvèrent si tôt que de besoin à la fête. Joyeuse néantmoins, qui conduisoit la garnison de Mouzon, et plusieurs autres allèrent droit, firent....., taillèrent en pièces tout ce qu'ils trouvèrent et suivirent les fuyards trois lieues dans le pays de Luxembourg, où au retour plusieurs furent tués, rencontrés par petites troupes, pensans faire leur retraite ; tant sur le rempart, dans le fossé que en divers endroits à l'entour de Ville-Franche, furent comptés environ 180 corps morts (1).

Après que le Roy eut pris Amiens (2), le maréchal de Biron vint passer en Champagne avec

(1) *Le Discours véritable* dit qu'il y eut 300 morts sur place, 120 prisonniers, et que tous les chevaux furent pris.

(2) Le 25 septembre 1597. Voir Poirson, p. 324.

Digitized by Google

une bonne partie de l'armée, et entra en Luxembourg, espérant s'emparer de la capitale dont le pays porte le nom. La difficulté des passages est cause qu'il arrive trop tard à la ville où il se montre, et se retire quatre lieues en arrière. Le lendemain il y retourne, et au tems que les gardes devoient être levés, les portes prêtes à ouvrir, il y fait jouer le pétard et fait donner à la porte par 100 ou 120 gentilshommes, qui trouvent une forte barricade faite du jour précédent, sur la nouvelle du dessein du maréchal, le quel ils éventèrent. Les coups de mousquets et arquebusades ne manquèrent pas aux assaillans, attendus expressément. Le baron de. . . . . y fut tué, le vicomte de Témines fort blessé avec plusieurs autres, que le maréchal ramena avec très-grande quantité de bestial de toute espèce, et vint reprendre son bagage à Montfaucon (il l'avoit laissé pour aller plus légèrement), puis, repassant à Grandpré, y rompit son armée, renforçant les garnisons, ainsi que firent pareillement les ennemis, qui, comme les François, passèrent l'hiver en courses de peu d'importance.

1598. — Les Espagnols eurent une autre entreprise sur Vitry, pour la quelle exécuter 1000 hommes de pied et 500 chevaux entrèrent en France jusqu'à Sermaise et Helmont (1), où aians découvert qu'ils y étoient attendus comme à Ville-Franche, tournèrent bride et mirent le feu aux villages.

(1) Sermaise, Marne, à 26 kil. est de Vitry-le-François. — Helmont ; il faut sans doute lire Helmoru ou Heiltz-le-Maurupt, Marne, à 19 kil. de Vitry, même direction.

Digitized by Google

Par après les habitans de Vitry poursuivirent envers le Roy la démolition de la citadelle; ce que leur aiant été accordé par le Conseil, la femme de Frégnicourt, gouverneur, s'y rendit forte en l'absence de son mari, sous prétexte d'un bruit qu'elle fit courir que les habitans vouloient s'en emparer. Néantmoins, par commandement du Roy, le duc de Nevers fit raser cette place qui avoit causé tant de maux en Perthois et en toute la Champagne (1).

Les gendarmes étoient mal payés; au lieu d'argent on donnoit aux capitaines des assignations sur les quelles ils perdoient beaucoup, et se récompensoient en remplissant leurs compagnies en beaux rôles et passevolans; à quoy le duc donna bon ordre pour l'avenir, y usant de telle diligence que depuis cet abus ne continua pas.

(1) On trouve au cartulaire de la ville de Vitry une requête des habitans, où il est dit que « il auroit pleu à Vostre « Majesté, depuis deux ans en ça, ordonner que la citadelle « construicte et édifiée en vostred. ville de Victry depuis « les derniers troubles pour la ruyne d'icelle, du plat pays « et contre le bien de vostre estat, seroit rasée et desmolie...; « ce que toutes fois, sur les remonstrances du s' de Frégni- « court, commandant en icelle, auroit esté différé jusques « à présent que luy mesme en auroit receu le commande- « ment de Vostred. Majesté; néantmoings les habitans « craignent qu'il soit moings prompt à l'exécuter que la « nécessité et le bien de vostre service le requiert, etc.; » ils demandent encore, pour assurer cette exécution, qu'elle se fasse par corvées. Le 12 janvier 1598, le Roi renvoya cette requête au duc de Nevers, qui, le 24 février, ordonna de faire « incontinent et sans délai l'éversion et démantellement « de lad. citadelle, » et établit un rôle de 99 villages obligés de contribuer à ce travail.

Digitized by Google

Le comte de Montlevrier, prétendant que la souveraineté de Sedan et duché de Bouillon lui appartenoient par le décès de Charlotte de la Marck sa nièce, fit plusieurs entreprises sur Sedan. Une fut tentée au mois de..... par quelque nombre de soldats, auxquels un particulier avoit promis donner entrée au château, ce qui fut fait. Mais, y étans attendus autrement qu'ils n'espéroient, il y en eût environ 50 attrapés, tués et pendus.

Environ ce tems, les garnisons de Damvillers et Montmédy furent deffaites par Loppes, La Perrière, La Tour et Rouilly. La ville de Verdun vivoit neutralement, comme Metz et Toul, ainsi que devant la guerre. Mais, pour ce que le Verdunois est enclavé dans le pays de Luxembourg, les Espagnols y faisoient de grands dégâts, passans, repassans et séjournans mêmement; ils tenoient en continuelles craintes et allarmes les habitans et le s^r de Haussonville, gouverneur, qui, pour son soulagement, étant vieil et caduc, et pour le bien de son fils, le fit pourvoir du gouvernement. Et incontinent après, sur la fin du mois de juin, la trêve, qui étoit entre les deux Roys pour moienner le repos du peuple, fut convertie en une paix heureuse par les députés à Vervins.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Nous publions en appendice quelques pièces curieuses, que nous croyons inédites. Il nous eût été très-facile d'en doubler ou d'en tripler le nombre ; mais nous avons dû nous imposer une limite, et nous nous sommes efforcé, en faisant notre choix, de donner à ce petit recueil le plus de variété possible.

N° 1.

SERMENT PRÊTÉ PAR LES HABITANS DE CHALONS ET PAR M. DE THOMASSIN APRÈS LE MEURTRE DU DUC DE GUISE.

Du 31 Décembre 1588.

Ledit jour dernier de décembre, vénérables et discrettes personnes M^e^ Jehan Clément, doyen, et Pierre Sibert, d^r^ en théologie, grand archidiacre et chanoine de Chaalons, députez du chappitre, ont faict le serment aud. Conseil de garder et maintenir ceste ville de Chaalons soubz l'obéissance et auctorité du Roy et pour la manutention de nostre religion cathol., ap. et rom., et ad ce employer leurs vyes, corps et biens, tant en leur privé nom que comme ayans ceste charge du clergé de Chaalons. Et lesquelz ont esté priez de recevoir particulièrement le serment des ecclésiastiques et apporter l'acte p^r^ estre registré céans. Et

Digitized by Google

ont les gens dud. Conseil représentans le corps commun de lad. ville fait semblable serment, et de employer à l'effect que dessus leurs vyes et moyens, ad ce que lad. ville soyt conservée soubz l'obéissance et auctorité de Sa Majesté. *Signé :* X. Ytain.

Du 1er Janvier.

Ce jourd'huy, 1er de janvier 1589, ont esté reçues lettres de Monseigneur d'Inteville, lieutenant général pour le Roy au gouvernement de Champagne, en dacte du. . . . jour de décembre dernier passé, portant entre autres choses commandement et pouvoir de recepvoir le sr de Thomassin en ceste ville de Chaalons pour assister les habitans d'icelle à la garde et conservation de lad. ville soubz l'auctorité du Roy. Suyvant lesquelles lettres led. sr de Thomassin s'estant transporté en la chambre du Conseil de lad. ville a accepté lad. charge du consentement dud. Conseil représentant le corps commun de lad. ville, et promis de ayder et assister lesd. habitans d'icelle ville pour leur conservation en l'obéissance du Roy et soubz l'auctorité de Sa Majesté ; et y apporter toute fidélité. Et si a déclaré qu'il avoit pris le jourdhier et prenoit encore en sa garde les deux filz aisnez du sr de Rosne, promettant d'en faire bonne garde et les représenter aux gens dud. Conseil toutes et quanteffois que requis en sera, sans les laisser sortir hors de lad. ville. Et a led. sr de Thomassin signé la présente les jour et an que dessus.

Signé: Ph. de Thomassin.

(Registre des conclusions du Conseil de ville de Châlons, fos 41 vo et 42.)

Digitized by Google

N° 2.

Lettres du Roi en Faveur de Godet de Renneville.

Vues les lettres du Roi datées de décembre 1593, par les quelles il prend « en considération les fidelles « et signallez services que luy a faict cy devant et « aux feuz Roys derniers deceddez... maistre Ger- « main Godet, s^r de Reneville, lieutenant général « civil et criminel au bailliage de Vitry, au siège de « Sainte-Menehould, tant en l'exercice dud. estat que « durant les présens troubles, en toutes les occasions « qui se sont présentées sur le faict de la guerre, soit « en assaut de places, rencontres et charges où il « s'est trouvé contre ses ennemis, tant ès pais de « Lorraine que autres endroits où la nécessité le re- « quéroit, sans y espargner sa personne, comme « encores il continue, et parce que continuant l'exer- « cice de la guerre il pourroit encourir la mort ino- « pinée ou autrement décedder sans avoir disposé « dudit office auquel conciste une partie de son bien, « deslaissant sa femme, enfans et héritiers chargés de « plusieurs debtes contractées pour s'armer, monter, « équiper et entretenir des troupes tant de cavalerie « que autres dont il a eu charge et commandé pour « le service dud. seigneur, il a estimé estre raison- « nable pourvoir à la conservation dud. estat, adve- « nant le déceds dud. Godet, pour d'aultant plus luy « donner occasion de continuer ses services à l'adve- « nir ; à ces causes et autres considérations, a permis « et octroyé aud. Godet qu'il puisse toutesfois que bon « luy semblera résigner à telles personnes capables

Digitized by Google

« qu'il advisera led. estat de lieutenant général civil « et criminel, conjoinctement ou séparément, sans « pour ce payer aucune finance ny estre subject à la « clause des quarante jours portés par les anciennes « ordonnances. Et où il décéderoit avant lad. résigna- « tion, a icelluy office réservé à sa veuve, enfans et « héritiers, à la nomination desquels celuy qui sera « nommé sera expédié des lettres de commission né- « cessaires. Et au cas qu'icelluy résignataire vienne « à décedder avant led. Godet, en ce cas il pourra « demeurer en sond. estat pour le tenir et en joir « comme il faisoit auparavant lad. résignation, sans « estre tenu faire nouveau serment ny obtenir aultres « lettres ; et en outre, qu'il le puisse derechef résigner « à personne capable, à la condition de survivance, « comme il eût pu faire cessant lad. résignation. Et « au cas qu'après y estre rentré et que de son vivant « il n'eust disposé dud. office, sesd. veufve, enfans et « héritiers en puissent faire leur proffict et nommer « aud. seigneur personne capable, auquel il en sera « expédié toutes commissions requises, sans payer « aucune finance ny estre contrainct à la clause des « quarante jours, etc... » ; la chambre de Parlement séant à Châlons, par arrêt du 30 mars 1594, ordonne le registrement de ces lettres.

(Bibliothèque Nationale, fonds français, 16402, f° 450.)

Digitized by Google

N° 3.

Dépenses extraordinaires faites pour la guerre par la ville de Chalons. 1589-1590.

Estat des fraiz extraordinairement faictz par les habitans de la villè de Chaalons, par les ordonnances de Monseigneur de Nevers, de Mons^r^ de d'Inteville et Mons^r^ de Thomassin, depuis le premier jour de janvier mil cinq cens quatre vingt neuf jusques en fin de l'année mil cinq cens quatre vingt treize, pour la conservation de la ville en l'obéissance du Roy.

Premièrement.

Estans les habitans de ladicte ville de Chaalons advertis que le sieur de Rosne, commandant en icelle au commencement des présens troubles, s'en vouloit emparer et introduire les régimens des sieurs de Johannes et Saint Paul, logés proche ladicte ville, auroient mandé par les villages plusieurs soldatz de leur cognoissance jusques au nombre de trois cens, les quelz ils auroient retenu et payé de leurs deniers, durant vingt deux jours, à raison de 15 sols par jour, en attendant que Sa Majesté, qui estoit pour lors à Bloys, en eust pourveu ; qui se trouvent monter et revenir à la somme de 1650 escus, ainsy qu'il appert par la certification des sieurs Claude Thibaut et Jean Braux, gouverneurs de ladicte ville.

Depuis, lesdictz habitans advisèrent d'establir jusques à 600 hommes de pied pour leur garnison audict Chaalons, soubs la charge de six capitaines nommés par lesdictz habitans, qui depuis furent confirmés par

Digitized by Google

Sa Majesté, aux quelz fut faict présent par ladicte ville à chacun de 100 escus et donné pour 300 escus d'armes pour leurs soldatz.

Pour plusieurs voyages faictz durant led. temps vers Sa Majesté estant lors à Bloys et vers M. de Dinteville, estant lors en sa maison de Thénelières, pour leur faire entendre l'estat de la province et de ladite ville, qui étoit presque demeurée seule en icelle province en l'obéissance de Sadite Majesté, la somme de 400 escus, ainsy qu'il appert par le certifficat desditz gouverneurs.

Au mois de mars en ladicte année 1589, le sieur baron de Terme fut investy et assiégé par le sieur de Saint Paul et ses trouppes l'espace de huict jours entiers dans le bourg de Bisseuil, d'où il fut contrainct faire composition telle que les soldatz perdirent leurs armes et bagages, pour lesquelz remettre sus et retenir au service de Sa Majesté fut employé par lesdictz habitans pour lesdictz soldatz, qui estoient au nombre de 600 hommes, jusques à la somme de 300 escus.

Peu après le s[r] de Sautour, par le commandement dudit seigneur de Dinteville, partit dudit Chaalons avec les trouppes, un canon et deux couleuvrines pour assiéger Esparnay, laquelle il réduisit en l'obéissance du Roy; pourquoy convint payer, tant pour les mariniers, aydes et chevaux, payement des canonniers, charrons, charpentiers et mareschaux durant six jours, la somme de 400 escus.

Pour plusieurs boys qu'il convint achepter tant pour faire manteletz qu'eschaffaux, qui furent faictz sur batteaux qui menèrent l'artillerye pour le siège de Damery, la somme de 100 escus.

Depuis, et ce durant le mois de juin audit an 1589, s'estans les soldatz de la garnison de Reims, conduictz

Digitized by Google

par le capitaine Belly, emparez de la maison et chastel de Livry, assis entre ladicte ville de Reims et ledict Chaalons, auroient les habitans prié le s^r de Thomassin, commandant pour le service de Sadicte Majesté en ladicte ville, d'assembler des forces pour reprendre ledict chastel, et pour cest effect auroient prié ledict s^r de Saint Estienne, commandant à Esparnay, de les assister avec ses compagnies tant de cheval que de pied, et plusieurs autres gentilzhommes du pays, pour la reprise dudict chasteau. Pour à quoy parvenir auroit esté payé par lesdictz habitans ausdictz gentilzhommes pour la despense qu'ilz auroient faicte aux hostelleryes dudict Chaalons, tant à l'arrivée qu'au retour, la somme de 450 escus, ainsy qu'il appert par la certiffication desdictz gouverneurs.

Pour le charroy de deux pièces d'artillerye qui ont esté menées et conduictes devant ledict chastel avec l'équipage et munitions nécessaires, auroit esté payé à plusieurs charretiers pour le louage de 66 chevaux par eulx fourniz pour ledict attirail durant 6 jours, à raison de 30 sols par jour pour chacun cheval, y compris la nourriture du cheval, la somme de neuf vingtz dix huict escus.

Aux canonniers, pionniers, charrons, charpentiers et aydes, la somme de 120 escus, pour avoir assisté à la conduicte de ladicte artillerye.

Pour 12 pièces de vin et 3000 pains de munition envoyés pour les gentilzhommes et autres gens de guerre qui auroient assisté à ladicte reprise dudict chastel, la somme de 130 escus.

Pour des pics, pelles, hoyaux et gabions, la somme de 20 escus.

A plusieurs charpentiers, manouvriers et artizans, qui ont esté envoyez par le commandement dudit s^r

Digitized by Google

de Thomassin, avec escorte de deux compagnies de la garnison de ladicte ville, rompre, abbattre et desmolir les ponts de la Chaussée, Pongny, Aulnay, Mathougues et Tours-sur-Marne, estans sur la rivière de Marne, où ilz ont séjourné par l'espace de huict jours durant ladicte année 1589, la somme de 80 escus.

Et en la mesme année, environ le temps de vendange, incontinent après que M. le Mareschal Chaumont (1) se seroit départy de la province, le s^r de Saint Paul commença à tenir la campagne et vouloit assiéger le chastel de Victry en Perthois, où feu M. le comte de Grandpré se seroit retiré; mais, estant prévenu par ledict s^r comte, se seroient entrebattu en la campagne, de sorte que ledict s^r comte auroit esté contrainct se retirer avec le feu s^r baron de Terme au village de Pringy, où ledit s^r de Saint Paul l'alla investir; et pour le desgager, ledict sieur de Thomassin, par le commandement de M. de Dinteville, prières et poursuittes des habitans dudict Chaalons, assembla plusieurs gentilzhommes et bourgeois d'icelle ville pour rompre les trouppes dudict Saint Paul et retirer lesdictz sieurs comte de Grandpré et baron de Terme avec l'artillerye qu'ilz conduisoient; ce qui auroit esté sy heureusement exécuté que ledict s^r de Saint Paul auroit été deffaict; mais pour y parvenir, les habitans auroient payé et desbourcé la somme de six vingtz escus pour des chevaux qu'il auroit convenu louer pour mener vivres et munitions aux s^rs comte de Grandpré et baron de Terme qui estoient assiégez, que pour conduire des chars et charrettes pour se baricader.

Pour la despense faicte audict Chaalons par les s^rs de Vandy, Vabécourt, Saint Estienne, d'Aulnoy,

(1) Lisez « d'Aumont. »

Digitized by Google

Cornas et autres gentilzhommes, qui avoient assisté ledict s^r de Thomassin, ensemble pour la despence dudict s^r baron de Terme et capitaines de son régiment, tant à leur arrivée audict Chaalons qu'à leur retour, la somme de 400 escus qui auroit esté payée aux hostelliers de ladicte ville, où les susdictz sieurs auroient esté logez et séjourné pour se rafraichir.

Audict s^r baron de Terme la somme de 200 escus, pour l'artillerye qu'il auroit ramenée dudict Pringy et laquelle auroit été prinse sur les ennemys.

A plusieurs messagers envoyez durant ladicte année vers Sa Majesté estans lors à Tours, qu'en autres endroictz pour affaires qui concernent le service du Roy, la somme de 600 escus.

Somme : 6068 écus.

Autres fraiz faictz en l'année 1590.

Seroit advenu qu'en ladicte année, les ennemys de la garnison de Victry et autres se seroient emparez du château de Conflans, distant de 4 lieues dudict Chaalons, pour empescher la levée des tailles et l'entrée des vivres et autres commoditez en ladicte ville. Pour à quoy rémédier, lesdictz habitans par l'advis et conduicte du s^r de Thomassin, commandant en icelle, auroient appellez les s^rs barons de Saint Amand, de Saint Remy, de Vaubécourt, Cornas et plusieurs autres gentilzhommes et gens de guerre, jusques au nombre de 400 chevaux, avec la garnison dudict Chaalons, pour le réduire en l'obéissance de Sa Majesté; où il convint mener deux canons et une couleuvrine, pour la conduicte desquels auroit esté payé à plusieurs charretiers qui auroient fourny jusques au nombre de 106 chevaux, tant pour la conduicte de ladicte artillerye que munitions et autres esquipages,

Digitized by Google

mesmement pour les gens de guerre qui ont esté employez l'espace de huict jours entiers, à raison de 30 sols pour chacun cheval, y compris la nourriture du charretier, revenant le tout à la somme de 440 escus (1)....

Pour la despense faicte par lesdictz gentilzhommes et autres gens de cheval audict siège, tant à leur arrivée audict Chaalons qu'à leur retour, la somme de 700 escus, laquelle a esté payée par ladicte ville aux hostellains et taverniers dudict Chaalons, comme de tout appert par la certiffication des gouverneurs de ladicte ville.

A plusieurs députtez du Conseil de ladicte ville qu'autres, qui auroient esté envoyez tant vers Sa Majesté que Monseigneur le duc de Nevers, la somme de 500 escus.

A plusieurs messagers de pied envoyez tant vers Sa Majesté qu'autres, pour rémédier tant à la province qu'à ladicte ville, la somme de 700 escus.

En ladicte année 1590, lesdictz habitans prièrent lesdictz sieurs baron de Saint Amand, Saint Remy, sieurs de Vaubécourt, Cornas et autres gentilzhommes du pays, de les assister et ayder à faire les vendanges ès environs de ladicte ville; pour ladicte despence desquelz et pour le séjour qu'ilz ont faict esdictes vendanges, fut payée la somme de 800 escus.

Somme : 3460 escus.

(Bibliothèque de la ville de Châlons, Recueil ms., Copies collationnées en 1660 par les notaires royaux) (2).

(1) Nous supprimons en cet endroit le détail d'un grand nombre de petites dépenses sans intérêt.

(2) Il y a de semblables comptes pour 1591 et 1592. Celui de 1592 donne de très-longs détails sur les dépenses faites pour le siège d'Epernay.

Digitized by Google

N° 4.

Lettre de Louis de Nettancourt (1) aux Chalonnais.

Messieurs, voyant le bruict de la mort de Monsieur de Guise advenue à Bloyz continuer, et qu'à cest occasions l'estat et la police doibt estre requise ès villes de conséquence, ne me persuadant poinct toutteffois que la vostre soit mal régie et gouvernée, ce néantmoins il y est requis de l'obéissance qui n'avient poinct à l'occasions de gens mutins et désordonnés qui se trouvent parmy une populasse assez souvent, en considérasions de quoy, attendant que le Roy vous aye pourveu nouvellement d'un gouverneur pour vous y faire savoyr sa volunté, j'envoye expressément ces deux cappitaines de ma part vous annoncer l'envie que j'ay que soiés maintenuz à vostre repos, vous disants aussi que si vous avés affaires de moy, j'emploierés librement, pour le service du Roy, auquelle je me suis tousjours paruz et monstrez fidelle serviteur de Sa Majesté, ma puissance, mes moiens et mes amis pour la tuitions et deffence de vostre liberté ; prefférant le service du

(1) Louis de Nettancourt, seigneur de Nettancourt, Vroil, Villers-le-Sec, etc., lieutenant de la compagnie d'ordonnance du comte de Brienne, capitaine de 50 arquebusiers à cheval, né en 1558, frère cadet de George de Nettancourt-Bettancourt, dont nous avons plusieurs fois rencontré le nom dans notre Mémoire. Il fut fait prisonnier à la bataille de Pringy. Le 29 novembre 1591, en considération des services rendus, le Roi lui donne des biens confisqués sur des rebelles et entre autres sur le cardinal de Pellevé. En 1606, ce fut Louis de Nettancourt qui négocia pour le Roi avec le duc de Bouillon. Il mourut au mois d'octobre 1618 et fut enterré à Nettancourt.

Digitized by Google

Roy, qui m'at esté et serat tousjours cher et précieux. Et affin, Messieurs, que vous ne vous puissiez plaindre ni douloyr un temps advenyr au Roy ny à un gouverneur que personne capable de son service se soit offert à vous asister, prévoyant beaucoup de hazardz, je vous anonce ma conception, qui sera de m'emploier librement pour le service du Roy et vostre bien en tout ce qui dépendra de ma puissance, comme vostre voisins et fidel amys à vous obéyr.

LOUIS DE NÉTANCOURT.

Au dos,
A Messieurs,
Messieurs les gouverneurs
et eschevins de la ville de
Chaalons.

(Arch. Munic. de Châlons. Missives. Original.)

LETTRE DE LOUIS DE NETTANCOURT AUX GOUVERNEURS ET CONSEIL DE CHALONS.

Messieurs, je m'adresse à vous comme le seul refuge et le but auquel la noblesse et le poure peuple peult avoir recours contre les opressions et entreprises des anemis, le quel se ran sy téméreire et est sy plein d'orgueil que, méprisant les ville et pla païs de ses cartier, il pran ung chemin de faire beaucoup de mal, si l'on n'y prenoy de bon heure. C'est le commun quy dit cun petit feu alume ung gran bois. Combien avés vous veu, depuis ses misérable règne, de petis commansemant aporter de bien gran mos. Or se commansemant de feu que les anemis ont fait en mon endroit peuve montrer à mes voisins qu'il

Digitized by Google

en atande autant. L'on dit que quand la maison de son voisin brûle, la sienne doit avoir pœur. Je désirerois qu'il plût à Dieu apaiser son irre sur nous et qu'il n'y eût que moy de puny. Je surporterois mon mal avecque pasianse. Mais puisque la forse demande la forse pour la repouser, je panserois faillir sy je n'implorois votre ayde et secours, tant en personne qu'an frés qu'il convienderoit ferre pour remettre les anemis à la premierre ou seconde course qu'il feront, comme ferre en sorte que lon puisse estre averty en bref avant qu'il entre en païs, pour s'oposer à lœur dessain. Se porteur vous dira plus particulierremant toutes les nouvelle de desa que je ne vous puis escrire, quy me gardera vous ferre plus long sur se suget, que pour vous suplier enploier vostre faveur et vostre crédit vers Messieurs de la Cour et des esleus, à se que se poure village puisse estre exsan de taille, afin qu'il puisse rebatir ou avoir quelque soulagement en lœur misère, laquelle venant par vostre aide et favœur, vous m'obligerez perpétuellemant de vous faire servisse, tant en votre particulier que pour le général. A quoy vous me trouverés toujours disposay, de telle volontay que je vous baise bien humblement les mains, et seray toute ma vie, Messieurs,

Vostre humble voisin à vous ferre servisse.

L. DE NÉTANCOURT.

De Nétancourt, se 24 Novanbre [1595].

Au dos,

A Messieurs,
Messieurs les gouvernœur
et Conseil de Chaalons.

(Arch. munic. de Châlons, Lettres missives. Original.)

Digitized by Google

N° 5.

Extrait des Registres de Dictums du Greffe de la Mareschaussée de France au Gouvernement de Champaigne et Brie estably a Chaalons.

Veu par nous Gilles de Pinteville, escuyer, sieur de Montcelz et Villers-aux-Corneilles en partie, lieutenant en la mareschaussée de France au gouvernement de Champaigne et Brie estably à Chaalons, le procès criminel et extraordinairement faict à la requeste du procureur du Roy demandeur en matière de crime et delictz à l'encontre de Jacques de Berlize et Jehan Legros, habitans de ceste ville de Chaalons, prisonniers pour raison de la faction entreprinse et conjuration faicte sur la dicte ville et pour icelle estre enlevée de la garde des subiects de Sa Maiesté habitans et autres tenans garnison en la dicte ville pour le service de Sa d. Maiesté et mise ès mains et en la puissance des ennemys et rebelles; les lectres et advertissemens donnez à Monseigneur de Dinteville, lieutenant pour Sa dicte Maiesté au gouvernement de Champaigne et Brie; estant en la dicte ville afin d'abvier à la dicte conjuration ; les informations sur ce faictes par MM. Angenoust et Pérot, conseillers du Roy en la Court de Parlement et commissaires en ceste partie le dernier iour d'octobre 1589 et aultres jours suivans; aultres informations faictes sur le dict cas par Maistre Germain Godet, lieutenant du sieur bailly de Victry au siège de Saincte-Manehoult ; les auditions, confessions et dénégations des dictz prisonniers, confrontations

Digitized by Google

des témoings à eulx faictes respectivement tant par les dictz sieurs Angenoust et Pérot, commissaires, que par le dict Godet lieutenant; la commission et ordonnance de mon dict sieur de Dinteville à nous adressante pour procedder au parachef et jugement dudict procès, datée du vingt deuxiesme novembre dudict an suivant.

Nostre procès verbal de ce jour et aultres suyvans sur la délivrance à nous faicte des pièces dudict procès soubz les signatures desdictz sieurs Angenoust et Pérot et de Petitpied; les informations par nous faictes sur les faictz; les interrogations par nous faictes ausdictz de Berlize et Legros le 22e dudict mois de novembre, et reffus faict par iceulx prisonniers de respondre par devant nous comme juge incompétant; sur quoy auroit est éordonné que ledict procureur du Roy auroit communiquation dudict reffus, protestation d'incompétence et pièces susdictes; les réquisitions dudict procureur du Roy dudict vingt troisiesme novembre; le jugement sur ce intervenu le vingt quatriesme dudict mois, par lequel auroit esté dict qu'il seroit par nous passé outre à l'instruction et jugement dudict procès, nonobstant choses dites et proposées par les dicts prisonniers, dont ils auroient esté déboutez; les interrogations faictes suyvant le dict jugement d'incompétence audict Legros le 25e novembre et reffus par luy faict de respondre avec déclairation d'appellation dudit jugement. Nostre procès-verbal sur la signiffication dudict jugement le vingct huictiesme dudict mois, avec injonction audict de Berlize de respondre et récusation par luy proposée contre nous et par nous déclairée non véritable le 28e de novembre.

Digitized by Google

Sur quoy aurions dict que le procureur du Roy auroit communication dudict procès verbal ; les réquisitions dudict procureur du Roy; le jugement sur les dictes causes de récusation prononcé audict Berlize ledict 28e novembre et déclairation d'appellation sur ce intervenue par ledict de Berlize ; sur quoy auroit esté dict que nonobstant ledict appel il seroit par nous passé outre ; les confrontations des témoings par nous faictes audict de Berlize ledict jour ; nostre procès verbal du quatriesme décembre suyvant sur l'incompétence dudict de Berlize de respondre ausdictes interrogations que entendions luy faire en conséquence dudict jugement, et responce dudict de Berlize contenant cause de récusation ; sur quoy aurions ordonné que le procureur du Roy en auroit communication ; autres récusations proposées par ledict de Berlize contre ledict procureur du Roy, et la besoigne de Me Jacques Itam, antien advocat audict Chaalons, concernant le faict qu'il convenoit à faire contre ledict de Berlize, et confrontations de tesmoings pour le bien de justice ; les conclusions dud. procureur du Roy ; le jugement sur ce intervenu et prononcé le 4 décembre, par lequel ledict de Berlize est receu à nommer tesmoings pour vériffier la récusation contre nous proposée dedans le temps porté par ladicte sentence ; la besongne en procédure dudict Me Jacques Itam à l'instruction dudict procès principal.

L'interrogatoire par nous faict audict Legros en présence du conseil et soutien dudict Ytam ; sur ce oys les gens du Roy le neufviesme dudict mois par lesquels ledict de Berlize, pour n'avoir faict nomination de tesmoings pour la vériffication des dictes récusations, en auroit esté forclos et

Digitized by Google

débouté ; nostre procès verbal dudict neufviesme décembre sur les déclairations et protestations dudict de Berlize appellé en l'auditoire royal dudict Chaalons en la présence du conseil et récusations par luy proposées par ledict procès verbal contre Me Nicolas Horguelin et Loys Dega, advocats audict Chaalons, à ce qu'ils se déportassent d'assister au jugement du procès dudict de Berlize ; les nouvelles récusations proposées par ledict de Berlize contre nous, à ce que nous nous déportions de congnoistre du faict dudict procès ; la sentence sur ce rendue par l'advis dudict Conseil, par laquelle auroit esté dict que les dictes causes de récusations tant pour nostre regard que Horguelin et Dega estoient inadmissibles ; ledict procès verbal contenant aussi l'audition et dénégation desdictz de Berlize et Legros sur les faictz de la dicte entreprinse et conjuration en la présence dudict conseil ; autres pièces servans à l'instruction dudict procès et les conclusions par escrit des gens du roi. Eu sur ce Advis et Conseil :

Nous disons que les dictz Jacques de Berlize et Jehan Legros, prisonniers, se trouvent suffisamment entenduz et convaincuz d'avoir pratiqué, poursuivi et favorisé à la dicte entreprinse et conjuration, solicité plusieurs personnes, communiqué et envoyé lectres et messages aux ennemys de Sa Maiesté à ceste fin. Pour réparation de quoy avons condampné et condampnons lesdictz Jacques de Berlize et Jehan Legros à estre penduz et estranglez en la potence plantée au marché et place publique dud. Chaalons par l'exécuteur des haultes œuvres ;

Ce faict, leur corps estre mis en quatre quartiers pour estre atachez en exemple sur les grands chemins des quatre principales portes dudict Chaalons et

Digitized by Google

leurs justices demeurer fichées sur la dicte potence où ils auront esté exécutez en détestation dudict cas et crime de conjuration et prodition. Et avant que d'estre menez au supplice, nous avons condampné chacun d'eulx à estre mis et apliqué sur la question extraordinaire, pour en icelle respondre par leur bouche et saine déclairation des complices de la dicte conjuration, aulteurs et soultiens d'icelle, tant de ceste ville que d'aillieurs, dont sera faict procès verbal, et leurs biens déclairez acquis et confisquez au Roy, sur les quelz sera prinse la somme de cinq cens escus sol. que avons adjugée et adjugeons à M. Hurault, dénonciateur, lequel a faict la capture dudict Legros, et pareille somme de cinq cens escus pour estre emploiée à la réparation de l'auditoire roial dudict Chaalons et pour y construire une chambre du Conseil à prendre sur les biens dudict de Berlize par nostre sentence et jugement derniers.

Ainsy signé au reply : de Pinteville. Prononcé ledict procureur du Roy, Legros et de Berlize comparans en personne en l'auditoire royal dudict Chaalons par devant nous, présents Jehan Robin, Aubin, Jacquart, Auguste Fely, Nicolas Sarra, Roger Jacquemart, Girard ..... Jehan Legros, archers et habitans dudict Chaalons en grand nombre, le onziesme jour de décembre mil cinq cens quatre vingt neuf.

Et ces présentes exécutées ledict jour selon leurs forme et teneur à l'encontre desdictz de Berlize et Legros.

Signé : Foucquet (1).

(1) Nous n'avons eu entre les mains qu'une copie, qui parait souvent défectueuse.

Digitized by Google

N° 6.

Ordonnance du Parlement de Chalons du 12 février 1590 pour appeler la noblesse sous les armes (1).

De Par. le Roy
Et Nosseigneurs tenant la cour de Parlement et Chambre de justice establie à Chaalons.

Est enjoinct à tous seigneurs, gentilshommes, capitaines et autres faisans profession des armes qu'ils aient incessamment à eux rendre au lieu de Chasteau-Thierry avec leurs chevaulx, armes et équipage, auquel lieu est de présent le sieur Grand Prieur de France, qui se dispose d'aller trouver Sa Majesté suivant le commandement qu'il en a, pour de là eux acheminer la part où sera Sad. Majesté en son armée et luy faire service de leurs personnes à la bataille qu'il est résolu donner alencontre de ses rebelles subjectz, qu'il tient puis naguères serrez et engagez, et là rendre tesmoignage du debvoir que tous vrais et naturels gentilzhommes françois ont de tout temps accoustumé d'avoir pour la gloire et conservation de leur Roy et de leur patrie ; à peine contre les deffaillans de saisie et confiscation de leurs biens, terres et seigneuries, et d'estre déclaraz ignobles et roturiers. Ordonne ladicte Cour au procureur du Roy faire

(1) Au moment où le Parlement de Châlons publia cette ordonnance, le Roi, après une heureuse campagne en Normandie, se rapprochait peu à peu de Paris et sans doute songeait déjà au siège de Dreux, qui fut commencé le dernier février. (Voir Poirson, I, p. 49 et 69). Le grand-prieur et le maréchal d'Aumont prirent part au combat d'Ivry, le 14 mars (Mém. de la Ligue, IV, p. 235).

Digitized by Google

informer diligemment des deffaillans, pour, ladicte information rapportée en icelle Cour, procedder alencontre d'eux par les dictes peines. Et sera la présente ordonnance publiée à son de trompe et cry public partout où il appartiendra, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance. Faict en Parlement à Chaalons, le 12e jour de febvrier 1590.

Ordonnance du Parlement de Chalons du 12 mars 1590 pour une levée d'armes contre les étrangers

La Cour, deuement informée que les Espagnols, anciens ennemis de la France, sont entrez en ce royaume avec les Croix Rouges, appellez par aucuns dénaturez françois, rebelles à leur prince souverain, pour envahir cest estat et dissiper les provinces et en chasser les vrays et naturels héritiers, faict assavoir à tous bons François qu'ils aient à se donner garde de se laisser séduire, ains que chacun demeure ferme en la fidélité et obéissance du Roy Henri IVe de ce nom, nostre souverain seigneur ; et à tous gentilshommes, capitaines, soldats et autres faisans profession des armes, estans en aage de les porter, de monter incontinent à cheval avec leur compagnie de guerre nécessaire et s'acheminer pour aller trouver Sa Majesté et s'employer à chastier l'audace et témérité desdictz Espagnols, exterminer la race de ceux qui veulent introduire les estrangers en ce royaume pour nous rendre esclaves de tels barbares, et servir Sa Majesté et sa patrie en une cause si juste, favorable et nécessaire, pour laquelle le Roy, comme prince héroïque et embelly de toutes les

Digitized by Google

plus belles et excellentes vertus qui se puissent désirer, a toujours esté continuellement depuis un an en armes, la cuirasse sur le dos, très notable exemple à tous ceux qui portent marque de noblesse et font profession de l'honneur et des armes, de faire de mesme pour n'encourir une infamie extrême ; et parce qu'aucuns, peu soigneux de leur honneur et debvoir, se pourroient rendre si lasches que de demeurer en leurs maisons, oysifs, attendans l'évènement de la guerre, enjoinct ladicte Cour à tous juges de ce ressort de faire saisir et mettre en la main du Roy tous les biens tant meubles que immeubles de ceux qui ne seront allez trouver Sa Majesté ou ses lieutenans, y establir bons et suffisans commissaires et les dépossséder de leurs maisons et chasteaux ; et au surplus faire adjourner les deffaillans à comparoir en personne en icelle Cour pour respondre aux conclusions du procureur général du Roy, se veoir déclarer indignes de noblesse et de tout honneur, rebelles et criminels de leze-Majesté.

Faict en la Chambre de justice et de Parlement establie à Chaalons, le douziesme jour de mars 1590 (1).

(Bibliothèque Nationale, fonds fr. 323, f^os^ 386v^o^ et 390v^o^).

(1) Ce document nous a paru particulièrement remarquable à cause du sentiment patriotique qui l'inspire. Mayenne avait demandé au roi d'Espagne un renfort de 1500 lances et 500 arquebusiers à cheval, et le comte d'Egmont était chargé d'amener ces troupes en France. « C'es- « toient les premières forces que le Roy d'Espagne envoyoit en son « nom et à l'ouvert en France, durant ces derniers troubles. » (Cayet, p. 210). Le 10 mars, le comte d'Egmont avait passé l'Eure (de Thou, l. 98, p. 114). Probablement aussi le manifeste hypocrite publié le 8 mars par le roi d'Espagne était déjà connu à Châlons. Cf. Carorguy, p. 42; Poirson, I, p. 66 et suivantes.

Digitized by Google

N° 7.

Procès-Verbal de l'exécution de Flamainville.

L'an mil cinq cens quatre vingt dix, le unziesme jour de décembre, à l'heure de midy attendant une heure, l'arrest donné ce jourd'huy allencontre de Nicolas Bazan, sieur de Flammainville, prisonnier ès prisons royales, luy a esté prononcé au parquet du siège royal dudit Chaalons, estant nue teste à genoulx.

Ce faict, a dit que Dieu qui estoit juge des cœurs sçavoit ses déportemens et ce qu'il avoit faict pour le service du Roy.

Atteint par l'exécuteur de la haulte justice, luy enquis s'il vouloit estre admonesté par un prestre cordelier, a dict qu'il seroit bien aise de l'ouir.

Délaissé devant le cordelier, auroit esté confessé et admonesté, et à ce faire vaqué par une heure.

Ce faict, luy auroit faict entendre que pour le salut de son âme il luy estoit besoin confesser toute la vérité du faict dont il estoit accusé, que partant il eust à descharger son âme et déclarer ses autheurs, complices et ceux qui l'avoient poursuivy et séduict pour rendre Villefranche. — A dict qu'il avoit confessé la vérité devant Dieu et les hommes, et que, s'il avoit faict les meschancetez dont il estoit accusé, il prendroit la mort en gré; qu'il n'avoit poinct rendu ladicte ville, que ç'avoit esté le sieur de Maucourt, qu'il avoit receu honorablement à Villefranche, suivant le commandement du Roy et l'ancien aage dudict sieur de Maucourt.

Digitized by Google

Enquis quels propos luy avoit tenu Monsieur de Lorraine, lorsqu'il parla à luy à Bar ;

A dict qu'il ne lui dist autre chose, sinon qu'il seroit le bien venu, ainsy qu'il l'a confessé par son procès.

Ce faict, conduit hors le parquet, en la rue, et l'exécuteur assisté dudict cordelier, ledict condamné mis sur une claye attachée au bout d'une charrette tirée par un cheval, luy auroit esté derechef prononcé ledict arrest ; ce faict, conduict en la place du marché dudit Chaalons, deslié de dessus ladicte claye, monté sur l'eschelle, derechef ledict arrest auroit esté hautement leu mot à mot par l'exécuteur susdict, iceluy itérativement admonesté de dire la vérité et révéler ses complices et autheurs.

A dict avoir dict la vérité.

Luy a esté chanté le *Salve Regina* par ledict cordelier et le peuple assistant.

Estant au haut de l'eschelle, derechef admonesté, a dict tout hault : « Vous voyez, Messieurs, vous « voyez que la Cour m'a condamné à estre trainé « sur une claye, pendu et estranglé, mon corps « mis en quartiers ; je vous veux dire la vérité ; « estant à Villefranche envoyé de la part du sieur de « Tourteron pour reconoistre la place que le sieur « de Tremelet vouloit rendre à l'ennemy, comme « estoit le bruict commun, je m'emparé de la place ; « depuis l'ennemy seroit venu, et aurois esté contrainct « faire une trefve avec luy pour la conservation de « la place et non pour faire service à iceluy ; le Roy « a eu pour aggréable ce que j'avois faict ; et le « malheur voulut que ma garnison fust deffaicte par « l'ennemy, dont je baillé advis de toutes parts pour « avoir secours. Vint le sieur de Maucourt avec

Digitized by Google

« soixante chevaux et quelques gens de pied, et le « voyant plus vieil que moy, affin que le Roy fust « mieux servy, je promis de luy obéir. Et le len- « demain ledict Maucourt alla parler à l'ennemy, par « l'advis du Conseil de la ville ; et voyant l'ennemy « aux fossez, tenant la ville assiégée, les soldats se « mutinans, disans qu'ils ne vouloient là mourir, « qu'ils avoient femmes et enfans, et que par aven- « ture ne verroient jamais le Roy, sortit ledict Mau- « court avec le sieur d'Andeuelle qui accordèrent « avec l'ennemy ; et, parce qu'ils estoient les plus « forts, je fus contrainct faire ce qu'ils voulurent. Je « confesse qu'en beaucoup d'autres choses j'ay bien « offensé Dieu, que la guerre est cause de faire faire « beaucoup de jeunesses et de folies, dont je crie mercy « à Dieu en le suppliant me vouloir pardonner. Je « prends la mort en gré. »

Ce dict, a esté jetté, pendu et estranglé, tant que mort s'en est suivie.

(Bibl. Nat. Fonds fr. 323, f° 380v°).

Digitized by Google

N° 8.

Arrêt du Parlement de Chalons contre Claude Roussel.

Du 22 Avril 1591.

Vu par la Cour le procès extraordinairement faict par deux conseillers d'icelle à ce députtez à la requeste du procureur général du Roy.... Il sera dict que la cour a déclaré et déclare ledict Claude Roussel (serviteur de l'hostellerie de l'Ours à Chaalons), atteint et convaincu d'avoir proditoirement faict plusieurs praticques et menées pour livrer ladicte ville de Chaalons ès mains des ennemis du Roy et de ladicte ville. Pour réparation de quoy ladicte Cour a condamné et condamne ledict Claude Roussel à estre trayné sur une claye nud en chemise depuis les prisons jusques au marché dudict Chaalons, où illec sera pandu et estranglé à une potence qui y sera mise tant que mort s'ensuive, son corps mis en quatre quartiers qui seront portés sur les advenues des grands chemins de ceste ville, tous ses biens acquis et confisqués au Roy (1); et avant que procéder à l'exécution dudict arrest, sera mis et applicqué à la question extraordinaire pour déclarer ses complices.

Signé : Pottier. Perrot.

Prononcé et exécuté audict Chaalons, le vingt deuxiesme avril, l'an mil cinq cens quatre vins et unze.

(Bibliothèque nationale, fonds fr. 16402, f° 87 v°).

(1) Le 8 mai, ordonnance pour la vente de ses biens au profit du Roi (folio 95.)

Digitized by Google

N° 9.

Procès de Claude Pinart et de son fils le vicomte de Comblisy.

Les registres du Parlement de Châlons contiennent beaucoup de pièces relatives à la trahison de Claude Pinart et du vicomte de Comblisy. Nous ne pouvons donner ici de ces documents qu'une analyse très-sommaire, d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

1° Lundi 27 novembre 1589. — Procès contre des voituriers par eau qui ont enlevé des grains sans autorisation. Claude Pinard et le s^r de Comblisy gouverneur de Château-Thierry, sont compromis dans cette affaire ; on soupçonnait que les grains avaient pour destination réelle, non pas Château-Thierry, mais Paris. La Cour ordonne une enquête et dit que le lieutenant-général de Château-Thierry sera prié de rechercher quelle quantité de grains contiennent les greniers de cette ville, et si les approvisionnements ne pouvaient pas se faire aux environs.

(Arch. nat. X^1a 9258, folio 1).

2° Le 21 juin 1591. — Défaut prononcé contre Claude Pinart, s^r de Cramailles, et Claude Pinart son fils, vicomte de Comblisy, naguère capitaine de Château-Thierry, accusés d'excès, crimes et délits.

(*Ut supra*, folio 111).

Digitized by Google

3° Arrêt contre Claude Pinart, vicomte de Comblisy, défaillant, accusé « d'avoir par intelligences et pra-« tiques laschement et proditoirement rendu et livré « aux rebelles et ennemis du Roy lesd. ville et chas-« teau de Chasteau-Thierry; pour réparation desquels « cas et autres mentionnez au procès, lad. Cour l'a « condamné et condamne à estre tiré des prisons « royalles de ceste ville de Chaalons et traisné sur « une claye jusques en la place du grand marché, et « illec pendu et estranglé en une potence qui y sera « dressée, sy pris et appréhendé peult estre, si non « par effigie, tous ses biens, meubles et immeubles, « confisqués au profit du Roy. » — Exécuté en effigie le 20 juillet 1591.

(*Ut supra*, 9262, folio 29.)

4° Quelques jours plus tard, messire Gaspard de Schomberg, chevalier, comte de Nanteuil et de Damery, et Jeanne de Chastaignes son épouse, font opposition à la vente des biens de Claude Pinart.

(*Ut supra*, folio 55).

5° Le 6 août 1591. — « La Cour, deuement infor-« mée que les tableau et figure de Claude Pinart, « vicomte de Comblisy, estant attaché et pendu à une « potence plantée au grand marché de ceste ville, a « esté détaché ceste nuict, »fait publier par les carre-fours qu'une récompense de 50 écus sera donnée au dénonciateur, et qu'on fera pendre une nouvelle image, à peine de la vie contre celui qui l'ôterait.

(Bibl. nat. Fonds fr. 323.)

6° Le 30 mai 1592. — L'avocat général du Roi proteste contre l'enregistrement fait au bailliage de Vitry

Digitized by Google

de certaines lettres royales obtenues par le sieur de Cramailles et le vicomte de Comblisy, données au camp devant Rouen, et manifestement entachées d'injustice. La Cour le reçoit appelant.

(Bibl. nat., Fonds fr. 16102, folio 65 verso.)

7° Le 1er juin 1592. — Roussel, procureur, demande le renvoi de la cause, parce qu'il est notoire que les défendeurs sont absents de la province. — Ajournement à huitaine.

(*Ut supra*, folio 66.)

8° Le 18 mai 1593. — La Cour arrête qu'elle fera des remontrances sur les lettres patentes du 7 août 1592, en faveur de Claude Pinart, conseiller au conseil d'Etat, et de son fils le vicomte de Comblisy.

(Bibl. nat., Fonds fr. 323, folio 370 verso.)

Digitized by Google

N° 10.

Arrest de la Chambre de Parlement establie a Chaalons sur certains libelles injurieux et scandaleux, en forme de bulles monitoriales, imprimées a Rome.

Le 10 juin 1591.

La Cour, sur la requeste et remonstrance faicte par le procureur général du Roy, que la monarchie de France a esté establie de Dieu la plus belle et la plus ancienne qui se trouve au monde, et tellement douée et munie de force et conseil, qu'elle a esté de tout temps le refuge des princes et potentats ses voisins, mesmes des Saincts Pères et anciens papes de Rome en leurs afflictions, ayant sa bonté éternelle gravé au cueur des Francoys une loy fondamentale du repos public en l'ordre de la succession de nos Roys par le droict de primogéniture et suitte, pour éviter aux troubles et divisions qui autrement pourroient advenir, tellement qu'on peut dire en France le peuple n'estre pas un moment sans Roy, occasion que le Parlement, vray thrône de la justice et dignité royale, ne change jamais sa pourpre en deuil, comme le Roy ne mourant point, et en cela est la vérité du mystère de la saincte Ampoulle que l'antiquité a dict estre venue du ciel, non pas des sanctuaires des papes, archevesques et évesques, pour monstrer que la grâce de Dieu dont nos Roys sont honorez et par laquelle ils règnent vient immédiatement de sa seule providence sans dépendre des hommes quels qu'ils soient; néantmoins depuis quelques années l'ingratitude, avarice et ambition d'aucuns subjectz, vassaulx et princes voisins honorez

Digitized by Google

de l'alliance de cette couronne se seroit tellement débordée que d'entreprendre le démembrement et ruine d'icelle dès le vivant du deffunct Roy, que Dieu absolve, l'un par la surprise et occupation de Carmagnoles et autres villes appartenantes à Sa Majesté au marquisat de Saluces, invasion de la Provence et Dauphiné, l'autre s'estant emparé de Toul, Verdun, Villefranche, Vassy et autres villes de la frontière, cependant que leurs complices et conjurez, pensionnaires et partisans du Roy d'Espagne, ancien ennemy et notoirement jaloux et envieux de la grandeur et prospérité de cet Estat, soubs un faux prétexte de religion dont ils n'usent que pour parvenir à leurs pernicieux desseins, pratiquoient et séduisoient le peuple et les bonnes villes pour s'enrichir de leurs dépouilles et usurper des titres, grades et qualités auxquels nul autre qu'eux n'osa oncques aspirer en ce royaume, estans toutes fois les uns d'avec les autres autant dézunis en la diversité de leurs desseins, chacun tendant à son particulier, comme ils sont unis en ce seul poinct de dissiper et butiner un si bel Estat; mais Dieu, en tel besoing, ayant mis le sceptre en la main du Roy à présent régnant, par la succession légitime de Saint Louis et autres Roys ses prédécesseurs, dont il a desjà très heureusement commencé à dompter ses ennemis et rebelles, et leur ayant par ce moyen faict perdre la hardiesse et l'espérance de venir à chef de leurs entreprises par la force, ils ont recours aux premiers artifices dont ils se sont cy devant servis pour séduire et distraire au feu Roy partie de ses subjectz, faisans courir à cet effect certains petits libelles scandaleux en forme de bulles monitoires, dont aucuns ont esté apportez par personnes interposées de la ville de Rome en cette ville de Chaalons, directement contraires à ladicte loy fondamentale de

Digitized by Google

l'Estat, authorité et prééminence de nos Roys et des princes de leur sang et de l'ancienne liberté de l'Eglise Gallicane, abusans du nom du Sainct Siège apostolique, comme si Sa Saincteté laissoit le nom de bon père et pasteur, pour estre partial et fauteur de rebelles et séditieux contre le commandement du Sauveur du monde de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, et contre le précepte de S^t^ Pierre mesme, qui a commandé et presché de son temps d'honorer les Roys, ores qu'ils fussent lors notoirement payens, ou comme s'il vouloit venir à main armée au partage de la dissipation qu'ils prétendent faire de cette couronne, au lieu de prendre la voye de douceur, mieux séante à son estat, pour instruire et édifier un Roy qui s'est toujours disposé autant à recevoir conseil et instruction comme ses ennemis de luy en oster le loisir, de peur de veoir la paix et la justice restablies en France, en laquelle il fauldroit rendre compte de leurs vies et actions, chose que les gens de bien de ce royaume ne peuvent encore bonnement croire; mais quand ainsy seroit et que la faction de l'Espagnol auroit tant de pouvoir à Rome, la France n'est destituée de remèdes ordinaires d'appel comme d'abus et autres, par le moyen desquels telles entreprises seroient réprimées et rèpoussées avec autant de dommage qu'elles ont esté par le passé par nos bons et valeureux Roys ; requérant ledict procureur général y estre pourveu.

La matière mise en délibération, et veus lesdicts petits libelles en forme de bulles monitoriales imprimées en ladicte ville de Rome, et tout considéré ce qui faisoit à veoir et considérer.

Ladicte Cour a déclaré et déclare lesdicts libelles injurieux, scandaleux et diffamatoires, tendans à sédition, éversion de l'Estat, couronne et maison de France

Digitized by Google

pour y introduire l'estranger, procédez de faict et non de droict, et comme tels a ordonné qu'ils seront lacérez l'audience tenant; a faict inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, à peine de la vie, de les publier ny s'en aider directement ou indirectement, et à tous subjects du Roy, corps de villes, communautez, collèges et chapitres d'assister, favoriser ou souffrir telles publications ; ains leur enjoinct la Cour de les empescher et d'arrester les porteurs et tous ceux qui s'en trouveront saisis, pour leur estre leur procès faict et parfaict, comme fauteurs et adhérans aux ennemis et perturbateurs du repos public; ordonne que le procureur général aura commission pour informer des contraventions du présent arrest, duquel copies seront envoyées par les bailliages et sièges de ce ressort pour y estre leues et publiées à son de trompe et affichées aux carrefours des villes et aux portes des principales églises, mesme en la ville de Reims ou lieux plus proches de seur accès ; enjoinct au substitut dudict procureur général d'en faire les diligences, et aux juges d'y tenir la main et en certifier la Cour.

Signé : N. Potier. P. Jourdain.

Leu et publié à Chaalons en Parlement, l'audience tenant, le lundy dixiesme jour de juin 1591; et furent lesdictz libelles publiquement lacérez et rompus.

(Bibl. nat., Fonds fr. 323, folio 401 et suivants.)

Le Parlement de Chalons donnne défaut contre le nonce Landriano.

Du Vendredi 16 Août 1591.

A l'audience estoient Messieurs Potier et de Thou, présidens,

Digitized by Google

Monsieur de Luxembourg, duc de Poigny (1), pair de France,

Messieurs de Péruse et de Chanteclerc, maistres, des requestes.

Messieurs les Conseillers :

Angenoust,	de Longueuil,
Le Clerc,	Ménard,
Du Drac,	Le Preuost,
Perrot,	De Barrillon.

Estoient aussi présens au parquet :

Me Jean Clément, doyen de l'Eglise de Chaalons,

Guillaume de Laix, doyen de l'Eglise de Troyes, abbé de Bassefontaine,

Me . . . Baillet, abbé de Larivour,

Me Jacques Beschefer, archidiacre de Vertus, chanoine d'icelle Eglise de Chaalons,

Et Me Claude Geoffroy, chantre et official de ladicte église,

Monsieur Messire Adrien de Pétremol, sieur de Rozières, conseiller au conseil privé, intendant de ses finances.

Messires Pierre Braux,
Jean de Corberon,
Thomas Cauchon,
et Denis de la Ferté,
trésoriers généraux de France à Chaalons.

Mes Martin Nau et. . . . de Paillard, nottaires et secrétaires du Roy,

Le sieur de Thomassin gouverneur de cette ville de Chaalons,

Le baron de Trocy,

Me Jacques [Linage], président et lieutenant gé-

(1) Lisez « Pougy » .

Digitized by Google

néral au bailliage et siège présidial de Vitry-le-François,

Me Denis Varnier, lieutenant criminel,

Me Nicolas Le Febure, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Chasteau Thierry,

Me Jean de Morillon, lieutenant du bailly de Vermandois à Chaalons,

Anthoine Clément, conseiller,

Les advocat et procureur du Roi audict siège,

Me Déga (1), bailly dudict Chaalons pour Monsieur l'évesque dudict lieu,

Les eschevins et gouverneurs de ceste ville,

Et hors le parquet, grand nombre de personnes de toutes qualités,

En la présence desquelles a esté appellée la cause qui ensuit ;

Entre le procureur général du Roi, appellant comme d'abus de l'octroi et exécution des bulles monitoriales, excommunications, fulminations décernées à Rome contre le feu Roy Henry III de ce nom et le Roy à présent régnant, ensemble de l'octroy des bulles de la légation du cardinal Cajetan et de tout ce qui s'en est ensuivy, et encores appelant comme d'abus de l'octroy d'autres bulles émanées de Rome, procédeures et publications faictes par Marcellin Landriano, soi disant nonce du pape, comme nulles, abusives, scandaleuses, séditieuses et faictes contre les saincts décrets, droictz et libertés de l'Eglise Gallicane, et demandeur en crimes et délicts d'une part ; et ledict Marcellin Landriano, référendaire soy disant nonce du pape, entré en ce royaume clandestinement, sanscongé et permission du Roy, intimé et défendeur, d'autre.

A l'appel de la cause, la Cour a donné et donne

(1) Il faut peut-être lire « Legoix. » Cf. de Barthélemy, Diocèse, liste des baillis.

Digitized by Google

défault au procureur général contre ledict Marcellin Landriano, faute de présentation et comparution, appellé et rapporté en la manière accoutumée par Nabeyrat, premier huissier.

Et en l'absence dudict Landriano, deffaillant, de l'Estre, pour le procureur général du Roy, a esté ouy ledict jour, ensemble les lundy 19, jeudy 22, lundy 26 et jeudy 29 dudict mois d'aoust 1591 en l'audience, en présence des personnes desnommées en la présentation du 16e aoust, à la réserve du sr de Luxembourg, qui a assisté seulement les trois premières séances, et a esté l'arrest qui ensuit prononcé par la Cour :

« *Du 29e aoust 1591.*

La cour, faisant droict sur l'appel interjeté par ledict procureur général. . . . . (1).

(Bibl. nat., Fonds, fr. 323, folio 349 et suiv.)

(1) Suit le texte de l'arrêt, publié dans les mémoires de la Ligue, IV, p. 176, avec la fausse date de *juin* 1591. L'imprimé ne diffère de notre manuscrit que par des détails sans importance, sauf que, selon le manuscrit, une somme de 10,000 *écus*, et non de 10,000 *livres*, est promise à celui qui livrera le nonce à justice. — Signalons encore parmi les arrêts mémorables du Parlement de Châlons : 1° l'arrêt contre Michel Mergey, publié dans le Cabinet historique, t. X, p. 235 ; 2° l'arrêt du 18 novembre 1592, contre le cardinal de Plaisance, publié dans les Mémoires de la Ligne, V, p. 176, et dans l'histoire ecclésiastique de Fleury ; 3° l'arrêt par lequel la Cour rétablit la prière publique pour le Roi, publié dans les Mémoires de la Ligue, V, p. 381 et 382.

Les arrêts du Parlement de Châlons furent défendus dans un pamphlet intitulé *Antichopinus per Tu lupinum* (Lestoile, p. 190), et attaquées par Louis d'Orléans (Eod. Loco.) — Voir aussi deux remontrances d'Hugues de Lestre, publiées dans les Mém. de la Ligue, V. p. 2 et 115.

Digitized by Google

N° 11.

Le Parlement de Chalons et les Prédicateurs (1)

Extrait
des Registres de la Chambre de Justice et de Parlement establie à Chaalons.

8 mars 1590.

Sur la requeste présentée par le procureur général du Roy, contenant que, comme par une très saincte constitution de l'Eglise Universelle, Apostolique et Romaine, le temps de Caresme ait esté ordonné et institué tant pour la prédication de la parole de Dieu que pour se préparer à jeusnes et oraisons, et disposer tous bons et dévots chrestiens autant dignement que l'infirmité humaine peut porter à la solemnité des Pasques ; d'autant que, par la corruption des temps et à l'occasion des guerres intervenues, plusieurs personnes destinées et appellées à la chaire de vérité, au lieu d'annoncer purement la parole de Dieu, abusans d'icelle, tournent leurs prédications à émouvoir le peuple à sédition et à le faire décliner de l'obéissance qu'il doibt à la souveraine puissance, selon l'exprès commandement de Dieu ; requérant commandement estre faict à tous curez, vicaires et prédicateurs des villes et lieux du ressort de la cour, qu'ils

(1) Les documents relatifs aux prédicateurs sont nombreux dans les registres du Parlement de Châlons. Nous choisissons dans le nombre deux ou trois faits caractéristiques.

Digitized by Google

aient à purement instruire et admonester le peuple à la crainte de Dien, observation de sa loy et de ses saincts commandemens, à la dilection du prochain, à la reigle des bonnes mœurs, réformation des abus et corruption qui est en tous ordres et estats, du vray sentiment qu'un chacun doibt avoir de la vraye piété, religion et doctrine chrestienne, et spécialement les admonester de la fidélité et obéissance deue au Roy Henri IV^e^ de ce nom, nostre Roy et souverain seigneur, à présent régnant, que Dieu, par une grâce spéciale, a voulu eslever au throsne royal, pour, comme il est doué de très grandes et héroïques vertus et assisté d'une bénédiction céleste, servir d'instrument à ce grand Dieu à la restauration et restablissement de ce royaume très chrestien, et que les dictz curez, vicaires et prédicateurs exhortent tous les peuples de se mettre en très humbles et dévotes prières et oraisons [pour] qu'il plaise à sa bonté divine d'en faire la grâce à Sa Majesté et disposer le cœur de cet illustre monarque à tenir la main pour extirper et déraciner toutes hérésies et faulses doctrines contraires à nostre saincte foy et religion.

« La Cour enjoinct à tous archevesques, évesques, abbez et autres prélats, curez, vicaires et prédicateurs constituez ès lieux du ressort d'icelle, qu'ilz aient à prescher la parole de Dieu purement et selon l'ancienne forme et institution de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, admonester les peuples à prier Dieu pour la prospérité du Roy Henri IV, Roy de France et de Navarre, nostre souverain seigneur, lui faire la grâce de restablir la paix en ce royaume, pareillement rendre à Sa Majesté la fidélité et obéissance qui luy est deue ; faisant au surplus deffenses ausdits curez, vicaires et prédicateurs de n'user d'au

Digitized by Google

cun propos tendans à exciter le peuple à sédition au préjudice du repos public, à peine aux contrevenans d'estre punis selon l'exigence des cas ; enjoinct aussy ladicte Cour aux officiers des lieux de tenir la main à l'exécution de ce que dessus, et procéder allencontre des contrevenans selon la rigueur des ordonnances. Et affin que personne n'en prètende cause d'ignorance, sera le présent arrest publié à la diligence dudict procureur général partout où il appartiendra.

Faict en la Chambre de justice et parlement establie à Chaalons le 8e jour de mars 1590.

(Bibl. Nat. fonds fr. 323, f° 389.)

Remontrance faite par la Cour au Cordelier Simon Gromard.

Le 14 Juin 1591.

A esté mandé Simon Gromard, cordelier de ceste ville, luy a esté remonstré qu'en ses prédications il est séditieux, et qu'on juge bien à l'ententre qu'il ne veult reconnoistre le Roy que Dieu luy a donné, que à sa démonstration il a autre chose dans l'estomach que ce qu'il dit.

A dict qu'il n'avoit dict qu'on voulsist abolir la messe ni le sacrifice, mais a presché l'évangile *Tu es sacerdos in œternum*, et seroit bien marry d'avoir presché aucune chose contre le service du Roy et le repos publicq.

Luy a esté remonstré qu'il a presché qu'on vouloit abolir le sacrifice de la messe, et qu'il ne le falloit poinct permettre.

A dict qu'il seroit bien marry d'avoir parti-

Digitized by Google

cularisé aucune chose, mais a bien dict que ce seroit grand dommage et ruine si on l'ostoit.

La Cour, après avoir oy ledict Grosmard, lui a remonstré qu'il n'avoit presché ce qu'il debvoit, et qu'il debvoit prescher l'obéissance deue au Roy et prescher contre les rebelles qui se sont élevez contre l'Estat et qui troublent le royaume.

(Arch. Nat. X[1a] 9258, f° 107).

ARRÉT CONTRE CLAUDE GORLIER, SOY DISANT CORDELIER, NATIF D'ARRAS.

Il sera dict que lad. Cour, faisant droit sur l'appel du p[r] général du Roy, a mis et met l'appellation et sentence dont a esté appelé au néant sans amende; en émendant lad. sentence, a condamné et condamne ledict Claude Gourlier, pour avoir blasphémé et renié Dieu et proféré plusieurs propos séditieux, scandaleux et injurieux, tant contre la mémoire du feu Roy que l'honneur du Roy à présent régnant, bien et repos public, à faire amende honnorable devant la grande porte de l'église N.-D. en Vaux de ceste ville de Chaalons, la teste et pieds nudz, la corde au col, à genoux, tenant en main une torche ardente du poix d'une livre, dire et déclarer à haulte voix que meschamment et malicieusement il a usé desdictz blasphèmes et propos injurieulx, séditieux et scandaleux, dont il se repent et en crie mercy à Dieu, au Roy et à justice; et à l'instant sera conduict à la place publique et marché où il fera pareille amende honnorable et déclaration publicque, sur ung eschaffault qui y sera dressé à ceste fin. Après laquelle déclaration, lad. Cour

Digitized by Google

ordonne qu'il sera battu et fustigé de verges nud au pied dudict eschaffault par l'exécuteur de la haulte justice, et sy le bannit à perpétuité du royaume de France ; enjoinct lad. Cour aud. Gourlier de garder son ban à peine de la vye.

Signé : POTHIER. PRÉVOST.

Prononcé et exécuté le 11 août 1591.

(Arch. Nat., X^{1a}, 9262, f° 98.)

EXTRAITS DE QUELQUES AUTRES AFFAIRES.

Le 6 décembre 1591, le curé de Saint-Alpin est mandé en la Chambre ; la Cour lui enjoint de prier « pour le Roy Henry, de le nommer et pareillement « les princes de son sang, parce qu'il n'y a autres « princes que iceulx de son sang. »

(Arch. Nat., X^{1a}, 9259, f° 3).

Le 1er janvier 1592, le prieur des Augustins est appelé devant la Cour pour des allusions politiques faites en chaire ; après un long interrogatoire, la Cour se contente de l'admonester « qu'il cognoissoit « bien ce qui estoit bon en France, qui y faisoit du « bien et d'où venoit le mal ; que l'impiété de l'Es- « pagnol étoit si grande et si cruelle qu'il estoit « besoing le prescher, l'imprimer au cueur du peuple, « détester l'Espagnol et tous les siens, remonstrer « au peuple que le Roy est donné de Dieu, la peine « qu'il prend pour le salut du peuple, qu'il vient de « Dieu et non du peuple. »

(Arch. Nat., X^{1a}, 9259, f° 11).

Le 13 février 1592, frère Simon Gromard, prédi-

Digitized by Google

cateur en l'église des Cordeliers de Châlons, est cité devant la Cour pour sa prédication du même jour, où il n'avait point parlé du Roi et où il avait laissé entendre qu'il fallait prier Dieu de donner la victoire aux ennemis du Roi. La Cour lui enjoint de rétablir la faute qu'il a faite en disant en chaire le dimanche suivant qu'« il supplie les assistans de l'ex-
« cuser, recognoissant que nostre Roy Henry IV^esme
« à présent régnant, Roy de France et de Navarre,
« est nostre Roy et prince légitime ordonné de Dieu,
« pour lequel nous devons faire les prières, à ce qu'il
« plaise à Dieu luy donner victoire contre les Espa-
« gnols et les François rebelles, qui veulent contre
« droict et raison envahir cest Estat, et que ceux qui
« portent les armes contre le Roy pèchent contre
« Dieu et sont en voye de damnation. Ce que
« led. Gromard a promis faire. »

(Arch. Nat, X^1a, 9259, f° 27).

Digitized by Google

N° 12.

Extraits du livre intitulé « Poésie de David Jossier natif de Vitry-le-François. » (1)

Elegie sur un Portraict de la Ligue infernale.

J'ay dans mon cabinet la Ligue détestable
Peincte sur un charton, plus laide que le diable.
Ceste vieille Medé, fille au triste Pluton,
A des griffes aux pieds ainsi qu'en eut Python.
De plus elle a deux chefs horriblement affreux,
Tous couverts de serpents, qui servent de cheveux.
Elle a tant faict de maux avecques ses complices,
Que d'enfer les torments lui sont trop doux supplices.
Superbe elle a mangé la vefve et l'orphelin,
Enfraignant le vouloir de ce grand Dieu bénin :
Par elle nous avons mille peines souffertes,
Deschassés, fugitifs, avons faict mille pertes:
Mais avec tout cela nous sommes au-dessus :
Car son couvent pompeux ne nous prébende plus.
Rendons en gloire à Dieu, qui nos voix a ouïes,
Et nous a délivrés du joug des tyrannies
Qu'elle nous imposoit, voulant que dans nos cœurs
Nous rayons vérité, et que soyons menteurs
A celuy qui congnoist le fonds de la pensée,
Et qui peut, s'il luy plait, la rendre renversée.

(1) Au mois de septembre 1879, M. Ph. Godet a publié dans la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, p. 494, un intéressant article sur les poésies de David Jossier, dont la bibliothèque de Neufchâtel (Suisse) possède un exemplaire peut-être unique, 62 pages in-12. 1604, sans indication de lieu. Nous devons à la complaisance de M. Godet la copie des deux pièces ci-dessous, qui n'ont pas encore été reimprimées.

Digitized by Google

C'est luy-mesme qui a rompu tous les filés
Où la feincte Union nous tenoit attrappés.
Elle se disoit ja estre Roine de France,
Machinant aux François une horrible souffrance;
En son temps ne régna que malédiction :
On nous menaçoit jà de l'inquisition,
Qui se void establie au Royaume d'Espagne.
O infecte poison, de Satan la compagne,
Qui t'opposes du tout au sacré Evangile,
Que mon Sauveur Jésus en village et en ville
Jadis alloit preschant : si faudra-il un jour
Qu'aux ténébreux enfers tu faces ton séjour.
Mais pour ne m'escarter de ce que je veux dire,
Je veux en peu de mots vous dépeindre icy l'ire
Dont la Ligue a usé envers les païsans,
Qui mesmes luy estoyent doux et obeïssans.
Aucuns, qui de ce temps luy estoyent tributaires,
Pour avoir leurs moyens elle osta de leurs terres :
D'autres ne voulans pas obéir à ses loix,
Estans d'elle captifs, enduroyent les abbois
D'un tas de gras caffards ignorans, non idoines,
Qui abbayoyent sans fin les consciences saines,
Non pour le zèle ardent de leur religion,
Mais pour le soudoyment que la feincte Union
Départissoit à ceux qui preschoyent sa malice,
Estimant que raison fleschiroit sous son vice.
Mais le grand Dieu du ciel un Hercule amena
Qui ses chefs serpentins en bref temps ruïna,
Puis comme valeureux il fit miséricorde
A gents qui mille fois avoyent gaigné la chorde.

(*Poésie de David Jossier*, p. 54-56).

Digitized by Google

Les habitans de Sézanne en Brie,
au Roy de France, Salut.

Ainsi que d'Apollon la jaune chevelure
En Delos on adore alors qu'à son resveil
Les Epirotes va visitant de son œil,
Donnant à sa patrie entière nourriture :
Ainsi nos citoyens, tes subjects de nature,
Grand Henry, te voyant, te font un tel accueil.
Et tel honneur t'est deu, car sans toy au cercueil
Pieça eussions senti d'Atropos la poincture.
Tu fus, es, et seras, nostre bon protecteur,
Du Royaume François le vray restaurateur,
Ayant tousiours en main le glaive de justice.
Ton regard aux meschans cause appréhension :
Mais à nous, vrais subjects de ta dévotion,
Ton œil nous sera doux et ta veuë propice.

(*Poésie de David Jossier*, p. 61).

Digitized by Google

EXPLICATION D'UN PASSAGE

DE LA

VIE DE SAINT RIGOBERT

Par M. L. DEMAISON, *Membre titulaire.*

Les vies de saints de l'époque mérovingienne ont une grande importance historique. Elles tiennent une large place parmi les sources trop peu nombreuses que nous possédons sur cette période, et fournissent une quantité de renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. L'archéologie et l'histoire locale y recueillent souvent des informations précieuses, et elles doivent être, à ce point de vue, l'objet d'un examen sérieux. La Vie de saint Rigobert (1) est une des plus intéressantes entre celles qui se rattachent à l'histoire de notre cité ; nous ne voulons point ici en faire l'étude, et nous nous bornerons à en citer un passage fort curieux, qui n'a pas été assez remarqué jusqu'à présent.

(1) La Vie de saint Rigobert, suivant D. Rivet, a été écrite avant 902, car on n'y trouve aucune mention de la translation des reliques de ce saint que l'archevêque Hervé, successeur de Foulques, fit en cette année. Elle a été probablement composée par un clerc de l'église de Reims sous l'épiscopat de Foulques, vers la fin du IX^e^ siècle. (Hist. litt. de la France, t. V, p. 675).

Digitized by Google

On sait que saint Rigobert avait construit sur les murs de Reims près de la Porta Basilicaris et du monastère de Saint-Pierre, un oratoire dédié à l'archange saint Michel. Mais plus tard, Louis le Débonnaire donna Saint-Pierre à sa fille Alpaïde, et Bégon, mari de cette dernière, détruisit l'humble chapelle, sous prétexte qu'elle nuisait à l'église, sa voisine, en lui interceptant le jour. Cette profanation, rapporte l'auteur de la Vie de Saint Rigobert, provoqua le courroux du ciel ; durant trois jours, d'épaisses ténèbres régnèrent dans la ville : « Factæ sunt autem et triduo in civitate Remensi horribiles tenebræ a loco illo quo destruebatur, *donec ultra pontem plateæ ejusdem urbis veniretur, qui ob evitandum cœnum diebus priscis lapidibus magnis stratus erat ; unde et hæc hactenus pristinum nomen servat.* Porro pulvis et ventus mixtim ferebantur, ita ut per ejusmodi viam vix posset incedere quisquam. » (Vita S. Rigoberti, ch. III, § 15, Acta Sanct. Boll., Janv., t. I, p. 177.)

Ces quelques lignes renferment des indications topographiques importantes ; la configuration de Reims vers la fin du IX^e^ siècle, époque où écrivait notre hagiographe, devait être peu différente, au moins dans son ensemble, de celle qu'elle présentait dans la dernière période de l'empire romain, et le texte que nous citons mérite d'être étudié sous ce rapport. Si nous le comprenons bien, voici les conclusions que l'on peut en tirer : Lorsqu'on entrait dans la ville par la Porta Basilicaris en suivant la voie dont le tracé est indiqué aujourd'hui par les rues de

Digitized by Google

l'Université et de Saint-Etienne, on arrivait à une place qui était traversée par une chaussée antique pavée de grandes dalles pour éviter la boue. On reconnaît sans peine à cette description le mode de pavage usité par les Romains dans leurs villes, celui que l'on observe à Pompéï, à Rome sur la voie Appienne, et dont on trouve plus d'un exemple dans les vieilles cités de la Gaule. Quant au mot *pons*, nous le traduisons ici par chaussée, bien que ce sens ne soit pas très-rigoureux, car nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu dans l'intérieur de nos murs, sur aucune place, un accident de terrain nécessitant la construction d'un pont véritable; à moins que l'on ne suppose l'existence d'un fossé, d'un égoût ou d'un canal, ce que rien ne justifie ni dans notre texte, ni ailleurs. Quant à la Vesle, elle a toujours coulé hors de nos murailles. M. de Ponton d'Amécourt, en son intéressante étude sur la Vie de saint Rigobert (1), a donc vu à tort dans ce « pons lapidibus magnis stratus » un pont situe dans la ville, au-delà duquel se trouvait la place dont il est ici question. Cette interprétation est tout-à-fait inadmissible; elle répugne à toutes les données topographiques. L'expression de *pons* a pu du reste être em-

(1) « On ne vit pas clair dans la ville depuis l'endroit qu'on démolissait jusqu'à la place située au delà du pont que les anciens avaient pavé de grandes dalles pour éviter la boue, et qui à cause de cela s'appelait le *Pont-Pavé*. » Vies de saints traitées au point de vue de la géographie historique, p. 84. (Extrait des Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1875). — M. S. Prioux (Civitus Suessionum, p. 48) a cru aussi qu'il s'agissait ici d'un pont construit sur la Vesle, qui portait, dit-il, le nom d'*Etrée*.

Digitized by Google

ployée par une sorte de métaphore pour désigner une chaussée pavée traversant une place.

Cette place, ajoute le biographe du saint évêque, tire encore son nom de cette disposition particulière : « unde et hæc hactenus pristinum nomen servat. » Notre auteur ne nous dit pas malheureusement quel était ce nom (1), mais nous croyons le retrouver dans le nom actuel de la rue de la Peirière. On n'ignore pas que les mots de *perrière* (*petraria*), ainsi que les mots de *perré*, *pérouse* dans le midi de la France, sont appliqués souvent à des chaussées romaines (2) ; il n'est donc pas invraisemblable de supposer que le nom de notre place n'était autre que celui de *petraria* qui subsiste encore de nos jours. La situation qu'on peut lui assigner d'après notre texte confirme cette hypothèse ; et nous pouvons ajouter que la voie romaine a été retrouvée en effet vers 1615 ou 1616, sous le sol de la rue de la Peirière (3).

Ce dernier nom se trouve ainsi expliqué de la façon la plus naturelle et la plus exacte, tandis que les étymologies que l'on en a proposées jusqu'ici sont presque toutes sans valeur. Il est bien évident, par exemple, qu'il n'a rien de commun avec les machines de guerre appelées pierriers ; il ne vient pas non plus d'une

(1) Rien n'autorise l'expression de *Pont-Pavé* employée par M. de Ponton d'Amécourt (l. cit.), ni celle d'*Etrée* employée par M. Prioux.

(2) Voy. P. Bial, Chemins de la Gaule au temps de César, p. 85, 88, 93. — Du Cange, Gloss., éd. Didot, v° petraria.

(3) Tarbé, Reims, p. 206.

Digitized by Google

carrière située dans le voisinage, car si le mot *petraria* a parfois ce sens, la nature du sol et l'examen des lieux environnants ne permettent pas cette supposition. Enfin M. Tarbé prétend que notre rue est appelée rue de la Prière dans la Liste des héritages de la ville de Reims assujettis aux frais du sacre en 1328 (Arch. comm. de Reims, Sacres, renseign.) « Ne peut-on pas présumer, dit-il, que la rue qui menait à un très-grand nombre d'églises autrefois fréquentées par les fidèles, a fini par prendre un nom conforme à leurs habitudes ? » (1) Non assurément ; un terme aussi abstrait n'est point dans l'esprit du moyen âge, et, du reste, cette assertion ne repose que sur une faute paléographique : le document cité offre bien le mot *prière*, mais avec le *p* barré qui représente la syllabe *per*. Il n'y a donc ici qu'une pure inadvertance.

Nous pensons que la place dont nous nous occupons devait être située à l'intersection des deux grandes voies romaines qui se coupaient à angle droit dans le centre de la ville, et qui allaient, l'une de la Porte Bazée à la porte de Mars, l'autre de la Porte de Cérès à la Porte de Vesle. Elle correspondait en un mot à peu près à la Place Royale actuelle. L'existence d'une place en cet endroit de la ville antique est chose si naturelle que la plupart des antiquaires rémois l'ont admise, sans avoir connu le texte que nous venons d'étudier. Envahie de bonne heure par les constructions qui se pressaient au moyen

(1) Tarbé, l. cit.

Digitized by Google

âge dans l'étroite enceinte de la cité, cette place n'a été dégagée de nouveau qu'au dernier siècle.

Nous ne trouvons, il faut le reconnaître, avant le XIII[e] siècle, aucune mention de la Perrière. Ce fait s'explique aisément par le nombre relativement peu considérable de documents que nous possédons antérieurement à cette époque. Dès ce moment au contraire, les noms de *Petraria*, *Perriere*, *vicus Perrerie*, se rencontrent assez fréquemment dans les chartes conservées en nos archives (1). Il s'agit déjà d'une rue ; la place a

(1) « Haymmardus de Sancto Petro et Levrerius, mercerius, cives Remenses,.... recognoverunt se vendidisse Haymmardo de Petraria, clerico, quandam grangiam sitam, ut dicitur, in Petraria. » Vente du mois de mars 1247. Arch. de l'Hôtel-Dieu de Reims, Sér. B, 53, n° 12. — « Cum Droardus de Villa dominica, super quadam domo.... sita Remis in vico retro Petrariam.... perciperet annuatim tresdecim solidos et dimidium parisienses censuales.... » Donation au chapitre de Saint-Symphorien d'un surcens de 13 s. 6 den. par. sur une maison sise rue de la Perrière (févr. 1248). Arch. de Reims, f° de Saint-Symphorien, Surcens, liasse 1, n° 3. — « .... Domum.... sitam.... in vico qui dicitur an la Perriere. » Vente de l'année 1273. Arch. de Reims, f° de Saint-Denis. — « .... Item sex solidos super domo que fuit Froideti, carpentarii, in Petraria. » Lettres d'amortissement du mois de juillet 1276. Arch. de Reims. f° de Saint-Symphorien, Amortissements, liasse 1, n° 10. — « .... In loco qui dicitur en la Perriere. » Donation de deux maisons aux chapelains de l'église de Reims (mars 1291). Arch. de Reims, Cartulaire de l'ancienne congrégation des chapelains de l'église de Reims (XIV[e] s.), p. 131. — «.... Domum.... sitam in vico qui dicitur Perriere. » Donation à l'Hôtel-Dieu de Reims d'une maison sise rue de la Perrière (1296). Arch. de l'Hôtel-Dieu, Sér. B. 53, n° 13. — «.. . Domum.... in vico qui dicitur la Perriere. » Lettres d'amortissement de l'année 1302. Arch. de Reims, f° de Saint-Symphorien, Amortissements, liasse 2, n° 1. — « .... Quedam domus.... Remis sita.... in vico nuncupato Perreria, faciens cornu vici Sancte Margarete ante domum sive masuram religiosorum Sancti Egidii de Acy, et est ibi prope quedam capella..... directe existens ad oppositum dicti vici Sancte Margarete, via vici Perrerie predicte intermedia.... » Recon-

Digitized by Google

disparu, et l'espace qu'elle occupait est encombré de maisons ; mais son nom s'est transmis jusqu'à nos jours, et nous pouvons appliquer encore à la rue qui conduit de la Place Royale à la Place Saint-Pierre cette phrase de notre écrivain du IXe siècle : « Hæc hactenus pristinum nomen servat. »

naissance d'un surcens de 13 s. 6 den. par. dû au chapitre de Saint-Symphorien sur une maison sise rue de la Perrière (nov. 1387). Arch. de Reims, fs de Saint-Symphorien, Surcens, liasse 1, n° 3. (Voy. plus haut) — « .... In loco dicto a la Perriere. » Note inscrite au dos d'un testament de l'année 1598, d'une écriture qui paraît un peu plus récente que le reste de l'acte. Arch. de Reims, fs de Saint-Denis. — « .... Maison.... seant a Reims.... en la rue de la Perriere. » Déclaration d'héritages non amortis par le chapitre de Saint-Symphorien (avril 1480). Arch. de Reims, fs de Saint-Symphorien, Amortissements, liasse 3, n° 9. — « .... Une rue nommée la Perriere. » Déclaration des héritages sis à Reims qui appartiennent au chapitre de Notre-Dame (s. d., XVe s.) Arch. de Reims, fs du Chapitre, renseign., liasse 40 (amortissements). — Voy. aussi l'inventaire des archives de Saint-Symphorien rédigé en 1709, 1re partie, p. 346, 347, 516, 519, 525, 528, 529.

Digitized by Google

LES

SCEAUX COMMUNAUX DE MANRE

CANTON DE MONTHOIS (ARDENNES)

Par M. H. VINCENT, *Membre correspondant.*

Les sceaux communaux de la région rémoise qui ont échappé à la destruction, sont très peu nombreux, et ceux des villes n'ont pas été plus épargnés que ceux des petites communes : la grande collection des Archives Nationales n'en compte que deux de l'archevêché de Reims ; encore le bronze de celui de Fismes n'a-t-il été retrouvé qu'à Berlin.

Le sceau de Manre qui vient s'ajouter à cette intéressante série mérite une description spéciale.

Manre, canton de Monthois (Ardennes), est nommé pour la première fois dans un accord de l'an 1008, entre Hescelin de Grandpré et Arnulf, archevêque de Reims, « de villâ Men-« ræ, quam Hecelinus ad advocationem tenebat

Digitized by Google

« a duce Godefrido, qui eam ab ecclesiâ remensi « in beneficium acceperat. » (Varin, *Arch. adm. de Reims*, tom. Ier, p. 203.)

Manre et Vieux, village tout voisin, relevaient de la Châtellenie archiépiscopale de Bétheniville, et ils étaient tenus en fief par les comtes de Grandpré, qui en firent jusqu'en 1330 de nombreux aveux et hommages.

En 1273, les habitants ayant contesté certains droits féodaux, reçurent une charte qualifiée accord, qui existait encore en original, il y a trente ans, dans les archives de la commune.

Voici les deux principales dispositions de cet acte en ce qui concerne notre sujet :

Les bourgeois nommaient chaque année un maire et six échevins qui jugeaient les habitants « en tous cas, fors de rapt, de meurtre, ou de « larrecin qui seroit manifeste. »

«.... Et volons que la communauté de Manre « et de Vyu ait propre scel qui fasse foy et cré- « ance pour emprunter deniers et pour obliger « eus et lors biens et leurs successeurs à tenir « les convenances et autres choses que ils fe- « roient et que ilz verroient qui seroit à faire « pour le prouffit de la communautés. »

Les archives de Saint-Symphorien conservent plusieurs empreintes de ce sceau, qui sont toutes attachées à des notifications du choix fait par les habitants de leur marguillier. L'église de Manre dépendant de la collégiale de Saint-Symphorien, le chapitre devait ratifier l'élection de cet officier paroissial.

Le sceau de Manre se présente sous trois

Digitized by Google

formes différentes pendant une période d'un siècle et demi :

I. — Le plus ancien date de 1302. Il est circulaire, en cire brune, sur double queue de parchemin, et brisé en partie. Son diamètre est d'environ cinq centimètres : le mauvais état des bords s'oppose à une mesure plus précise.

fig. 1.

D'un côté est une figure équestre (fig. 1) dirigée vers la gauche. Le cheval a la tête *contournée*. Le harnais de ce cheval est réduit aux éléments les plus simples.

Le cavalier, dont la partie supérieure jusqu'à la ceinture a disparu, porte une courte tunique gracieusement drapée, et sa jambe est nue. Le

Digitized by Google

bras droit, dont le coude est encore visible, tenait haute la bride du cheval.

Une ligne de grénetis sépare le champ de la légende. En dedans de cette ligne court une riche bordure de rinceaux dont la disposition symétrique prouve qu'elle entourait entièrement le personnage. De l'inscription, il ne reste que quelques lettres ainsi disposées :

...CO. .S TV....

Au revers, un contre-sceau (fig. 2), circulaire aussi, dont le diamètre est de trente-quatre millimètres ; dans le champ, un lion *rampant*, tourné à gauche.

Légende : ....VINS DE MENRE.

Tandis que le sceau est un spécimen remarquable de l'art du graveur au XIV^e^ siècle, le contre-sceau, quoique finement traité dans les détails, est défectueux comme dessin, ce qui donne au lion une tournure gauche et disgracieuse.

fig 2.

Digitized by Google

II. — Les mentions d'apposition du premier et du second sceau sont, aux dates près, toutes deux libellées dans les mêmes termes :

« Nous avons saelées ces présentes lestres du « propre ceel de la communauteit de Menre « douquel nous usons en cas de connoissance. « Données en l'an de grace mil troi cens et deis « et wit, le dimenge après la Pentecoute. »

Sceau en cire brune, sur double queue de parchemin, brisé en partie.

fig. 3.

Au droit le personnage équestre précédemment décrit.

Au revers, contre-sceau circulaire de vingt-cinq millimètres de diamètre : dans le champ, une petite forteresse dont l'enceinte est percée d'une seule porte et flanquée de deux tours. Au milieu s'élève un donjon plus élancé sur-

Digitized by Google

monté d'une plate-forme saillante munie de trois créneaux.

Légende: ✠CO.... SIGI. LV : (*contra sigillum*).

III. — Après plus d'un siècle, le troisième sceau se trouve attaché à des lettres contenant des détails intéressants sur l'organisation de la commune :

« A houmes honnorables et discres, au doyen « et au chappitre de l'Eglise de Saint Symphorien « de Reims, li eschevins li procureurs, ly grans « communs, ly petis communs et toute la com- « munaute de Menre, salut en notre Seigneur.

« Seigneurs savoir vous faisons... que nous « avons eslut... Colart Crémotel... porteur de « ces présentes lestres à marlier de l'Eglise de « ladicte ville de Menre... »

« Nous avons bailliez et donnees ces présentes « lestres audit Colart Crémotel, clerc, à la « requeste et par la volenté de nous tous dezeur « nommez, et les avons saelez dou propre saeel « de l'eschevinage de Menre douquel *nous usons* « et *avons uset, et entendons user* en cas de con- « gnoissance, qui furent faittes octroieez et sae- « leez l'an de grace nostre Seigneur, mil IIII[c] « et LIIII, le dimenche adpres la Saint Jehan « Baptiste. »

Sceau en cire verte, sur double queue de parchemin.

Au droit, le lion de la figure 2, qui forme le revers du sceau le plus ancien.

Au revers, contre-sceau rond de vingt-deux millimètres seulement de diamètre.

Digitized by Google

fig. 4.

Dans le champ, un buste de vieillard imberbe, au profil accentué, coiffé d'un bonnet qui couvre les oreilles et une partie des joues. Le travail de cette figure est assez grossier.

Légende : ✠ NOS SECREZ.

Le sceau ayant au moyen-âge une importance très-grande pour l'authenticité des actes, les emblèmes sigillaires communaux devaient être aussi stables que possible : le choix et les modifications en étaient toujours dictés par des motifs encore appréciables dans la plupart des cas : ainsi le rinceau, allusion au nom de Reims, parut d'abord seul dans le sceau de l'échevinage ; plus tard seulement il fut surmonté d'un chef fleurdelysé, lorsque les rois de France conférèrent leurs propres armes à la ville où ils recevaient du sacre l'investiture religieuse de leur souveraineté.

Ces emblèmes ont de plus un caractère tout local qui les recommande à l'examen, et c'est à ce point de vue que les marques de Manre méritent d'être étudiées.

Digitized by Google

La petite forteresse, qui est un signe de juridiction, convenait à des échevins tenant de leur charte des pouvoirs très-étendus : mais on peut en même temps la regarder comme la reproduction du château de Manre tel qu'il existait en 1318. Ce château appartenait aux comtes de Grandpré et renfermait une chapelle dédiée à sainte Marguerite. (Varin, *Arch. Adm.*, tom. II, 2e partie, p. 1101).

Le contre-sceau où il est figuré serait donc du type topographique, comme le sceau de l'officialité de Reims (Arch. Nat., n° 7011).

Les communes prenaient souvent comme emblème une pièce des armoiries de leurs seigneurs féodaux, mais telle n'est point absolument l'origine du Lion de Manre, puisque les comtes de Grandpré portaient pour blason un *burelé de douze pièces*. Les échevins de Manre s'inspirèrent dans ce choix de raisons toutes spéciales que nous croyons avoir trouvées.

En 1271, Henri, seigneur de Livry, fils de Henri VI, comte de Grandpré, épousa en secondes noces Isabelle de Luxembourg : la jeune dame de Livry usa-t-elle auprès de son beau-père de son influence toute récente pour obtenir les adoucissements consignés dans la charte de 1273 ? On est fondé à le penser, lorsqu'on la voit tenir à figurer dans le préambule de ce titre, où son rang, loin de son mari, à la suite de la famille, indique que son nom a été ajouté après coup :

« Nous Henris, cuens de Grantprez, Isabiaus » (*de Brienne*) comtesse, sa femme, Henris,

Digitized by Google

» chevaliers, sires de Livry, et Jehans ses » frères, sires de Buzency, *et Ysabiaus* (de Lu- » xembourg) *femme doudit Henrys, seigneur de » Livry*, faison savoir à tous....»

Les habitants de Manre, en souvenir de cette intervention favorable, auraient placé dans leur sceau le lion de Luxembourg; et ce lion qui, même découronné, paraîtrait un emblème bien ambitieux pour un pauvre petit village, ne serait en réalité qu'un témoignage durable de la reconnaissance vouée à leur bienfaitrice par les nouveaux affranchis.

Ce choix ne pouvait déplaire aux comtes de Grandpré seigneurs de Manre, qui, fiers de leur alliance avec la maison de Luxembourg, avaient une prédilection marquée pour ses armoiries. Il existe encore une preuve de cette orgueilleuse préférence: Gérard de Grandpré, sire de Coucy, fils de Henri de Livry et d'Isabelle, ne prit point les armes de son père ; mais, usant d'un artifice inspiré par l'existence des burelles dans les blasons de ses deux lignes, il brisa l'écusson paternel d'un lion couronné, et se trouva ainsi porter *de Luxembourg plein*, c'est-à-dire, abstraction faite des émaux : *un champ burelé, chargé d'un lion couronné*. Son sceau ainsi armorié est conservé aux Archives Nationales sous le n° 2309. Isabelle, sa mère, brisait les armes de Luxembourg d'un lambel à trois pendants.

Ce Gérard, suivant le P. Anselme, devint en 1304 seigneur de Roucy, et ses biens furent confisqués en 1343.

Digitized by Google

La rareté du type équestre dans la sphragistique communale, fait du cavalier gravé au sceau le plus ancien une énigme que n'éclaircit pas la comparaison de cette figure avec celles des membres de la famille de Grandpré ayant vécu de 1270 à 1315.

Jean de Buzancy, plus tard Jean 1er, n'eut pas de sceau équestre : Henri, comte de Grandpré son père, et Henri de Livry son frère, paraissent dans leurs sceaux, bardés de fer, couverts de leur écu burelé, et chevauchant sur des coursiers drapés de longues housses armoriées.

Le cavalier communal, au contraire, porte une simple tunique romaine, il a les jambes nues ainsi que les pieds, dépourvus d'étriers. Il arrête sa monture et se tourne vers le spectateur. Ce mouvement résulte bien de la pose du bras droit, qui hausse la bride et imprime en même temps à la tête du cheval la position contournée.

Un tel dessin est inspiré par un ordre d'idées différent de celui qui a présidé à l'exécution des sceaux féodaux, et cette dissemblance permet plusieurs hypothèses dont la plus simple est celle-ci :

Ce personnage équestre, vêtu à l'antique, entouré d'une auréole de feuillage, serait saint Martin, patron encore aujourd'hui de l'église paroissiale de Manre, sous la protection duquel il est naturel de voir se placer l'ordre de choses constitué par la charte de 1273. (Varin, *Arch. adm.*, tom. II, 2e part., p. 1101). Il est à remarquer cependant, que le graveur s'est écarté de la donnée iconographique consacrée, et n'a

Digitized by Google

point représenté saint Martin sous les traits d'un guerrier partageant son manteau avec un mendiant.

S'il s'agit bien ici du patron de Manre, les lettres de l'inscription qui subsistent encore, feraient partie d'une légende conçue à peu près en ces termes :

*Sanctus Martinus epis*COpuS TV*ronensis patronus de Menrâ.*

Jusqu'en 1323, le sceau de Manre porta d'un côté ce cavalier, de l'autre le lion ou la forteresse. C'est alors qu'arrivèrent les bouleversements de la guerre de cent ans. La province rémoise fut dévastée à plusieurs reprises, et mise à contribution par les armées et les routiers de toutes les nations. L'anglais Eustache d'Auberchicourt s'empara de Manre, en fit longtemps un de ses repaires, puis le revendit en mai 1360 à Louis de Mâle, comte de Flandres et de Rethel. Les procédés de ce capitaine homme d'affaires sont révélés par l'acte notarié de la vente d'Autry à Robert de Bar en 1359, dans lequel « Ledit « Messire Eustace a promis à baillier tous les « papiers, lettres et seurtés qu'il a et puet avoir « sur lesdites raençons (des villes et païs). » Témoins et sans doute victimes de cette rapacité, les échevins de Manre avaient dû cacher leur sceau pour éviter d'en munir des engagements extorqués par violence, et se réserver le droit éventuel d'en contester la valeur.

Le château de Manre eut beaucoup à souffrir de ces faits de guerre, dont le dernier est l'expédition ordonnée par le Conseil de la ville de

Digitized by Google

Reims en février 1426, et commandée par Barat de la Bove (*Conclusions du Conseil*).

La petite forteresse, image d'un monument presque ruiné, cessa alors de figurer au contre-sceau de la commune. Le bronze-matrice en avait sans doute été perdu en même temps que celui du cavalier, et ni l'un ni l'autre ne furent reproduits par la gravure.

Le lion, au contraire, reparaît en 1454, toujours estampé dans le creux primitif. Les Dubois, seigneurs de Manre depuis 1426, qui avaient repris le nom glorieux de Roucy, n'en avaient pas relevé les armes ; mais ils devaient voir avec sympathie leurs vassaux se servir d'un emblême qui rappelait l'antique blason de leurs ancêtres : *d'or, au lion d'azur.*

A cette époque, le lion est contre-scellé du profil de vieillard qui doit être regardé comme la personnification du maieur en costume civil.

Ce profil, assez barbare comme exécution, est très-sûrement du XV^e^ siècle. L'insistance avec laquelle les habitants déclarent que les lettres de 1454 sont bien revêtues du sceau dont *ils usent*, et *ont usé* et *entendent user*, démontre que ce sceau avait subi récemment une modification encore peu connue et capable de le faire suspecter.

Il est analogue à un sceau de la ville de Troyes qui représente le maieur assis de face, un bâton de justice à la main, et autour duquel figurent en bordure les têtes des douze jurés. Les magnifiques sceaux de Soissons et de Fismes diffèrent des deux précédents en ce qu'ils nous

Digitized by Google

montrent les membres de l'échevinage debout et en armes accompagnant le maieur revêtu comme eux d'un costume guerrier (Sceau de Fismes : *Arch. Nat.*, n° 5482. — Sceau de Soissons, id., gravé dans la *Vie milit.* et *relig.* du bibliophile Jacob, p. 14.)

Le sceau de Manre, après ce dernier changement, semblait devoir être fixé pour de longues années. Il n'en est rien : la seule empreinte qui nous en reste, est celle-là même qui vient d'être décrite, et elle est en même temps le dernier indice connu de l'emploi d'un sceau particulier par les échevins de Manre jusqu'à la révolution.

Digitized by Google

SOUTERRAINS CONSERVÉS

SOUS PLUSIEURS VILLAGES DE LA CHAMPAGNE

et même de la Marne

Lecture faite par M. l'Abbé CERF, Membre titulaire.

Sous plusieurs villages de la Champagne, il y a de longs souterrains, qui servaient, à n'en pas douter, pendant les guerres, à abriter les habitants sans défense. Le plus souvent ils ont la forme de longs corridors, de 1^{m},75 de haut, sur 1^{m},50 de large, conduisant à une petite chambre, puis à une seconde et de là successivement à un nombre indéterminé, mais toujours dans des directions différentes, et aboutissant à une issue dans la campagne, issue marquée souvent par un chemin creux.

Ces souterrains sont appelés, par les habitants, *trous de fées*, et les chemins couverts et tortueux qui conduisent hors du village, *noues* ou *naux*.

Quand les ennemis avaient chassé devant eux, ou délogé de leurs retranchements les habitants, ceux-ci se réfugiaient dans l'église, où ils avaient déposé leurs objets les plus précieux : de là ils entraient dans les souterrains par des issues ménagées sous l'autel, dans le pavé ou dans la tour.

Digitized by Google

Ces souterrains doivent remonter au XV^e^ siècle, au plus tard. L'histoire en effet nous apprend qu'en 1576, les habitants de *Nauroy* vinrent à *Beine* et s'y tinrent cachés pendant les neuf jours que les *Reitres* demeurèrent dans le pays, mettant tout au pillage. Peut-être existaient-ils déjà au XIII^e^ siècle quand de nombreux brigrnds ravagèrent les pays avoisinant Reims. Ils servirent sans doute de refuge, quand vinrent les Navarrois, en 1358; les Anglais, en 1359; les Armagnacs, en 1441.

Les documents historiques confirment cette affirmation. Dans le clocher de l'église d'Heutrégiville, on lit : « Le 3 may 1649 un régiment, Irlandais, qui. a. esté. logé. en. ce. lieu. de. quoy. les. pauvres. habitants. cestaient. retiré. en. L. » Le reste manque.

Mais, grâce aux mémoires de Oudart Coquault, page 235, on peut croire que L veut dire en Elle (l'Eglise).

« Les habitants de Heutrégiville, en juillet « 1652, se défendant contre les Lorrains, d'abord « dans le cimetière, puis forcez quittent le « cimetière, s'assurent dans l'Eglise, eulx et « leur bétail ». Ce qu'ils firent en 1652 contre les Lorrains, ils ont dû le faire en 1649 contre les Irlandais.

A *Aussonce* (Rethélois), sur un des murs de la tour de l'église, on lit : « Le 3 Avril 1650, a « eu lieu la bataille d'Aussonce, entre les Alle- « mands et les habitants. Elle a duré depuis « le matin jusqu'à 7 heures du soir. Les habi- « tants ayant été battus ont été obligés de fuir.

Digitized by Google

« Le feu a été mis au pays: il n'en est resté que « quatre granges et une petite quantité de « maisons. »

Mais comment pouvaient-ils fuir? car ils étaient dans l'église. « Le 4 avril 1649, nouvelles « arrivent présentement que les gens du général « Arlac brûlent Aussons, pour avoir par les « habitants résisté contre eux, qu'ils tiennent « dans leur église et qui leur sert de fort. » (Coquault, Mémoires, page 35e.)

(L'annaliste donne la date de 1649; l'inscription porte 1650).

Les gens du général Arlac les tenaient dans l'église, dit Coquault, et l'inscription porte que les habitants furent obligés de fuir ; mais comment, sinon par des souterrains connus de Coquault? (« Un jeune garçon, nomé de « Bray, d'environ 30 ans, ayant esté plusieurs « fois pressé par les Allemantz, de leur déceler « sa cache, leur dit toujours qu'il n'en avait « pas: en son absence la trouvent, laquelle valoit « bien 300 livres pour les meubles et marchan- « dises qui y estoient. ») (Mémoires pages 35.)

Souterrains de Cauroy-les-Hermonville

(Canton de Bourgogne).

Le village est assis sur deux terrains différents. Dans une partie on trouve l'eau à $1^{m},50$; dans l'autre, à 25 mètres. Plus on monte dans le pays, plus l'eau est rapprochée de la surface: quelquefois elle apparait comme une source qui jaillit.

Digitized by Google

Dans la partie basse, on rencontre un banc de craie, sillonné en tous sens par une quantité de souterrains.

Il y a quelques années, un vieillard du pays, en plantant des sapins pour une fête, sentit la terre s'enfoncer sous ses pas. Un éboulement se produisit. Il descend dans l'excavation, sa lumière s'éteint; il remonte, redescend de nouveau, et aperçoit un souterrain haut 1m,50, large de 1 mètre, d'une longueur indéfinie, longeant toute la partie basse du village.

Ce souterrain a dû être habité, car *l'usure*, disent les habitants, et les *craies* polies, prouvent que des milliers de personnes y sont descendues.

Ces éboulements sont fréquents et accusent de nombreux souterrains, ainsi que la disparition des eaux dans les cours des maisons qui n'ont pas d'écoulement.

Les souterrains, pour la plupart, sont en communication avec les caves du pays. Ainsi en 1870, un habitant déposa dans l'un d'eux tout son mobilier et il en mura l'entrée. Quelquefois on y arrive par les puits. On montre encore aujourd'hui une entrée ménagée dans la paroi d'un de ces puits ; elle donne accès dans une écurie, garnie d'une auge à porcs, en pierre taillée.

Le souterrain le plus curieux, c'est celui du presbytère. On en ignorait l'existence il y a quelques années, lorsqu'un enfant qui jouait dans le jardin de la cure disparut tout-à-coup par un essor dissimulé. Après bien des recherches, on découvrit dans la cave de la maison

Digitized by Google

une porte murée. Une fois ouverte, on vit l'enfant dans un vaste corridor.

On y arriva par un escalier de 51 marches, voûté et formé d'une suite d'arceaux. A la 16e marche, à droite, une ouverture donne accès dans la cave du presbytère. De la 36e marche s'échappe un filet d'eau qui coule jusqu'au bas de l'escalier et là forme un réservoir assez considérable pour permettre d'y entretenir du poisson.

Quand on pénètre dans le souterrain creusé au niveau de la 51e marche, on est surpris d'y rencontrer une température très-douce, agréable, nullement empreinte d'humidité.

En face de la descente de l'escalier, dans un couloir qui se prolonge au-delà du réservoir, on est arrêté par un éboulement, mais sur la gauche se présente une série de souterrains qui se croisent et se terminent par des caveaux ou chambres. Des noms et des dates sont gravés sur les murs.

On retrouve de ces souterrains à Beine, à Pontfaverger, à Nauroy, à Heutrégiville, à Châtillon-sur-Marne, à Fismes, à Mourouville, etc.

A Beine, sous la façade de l'église, existe un puits recouvert d'une pierre en saillie de 40 cent., qui, dit-on, donnait accès dans les souterrains. A côté se voyait autrefois une cheminée, et dans les chambres et caveaux des souterrains, on reconnaît facilement les endroits où l'on entretenait le feu et où l'on mettait la lampe.

A Lavannes, au bas de la tour, on voit encore

Digitized by Google

un puits et un four, ce qui prouve que les habitants se réfugiaient dans cette église dans les moments du danger et que l'on avait ménagé ce qui était nécessaire pour y demeurer renfermés.

Dans d'autres églises de la contrée, on signale, derrière l'autel de l'église, des descentes de caves qui conduisaient dans la campagne par des souterrains de la nature de ceux que nous signalons.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LXVII ET LXVIII

Année 1879-1880.

A. BARBAT.

Le Rêve d'une Nuit d'hiver..... ou d'été, t. LXVII, p. 285.

L'ABBÉ BUTOT.

Rapport sur les concours, questions de sciences et industrie, t. LXVII, p. 45.

L'ABBÉ CERF.

Souterrains conservés sous plusieurs villages de la Champagne et même de la Marne, t. LXVIII, p. 521.

CHABERT.

A mon Fils (poésie), pièce couronnée, t. LXVII, p. 82.

AUG. CIZEL.

Histoire d'un Martyr (poésie), pièce couronnée, t. LXVII, p. 62.

COURTEVILLE.

Ce qu'on appelle l'Ennemi (poésie), pièce couronnée, t. LXVII, p. 79.

L. DEMAISON.

Rapport sur les concours d'histoire et Médailles hors concours, t. LXVII, p. 48.

Explication d'un passage de la vie de saint Rigobert, t. LXVIII, p. 501.

Digitized by Google

DUCHATAUX.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 15 juillet 1880, t. LXVII, p. 3.

DURANT DES AULNOIS.

Etudes sur les mœurs du V^e^ siècle, t. LXVIII, p. 1.

FANART.

Notice historique sur un tableau appartenant à la basilique de St-Remi, de Reims, t. LXVIII, p. 137.

G. HÉRELLE.

Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne, t. LXVIII, p. 289.

HÉRY.

L'Obésité (poésie), pièce couronnée, t. LXVII, p. 85.

H. JADART.

Recherches sur le village natal et la famille du chancelier Gerson, t. LXVIII, p. 17.

CH. LORIQUET.

Compte-rendu des travaux de l'année 1879-1880, t. LXVII, p. 17.

FR. MELVIL.

La Messe de Noël (poésie), pièce couronnée, t. LXVII, p. 67.

P. MIEUSSET.

La Nuit enchantée (poésie), pièce couronnée, t. LXVII, p. 73.

Digitized by Google

PIÉTON.

Rapport sur le concours de poésie, t. LXVII, p. 52.

SOULLIÉ.

Etudes sur les Fables de La Fontaine, t. LXVII, p. 227.

H. VINCENT.

Les sceaux de la commune de Manre, canton de Monthois (Ardennes), t. LXVIII, p. 508.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE

P.

Etudes sur les mœurs du Ve siècle, par M. DURANT DES AULNOIS, membre titulaire. . 1

Recherches sur le village natal et la famille du chancelier Gerson, par M. Henri JADART, membre titulaire 17

Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne (1585-1598), par M. G. HÉRELLE, membre correspondant . . . 289

Explication d'un passage de la vie de saint Rigobert, par M. L. DEMAISON, membre titulaire 501

Les sceaux communaux de Manre, canton de Monthois (Ardennes), par M. H. VINCENT, membre correspondant 508

Souterrains conservés sous plusieurs villages de la Champagne, par M. l'abbé CERF, membre titulaire. 521

FIN DU LXVIIIe VOLUME.

Imprimerie coopérative de Reims, r. Pluche, 24 (N. Monce, dél.).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF
3 9015 06442 1327

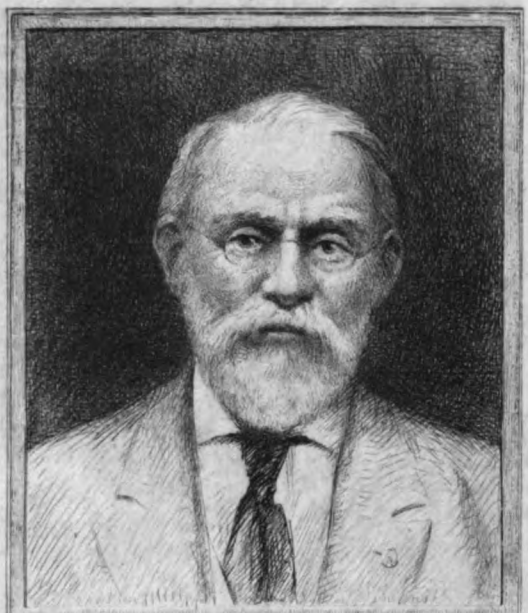

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google